This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME IV.

ANNÉE 1872. — 2e SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIII.

Digitized by Google

706
B 31

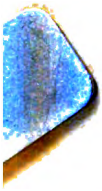

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

Universitätsbibliothek Wien

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME IV.

ANNÉE 1872. — 2e SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET-AOÛT 1872.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 13 MAI 1872.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Chéruel ayant adressé la copie du tome II de la *Correspondance de Mazarin*, la section désigne M. Rathery pour remplir les fonctions de commissaire chargé de surveiller l'impression de cet ouvrage.

M. G. Bertrand, membre de la section d'archéologie, envoyé en mission à Saint-Pétersbourg, a adressé plusieurs rapports sur les résultats de cette mission. M. le Ministre renvoie à la section d'histoire le rapport de M. Bertrand qui a trait spécialement à son exploration du fonds français de la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg. M. Bertrand cite en particulier des recueils de correspondance de Charles IX et de Henri III, de lettres originales des

Digitized by Google

rois, reines et enfants de France, dont il va entreprendre la copie; enfin il indique divers autres recueils de lettres et documents intéressant également la France, dont un jeune professeur, M. Émile Durand, a commencé les copies avec l'intention de les offrir au Ministère.

L'attention de M. Bertrand s'est portée sur un manuscrit qui lui avait été recommandé par M. Taschereau, et qui lui a semblé particulièrement riche en données historiques. C'est un recueil de lettres originales des princes et autres personnages du xve siècle. M. Bertrand exprime le désir de publier ces lettres dans la Collection des documents inédits.

En prévision de cette éventualité, la section renvoie l'examen de l'importante communication de M. G. Bertrand à une commission composée de MM. Boutaric, A. de Barthélemy et de Mas-Latrie.

M. l'abbé André, correspondant, adresse, sous le titre d'*Addenda* aux Bollandistes et au *Gallia christiana*, la légende d'un saint Antonin qui aurait occupé le siége épiscopal de Carpentras vers 480, et dont le nom, mentionné seulement quant à son culte dans le premier de ces recueils, est omis par le second.

La légende envoyée par M. l'abbé André est empruntée par lui à un manuscrit du commencement du xviie siècle, qui a appartenu au chapitre de l'église cathédrale de Saint-Siffrein, et dont M. Léon Devillario, imprimeur à Carpentras, est aujourd'hui possesseur. Ce petit volume in-4° porte pour titre : *Livre du Sainct-Clou, gardé relligieusement en l'église cathédrale de S. Seffrain.*

Renvoi à M. Delisle.

M. Henri Beaune, correspondant, adresse une note relative à la publication des lettres missives de Henri IV. Il y signale à l'attention de l'éditeur de ce recueil un document qui lui paraît présenter, aussi bien que la correspondance du roi, le caractère de sa personnalité. C'est le discours qu'il tint aux députés des États de Bourgogne qui avaient mission de réclamer, en 1608, la conservation de plusieurs forteresses bourguignonnes dont le roi avait ordonné le démantèlement.

Renvoi à M. Guadet.

M. l'abbé C.-A.-J. Chevalier, correspondant à Romans, envoie

Digitized by Google

plusieurs volumes de ses publications, destinés à compléter la collection qu'en possède la bibliothèque du Comité, savoir :

Cartulaire de l'abbaye Saint-André-le-Bas, de Vienne, ordre de Saint-Benoît, suivi d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne (IXe-XIIe siècle), etc.

Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé aux archives de l'évêché de Grenoble, avec notes, table et pièces inédites;

Cartulaire municipal de la ville de Montélimar (Drôme); ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné, précédées d'un catalogue des registres de l'ancienne chambre des comptes de cette province;

Inventaire des archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346, publié d'après les registres originaux.

M. l'abbé Chevalier destine en outre à la bibliothèque du Comité le cartulaire de l'abbaye de Léoncel (1863), et la 1re livraison de l'inventaire des archives des Dauphins en 1277.

Des remercîments sont adressés à M. Chevalier, dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité.

M. Charles Féraud, correspondant, adresse du camp de Tougourt une notice intitulée *Délivrance d'esclaves nègres.*

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Féraud annonce en même temps qu'il vient d'être appelé à Alger en qualité d'interprète principal auprès du gouverneur général, et qu'il désirerait conserver son titre de correspondant, malgré son changement de position.

Il sera répondu à M. Féraud que son titre de correspondant est indépendant de sa résidence et de ses fonctions, et qu'il n'a besoin d'aucune autorisation nouvelle pour continuer à figurer sur la liste des correspondants.

M. G. Leroy, correspondant à Melun, fait hommage de deux notes qu'il vient de publier :

Un ancien fief de village (Beau-Déduit[1]), et l'église de Sainte-Asmanne, d'après un ancien vitrail de l'église de Féricy-en-Brie (Seine-et-Marne[2].

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

[1] In-8°, 4 pages.

Paris, 1872, in-8°, 15 pages.

Digitized by Google

M. Rabut, correspondant, a été chargé par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie d'exprimer tous les regrets qu'éprouvent les membres de cette Société de la perte des lettres autographes d'Emmanuel Philibert, détruites dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. Ces mêmes membres désireraient savoir s'il existe des copies de ces lettres.

MM. Rathery et de Courson, qui tous les deux ont été successivement attachés à la bibliothèque du Louvre, confirment le fait de la destruction de plusieurs lettres autographes d'Emmanuel Philibert. Il n'est pas à leur connaissance que jamais personne ait pris des copies de ces lettres.

Le même M. Rabut informe la section d'histoire qu'en faisant une tournée dans la haute Maurienne il a eu la bonne fortune de trouver un ancien manuscrit ayant pour titre :

« Cy commence

« L'ystoyre de monseigneur sainct Sebastien, pour la premiere journée à LX personnaiges de l'aultre part escripts, jouée par les habitants de Villar, l'année courant M V^c LXVIJ au mois de may. Escript par moy Anthoine Platon, dudit lieu, notaire ducal soubsigné.

« PLATON. »

La Société savoisienne se réserve la publication de ce mystère, joué dans la chapelle Saint-Sébastien, à Lans-le-Villard. M. Rabut le fera précéder d'une introduction sur les anciens mystères dans la vallée de Maurienne aux XVe et XVIe siècles.

M. Soucaille, correspondant, adresse copie de quatre documents des XVIIe et XVIIIe siècles, dont les originaux sont conservés dans les archives municipales de Béziers; tous les quatre sont relatifs aux protestants et complètent les précédents envois de pièces de cette nature adressées par M. Soucaille.

Renvoi à M. Boutaric.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Théry, Lascoux, A. de Barthélemy, Michelant, Rathery, Jourdain, Hippeau.

M. P. Meyer donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de publication, présenté par M. Bonnardot, de

Digitized by Google

textes inédits du XIIIe siècle, empruntés à la Lorraine et au Pays Messin.

La commission est d'avis que cette publication est tout à fait acceptable en principe, et indique dans quelles conditions elle pourrait être faite. Elle formerait un volume d'environ 60 feuilles.

Une note à ce sujet sera adressée à M. le Ministre, et, dans le cas où la publication obtiendrait l'assentiment de l'administration, M. Michelant est désigné par la section pour remplir les fonctions de commissaire responsable.

M. de Mas-Latrie lit un rapport sur la demande adressée par M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes de l'enregistrement et des domaines à Alger, de publier dans la Collection des documents inédits l'inventaire des archives du consulat de France à Alger.

Tout en reconnaissant l'importance de ce travail et l'intérêt qu'il présente, le rapporteur ne croit pas qu'il ait un caractère d'utilité assez général pour faire accueillir la demande de M. Devoulx, à moins que celui-ci ne modifie le plan qu'il avait adopté. Autrement il y aurait lieu seulement d'exprimer à M. le Ministre le vœu qu'il puisse aider la publication à Alger même, soit par une souscription, soit par une allocation qu'il accorderait à l'auteur d'une entreprise si méritoire et si laborieuse.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. Levasseur remet la 1re partie du IXe et dernier volume des *Lettres missives de Henri IV* (lettres non datées et classées par noms de destinataires), par l'éditeur M. Guadet. Ces copies sont prêtes à être mises sous presse. Il ne manque plus pour terminer le volume que les diverses tables, etc., qui constituent le travail personnel de l'éditeur, mais qui ne peut se faire qu'au fur et à mesure de l'impression du volume.

Conformément aux conclusions de M. le commissaire responsable, le manuscrit du tome IX des *Lettres missives de Henri IV* sera envoyé au directeur de l'Imprimerie nationale.

M. Lascoux lit un rapport sur le récit transmis par M. de Beaurepaire du procès fait en 1639 au maréchal de La Valette. Ce jugement, sur la proposition du rapporteur, sera publié dans la *Revue*.

Digitized by Google

Mêmes conclusions à l'égard d'un document relatif à la reprise et à la bataille de Rethel, en 1650, envoyé par M. Matton, sur lequel M. Francis Wey lit un rapport dans lequel il donne des indications précises au sujet des lacunes qui pourraient se trouver dans la pièce communiquée.

M. de Rozière rend compte verbalement d'une communication de M. A. de Lamothe, correspondant, qui, sur l'invitation de la section, a adressé copie intégrale des vingt premiers articles d'une sorte de cartulaire municipal contenant le Coutumier de Saint-Gilles (Gard). Le correspondant offre en même temps d'adresser le complément de ce manuscrit pour le cas où la section d'histoire serait dans l'intention de le publier. Dans l'hypothèse contraire, M. A. de Lamothe se proposerait d'en faire lui-même la publication en l'accompagnant d'une traduction, de notes et d'un commentaire.

M. le rapporteur est d'avis qu'il y a lieu d'accepter cette seconde proposition et d'encourager M. A. de Lamothe à publier pour son compte *le Coutumier de Saint-Gilles*.

Ces conclusions sont adoptées.

Des rapports sont lus par :

M. Lascoux, sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*[1];

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (*ancienne Académie*)[2];

M. Rathery, sur le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*[3];

M. A. de Courson, sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*[4].

Renvoi de ces quatre rapports à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Tome IV.
[2] Tomes XII et XIII.
[3] Tome IV, 2e série.
[4] 2e semestre, année 1869.

Digitized by Google

SÉANCE DU 3 JUIN 1872.

PRÉSIDENCE DE M. J. DESNOYERS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Abel Desjardins sollicite une décision définitive au sujet de la publication du Ve et dernier volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*. Il fait remarquer que l'intention de publier ce Ve volume semble être la conséquence des précédentes décisions du Comité. En effet, l'ouvrage, qui devait comprendre le règne de Henri IV, ne devait former dans l'origine que quatre volumes; mais M. Desjardins a été autorisé depuis à ne faire entrer dans le IVe volume que les documents relatifs au règne de Henri III. En approuvant la composition de ce volume, le Comité n'a aucunement considéré l'œuvre comme accomplie, ni renoncé au règne de Henri IV, puisqu'il avait été informé qu'une partie des documents relatifs à cette dernière période de la publication étaient déjà entre les mains de l'éditeur. M. Abel Desjardins fait connaître ensuite la composition de ce Ve volume.

M. Rathery, appelé comme commissaire responsable à donner son avis, est très-disposé à accueillir la demande d'un Ve volume des *Négociations avec la Toscane*, si les documents qui doivent entrer dans ce volume offrent pour le règne de Henri IV un intérêt égal à ceux que le tome IV renferme pour le règne de Henri III. MM. Boutaric et Bellaguet pensent qu'il est indispensable, avant de se prononcer sur les matériaux qui devront entrer dans ce volume, que l'éditeur en donne communication à la section.

La section est de cet avis, et M. Abel Desjardins sera invité à transmettre les copies de tous les documents qu'il a réunis, afin que la commission en prenne connaissance et décide quels sont ceux qui devront être imprimés et ceux qui devront être écartés.

M. le Président, après avoir consulté la section, désigne M. Hippeau pour faire partie de la commission en remplacement de feu M. Huillard-Bréholles.

M. Barbier de Montault, correspondant, demande qu'on lui ren-

Digitized by Google

voie, pour qu'il en fasse lui-même la publication, les copies d'un certain nombre de lettres autographes de saints qu'il avait recueillies à Rome et qu'il avait adressées dans la pensée qu'elles pourraient trouver place dans la *Revue*.

Ces envois ayant été faits à diverses reprises, on répondra à M. Barbier de Montault en lui demandant quelques indications qui permettent de retrouver plus facilement ces lettres dans les archives.

M. Louis de Backer fait hommage d'un Essai de grammaire comparée des langues germaniques. Il y traite les points suivants : phonétique, — formation des mots, — le nom en sanscrit, gothique, haut-allemand, bas-allemand, anglo-saxon, anglais, néerlandais, frison, norwis, norwégien, islandais, suédois, danois[1].

Des remercîments sont adressés à M. de Backer, dont l'ouvrage sera déposé dans la bibliothèque du Comité.

M. Henri Beaune, correspondant, adresse pour la *Revue* un travail manuscrit sur Voltaire et l'administration dans le pays de Gex. Tous les documents qu'il a réunis sont inédits ; ils ont échappé aux recherches de tous les biographes de Voltaire, et il pense que leur publication offrirait un incontestable intérêt.

Cette communication et cette demande sont renvoyées à l'examen de M. Rathery.

M. Combet, correspondant, adresse un extrait du procès-verbal de l'assemblée des consuls et corps de ville d'Uzerche, tenue le 6 mars 1628, à l'effet de délibérer sur ce qu'il convenait de faire à l'occasion de l'arrestation par les gens du baron de Bonneval et de l'emprisonnement dans le château de Blanchefort, appartenant à ce seigneur, de trois habitants d'Uzerche.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Loiseleur, correspondant, fait hommage d'une brochure extraite des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres, etc., d'Orléans*[2], intitulée : *Les archives de l'Académie d'Orléans, histoire de son passé et conditions de son avenir*, par M. Jules Loiseleur ;

[1] Paris, 1872, in-8°, 68 pages.
[2] Tome XLV.

Digitized by Google

rapport sur ce mémoire et sur les propositions qu'il contient, par M. Anatole Bailly[1].

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Nozot, correspondant, adresse copie de trois documents :

1° *Provision de l'estat de m^tre voyeur pour m^tre voyer Mahion; ordonnance de Henry de la Tour, prince souverain de Sédan, etc.* (25 février 1618);

2° *Ordonnance pour le faict des quarteniers et défendant à tous bourgeois de ne loger personne sans en advertir les cappitaines quarteniers* (21 septembre 1577);

3° *Ordonnance touchant la chasse* (12 juillet 1601). Le premier et le troisième de ces documents font partie des archives du tribunal de Sedan.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Soucaille, correspondant, adresse les copies de quatre documents conservés dans les archives municipales de Béziers :

1° *Extrait des statuts faits par le conseil général de la commune d'Agde, de l'autorité de Mgr l'évêque de cette ville, Raimond du Puy,* siégeant de 1296 à 1331; rédaction en langue provençale;

2° *Entrée du roi Louis XIII dans la ville de Béziers* (18 juillet 1622);

3° *Bulla summi pontificis Alexandri papæ VII pro confraternitate sanctorum* (21 mai 1659);

4° *Breve summi pontificis Alexandri VII pro confratribus Sanctæ Annæ* (28 juin 1660).

Renvoi à M. Boutaric.

M. Ch. Lhuillier adresse une note faisant connaître le lieu (Ferrières-en-Brie) et la date de naissance (24 octobre 1607) d'un acteur de la troupe de Molière connu sous le nom de *de Brie*, mais dont le véritable nom était *Edme Villequin*. Il était frère aîné d'Étienne Villequin, peintre du roi.

Renvoi à M. Rathery.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de

[1] Orléans, 1872, in-8°, 168 pages.

Digitized by Google

Sociétés savantes, MM. Marty-Laveaux, Théry, Patin, Hippeau et Delisle.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, demande à la section si, à l'exemple de la section d'archéologie, elle ne jugerait pas à propos de procéder dès aujourd'hui à la nomination de la commission chargée de préparer la liste des Sociétés qui méritent d'être présentées à M. le Ministre pour recevoir des subventions.

La section est de cet avis, et une commission désignée par M. le Président devra présenter son rapport à la prochaine séance.

M. Rathery, chargé en qualité de commissaire responsable de l'examen de la copie du IIe volume des *Lettres de Mazarin*, envoyée par M. Chéruel, exprime la crainte que l'éditeur ne soit entraîné, par l'abondance des matériaux qu'il a recueillis, à dépasser le nombre de volumes fixé par le Comité. La section prie M. Rathery de s'entendre directement à ce sujet avec M. Chéruel.

M. Meyer, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication du *Psalterium triplex* dont le texte est conservé à Cambridge, informe la section que l'éditeur, M. Francisque Michel, s'est conformé aux observations dont son travail avait été l'objet, et que le manuscrit qu'il a déposé est en ce moment en état d'être livré à l'impression. La commission propose de demander à M. le Ministre l'autorisation de mettre immédiatement sous presse ce *Psalterium*, afin de donner à M. Fr. Michel, qui va partir très-prochainement pour l'Angleterre, la facilité de le collationner et d'en corriger les épreuves sur le manuscrit original. La commission n'est pas d'avis qu'il y ait lieu de reproduire par la photographie certains spécimens du manuscrit du *Trinity College*.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la section.

M. L. Delisle rend compte de diverses communications qui avaient été renvoyées à son examen :

1° Communication de M. l'abbé Chevalier, correspondant à Romans (Drôme). Le document hébraïque qu'il signale dans le tome VI des *Documents manuscrits de Guy Allard*, à la bibliothèque de Grenoble, a paru intéresssant à M. Zotenberg; mais, pour en bien déterminer l'objet et la date, il serait nécesaire d'en avoir une reproduction

Digitized by Google

idèle, soit par voie de calque, soit encore mieux par voie de photographie.

Proposition de déposer aux archives le présent envoi, en attendant cette photographie.

2° M. Guigue, correspondant : Notice de concessions faites au XIIe siècle à l'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey;

3° M. Lepage, correspondant : Permission de faire des quêtes pour l'hôtel-Dieu de Paris dans les États de René II d'Anjou;

4° M. de Beaurepaire, correspondant : Trois documents sur les fondations faites en l'abbaye de Jumiéges par Agnès Sorel.

M. Delisle propose de publier dans la *Revue* les deux premiers documents, et seulement le compte relatif à l'emploi des sommes données à l'abbaye de Jumiéges par Agnès Sorel, les deux autres pièces ayant été déjà publiées par Vallet de Viriville dans la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

La légende de saint Antonin, évêque de Carpentras, tirée d'un recueil manuscrit de Cambis-Villeron, appartenant à la bibliothèque d'Avignon, envoyée par M. l'abbé André, jugée par le rapporteur trop moderne et trop peu importante pour être publiée dans la *Revue*, sera déposée aux archives.

M. de Mas-Latrie propose le dépôt aux archives d'une notice de M. Féraud, correspondant en Algérie, intitulée *Délivrance d'esclaves nègres.* Cette notice, ayant trait à des faits et à des usages actuels, n'a point de rapport aux travaux du Comité. Elle s'adresserait plutôt à la Société de géographie.

Des rapports sur les publications de Sociétés savantes sont lus par :

M. Boutaric, sur les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*[1];

Le même, sur l'*Histoire du monastère de Saint-Lomer de Blois*, par M. Dupré, publiée sous les auspices de la Société des lettres et des sciences de Blois;

[1] Tome VI, 6e série, et tome II, 7e série.

Digitized by Google

M. Hippeau, sur les *Annales de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes*[1];

M. Michelant, sur les *Mémoires de la Société archéologique de Lorraine*[2];

M. Théry, sur le *Compte rendu de la séance publique de l'Académie de Besançon*[3].

Renvoi de ces cinq rapports à la commission de la *Revue*.

M. Boutaric dépose, sans rapport, les années 1868-1869 des *Mémoires de l'Académie de Marseille*, qui ne renferment aucun travail historique qui puisse fournir la matière d'un compte rendu; il en est de même du tome XIX du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*[4].

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Années 1867-1868.
[2] XIe volume, 2e série.
[3] 28 janvier 1870.
[4] Années 1867-1868.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 27 MAI 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

En réponse à deux renvois à la commission des monuments historiques, M. le directeur des beaux-arts fait connaître : 1° en ce qui concerne M. Goze, que son projet de grille pour la crypte de l'église de Saint-Germain-sur-Bresles avait déjà été soumis par lui-même à la commission des monuments historiques, et que ce dessin a été renvoyé, avec avis favorable, à M. le préfet de la Somme; 2° en ce qui touche à la demande de M. Quantin (conservation des tombes de Quarré-les-Tombes), la commission des monuments historiques doit délibérer sur l'intérêt qu'elle peut présenter.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse la copie d'une lettre par lui écrite, le 11 avril, au directeur de *l'Écho de la Somme*, et qui est une protestation contre les échanges qui se font dans certains villages avec des brocanteurs, auxquels on cède des objets anciens, rares et curieux, appartenant aux églises, contre des habillements ou des ornements ecclésiastiques. Pour empêcher ces actes de vandalisme, M. Dusevel demande qu'on fasse dresser dans chaque église et chapelle l'inventaire exact de tout ce qu'elle renferme d'intéressant en fait de peinture, de sculpture et d'orfévrerie. Un double de cet inventaire serait déposé à l'évêché, où l'on pourrait le consulter au besoin.

L'assemblée donne pleine adhésion à la mesure conservatrice proposée par M. Dusevel, et souhaite qu'elle soit appliquée non-seulement dans le département de la Somme, mais dans la France entière, comme la section d'archéologie en a formulé le vœu toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. La section, profitant de la

Digitized by Google

circonstance pour appeler de nouveau l'attention de M. le directeur des cultes sur cette question des inventaires à dresser, lui renvoie la lettre de M. Dusevel.

M. Hamille rappelle que l'administration des cultes s'est constamment attachée à empêcher ces aliénations du mobilier curieux des églises; malheureusement, elle n'a pas toujours été secondée autant qu'elle l'eût souhaité par l'autorité ecclésiastique.

M. L. Renier entretient la section des bonnes dispositions du nouvel évêque de Constantine à l'endroit des études archéologiques. Ce prélat a l'intention d'en introduire le goût et d'en poursuivre le développement dans son diocèse. A cet effet, il se propose de créer un cours d'antiquités romaines dans le séminaire de Constantine, afin de mettre les curés du diocèse en mesure d'apprécier les monuments qu'ils rencontreraient, etc. Mgr l'évêque de Constantine les engagera, en outre, à recueillir tous les objets intéressants qui seraient exposés à se perdre, et à former ainsi de petits musées paroissiaux dont l'utilité ne saurait être méconnue.

M. Ch. de Linas, membre non résidant, adresse la photographie, au quart d'exécution, d'un ivoire du trésor de la cathédrale de Trèves. Notre collègue avait cru d'abord reconnaître dans cet ivoire le travail byzantin; mais sa conviction première est singulièrement ébranlée. Il ne croit pas, comme plusieurs savants trévirois, que ce monument représente la *Porta nigra* et l'arrivée de la Sainte-Robe à Trèves, mais pencherait à croire qu'il a été exécuté au IVe ou au Ve siècle dans les contrées occidentales de l'empire romain. Dans son incertitude, il a recours aux lumières des membres de la section d'archéologie, dont il désirerait connaître l'avis.

Après une délibération qui montre de grandes divergences d'opinion, la section décide qu'en l'état il n'y a pas lieu de porter le jugement qu'on lui demande. C'est toujours une tâche délicate que de fixer l'âge d'un monument; mais, en l'absence de l'original, et d'après une reproduction imparfaite et de dimension réduite, c'est chose impossible.

M. de Linas fait en même temps hommage au Comité d'une brochure intitulée *Le tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne de Durazzo*[1].

[1] In-8° de 8 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras.*)

Digitized by Google

M. l'abbé Barbier de Montault adresse les copies de neuf inscriptions recueillies par lui en France et en Italie, qui sont renvoyées à M. le baron de Guilhermy. Le même correspondant fait hommage du VIIIe et dernier volume de la *Collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines. Congrégation des rites*[1].

M. L. Charles envoie un estampage de l'inscription commémorative de la consécration de l'autel Saint-Jean-Baptiste dans l'église paroissiale de Pontlevoy, découverte il y a quelques années par suite de la restauration du pavage. M. de Guilhermy examinera cette inscription, qui date du XIe siècle. Dans la même lettre, M. Charles déclare partager l'avis de la section d'archéologie au sujet de la statue de pierre de Notre-Dame-des-Blanches que l'on voit dans la chapelle du collége de Pontlevoy, et que l'on attribuait au XIe siècle. Ainsi que la section et toutes les personnes compétentes à Pontlevoy, M. Charles y reconnaît une œuvre de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe siècle.

M. Féraud, interprète principal de l'armée en Algérie, adresse du camp devant Tougourt, 25 mars 1872, un rapport sur des découvertes ethnographiques et archéologiques qu'il a faites dans l'extrême sud de l'Algérie, principalement au point de vue de la recherche des silex taillés dans les âges primitifs. Le correspondant signale particulièrement aux environs de la ville saharienne de Ouargla, à 200 lieues du littoral, un ancien atelier où les silex taillés couvraient le sol sur un espace d'une dizaine de mètres carrés. Une planche jointe au rapport reproduit les principaux types de ces silex. A ce travail M. Féraud a joint les copies de quatre inscriptions latines déposées dans la cour du commandant supérieur de Biskra. La première (dédicace à la Victoire) a été apportée de la Kherba de l'Oued Djedi, au pied de l'Aurès. Les autres pierres proviennent des environs de Biskra.

M. Léon Renier examinera la communication de M. Féraud.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse le dessin, de grandeur d'original, d'un objet en cuivre à patine verte, trouvé dans les fondations de la nouvelle église Saint-Laud, à Angers. On croit

[1] Paris, 1872, in-18 de 533 pages.

Digitized by Google

que cet objet date du XIIe siècle et qu'il devait être fixé au frontal d'un cheval. M. Quicherat est chargé d'examiner cette communication.

M. Ch. Gomart, correspondant, fait hommage :

1° D'un album de 25 planches, plans, vues de villes du Laonnais et de la Picardie;

2° Le Ier volume de ses *Études saint-quentinoises* [1].

Des remercîments seront adressés à M. Gomart.

M. Hucher, correspondant, fait hommage de deux brochures ornées de gravures :

1° Compte rendu de la commission d'archéologie de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe;

2° Sigillographie du Maine, 1er fascicule.

Des remercîments seront adressés à M. Hucher.

M. A. de Lamothe, correspondant, adresse copie du prix fait entre le prieur, les *obriers* et syndics de Vauvert, d'une part, et deux peintres imagers, Pierre Paris et Jean Le Maunier, de l'autre, pour la construction d'un retable pour l'église Notre-Dame de Vauvert. Cet acte n'est pas daté; mais un document de 1526, qui le complète, montre qu'il a été dressé dans les premières années du XVIe siècle et fait connaître également que les deux peintres étaient nés en Picardie. M. Darcel examinera cette communication.

M. de Lhotellerie, correspondant, en ce moment résidant à Alexandrie (Égypte), signale un *aureus* inédit de Caracalla, dont il a fait l'acquisition. En même temps, il annonce qu'il envoie des empreintes de cette médaille, mais on ne les a pas trouvées dans la dépêche.

M. Rabut adresse le dessin d'un tube ou cylindre creux en bronze, décoré de lignes parallèles gravées sur sa surface extérieure et muni de neuf anneaux disposés trois par trois. Cet objet, dont l'usage est inconnu, a été pêché dans l'emplacement à pilotis de Grésine (lac du Bourget). Il existe au musée de Chambéry un ob-

[1] In-8°, 1844-1851, avec planches et gravures sur bois.

Digitized by Google

jet semblable et de même provenance, mais un peu plus grand. En même temps, le correspondant signale comme étant de fabrication moderne deux vases de bronze dont il a parlé dans une précédente communication. Le vendeur de ces vases a été condamné à la restitution de la somme considérable qu'il avait obtenue de cet objet. «Les pêcheurs ne se contentent plus de vendre les objets qu'ils trouvent dans les pilotis du lac du Bourget; ils en font fabriquer. C'est ainsi qu'ils ont vendu non-seulement des vases et des assiettes de bronze faux, mais aussi des poignards.»

M. Quicherat rendra compte de cette communication, qui comprenait encore des *Lettres sur la sigillographie savoyarde*, par M. F. Rabut, frère du correspondant[1].

M. Soucaille adresse, avec note, la copie de deux inscriptions romaines trouvées récemment, l'une à Béziers, sur la place de l'église Saint-Aphrodite, l'autre à 2 kilomètres de cette ville, au tènement de Valras. M. Renier rendra compte de cet envoi. Le même correspondant adresse une note, accompagnée d'un dessin, sur un cercueil de marbre des premiers siècles de notre ère, qui existe dans l'ancienne église de Saint-Loup, commune de Montagnac (Lot-et-Garonne). M. Quicherat examinera cette communication.

M. Cailliaux, député de la Sarthe, appelle l'attention du Ministre sur les fouilles exécutées au Mans par M. Caplain du Parc, et adresse en même temps un numéro du journal *la Sarthe*, qui contient un compte rendu des découvertes qui y ont été faites. Cette communication est renvoyée à M. Boeswildwald, qui connaît ces fouilles.

M. Demarsy, en réponse aux conclusions d'un rapport de M. Douët-d'Arcq, annonce qu'il enverra prochainement l'indication des empreintes de sceaux qu'il a entre les mains. Dès à présent, il envoie, avec une note sommaire, 50 empreintes de sceaux et cachets relatifs au Laonnais et aux environs de Saint-Quentin, prises sur les clichés de la collection de M. de Chauvenet, président du tribunal de cette ville. M. Demarsy propose le dépôt à l'École des chartes de celles des empreintes par lui envoyées qui faisaient double emploi avec la collection des Archives nationales. M. Douët-d'Arcq examinera ce nouvel envoi.

[1] Extrait des *Mémoires* publiés par la Société savoisienne, t. XII.

Digitized by Google

M. Th. Lhuillier adresse une copie de l'acte de fondation d'une chapelle dédiée à la Vierge dans l'église Saint-Merry de Paris, en 1390, qui est renvoyée à M. de Guilhermy. A cet envoi, M. Lhuillier a joint une notice imprimée *sur l'arrière-ban du bailliage de Meaux en 1689* [1]. Des remercîments seront adressés à M. Lhuillier.

M. A. Parrot adresse l'estampage d'une croix de consécration mérovingienne, gravée sur un disque de schiste ardoisier trouvé à Angers, sur l'emplacement de l'église Saint-Maurille. M. de Guilhermy est prié d'examiner cet envoi.

M. Alf. Saurel envoie une brochure intitulée *La penne, la pennella et le général Pennellus* [2], qui sera examinée par M. J. Quicherat.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. de La Villegille, Douët-d'Arcq, A. de Montaiglon, Éd. de Barthélemy, G. Bertrand et Lance, puis nomme la commission annuelle des subventions aux Sociétés savantes. Cette commission sera composée de MM. de Guilhermy, Quicherat, Darcel, G. Bertrand, Douët-d'Arcq et Éd. de Barthélemy, auxquels s'adjoindront, selon l'usage, les membres du bureau de la section et le secrétaire du Comité, ainsi que MM. Bellaguet, inspecteur des travaux historiques, et Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes.

M. de Montaiglon, qui, dans la séance du 11 janvier 1869, avait proposé l'impression dans la *Revue* de certaines pièces adressées par M. Grandmaison, relatives à la biographie des *Juste*, célèbres sculpteurs tourangeaux, revient sur sa demande, qui avait obtenu l'assentiment de la section, en se fondant sur ce que, depuis cette époque, la plupart de ces pièces ont été publiées. La section adhère à la nouvelle proposition de M. de Montaiglon.

Le même membre lit un rapport sur un document adressé par M. Matton, constatant l'état de destruction de la collégiale Saint-Laurent de Roroy-sur-Serre, à la suite des guerres de la Ligue. Le rapport conclut à l'impression de ce document, qui est accordée par la section.

[1] 24 pages in-8°.
[2] 27 pages in-8° avec 5 photographies.

Digitized by Google

M. Marion donne lecture d'un rapport sur une notice de M. Thuot, professeur de philosophie au collége de Guéret, accompagnant l'envoi de quelques objets trouvés sur le Puy-de-Gaudy, près de cette ville, de 1865 à 1871. Le même membre lit un autre rapport sur une note de M. Ch. Aubertin, relative à une station préhistorique découverte à Verdun-sur-Saône (Saône-et-Loire).

M. de Guilhermy lit un rapport sur diverses communications de MM. Dusevel, le comte de Mellet, Woillez, Verly et Barbier de Montault.

M. Darcel lit un rapport sur l'inventaire, adressé par M. Léo Drouyn, des meubles qui se trouvaient dans le château de Vayres (Gironde) en 1617. Le rapporteur demande le dépôt de ce document aux archives du Comité. Le même membre donne lecture d'un rapport sur la note complémentaire, envoyée par M. Lhuillier, relative à l'exécution par Antoine Vatinel d'un retable d'autel à Château-Landon. M. Darcel croit que la citation, dans son précédent rapport, d'un article de cette note complémentaire, suffira à toutes les exigences à l'égard de la personnalité de cet artiste. En même temps, le rapporteur demande à la section de vouloir bien charger, comme plus compétent, M. de Montaiglon, de l'examen des notes inédites sur des artistes recueillies par M. Lhuillier dans divers dépôts de la Brie. Cette proposition est acceptée.

M. de Guilhermy lit trois rapports : 1° sur les *Séances générales tenues à Loches et à Lisieux par la Société française d'archéologie en 1869 et 1870* [1]; 2° sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, etc., de Toulouse* [2]; 3° sur le *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure* [3].

M. Édouard de Barthélemy lit aussi trois rapports : 1° sur la *Séance publique, du 28 janvier 1870, de l'Académie de Besançon;* 2° sur les *Mémoires de la Société dunkerquoise* [4]; 3° sur les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* [5].

[1] 36e et 37e sessions.
[2] 7e série, tome II.
[3] Tome Ier, 1867 à 1869.
[4] XIIIe et XIVe volumes, années 1867 et 1868.
[5] Tome VI, année 1869.

Digitized by Google

M. Douët-d'Arcq lit un rapport sur les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*[1].

M. Léon Renier, à l'occasion de ce rapport, présente des observations qui s'adressent aux auteurs des travaux analysés par notre collègue. Le vice-président de la section regrette, notamment, que M. Martin Daussigny, auteur d'un travail considérable sur la formule *sub ascia*, inséré dans les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, n'ait pu avoir à sa disposition l'ouvrage de Symmaque Mazochi sur cette formule[2], ouvrage dans lequel se trouvent reproduits tous les travaux faits antérieurement sur cette question, et sans lequel il est impossible de la traiter aujourd'hui d'une manière sérieuse. M. L. Renier ajoute qu'il est reconnu aujourd'hui que la formule dont il s'agit n'est pas exclusivement propre à la Gaule. On l'a trouvée sur d'autres points du territoire de l'empire romain, par exemple dans l'ancien royaume de Naples. Quant à ce qu'on peut dire de plus vraisemblable sur le sens de cette formule, c'est que le tombeau a été consacré alors qu'il était encore entre les mains de l'ouvrier, *sub ascia*, ou, comme nous dirions, *sous le marteau du tailleur de pierres*.

La section renvoie à la commission de la *Revue des Sociétés savantes* les divers rapports entendus dans la séance, et dont les conclusions sont adoptées.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 10 JUIN 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse des photographies de trois lampes en terre cuite du musée de Constantine; la

[1] Années 1870 et 1871, 1 volume.
[2] Naples, 1739, in-8°.

Digitized by Google

première offre l'image de Diane chasseresse au repos, et la seconde un combat de gladiateurs. Quant à la troisième, M. Cherbonneau, qui la considère comme chrétienne, y reconnaît la Résurrection de Notre Seigneur, représenté avec des ailes. Cette dernière attribution ne réunit pas l'unanimité des suffrages; quelques membres verraient plutôt sur cette lampe les Trois Enfants dans la fournaise avec l'Ange. D'autres ne croient pas que la lampe soit chrétienne. M. de Guilhermy, auquel cette communication est renvoyée, saura sans doute émettre à ce sujet un avis décisif.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse des notes sommaires et annonce un rapport sur quelques antiquités et objets d'art d'une collection d'Amiens qu'il ne nomme pas, mais qui, suivant M. l'abbé Cochet, présent à la séance, doit être celle de M. Bouvier, dont il a été déjà question dans la section d'archéologie [1].

M. Allmer, correspondant, adresse les calques de 27 inscriptions romaines des environs de Belley (Ain), et un manuscrit contenant des inscriptions recueillies en Algérie, qui sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. l'abbé Baudry, correspondant, adresse une note précédant l'envoi d'un rapport détaillé sur la découverte d'un 21e puits funéraire trouvé au Bernard (Vendée). Cette note est renvoyée à M. Quicherat.

M. G. Desjardins, archiviste de Seine-et-Oise, correspondant, adresse copie de l'inventaire du matériel du théâtre de la maison de Saint-Cyr ayant servi à jouer *Esther* et *Athalie* devant Louis XIV. Cette communication est renvoyée à M. Darcel.

M. de Lhotellerie, correspondant, adresse deux communications. La première se compose des estampages de deux petits monuments puniques funéraires que le correspondant croit inédits, et qui proviennent des ruines du temple d'Esculape, sur lequel est érigée la chapelle Saint-Louis (emplacement de Carthage).

Sur la proposition de M. Léon Renier, ces estampages sont renvoyés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

[1] Voir *Bulletin des Comités historiques, archéologie, beaux-arts*, tome II, p. 218, année 1850.

Digitized by Google

La seconde communication de M. de Lhotellerie a pour objet de signaler une monnaie de l'Égypte qu'il croit inédite et dont il a fait récemment l'acquisition. Cette monnaie, dont le correspondant donne la description, est de Ptolémée XIII Aulètes.

M. Chabouillet est chargé de rendre compte de cette communication.

Le même correspondant rectifie l'erreur qu'il avait commise en indiquant comme probablement unique une médaille d'argent de Cléopâtre VII. Un marchand de médailles de Paris lui a fait savoir qu'il en existait au moins trois exemplaires.

M. le comte de Mellet, correspondant, fait connaître à M. le Ministre le résultat d'explorations faites par lui pour prendre sa part des études sur les temps dits *préhistoriques*, dans les terrains calcaires siliceux ou de craie pure qui forment le sol de la commune de Chaltruit, arrondissement d'Épernay (Marne), et de quelques communes environnantes. Il a été surpris de la quantité considérable de silex travaillés qu'il a découverts dans ses excursions, et dont le nombre s'élève à plusieurs milliers, de formes les plus variées, haches, hachettes, nuclées, marteaux, ciseaux, pierres de jet, couteaux, bouts de flèches, etc. En même temps, M. de Mellet fait savoir que des sondages entrepris à quelques kilomètres de chez lui, par M. Joseph de Haye, à l'effet de découvrir des sépultures de l'époque romaine, ont amené la rencontre d'une quarantaine de grottes sépulcrales remontant à l'époque du silex, creusées dans les coteaux de craie pure qui encadrent la vallée du Petit-Morin et les marais de Saint-Gond. En général, les grottes ont de 3 à 4 mètres de longueur et $1^{m},50$ de hauteur. Elles sont précédées d'une sorte de petit vestibule; une grosse pierre en clôt l'entrée, et il faut descendre à une petite profondeur pour arriver au sol de la grotte intérieure. Dans ces grottes se sont trouvés des squelettes couchés sur le sol, très-bien conservés, souvent dans leur position naturelle et quelques-uns d'entre eux ayant leurs haches de pierre. Beaucoup d'instruments en silex et en os, quelques haches en silex encore emmanchées, ont été trouvés avec ees squelettes ou débris de squelettes, et avec des ossements d'animaux. On dit qu'une des portes d'entrée de ces grottes offre à l'extérieur une hache sculptée, ainsi que divers caractères. Tout cela mérite d'être étudié et con-

Digitized by Google

trôlé, et M. de Mellet promet de tenir la section au courant du sort de ces intéressantes découvertes. Quoi qu'il en soit, il est constaté, dès à présent, pour le correspondant, que ces grottes sépulcrales appartiennent à la civilisation peu avancée dont on retrouve dans les champs les armes, les outils et les ustensiles. Ces fouilles ont commencé il y a deux mois et sont en pleine activité. Des remercîments seront adressés à M. de Mellet, qui sera invité en outre à adresser le plus tôt possible le mémoire complet annoncé dans sa lettre, et que l'on attendra pour désigner un rapporteur sur l'ensemble de ces communications.

M. Nozot, correspondant, adresse deux notices sur des communes du département des Ardennes, Barby, Gerson, Signy et Montlibert. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. de Sourdeval fait hommage de son travail intitulé *Ancienne navigation du littoral septentrional de la Vendée, époques gauloise, gallo-romaine, moyen âge*[1], qu'il avait adressé manuscrit, en 1870, au Comité (séance du 25 juillet). C'est un extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*[2].

Des remercîments seront adressés à M. de Sourdeval.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications savantes, MM. Chabouillet, Éd. de Barthélemy, Lance, Quicherat, Clément de Ris et F. de Guilhermy.

La section passe ensuite à la discussion de la liste des Sociétés savantes dressée par la commission nommée *ad hoc*. La liste de la commission, ainsi que la répartition des Sociétés en trois catégories, est adoptée après délibération et sera soumise à l'approbation de M. le Ministre.

M. G. Bertrand lit deux rapports : 1° sur le *Bulletin de la Société de statistique des sciences et arts du département de l'Isère*[3]; 2° sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*[4].

[1] Poitiers, 1872, in-8°.
[2] Tome XXXV.
[3] 3e série, tome II, liv. I et II, 1870.
[4] 9e année, 1867; 10e année, 1868.

Digitized by Google

M. Éd. de Barthélemy donne lecture d'un rapport sur le *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain* [1].

M. Douët-d'Arcq dépose, sans rapport, deux volumes qui avaient été renvoyés à son examen, et dans lesquels il n'a rien trouvé, au point de vue archéologique, qui pût lui fournir la matière d'un compte rendu. C'est le tome II des *Mémoires de la Société académique de Cherbourg* et le *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres* [2].

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur l'extrait envoyé par M. Dusevel de l'inventaire des ornements, linges et autres meubles appartenant à l'église de Saint-Valery, en 1816; puis d'un autre rapport sur une communication de M. A. de Lamothe, consistant dans la copie d'un marché pour la forme et la peinture d'un retable de l'église Notre-Dame de Vauvert (Gard), vers 1520. Le rapporteur demande l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* de la seconde de ces communications, et le dépôt aux archives de la première. Les conclusions de M. Darcel sont adoptées.

M. l'abbé Cochet entretient la section de fouilles opérées par lui dans la forêt de Roumare, dans les environs de Rouen, et dans la crypte de l'église Saint-Gervais de cette ville. M. le Président prie M. l'abbé Cochet de rédiger pour la *Revue* le récit de ces deux fouilles.

Les divers rapports lus à cette séance sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Années 1870 et 1871, 2 vol. avec planches.
[2] Années 1870 et 1871.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Novembre 1867-août 1868.

J'ai, l'année dernière, signalé au Comité l'Académie du Gard comme ayant une prédilection marquée pour les sujets qui la ramènent aux origines et aux temps de la splendeur de Nîmes; j'ajoutai, tout en exprimant le désir de voir quelques-uns de ses membres aborder des sujets plus modernes, que cette prédilection était naturelle et se justifiait suffisamment par un passé glorieux. Le volume dont j'ai à rendre compte aujourd'hui au Comité se trouve exactement, en ce qui touche les matières qui en font l'objet, dans les mêmes conditions que les volumes précédents. Il me paraît inutile d'entrer dans de longs détails sur le petit nombre de pièces concernant la section d'histoire et de philologie qu'il contient. La plus importante est une étude de M. Léonce Maurin sur un célèbre orateur païen du IVe siècle de l'ère chrétienne, nommé Thémiste. M. Léonce Maurin a déjà publié de nombreux portraits de personnages célèbres de l'ancienne Rome; celui de Thémiste ne déparera pas sa galerie. L'extrait suivant de cette intéressante étude donnera une idée de la manière dont les païens de la décadence entendaient la philosophie et conseillaient le renoncement : « Si Thémiste recommande au prince le respect des mœurs, dit M. Maurin, c'est l'athlète antique qu'il cite comme observateur des lois de la chasteté, afin de ne pas affaiblir ses forces par l'abus des voluptés; et l'empereur, qui est, suivant son expression, l'athlète de l'univers, puisqu'il porte sur ses épaules le lourd fardeau des affaires publiques,

Digitized by Google

doit demeurer chaste pour que ses forces demeurent à la hauteur de sa tâche. »

On pensera ce qu'on voudra des conseils de Thémiste, mais n'est-il pas vrai qu'il y a un abîme entre cette morale et celle du christianisme?

J'espérais trouver quelques détails intéressants sur l'auteur de *Phèdre*, d'*Andromaque*, d'*Athalie*, dans une notice de M. Gratien Charvet intitulée *Racine et sa famille maternelle à Uzès et à Saint-Maximin-lez-Uzès* (1660-1780); mais mon espoir a été déçu. Rien de personnel au grand poëte; ni lettres, ni autographes, ni reliques d'aucune sorte; seulement quelques particularités sur des parents plus ou moins éloignés.

Que dire d'une *Étude sur les origines de la fête de Noël*, par M. Ariste Vignié; de quelques considérations sur la même fête, par M. l'abbé Azaïs; d'un récit sur les *derniers jours du Tasse au couvent de Saint-Onuphre;* d'une *Étude sur Jean Goujon* et de *Réflexions sur la sculpture*, par M. Albert Meynier; d'une *Étude sur Ingres*, par M. Émile Im-Thurn? Je ne puis qu'indiquer au Comité ces pièces où l'originalité fait défaut.

Huit morceaux de poésie figurent dans le volume qui m'occupe. Il y a, dans le nombre, des traductions d'Ovide, d'Horace, de La Fontaine en vers languedociens, et quelques pièces originales. Parmi ces dernières, je signalerai particulièrement *Une visite à Pompéi*, par M. Eugène Brun. Il y a dans cette pièce du mouvement, de l'ampleur, de la sensibilité, et le contraste de la ville vivante, animée d'autrefois avec la ville morte et si étrangement curieuse qu'on peut voir aujourd'hui, est on ne peut mieux rendu. Un peu plus d'éclat dans les couleurs, et cette méditation poétique (on peut bien la qualifier ainsi) ne laisserait presque rien à désirer.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY.

Année 1868.

Le Bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, pendant l'année 1868, ne se compose que de 60 pages,

Digitized by Google

presque exclusivement consacrées à des extraits de procès-verbaux et à des questions concernant la section d'archéologie. Une seule note, de moins de deux pages, se rapporte à notre section. Elle est relative à la télégraphie au moyen âge dans le département de l'Aisne. Des chaînes à crémaillères trouvées sur divers points, à une distance de 3 à 4 kilomètres, paraissent avoir servi à produire du feu ou de la fumée pour servir de signaux aux jours d'alarme. « Tous les instruments découverts, dit M. de Vertus, auteur de la note en question, font comprendre que les signaux étaient donnés la nuit avec des flammes, le jour avec de la fumée. On pouvait former une espèce d'alphabet d'après une convention préalable. » M. de Vertus ajoute que les signaux découverts ne paraissent pas remonter au delà de la guerre des Anglais au XIVe siècle. « Les Russes, dit-il, font encore usage de ce genre de télégraphe dans leurs possessions du Caucase. »

J'aurais désiré pouvoir donner au Comité des renseignements plus détaillés, plus précis, sur un sujet qui ne manque pas d'intérêt; ils font défaut.

Il est à souhaiter que le prochain numéro des Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry contienne quelques mémoires traités avec plus de développement.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU VAR.

Année 1869.

La Société académique du Var se présente cette année avec un volume de près de 600 pages, où se font remarquer d'excellents travaux, parmi lesquels je citerai la continuation d'un *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, par M. Louis Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône; la suite de l'*Histoire des guerres de religion en Provence*, par le docteur Gustave Lambert; une *Étude historique sur la ville de Toulon au moyen âge*, par M. Octave Teissier; la traduction d'un conte des *Mille et une Nuits*, par M. G. Rat.

Une pièce de vers sur un sujet mis au concours par la Société

Digitized by Google

académique du Var complète le volume, en ce qui concerne les sujets relevant de la section d'histoire et de philologie.

J'ai eu l'occasion d'apprécier, dans un précédent rapport, la première partie du travail de M. Blancard sur les monnaies de Charles Ier, et de M. Lambert sur l'histoire des guerres de religion en Provence. L'essai de M. Louis Blancard est fait avec un soin particulier, une rigueur de déduction, qui dénotent tout à la fois de longues recherches et une excellente méthode. J'espère toujours que, ce travail achevé, M. Louis Blancard résumera les connaissances spéciales qu'il possède sur les questions monétaires, en nous donnant une étude complète sur la valeur comparée des anciennes monnaies provençales. Ce serait là un livre essentiellement utile et qui redresserait certainement bien des erreurs.

La suite de l'*Histoire des guerres de religion*, de M. Lambert, offre les mêmes qualités que la première partie, dont j'ai déjà rendu compte. C'est une série non interrompue de luttes civiles, de perfidies, de massacres abominables, de cruautés sans nom, auxquelles la religion la plus humaine et la plus douce sert de prétexte. Pendant près d'un demi-siècle, ces malheureuses populations sont en proie à une sorte de délire, et ceux qui n'en sont pas atteints le simulent pour en tirer profit. A chaque page, on est tenté de s'écrier avec ce personnage de Shakespeare : «Horrible! horrible!» Ces scènes de meurtres, ces boucheries, se renouvellent même avec une telle persistance, que le retour, à chaque page, des mêmes horreurs finit par impatienter. C'est pour cela même qu'il faut que ces guerres maudites, trop oubliées aujourd'hui, soient connues et qu'elles aient leur histoire à part. Il est utile de savoir à quels excès ont poussé certaines folies; cela sert plus qu'on ne pense à les prévenir.

L'*Étude sur la ville de Toulon au moyen âge*, par M. Octave Teissier, est un travail vraiment digne d'éloges. Sur le point d'écrire l'histoire municipale de cette ville, dont il rassemblait les matériaux depuis de longues années, l'auteur constata avec regret que les volumineuses archives qu'il venait de dépouiller ne contenaient pas un plan exact, certain, de la vieille cité. Quel embarras! et le moyen de bien faire revivre les temps, agir les hommes, s'il ne pouvait se rendre compte des lieux où leur vie s'était écoulée? Heureusement, les registres du cadastre existaient encore, et ils avaient toujours été parfaitement tenus. Grâce à ces précieux documents, M. Octave

Digitized by Google

Teissier, avec un zèle qui n'étonnera pas ceux qui connaissent son ardeur infatigable, a reconstruit les quartiers, les rues, les maisons de la ville de Toulon telle qu'elle était de 1442 à 1515. Si ce n'était qu'une affaire de temps, nous louerions encore le patient érudit; mais, ici, la reconstruction archéologique qu'il a entreprise a eu pour résultat de lui permettre de placer les personnages de son histoire municipale de Toulon sur leur propre terrain, et c'est ainsi que l'étude dont il s'agit se trouve former une introduction excellente à son histoire municipale de Toulon, livre original, aussi bien composé qu'exécuté.

J'aurai peu à dire sur la traduction, par M. Rat, membre de la Société asiatique de Paris, d'un conte des *Mille et une Nuits*, intitulé *Les amours et les aventures de Ons-el-Oudjoud*, que Galland n'avait traduit qu'en partie et par à peu près, ainsi que beaucoup d'autres de sa collection. La traduction de M. Rat, infiniment plus complète sans contredit (je ne sais même s'il soulève tous les voiles), donne l'idée d'un sensualisme des plus raffinés, celui des harems. Si, en pareille matière, les citations étaient permises, on n'aurait ici que l'embarras du choix. M. Rat se propose de traduire à nouveau le texte arabe des *Mille et une Nuits* dans toute sa sincérité. Un simple spécimen ne serait-il pas aujourd'hui tout à fait suffisant? Quoi qu'il en soit, s'il réalise ce projet, son livre sera éminemment un livre de curieux, et la section de philologie et d'histoire n'aura certes rien à y voir.

Il y a de beaux vers mélangés d'imperfections dans la pièce intitulée *Sur un champ de bataille*. La suite de la bataille pourrait être racontée avec plus de netteté, de précision. Le dialogue qui s'engage sur la plaine mortuaire, entre le Génie de la paix et le Génie de la guerre, contient des strophes bien frappées qui justifient la couronne accordée à l'auteur par la Société académique de Toulon.

Pierre Clément,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

3e série, t. II, 3e livraison.

Ce Bulletin ne contient rien qui soit précisément du ressort de la section d'histoire. L'archéologie et la science proprement dite l'occupent tout entier.

Je signalerai seulement à l'attention du Comité un mémoire de M. Caillemer sur les limites de la *Sapaudia* (Savoie) au ve siècle. Si ce travail nous échappe par l'archéologie, il nous revient par la géographie. M. Caillemer discute scrupuleusement la question de savoir si la ville même où siége la Société dont il est membre, si Grenoble faisait partie de la Sapaudia à l'époque de l'établissement des Burgondes (411). Il compare les opinions très-divergentes de dom Bouquet, de Walkenaer et des savants allemands. Comme il arrive souvent après l'étude de ces questions ardues, sa conclusion est un doute, et, d'accord avec le docte Binding de Leipzig, il déclare que la difficulté lui paraît insoluble, quant à présent.

Malgré d'éminents travaux, la géographie ancienne des Gaules est encore fort obscure. M. Caillemer s'est attaché à réfuter des affirmations trop confiantes. C'est un des services que la critique rend à la science. Elle n'a pas toujours la bonne fortune de construire, mais elle déblaye et aplanit le terrain.

Théry,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

4e série, t. III, 1867; t. IV, 1868, 2 vol. in-8°.

La Société d'émulation du Doubs publie un volume chaque année; chaque année elle a envoyé des délégués au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne; elle manifeste une grande activité et rend d'éminents services à la cause du développement intellectuel en Franche-Comté. Elle a le bonheur d'avoir un secrétaire, M. A. Castan, qui porte dans l'exercice de sa fonction un dévouement, un zèle, une intelligence et une science qu'il est rare de ren-

Digitized by Google

contrer unis à un si haut degré. Le Comité apprécie depuis longtemps les services de M. Castan, et il n'oublie pas que c'est sur sa proposition que M. Castan a reçu, en 1868, la juste récompense des travaux de l'érudit et du secrétaire de la Société d'émulation du Doubs.

Cette Société libre, dont le nombre des membres n'est pas fixé, qui traite toutes les questions, historiques, littéraires, scientifiques, économiques et industrielles, offre dans ses mémoires une grande variété, et le Comité d'histoire est toujours certain d'y trouver, dans la sphère de sa compétence, des travaux intéressants. Commençons cette revue par l'année 1867. M. J. Gauthier publie[1] la charte d'affranchissement du bourg d'Oiselay en 1429, d'après l'original conservé aux archives de la Haute-Saône. C'est un des actes les plus récents qui soient le produit de ce mouvement communal que virent naître en Franche-Comté les premières années du XIIe siècle, et qui prit fin au commencement du XVe siècle. Pendant cette période, plus de soixante villes ou bourgades de cette province reçurent des lettres d'affranchissement et de priviléges, accordées généralement de plein gré par les seigneurs dans des vues d'intérêt bien comprises.

Je me bornerai à indiquer la note de M. le commandant Bial sur les *Formes et dimensions des camps romains au temps de J. César*[2]. L'auteur a cherché, dans un travail précédent, à évaluer l'effectif de la légion d'après la dimension des *castella* dont on retrouve les débris; il crut voir une confirmation de ces explorations dans la découverte, faite en Ambierle par M. Noëlas, d'un camp où l'on a rencontré des tombes portant l'inscription suivante :

S . X . I . I

ce que l'on prétend lire ainsi :

Legionis undecimæ signum.

J'avais l'intention de renvoyer à l'examen de notre collègue M. Meyer les recherches sur la langue Belleau, argot des peigneurs de chanvre du haut Jura, par M. Ch. Toubin[3]; je me contenterai de faire connaître la fin des conclusions de l'auteur : « Vocabulaire

[1] Tome III, p. 7-24.
[2] *Ibid.* p. 43-46.
[3] *Ibid.* p. 47-57.

Digitized by Google

hétérogène et dont la moitié au moins est visiblement empruntée au vieux français, à l'argot des prisons et aux langues méridionales, tant anciennes que modernes. L'origine de l'autre moitié est encore une énigme pour moi. »

C'est un intéressant travail que celui de M. Delacroix, intitulé *Luxeuil, ville, abbaye, thermes*, qui n'a pas moins de 178 pages[1]. L'histoire, l'archéologie, l'analyse chimique des eaux et la thérapeutique y tiennent leur place dans de justes proportions. Vous avez entendu à la Sorbonne la lecture du mémoire de M. Castan sur la statue de l'empereur Charles-Quint à Besançon[2], et vous avez pu en apprécier les qualités. La même observation s'applique à l'étude de M. Drapeyron intitulée *Ebroïn et saint Léger, lutte entre la Neustrie et l'Austrasie*[3].

M. le capitaine de Rochas d'Aiglun traite en quelques pages d'un sujet qui a lieu de piquer notre curiosité : *De l'organisation des armes spéciales chez les Romains.* Voici les conclusions de ce travail, conclusions qui ne nous paraissent pas ressortir du mémoire, lequel, en tout cas, demanderait plus de développement[4] :

« 1° A la tête de la légion, un préfet commandant, d'une façon directe et constante, à la fois les tribuns chefs des corps militants et les préfets particuliers des camps et des ouvriers;

« 2° Le préfet du camp, réunissant dans sa main les services administratifs et exerçant la police sur tout le matériel de la légion;

« 3° Le préfet des ouvriers, fabriquant les engins et les armes de toute sorte, et chargé de diriger tout ce qui est œuvre d'art;

« 4° Les corps de troupes exercés au maniement de toutes les armes, y compris celui des grosses machines de jet, et servant aux travaux des siéges sous la conduite de quelques hommes spéciaux;

« 5° Les préfets des camps et des ouvriers, occupant dans la hiérarchie militaire un rang élevé et ayant rempli à l'armée des charges diverses; ce qui tendait à les préserver de l'esprit étroit et routinier inhérent à l'exercice permanent d'une même fonction. »

En langage moderne, ces cinq paragraphes se traduiraient ainsi :

Permanence pendant la paix de l'organisation de guerre des *divisions;*

[1] Tome III, p. 59-184.
[2] *Ibid.* p. 185-219.
[3] *Ibid.* p. 225-254.
[4] *Ibid.* p. 274-286.

Digitized by Google

Annexion à l'intendance de la partie administrative du service du *corps d'état-major;*

Réunion des états-majors particuliers de *l'artillerie* et du *génie;*

Séparation de ces états-majors d'avec les corps de troupe qui portent le même nom;

Recrutement par voie de concours du personnel des premiers dans celui des seconds.

L'étude lue en séance publique par M. Gérard et intitulée *Le Philosophe Théodore Jouffroy*, d'après sa correspondance avec Ch. Weiss[1], ne nous montre cet homme éminent sous aucun aspect nouveau et n'ajoute rien à ce que l'on savait. La correspondance de Jouffroy avec Ch. Weiss, commencée lors du premier séjour du philosophe à Paris et interrompue seulement par sa mort, nous fait voir son attachement pour la Franche-Comté, sa patrie; mais ce n'est pas là un sentiment qui doive étonner et dont on doive faire honneur à Jouffroy; on sait quel profond amour les pays de montagne inspirent à ceux qui y sont nés. Mais l'amour de Jouffroy pour le sol natal ne se bornait pas à cette sentimentalité vulgaire, quoique généreuse, inspirée par les souvenirs de l'enfance; c'était un amour éclairé; il aimait la Comté moins pour lui que pour elle : il la voulait prospère, surtout instruite; il la souhaitait honorée. Il fut un des plus ardents promoteurs de la publication des papiers du cardinal de Granvelle.

Les armoiries sont-elles l'apanage exclusif de la noblesse[2]? A cette question M. le colonel fédéral de Mondrot répond non, en invoquant ce qui se passait dans l'ancien canton de Vaud; il conclut à l'existence dans les autres pays du droit des bourgeois d'avoir des armoiries. Quoiqu'il ne démontre pas la seconde partie de sa thèse, il a raison. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter l'inventaire des sceaux des archives nationales par notre savant collègue M. Douët-d'Arcq.

Notice sur M. le général Liautay, par M. Castan[3].

Les mémoires lus à la Société du Doubs, pendant l'année 1868, sont les suivants :

[1] Tome III, p. 287-298.
[2] Tome III, p. 299.
[3] *Ibid.* p. 306-309.

Digitized by Google

1° Le capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain, par M. Castan [1];

2° Essai sur l'organisation de l'Austrasie et la création de l'Allemagne, par M. L. Drapeyron [2].

3° De quelques coutumes, proverbes et locutions du pays de Salins, par M. Ch. Toubin [3].

4° Notice sur Jacques Prévost, peintre, graveur et sculpteur du XVIe siècle, par M. Lancrenon (4 bois gravés) [4].

5° Les artistes de Franche-Comté au Salon universel de 1867, par M. Castan [5].

6° Le siége et le blocus de Besançon par Rodolphe de Habsbourg et Jean de Chalon-Arlay, étudiés dans les textes et sur le terrain, par le même [6].

7° Deux traditions celtiques relatives aux épousailles dans la ville de Besançon, par le même [7].

8° Notice sur Charles Weiss, par le même [8].

Énumérer ces travaux, c'est assez en faire connaître l'importance; ajoutons que ceux qui sont dus à la plume de M. Castan sont particulièrement dignes d'éloges. Le siége de Besançon par Rodolphe de Habsbourg est un morceau d'histoire achevé.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.

2e série, t. VI, VII et VIII.

Les articles relatifs aux travaux d'histoire et de philologie sont fort clair-semés dans ces deux énormes volumes, où une place trop

[1] Tome IV, p. 201-236.
[2] *Ibid.* p. 237-282.
[3] *Ibid.* p. 285-298.
[4] *Ibid.* p. 299-308.
[5] *Ibid.* p. 308-315.
[6] *Ibid.* p. 329-420.
[7] *Ibid.* p. 457-462.
[8] *Ibid.* p. 464-470.

Digitized by Google

étendue peut-être est donnée à des sujets de fantaisie, d'un intérêt médiocre et d'une forme où l'on aimerait plus de nouveauté, ou, mieux encore, la recherche d'une tradition plus haute et par là moins sujette à passer.

En suivant l'ordre où les ouvrages se présentent, je signalerai :

Des *Documents* relatifs à Gresset et communiqués par la famille. Ils consistent en un extrait certifié de son acte de baptême; une copie du privilége du *Mercure de France*, enrichie d'une note de la main de Gresset ainsi conçue : « Copie collationnée du privilége du Mercure de France, en datte du 27 avril 1758, dans lequel est portée la pension de deux mille livres que le Roy *eu* la bonté de m'accorder; » enfin les lettres d'anoblissement pour le sieur Gresset, octroyées par Louis XVI, à Marly, au mois de juillet 1774. On y rappelle que le poëte a été chargé d'offrir au prince, lors de son avénement, les hommages de l'Académie; que l'auteur de *Vert-Vert* a toujours respecté dans ses écrits la décence, la religion, et qu'il est issu d'une famille *honête* de la ville d'Amiens, où son aïeul et son père ont rempli différentes charges municipales : « ils y ont toujours vécu de cette manière honorable qui, en rapprochant de la noblesse, est en quelque sorte un degré pour y monter, etc..... »

Le privilége pour le *Mercure de France* est celui de Marmontel; il reproduit la liste bien connue des pensions. L'acte de baptême du poëte Gresset, en 1709, ne donne lieu qu'à une rectification légère : son père était commissaire-enquêteur de la ville, et non échevin, comme le portent les biographies.

Jehovah et Agni, études biblico-védiques, par M. Obry.

Ce long mémoire, qui remplit plus de 200 pages et n'est qu la première partie d'un travail, était demeuré longtemps inédit, l'auteur l'ayant, dit-il, communiqué à ses collègues de 1831 à 1836. Mais, pour le mettre au jour, il l'a évidemment remanié, car il y discute les opinions de plusieurs érudits qui, il y a trente-cinq ans, n'avaient rien publié.

C'est une longue et assurément très-savante dissertation sur les traditions primitives des Hébreux, des Perses, des Indiens, des Égyptiens; sur la prononciation vraie du tétragramme hébraïque; sur la nature et les attributs des divinités de la triade védique : Agni, Vâyu et Sûrya; sur les formes très-diverses que ces désignations

Digitized by Google

ont prises dans les antiques idiomes de l'Orient; sur les traductions plus ou moins fondées auxquelles ces mots et leurs congénères ont donné lieu de la part des savants du monde entier, dont les opinions sont discutées à fond; en un mot, il s'agit d'un travail d'exégèse étayé sur les plus hautes subtilités de la philologie comparée.

Pour les lecteurs étrangers à cette branche mystérieuse des études, le mémoire de M. Obry est incompréhensible, parce qu'il suppose en eux une compétence préalable et des notions fort étendues, et qu'en outre, pour coordonner dans son esprit un tel amas d'érudition, il faudrait une mémoire surhumaine. D'autre part, il serait téméraire de prétendre apprécier une pareille dissertation et discuter les opinions souvent insaisissables de l'auteur, à moins de posséder le sanskrit, le zend, le persan, l'hébreu et des notions très-avancées sur la prononciation chez les Égyptiens. Je ne puis donc que m'incliner avec respect devant les énigmes de ces hautes questions, champ inépuisable d'hypothèses où les érudits s'exerceront des siècles encore.

Hélène, type du beau dans l'art grec, par M. Henri Dauphin.

M. Dauphin traduit, après Giry, avec plus de précision, *l'Éloge d'Hélène*, par Isocrate, discours pompeux sur un sujet où la grâce aurait voulu moins d'apprêt, et qui gagne, dans notre langue, à être entrevu dans la capricieuse et légère imitation de Paul-Louis Courier. La traduction de M. Dauphin, plus exacte qu'élégante, ne peut rendre le mérite de l'original, ni le style raffiné du plus exact, du plus précieux des rhéteurs grecs. L'auteur a ajouté à son travail une étude sur les rapports qui existent entre le mythe d'Hélène et le développement de l'art chez les Grecs, puis, sous leur inspiration, chez les peuples modernes : il nous montre Angélique, Armide, la Marguerite de Gœthe même, comme issues du type d'Hélène. Rapprochant de divers passages d'Homère les appréciations opposées des auteurs antiques sur ce prototype de la beauté, de la séduction, de la faiblesse féminine et du repentir, il arrive à préciser le caractère et les traits d'une créature idéale dont tous les arts se sont inspirés. Cette thèse enthousiaste et bien conduite ne manque ni d'originalité ni d'attrait. Seulement, je doute fort qu'en imaginant leurs créations diverses les poëtes modernes, de l'Arioste à Gœthe, aient songé à reproduire le type de la femme de Ménélas.

Digitized by Google

Étude sur l'origine de la rime, par M. Tivier.

L'auteur attribue à Hrosvitha, la religieuse de Gandersheim, l'honneur d'avoir substitué la première, dans la versification latine, les rimes assonantes aux formes de l'antique prosodie. La muse inspirée que M. Villemain, et surtout M. Magnin, ont remise en lumière, n'a point à revendiquer cette invention; l'étude des anciens textes ne permet plus de supposer que saint Thomas d'Aquin, que le pape Innocent III, en rimant le *Lauda Sion* et le *Stabat mater*, aient demandé à la Sapho saxonne une forme rhythmique. Le recueil des poésies latines du moyen âge, formé par Eyser, fournit à cet égard des preuves surabondantes, et il est devenu presque trop facile de démontrer, par de nombreux exemples, que la tendance à assimiler sur ce point le latin aux idiomes vulgaires remonte presque aussi haut que les premiers essais poétiques de ces idiomes. La période carolingienne a laissé un très-grand nombre d'inscriptions où le latin est traité de la sorte : celle-ci, entre autres, qui est du temps de Léon IV et que j'ai relevée dans une crypte :

Me prece querentes
Estote nociva caventes.

Dans les fresques souterraines de Saint-Clément, récemment exhumées à Rome, j'ai signalé une légende antérieure à 950, où la transformation apparaît avec un caractère singulier. Ce sont deux vers hexamètres; la quantité y est observée imparfaitement, et ils se découpent en deux moitiés qui riment ensemble :

Non pater agno*scit*, misererique sibi po*scit*,
Papa tenet *cartam*, vitamque nuntiat *artam*.

Ces traits fourmillent, en Italie surtout, où, les deux langues en présence ayant une plus immédiate affinité, la plus jeune tendait à dissoudre l'autre dans un alliage plus facile à combiner.

Hrosvitha écrivait sous Othon II; cent dix années auparavant, Otfrid de Wissembourg avait traduit les *Évangiles* en rimes tudesques : de là à une application de cette forme à la poésie latine il n'y avait pas très-loin, lorsque des modèles du genre avaient été donnés par l'Italie, modèles que certainement Hrosvitha a connus. Elle nous le prouve elle-même en faisant figurer dans son drame de *Dulcitius*, comme persécuteur d'Agapé, de Chionie et d'Irène, un personnage qui, dans la légende romaine, joue un rôle identique, et sous le

Digitized by Google

même nom, contre saint Clément. Dans la plus ancienne, Sisinnius, bourreau mystifié du pontife, est le favori de Domitien; dans la plus récente, Sisinnius, persécuteur grotesque des trois vierges, est devenu l'agent de Dioclétien.

Au surplus, démontrer que cette admirable femme, qui avait étudié Virgile et Térence, a tiré de l'Italie jusqu'à la combinaison rhythmique de sa latinité, ce n'est point l'amoindrir; c'est replacer à la base de son arbre généalogique la trisaïeule de la Renaissance.

Le tome VIII ne contient aucun travail relatif à l'histoire ni à la philologie.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Année 1869.

La Société académique de l'Aube recherche avec un soin filial tout ce qui peut intéresser le milieu dans lequel elle travaille.

Elle ne s'interdit pas les généralités, mais elle a le bon goût de ne pas s'y complaire. C'est une disposition toujours louable dans les Sociétés savantes de province, que de mettre sérieusement à contribution les traditions spéciales de leur pays, et de préparer ainsi, pour une synthèse ultérieure, des matériaux précieux.

Dans une étude sur notre vieux chroniqueur Geoffroy de Villehardouin, et sur les princes régnant d'Achaïe, sortis de cette famille champenoise, M. Jaquot, sans prétendre à des découvertes historiques, ajoute quelques teintes de couleur locale aux recherches de Ducange, aux notes utiles de Michaud, de Petitot, de Buchon, et complète un savant travail, déjà publié, de M. l'abbé Étienne Georges, membre associé de l'Académie de l'Aube, sur le gouvernement de la Morée, qui, de 1210 à 1311, pendant plus d'un siècle, resta dans cette illustre famille.

Le docte académicien, en racontant la vie de Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, témoin et historien de la quatrième croisade, refuse de croire que son héros fût illettré, comme l'ont prétendu quelques auteurs, se fondant sur un passage de la

Digitized by Google

chronique ainsi conçu : *bien temoigne Geoffroi, li mareschau, qui cette œuvre* DICTA. Il ne se contente pas de faire remarquer que, dans le style du temps, *dicter* signifiait *composer*, et non pas emprunter la plume d'un secrétaire, comme on le voit dans ce passage tiré de Nivelet ou Novelet, poëte troyen, contemporain de Villehardouin :

> Ce sont mes vers
> Bien faits et bien rimés, bien dit et bien *dictés*,

et il ajoute : « *Dicter* est encore usité en ce sens en Champagne, où l'on dit : Il *dicte* bien, il sait *dicter* une lettre. »

Quoique ce détail soit secondaire, je le cite volontiers comme une preuve du soin avec lequel M. Jaquot profite des traditions locales pour essayer de rendre à une figure historique le relief qui semble lui appartenir.

De même, en retraçant l'existence longue et agitée d'un neveu de Geoffroy, Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, qui lutta vaillamment contre les armées de Michel Paléologue, il insiste sur un fait particulier, intéressant surtout la Champagne, mais qui a l'avantage de nous montrer l'homme dans le prince, et le souverain d'un État lointain se souvenant du domaine de ses pères, dans un touchant esprit de retour.

Guillaume écrit à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, pour lui faire savoir qu'il met sous la garde d'un sieur Vilain d'Aunoy, qu'il appelle son *cher cousin*, *tout ce qui lui revient de son héritaige*, *à Villehardouin*, *à Brandonvilliers et autres lieux*. Il ajoute cette réserve, que d'Aunoy *sera obligé de délivrer la terre*, *sans arrêt*, *en paix et débonnairement*, *lorsqu'il lui plairait* (à lui Guillaume) *rappeler cette grâce*.

Le prince d'Achaïe, dès le commencement d'un règne qui ne promettait pas d'être pacifique, se ménageait la ressource d'une condition aisée, d'une retraite paisible, où les hasards de la politique et de la guerre pourraient bien le contraindre à se réfugier un jour.

Tels sont les traits qui paraissent marquer cette esquisse historique d'un cachet de famille et lui donner comme un goût piquant de terroir.

Un autre membre de l'Académie, M. Léon de Breuze, nous fait connaître un homme utile, le créateur d'une grande école d'agriculture et d'une pépinière modèle dans un terrain stérile de l'Ile de France, et qui, né en Champagne, mourut, près de Melun, ins-

Digitized by Google

pecteur général des pépinières royales de France. Cet homme de bien, Moreau de La Rochette, loué, courtisé par Voltaire, zélé pépiniériste aussi dans son domaine de Ferney, semble avoir été méconnu et découragé par Necker, qui, dans un accès d'économie, retira au fondateur l'appui et les secours de l'État. Voltaire, qui connaissait l'importance économique des plantations, écrivait déjà, en 1767, à Moreau de La Rochette : «Je crois la France très-peuplée; mais je crains bien que ses habitants n'aient bientôt plus de quoi se chauffer.»

Le même académicien discute la question récemment et bruyamment agitée de l'emplacement de l'ancienne *Alesia*. Est-ce à la Franche-Comté, est-ce à la Bourgogne que revient l'honneur historique d'avoir été le dernier théâtre de la lutte entre César et Vercingétorix? De savantes dissertations ont été composées pour établir le droit, les unes d'Alaise, les autres d'Alise. Des écrivains érudits, des académiciens, des journalistes, même un souverain, sont entrés dans la lice. M. de Breuze tient pour Alise-Sainte-Reine et la Bourgogne; il appuie son opinion sur le texte même des Commentaires de César. Mais ses adversaires puisent dans le même livre les éléments d'une conviction toute différente, et, quand je rencontre, par exemple, dans le camp des partisans d'Alaise et de la Franche-Comté, notre très-savant collègue M. Quicherat, il m'est permis de dire que la cause, à mon sens, est encore pendante.

Je me contenterai de mentionner quelques articles intéressants, mais restés en quelque sorte à l'état d'ébauches, sur les mystiques espagnols et sur le goût du public pour le *nouveau*, par M. Assolant; sur les Écoles normales primaires, par un ancien directeur, M. Dautremant; sur les œuvres de Frédéric Bastiat, par M. Édouard Vignes. Ils prouvent la variété des sujets traités dans ce volume des Mémoires, et sont rédigés dans un bon esprit, avec clarté et naturel.

Le reste du volume regarde les sciences et l'archéologie. Deux savants mémoires y occupent la première place: l'un, de M. l'abbé Lalore, sur le cartulaire de l'abbaye de Boulancourt, de l'ancien diocèse de Troyes; l'autre, de M. Jaquot, sur l'œuvre des artistes troyens et particulièrement de ceux du XVIe siècle.

THÉRY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales du Comité flamand de France.

Tome X, 1868 et 1869.

Ce volume contient trois mémoires; c'est vous dire que les 465 pages qui le composent sont consacrées à des travaux de longue haleine.

M. J.-J. Carlier, sous le titre de *Robert de Cassel, seigneur de Dunkerque, Cassel, Nieppe, Warneton, Gravelines, Bourbourg*, a fait l'histoire de la Flandre française et particulièrement de la Flandre maritime depuis la fin du XIIIe jusqu'au dernier tiers du XIVe siècle; c'est une étude complète de la vie et des actes de Robert de Flandre, fils puîné du comte Robert III, dit de Béthune, à cause de sa mère, et de Yolande de Nevers. Robert de Cassel est un type tout particulier du chevalier puîné d'une maison régnante, forcé par les circonstances de renoncer aux droits éventifs que les lois du pays lui donnaient à la couronne comtale, dévoué à la cause flamande et regrettant par instant la position subalterne qu'il avait dû accepter. Pour l'éloigner du titre du comte de Flandre, on lui donna un riche apanage comprenant la Flandre maritime, et ce démembrement, ainsi que la cession au roi de France de Lille, Douai et Béthune, furent le point de départ de l'annexion à la France d'une partie de cette belle province.

M. Carlier a fait ce mémoire avec autant de soin que d'érudition; il s'est attaché à éclaircir toutes les difficultés qui peuvent naître de la synonymie des noms, de l'emploi des surnoms adoptés arbitrairement par les différents historiens, des qualifications féodales et de la chronologie.

M. Carlier cède par moment au besoin que les Flamands éprouvent de célébrer le temps où ils se défendaient de leur mieux contre l'influence et l'invasion française; il se plaît à rappeler que les Flamands n'ont cédé et succombé qu'à la dernière extrémité. J'aime beaucoup et je respecte l'esprit provincial qui rattache chacun de nous au sol qui a vu naître sa famille, mais je ne comprends le sentiment national que dans une nation. Or il me semble que jamais la Flandre n'a été qu'une province; ne pourrait-on pas lui demander à quelle époque la Flandre maritime, « ce berceau de la nationalité flamande, » a été une nation? La Champagne, la Bourgogne, la Bretagne ont été des provinces ayant jadis une autonomie

Digitized by Google

aussi bien établie que celle de la Flandre, et aujourd'hui il n'est personne, dans ces anciens grands fiefs, qui songe à regretter le temps où ceux-ci formaient de petites nationalités. On peut, à mon avis, aimer à se souvenir du passé, mais on doit se dispenser de le faire avec des apparences de regret; du reste, le travail de M. Dérode date de 1863; je suis persuadé que, s'il l'avait terminé en 1871, les malheurs de la patrie commune lui auraient fait adoucir certains passages.

Je termine en regrettant que l'auteur n'ait pas donné plus de détails sur la législation locale qui réglait la succession dans la maison de Flandre, non plus que sur les révoltes des bourgeois qui amenèrent peu à peu une véritable jacquerie. Robert de Cassel paraît avoir essayé un moment de s'appuyer sur l'élément bourgeois; de la bourgeoisie la sédition passa dans les classes populaires et donna naissance à des émeutes sanglantes, à une guerre civile et sociale : on s'attaqua d'abord aux châteaux, puis au clergé, et on entendit alors un des forcenés de Bruges dire ces paroles qui, hélas! n'ont pas vieilli : «Je voudrais qu'il n'y ait plus qu'un seul prêtre au monde pour le voir pendre!»

Dans une *Étude sur le Sinus Itius*, M. C. de Laroière cherche à démontrer qu'un grand golfe existait au temps de César sur la côte de Flandre; qu'à cette époque, ni Boulogne, ni Wissant, ni aucun autre point du littoral actuel n'a pu être le *Portus Itius*, sur lequel nous comptons déjà pas mal de dissertations. Il propose, par conséquent, de chercher ce port dans l'intérieur des terres, le golfe ayant été peu à peu comblé, soit à Sitheu, soit à Tournehem, en tout cas entre Therouanne et Sangatte. Qu'il y ait eu jadis un golfe dans la Morinie, je me garderai bien de le nier, les faits physiques semblent le révéler. Mais ce golfe existait-il à la fin du premier siècle avant l'ère chrétienne, ou faut-il faire remonter son existence à une date bien antérieure et le considérer comme contemporain d'une époque géologique avec laquelle l'historien n'a pas à compter? Voilà la question. Il appartient aux savants spéciaux de le dire; or je crois savoir qu'il y en a, et de très-compétents, qui affirment que depuis les temps historiques le littoral de la Gaule, non plus que celui de la France, n'a pas varié dans ses contours d'une manière appréciable. Tout en rendant justice aux recherches de M. de Laroière, tout en reconnaissant que son système est habilement établi, bien raisonné, appuyé sur des preuves sérieuses, en admettant le point de départ comme

Digitized by Google

acquis, je suis forcé de conclure que ce n'est là encore qu'une conjecture, savamment présentée et qui fait souvenir des efforts du P. Malbrancq pour placer le Portus Itius à Saint-Omer.

M. de Coussemaker termine le volume en publiant le dénombrement des villes et châtellenies de Dunkerque, Bourbourg et Warneton, présenté le 12 avril 1458 par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, l'un des successeurs de Robert de Cassel, dont je parlais il y a un instant. Ce document, accompagné d'une table des noms d'hommes et de lieux, et de la copie d'une carte de 1758, contient des indications précieuses sur la géographie historique, le droit coutumier et les institutions judiciaires et administratives de ces châtellenies.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

3e série, VIIe volume, 1869.

Nous n'avons trouvé dans ce volume que trois articles se rapportant à l'histoire locale; ce sont :

La suite de l'*Histoire des États de Lille*, par M. le comte de Melun;

Les *Premiers désordres à Lille et dans les environs, mars à décembre 1789*, par M. V. Delerue;

Une *Notice sur Noyelles-sur-Selle et ses barons*, par M. l'abbé Desilve.

M. le comte de Melun, au commencement de la troisième et dernière partie de son *Histoire des États de Lille*, nous avait montré cette assemblée conservant encore sous Louis XIV le sentiment de ses droits et de ses franchises, et sachant résister, au besoin, à la volonté du grand roi. Mais, dès l'avénement de Louis XV, nous voyons les États perdant leur autorité et leur influence et allant toujours s'amoindrissant jusqu'à leur suppression en 1789. Entre autres causes auxquelles M. de Melun attribue cet amoindrissement, il signale l'affaiblissement successif des membres du corps échevinal et des seigneurs hauts justiciers qui composaient la plus grande partie

Digitized by Google

des États; les premiers ne se renouvelèrent plus guère que suivant le bon plaisir du roi, les seconds étant plus occupés à conquérir la faveur du monarque qu'à assurer leur indépendance contre les prétentions de la cour et du gouvernement. Il faut aussi ajouter à ces causes les progrès de la centralisation, c'est-à-dire de l'absorption des droits de tous au profit de l'État. Aussi, lors de la convocation des États généraux, la bourgeoisie de Lille ne voulut-elle pas accepter pour ses mandataires des magistrats municipaux nommés par le pouvoir royal, et elle demanda que ses représentants fussent le produit de l'élection. Un mémoire rédigé à cet effet par une réunion des membres des diverses corporations de Lille et approuvé par les délégués des corporations des autres villes fut présenté au roi, qui fit droit à cette réclamation. Ce fut le 24 mars 1789 que la ville de Lille procéda à la nomination des députés chargés d'élire les membres des États généraux et que les États de la province cessèrent d'exister.

Les quelques pages de M. Delerue sur les premiers désordres à Lille et dans les environs, en 1789, sont un nouvel extrait de son étude sur le mouvement révolutionnaire de cette époque à Lille. Les rigueurs de l'hiver et de la famine s'étaient jointes, dans toute la France, aux approches d'une révolution. A Lille et dans les alentours, le froid avait dépassé 20 degrés; à la fin de mars, les campagnes étaient encore couvertes de neige et de glace, et la moisson était perdue. Des rassemblements tumultueux se formaient dans les villages, et bientôt, malgré les précautions et les efforts de l'autorité, des émeutes éclatèrent dans la ville; le peuple, poussé par la faim, la misère et de perfides insinuations, pilla les boutiques des boulangers et les maisons de quelques honorables habitants désignés faussement comme accapareurs, dévasta et incendia celle de M. Martel, négociant. Dans ces conjonctures, les citoyens notables furent invités, par ordre d'un comité permanent, à se réunir à l'hôtel de ville pour former une milice bourgeoise et venir en aide à l'autorité afin de réprimer les désordres. Telle fut l'origine de la garde nationale de Lille; M. Delerue nous a donné les noms des officiers qui composèrent le premier état-major de cette garde, et ceux de tous les bourgeois qui furent promus au grade de capitaines. Cependant le comité permanent ne tarda pas à empiéter sur le pouvoir et les fonctions du magistrat; mais il en fut bientôt lui-même dépossédé

Digitized by Google

par les clubs, dont M. Delerue se propose d'étudier la marche et les actes dans la suite de son travail sur le mouvement révolutionnaire.

La notice de M. l'abbé Desilve sur Noyelles-sur-Selle a obtenu une médaille d'argent au concours d'histoire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Lille. Noyelles-sur-Selle est un village du département du Nord, arrondissement de Valenciennes, canton de Bouchain. M. l'abbé Desilve, après quelques renseignements sur les dénominations anciennes, la topographie, l'état civil, les archives et l'histoire de cette localité, renseignements fort succincts, les seuls sans doute qu'il lui ait été possible de recueillir, est entré dans des détails plus circonstanciés sur les seigneurs ou barons de Noyelles, exposant avec ordre, netteté et précision leur généalogie et leur filiation dans la succession des familles de Montigny et de Carondelet, depuis le xve siècle jusqu'en 1789, et, lorsqu'il y a lieu, leurs actes et le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire.

D'autres sujets historiques et littéraires, sans parler de quelques poésies de MM. V. Delerue et Jules Dutilleul, ont été traités dans ce volume; mais ils sont tous étrangers à l'ancienne Flandre et au département du Nord. Tels sont :

Une étude de M. Chon sur le *Journal de Narbonne*, *premier commissaire de police de Versailles sous Louis XIV et sous Louis XV*, publié par M. Le Roi, bibliothécaire de la ville de Versailles;

Un mot sur l'esprit chez les anciens à propos d'une satire d'Horace, par M. Jules Deligne;

De l'impôt et des douanes, par M. Telliez.

Nous n'avons pas à analyser ici, à la suite de M. Chon, qui s'est d'ailleurs très-convenablement acquitté de cette tâche, le journal de Narbonne, publié par M. Le Roi. Nous nous contenterons de recommander la lecture de cet intéressant document à ceux qui aiment ces chroniques quotidiennes que M. Chon appelle *les friandises de l'histoire*.

Le mot de M. Deligne sur l'esprit des anciens est une sorte de paraphrase ou de commentaire, accompagné d'observations fines et

Digitized by Google

ingénieuses, sur la charmante satire d'Horace qui commence par ce vers :

Ibam forte via sacra, sicut meus est mos.

On voit, à la manière vive et émue dont M. Deligne communique ses impressions sur Horace, avec quel goût et quelle véritable jouissance il sait savourer les délices d'un commerce intime avec l'inimitable poëte.

Quant au mémoire de M. Telliez sur l'impôt et les douanes, nous laissons le soin de l'apprécier à des juges plus compétents que nous sur cette importante question d'économie politique.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Tome XXXI, 1re partie.

L'auteur d'un des mémoires dont nous allons rendre compte au Comité, M. Victor Ruffin, a pris pour épigraphe de son travail cette citation d'Augustin Thierry : « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique; les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'admiration, mais elles ne nous touchent point de cette manière. » Cette pensée semble avoir inspiré tous les collaborateurs de ce volume; car toutes les matières qui s'y trouvent, historiques et archéologiques, et nous en félicitons la Société d'émulation de Cambrai, se rapportent exclusivement au Cambrésis. Celles dont l'examen appartient à notre section sont les suivantes :

Essai sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de Solesmes en Hainaut, par M. Victor Ruffin;

Les dîners de Monsieur l'évêque du Nord à Cambrai, en 1791, par M. A. Durieux;

Une alerte à Cambrai, en 1791, par le même;

Matériaux pour l'histoire des arts dans le Cambrésis, par M. C. Lefebvre;

Histoire de Cambrai à l'époque féodale, par M. A. Wilbert.

Digitized by Google

L'essai de M. V. Ruffin sur Solesmes est une étude consciencieuse, fruit de sérieuses et patientes recherches. L'auteur a essayé de démêler, à travers les légendes et les chroniques anciennes d'authenticité douteuse, l'origine de Solesmes, qu'il fait remonter au delà du IIIe siècle. Mais ce n'est guère qu'à partir de la fin du VIIe siècle et du commencement du VIIIe qu'il a pu, en s'appuyant sur des documents certains, reconstituer l'histoire de cette ville. C'est à cette époque, en 705, que Childebert III fit donation de Solesmes à l'abbaye de Saint-Denis, donation qui fut confirmée par Pépin le Bref en 749, et qui, longtemps contestée par le comte de Famars et l'abbé de Maroilles, ne fut définitivement assurée aux Bénédictins de Saint-Denis que sous le règne de Charlemagne. Solesmes présente cette particularité, qu'en raison de la position exceptionnelle où elle se trouvait comme appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, elle ne reconnaissait que la souveraineté de la France, et que, toutes les fois que les hasards de la guerre l'enlevèrent à cette puissance, elle fut réclamée et restituée à ce titre. M. V. Ruffin a raconté avec détail les difficultés et les complications qui résultèrent de cette situation, pendant près de huit cents ans, pour le prieuré de Solesmes. Il a aussi retracé les luttes que le prieuré et la commune eurent à soutenir, jusqu'au commencement du XIVe siècle, contre les seigneurs de Bousies, qui, au lieu de les protéger selon les devoirs de leur charge d'avoués, les soumettaient à toutes sortes d'exactions et de rapines. Néanmoins, pendant cette période de temps, le prieuré ne laissa pas de s'accroître et de prospérer. Les Bénédictins surent, par l'exemple de leurs mœurs et de leurs vertus, se concilier dans le Hainaut une telle considération, que leurs propriétés s'augmentèrent par suite d'un grand nombre de legs ou de donations. M. V. Ruffin s'est attaché à nous faire connaître non-seulement les rapports qui existaient entre les religieux et leurs vassaux les habitants de Solesmes, mais aussi l'état du prieuré même, en tant qu'établissement dépendant de l'abbé de Saint-Denis, seigneur temporel du pays. Vers la fin du XVe siècle, au moment où Louis de Lorraine fut nommé à cette abbaye, il trouva les coffres du chapitre fort épuisés par les guerres de religion. Les revenus de l'abbaye ne pouvant plus suffire aux charges accoutumées et aux dettes contractées, il fallut aliéner les biens qu'elle possédait. La terre de Solesmes, avec tous ses droits seigneuriaux et autres, fut cédée à l'archevêque de Cambrai. Les Bénédictins retournèrent en France à

Digitized by Google

partir de 1605. Solesmes, devenue seigneurie du Cambrésis, rentra dans le droit commun, et dès lors son histoire n'offre plus guère d'autre intérêt que les querelles incessantes de la cité, qui regrettait toujours ses anciennes franchises, avec le fisc ou avec l'archevêché de Cambrai. C'est presque exclusivement à ce point de vue que M. V. Ruffin a poursuivi son étude jusqu'en 1789. Ce travail se termine par un essai topographique sur Solesmes, très-propre à intéresser les habitants de cette localité.

Le morceau que M. A. Durieux a publié sous le titre de *Les dîners de Monsieur l'évêque du Nord à Cambrai, en 1791*, n'est autre chose que le menu, trouvé par lui dans un registre des comptes appartenant aux archives communales, de cinq repas, dont deux composés de dix-huit couverts, payés par la municipalité de Cambrai au prélat Claude-François-Marie Primat, lorsqu'il fit son entrée à Cambrai. Primat, né à Lyon le 26 juillet 1747, avait prêté serment à la constitution civile du clergé. Curé de la paroisse Saint-Jacques à Douai, il avait été appelé au siége épiscopal du Nord par le suffrage des électeurs du département. Démissionnaire le 13 novembre 1793, il passa plus tard, en février 1798, à l'évêché de Rhône-et-Loire. Après le Concordat, il fut nommé, le 11 avril 1802, à l'archevêché de Toulouse, et assista, le 4 décembre 1804, au sacre de l'Empereur. Créé sénateur le 19 mai 1806, comte de l'empire pendant les Cent-Jours, pair de France le 4 juin 1816, il mourut dans une tournée épiscopale à Villemur, le 18 octobre 1816. Ce n'est pas dans la constance politique de Mgr Primat que nous trouverons la moralité du document transmis par M. Durieux. La seule conclusion que nous puissions en tirer, c'est que, à cette époque, on pouvait facilement, à Cambrai, faire assez bonne chère à meilleur marché qu'aujourd'hui.

L'article du même membre de la Société d'émulation intitulé *Une alerte à Cambrai, en 1791*, est un épisode de ces temps de trouble et d'agitation où toutes les circonstances, la disette, la cherté des vivres, le manque d'ouvrage, les demandes d'abaissement du prix des boissons ou d'augmentation de salaires, servaient de prétexte aux émotions et aux soulèvements populaires. Il s'agit cette fois d'une émeute qui eut lieu à l'occasion de l'enterrement d'une vieille religieuse de la maison de Notre-Dame; on accusait la communauté de l'avoir, contrairement à l'arrêté du magistrat du 6 avril 1786,

Digitized by Google

renouvelé le 22 mai 1791 par le conseil municipal, fait inhumer clandestinement dans un caveau placé sous la chapelle de l'établissement, et d'avoir fait transporter au cimetière un cercueil ne contenant que de la terre et des pierres. Cette émeute se passa heureusement sans effusion de sang; elle se termina par la vérification officielle de la présence du corps de la religieuse dans le cercueil et par un violent orage accompagné d'une pluie torrentielle qui survint pendant cette opération et dissipa tous ceux qui avaient pris part à l'enquête ou au désordre.

En publiant une suite de *Matériaux pour l'histoire des arts dans le Cambrésis*, M. Lefebvre n'a eu d'autre prétention, comme il le dit lui-même, que de présenter le résultat de ses recherches dans les manuscrits de la bibliothèque communale et dans les archives de la ville concernant les objets d'art et de curiosité ayant appartenu au chapitre métropolitain, aux églises, aux communautés religieuses et à des particuliers, ainsi que les notes qu'il y a relevées sur les anciens monuments du Cambrésis, sur la musique, sur la numismatique, etc., laissant du reste au lecteur le soin de tirer de ces enseignements les conséquences qu'on peut en déduire sur le mouvement ou sur l'état des arts dans cette province avant 1789. Les principales sources auxquelles M. Lefebvre a puisé ces informations sont :

Le livre des testaments des chanoines, chapelains et autres suppôts de l'église de Cambrai (1694-1749);

Actes du chapitre de l'église métropolitaine (1371-1714);

Extraits des comptes de la ville de Cambrai (1365-1786);

Registre des délibérations de la commune (1793).

Relation des travaux exécutés à Cambrai (1701-1790);

Inventaire des reliques, joyaux et autres meubles étant en la trésorerie de l'église métropolitaine de Cambrai, fait en l'an 1623.

Quelque aride et monotone que soit la lecture de ces documents, on y recueille, en même temps que quelques noms d'artistes ignorés, des notices intéressantes sur les ouvrages d'art, sur le prix de la main-d'œuvre et sur les richesses de certains établissements ou dépôts publics et de certaines collections particulières à différentes époques.

M. Lefebvre a particulièrement signalé à l'attention de ses confrères une note découverte par lui sur une des gardes du manuscrit n° 61 de la bibliothèque communale, et d'une écriture contemporaine, de laquelle il résulterait que Charles le Téméraire serait l'au-

Digitized by Google

teur d'une composition musicale dont il aurait mis les Cambrésiens à même d'apprécier le mérite. On lit dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne* que « la musique plaisait au fils de Philippe le Bon plus que toute autre récréation; qu'il y excellait et savait chanter chansons et motets. » Mais on ignorait qu'il fût compositeur. Voici cette note : « Charles, comte de Charolais, fils de Philippe, duc de Bourgoigne, etc., fist ung mottet et le chant; lequel fut chanté en sa présence après messe dicte en la vénérable église de Cambrai par le maistre et les enfants en l'an 1460, le 23e jour d'octobre, qui est le jour de St Séverin. » Nous n'avons pas à contester l'authenticité de la note de M. Lefebvre. Nous ferons seulement remarquer que le jour de la fête de saint Séverin n'est pas le 23 octobre, mais le 24 novembre.

M. Wilbert avait inséré dans le XXXe volume de la *Société d'émulation* deux fragments de son *Histoire de Cambrai*, contenant, l'un, des considérations sur les corps des métiers et le commerce de Cambrai du XIIe au XIXe siècle; l'autre, l'histoire de cette ville sous la domination espagnole. Dans le nouveau fragment inséré au XXXIe volume, M. Wilbert s'est occupé de l'époque féodale, des institutions du Cambrésis sous l'administration des comtes et des évêques, et particulièrement de la coutume de Cambrai. Il a joint à cette partie de son ouvrage, qui témoigne, comme les précédentes, de consciencieuses recherches, quelques aperçus généraux sur le régime féodal.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

2e série, t. IV, 3e livraison, 1866-1868; t. V, 2e livraison, Béziers, 1868 et 1870.

La ville de Béziers, par son mouvement intellectuel et scientifique, est un centre remarquable de notre Midi; elle possédait déjà une académie quand il n'en existait encore que quatre en France; il y a peu de temps qu'elle était représentée à l'Institut par le poëte Viennet et par le savant Flourens.

La Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers se montre active et laborieuse; ses membres résidants, honoraires, correspondants français et étrangers, atteignent le chiffre de cent cinquante. Nous recueillons, dans le discours de M. Carou, son président, à l'occasion de la distribution des prix du concours de 1866, l'éloge de M. Alexis Mathon, numismate; la Société venait de perdre en lui un membre aussi zélé que modeste; ses collections de livres rares et de médailles précieuses restaient libéralement ouvertes aux recherches des savants. M. Boudard s'en est servi très-utilement pour ses *Études étrusques et ibériennes.*

Les deux volumes du *Bulletin de la Société de Béziers* dont j'ai à vous rendre compte et qui comprennent quatre années, de 1866 à 1870, donnent à l'archéologie une place considérable; le président annonçait que, après avoir terminé son dictionnaire topographique en 1865, la Société allait s'occuper de son répertoire archéologique; il faisait appel au zèle de tous ses membres pour mener à bien ce grand travail, et, comme s'il voulait en tracer le programme, il présentait, dans une esquisse rapide, l'inventaire des monuments qui, depuis la période gallo-romaine et le moyen âge, avaient successivement décoré la cité de Béziers.

Nous ne suivrons pas M. Carou dans ce brillant tableau de l'antique *Biterra*, emprunté à des traditions plus ou moins obscures et

Digitized by Google

nécessairement suppléées par des conjectures qui ne manquent cependant ni de vraisemblance ni de couleur locale.

Le résultat le plus pratique de cet exposé, c'est que les traditions de Béziers semblent indiquer l'emplacement de ces monuments les plus importants pendant la domination romaine et le moyen âge.

Ces renseignements serviront sans doute de jalons aux recherches préparatoires des membres de la Société pour la réunion des matériaux indispensables au répertoire archéologique; leur tâche sera de diriger les fouilles, de constater sur place leur résultat et d'en étudier le caractère et la destination, afin de pouvoir reconstituer ce passé enfoui sous tant de siècles. Déjà la Société est entrée dans cette voie en décidant, sur la proposition de son président, qu'une somme suffisante serait attribuée chaque année à de nouvelles fouilles en vue de son répertoire.

Rapport de M. Louis Noguier sur *Divers monuments et inscriptions antiques trouvés à Béziers.* — Absorbée par d'autres travaux, la Société avait négligé les monuments antiques; les inscriptions de la période romaine, déjà publiées, se retrouvaient dans les ouvrages d'Andoque, de Vatel, de Creuzé de Lesser ou dans Sabatier.

Il y a plusieurs années, la cour de la mairie avait été mise à la disposition de la Société, qui désirait compléter sa collection. Le seul fait de la possession d'un local lui permit de réunir un certain nombre d'inscriptions dignes d'intérêt; si cette mesure eût été prise plus tôt, le musée se serait enrichi d'objets perdus ou qui ont profité à d'autres collections; je citerai les dix têtes antiques, en marbre blanc et du plus beau travail, découvertes à Béziers, dans le sous-sol de la maison Gasc, en 1844, et qui sont aujourd'hui un des ornements du musée de Toulouse. Aussi notre Société a-t-elle voulu les faire photographier, afin de constater leur origine et de les posséder au moins dans ses bulletins.

Quoi qu'il en soit, la cour de la mairie devenue insuffisante, les inscriptions ont été transportées au cloître de Saint-Nazaire, où elles sont parfaitement installées; on les a divisées en plusieurs classes, avec des numéros d'ordre; le Bulletin est aujourd'hui le recueil de la plupart des monuments antiques découverts jusqu'à ce jour à Béziers; ils y sont publiés en planches excellentes avec un texte explicatif.

Digitized by Google

Nous savons tous combien on peut tirer de lumières, au profit de la philologie et de l'histoire, de l'étude des inscriptions; mais M. Léon Renier joint à cette théorie la pratique la plus utile; les résultats qu'il sait obtenir nous le prouvent tous les jours; c'est donc dans l'intérêt de la science et des monuments épigraphiques de Béziers, dont le texte n'a pas toujours été bien lu, que je vous propose de renvoyer à notre vice-président l'examen des antiques publiés dans le Bulletin de la Société, qui ne comptent pas moins de quatre-vingt-huit monuments, la plupart épigraphiques, représentés par quinze planches.

La statuaire n'y figure que par des fragments au nombre de cinq, en pierre ou en marbre; quatre n'ont ni tête ni jambes; je n'ai pu, faute de planches, examiner leur style ni leur époque; une seule statue, à peu près entière, a été reproduite [1]; connue sous le nom vulgaire de *Pépézut*, elle est en pierre; négligée depuis longtemps, elle était encastrée dans la maçonnerie d'une maison de la rue Française; malheureusement effacée, elle a un grand air et sa pose est hardie; aussi M. Noguier, d'accord avec M. Ladurelle, qui a fait une dissertation sur cette statue, croit reconnaître en elle l'image d'Auguste divinisé et représenté sous le costume héroïque. Il est difficile de retrouver le visage d'Auguste imberbe dans cette tête fière, dont les traits ont beaucoup souffert, mais où l'on distingue encore une barbe qui peut appartenir à un autre grand personnage, protecteur de Béziers. La Société a obtenu, de la municipalité de Béziers, de faire enlever l'ignoble badigeon qui la recouvrait.

M. Noguier signale encore quelques bas-reliefs à figures, ainsi que diverses frises donnant des détails d'armures, de cuirasses, de casques, d'instruments de musique, plats de sacrifices, etc.... d'autres frises portant des têtes de victimes de face (*bucrania*), séparées par des triglyphes, ou représentant des fleurs autour desquelles s'enroulent des tiges gracieuses; enfin des pierres tumulaires de formes et de grandeurs différentes, tels que cippes, autels votifs avec figures, représentant, soit des vases sacrés, soit les portraits des défunts en pied ou à mi-corps dans des niches profondes, la main droite appuyée sur la poitrine.

Pour faire connaître et apprécier la collection des antiques de Béziers, il faudrait reproduire le rapport et tous les détails intéres-

[1] Voir la dernière planche du IVe volume du *Bulletin*.

Digitized by Google

sants de M. Noguier, mais nous sommes obligés de nous restreindre et de renvoyer au Bulletin.

Après les tombeaux, nous avons les urnes cinéraires en terre commune, contenant les os et les cendres de la classe pauvre, *ollæ ossuariæ*, ainsi que les plats et les vases dont on se servait aux funérailles, *platellæ*.

Viennent ensuite les sarcophages qui suppléèrent à l'incinération et plus tard devinrent des cercueils en pierre ou en bois.

Les sarcophages et tombeaux trouvés à Béziers ou dans les environs sont au nombre de huit; les plus anciens sont :

1° Celui qui ne présente qu'une longue épitaphe, revisée par M. Léon Renier, et qui se rapporte à une famille de flamines;

2° Un tombeau romain en marbre blanc, dont un bas-relief presque effacé représente des chasses ou des combats;

3° Un autre en marbre blanc et décoré de rinceaux a perdu son inscription; on voit la trace des clous dans une place vide au centre;

4° Un tombeau appartenant à la Société; un caisson au milieu présente un très-beau monogramme du Christ; l'ornementation des deux autres parties est composée d'une double ligne de chevrons serrés les uns contre les autres.

Nous citerons encore un monolithe de marbre blanc, dont la face est en quatre parties, et dont l'ornement de feuilles de vigne et de raisin est d'une délicatesse et d'un aspect charmant; un autre, décoré dans le même genre, mais qui présente dans le milieu de la face quelque dessin de fantaisie, lui a paru une figure héraldique, où M. Noguier a cru reconnaître les armes des Rouch d'Arnoye, qui se retrouvent aussi sur une grande pierre armoriale au-dessus du porche d'une maison qui appartenait à cette noble famille. Si ces armes existaient réellement sur ce tombeau, dont le style est mérovingien, il faudrait au moins en assigner la date au XIIe siècle, ce qui me semble impossible.

Nous terminerons cet examen par un tombeau chrétien, orné de neuf saints debout et de face, séparés par de petites colonnes supportant un petit fronton angulaire; ce motif a été fréquemment renouvelé dans les bas temps et même plus tard.

La plupart des pierres sculptées que nous avons décrites, telles que frises, bas-reliefs et beaucoup d'autres encore, proviennent des fouilles de 1857 sur le sol des anciennes prisons. Andoque nous apprend qu'avant 1650, c'est-à-dire de son temps, « force grosses

Digitized by Google

pierres avoient été trouvées, sur lesquelles étoient sculptés des disques, plats de sacrifices, têtes de bœufs sèches (*bucrania*), rosaces, festons de fleurs et des aigles tenant dans leurs becs des rubans, etc.»

C'est précisément la même trouvaille que la nôtre; la fouille de 1857 n'est donc que la continuation de celle de 1650!

Comment expliquer l'enfouissement sur le même point d'un si grand nombre de pierres sculptées et portant des inscriptions? C'est un fait archéologique qui paraît étrange; cependant il s'est rencontré à Tours, à Orléans, à Saintes, à Bordeaux et dans presque toutes nos villes; des pierres semblables aux nôtres se sont trouvées dans les fondations de leurs murailles, qui, pour la plupart, semblent avoir été construites du IIIe au IVe siècle de notre ère, époque où les nécessités du temps les obligèrent à se fortifier contre les attaques du dehors.

Le triomphe du christianisme sous Constantin fut accompagné de destructions violentes; les démolisseurs s'attaquèrent aux temples, aux tombeaux et aux statues; les chrétiens commencèrent l'œuvre de ruine réservée plus tard aux barbares; en l'année 406, les Vandales, les Goths et les Wisigoths se jetèrent tour à tour sur les Gaules : à qui faut-il attribuer la destruction de Béziers? Nous ne suivrons pas M. Noguier dans sa savante dissertation, nous ne discuterons pas les hypothèses diverses qui se succèdent dans son esprit; un seul fait domine ce problème, il suffit pour les rejeter, et c'est lui-même qui nous le révèle.

L'enfouissement, partout où il a été fait, présente le même caractère; toutes les pierres, la plupart énormes, étaient posées sur le sol avec beaucoup de soin, la face sculptée placée en dessous; M. Noguier y croit voir même un respect particulier, attendu que leur découverte n'a constaté aucune mutilation.

Andoque, dont le témoignage ne peut être mis en doute, affirme que les deux temples d'Auguste et de Julie ont été ruinés par les Goths, qui, pour bâtir des forteresses, jetèrent les pierres dans les fondements; mais, ajoute M. Noguier, la mise en place de ces mêmes pierres, loin d'être un acte de vandalisme grossier, semble plutôt l'œuvre pacifique de ceux qui, après avoir détruit un édifice, se proposent d'en utiliser les débris en les enfouissant dans les fondations d'une construction nouvelle.

Quels que fussent les sentiments pacifiques des Goths ou des autres démolisseurs des temples et des monuments antiques, ils pouvaient

Digitized by Google

avoir encore deux motifs dans cet enfouissement de leurs débris : d'accélérer le travail de leur construction et de supprimer à la fois les souvenirs du paganisme et de la domination romaine.

L'emplacement du temple d'Auguste est marqué par le lieu où on a trouvé les pierres qui ont servi à sa construction; parmi les inscriptions disparues, mais recueillies par Andoque, on remarque le nom de *sex viri* qualifiés d'*Augustales*, et celui de deux *flamines* et d'une *flaminice* de Julie et d'Auguste.

Possesseur de plusieurs fûts de colonnes cannelées, de frises sculptées, dont deux sont des pierres d'angles, et de l'un des antéfixes, M. Noguier, appliquant les règles de proportion de Vitruve, a pu déterminer les dimensions du temple d'Auguste et en restituer la façade. Ce résultat est ingénieux, et l'aspect satisfaisant de cette restauration semble la justifier.

D'autres pierres, de sculptures différentes et ne pouvant se rattacher au temple d'Auguste, mais appartenant à un édifice moins grand, pourraient avoir été employées dans le temple de Julie.

Le IVe volume du Bulletin se termine par un second rapport de M. Noguier, du 3 mai 1868, sur divers objets antiques trouvés à Béziers ou dans les environs.

C'est l'exécution des fouilles projetées depuis longtemps sur la place de la citadelle. On y avait signalé une grande poterie, dont l'orifice était apparente sur le terrain; c'était un superbe *dolium* d'un mètre de haut; l'argile mal cuite s'est délitée et l'on n'a pu recueillir que des fragments; on a trouvé, dans le fond, des débris de poterie et des ossements calcinés, enfin les objets suivants :

1° Un clou de bronze avec sa tête, dont le diamètre est de 35 millimètres;

2° Trois sifflets en os percés chacun d'un trou;

3° Deux armatures en plomb que l'on a détachées des parois du *dolium*.

Le résultat le plus important de cette fouille semble l'induction qu'en a tirée M. Noguier, c'est que, cette sépulture devant comme toutes les autres se trouver en dehors des murs de l'enceinte de la ville, d'après la coutume des anciens, cette découverte fixe ses limites sur un point où elles étaient incertaines.

La seconde fouille, exécutée à Poussan-le-Haut, produisit plus de résultats; c'est-à-dire :

Digitized by Google

1° Des fragments d'amphores, de tuiles à rebords et d'urnes;

2° Deux vases entiers avec leurs couvercles remplis de cendres et d'ossements; hauteur, 23 et 31 centimètres; poterie commune et d'une couleur noirâtre;

3° Deux petites fioles en terre cuite très-fines, couleur jaune tirant sur le rouge;

4° La partie supérieure d'une petite fiole en verre bleu (*ampulla*); un objet aussi en verre et bien conservé, qui a la forme d'une oreille, sans doute un *ex-voto;*

5° Un fort clou en fer très-oxydé de 24 centimètres de longueur, et, selon M. Noguier, semblable à ceux qui auraient été trouvés ailleurs et destinés à fermer les boîtes où l'on renfermait les cendres des morts.

Enfin deux lampes communes; puis deux autres qui n'appartiennent pas à la fouille de Poussan-le-Haut, mais plus rares, et dont la Société donne le dessin; elles ont été trouvées sur d'autres points.

L'une présente, au centre, un buste dont la tête est ornée de cinq rayons.

L'autre est d'une ornementation très-riche; au centre, le monogramme du Christ singulièrement agencé; autour, une bordure de fleurs entremêlées de colombes becquetant dans des coupes.

M. Noguier ajoute encore à son rapport deux sujets de sculpture très-intéressants :

1° Un fragment de bas-relief en marbre blanc; un génie ailé, de 16 centimètres de hauteur, retient par les ailes un coq qui cherche à s'échapper; sujet gracieux et bien traité : c'est une scène des combats de coqs si populaires chez les Romains;

2° Une tête antique d'Hercule coiffée de la peau de lion, dont le mufle couvre sa tête et les pattes sont rattachées sous sa longue barbe; cette tête, d'un grand caractère, a dû appartenir à une statue dont nous regrettons la perte; elle est encastrée sur la porte de la maison n° 10, place de l'Hôtel-de-Ville.

M. Noguier termine son rapport et clôt le IVe volume du Bulletin par deux belles inscriptions que nous vous proposons de renvoyer avec les autres à l'examen de M. Léon Renier.

Rapport de M. L. Noguier sur des acquisitions du musée lapidaire.

Digitized by Google

M. L. Noguier revient sur les belles têtes antiques découvertes à Béziers en 1844, qui décorent aujourd'hui le musée de Toulouse; nous avons déjà dit que la Société de Béziers les avait fait photographier, afin de pouvoir les retrouver au moins dans ses bulletins; M. Noguier se sert de ces reproductions pour contrôler les attributions que M. Belhomme a données aux originaux en les publiant dans les Mémoires de la Société archéologique de Toulouse, et il arrive toujours à des dénégations. M. Noguier comprendra que votre rapporteur s'abstienne, car il n'a à sa disposition ni les originaux de Toulouse, ni les reproductions de Béziers : peut-on juger un procès sans en connaître les pièces?

Au commencement de l'année 1869, en creusant une cave dans une maison contiguë à celle de M. Gasc, on a découvert quelques débris de la statuaire antique : un pied colossal en pierre et une main en marbre blanc à demi brisée; le pied est chaussé de la *gallica* des soldats romains; ces objets ont été donnés par M. Farjaud au musée de la Société.

Un sarcophage romain, découvert en 1846 dans le sous-sol d'une maison de la commune de Sauvian (Hérault) et signalé dans le Bulletin de 1841, a été donné à la Société par M. Vidal; c'est aujourd'hui l'un des monuments les plus précieux du cloître Saint-Nazaire. Sa face antérieure représente deux génies funèbres soutenant, d'une main, un cartouche, et portant, de l'autre, un flambeau allumé; la pureté des formes et la simplicité de la pose indiquent une bonne époque de l'art romain; l'inscription ne présente aucune difficulté.

La Société vient d'acquérir la borne milliaire trouvée près de la commune du Mont-Blanc, en 1868, sur le parcours de la voie Domitienne; Millin avait lu autrefois sur une borne milliaire de la même voie, conservée dans l'église de Sainte-Anne (Hérault), le chiffre XXXI, pour indiquer le tribunat de Tibère; M. Herzog, auteur d'un livre intéressant sur la Gaule Narbonnaise [1], contestait ce chiffre. Le milliaire nouvellement acquis par la Société et portant le chiffre XXXIII, ainsi que plusieurs autres découverts depuis, semblent donner raison à M. Herzog; mais nous désirons que M. Léon Renier prononce en dernier ressort.

Nous lui renvoyons en même temps une inscription gravée sur

[1] *Galliæ Narbonensis provinciæ historia*, Leipzig, 1864.

Digitized by Google

une table de marbre, ornée de moulures, où des lacunes et quelques obscurités réclament son attention.

Le musée s'est encore enrichi, en 1869, de cinq amphores d'une belle conservation; leur hauteur est d'un mètre; deux ont été trouvées dans la commune de Magâlas; les trois autres proviennent du cabinet de M. Rey de La Croix, de Montagnac; des incrustations marines attestent leur séjour dans la mer.

En creusant les fondations d'une maison occupée par le pensionnat de Mlles Clapier, à Béziers, on a découvert des poteries intéressantes; ce sont des vases de 8 centimètres de haut, percés de trois ouvertures sur la panse; ils étaient destinés à brûler des parfums, usage qui paraît s'être continué jusque dans les sépultures du XIIIe siècle.

M. Henri de Saussine a offert à la Société le spécimen d'un pavage singulier, composé de petits cubes de forme hexagonale de 6 centimètres de diamètre et de 4 de hauteur; ils sont ornés, à leur centre, d'un fragment de silex poli. M. Noguier croit ce pavage antérieur au moyen âge; un fait semble le confirmer, c'est que cette découverte s'est faite avec d'autres briques à feuilles de fougères de l'époque gallo-romaine.

Nous citerons encore un *dolium* de $1^{m},25$ de hauteur et d'un diamètre de $1^{m},30$, découvert dans les travaux du chemin de fer de Graissessac à Béziers; M. Deséry, chef de gare à Laurens, en a fait hommage à la Société.

M. Noguier a réuni sur une seule planche les monuments qui se trouvent dans l'église de Quarante (Hérault). Le plus important est un grand tombeau de marbre blanc, veiné de gris; la face seule est sculptée; ses deux extrémités sont encadrées par des colonnettes avec leurs bases et leurs chapiteaux. L'intervalle qui les sépare est décoré par des cannelures accompagnées de listels. Un médaillon, placé au centre, représente deux figures à mi-corps; le couvercle est orné d'écailles imbriquées; le style roide et grêle de cette ornementation accuse la basse époque de l'art; mais ce qu'il y a de plus curieux, ce sont les deux personnages du médaillon; on y reconnaît un homme et une femme revêtus du costume antique; leur coiffure étrange ne ressemble à rien de ce qu'on connaît; elle se compose d'un large bonnet, retenu par un bandeau sur le front et sur les tempes. M. Noguier n'hésite pas à y reconnaître l'ornement caractéristique, je dirai presque rituel, qui distinguait les flamines et leurs

Digitized by Google

femmes; une autre explication était difficile à trouver pour justifier la coiffure de ces personnages; cette interprétation se corrobore d'ailleurs par l'existence, dans le même lieu, d'une inscription sur un sarcophage, dont le texte, rétabli par M. Léon Renier, se rapporte à des flamines et à leurs femmes, et, tout en indiquant leur mort, constate qu'ils avaient vécu dans cette localité.

Nous renvoyons à M. Léon Renier deux autres inscriptions, dont l'une est gravée sur un cippe, dans l'église de Cazedarnes (Hérault), et l'autre, relevée en 1836 par M. Sabatier, dans l'allée du porche de Saint-Aphrodite.

Je mentionnerai encore une notice de M. Noguier, qui prend une si grande part aux publications archéologiques de la Société de Béziers; nous ne connaissons encore que la première partie de cette étude qui a pour titre : *Notes sur quelques églises romanes du midi de la France;* nous ne pouvons donc apprécier aujourd'hui ce travail dans son ensemble, mais nous essayerons de rendre compte de l'idée principale qui a préoccupé l'auteur, et du parti qu'il a su en tirer; son point de départ est la basilique romaine transformée en église romane.

Des observations générales servent de prolégomènes à sa notice; nous les communiquons à nos lecteurs en faisant remarquer que, dans l'esprit de M. Noguier, elles s'appliquent particulièrement au midi de la France.

L'ère romane a commencé après l'an 1010; sa fin se marque vers la seconde moitié du XIIe siècle; elle coïncide avec l'influence prépondérante du Nord et l'introduction de l'ogive.

Un fait à constater, c'est le développement artistique du XIe siècle dans le Midi; le style roman se distingue par la richesse et l'originalité de ses décorations; il était à son apogée en 1250, au moment de son abandon.

Il existe bien peu d'églises romanes antérieures au XIe siècle; il est difficile de les reconnaître, à cause des nombreux remaniements qu'elles ont subis depuis leur construction. M. Noguier, désirant jeter quelque lumière sur ces obscurités, a choisi Saint-Aphrodise et Sainte-Madeleine, à Béziers, et Notre-Dame-de-Piris, dans la banlieue de cette même ville, c'est-à-dire trois églises romanes appartenant à la même époque de la période carlovingienne, et se distinguant nettement des autres églises romanes de leur région.

M. Noguier a étudié ces trois églises dans tous leurs détails, et il

Digitized by Google

est parvenu à reconnaître les changements qui, introduits dans le cours du temps, avaient modifié leur caractère primitif, tels que :

1° Les petites baies romanes bouchées et remplacées par l'ouverture de grandes fenêtres;

2° L'addition d'un transept ou d'un clocher;

3° L'adoption de plusieurs absides substituées à l'abside unique;

4° Les chapelles latérales;

5° L'exhaussement des toitures et les voûtes en briques;

6° L'établissement d'un chœur à ogives.

Il est à remarquer que les trois églises dont il est question n'ont pas subi toutes ces modifications, mais que chacune a été soumise à plusieurs, et que, dans toutes leurs autres parties, elles ont conservé le style roman primitif.

M. Noguier a constaté sur place les traces de ces innovations, dont la plupart sont confirmées par la tradition et par des documents contemporains.

Le résultat de ce travail fait honneur à son auteur; c'est la restauration, démontrée sur les planches jointes à son texte, de ces trois églises qu'il a ramenées à leur origine, c'est-à-dire au style roman le plus pur et le plus ancien.

Nous présenterons encore ici quelques extraits de la dernière partie des notes de M. Noguier concernant les autels romans.

Les autels des églises du Midi se ressemblent tous aujourd'hui; ils offrent le modèle de ce genre contourné et prétentieux qu'on appelle le *rococo*. Sur une échelle plus petite, ils feraient de charmantes consoles dans le goût des ameublements de Louis XV.

Les anciens autels romans se composaient d'une table en pierre ou en marbre posée sur des colonnes ou sur un pédicule; ils étaient encadrés de moulures quelquefois très-riches, et, creusés dans leur milieu, on ne les retrouve dans les églises qu'avec une autre destination; ils servent quelquefois de devants d'autel ou même de bénitiers; plusieurs ont été relégués dans les cimetières.

Le Bulletin donne, à la date du 28 novembre 1868, le récit d'une réunion, à Béziers, du Congrès archéologique; les membres de la Société lui ont fait les honneurs de la séance.

M. Carou, président, se félicite de leur visite, espérant que leur appréciation des monuments de la ville en fera mieux connaître la valeur et assurera leur conservation, en prévenant des restaurations

Digitized by Google

et des changements mal entendus. On lit une note de M. de Verneilh, membre de l'Institut des Provinces, sur la question actuellement à l'ordre du jour.

Nous en citerons ce passage : « L'objet de ce rapport, ce sont les décorations que Saint-Nazaire a vu élever, au siècle dernier, par des artistes génois, et qu'il est question de détruire. Le chœur fut, à cette époque, remanié en *style rococo;* les fenêtres en ogives qui l'éclairaient à profusion, dépouillées de leurs meneaux, diminuées de hauteur, se terminaient en cintres surbaissés, surmontés par des œils-de-bœuf; on les vitra avec des grisailles où furent utilisés les restes des anciennes verrières. Une colonnade de marbre rouge s'appliqua contre les faces du sanctuaire et ménagea, entre les colonnes, des niches garnies de statues; au milieu, un maître-autel, de marbres variés, montra, au-dessus de son tabernacle, un de ces amoncellements de nuages si répandus au XVIIIe siècle, parmi lesquels se jouent des anges pareils à des amours, mais très-jolis et largement modelés. On arrangea ensuite la chapelle des fonts, où s'arrondit, autour de la cuve baptismale, un élégant hémicycle de beau marbre de Languedoc, et où sont jetés un peu partout, même sur les corniches, des anges auxquels, comme à ceux du maître-autel, il ne manque que des carquois pour ressembler à des échappés de l'Olympe plutôt qu'à des hôtes du Paradis. »

On pouvait croire, après cet exposé, que le rapporteur aurait demandé qu'on rétablît l'unité dans le style de la cathédrale, et qu'on lui rendît cet aspect grandiose qui caractérisa le XIIIe siècle; mais il plaide les circonstances atténuantes; ses conclusions sont la conservation de tout ce qu'il a blâmé dans son rapport.

Ces remaniements, continue M. de Verneilh, ne sont pas sans valeur et ne font pas un mauvais effet; exécutés avec talent, ils ont, par leur grâce maniérée et mondaine, le rare mérite de s'arranger parfaitement avec les lignes sévères de l'édifice, et d'introduire, dans sa blanche nudité, un élément de richesse et de pompe; s'il choque les antiquaires, il plaît aux imaginations méridionales; d'ailleurs, ces colonnes de marbre, ces moulures tourmentées, cette prodigalité d'ornements et de statues, enfin cet art original des XVIIe et XVIIIe siècles, qui a bâti la chapelle de Versailles, les Invalides et Saint-Sulpice, qui a sculpté ces baldaquins et ces retables dont le Languedoc et le Roussillon offrent de si triomphants modèles, qui a eu pour apôtres Mansard, Perrault, Le Pautré, Gabriel et Servan-

Digitized by Google

doni, cet art n'appartient-il pas déjà à l'archéologie? devons-nous le proscrire de nos édifices religieux?

Le rapport de M. de Verneilh se termine par une critique spirituelle de certaines restaurations modernes et de pastiches mal réussis du moyen âge; sur ce point nous sommes d'accord avec lui, mais nous ne pouvons laisser passer cette apologie du mauvais goût, nous n'admettons pas qu'il soit consacré par le temps, il doit être signalé et condamné à toutes les époques où il s'est montré, car il est l'ennemi de l'art et il a toujours suivi la décadence.

Nous respectons les hommes qui se sont fait les missionnaires de l'art dans nos provinces, c'est une noble vocation, mais il faut en avoir la religion et rester orthodoxes; il y avait deux questions dans la restauration de Saint-Nazaire :

1° Celle de l'opportunité et de la dépense;

2° Celle du mode et des principes à maintenir.

On pouvait ajourner ou même rejeter le projet si l'on manquait des ressources nécessaires pour l'exécution; mais on a renié le principe en approuvant de mauvaises doctrines, on a cherché à justifier des alliances monstrueuses entre le *rococo* et le style gothique; il y aura toujours une incompatibilité absolue et le contraste d'une sévérité imposante et d'une affectation capricieuse bien souvent ridicule, et si, par hasard, le rococo pouvait devenir populaire quelque part, au lieu de suivre ce courant, il faudrait lutter contre lui et le combattre avec toutes les lumières de l'histoire, de l'art, de la science et du bon goût, pour dissiper ce déplorable aveuglement.

Marquis de La Grange,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura (section de l'Association philotechnique).

Années 1868, 1869 et 1870. Lons-le-Saunier, 1869 et 1871, 2 vol. in-8°.

Si le second de ces deux volumes n'avait pas l'intérêt particulier d'être récent et de montrer que la Société d'émulation du Jura ne s'est pas abandonnée au milieu des événements que nous venons de traverser, il est probable que je me serais contenté, la majorité des mémoires se rapportant à l'histoire, aux sciences et à la phi-

Digitized by Google

lologie, de dire à la section que l'archéologie y est trop peu représentée pour mériter un rapport spécial. Mais cet exemple de persévérance est trop louable pour ne pas me justifier de vouloir lui rendre, en le signalant, l'hommage qu'il mérite, bien que l'archéologie n'ait guère à y glaner que de trop rares épis.

Le troisième rapport de M. Louis Cloz, peintre, sur les fouilles scientifiques de la grotte des Roches dans la vallée de la Baume [1], est surtout géologique. On y a cependant trouvé un certain nombre de fragments de poteries celtiques et gallo-romaines; ils sont, comme il convient, gravés et même profilés dans les planches qui accompagnent le rapport, et sans lesquelles leur mention eût été à peu près sans objet, car les questions des formes et des ornements, si simples qu'ils soient, ne peuvent se juger utilement que par une représentation graphique.

Un quatrième rapport du même auteur, publié dans le volume de 1871 (p. 153-164), se rapporte à des fouilles faites près de la forêt des Moidons, entre Arbois, Poligny et Champagnole, sur le territoire d'Ivory, au lieu dit *Champ-Peupin*, au sud de la route qui va d'Arbois à Pont-d'Héry. Un premier tumulus, de dix mètres de rayon, n'a rien donné, mais on a trouvé, dans deux autres, deux grands anneaux de bronze, sans doute destinés à être portés à la partie inférieure du bras, l'un continu, l'autre avec la solution de continuité intentionnelle qui se rencontre si fréquemment et qui permettait de le remonter en l'écartant et en lui donnant plus de diamètre; un petit ornement d'or en forme de croissant, dont les pointes sont très-rapprochées et qui peut avoir été suspendu; enfin cinq minces lames de bronze qui doivent avoir été employées à des ceintures : l'une est unie; deux sont ornées d'une grecque, formée d'une double ligne dessinée au pointillé; les deux autres offrent des ornements géométriques variés en relief, losangés, croisés, treillissés, séparés par trois lignes verticales et caractérisés par l'emploi de petits cercles avec un point au milieu. Ce rapport est également accompagné d'une planche.

Je n'ai pas à parler des *Tablettes historiques, biographiques et statistiques de la ville de Saint-Amour* (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier), par M. Corneille Saint-Marc, le mémoire le plus étendu du volume de 1869. J'y relèverai seule-

[1] Volume de 1869, p. 599-617.

Digitized by Google

ment quelques indications sur des artistes modernes, les sculpteurs Prost et Louis Chambard, son élève; sur un paysagiste à l'eau forte, M. Xavier de Dananche (p. 334-342). Un peu avant (p. 67-68), M. Saint-Marc avait signalé que, lorsque le sculpteur Breton était revenu dans son pays en 1763, Jacques-Philippe de la Baume, comte de Saint-Amour, qui possédait alors l'hôtel Granvelle à Besançon, lui offrit pour se loger, dans son enclos de Saint-Amour, un emplacement où l'artiste se fit construire un pavillon; mais c'est peut-être aller un peu loin que de qualifier de célèbre le sculpteur bisontin Luc-François Breton, né en 1731 et mort en 1800, associé de l'Institut. On sait d'ailleurs qu'il a étudié à Rome et qu'il y a fait particulièrement une statue de saint André pour l'église Saint-Claude des Bourguignons; mais sa gloire est bien modeste, puisqu'elle a échappé au consciencieux livre de M. Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*, et Missirini n'a pas eu à en parler dans son Histoire de l'Académie romaine de Saint-Luc, puisque Breton ne fit qu'y obtenir en 1758 le premier prix, pour un bas-relief de l'enlèvement du Palladium.

Une mention plus importante est celle d'un marché conservé aux archives communales de Saint-Amour, série DD, n° 44, et dont il eût été bon de donner le texte en note ou en appendice. Ce marché nous apprend que le clocher de l'église de Saint-Amour, qui porte sur ses deux portes les dates de 1611 et de 1614, et sur la partie supérieure celle de 1616, est l'œuvre du sieur Odot, maître maçon. Pour une époque plus ancienne, M. Saint-Marc rappelle (p. 334) une note tout à fait intéressante d'Antoine du Saix, « dans un livre publié à Lyon par Jean d'Ogerolles en 1559, » c'est-à-dire sans doute dans le *Marquetis de pièces diverses, assemblées par messire Antoine du Saix, abbé de Cheisery, commandeur de Bourg :* « Faut entendre qu'en moins de dix-huit mois quatre souverains maçons décédèrent quasi de compagnie à Bourg, savoir : maître *Pierre Norel*, *Jean de Saint-Amour*, *Benoît de Corène* et *Benoît de Montagna*, tous tailleurs de pierres, pourtrayeurs, géomètres et architectes. » Tous quatre, décédés à Bourg, ont dû être employés aux travaux de l'église de Brou, bien que le P. Pacifique Rousselet ne les nomme pas dans le chapitre de sa description de Brou consacré aux artistes. Le nom de Corène aurait besoin d'être éclairci; je ne trouve en France qu'un Coren, et il est dans le Cantal, arrondissement de Saint-Flour. Pour Montagnat, il y en a deux, l'un à une

Digitized by Google

lieue et demie de Bourg, l'autre, Montagnat-le-Reconduit, à une lieue de Saint-Amour même. M. Saint-Marc y signale (p. 155-156) une exploitation actuelle de marbres qui ressemblent à la brèche d'Alep, et indique même (p. 154) que Jean de Saint-Amour, qu'il compte, comme Benoît de Montagna (p. 191), parmi les religieux Augustins du couvent de Saint-Amour, fit employer dans la construction de Brou des marbres de Montagnat. Le P. Rousselet, qui a plus consulté les comptes qu'on ne le faisait de son temps, ne les cite pas dans son énumération des carrières de marbre, d'albâtre et de pierre, voisines ou éloignées, qui ont fourni les matériaux de l'édifice. C'est une raison de plus de signaler celle-ci; il est toujours intéressant, même archéologiquement, de savoir les anciennes provenances des carrières, et d'autant plus qu'on omet le plus souvent de s'en enquérir.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET.

Tome I, 1re livraison. Rambouillet, librairie de Raynal, 1869, in-8° de 132 pages avec 2 planches. — Statuts et règlements de la Société, 12 pages.

La Société archéologique de Rambouillet a été fondée en 1836, sous l'inspiration et sous les auspices de M. le duc de Luynes, qui en fut président jusqu'à sa mort; mais cette Société ne publiait pas encore de bulletin ni de recueil de mémoires; elle se consacrait exclusivement à préparer plusieurs grandes publications historiques, exécutées avec le généreux concours de son illustre président, qui a pu voir paraître le Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roche et celui des Vaux-de-Cernay. L'objet principal de la Société était ainsi spécifié dans les statuts : « Elle signale toutes les découvertes archéologiques qui sont faites dans l'arrondissement, recueille dans les archives publiques ou particulières tous les faits historiques qui s'y rattachent, et rassemble des matériaux qui pourront servir à compléter soit l'histoire générale, soit l'histoire particulière, pour faire connaître les mœurs et les usages du passé, les progrès et la décadence des arts, des sciences et de la civilisation. »

La perte si regrettable de M. le duc de Luynes ayant enlevé à cette Société savante son bienfaiteur et son guide, la Société archéo-

Digitized by Google

logique de Rambouillet a dû renoncer aux grandes publications, qui lui avaient fait tant d'honneur; elle a restreint ses travaux à l'étude des monuments et des édifices publics de l'arrondissement, pour éclairer à la fois les autorités locales et l'autorité supérieure sur la valeur de ce que les communes possèdent ou ont possédé, en faisant connaître pour chaque édifice l'époque de sa construction, l'état de sa conservation, les détails de sa décoration, comme vitraux, sculptures, tombeaux, boiseries, etc., les tableaux de maître, les manuscrits et les objets curieux qui pourraient s'y trouver.

Malgré cette modification des premiers statuts, le cercle des attributions que la Société archéologique de Rambouillet a voulu se réserver est encore assez vaste, et, dès la première année de sa nouvelle constitution, elle a mis au jour un fascicule du tome Ier ses Mémoires, comme un spécimen de l'émulation laborieuse de ses nouveaux membres. L'histoire occupe naturellement une place importante dans ce recueil de dissertations et de notices; nous ne parlerons que de celles qui se rattachent plus spécialement à l'archéologie.

M. Auguste Moutié, appelé par le choix de ses confrères à succéder comme président à M. le duc de Luynes, a extrait d'un ouvrage qu'il avait entrepris de longue date, sous les yeux de son docte prédécesseur, une bonne notice historique sur le vieux château de Chevreuse et sur les deux chapelles Sainte-Marie-Madeleine qui en dépendaient. M. Auguste Moutié nous donne une exacte description de ce qui reste aujourd'hui des ruines de ce château fort, qui, selon la tradition, aurait été construit, en même temps que le château de Montlhéry, par un de ces barons ou seigneurs féodaux que le xe siècle avait vu s'établir aux environs de Paris, sur les hauteurs où ils bâtissaient des tours destinées à dominer le plat pays et à tenir en bride leurs vassaux. Le donjon de Chevreuse subsiste encore avec quelques parties des fortifications qui l'accompagnaient et qui formaient le château, dont il n'est pas facile de bien définir aujourd'hui le périmètre. Ces fortifications avaient été reconstruites ou remaniées au xive siècle; quant au donjon, dont les murailles ont jusqu'à 2 mètres d'épaisseur, il conserve sa masse imposante, sinon son aspect primitif. Des deux chapelles qui avaient été fondées dès le xie siècle dans l'enceinte du château, il n'y a plus que des vestiges insignifiants de l'une d'elles, qui a été démolie dans ces dernières années.

Digitized by Google

M. Morize a écrit quelques pages intéressantes sur des peintures murales découvertes en 1868 dans une ancienne chapelle de l'église de Bullion. Ces peintures avaient été cachées sous le badigeon, on ne sait à quelle époque.

La seigneurie de Bullon ou Bullion avait appartenu auparavant à la famille de La Motte; elle fut partagée, en 1547, entre les deux filles de François de La Motte, après la mort de leur mère Charlotte de Charbé. C'est sans doute cette dame veuve qui fit faire les peintures murales de l'église de Bullion, au-dessous desquelles on a retrouvé la date de 1542. Ces peintures, qui ne manquent pas de style et de caractère, sont exécutées avec une grande simplicité. Sur un enduit à la chaux de couleur rougeâtre, l'artiste a tracé en noir les contours des figures et indiqué les plis des draperies, teintées en bleu clair ou en vert pâle. Les cheveux des personnages ont été peints en jaune ou en brun. Quelques parties des compositions sont traitées d'une façon plus artistique, au moyen d'ombres et de nuances dégradées avec une certaine habileté. Le sujet principal représente la légende de saint Hubert; le saint, barbu, en costume du XVIe siècle, à genoux, les maints jointes, la tête nimbée, adore le crucifix miraculeux qui apparaît sur la tête du cerf; devant lui, un lévrier noir tenant dans sa gueule les gants de son maître; derrière lui, son cheval et un lièvre qui s'enfuit. M. Morize suppose que ce saint Hubert reproduit les traits de François de La Motte, seigneur de Bullion, mort en 1538. Ce serait un souvenir posthume que lui aurait accordé sa veuve Charlotte de Charbé, dame de Bullion, en se faisant peindre elle-même au-dessus de la Chasse de saint Hubert, comme donatrice, debout, un livre ouvert à la main, avec ses deux filles et l'un de ses gendres, Nicolas Duponcher, agenouillés devant elle. Sur la muraille qui fait face à l'autel est représenté le martyre de sainte Julienne, entièrement nue, plongée dans une chaudière d'eau bouillante. Le reste des compositions est emprunté au Nouveau Testament. On y remarque la sainte Vierge assise et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, qui joue avec un oiseau retenu par un cordon, et saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert devant un auditoire composé de bêtes sauvages. Les ornements de la voûte, entremêlés de médaillons qui renferment des anges musiciens et des attributs évangéliques, sont dessinés avec plus d'art et de fermeté que les autres sujets.

L'église de Bullion possède, en outre, deux tableaux à l'huile,

Digitized by Google

que la notice de M. Morize signale à l'attention des connaisseurs : un saint Sébastien et une Vierge avec l'enfant Jésus, peints par Guérin et datés de 1657. M. Morize aurait pu ajouter que les musées de France ne nous offrent aucun tableau de ce peintre parisien, Jean Guérin, qui ne manquait pas de savoir ni de talent, quoiqu'il fût seulement membre de l'Académie de Saint-Luc, et qui a vécu jusqu'en 1715, c'est-à-dire à un âge très-avancé. Les belles verrières données à l'église par le surintendant des finances Claude de Bullion, vers 1629, ont été complétement détruites pendant la Révolution.

La Révolution, qui a fait si largement son œuvre dans l'arrondissement de Rambouillet, n'avait rien à détruire dans le vieux château de Montfort-l'Amaury, lequel était déjà ruiné au commencement du XVIe siècle. Ce château, dont les ruines dominent la ville de Montfort et la campagne environnante, a fourni à M. de Dion le sujet d'une notice dans laquelle il constate, avec beaucoup de sagacité, que le fondateur de ce château, resté inconnu par suite d'une lacune systématique dans le texte d'un des continuateurs d'Aimoin, fut Guillaume de Hainaut, qui fonda simultanément le château d'Épernon, avec l'autorisation du roi Robert. Ce prince l'avait marié à une riche dame de Nogent, que l'histoire ne désigne pas autrement, et Guillaume de Hainaut en eut un fils qui fut Amaury Ier, duc de Montfort. Le château, que son fondateur avait fortifié de manière à le rendre imprenable, vit bientôt une ville nouvelle se créer sous la protection de ses remparts, entourés d'une foule d'autres forteresses, Septeuil, Civry, Richebourg, Gaseran, Maintenon, etc., qui relevaient de la seigneurie de Montfort, et qui jouèrent aussi leur rôle dans les guerres séculaires de la féodalité. Les seigneurs de Montfort osèrent plus d'une fois entrer en lutte avec les rois de France, et ceux-ci ne se rendirent maîtres qu'au XIVe siècle du vieux château qui avait résisté à de nombreux siéges et qui exerçait une suzeraineté tyrannique sur les fiefs voisins. Ce château, dès lors demantelé et à moitié renversé, passa successivement en différentes mains. André de Foix, comte de Lespare, en était possesseur sous le règne de François, qui lui en avait fait don; il n'essaya pas d'en relever les fortifications, mais il en répara quelques parties, et il fit bâtir, en briques et en pierres alternées avec élégance, un nouveau château, consistant en un gros bâtiment polygonal, accompagné de tours et de tourelles. Il n'existe plus qu'une de ces tours, laquelle

Digitized by Google

contenait l'escalier et conserve quelques traces de sa décoration extérieure. Du vieux donjon de Guillaume de Hainaut et de ses successeurs, il reste seulement des ruines informes qui se trouvent comme encadrées dans les plantations de la promenade publique de la ville, et qui ont besoin d'être vues à distance pour donner idée de leur masse et de leur ampleur. Ce sont encore de beaux débris pittoresques, que les artistes de l'école romantique ont reproduits à satiété dans leurs dessins et leurs tableaux.

La Société archéologique de Rambouillet, depuis la publication du premier fascicule de ses Mémoires, en 1869, a certainement poursuivi ses travaux, mais elle n'en a rien publié, par suite des événements qui n'ont pas trop favorisé les œuvres de loisir et d'érudition. Nous espérons que cette Société tiendra à honneur de se montrer toujours digne de ses antécédents et du nom de son savant et célèbre fondateur.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MARSEILLE.

Publié sous la direction du docteur Sélim-Ernest Maurin, secrétaire général, t. XXXI et XXXII (Ier et IIe de la 7e série). Marseille, typographie Cayer, 1870-1871, 2 volumes in-8° de 629 et 526 pages.

Nous regrettons que la Société de statistique de Marseille, qui renferme dans son sein tant d'hommes instruits et éclairés, ne soit pas encore entrée dans une voie que nous lui avons plusieurs fois indiquée, et n'ait pas essayé d'appliquer plus largement la statistique, qui fait sa spécialité, à l'archéologie et à la recherche des œuvres d'art et d'antiquité. La statistique monumentale, par exemple, serait une des applications les plus utiles de la science destinée à réunir, dans une étude comparative, les documents et les matériaux qui peuvent servir à l'exposition d'un sujet et à la déduction des conséquences qu'il faut en tirer. Ainsi, dans les séances de la Société de Marseille, il est question des collections de tableaux et d'objets d'art qui existent dans cette ville et qui s'y multiplient tous les jours, et aucun des sociétaires n'a encore songé à nous faire apprécier, par des inventaires raisonnés ou descriptifs, ces collections qu'il serait intéressant de connaître à une époque comme la nôtre, où la cri-

Digitized by Google

tique s'occupe de rassembler avec tant de soins les éléments d'une histoire générale des beaux-arts.

M. Kothen a bien eu l'idée de rassembler des notes sur les monuments funéraires et héraldiques que l'on voit encore dans quelques unes des églises de Marseille; mais il n'a pas tenu à lui que les renseignements archéologiques groupés dans ces notes fussent plus abondants, plus précis et plus intéressants au double point de vue de l'histoire locale et de l'art. Les révolutionnaires de 92, dont les types les plus complets et les mieux réussis se trouvaient naturellement parmi les populations provençales, ont nettoyé les églises, suivant leur expression, en faisant disparaître tout ce qui rappelait leur destination religieuse, et surtout ce qui se rattachait aux annales nobiliaires ou aristocratiques de la vieille cité phocéenne. Les vitraux ont été brisés ou mutilés, les tombeaux enlevés et détruits, les inscriptions effacées, les statues et les bas-reliefs mis en pièces. Ce n'est qu'après les dernières secousses de la Terreur marseillaise, qu'on a osé recueillir çà et là les rares épaves de ce grand naufrage des monuments historiques, qui, à Marseille plus encore que dans le reste de la France, avaient été dispersés ou anéantis par la Révolution.

Ainsi, dans l'église Saint-Martin, fondée au XIe siècle et reconstruite au XVe, les tombes somptueuses des familles de Gerente, d'Armand, de Carfeuil, avaient été enlevées; à peine si quelques épitaphes indiquaient la place qu'elles avaient occupée; mais la petite statue du bonhomme Barthélemy Reynaud, « homme de basse naissance, dit l'historien Ruffi, mais d'ailleurs riche et très-charitable, » n'avait pas quitté la console qui la supportait; seulement, un des profanateurs de l'église s'était contenté de décoiffer le personnage, en abattant le chaperon qui s'élevait comme une auréole de saint sur la tête de ce bienfaiteur des pauvres. C'est dans un égout qu'on a retrouvé les débris du monument en marbre noir qui avait été retiré de l'ancienne église des Grands-Augustins, où il couvrait la sépulture de Louis de Montolieu, chef des galères du roi à la fin du XVIe siècle. Mais, en revanche, le magnifique cénotaphe élevé dans la petite chapelle du Saint-Esprit à Guillaume Duvair, président du Parlement de Provence sous Henri IV, avait été en partie épargné; on s'était souvenu peut-être que ce monument fut fondé en mémoire d'un legs que Guillaume Duvair avait fait à l'hopital de Marseille, sous la condition expresse que les pauvres prieraient chaque jour pour lui.

Digitized by Google

M. Kothen n'a donc pu découvrir qu'un très-petit nombre d'épitaphes, encore existantes, qui se rapportent à d'anciennes familles de la ville. Il faut aller chercher dans les *Annuaires de Marseille*, que publiait au dernier siècle l'archéologue Grosson, les inscriptions qui ont disparu avec les tombeaux. M. Kothen a retrouvé pourtant, dans l'église du Cannet, à 3 kilomètres de là, mais absolument cachées par la chaire qu'on a placée devant elles, la tombe et l'épitaphe du chevalier d'Arvieux, connu par ses voyages en Orient, où il avait été nommé consul général par Louis XIV. Ce chevalier d'Arvieux, qui parlait sept ou huit langues, si nous devons en croire son épitaphe, fut mis en relation avec Molière et lui prêta un habile concours pour la mise en scène du *Bourgeois gentilhomme*.

M. Laugier, dans une notice très-complète et agréablement composée, malgré la nature technique du sujet, a consigné ses remarques sur les monnaies françaises frappées depuis le Consulat jusqu'à nous. C'est, en quelque sorte, l'oraison funèbre des monnaies divisionnaires qui furent retirées de la circulation en vertu du décret du 17 juin 1868. Nous rencontrons dans ces remarques, souvent ingénieuses et piquantes, ce fait singulier, mais si connu, qui n'a cependant peut-être pas été recueilli dans la belle histoire nationale du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers : les pièces d'or et d'argent frappées après le sacre de Napoléon, en vertu de la loi du 7 germinal an XI, conservèrent au revers la légende *République française*, avec *Napoléon empereur* du côté de la tête, ainsi que la date républicaine, jusqu'en 1809, qui vit reparaître le calendrier grégorien sur la monnaie de l'Empire.

M. l'abbé Magloire Giraud a fait une description des monnaies et médailles trouvées à Saint-Cyr et aux environs de ce village, pour faire suite à la description des médailles marseillaises, romaines et bysantines, trouvées dans les ruines de Tauroentum et dans sa campagne. Il attribue au concours nombreux de fidèles qui se rendaient en pèlerinage à la chapelle de Saint-Cyr, depuis les premiers temps du christianisme, cette quantité de médailles et de monnaies de toutes les époques et de tous les pays, découvertes au village de Saint-Cyr et dans ses alentours. Cependant la plus ancienne monnaie des papes est une petite pièce d'argent, frappée à Avignon sous le pontificat d'Urbain V; la plus ancienne monnaie du comté de Provence est un sol couronnat d'argent de la reine Jeanne de Naples; la plus ancienne des rois de France, un écu

Digitized by Google

d'argent de François Ier; la plus ancienne monnaie seigneuriale, une pièce de cuivre du duc de Nevers, Charles de Gonzague. Il y a aussi des médailles et jetons plus curieux que les monnaies, notamment un jeton frappé en souvenir de la création des jardins de Versailles, avec cette légende à l'exergue : *Bâtiments du Roi.*

M. Émile Bernard, ingénieur des ponts et chaussées, a essayé, dans une note sur le canal de Marius, non pas de retrouver les vestiges matériels de ce canal, mais d'en définir le tracé, *a priori*, en recherchant sur la côte l'endroit exact où les *fossæ Marianæ* étaient en communication avec la mer. Il pense, avec d'Anville, que le fameux canal de Marius n'était autre qu'un ancien bras du Rhône, comblé depuis longtemps, mais dont on reconnaît encore le passage, indiqué d'ailleurs par la tradition locale. Il a donc fait un bon travail d'ingénieur, mais l'archéologie y est à peu près désintéressée; il se sépare souvent de l'opinion de M. Ernest Desjardins, qui a publié en 1866 un aperçu historique sur les embouchures du Rhône, et il s'éloigne absolument des conclusions de ce savant, qui croit pouvoir affirmer que le canal, plus ou moins caractérisé par Strabon, Pomponius Mela, Pline et Plutarque, a servi, pendant plus de six siècles, de voie unique aux transports du commerce de la Gaule avec Marseille et la Méditerranée. On a lieu de s'étonner que M. Émile Bernard, dont les observations sont le résultat d'un séjour de quatorze années dans la contrée, n'ait pas cité, à l'appui de son système, la moindre découverte archéologique. Il a seulement établi d'une manière à peu près certaine que les *fossæ Marianæ* ne pouvaient pas être situées au village de Fos, bâti à 32 mètres au-dessus de la mer, et que les codouillères, indiquées sur les cartes, ont été produites par des amas naturels de galets.

M. Blancard, dans un discours sur l'origine phénicienne de Marseille, mentionne non-seulement la célèbre inscription phénicienne trouvée en 1845 dans les fondations de la nouvelle cathédrale, inscription offrant, dit-on, un tarif des offrandes en usage au temple de Baal, mais encore les 47 édicules ou stèles qui ont été découverts en 1854, au haut de la rue Negrel, lors du percement de la rue Impériale. Ces stèles, ornées de sculptures qu'on suppose phéniciennes, à tort ou à raison, en les comparant aux tombeaux rapportés par M. Renan de son voyage en Phénicie, représenteraient Melkart ou l'Hercule syrien, Astarté, déesse de la lune, et quelques autres divinité locales qui auraient été transportées de Tyr à Mar-

Digitized by Google

seille, avant l'invasion des Phocéens. Nous n'osons pas nous prononcer dans des questions aussi délicates, qui flottent poétiquement entre mille à six cents ans avant Jésus-Christ.

M. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de Marseille, a rédigé une excellente notice sur quelques monnaies anciennes acquises en 1869 pour enrichir et compléter ce cabinet, un des plus précieux de tous ceux qui existent en France. Plusieurs de ces monnaies n'ont leur analogue que dans la grande collection de la Bibliothèque nationale de Paris, et la ville de Marseille a fait preuve de patriotisme urbain en les achetant à des prix considérables; il est vrai que ces monnaies manquaient aux séries provençales du musée, qui ne comprennent pas moins de 2,525 pièces, parmi lesquelles il en est d'uniques. Les cabinets de médailles offrent malheureusement, dans les temps de désordre que nous traversons, un dangereux appât aux convoitises et aux utopies malsaines; il serait bon de faire comprendre d'avance aux plus médiocres intelligences que ces pièces d'or, d'argent et de cuivre, rassemblées à si grands frais et avec tant de patience et de religion, sont des monuments inaltérables et impérissables de l'histoire des peuples.

M. Kothen a écrit une curieuse notice sur les inscriptions découvertes dans le sous-sol de l'église Saint-Vincent-de-Paul, dite anciennement couvent des Augustins réformés-déchaussés de Marseille. La pauvre église de ces religieux est déjà remplacée par un nouveau monument architectural qui ne la fait pas regretter; mais on a eu l'attentive précaution de rechercher, dans la démolition de l'ancienne église, les inscriptions gravées sur pierre ou sur cuivre qui avaient signalé la construction ou la réparation de diverses parties de cet édifice. Une de ces inscriptions nous a paru surtout fort étrange et, nous l'avouerons, assez consolante : «au mois de décembre 1792, l'an 1 de la République,» c'est-à-dire quatre mois après le 10 août et la prise des Tuileries, trois mois après le massacre des prisons de Paris, où les bandes marseillaises n'avaient pas brillé par leur absence, cinq bourgeois de Marseille, cinq marguilliers de l'église des Augustins déchaussés, faisaient construire une nef latérale de cette église, qui allait être, d'un jour à l'autre, fermée, saccagée et profanée. L'histoire du tribunal révolutionnaire de Marseille nous dira, sans doute, quel a été le sort de nos cinq marguilliers de l'an 1er de la République.

M. Stéphan, directeur de l'observatoire de Marseille, passe en

Digitized by Google

revue, dans une longue notice historique, les moyens usités pour compter le temps depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; mais cette notice, où il est question des clepsydres, des cadrans solaires et des sabliers chez les anciens, ainsi que des horloges à poids, depuis le IXe siècle où elles furent inventées, dit-on, par Pacificus, duc de Vérone, cette notice judicieuse ne présente pas de faits nouveaux pour l'époque du moyen âge, elle ne reproduit pas même tous ceux que l'auteur de l'*Histoire de l'horlogerie*, Pierre Dubois, avait tirés des ouvrages de Gerbert et des anciens horlogiographes latins et français. La seconde partie de cette savante notice, où l'auteur traite des découvertes et des progrès de la science depuis Galilée, échappe absolument à notre compétence archéologique.

Enfin M. l'abbé Magloire Giraud a publié un recueil de documents relatifs aux *farots* ou feux de garde sur les côtes de la Provence au moyen âge, et en particulier sur celles de la commune de la Cadière. Une partie de ces documents avaient été communiqués déjà aux Comités des travaux historiques, et M. Pierre Clément, nommé rapporteur par la section d'histoire, en avait rendu compte de manière à mettre en valeur l'intérêt de ces documents, qui se rapportent à l'archéologie aussi bien qu'à l'histoire [1]. M. l'abbé Magloire Giraud, ayant découvert de nouveaux documents et fait de nouvelles recherches sur ces feux et sur les autres signaux qui furent l'origine de la télégraphie moderne, a composé une étude intéressante, où il constate l'usage des feux de garde, *farotia*, sur les côtes de Provence, depuis la plus haute antiquité jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans féliciter la Société de statistique de Marseille d'avoir continué la publication de ses Mémoires, au milieu des troubles, des révolutions politiques, qui n'étaient pas trop favorables aux études de l'érudition ni aux travaux de la science.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

[1] Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. V, p. 336-337.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Années 1869 et 1870.

Je n'ai trouvé dans les livraisons du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*[1], dont la section m'a confié l'examen, rien qui puisse appeler son attention d'une façon toute particulière. Les travaux contenus dans ces livraisons sont clairs, judicieux, assez brefs, — c'est un mérite, — et dictés par un esprit critique qui s'égare rarement à la poursuite de vagues théories. Le Tourangeau n'est pas rêveur. La Société dont j'ai examiné les travaux ne dément pas son origine.

Dans une notice sur l'hôtel de Beaune-Semblançay, M. Grandmaison, en étudiant les actes de propriété de ce logis, conservés dans les archives du département d'Indre-et-Loire, vient confirmer l'opinion qui hésite à reconnaître l'hôtel du maréchal de Boucicaut dans les bâtiments de la rue Saint-François, donnés à Jacques de Beaune-Semblançay par Louise de Savoie le 14 février 1517, et où les jésuites établirent leur collége en 1634. Depuis le 10 juin 1468 jusqu'à nos jours, aucun des différents baux ou actes de vente ne confirme cette tradition.

J'ai toutefois une observation à soumettre à M. Grandmaison. Le premier maréchal de Boucicaut mourut en 1372. Le second naquit à Tours, *dans l'hôtel de son père*, en 1366, et mourut à York en 1421, après avoir été fait prisonnier à Azincourt. La famille Boucicaut possédait donc un logis à Tours antérieurement à l'année 1366. Or le plus ancien document cité par M. Grandmaison ne remonte pas plus haut que 1468. Ce document prouve, en effet, qu'à cette date de 1468 le logis devenu depuis l'hôtel de Beaune portait le nom d'hôtel de Dunois; mais rien ne constate que cet hôtel de Dunois n'ait pas porté précédemment le nom d'hôtel de Boucicaut, de même que, plus tard, il prit le nom d'hôtel de Beaune-Semblançay. Le silence gardé par les documents de M. Grandmaison sur le nom d'hôtel Boucicaut peut constituer une présomption; il ne fournit pas une preuve.

Un document retrouvé par un autre membre de la Société archéologique de Touraine, M. Nobilleau, et publié dans une livraison suivante, n'est pas fait pour élucider la question. Il résulte de ce

[1] Années 1869 et 1870.

Digitized by Google

document que Jean IV de Boucicaut, neveu du maréchal mort à York, mourut sans postérité en 1484, *en son hôtel de Beaune*, à Tours.

Qu'était cet hôtel de Beaune, habité en 1484 par un Boucicaut? Était-ce le même que l'hôtel de Dunois de 1468?

Cet hôtel de Dunois s'était-il précédemment nommé hôtel de Boucicaut?

Je n'ai pas sous la main les éléments suffisants pour tenter de résoudre ces questions et de faire concorder entre eux des documents passablement contradictoires. Je les soumets aux investigations de M. Grandmaison.

Cette notice est suivie d'un rapport adressé le 15 mai 1869 par M. Guyot à ses collègues sur l'état de dégradation du tombeau des Bastarnay, dans la petite ville de Montrésor. Avant la Révolution, ce monument funéraire se dressait au centre de la nef de la jolie collégiale de Montrésor. Il se composait d'un dé de marbre blanc posé sur un socle de marbre noir et surmonté d'une table du même marbre, sur laquelle étaient couchées trois figures en marbre blanc représentant : au milieu, Isabeau; à sa droite, René, son mari; à sa gauche, Claude, son fils, tué à la bataille de Saint-Denis, en 1567. Dans quatre niches, aux angles, on voyait sculptés les quatre évangélistes, et dans douze autres niches les douze apôtres; le tout en marbre blanc. Ce monument datait de 1570 environ.

Démoli en 1793 et transporté pièce à pièce dans les caveaux de la collégiale, il s'y trouve encore à l'état de débris et pourrait être facilement reconstitué. Ce vœu a été exprimé par la Société archéologique à deux reprises différentes : une première fois en 1853, une seconde en 1869. Les archéologues tourangeaux ont, en outre, porté leurs doléances devant le Congrès archéologique tenu à Loches en 1869 et présidé par M. de Caumont. Tous ceux qu'intéresse la conservation de nos monuments nationaux s'associeront à ces plaintes et à ces vœux, et appelleront la prompte reconstitution d'un monument d'un mérite artistique incontestable et d'une valeur archéologique plus grande encore.

Je trouve plus loin un procès-verbal des fouilles faites, le 16 février 1870 et jours suivants, pour retrouver le tombeau de Foulques Nerra dans l'ancienne église des Bénédictins de Beaulieu, près de Loches.

Digitized by Google

On sait que le comte d'Anjou mourut au retour de la Terre sainte à Metz, le 21 juin 1040, et que son corps fut rapporté à Beaulieu pour y être inhumé. Les fouilles dirigées avec soin ont constaté que ce tombeau avait déjà été ouvert à une époque que l'on ne peut préciser, et ont permis de retrouver quelques débris humains et une monnaie sur laquelle on a cru lire; d'un côté,

GVIDO COM.....

de l'autre,

BLESIS CA.....

Cinq planches jointes au texte précisent l'emplacement exact du tombeau, la position des ossements, et reproduisent un dessin de la collection Gaignères à la bibliothèque d'Oxford, qui donne l'ensemble du tombeau à la fin du XVIIe siècle. Le procès-verbal a été également publié dans le tome XXXIII du Congrès archéologique de France.

Je signalerai enfin un compte des dépenses faites par Charles VIII pour l'ameublement et l'ornementation du château d'Amboise. Ce compte comprend trois ordonnances de payement datées de 1493, 1494 et 1496. M. Grandmaison, le savant éditeur de cette pièce, en a donné une analyse à la fin de son volume sur *Les Arts en Touraine*.

L'étude de ce document, la lecture de beaucoup des noms qui y figurent, suggèrent une observation faite précédemment, mais sur laquelle je demande la permission d'appuyer. On parle souvent de l'état florissant des arts au moyen âge; on publie des documents qui paraissent corroborer cette opinion par la quantité de noms qu'ils contiennent; puis, lorsque l'on pénètre dans le détail de ces documents, on se convainc que la majeure partie de ces noms appartiennent à des marchands dont le négoce n'a rien de commun avec l'art. Pour la pièce qui m'occupe, en dehors des orfévres dont l'industrie peut passer pour un art, je ne rencontre que des tapissiers, — non de ceux qui travaillent à la tapisserie, — mais de ceux qui fournissent la laine ou vendent la pièce toute faite; des brodeurs, des lingères, des menuisiers qui ont fourni des escabeaux ou des tables de cuisine; des voituriers, des tailleurs. Je ne méprise nullement ces industries, et suis fort disposé à croire que ceux qui les exerçaient en 1495 étaient au moins égaux à leurs successeurs actuels. Mais je ne voudrais pas que l'on tentât, par une extension

Digitized by Google

de qualification que rien ne justifie, de les faire passer pour des artistes. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Je souhaiterais que l'on réservât ce glorieux titre d'artiste pour les acceptions auxquelles il s'applique réellement. Je crains, si l'on n'y prend garde, qu'il ne se forme une réaction contre cette tendance exagérée à ne voir que des artistes dans de simples industriels, et que cet enthousiasme ne se paye cher.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Table manuscrite des Bulletins des différents Comités d'histoire et d'archéologie, ainsi que de la Revue des Sociétés savantes.

Communication de M. Octave Teissier, correspondant à Toulon.

Messieurs, il y a déjà quelques années, M. Teissier, correspondant du ministère à Toulon, soumit à la section d'histoire le projet par lui conçu d'une table des matières des bulletins des différents Comités d'histoire et d'archéologie établis près le Ministère de l'instruction publique et de la Revue des Sociétés savantes. Le Comité n'en était pas à reconnaître l'utilité d'une table de ce genre, et il en souhaitait la publication. Il avait apprécié les services qu'était appelée à rendre une table qui permît de retrouver la trace des nombreuses et intéressantes communications faites par les correspondants du Ministère. Pour qu'un pareil travail fût utile, il fallait qu'il fût exact et complet. L'administration ne pouvait entreprendre elle-même cette table; aussi la section d'histoire accepta-t-elle avec faveur la proposition que lui fit un de ses plus zélés correspondants, M. Octave Teissier. Mais elle ne voulut pas s'engager à la légère, elle nomma une commission composée de MM. Huillard-Bréolles, H. Cocheris et Boutaric, pour examiner et fixer les principes qui devaient présider à la rédaction d'une table digne d'être publiée par le Ministère.

M. Cocheris, au nom de cette commission, vous soumit le plan suivant :

1° Une table alphabétique des matières administratives, renfermant les noms des correspondants, ceux des auteurs de communi-

Digitized by Google

cations, mentionnant la nature de ces communications, les rapports faits au Comité, les décisions ministérielles, etc.;

2° Une table alphabétique des matières historiques et archéologiques;

3° Une table alphabétique des planches gravées;

4° Une table chronologique des documents publiés ou analysés.

Ce plan, après avoir reçu votre approbation, fut soumis à M. Teissier, qui prit l'engagement de s'y conformer.

M. Teissier a dépouillé 46 volumes appartenant à différentes séries qu'il a désignées par des lettres et des chiffres ainsi qu'il suit :

A, *Bulletin du Comité des arts et monuments*, 1837-1848, 4 vol. in-8°.

B, *Procès-verbaux des séances du Comité des monuments écrits*, 1837-1848, 1 vol.

C, *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*, 1849-1851, 4 vol.

D, *Bulletin du Comité des monuments écrits*, 1849-1852, 4 vol.

E, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts*, 1852-1857, 4 vol.

F, *Bulletin des Sociétés savantes, Missions scientifiques et littéraires*, 1854 et 1855, 2 vol.

F[1], *Revue des Sociétés savantes*, 1re série, 1856-1858, 5 vol.

F[2], *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, 1859-1862, 8 vol.

F[3], *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, 1863-1864, 4 vol.

F[4], *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, 1865-1869, 10 vol.

Le Comité ayant eu la douleur de perdre M. Huillard-Bréholles, la commission chargée d'examiner le travail de M. Teissier se compose de MM. Cocheris et Boutaric.

M. Cocheris et moi, après un examen attentif, croyons devoir soumettre au Comité les propositions qui suivent :

1° Les tables administratives, historiques et archéologiques seront fondues et ne formeront plus qu'une seule table. Cette fusion aura pour effet de supprimer des doubles emplois.

2° L'ensemble des tables comprendra les deux derniers volumes de la 4e série de la *Revue* (1869), volumes qui ont paru seulement depuis l'achèvement du travail de M. Teissier;

3° M. Teissier sera chargé de compléter son travail; et ses tables ainsi complétées et revisées suivant les indications particulières qui lui seront soumises par la commission, lesquelles indications

Digitized by Google

ne portent que sur des points de détail, seront publiées par le Ministère de l'instruction publique.

4° Le Comité félicite et remercie M. Teissier du soin et du zèle avec lesquels il s'est acquitté de la tâche laborieuse qu'il s'est imposée, et le recommande particulièrement à la bienveillance de M. le Ministre. Entre autres récompenses, le titre de *membre non résidant* du Comité paraîtra sans doute parfaitement justifié.

5° Le travail de M. Teissier sera mis sous presse dans le plus bref délai.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Rapport sur différents documents originaux relatifs à la statistique industrielle et agricole, aux usages de la vie privée et à des coutumes religieuses ou populaires, communiqués au Comité à différentes époques, par MM. Abel, l'abbé André, Aubertin, Damase-Arbaud, l'abbé Boudant, de Cessac, Dusevel, Gillet, l'abbé Giraud, de Lamothe, Marchegay, Matton, Mireur, Nozot, Prioux et Rostan.

Je dois, en commençant ce rapport, m'excuser, auprès du Comité et de nos laborieux correspondants, des trop longs retards apportés à rendre compte de leurs communications. La plupart sont intéressantes, sous différents points de vue, et toutes témoignent du zèle désintéressé des auteurs à aider les recherches historiques pour lesquelles le ministère fait appel à leur instruction, à leur bon vouloir et à leur connaissance des dépôts de documents historiques disséminés dans les provinces. Les documents dont j'ai à rendre compte peuvent être classés en deux catégories : 1° ceux qui concernent la statistique industrielle et agricole, les usages de la vie privée étudiée sous divers points de vue, à différentes époques et dans différents lieux; 2° ceux qui font connaître des coutumes religieuses et des superstitions populaires. Je parlerai d'abord des premières, qui sont les plus nombreuses, en les distribuant suivant leur ordre chronologique.

I. Documents relatifs à la statistique industrielle et agricole, etc.

1. *Testament de la fin du XIIIe siècle.* — Communication de M. Stanislas Prioux.

Le texte original de ce testament, rédigé en latin, dont la copie

Digitized by Google

fut envoyée au Comité par notre laborieux et regrettable correspondant, M. Prioux, lui avait été communiqué par M. de Saint-Marceaux, avec d'autres titres de la seigneurie de Limé. Limé (Limers, Limeraie) est un village du canton de Braisnes, arrondissement de Soissons, dont l'histoire avait beaucoup occupé, malgré son peu d'importance, M. Prioux, qui en était maire. M. Prioux avait publié, entre autres travaux intéressants sur différentes parties du Soissonnais, un ouvrage considérable sur l'abbaye de Saint-Ived de Braine, dont il est aussi question dans ce testament; cet ouvrage est enrichi de fort beaux dessins des principales tombes de l'abbaye, copiés dans les volumes de la collection de Gaignières, soustraits jadis à la Bibliothèque nationale et conservés aujourd'hui dans celle d'Oxford.

Le testament dont il s'agit, qui paraît être inédit, est celui d'un seigneur de Limé, nommé Nicholas; il a été rédigé en 1296 (1297 n. st.), quoique la date, évidemment fautive, qui est mentionnée à la fin de la copie, indique 1206. On sait l'intérêt que présentent le plus souvent, pour l'histoire des usages, du costume et de la fortune privée, les testaments rédigés pendant le moyen âge. Celui-ci émane d'un personnage trop peu important, et, quoique fort étendu, il ne présente pas un assez grand nombre de particularités remarquables pour mériter d'être publié intégralement; il suffit d'en signaler les principales.

L'acte est rédigé par l'official de Soissons, revêtu du sceau de cette officialité, en présence de plusieurs témoins désignés pour la garantie du testament, et avec l'approbation de l'épouse du testateur. Il commence, comme presque tous les testaments, non-seulement du moyen âge, mais souvent encore de nos jours, par les considérations habituelles sur la brièveté de la vie, qui passe comme l'eau courante, sur la certitude de la mort et l'incertitude de son moment, etc.; il présente la mention des exécuteurs testamentaires, savoir : un religieux, prévôt de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, le curé de Limers, doyen de la chrétienneté de Bazoches, et un écuyer (*armyger*). Le testateur demande d'abord que ses dettes soient payées, que les biens mal acquis et les valeurs indûment perçues par lui soient restitués aux réclamants qui fourniraient des preuves et des témoignages à apprécier par les exécuteurs.

Tout le droit de justice dont il jouirait à son décès, au territoire de Limers, devait être rendu à une certaine damoiselle veuve

Digitized by Google

ou à ses héritiers, excepté son manoir et le territoire adjacent dont il avait hérité de son père.

Il lègue :

Au *presbyterium* de l'église de Limers, vingt sols tournois de rente perpétuelle, à toucher à la fête de saint Remi (1er octobre) : cette rente était destinée aux frais d'un *obit*, ou office, qui serait célébré quatre fois chaque année dans ladite église pour le repos de l'âme du testateur;

A la même église, dix sols tournois de rente perpétuelle, pour une torche ou cierge à éclairer en brûlant, chaque jour où sera célébrée la messe (dudit *obit*), à l'élévation du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ :

«Pro quadam torcha, sive pro quodam cereo illuminando, ar-«dendo, sive incendendo... ad elevationem corporis Domini Nostri «Jhesu Christi;»

Aux pauvres du village de Limers, vingt sols tournois de rente, pour être distribués annuellement le jour des âmes (*die animarum*) (sans nul doute le jour dit *des morts* dans la liturgie moderne), en pain, en argent (*denariis secularibus*), ou autrement, par les mains du curé et des marguilliers (*matricularii*);

A l'église de Breuil-sur-Vesle, pour l'entretien d'une chapellenie fondée par Jean du Breuil, écuyer, trente soudées de terre, prélevées sur les biens du testateur; pour ces dites trente soudées devaient être payées trente livres tournois :

«Pro triginta solidatis terre... vel pro illis... triginta libre tu-«ronenses persolvantur.»

On sait que, sous le nom de *soudée* de terre, on entendait une partie de fonds qui rendait un sol de rente; elle était donc estimée alors en capital une livre tournois.

Après la mention de plusieurs autres legs particuliers en argent, le testateur lègue à l'abbaye de Saint-Yved de Braine, où il avait fixé le lieu de sa sépulture, près de celle de dame Giles (sa première épouse), son meilleur palefroi, toute son armure de corps, et quarante sols tournois pour la pitance des religieux de l'abbaye le jour de sa mort; ladite rente destinée à payer les frais de son *obit*, qui sera célébré le jour où son corps aura reçu la sépulture ecclésiastique :

«...Meliorem palafredum et omnem armaturam suam ad ejus «corpus armandum pertinentem.»

Digitized by Google

Sont ensuite léguées à divers plusieurs parties de ses vêtements; pour le premier legs, la mention paraît transposée et incomplète.

A la même abbaye de Saint-Yved, outre les legs en rentes : « Capucium cum duobus panis matricorum. »

Le texte français du XVIIe siècle, joint à l'original latin, traduit ainsi : « Un capuchon avec deux morceaux d'étoffe. » Je verrais plutôt une capuce avec deux peaux de mouton.

«...Suam chaussam et suam tunicam audacem cum caputio» (légués à un écuyer). La *tunica audax*, vêtement de guerre, correspond à la *cotte hardie*, souvent mentionnée dans les textes du XIIIe siècle.

«... Suam aliam robam de viridi panno; tunicam videlicet, capucium et supertunicale» (légués à son intendant [*major*] de Limers).

Les deux legs suivants sont faits à des femmes :

«... Suum supertunicale ex quo nutrix Margate habet capucium.»

«... Suum supertunicale mixtum de panno grosso» (légué à une converse de la léproserie de Luy, dite *du Mont*).

A la nourrice de sa fille Marguerite : *unum plissorum leporeum* (un plisson de peau de lièvre). Cette partie du vêtement, faite de peaux d'animaux, est plus habituellement indiquée sous les noms de *pellica*, *peliticum*. Le mot *plissorum* manque au Glossaire de Ducange; les autres termes sont très-connus.

Un legs à Jacques du Breuil, écuyer, consiste en dix livres tournois et *cornu quod est in aula de Limeriis*.

Le mot *cornu* est pris dans les textes sous les deux sens de vase et de cor de chasse. Il doit ici représenter une valeur de quarante setiers de blé que le testateur avait reçus du légataire. La traduction donne le sens de vase : l'autre sens n'est-il pas plus vraisemblable?

Suivent de très-longs détails concernant divers legs, et, entre autres, une somme de deux cents livres tournois destinée à acheter des terres à sa seconde femme; l'accomplissement des conditions du contrat concernant la première, etc.

Il est fait mention de biens meubles et immeubles, à titre d'acquêt, d'héritage, de rente viagère (*bona mobilia*, *hereditaria*, *cense vitale*) (?). Des hypothèques (*pignus ypotheca*) sont assignées, pour la garantie de certains legs, sur la totalité ou sur partie des biens du testateur.

Les plus grandes précautions sont indiquées pour l'exécution des

Digitized by Google

legs, surtout de ceux concernant la famille, le clergé et, en particulier, l'abbaye de Saint-Yved, avec laquelle le testateur avait eu de fréquentes relations; car il demande que tous les titres, obligations, lettres, émanés de cette abbaye, soient annihilés ou remis à une personne qu'il désigne.

On voit que ce document présente, comme presque toutes les pièces analogues du moyen âge, la plupart des formalités de prévoyance judiciaire, et même des formules de rédaction qui, depuis la législation romaine, se sont transmises jusqu'aux temps modernes.

J'ai recherché dans la splendide *Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved*, publiée par M. Prioux en 1859[1], si la tombe de Nicolas de Limers n'y figurait pas. J'y ai retrouvé, en effet, un dessin de cette tombe, ainsi que de celle de sa première femme, Giles de Fismes. Les dessins en avaient été conservés par M. de Gaignières; mais ils font bien petite figure auprès des magnifiques tombes, en cuivre émaillé et en marbre, des familles de Dreux, de Bretagne, de Roucy, de Coucy et autres, dont il avait recueilli et reproduit les dessins.

La date inscrite sur la tombe de dame Giles fixe sa mort à l'année 1292, mais la date de la mort de son mari est effacée. M. Prioux dit que, d'après son testament conservé aux archives du département de l'Aisne, il vivait encore en 1393; c'est évidemment une erreur pour 1293 : ce qui confirme encore la date du testament dont l'analyse précède, fixée à l'année 1296.

Il est probable que le testament conservé dans les archives de l'Aisne est le même que celui possédé par M. de Saint-Marceau, quoique M. Prioux ne l'indique pas.

On connaît tout le parti que Ducange a tiré des textes de testaments dans son admirable Glossaire. Il existe un très-grand nombre de documents analogues qui n'ont point encore été utilisés; j'en possède moi-même un certain nombre du XIVe et du XVe siècle. On conserve aux Archives nationales un registre du XVe siècle, rédigé et écrit par le greffier Nicolas de Baye, qui comprend le texte de près de 250 testaments ou codiciles, enregistrés de 1394 à 1421, la plupart émanés de personnages connus. Il serait bien désirable que le projet de publier cet important recueil, présenté en 1868 au Conseil de la Société de l'histoire de France par MM. J. Meyer et

[1] 1 vol. in-fol. avec 27 planches chromo-lithographiées.

Digitized by Google

Campardon, et adopté à cette époque, ne tardât pas trop à être exécuté.

2. *Extraits d'un registre des priviléges et statuts de la ville de Saint-Maximin, en Provence (fin du XIVe siècle).* — Communiqués par M. Rostan, correspondant.

Les documents communiqués par M. Rostan consistent en une analyse, en une table et en quelques extraits d'un registre de la fin du XIVe siècle, conservé dans les archives municipales de la petite ville de Saint-Maximin (département du Var). Ce registre, composé de 91 feuillets, dont le dernier seul n'existe plus, contient la transcription, en caractères gothiques, des chartes, priviléges, franchises, immunités concédés à cette ville par les comtes de Provence. La première de ces chartes est datée du 17 août 1295, elle est de Charles II; la dernière est du 13 novembre 1382, elle est concédée par la reine Marie, mère et tutrice de Louis II. Une seule charte, plus récente, datée du 7 mai 1428, est de Charles, père du comte Louis III; elle est intitulée : *Privilegium quo nullus de villa sit officialis vel locum tenens.* Deux tables, dont la copie a été envoyée par M. Rostan, font connaître l'ensemble et le caractère de ces documents.

On trouve aussi dans ce même registre un tableau rédigé en langue provençale pour une époque du XIVe siècle qui n'est point indiquée, et fixant officiellement le tarif des différentes qualités du pain et de la pâtisserie, en rapport avec le prix variable des farines. C'est un utile document de statistique locale, qui consiste uniquement en chiffres, dont l'intérêt résulterait de la comparaison avec d'autres documents analogues et dont il serait difficile et surabondant de donner une analyse.

On sait que la découverte dans cette ville, par le comte de Provence Charles II, de reliques considérées comme étant celles de sainte Madeleine, fut le principal motif des priviléges qui furent concédés à la ville de Saint-Maximin par ce prince et par ses successeurs. Aussi, dans le préambule de chacune de ces chartes, ce motif est-il rappelé; c'est toujours *en l'honneur et pour la révérence du vénérable corps de sainte Marie Madeleine, qui repose en cette cité*, que toutes ces faveurs sont accordées aux habitants.

L'authenticité de ces reliques et la vérité de ces traditions, qui ont donné lieu à tant de discussions, ont fourni à M. l'abbé Faillon

Digitized by Google

le sujet d'un livre qui a été lui-même l'objet de grands éloges et de critiques assez vives, et qui a été la principale base des doctrines renouvelées en France depuis une trentaine d'années, avec une imprudente exagération, sur la prédication du christianisme dans les Gaules aux temps apostoliques.

La première table des priviléges accordés ou renouvelés à la ville de Saint-Maximin donne les titres de cent sept documents; la deuxième table en comprend soixante-six, qui font connaître, dans les plus petits détails, les relations des habitants avec les comtes de Provence, avec les autorités administratives, avec les seigneurs du pays. Leurs droits et leurs devoirs y sont indiqués, et, comme dans presque toutes les chartes de libertés communales, les garanties données à la population bourgeoise, agricole et commerçante sont plus complétement énumérées que leurs obligations de sujets.

On y voit, entre autres indications, les suivantes, qui paraissent disposées sans aucun ordre méthodique, et de telle façon qu'on peut présumer que ces pièces ont été copiées d'après les originaux, peut-être suivant leur ordre de date, dans le registre dont il s'agit. Indication des impôts et tailles auxquels sont soumis les habitants; affranchissement de péage pour les habitants traversant les domaines royaux (*loca regia*); défense à tout seigneur d'empêcher les sujets de transporter, pour les vendre, les bois et d'autres objets; indication des objets qui peuvent être vendus sans payer des droits d'enregistrement; nomination des conseillers de la ville, des peseurs publics et des percepteurs des tailles; concessions auxquelles est soumis le bayle (*bazulus*); défense de retenir en prison un habitant, si ce n'est dans les accusations qui pouvaient entraîner une condamnation à mort; défense aux officiers publics (*officiales*) de saisir les draps (*pannis*) ainsi que les lits des habitants. Il y est aussi question du serment à prêter par ces mêmes fonctionnaires, de leur syndicat, de l'exercice exclusif de la justice par leur intermédiaire, de la nomination des syndics de l'université de la ville et des prérogatives des notaires. On y voit la défense d'appeler de la sentence du juge ordinaire à une autre autorité qu'à Aix ou à Briançon; la défense de faire l'inventaire des biens d'un absent ou d'un accusé (*delati?*), si ce n'est en présence de son proche parent ou de deux hommes probes. L'un des chapitres, le XXIe, détermine la nomination, par le sénéchal, des autres fonctionnaires publics (*offi-*

Digitized by Google

ciales) de la ville, tels que les *vicarii*, *judices*, *bazuli*, *castellani*, *notarii* et autres.

Un article donne le droit à tous habitants qui veulent se fixer à Saint-Maximin de vendre leurs biens immeubles pour en transporter la valeur dans leur nouveau domicile. D'autres articles concernent le droit accordé aux habitants de faire de la chaux pour leur usage et de faire paître leurs troupeaux dans les averies des lieux de leur domicile; les devoirs des *bazuli;* les serments à prêter par les officiers publics à leur entrée en charge. On voit aussi la mention des subsides requis par l'autorité royale; le privilége du roi Robert pour les foires de Saint-Simon et Saint-Jude; les droits de bris réservés à l'autorité royale sur les abatis et constructions de maisons.

A partir du chapitre xxxe sont énumérés les priviléges concédés par le comte Louis et Jeanne son épouse :

Défense de rien exiger d'un détenu qui l'aurait été injustement; permission à un notaire habitant la ville de Saint-Maximin de laisser ses chartriers à un autre notaire de la même ville. On voit ensuite la reproduction ou le renouvellement de plusieurs des priviléges précédemment concédés aux habitants. Parmi les nouveaux on remarque la nomination des conseillers de la ville et d'arbitres (*probi homines*) pour juger les difficultés concernant les bornages et les chemins; le pesage du pain de boulangerie; l'obligation de ne point engager de biens déjà grevés de dettes sans l'autorisation des *bazuli* ou des *judices;* la gratuité des fonctions des *bazuli*. L'un des plus importants documents (le XLIIIe) est l'obligation prise par la reine Jeanne et son second mari, Louis de Tarente, le 13 juillet 1352, auprès de l'Université de la ville, de ne pouvoir donner ou engager à qui que ce soit la ville de Saint-Maximin, qui est unie à leur domaine royal.

M. Rostan a envoyé la copie entière de cette charte d'union de Saint-Maximin au domaine royal de Naples. Le roi et la reine, comme comte et comtesse de Provence, prennent solennellement, sur la requête des habitants, l'engagement que cette ville ne pourra être détachée de leur royaume par eux ni leurs successeurs. Cette charte d'union de la ville de Saint-Maximin au domaine comtal est antérieure à celle d'union de la ville de Toulon, publiée précédemment dans le Bulletin[1]. Octroyées par les mêmes princes, les chartes

[1] Tome II, n° 4, p. 240, 1855. Communication de M. Henry.

Digitized by Google

d'union au domaine comtal des villes d'Aix, Sisteron, Tarascon, Castellane et Arles, sont aussi postérieures à celle de Saint-Maximin.

Parmi les chartes subséquentes, indiquées dans la première table du Cartulaire, on peut remarquer surtout celles qui concernent les devoirs des *officiales*, des sénéchaux et des *notarii*. Parmi les injonctions faites aux premiers, on peut noter celle de ne point désarmer les pèlerins (*romipetæ*) ou d'autres étrangers avant qu'ils aient trouvé l'hospitalité dans l'hospice des pèlerins. On y voit aussi les prescriptions suivantes :

Défense aux *officiales* du roi ou de la reine d'arrêter un individu sur la dénonciation d'un seul témoin : les *notarii* qui s'opposeront à cette ordonnance seront condamnés à une amende de 25 livres;

Défense de rien recevoir d'un prisonnier, ni le droit d'emprisonnement (*carceragium*), ni aucune autre somme;

Défense à tout habitant de la ville d'être *officialis* ou lieutenant;

Défense aux notaires de rien recevoir pour la confection des inventaires des biens d'individus accusés (*delati*); même défense aux juges, aux commissaires, etc.; ordre aux notaires de rédiger brièvement les instruments de libération des accusés; ordre aux juges de promulguer le plus brièvement possible les sentences de libération; les notaires qui recevraient dans leur étude les écritures publiques doivent abandonner les protocoles; ordre d'ajouter à toute inquisition le nom du dénonciateur. Les notaires, dont les fonctions semblent, comme on le voit, inspirer quelque défiance, ne doivent point prendre les geôliers pour substituts.

La charte 82 est relative à l'autorisation de détruire les dossiers des affaires criminelles dont les accusés sont acquittés. En un mot, les droits et surtout les devoirs des fonctionnaires publics sont scrupuleusement prescrits.

La table de la seconde partie du cartulaire, qui contient les chartes et priviléges se rapportant au règne du roi Louis de Provence, présente des prescriptions analogues pour les devoirs des fonctionnaires publics (*seneschalus*, *officiales*, *vicarii*, *subvicarii*, *bazuli*, *notarii*), la protection des habitants, l'administration de la justice, la perception des revenus publics et royaux, les droits de péage, la surveillance des propriétés, de certains produits agricoles et commerciaux, les subsides pour la guerre et autres impositions.

En résumé, ce cartulaire, autant qu'on peut en juger par les titres seuls des chapitres, est des plus intéressants, non-seulement pour

Digitized by Google

l'histoire de la ville de Saint-Maximin, mais aussi pour l'histoire générale de la Provence et même pour la comparaison qui peut être faite entre l'administration municipale dans le midi de la France et les constitutions analogues des autres provinces. Il serait désirable que M. Rostan pût mettre au jour ce document dans l'un des recueils des Sociétés littéraires de la Provence, ou même le publier avec l'appui du Gouvernement.

3. *Ordonnance somptuaire rendue par le Conseil communal de la ville de Draguignan, en Provence, le 5 août 1410.* — Communication envoyée par M. Teissier, au nom de M. Mireur.

M. Mireur, secrétaire en chef et archiviste de la mairie de Draguignan, a extrait du registre des délibérations du conseil communal de cette ville [1] ce document, que M. O. Teissier, archiviste du département du Var et correspondant du Ministère, a transmis, de sa part, au Comité. Ainsi que M. Mireur l'a bien reconnu, on y trouve un double intérêt : la preuve du luxe régnant dans une petite ville de Provence au commencement du xve siècle, probablement sous l'influence des mœurs italiennes, et l'intervention directe de l'autorité administrative de la cité dans le règlement des habitudes de la vie privée de ses habitants.

La délibération et les décisions dont il s'agit eurent lieu dans le conseil, composé de douze membres et de dix assesseurs (*probi homines*), présidés par le syndic (*magister Jacobus Pascalis*), dont le nom rappelle, ainsi que ceux de plusieurs autres conseillers, des familles existant encore en Provence. Un des conseillers, qui exerçait les fonctions de notaire (*notarius*), Pierre Falconis ou Fulconis, fut aussi le rédacteur des décisions communales. L'un des conseillers, *dominus Johannes Falconi, vir nobilis et circumspectus*, expose que certaines femmes de cette ville portent, avec abus, diverses sortes de bijoux (*diversa jocalia excessiva*) ; ce qui, eu égard aux circonstances difficiles et aux charges qui pesaient sur ladite ville, peut lui être fort préjudiciable. Il est, en conséquence, défendu aux femmes mariées de se parer de perles (*margaritas sive perlas*) ainsi que de colliers (*cercum*), de couronnes d'or ou d'argent, et de ceinture (*corrigium*), à moins qu'elle ne pesât pas plus d'un marc d'argent blanc ou doré (*usque pondus unius marchi argenti blanqui vel daurati*). Il n'est pas permis

[1] *Consilium Universitatis*, années 1409-1417, f°s 18 et 19.

Digitized by Google

aux femmes mariées de porter plus de trois anneaux d'or ou d'argent.

Cette première partie des décisions du conseil concernait les femmes mariées; la seconde est relative aux jeunes filles (*domicelle*), auxquelles il n'est permis de porter de fronteau (*fronterium*) ou de chapeau de perles (*capellano perlarum*) qu'à la condition que leur prix n'excédât pas 10 florins.

Une seule exception à cette rigoureuse défense concernant la toilette des jeunes filles est faite pour le jour de leur mariage et les huits jours suivants. Il leur est alors permis de s'orner de tous les bijoux qu'elles voudront.

Le conseil s'occupe ensuite d'autres parties de la toilette des femmes mariées, et leur défend l'usage des robes (*raupæ*) garnies de fourrures de vair (*forraturas gressas de vars*), ou d'étoffes de soie de caffetan (*de serico caffathano*) ou de velours (*de velluto*).

La transgression de toutes ces diverses défenses était punie de la confiscation des objets prohibés, qui devaient être ainsi distribués : un tiers au profit du capitaine royal de la ville, un tiers pour les dépenses des fortifications et un tiers pour les exécuteurs de ladite ordonnance.

Ainsi qu'on le voit, ce document méritait d'être signalé, et, en remerciant M. Mireur de l'avoir communiqué au Comité, on doit l'inviter à continuer ses utiles recherches dans les archives de Draguignan, qu'il a contribué à mettre en bon ordre.

4. *Note des dépenses faites par Prégent de Coetivy, amiral de France, vers 1442, relatives à des armes et armures de luxe.* — Communication de M. Marchegay.

Ce document, communiqué depuis longtemps par M. Marchegay, correspondant du Comité et ancien archiviste du département de Maine-et-Loire, est tiré du chartrier de Thouars. Le texte original consistait en un seul feuillet de papier. On y trouve la mention de presque toutes les parties du costume de guerre et du costume de ville d'un chevalier, grand seigneur, du xve siècle, ainsi que le prix de la façon ou de la réparation de ces différents objets. C'est ainsi qu'on y voit figurer « le pourpoint, la jaquecte, les gans et les gantelez, les aiguilettes, des chausses d'escallate, le couvre-chief de plaisance, ses rabas et sa visière, la salade, la boyete, la pavasine, les espérons et leurs molettes dorées, la lance, l'épée, la dague,

Digitized by Google

le jaques» (sorte de bouclier) et autres variétés d'armes blanches ou d'armures. Il y est aussi fait mention «de bannières et de bannerolles, de six canons d'or de chypre» (c'est-à-dire de cuivre ou de bronze).

On y trouve l'indication de l'or et de l'argent fournis, soit en nature brute, soit en pièces monnayées, pour décorer, dorer, argenter ou incruster des portions d'armures ou des parties du costume. On y voit figurer l'orfévre, l'armurier, le peintre, le doreur, le barbier, la chamberière de l'ostel. L'une des mentions de matières métalliques, fournies ou destinées à un orfévre, est ainsi conçue : «Reçu de Jacquet Queux, argentier, pour 50 escuz neufs; pour ce 48 saluz.» M. Marchegay pense, avec une grande probabilité, qu'il s'agit ici du célèbre argentier Jacques Cœur. Un autre article mentionne «3 onces d'or et 3 deniers, valant 3 escuz neufs;» un autre, «pour faire le bout de l'espée, 2 escuz neufs; pour le bout de la dague, 1 escuz neuf.» Ces mentions pourraient fournir d'utiles indications sur la valeur comparative de certaines monnayes du règne de Charles VII. L'indication de cinq escuz neufs donnés à un *poursuivant* de Dame Sans-per semble à M. Marchegay pouvoir faire allusion à un héraut d'Agnès Sorel, dame de Beauté-sur-Marne.

On voit que, tout bref qu'il est, ce document offre plus d'un genre d'intérêt.

La mention des prix attribués à la façon, à la réparation ou à la fourniture des objets indiqués, ne peut avoir quelque importance qu'en la comparant à d'autres mentions analogues. C'est pourquoi il me semblerait utile, comme pour les documents précédents et plusieurs de ceux dont je vais encore parler, de réserver celui-ci pour le Recueil des comptes de dépenses de différentes époques, dont il a été plusieurs fois question, dans le Comité, de confier la rédaction à notre savant confrère M. Levasseur.

5. *Extraits des comptes de dépenses du Roy Charles VI* (1407-1408) *et de Mgr de Beaujeu* (1463-1464). — Communication de M. Gillet.

La bibliothèque de la ville de Châlons-sur-Marne possédait six grands cartons recouverts de feuilles de parchemin, qui, dès 1855, fixèrent l'attention de M. Marcel Canat, président de la Société historique et archéologique de Châlon-sur-Saône. Celui-ci reconnut des comptes de dépenses du règne de Charles VI et en signala l'intérêt au Congrès archéologique alors réuni dans cette ville (Procès-

Digitized by Google

verbaux du Congrès, p. 113). Plusieurs années plus tard, M. Ch. Gillet, sous-bibliothécaire de Châlons, étudia plus attentivement ces parchemins, confirma, en la rectifiant et en la développant, la première indication de M. Canat, et en forma un recueil qui se compose de 55 feuilles ou de 172 pages. Ce recueil se divise en deux parties : la première, de 6 feuilles ou 24 pages, est relative à Charles VI et comprend les années 1407 et 1408; la deuxième, de 37 feuilles complètes et 12 feuilles tronquées ou 148 pages, se rapporte aux années 1463 et 1464 et à la maison de Mgr de Beaujeu. Ces comptes sont rendus par les argentiers du roi et du prince.

M. Gillet a donné de ces documents une analyse, ou plutôt quelques extraits succincts que j'abrégerai encore dans ce rapport.

1re partie : Maison de Charles VI (1407-1408).

Ganterie : Pour le roy, 12 paires de gants de chien brodés à houppes et à tresses de soye, 4 s. p. la paire.

Pour la reyne, 2 paires de gants de chevreau sauvage, garnis de samit de chappon tout blanc.

Drapperie : 12 aulnes de drap violet délivrés au confesseur du roy, pour faire manteaux pour lui et son compagnon, à 32 s. p. l'aulne.

6 aulnes d'araigne vermeille (drap) de Bruxelles, pour une houppelande, une petite veste, un chapperon et des chausses pour Hamelin Coq, fol du roy, à 36 s. p. l'aulne.

Chaucements : Pour le roy, la reyne et les dons ordinaires faits par le roy à leurs gens, 157 paires de souliers haussez, au prix de 39 s. p. la paire.

Communes choses : 2 cottes de mailles de haubergerie, achetées d'un haubergier de Paris et délivrées au tailleur de robes pour garnir par les côtés des pourpoints de drap de soie noire de Luques, à 33 s. pour chaque collet.

2e partie : Maison de Mgr de Beaujeu (1463 et 1464).

Officiers de Mgr : Gages du magister, à 10 l. par mois. Gages des deux valets de chambres et palefreniers.

Chambre de Mgr : Espices de chambre. — Dépenses religieuses à Mgr, à Madame, pour aumosnes à des chapelains pour dire des messes (40 messes basses pour 100 l. t.). — Pour obsèques du duc Loys, 70 livres de cire. — A Mgr de Valois, pour avoir fait tenir le même jour sur les fons deux enfants et pour don aux deux sage-femmes, 20 s. t.

Divers : A un homme de peine pour avoir descendu aux caves 12 tonneaux et demi de vin; — 6 poules pour pondre des œufs pour Madame,

Digitized by Google

7 s. 6 d.; — 2 sacs de pouldre et autres drogueries; — louage de 2 chevaux.

Voyages : A l'oste de la Torche, pour le déjeuner de Mgr et de Madame de Beaujeu, 15 s. 10 d.; — voyage d'un domestique de Paris à Étampes pour porter les robes de Mgr et de Madame, trois journées entières; — à Jehan, le charretier, pour avoir mené le bahu et le coffre des offices de Paris à Étampes, pour avoir fait veiller garderobes et chariots pour le dit voyage.

Cuisine : Pour un grand hes ou dressoir; — pour un plat d'estain de 3 l., à 2 s. 11 d. la livre.

Communes choses : A un apothicaire, pour avoir baillé un cristerd à Mgr de Beaujeu, 13 s. 6 d.; — pour pouldre d'estomac et autres drogues, 100 s. t.; — pour avoir porté une lies (hommage) de par Mgr à Mgr de Dunois, d'Amboise à Tours, 7 s. p.

Cette analyse, à peu près complète, des extraits des parchemins de la bibliothèque de Châlons, communiqués par M. Gillet, suffit pour en faire apprécier le caractère. Comme tous les comptes de dépenses analogues, dont il existe aux Archives et à la Bibliothèque nationales un si grand nombre, et comme il en a été publié plusieurs par MM. de Laborde, Douët-d'Arcq, Vallet de Viriville et d'autres érudits, ces comptes offrent souvent, à côté de mentions insignifiantes, de très-utiles renseignements historiques et anecdotiques. Mais, à moins qu'il n'en soit fait une publication spéciale, soigneusement annotée, comme M. de La Borde l'avait proposé autrefois au Comité historique et comme la Société de l'histoire de France en a édité plusieurs volumes, ces comptes sont plutôt, en général, susceptibles d'être consultés en manuscrits dans les dépôts où ils sont conservés. M. Gillet n'en a pas moins rendu service à l'étude des coutumes et de la vie privée au xve siècle en faisant connaître ceux de la bibliothèque de Châlons, et le Comité peut, quoique tardivement, lui témoigner de la reconnaissance pour son intéressante communication.

6. *Dépenses faites à l'occasion de l'entrée solennelle à Nîmes, en 1513, de Guillaume Briçonnet, cardinal, archevêque, duc de Reims, évêque de Nîmes et de Saint-Malo.* — Communication de M. de Lamothe.

Ce document, communiqué par M. A. de Lamothe, archiviste du département du Gard, est extrait du registre des délibérations du conseil de la ville de Nîmes, conservé dans les archives de cette

Digitized by Google

ville. Il concerne un personnage célèbre à plusieurs titres, dans l'histoire politique et ecclésiastique de France, vers la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Ce n'est pas le récit ou procès-verbal de la cérémonie qui a été conservé, mais le compte des dépenses faites à cette occasion; ce qui donne à connaître la valeur des objets et le prix de la main-d'œuvre, en même temps que la mise en scène.

Guillaume Briçonnet, dont il s'agit, était fils de Jean Briçonnet, secrétaire du roi Charles VI et receveur général des finances; il entra fort jeune dans la même carrière et avait déjà le titre de général ou de surintendant des finances quand il se maria. Ayant perdu sa femme dont il avait eu plusieurs enfants, il embrassa la carrière ecclésiastique et parvint promptement à l'épiscopat. Nommé évêque de Saint-Malo en 1490, pourvu, en 1495, des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Grandmont, nommé, la même année, cardinal par le pape Alexandre VI, évêque de Nîmes en 1496, archevêque duc de Reims et premier pair de France en 1497, puis légat du Saint-Siége, et enfin, en 1507, lieutenant du roi dans la province du Languedoc, il changea alors son archevêché de Reims pour celui de Narbonne. Il se démit successivement en faveur de ses fils d'une partie de ses autres fonctions épiscopales et abbatiales et présida, en 1513, à Nîmes, comme principal commissaire du roi, les États de Languedoc; il mourut à Narbonne vers la fin de l'année suivante.

La réception à faire à un si puissant personnage, qui avait eu tant de crédit auprès des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et qui représentait encore l'autorité souveraine comme président des États, dut mettre en émoi la ville de Nîmes; le conseil s'assembla, le 25 octobre 1513, pour décider les honneurs qui lui seraient rendus. Voici les détails les plus remarquables de cet état de dépenses qui offre, d'ailleurs, beaucoup d'analogie avec des états analogues concernant d'autres cérémonies du même genre :

Plusieurs troupes d'archers et d'arbalétriers de la ville, avec leurs *alabardies et boulges*, au nombre de quatre cents, chacune avec son roi en tête, et revêtus de livrées neuves, devaient accompagner les conseillers allant au-devant du cardinal.

De la poudre fine était achetée pour le service des armes à feu; quatre trompettes de Beaucaire étaient mandés et payés vii l. x s. Plusieurs arcs triomphaux, temple d'honneur et tabernacles avec

Digitized by Google

rideaux et tentures, étaient dressés en différents points de la ville; les armes du cardinal y étaient peintes. Sur l'un des échafauds (*chaffaux*) étaient quatre enfants, représentant l'Espérance, la Foi, la Charité (*Spes*, *Fides*, *Caritas*) et *le Peuple?*, acteurs d'une Moralité des Vertus qui devait être jouée près le portail de la cathédrale. Une charge de charbon était achetée pour réchauffer les enfants représentant les *Vertus*.

Douze torches blanches, pesant LII l. huit onces, XXXVII l. de cire rousse et XV l. de cire blanche pour sept chandelles baillées aux *Vertus* devant Notre-Dame, devaient être offertes au cardinal après la cérémonie. Il devait aussi lui être fait don, pour son gracieux avénement, de quatre douzaines de chapons, de quatre douzaines de perdrix, de quatre douzaines de conils (lapins), de bêtes sauvages, si l'on pouvait s'en procurer, de vin et de dragées. Une précaution accessoire, qui est aussi indiquée dans ces comptes, est celle de défendre l'entrée des pourceaux dans la ville, de peur que la cérémonie n'en fût troublée. La somme totale de la dépense votée par le conseil de Nîmes, pour célébrer dignement l'arrivée du cardinal Briçonnet, était d'environ 120 livres tournois.

L'analyse qui précède donne une idée suffisante de ce document, que M. de Lamothe a eu raison de faire connaître et qui pourra être utilement joint à la collection de pièces, déjà rassemblées dans les archives du Comité, sur le prix de la main-d'œuvre et la valeur des choses pendant les siècles passés.

7. *Assiette de terre en Bourgogne au XIVe siècle. — Taxe des métiers et prix des ouvrages à Beaune au XVIe siècle.* — Documents communiqués par M. Aubertin, correspondant du Ministère, à Beaune.

Le premier de ces deux documents est indiqué comme étant la copie d'un titre du XIVe siècle déposé aux archives municipales; il paraît en être plutôt l'analyse, ainsi qu'on peut en juger par ces quelques lignes :

Étangs : l'arpent vaut 20 sols dijonnais.
Terres : le journal vaut 13 s. d.
Bled, le boisseau, mesure de Beaune, 2 s. d.
Avoine, le bichet, 5 s. d.; seigle, pois, fèves, orge, le bichet, 8 s. d.
Vin de Beaune, le muid, 20 s. d.
Vigne de Beaune, l'ouvrée de 5 s. d. et 2 s. d.

Digitized by Google

L'arpent de bois, de haute futaie, 20 s. d.
La livre de cire, 2 s. 6 den.
La pinte d'huile, 15 deniers; la pinte de miel, 12 den.
La corvée d'homme, 6 den.
La corvée de charrue, 18 den.
Les cens portant lods et remuage se perçoivent du double de la rente. Ce dernier article aurait besoin de commentaires.

Le second document, plus récent de deux siècles environ, est extrait du registre des délibérations de la ville de Beaune pour les années 1579-1580. Cette délibération fixe officiellement la taxe des métiers et le prix des ouvrages. Il offre un plus grand nombre d'indications de salaires, et, sur le peu de points où la comparaison est possible avec le document précédent, on remarque une augmentation déjà très-notable dans l'appréciation des salaires. C'est ainsi que la journée d'un vigneron pour tailler la vigne y est taxée à 8 sols 4 den., et pour d'autres travaux de la vigne à 6 sols, tandis que, dans le texte du XIVe siècle, la corvée d'homme n'était taxée qu'à 6 den.

Les éléments de comparaison manquent pour les autres sujets; la pièce du XIVe siècle concerne surtout la valeur des terres et celle du XVIe siècle, le prix de la main-d'œuvre et de quelques produits industriels. Eu égard au caractère officiel de ce dernier document, j'en proposerais l'impression intégrale, quoique la lecture de plusieurs mots me semble incertaine.

Délibération du 26 janvier 1579, qui fixe la taxe des métiers et le prix des ouvrages ainsi qu'il suit :

La journée d'un vigneron, pour tailler la vigne, 8 sols 4 deniers.
——— d'une femme, pour *sarmenter* et servir les vignerons, 4 s. 6 d.
——— du vigneron, à bescher, 6 s.
——— du vigneron, à *resuyr,* éjetonner, accoler, terroyer et redresser, 6 s. 8 d.

Tailiandier.

La serge bien faite et assirée, 6 s.
Le *goix,* 5 s.
La pioche, 6 s.
Le *fessoul* bien garni d'acier, 6 s.
Le maille, 5 s.
Le moindre maille, 4 s. 6 d.

Digitized by Google

Le pyot, 7 s.
La journée d'un berrillon sablonnier, 6 s.
——— d'un cheval de louage, 8 s.

Maçon.

La journée de travail à une muraille sèche, 6 s.
——— à une à chaux, 8 s. et à taille, 10 s.

Charpentier.

La journée, 10 sols; son serviteur, 7 s. 6 d.

Couvreurs.

La journée, 10 s.

Charretier.

La journée, 2 s. 6 d.

Blanchisseur et paveur.

La journée, 8 s.

Menuisier.

La journée, nourri, 5 sols; non nourri, 10 s.

Couturier.

La journée, le maître, 6 s. 8 d.
Le serviteur, 3 s. 4 d.

Tonnelier.

La journée, nourri, 5 s.
——— pour avaler d'eau une cuve, par queue, 1 s.
Pour tirer le vin, 12 d.

Rouhier.

La journée, nourri, 5 s.
Le prix d'une paire de roues, 40 s.
——— d'un essieu, 3 s. 6 d.
——— d'une jante, 2 s.
——— d'une raye, 1 s.
——— d'un bon charretin, 20 s.
——— d'un charretin à charroyer, 15 s.
——— d'une limonière, 20 s.
——— d'un brancard avec les salottes, 25 s.
——— d'une flèche, 5 s.
——— d'un charretin à ridelles, 25 s.

Digitized by Google

Tisserand.

L'aune de bonne toile, 14 deniers.

Cardeurs.

La journée, nourris, 2 s. 6 d.

Drapiers.

Ils seront visités.

Hôteliers.

Une journée d'homme et de cheval, 26 s.
——— d'homme, à table d'hôte, 14 s.

Cabaretier.

Une journée d'homme *vivant à sa pièce*, 15 d.

Tanneurs.

Prix de la peau de bœuf bien corroyée, 3 écus.
——— peau de vache bien corroyée, 2 écus.
——— peau de veau, 16 s.
——— peau de mouton, 8 s.
——— peau de porc, 28 s.
——— peau de cheval, 55 s.

Cordonniers.

Une paire de souliers de mouton, de 11 à 13 points, 20 s.
——— en mouton, de 8 à 9 et 10 points, 16 s.
——— en veau, de 11 à 13 points, 16 s.
——— en veau, de 7 à 11 points, 10 s.
Les *mulles* à forte semelle et l'escarpin de maroquin, 30 s.
——— l'escarpin de mouton, 25 s.

(Extrait, par M. Aubertin, du registre des délibérations de la ville de Beaune, des années 1579-1580).

8. *Estat des personnes ordonnez par Mgr le duc Vendosmois à manger à son ordinaire; 12 juillet 1549.* — Communication de M. Matton.

Sous ce titre, et sans aucune autre indication que celle de la date et de la provenance, M. Matton, archiviste du département de l'Aisne, correspondant du Ministère, a envoyé un document intéres-

Digitized by Google

sant à plus d'un égard, qu'il a extrait des titres de la Chambre des comptes de la Fère, conservés dans ces mêmes archives. Au nombre et à la qualité des fonctionnaires mentionnés dans ce tableau d'une petite cour princière, on reconnaît le budget de la maison d'un personnage important. Il s'agit évidemment, en effet, du père de Henri IV, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, alors chef de cette branche de la maison de Bourbon, mari de Jeanne, fille unique et héritière de Henri d'Albret, roi de Navarre. Ce fut moins d'une année après son mariage et probablement à l'occasion de cet événement, qui avait eu lieu le 20 octobre 1548, que fut dressé, dans le château de la Fère, où le duc séjournait alors, l'état de maison dont il s'agit. Il doit, vraisemblablement, avoir été rédigé en même temps, et peut-être existe-t-il aussi dans les mêmes archives un état analogue pour la princesse. On ne voit, en effet, dans cette liste très-détaillée de fonctionnaires et de dépenses, d'autre indication qui s'applique directement à Jeanne que celle-ci, après le fauconnier : « valletz de chiens estans avecque Madame. » Comme souvenir de son pays natal, on ne trouve que la mention d'un *basque* attaché aux écuries, l'indication de chevaux à Nérac et un ensemble de renseignements sur un « haratz » très-bien fourni de palefreniers, d'étalons, de juments, de poulains et de mulets. Un seul article s'applique au cardinal de Bourbon-Vendôme, frère du duc, et qui fut plus tard proclamé roi par les ligueurs sous le nom de Charles X. Il est aussi fait mention de deux des principaux officiers de la cour de la reine, de Mgr de Ronnay et de Mgr de Gennes, comme ayant chacun trois valets.

L'ensemble du personnel de la maison du duc de Vendôme comprend une première série de soixante-dix-sept personnes, dont les traitements sont estimés en bloc à dix sols par jour, soit XXXVIII l. X s. On y remarque, dans la section dite de l'*ordinaire*, douze gentilshommes, treize pages et leurs valets, un trésorier, un secrétaire, l'argentier, le contrôleur, le médecin, un aumônier et son valet, l'apoticaire, deux fauconniers, plusieurs valets. Les autres employés font partie de la panneterie, de l'échansonnerie et de la cuisine.

Dans une autre section, mentionnant, avec estimation détaillée, les dépenses générales de la maison, sont indiqués d'autres employés subalternes, au nombre de soixante-dix, dont les gages sont aussi notés. On y voit figurer neuf chantres payés IV l. X s. et dix-

Digitized by Google

sept pages, y compris un petit baladin, dont les gages sont estimés 6 sols par chaque jour.

La dépense de vingt grands chevaux est évaluée v s. par jour, et leurs palefreniers reçoivent IV s.

L'ensemble des dépenses et des émoluments prévus se monte à la somme de «quatrevingtz dix livres tournoys par jour, qui font trente deux mil quatre cens livres par an,» somme que le duc ordonne estre payée par son argentier Jehan Le Moisne. Cette dépense, convertie en monnaie moderne, et en tenant compte de la différence de valeur comparative du numéraire, devait représenter une somme peut-être vingt fois plus forte. Elle était sans doute supérieure aux ressources du prince, car la mention suivante indique un besoin d'économie : «Monseigneur n'entend estre baillé collations, torches ni chandelles à aucuns de ses gens, fors excepté à M. de Ronnay, auquel il entend estre baillé son ordinaire *accoutumé*.» Et plus loin, au chapitre des livrées, on voit que le concierge du château de la Fère ne devait porter la sienne que pendant la présence de Monseigneur. Peu d'années après, la gêne paraît n'avoir pas encore disparu, puisque le duc de Vendôme empruntait 800 écus au chapitre de la cathédrale de Laon [1] pour l'aider à aller prendre possession, en 1555, du petit royaume qui venait de lui échoir par la mort de son beau-père, Henri de Navarre. Le reste de la vie du duc Antoine, devenu roi de Navarre, se partagea, jusqu'en 1562, époque de sa mort, entre le gouvernement de sa petite principauté et le commandement de l'armée française dans le nord du royaume. La carrière politique et militaire de ce prince fut très-agitée et très-diverse; il remplit un rôle important, d'abord dans les guerres de Catherine de Médicis, de Henri II et de Charles X contre l'Empire, puis pendant les guerres civiles et les troubles de la Ligue [2].

L'état de la maison princière d'un personnage aussi connu peut être utilement comparé à d'autres textes analogues du XVIe siècle

[1] Melleville, *Hist. de la ville de Laon*, 1846, t. II, p. 257.

[2] On peut consulter, entre autres écrits sur la vie du duc Antoine, l'*Histoire de Navarre*, par Favin, et l'*Histoire généalogique de la maison de France*, par les frères de Sainte-Marthe, éd. de 1628, in-fol. t. II, p. 141. Les titres du duc Antoine, indiqués dans cet ouvrage, étaient les suivants : «A. de Bourbon, roy de Navarre, prince de Béarn, duc de Vendosmois, de Beaumont et d'Albret, pair de France, comte de Conversan, de Marle, de Soissons, de Foix, d'Armagnac et de Bigorre, vicomte de Limoges, gouverneur de Picardie, puis de Guyenne, et lieutenant général du roy de France.»

Digitized by Google

ou plus anciens, et il me semble mériter d'être publié intégralement. M. Matton, qui connaît si bien les archives de l'Aisne, dont il a la direction, pourra y découvrir d'autres documents se rapportant au séjour du duc de Bourbon-Vendôme et de Jeanne de Navarre à la Fère et dans le Laonnais.

Estat des personnes ordonnez par Mgr le duc de Vendosmois à manger à son ordinaire ainsi que cy après sensuit :

Premier.

Douze gentilzhommes ordinaires.

Trois valletz, sçavoir : ung pour Mgr de Ronnay, ung pour Mgr de Gennes et ung aultre pour le maître d'hostel servant.

Treze paiges de present s'il ne sen mect dehors.

Douze valletz aus dictz paiges et Mᵉ Estienne qui est avecques Bugueur (?).

Le trésorier Bouchet.

Ung secrettaire.

L'argentier.

Le controlleur.

Le médecin.

Ung aulmosnier et son vallet.

L'appoticaire.

Thomas le faulconnier.

Bon aussy faulconnier.

Trois valletz de chambres et ung barbier qui feront quartier.

Deux valletz aus dictz valletz de chambres.

Ung huissier.

Ung tapissier.

Ung vallet de garde-robbe.

Deux fourriers, ung vallet.

En panneterye, par quartier.

Ung chef d'office.

Ung aide à cheval.

Ung aide à pied.

Ung vallet.

En eschanssonerye.

Ung chef d'office.

Ung aide à cheval.

Ung porte barrot.

Vallentin.

Ung vallet.

Digitized by Google

Cuisine.

Ung escuier.
Ung m° queux.
Ung garde vaisselle.
Trois garsons de cuisine, sçavoir : Guillot, Collas et le petit vieulx.
Ung porteur.
Ung portier.
Ung vallet de fourrière.
Ung portebois.
Ung barbier de commun.
Deux chevaucheurs d'escurie.
Messire Jehan, clerc de chapelle.

Nombre LXXVII personnes estimez à dix solz par jour, XXXVIII l. X s.

Pour bois, charbon, balletz, logis, par estimation par jour, VI l. XV s.

Chantres, au nombre de neuf, comprins trois petitz garsons à dix solz par jour, comprins leurs chevaulx, IV l. X s.

Deux valletz à l'argent aux dicts chantres, VI s.

Cinq lacquais à l'argent, à cinq solz par jour, XXV s.

Nicollas, faulconnier, pour luy et son cheval, X s.

Trois valletz de chiens estans avecques Madame, pour leur dépense par jour, XII s.

Pour les chiens qu'ilz ont en garde, pour leur despence par jour, XV s.

Ung vallet au trésaurier Bouchet, pour sa dépense par jour, IV s.

Ung vallet au secrettaire, IV s.

Ung vallet à l'argentier, IV s.

Ung vallet au médecin, IV s.

Celluy qui menne le malle des barrotz, IV s.[1]

Pour vingt chevaulx en la petitte escurie, à V s. par jour, C s.

A ung mareschal, tant pour despense que pour gaiges, VII s. VI d.

Pour despense de cinq pallefreniers aus chevaulx, XX s.

Pour dix mulletz, par jour, IV l.

Pour huict chevaulx de cherette, IV l.[2].

Pour vingt grands chevaulx estans à la Fère et aultres lieux, à V s. par chacun jour, C s.[3]

A Charles, pour sa despence, XV s.

A dix sept paiges, comprins le petit balladin, comptez à chacun VI s. par jour, CII s.

[1] En marge de cet article est inscrite la somme de CLIIII l. II s.

[2] En marge on lit le chiffre CXIII l. VII s. VI d.

[3] On lit en marge : « Monseigneur entend, estant à la Fère, qu'ilz ayent plus de cinq solz. »

Digitized by Google

Ung vallet aus dicts paiges, IV s.

Six pallefreniers aus dictz grands chevaulx, à chacun quatre solz par jour, XXIIII s.

A ung aide aus ditz chevaulx, par jour, III s.

Ung mareschal aus dictz grands chevaulx, par jour, VIII s.

Len (?) des paiges, par estimation par jour, VI s.

Pour sept chevaulx à Nerac, à V s. par jour, XXXV s.

Pour quatre paiges, à V s. par jour, XX s.

Ung vallet aus dictz quatre paiges, III s.

Pour la despence de Guillaume et le basque qui sont avesques les grands chevaulx, à chacun quatre solz, VIII s.

Deux valletz de lymiers, pour despence d'eulx, leurs chiens et giste, par jour, XII s. [1]

Haratz.

A Gabriel, par jour, VIII s.

A Gratien, pallefrenier des estallons, par jour, IIII s.

A deux pallefreniers aux poullains, à chacun III s. VI d., t. VII s.

A Jehan des Essartz et ung aide qui pensent les jumens du dit haratz, VII s. VI d.

Monseigneur n'entend estre baillé collations, torches ni chandelles à aucuns de ses gens, fors et excepté à M. de Ronnay, auquel il entend estre baillé son ordinaire acoustumé [2].

Livrey.

Au pourvoieur, par jour, pour sa livrée, XV s.

Au boullanger aussy, XII s.

Au lavandier, X s.

Le concierge aura, Monseigneur estant à la Fère, sa livrée.

Le portier semblablement.

Le petit Hazard.

Fayot, III s. VI d.

Pour la nourriture du cheval des bouteilles, ung des broches et ung des garde-manger estimezà V s. par jour, pris de l'escurie, cy par jour, XV s.

Somme totale, IIII^xx X l. t. [3]

Les parties cy dessus transcriptes, ainsi qu'elles sont couchées, se montent à la somme de quatre vingtz dix livres tournoys par jour, qui font trente deux mil quatre cens livres par an, laquelle somme nous avons ordonné et ordonnons estre paiée par Jehan Le Moisne, notre argentier, aux per-

[1] En marge on lit : CLXVI s. — Liénard sera baillé à Monsr le cardinal de Vendosme. — c par soy (?)

[2] En marge : CXXVI s. VI d.

[3] En marge : CLXIII.

Digitized by Google

sonnes et ainsi qu'il est declaré cy dessus. Faict en notre chastel de Lafere, le douzième jour de juillet mil cinq cens quarante neuf.

(Chambre des comptes de la Fère, archives de l'Aisne, copié par M. Matton.)

9. *Extraits d'un compte de tutelle (rédigé en 1596) de Michelle de Reynaud, veuve de Jean de Miller, seigneur de Morelles, en Bourbonnais, qui fut tué par les ligueurs au château de Montpensier le 13 juin 1592.* — Communication de M. l'abbé Boudant.

Feu M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle et auteur de plusieurs écrits intéressants sur cette partie du département de l'Allier, avait analysé et déchiffré ce compte de tutelle très-volumineux, dont il se proposait de faire une publication pour la Société d'émulation de l'Allier. Les courts fragments qu'il en a adressés au Comité peuvent être utiles au point de vue du prix de la main-d'œuvre à une époque et dans une partie de la France déterminées. On y voit les gages annuels d'une fille de peine fixés à 12 livres, d'une cuisinière à 15 livres, d'une femme de chambre à 18 livres, d'un valet de labour à 30 livres, d'un palefrenier à 36 livres, d'un valet de chambre à 48 livres.

On donnait aux soldats qui montaient la garde au château de Morelles à chacun 9 livres par mois, et 5 sols pour leur nourriture de chaque jour.

Les prix de la pension pour les fils du seigneur de Morelles qui furent élevés dans les colléges de Moulins, Issoire, Charroux et Chantelle, étaient de 100 livres par an, les frais d'habillement, de 50 livres; détail assez intéressant pour l'histoire des maisons d'éducation dans les provinces vers la fin du XVIe siècle.

Un bon cheval bourgeois valait alors 300 livres; un cheval propre à porter un chevalier de Malte était estimé 500 livres. Ces prix semblent élevés comparativement à des estimations analogues faites un peu plus tard sur d'autres points de la France; mais l'état de guerre civile où était encore le pays n'est sans doute pas étranger à ces variations de prix.

10. *Ordonnance de Mgr Henry de la Tour de Sedan touchant le taux des vivres et denrées qui se vendent dans la ville de Sedan (14 ou 15 janvier 1595).* — Communication de M. Nozot, correspondant du Ministère, à Sedan.

C'est à la même nature de documents que se rapporte cette or-

Digitized by Google

donnance copiée dans les archives de la ville de Sedan par M. Nozot, inspecteur des écoles primaires et l'un des correspondants les plus actifs du Ministère. On y trouve l'indication de la valeur officiellement fixée d'une quarantaine d'objets environ : les uns concernent la nourriture, les autres l'habillement et l'armure. En voici quelques exemples : Parmi les premiers on voit le quartier du meilleur mouton taxé 24 sols, et la livre 3 sols; le quartier de bonne brebis, 18 sols; la livre de la moindre brebis, 2 sols; le quartier de bon veau, 24 sols, et la livre 2 s. 6 d.; le bœuf gras, 2 sols la livre. Le pain et le vin ne devaient être vendus que taxés par les échevins. Au nombre des objets du costume et surtout du costume militaire (car il s'agit surtout d'une garnison) figurent les souliers, taxés 38 sols, la bonne paire de souliers de vache à double semelle; la paire de grandes bottes de vache à trois semelles, 7 livres; les fourreaux de l'arquebuse, de l'escopette et du pistolet, 50, 40 et 35 sols; la cuirasse simple et bonne, 6 livres, avec le hausse-col 7 livres; le harnois à l'épreuve du pistolet, comme aussi l'habillement de tête, les brassards et cuissards, c'est-à-dire le costume complet du soldat, 20 livres. Ces renseignements ne peuvent avoir d'utilité que s'ils sont rapprochés d'autres taxes analogues, en tenant toujours compte des circonstances très-variables au milieu desquelles les prix des objets sont indiqués, et de la valeur comparée de l'argent à diverses époques. Je proposerais donc de réserver aussi ce document pour la collection de la statistique industrielle.

11. *Extraits de manuscrits des églises de Vaucluse et de Carpentras, concernant le prix des denrées et de la main-d'œuvre, les mesures agraires et les monnaies usitées dans le Comtat-Venaissin depuis le commencement du XVe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* — Communications de M. l'abbé André, curé de Vaucluse, correspondant du Ministère.

Ces renseignements de statistique agricole et industrielle sont empruntés à deux sources différentes. M. l'abbé André n'indique pas avec précision les documents qu'il a consultés dans l'église de Vaucluse : ce sont dit-il, quelques vieux manuscrits que possède encore cette église, et qu'il a dépouillés avec beaucoup de soin. Mais il n'en est pas de même de ceux que lui a fournis Saint-Siffrein, église cathédrale de Carpentras, et qu'il a découverts en 1857, dans une arrière-sacristie de cette église, sous un tas de boiseries brisées et de statues mutilées, où ils étaient renfermés en une grande caisse

Digitized by Google

et oubliés depuis 1790. Les plus curieux de ces volumes manuscrits, anciens titres du chapitre, ou registres capitulaires, *libri conclusionum*, consistent en trois volumes oblongs ayant pour titre, l'un, *Liber secundus conclusionum et propositionum (venerabilis capituli Carpentor.), inceptus 6 x^bris^ anni 1588 ad 29 IX^bris^ 1594;* un autre, *Liber 3as conclusionum et propositionum a 13 decembris 1594 ad 28 9^bris^ 1613;* le troisième, *Liber IX propositionum et conclusionum capituli*, depuis le 20 x^bre^ 1700 jusqu'au 28 9bre 1722. M. l'abbé André a retrouvé plus tard le premier volume, dont la date la plus ancienne est de 1584, et la plus grande partie des volumes intermédiaires. Tout incomplets qu'ils sont, ces registres offrent une source d'informations intéressantes par leur authenticité et par leur variété. On y trouve les propositions de l'administrateur des biens temporels du chapitre, rédigées soit en latin, soit en italien, et les brèves réponses de celui-ci, presque toujours en latin.

Voyons d'abord les indications puisées dans les manuscrits de l'église de Vaucluse. Trois de ces informations se rapportent au XVe siècle, une seule au XVIe, sept au XVIIe et cinq au XVIIIe. En voici les principales :

En 1419, le prieur de Vaucluse reçoit un cens de six sols et trois deniers pour un pré de quatre *setimes*, un autre cens de six *gros argent* pour un pré de douze *éminées*, et un de six sols pour une vigne de six *éminées*.

En 1464, le premier pré désigné ci-dessus donne un cens *duorum florenorum currentium;* le second, un cens annuel *unius eyminatte siliginis bonæ*. En cette même année, *quoddam hermassium duodecim salmatarum* donne au prieur un cens *sex grossorum currentium.*

En 1466, un manant donne un cens de deux gros *argent* pour une vigne d'une *sommée;* un cens de trois *gros* pour un pré de *cint setimes;* un pré *trium sochoyretarum* rend un cens *duorum florenorum.*

En 1585, la mesure est traduite par trois *sechierées*, et la monnaie par six sols tournois.

En 1634, le prieur de Vaucluse cède une terre de la contenance de deux *saumées* au prix de *huitante cinq escus la saumée*, en conservant toujours la majeure et directe seigneurie, droit d'enlauzer et investir. La mise en possession a lieu par bail et *attouchement des mains droittes ensemble touchées, à la fasson accoutumée.* Le prieur se réserve, en outre, le droit de demi-lods sous la cense annuelle et perpétuelle de quatre sols.

Digitized by Google

En 1666, un pré est désigné comme ayant douze *eyminées*, autrement trois *soucheirades*, avec le cens de vingt-quatre sols.

En 1667, on voit la reconnaissance d'un produit de une *saumée* et anciennement deux *soucheirades* en faveur du prieur de Vaucluse, sous la cense de quatre *eyminées* de bled annone, et aux conditions imposées aux emphytéotes.

En 1678, le prieur fixe la portion congrue du vicaire perpétuel, outre l'usage de la maison claustrale, à six *saumées* bled, deux *saumées* seigle, vingt *barral* vin, un quintal huile d'olive pour faire brûler la lampe. — Les honoraires du prédicateur de carême seront de six *escus de patas*, comme ils sont établis de tout temps.

En 1736, l'évêque de Cavaillon, considérant qu'il y a à Vaucluse plusieurs fondations de messes à six sols et même quelques-unes à trois *sols patas*, en réduit le nombre, et prescrit que désormais on ne recevra aucune grand'messe à moins de trente sols, *monnoye de France*, et aucune messe basse à moins de dix sols, même monnaie.

En 1745, est mentionné le droit, accordé à la maison claustrale par le seigneur de Vaucluse, de mettre une roue d'arrosage sur le canal du moulin, sous la cense annuelle d'un petit denier.

Les indications de mesures, telles que les *setimes*, les *éminées*, les *saumées*, les *sochierées* ou *soucheirades*, le *barral*, *etc.*, se retrouvent aussi fréquemment citées dans les extraits suivants des registres de l'église de Carpentras; on en verra l'explication, ainsi que celle des monnaies, à la suite de ces extraits. Je rappelle qu'il s'agit ici de comptes rendus par l'administrateur du temporel du chapitre aux membres de ce chapitre, qui approuvent ou désapprouvent les propositions de leur représentant ou de leur agent. On y trouve un assez grand nombre d'indications instructives pour l'histoire de l'agriculture, de l'industrie et de la discipline ecclésiastique dans le midi de la France pendant les XVIe et XVIIe siècles.

Des deux extraits de ces comptes communiqués par M. l'abbé André, l'un était par ordre de sujets et l'autre, pour les registres plus récemment retrouvés, par ordre de dates.

Voici quelques-unes des indications qui m'ont paru les plus intéressantes, empruntées à l'un et à l'autre de ces documents et distribuées suivant les divers objets. Voyons successivement les comptes concernant les vignes, les céréales, les légumes, les livres, la musique, les étoffes; les prix de la main-d'œuvre, de la nourriture, des voyages, les mesures agraires, etc.

Digitized by Google

Vignes. — Les revenus du chapitre de la cathédrale de Carpentras, en vins et en céréales, tiennent une grande place dans ces comptes. On y voit les détails de la vendange, du transport du raisin à la cuve (*tine*, *tinau* ou *tinade*), la mise au pressoir, le tirage ou *bouteillage* du vin nouveau en *pichiers*, de la *roque* ou pressurage du marc, de la *trempe* ou *piquette*, la surveillance des opérations successives de la vendange par des préposés à l'enregistrement des ouvriers, des produits de la récolte et de la dîme, le prix des salaires, le prix du vin qui varie suivant les années de plus ou moins d'abondance.

Le 7 octobre 1585, le *barral* ou *barreau* de vin (mesure encore existante et représentant 33 litres) est taxé 30 soulz.

En 1589, l'agent demande ce qu'il faut faire du vin de la seconde *tyne*.

Messieurs du chapitre répondent : « L'on vendra le mieulx que l'on pourra, à six florins et demy la sommée, plus ou moins. »

La *sommée*, *saumée* ou *salmée* de vin, mesure encore usitée en Provence, contenait 120 litres, et le florin valait alors 12 solz tournois.

Le 14 novembre 1589, on lit : « Nous avons vendu six *saumées*, moins un *barrau*, de vin du chapitre, 7 florins et demi la saumée, pour payer la cotte du séminaire. — Très-bien faict, » répond le chapitre.

L'indication la plus remarquable, qui a aussi fixé l'attention de M. l'abbé André, est celle de l'époque des vendanges, qui paraît être aujourd'hui plus tardive d'un mois environ qu'elle n'était au XVIe et au XVIIe siècle. Il résulte, en effet, des dates de plusieurs de ces comptes, que les diverses opérations de la vendange, bouteillage, etc., qui ne se terminent aujourd'hui que dans la première quinzaine de novembre, étaient alors finies avant la fin de septembre. La même remarque a été faite pour les récoltes des céréales. Les moissons se faisaient au commencement de juin, durant le XVIe et le XVIIe siècle; elles ne se font plus aujourd'hui qu'un mois plus tard. M. l'abbé André en conclut, peut-être un peu trop généralement, un refroidissement de la température. Cependant plusieurs autres indices analogues ont conduit M. Fuster à présumer une diminution de la température en France depuis l'époque romaine. C'est une question très-complexe. Les résultats du livre de M. Fuster, *Des climats de la France*, ont été combattus avec raison, je crois, par M. Dureau de La Malle.

Céréales et légumes. — Die 15 maii 1584. J'ay bailhé hier qmission à

Digitized by Google

nost Mounier que, se peult havoir xx solz de l'émine de blé, me mande achepteurs. — *Vendatur,* répond le chapitre.

Die 9 sept. 1586. J'ay faict veoyr le segle du chapitre, et on n'en donne que 18 florins la somade. — *Servetur adhuc.*

M. l'abbé André a reconnu que la saumade ou somade répond à 2 hectolitres.

Die 28 sept. 1588. On donne 15 flor. de la saumade de la syvade (avoine?); direz ce que voulez faire. — Si on veult doner 17 flor., que l'aye.

Die 21 febr. 1589. L'avoine est vendue 13 florins la saumade grosse.

Die 29 augusti 1589. Puisque demain avons à faire la distribution des grains avec Monseigneur R^me^ et puis entre nous, vous plairra apprécier les dits grains. — Le blé à 20 florins la sommée, le ségle a dix huict.....

Die 27 febr. 1589. On nous demande nos febves à 24 solz l'émine; advisez si les vollez bailler. — Se vendront.

Die 16 januar. 1590. Le fave si vendono sei soldi; li orzo (l'orge) diciesette. — *Vendantur.*

Die 6 sept. 1594. Les grains ont esté divisés entre Monseigneur pour son tiers, et le chapitre a esté pour les deux autres; pour la part du quel chapitre il y a heu :

Febves, 16 saumées; — lentilles, 2 émines; — erres, 2 émines 17 cosses (l'émine comprenait 20 cosses); — peses verds, 3 émines 4 cosses; — jaïsses, (gesses), 2 émines; — peses blancs, 2 émines 14 cosses; — peses roux, 5 cosses; — bled, 35 saumées 3 émines; — seigle, 58 saumées 2 émines; — orge, 5 saumées 12 émines; — avoyne 4 saumées 4 émines.

Die 27 aug. 1596. Selon la coustume, il est temps de valuer les grains que l'on doyt doner pour les distributions. — *Detur triticum pretio viginti quatuor florenor. salmat., et siligo et fabæ pretio viginti florenor.*

Die 13 octob. 1598. Il est temps de valuer les grains. — La ségle se payera à 20 sous l'émine, et le bled 27.

Die 18 februar. 1603. Vous plaisra mettre un prix au *consegal* (mélange de blé et de seigle, méteil du nord de la France). — *Quindecim flor. pro qualibet salmata.*

7 sept. 1610. Le blé, 24 sous l'émine; le consegal, dix huit sous.

7 oct. 1709. J'ay arrenté le droit de sexteirage du vendredi après l'Assomption, appartenant au chapitre, pour le prix de cinq escus et demi, à cause de la grande disette et mortalité des bleds l'hiver dernier.

(En cette même année les oliviers, les mûriers et une partie des vignes périrent de froid.)

M. l'abbé André a constaté que, dans tous les partages des différents grains, le seigle et les fèves prédominent, mais qu'il n'est

Digitized by Google

jamais question de haricots, et que, dans un espace de près de cent cinquante ans que contiennent ces registres capitulaires, ils ne sont pas mentionnés une seule fois. Il ne saurait, dit-il, en donner la raison; cette raison est aujourd'hui bien connue. Ce n'est pas seulement dans des documents du midi de la France que l'on a remarqué que la dénomination du mot *haricot*, avec le sens de légume, était très-moderne. Jusque vers la fin du XVIIe siècle ce mot ne s'appliquait qu'à un ragoût de mouton, et désignait vraisemblablement, en terme de boucherie, un certain morceau de viande. C'est dans ce sens qu'on le voit employé dans *Le bon ménaigier de Paris*, au XIVe siècle, dans des livres de cuisine au XVIe siècle, et dans Molière même au XVIIe siècle[1]. On voit que le mot haricot désigne un plat de viande, et non un légume. Ce haricot ragoût aura donné peu à peu son nom au haricot légume qui en formait l'assaisonnement, et qui jusqu'alors était constamment désigné sous le nom de *fève* (*faba*, *phaseolus*); on aura dit d'abord fève de haricot, puis haricot tout court. Plusieurs de nos meilleurs érudits, MM. Génin, Guessard, et tout récemment M. Littré, dans son grand et savant *Dictionnaire de la langue française*[2], n'ont pas dédaigné d'éclaircir cette petite question de philologie culinaire.

Revenons au document communiqué par M. l'abbé André. Les deux mentions suivantes, relatives à la culture du safran dans le Comtat-Venaissin au commencement du XVIIe siècle, culture qui s'y est continuée jusqu'au commencement du XIXe siècle, alors qu'elle a été remplacée par la garance, et à la plantation des mûriers que Sully voulait alors multiplier dans une grande partie de la France, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'agriculture.

Die 2 sept. 1603. Je pance que vous voiez la grande abondance de saffran que l'on plante en ceste ville, ce que nous porte grand interest à nostre disme : seroit bon de prendre quelque résolution sur le procès jà commencé. — *Provideatur.*

Die 16 avril 1606. Messieurs, j'ai achepté six douzaines d'amouriers (mûriers), lesquels ay faict planter à nostre moulin, et coustent un escu la douzaine. — *Approbamus.*

Livres. — Die 17 maii 1588. Mestre Jehan le lybraire me a dict que à Lyon veulent vendre un brevyere infolio 16 livres. Vous plerra dire que voulez faire. — *Ematur.*

[1] *L'Avare*, acte III, scène 5.
[2] Tome I, p. 1982.

Digitized by Google

Die 19 nov. 1591. Pour fere travailler à la facture du livre des Respons dominicaux, on a trouvé en Avignon du velin ou parchemin à 12 soulz pièce. — *D. administrator provideat.*

Die 16 jan. 1607. Le libraire ne peut relier les livres neufs de planchant à moins de quatre escus pour volume, en fournissant tout ce que sera necessaire, hormis les fers ou platines, les quelles si voulés qu'il applicque à moins de cinq escus par chasque volume ne le pretend faire. — *Providebitur.*

Die 21 maii 1610. J'ai parlé à un religieux de Saint-Dominique, lequel m'a promis de nous ratisser nos parchemins pour nos livres de plain chant et les fera fort bons moyennant 12 soulz de la douzène. — *Fiat.*

Jay faict marché avec M. Claude de Caromb pour escrire nos livres de plain chant à dix soulz pour fuelhet. — *Approuvons.*

Die 16 april 1649. J'ai achepté cinq mains papier, à trois solds la main, pour le livre des ponctuations...

M. l'abbé André a constaté que le livre des « Respons dominicaux » dont il est fait mention le 19 novembre 1591 est un des grands volumes intitulés *Responsorium*, conservés encore dans une des sacristies de l'ancienne cathédrale de Carpentras, remarquable par ses peintures à la main, et qui paraît être, en effet, de la fin du XVIe siècle.

Chant et musique. — Die 27 nov. 1584. Le maître de chapelle et le basson demandent 5 florins chascun pour salayre du présent moys de novembre. — *Dentur illis.*

Die 7 maii 1647. M. Signoret de la ville de Digne se présante pour jouer des orgues sous le gage de douze escus l'an. Plus reçeu maistre Jean Simiane de Marseille pour maistre de musique sous le gage de douze escus l'an; plus reçeu M. Pelissier, presbtre et bénéficier, pour chanter la haute-contre à huit escus l'an, et M. Gibert, musicien et presbtre, pour sous-diacre, et ce pour sa nourriture... — *Messieurs approuvent.*

Étoffes. — Die 27 nov. 1584. Le sieur Lanciany demande pour 30 pans drapts rouge, 22 florins 6 solz pour troys roubes pour les clergons de chœur. Mestre Jehan Carpon demande plus p. troys paneaulx de bas 1 flor. — *Solvat D. administrator.*

Die 10 nov. 1587. J'ay achepté cinq canes de toalhe pour le chap. à 28 soulz la cane. — *Approbamus.*

Die 9 déc. 1597. Le marchant de damas blanq est content de le laysser pour 20 soulx le pan, mais il veult tirer argent contant. — *Capiat R. D. archidiaconus.*

Die 7 juin 1644. J'ai achepté 19 pans taffetas cramoisin à vint souz le pan. — *Approuvé.*

1645. 20 solds la livre d'estain fin, acheté à Avignon...

Digitized by Google

Objets divers. — 1584-1590 et 1607. Les agneaux, 18, 25 et 26 solds.

1705. Un gigot de mouton, 15 solds.

1646. L'huile, sept solz le carteron.

1714. Une livre de chair et 2 œufs, 5 solds et 4 patas.

1720. Une livre de viande, 20 patas.

1721. Une livre de viande, 5 solds roy.

1718. 25 livres de mouton, pendant la maladie de Bertrand le maître de musique, à 4 solds la livre.

1643. 100 tuiles, 40 soulz; 13 émines de gyps, à 3 soulds l'émine.

1590. Un lit de noyer, 17 florins; un lit de sapin, 12 florins.

1592. Une corde pour le moulin, 8 soulz la livre.

1663. Un matelas, 3 escus; 4 covertes, 14 florins la pièce.

1610. 4 paires de souliers pour les enfants de chœur, 8 florins 4 soulz.

1649. Pour une saignée à un enfant de chœur, cinq soldz; pour lui avoir achepté du pain blanc, de la chair et du sucre, 25 soldz.

1644. (12 avril.) A un chanoine, député en Avignon par le chapitre, pour sa dépense de bouche, 10 soulz; pour le louage et la nourriture d'un cheval, 22 soulz et demi.

1645. (22 avril.) Pour sept repas que j'ay faict en Avignon pour les affaires du chapitre, trois livres dix solz, à raison de dix solz pour chasque repas. — *Approbamus.*

Die 16 april 1649. Jay achepté unze cierges en cire jaune pour Messieurs, pour assister aux funérailles de M. le cabiscol, montant en tout trois livres, à raison de 18 sols la livre.

1701. Affranchissement de lettres pour Rome, 5 et 8 solz.

1701. Pour une lettre venant d'Espagne, 17 solz.

1706. Deux ports de lettres venant de Rome, 11 solz.

1705. Port de lettre de Lyon, 5 soldz.

1710. (12 nov.) Donné onze sols au porteur pour une lettre que Mgr Abbati, evesque de Rieti, escrit au chapitre pour luy faire sçavoir que Sa Sainteté lui a donné l'evesché de Carpentras; onze sols pour la reponse.

1717. (31 octobre.) Pour 16 lettres que m'a escrites M. Barbier, nostre avocat à Avignon, 16 sols.

Prix de la main-d'œuvre. — Die 9 septembre 1593. Maître Jean qui a esté au tinau durant 9 jours et a embugat les tines (a tenu les cuves pleines), 10 florins.

Die 29 septembre 1593. Les vendanges sont esté fort bones et plus longues que les autres années; vous propose une récompense extraordinaire de 18 florins à celui qui les surveilloit. — *Fiat.*

1596. A celui qui escrit les vendanges, 1 florin le jour.

1643. 2 journées d'un masson, avec une femme, 42 souls; — à une juive,

Digitized by Google

2 journées pour rapetasser les matelas, etc. 20 soulz; — à un maistre tailleur d'habits, 10 jours, 1 florin par jour; — à un scieur de bois, 20 soulz.

1644. Journées d'hommes, 14 souldz; — journées de femmes, 6 souldz.

1645. Pour deux journées d'une couturière à six soulz par jour, 12 soulz.

1646. (4 juin.) Aux moissonneurs, par jour, 14 solds; — journées de femmes employées à porter la terre, chacune 5 solds.

1647. Une journée de masson, 16 solds; — sa manœuvre, 3 solds.

On voit par ces deux indications de 1646 à 1647 que les femmes travaillaient alors à la terre et à la maçonnerie.

Mesures agraires, mesures de superficie et mesures de capacité. — La plus grande partie de ces dénominations de mesures, mentionnées non-seulement dans les textes du xve et du xvie siècle, mais dans des titres beaucoup plus anciens, ainsi qu'on peut le constater dans le Glossaire de Ducange, sont encore conservées aujourd'hui dans le midi de la France. Il est difficile, toutefois, de reconnaître exactement leurs rapports avec les mesures actuelles, car elles ont varié à différentes époques et varient encore aujourd'hui suivant les localités. Ces variations sont indiquées, pour la Provence, dans un tableau que M. de Villeneuve a donné dans sa *Statistique des Bouches-du-Rhône*[1]. On y voit que la *saumée*, par exemple, varie de 62 à 79 ares, et comprend de 1,500 à 2,000 cannes; la *canne* varie de 2 à 4 mètres, ou environ; l'*éminée* varie de 8 ares à 11 ares et plus. En outre, plusieurs de ces mesures sont à la fois des mesures de superficie et de capacité, eu égard aux produits en céréales de telle étendue territoriale, la contenance étant représentée par le produit.

M. l'abbé André a indiqué cependant avec plus de précision la valeur relative de plusieurs de ces mesures dans le département de Vaucluse.

La *canne* équivaut à 2 mètres. L'*émine* ou *eyminata* ou *eyminée*, était à la fois mesure de surface et de capacité. L'*émine* de bled valait et vaut un peu plus d'un double décalitre. L'*émine* d'huile représente 10 kilogrammes. Comme mesure superficielle, 2 *eyminées* équivalaient à 3 *soucheirades*, *sechières*, *sochoyretaræ*. La *soucherée* représente encore 23 à 24 ares. La *somade* ou *salmata*, ou *saumée*, comme mesure de capacité, représentait 2 hectolitres. L'*hermassium* contenait 12 *salmatæ*. La *saumée* de vin contenait 120 litres; le *barral* valait 33 litres; le

[1] Tome IV, p. 552, 1829.

Digitized by Google

quarteron contenait un demi-kilogramme et était surtout destiné à l'huile.

La valeur comparative d'autres mesures, telles que la *seterée*, les *setimes*, *etc.*, paraît incertaine. Peu de questions de statistique historique sont plus compliquées que celle des anciennes mesures locales, comparées aux mesures actuelles. Il existe un grand nombre de tableaux comparatifs appliqués à des départements distincts. La composition d'un travail d'ensemble sur ce sujet serait des plus utiles.

Chapeaux des évêques de Carpentras. — Je terminerai cette longue analyse des documents intéressants que M. l'abbé André avait communiqués au Comité par une mention fort singulière, qui ne paraît pas avoir fixé d'abord l'attention de notre zélé correspondant, car il ne l'accompagne d'aucune annotation. Voici cet article des registres capitulaires de Carpentras, sous la date du 7 mai (ou 7 octobre) 1647 :

« . . . . . J'ay paié 30 solds pour trois chainettes de fer, pesant sept livres, auxquelles pendent, dans l'église, le chapeau de l'éminentissime cardinal Sadolet et les chapeaux de l'illustrissime évesque Sacrat et celui d'un autre evesque. — *Approbamus.* »

J'ignore si cet usage de suspendre dans des églises en guise de luminaires, et de considérer comme des souvenirs et des témoignages de vénération les chapeaux d'évêques illustres, a été constaté dans d'autres diocèses que celui de Carpentras, et si l'on a conservé dans l'ancienne cathédrale de Saint-Siffrein quelque trace, ou du moins quelque tradition des chapeaux de ces trois évêques; mais le fait mérite d'autant plus d'être remarqué que les noms de deux des évêques dont il s'agit sont des plus illustres, celui surtout du cardinal Jacques Sadolet.

Ce prélat, né en 1478 à Modène, fut l'un des écrivains les plus distingués du XVIe siècle; ses écrits philosophiques, ses poésies et surtout ses lettres ont joui d'une grande renommée. L'élévation et la droiture de son caractère ne furent pas moins remarquables. Son éloge se trouve dans toutes les histoires du XVIe siècle. Paul Jove, de Thou, etc. Il remplit un rôle actif et des plus importants auprès des papes Léon X, dont il fut, avec Bembo, l'un des secrétaires, Adrien VI, Clément VII et Paul III. Il remplit aussi un rôle politique et fut envoyé en députation auprès de François Ier, après avoir contribué à préparer en partie les questions qui devaient être discutées dans le célèbre concile de Trente. Nommé en 1517 évêque de Car-

Digitized by Google

pentras, il ne faisait que des séjours passagers dans son diocèse dont il ne négligeait pas cependant les intérêts et qu'il visitait de temps en temps, étant fréquemment rappelé à Rome par les papes dont il possédait la confiance. Créé cardinal en 1536, il mourut à Rome en octobre 1547, et, suivant la tradition commune, y fut enterré dans l'église Saint-Pierre-ès-Liens. Son épitaphe, composée par ses neveux, a été souvent publiée; elle est dans le *Gallia christiana* [1].

Jacques Sadolet avait consacré en 1520 la nouvelle cathédrale de Carpentras, commencée en 1404 et qui ne fut terminée qu'à la fin du XVIe siècle. Son neveu Paul Sadolet lui succéda dans l'épiscopat de ce diocèse, et eut lui-même pour successeur, en 1569, Jacques Sacrat (*Jac. Sacratus*), autre neveu du cardinal.

C'est, comme l'indique le registre capitulaire de Saint-Siffrein, le chapeau de ce dernier évêque qui accompagnait celui du cardinal; très-probablement le troisième, dont le possesseur n'est point indiqué, était celui de Paul Sadolet. C'étaient donc des espèces de monuments commémoratifs des trois évêques, membres de cette illustre famille, que la cathédrale de Carpentras conservait encore en 1647 suspendus à des chaînes de fer, sans doute au-dessus de leurs tombes.

La longue analyse que je viens de donner des extraits des registres capitulaires de Saint-Siffrein de Carpentras communiqués par M. l'abbé André montrera, quoique bien tardivement, l'intérêt qu'ils présentent à différents points de vue.

II. Documents relatifs à des coutumes civiles ou religieuses et à des superstitions populaires.

12. *Dépenses faites à l'occasion de suicidés (1421). — Punition du suicide en 1519.* — Communications de M. Dusevel, membre non résidant du Comité, à Amiens.

On connaît de nombreux exemples de peines légalement infligées au suicide par la législation de plusieurs peuples de l'Europe au moyen âge, et encore aujourd'hui en Angleterre, où l'on retrouve la tradition à peine altérée d'un si grand nombre d'anciennes coutumes. Quand la loi civile cessa d'intervenir, la loi religieuse continua long-

[1] Tome I, col. 910 et suiv. — M. l'abbé André a trouvé plus tard, dans un manuscrit de la bibliothèque de Carpentras et dans le livre VI des *Conclusions* du chapitre, sous cette même date de 1647, la preuve que le corps du cardinal fut rapporté de Rome et enseveli dans son église de Carpentras. (*Revue des Soc. sav.* 4e série, t. X, p. 2, et 5e série, t. I, p. 81.)

Digitized by Google

temps de manifester, par le refus de cérémonies funéraires et de la sépulture ecclésiastique, la désapprobation d'un acte que la foi chrétienne et la raison morale s'accordent à considérer comme blâmable.

Saint Louis ordonnait la confiscation des biens du suicidé au profit du baron. Sous Louis XIV, une ordonnance royale rendue en 1670 institua une procédure contre les cadavres des suicidés.

Plusieurs mémoires sur ce sujet ont déjà été publiés en Picardie, que M. Dusevel ne cite pas : l'un, par M. Fleury, d'après des documents communiqués par M. Matton, archiviste du département de l'Aisne, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon* [1], sur les procès faits aux suicidés pendant le XVIIIe siècle. Le procès-verbal très-curieux de l'enquête faite à cette occasion, en 1781 et 1786, a été recueilli par M. Matton dans les titres du bailliage de Marle. Deux autres notices ont été insérées par M. de Marsy, en 1859, dans le même recueil [2], d'après des documents également recueillis par M. Matton, dans les archives de la même commune de Marle pour les années 1751 et 1786, et dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, sous ce titre : *Notices sur les procès et les condamnations encourues par les suicidés au moyen âge, principalement dans le Laonnais.*

Les deux documents communiqués par M. Dusevel, qui a recueilli un assez grand nombre de pièces sur l'administration de la justice pendant qu'il exerçait les fonctions d'avoué à la cour d'Amiens, ajoutent, pour des époques plus anciennes, quelques renseignements nouveaux et intéressants sur cette coutume et cette réprobation légale. Tous deux, à un siècle de distance, ont montré la même punition et la plus sévère, c'est-à-dire la pendaison en effigie du suicidé. Le plus ancien de ces documents est extrait des *Comptes de l'Hôtel de ville d'Amiens* pour l'année 1421, il est très-court et il vaut mieux le citer textuellement que l'analyser.

..... A Jacques Ernoul sergent et officier de la hautte justiche de la ville d'Amiens, la some de XXVI s. par jour; c'est assavoir, pour son salaire d'avoir executé et pendu à la justiche de la ville ung nommé Delattre, en son vivant lanternier, pour che que il avoit fait *omicide de sa personne* et avoit été condampné par nos seigneurs maieur et eschevins à estre mis et executé à la dicte justiche, ci, XX s.

Pour le kaine mise et tenillée (?), pour ce faire, V s.

[1] Tome VI, 1857, p. 41 à 53.
[2] Tome IX, p. 262.

Digitized by Google

Pour cordes et wans livrés pour icellui Jacques Ernoul, et pour ce à lui payé, II s.

Aux Verts Luppars, le XVII e jour d'octobre 1421, pour M. le maieur qui fu à la justiche où fut executé un home lanternier qui s'étoit coupé la gorge et pour plusieurs des messieurs qui disnerent avecques lui, IIII kones de poictou (?) à II s. VIII d. le lot, valent XXXII s.

A la Fauchille, le dit jour, donné aux sergeans des deux douzaines et autres sergeans des kones qui furent avec mons r le maieur, IIII kones de vin à XII s. le lot, valent XII s.

A la Fauchille, le d. jour, donné aux compaignons d'archiers qui furent avec mons r le maieur II kones de vin au dit pris, valent VI s.

A la Fauchille, le dit jour, donné aux carpentiers qui firent le gibet II kones de vin au dit pris, VI s.

Comme on le voit, et suivant la remarque de M. Dusevel, un assez grand appareil présidait alors aux exécutions à mort. Le maieur avait à sa suite les sergents des deux douzaines, du *guet* et de *nuit;* il se faisait aussi accompagner par les sergents des kones, officiers chargés de porter le vin de ville aux grands personnages qui passaient à Amiens; après l'exécution, le maïeur et les échevins se rendaient à la taverne (tavernes des *Verts Luppars* et de la *Fauchille*).

L'autre document communiqué par M. Dusevel est extrait des registres aux comptes de la terre et seigneurie de Luchey en 1519 et 1520; il fait connaître un fait analogue qui se serait passé en 1519 dans cette localité de Lucheux, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Doullens, département de la Somme.

A esté païé par le recepveur aux conseillers du Roy à Doullens pour avoir leur advis sur le procès fait à deffunct Jehan bourgeois dit Brasseur, povre home chergant son pain, lequel s'estoit *homicidé,* et donné leur sentence tant que execution pour le dernier supplice s'en est enssieuvy par le comandement de mons r de Marconville, lieutenant du prévost des mareschaulx, ci, XL s.

Et au maistre des haultes œuvres, lequel a executé le deffunct sous la charge du presvost, et l'a *pendu à une branche de chesne,* entre ledit Lucheu et Doullens, lui venant d'Arras, pour son sallaire lui a esté païé XL s.

Item pour ung nommé Jehan Lequien, lequel estoit présent aud. homicide, et fut fustigié, flatri et banni avec hurt de la teste à la brance où estoit led. deffunct pendu, ci X s.

Item pour une fème, laquelle estoit avec les susdits et laquelle a esté bannie, comme dessus, à cause qu'elle se disoit grosse et pour ce icy, pour toute l'execution, IIII l. X s.

Digitized by Google

On voit par ce document que non-seulement le suicide était légalement puni, mais encore que les témoins qui ne l'avaient point empêché subissaient une peine assez forte : on frappait la tête des complices ou des individus réputés tels contre le pilori, ou les fourches patibulaires, ou l'arbre qui en tenait lieu, pour les menacer d'un châtiment semblable en cas de récidive.

13. *Frais d'exécution prononcés par le parlement de Besançon au XVIIIe siècle.* — Communication de M. Aubertin.

M. Charles Aubertin, correspondant du Ministère à Beaune, a adressé la copie de deux pièces originales trouvées par lui dans une vente de papiers après décès et déposées aux archives municipales de cette ville. Ce sont deux mandats de payement selon la formule habituelle, au nom du roi Louis XV, sur les fermiers des domaines royaux de Bourgogne, l'un daté de 1729, l'autre de 1755.

Par le premier est ordonné le remboursement d'une somme de 32 l. 6 s. 6 d. pour prix d'une torche du poids de 2 livres, destinée à l'amende honorable faite par deux condamnés; plus, pour achat de deux cordes de bois et vingt-cinq fagots destinés à brûler le corps mort de l'un d'eux; le tout en exécution d'arrêts rendus par le parlement de Besançon. Les causes de ces condamnations ne sont point mentionnées.

La seconde pièce est le mandat de payement d'une somme de 16 livres due à Nicolas Dupuy, exécuteur de la haute justice à Besançon, pour avoir fustigé dans les carrefours de cette ville, et marqué en public de la lettre V, Jeanne Joliet de Jouvers, pour vol par elle commis.

La formule de ces mandats est conforme à celle de tous les documents analogues, et l'objet en est trop peu important pour qu'il ne suffise pas de le mentionner.

14. *Suppression, en 1746, dans le diocèse de Limoges, de jours fériés qui l'ont été plus tard par le Concordat.* — Communication de M. de Cessac.

C'est en consultant les registres paroissiaux du département de la Creuse que M. de Cessac, correspondant du Ministère à Guéret et président de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, a découvert la mention dont il s'agit, avec beaucoup

Digitized by Google

d'autres notes souvent intercalées entre les actes de baptême ou de décès, et qu'il se propose de publier.

Voici ce renseignement extrait du registre des naissances, etc., de la ville de Bénévent (arrondissement de Bourganeuf, département de la Creuse), conservé aux archives de la mairie de cette ville, et qui peut prendre place à côté de nombreuses indications analogues publiées ou indiquées pour d'autres diocèses :

« Réduction des fêtes qu'on chommoit au 1er janvier de l'année présente (1746), par Monseigneur de Coëtlosquet, évêque de Limoges, notre évêque, après avoir fait la visitte de son diocèse; et ainsy la St Mathias, apôtre, le jeudy saint, dès l'exposition du St Sacrement, la St Jaque, St Philippe, la petite Fête-Dieu, la St Laurent, la St Barthélemy, la St Louis, la St Mathieu, la St Michel, la St Simon-St Jude, furent prohibées au peuple, sur le mendement de mondit seigneur, confirmé par le roi Louis quinzième et homologué dans les parlemens de Bordeaux et de Paris. Cette année-là fut continuelle en pluies, où le peuple l'attribuoit à l'extinction des fêtes qui en avoit été faitte, et des grêles affreuses. »

Cette suppression de dix jours fériés dans le diocèse de Limoges fut notée assez incorrectement, comme on le voit, par un curé de Bénévent, nommé Landon, chanoine de l'abbaye de cette même ville. L'évêque Jean-Gilles de Coëtlosquet, qui occupa le siége de Limoges de 1739 à 1758, fut précepteur du duc de Bourgogne, puis du duc de Berri (Louis XVI) et de ses frères. Il fut reçu à l'Académie française en 1761 et mourut à l'abbaye de Saint-Victor en 1784.

L'histoire des origines, des variations, des accroissements successifs et des suppressions de fêtes chômées, est une des questions de discipline, et même d'histoire ecclésiastique, des plus intéressantes. Les lois qui les concernaient émanaient à la fois de l'autorité de l'Église et de l'autorité civile; leurs origines se rattachent en grande partie aux sujets les plus importants de la foi chrétienne, ou bien souvent à des traditions, à des légendes locales dont le souvenir vit encore en beaucoup de pays, malgré les révolutions et les suppressions officielles. A un autre point de vue que celui de la foi, l'histoire de la fondation des fêtes chômées, créant des jours de repos au milieu des rigueurs de la servitude féodale, touche à des questions d'institution sociale, de mouvement du commerce pour ainsi dire ambulatoire, et même d'agriculture, dont l'examen n'est pas non plus sans intérêt; de même que l'histoire des désordres qui

Digitized by Google

furent, dès le milieu du XIIIe siècle, le résultat d'un trop grand nombre de jours d'oisiveté et d'inaction. Ces questions et plusieurs autres ont été indiquées et parfois développées dans un mémoire excellent publié à Troyes, en 1869, par M. l'abbé Lalore, professeur de liturgie au grand séminaire de Troyes, et intitulé : *Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes depuis l'origine du christianisme jusqu'en 1802*. Ce travail, qu'a bien voulu me faire connaître mon savant confrère et ami M. Léopold Delisle, mériterait de servir de modèle à des recherches analogues pour d'autres diocèses. On en trouverait les éléments dans les bullaires, dans les registres des assemblées du clergé, dans les ouvrages généraux de discipline ecclésiastique, tels que les *Decreta ecclesiæ Gallicanæ* de Laurent Bochet, le grand Traité de Thomassin, et aussi dans les collections manuscrites d'actes, de décrets, de délibérations, transportées pour la plupart des anciennes archives des évêchés dans les archives préfectorales. On pourra utiliser l'indication communiquée par M. de Cessac pour le diocèse de Limoges; il en existe incontestablement des mentions plus officielles dans les Actes du clergé du XVIIIe siècle, alors que, de 1706 à 1769, beaucoup d'autres suppressions analogues ont été sollicitées, proposées et souvent décidées par l'accord des autorités civiles et ecclésiastiques.

15. *Usages et superstitions populaires des Ardennes.* — Notice communiquée par M. Nozot, inspecteur primaire à Sedan.

On a déjà recueilli et publié tant d'observations sur les coutumes, les traditions et les superstitions populaires des différentes provinces de France, on remarque entre la plupart de ces groupes de faits de si frappantes analogies, qu'il est bien difficile d'espérer un grand intérêt de nouveauté dans un recueil de cette sorte de recherches historiques. Toutefois on a depuis longtemps remarqué que plus ces usages sont singuliers et plus ils sont communs à un grand nombre de localités, plus leur origine ancienne est vraisemblable. C'est surtout à ce point de vue que les observations recueillies par M. Nozot dans le département des Ardennes, sans aucune prétention d'érudition, méritent d'être signalées. On verra, par l'analyse succincte qui va suivre, que la plupart des faits recueillis par notre laborieux correspondant ont déjà été observés dans d'autres provinces, et qu'il aurait été cependant possible d'en indiquer un plus grand nombre. Je n'insisterai que sur ceux qui paraîtraient avoir

Digitized by Google

une physionomie plus locale. Il n'est pas besoin de rappeler que cette sorte de recherches et de documents pour ainsi dire vivants, quoique en apparence très-vulgaire et fort éloignée du caractère habituel de l'érudition, n'en forme pas moins, comme l'histoire des patois, des proverbes, des traditions, des chansons populaires et même du costume des campagnes, une des sources les plus abondantes de l'étude de la vie privée de nos ancêtres, qu'on a justement désignées sous le nom d'*Antiquités* ou de *Mythologie populaires*. Cette source tend de plus en plus à s'amoindrir, et aurait depuis longtemps disparu devant les progrès de la civilisation, si la ténacité de l'erreur, de l'habitude et des traditions domestiques n'était pas beaucoup plus grande que n'est facile la propagation de la vérité.

Les observations consignées dans le travail de M. Nozot se rapportent à deux catégories qui se confondent le plus souvent. La première comprend dix-neuf faits concernant des *Usages;* la seconde en comprend quarante-huit relatifs à diverses *Superstitions*. J'indiquerai les principaux.

Les *Baptêmes* et les *Mariages* donnent lieu dans les Ardennes, comme dans presque toutes les provinces, à des exigences auxquelles les parains et les nouveaux mariés doivent se soumettre sous peine d'être hués par les enfants et les jeunes gens. Dragées et pièces de monnaie à donner par les parains; rançon à payer par les mariés aux jeunes gens qui vont au-devant de la noce, barrant le passage avec des rubans, offrant un bouquet en l'accompagnant d'un discours et de coups de fusil; le lendemain, exigence d'une autre rançon en retour du chapeau du marié, de la jupe ou d'un soulier de la mariée qu'ils ont pu dérober; c'est ce qu'on nomme le *Droit de jeunesse*. Dans une commune de l'arrondissement de Vouziers, le lendemain d'une noce, les nouveaux époux sont, de gré ou de force, arrachés du lit conjugal, placés sur un traîneau pour être conduits, à grande course, dans toutes les rues du village, comme symbole de la rapidité de la vie.

La *Plantation du mai* sous les fenêtres ou sur le toit des maisons des jeunes filles à marier ne présente aucune circonstance qui ne se retrouve dans beaucoup d'autres campagnes. Le mai consiste en branches de chêne, de charme ou de bouleau; on joue parfois une sérénade devant les maisons qui en ont été décorées.

Un usage non moins général dans presque toute l'Europe, et dont l'origine n'est pas moins évidemment antique et presque certainement

Digitized by Google

romaine, est le *Grand feu* qui s'allume sur la place publique de certains villages le premier dimanche de carême, avec du bois recueilli chez tous les habitants. Dans quelques localités, les femmes dansent autour de ce feu, dans l'espoir de recueillir du *grand chanvre*. Les habitants sont convaincus que, s'ils négligeaient le grand feu, la commune éprouverait un incendie dans le courant de l'année. Les personnes qui refuseraient de fournir du bois devraient aussi s'attendre à voir leur maison brûlée. Ce feu que, dans les Ardennes et dans quelques autres provinces, on nomme *les Buires* ou *les Bures*, est plus généralement désigné sous le nom de *Brandons*. Il était souvent accompagné de diverses cérémonies traditionnelles, et autrefois aussi usité que le feu de la Saint-Jean, qui paraît avoir eu la même origine païenne.

Le 25 novembre, les petites filles se réunissent pour aller ensemble dans toutes les maisons du village chanter un vieux cantique en l'honneur de sainte Catherine, reçoivent des œufs et de l'argent qu'elles se partagent.

Le 5 décembre, la veille de Saint-Nicolas, les petits garçons se réunissent vers huit heures du soir et parcourent les rues du village avec une clochette, en criant : *Les petits enfants sont-ils couchés? Saint Nicolas va passer!...* Avant de se coucher, les enfants ne manquent pas de placer dans la cheminée un sabot, qu'ils retrouvent, le lendemain, rempli de bonbons, de gâteaux ou de jouets. Cet usage existe encore dans toute l'Alsace. Aux environs de Thann, les gâteaux qu'on donne aux enfants, ce jour-là, ont une forme et un nom particulier, comme les gâteaux de certaines autres fêtes dont l'origine est certainement fort ancienne. Une de ces pâtisseries (la *Bretstelle*, ou *Bretzel*) était déjà figurée dans le magnifique manuscrit de l'*Hortus deliciarum*, de Herrad de Landsberg, cette précieuse encyclopédie du XIIe siècle, détruite par le bombardement de Strasbourg.

Le jour de la fête patronale, les jeunes gens, musique en tête, parcourent les maisons du village et recueillent des gâteaux qui sont ensuite arrosés au cabaret. Dans le canton de Charleville, cette redevance est payée en *noisettes*, et les mariés de l'année doivent y ajouter un litre d'eau-de-vie qui leur donne à toujours le droit de *prendre la musique* le lendemain de la fête, c'est-à-dire de faire partie du *ba des hommes*.

Le même jour de ces fêtes patronales, les jeunes gens font dire

Digitized by Google

une messe, y donnent un pain bénit dont ils vont manger, à la sortie de l'église, le *crouchon* qui leur est réservé.

Le *Combat des coqs* est encore usité dans beaucoup de villages des Ardennes, comme dans un très-grand nombre d'autres localités, et a lieu le jeudi qui précède les jours gras. Le coq vainqueur est promené par les enfants dans les rues du village, en chantant :

Notre coq est couronné,
Dans ce joli temps d'été,
Où les blés sont en verdure;
Donnez-nous bonne aventure.

Les enfants recueillent de l'argent, des œufs, du lard, qu'ils se partagent.

L'*Enterrement du carnaval* consiste en une promenade d'un mannequin de paille revêtu des défroques les plus bizarres, qu'on brûle ensuite au milieu d'une ronde, sur la place publique. Ce paraît être encore une tradition de l'antiquité païenne.

La *Quête des œufs de Pâques* est faite, comme presque partout, le samedi saint, par les enfants de chœur. Mais un usage moins commun est la distribution, le même jour, d'hosties bénies que l'instituteur, accompagné d'un enfant de chœur, va porter dans toutes les familles.

Un autre usage des Ardennes, qui existait aussi autrefois dans la Beauce et qui rentre dans la série des antiques coutumes de présages dont nous allons voir un grand nombre d'autres exemples, est l'habitude de *Faire sauter le blé*. Cette opération, qui a pour but de s'assurer de la hausse ou de la baisse de cette céréale pendant toute l'année, a lieu la veille de l'Épiphanie. Voici comment elle se pratique : après avoir fait chauffer une pelle à feu, on y place quatre grains de blé en forme de croix, en disant au premier : *pour le bon Dieu;* au second : *pour la bonne Vierge;* au troisième : *pour le petit Jésus;* au quatrième : *pour le Saint-Esprit.* Cela fait, on jette sur la pelle un cinquième grain en disant : *janvier;* si le grain reste en place, c'est que le prix du blé ne variera pas pendant ce mois; s'il saute vers la personne qui tient la pelle, ce mouvement indique une diminution qui sera d'autant plus grande que le grain aura sauté plus haut. Si le grain chauffé saute, au contraire, vers la plaque du foyer, c'est un signe d'augmentation qui sera d'autant plus grande que le grain aura sauté plus haut. On procède de la même manière pour les autres mois.

Digitized by Google

L'usage de tirer le *Gâteau des Rois* se pratique dans les Ardennes, comme dans presque tous les pays chrétiens.

Un usage tout différent, qui paraît être beaucoup plus local et qui est pratiqué surtout dans le canton de Sedan (nord), le même jour que le *grand feu des Buires*, c'est-à-dire le premier dimanche de carême, est la *Souderie*. Les jeunes gens, garçons et filles, se réunissent dans le cabaret où se trouve la salle des bals publics. Là, chaque jeune homme fait choix de la demoiselle avec laquelle il désire être soudé (c'est-à-dire être uni). Vers le soir, au moment où toute la population est dans la rue, à l'occasion de la fête, un jeune homme placé à l'une des fenêtres du cabaret, s'écrie : *Soudé! soudé! qu'avons-nous trouvé à souder?* Des jeunes gens répondent très-haut : *Marié A. avec Mlle B.* (on désigne les personnes); alors tous en chœur de s'écrier : *N'est-ce pas bien soudé? un enfant dans neuf mois!... on en rira!* Entre chaque *Souderie*, la musique du bal fait entendre un air. Le jeune homme soudé va ensuite trouver les parents de la demoiselle qu'on lui a désignée et leur demande la permission de la conduire au bal. Il considère sa demande comme favorablement accueillie si les parents de la jeune fille lui offrent à souper; pendant toute la Souderie, le *grand feu des Buires* est établi au milieu de la rue.

L'usage du *Dernier adieu aux défunts* s'accomplit ainsi, dans le cimetière : Après les funérailles, les parents ne se retirent que lorsque la fosse est entièrement comblée, et après en avoir fait le tour; tous les assistants les imitent.

Il eût été sans doute facile à M. Nozot d'augmenter la liste et la description de ces coutumes usitées dans différentes parties du département des Ardennes. Celles qu'il a choisies de préférence suffisent pour démontrer que, sauf un très-petit nombre, avec quelques différences de détail, elles ont de grands rapports avec celles qui ont été constatées dans beaucoup d'autres provinces, et, en particulier, dans le Jura et la Lorraine, par MM. Monnier et Richard; en Bourgogne, par MM. Amanton et Peignot; en Normandie, par MM. Pluquet, A. Bosquet et Mlle Lecanu; dans le département de l'Orne, par M. L. Dubois; dans la Beauce, par M. Lejeune; dans le Maine, par M. Pesche; en Bretagne, par M. l'abbé Mahé; dans le Poitou, par M. Dupin et par M. Lesson; en Auvergne, par M. Bouillet, et par d'autres observateurs dans plusieurs autres provinces.

Il en est de même des faits beaucoup plus nombreux que M. Nozot

Digitized by Google

a recueillis et exposés, sans aucun ordre d'analogies entre eux, sous le titre de *Superstitions*. En en présentant l'analyse, je les distribuerai en quatre groupes : 1° superstitions relatives à des augures; — 2° superstitions concernant des remèdes dont les formules sont empruntées aux livrets de médecine populaire, tels que *le Petit Albert* et autres; — 3° superstitions relatives à l'agriculture; — 4° enfin superstitions empruntées à des coutumes religieuses, dont on retrouve la trace dans presque toutes les autres provinces.

1° Superstitions augurales. Les *treize convives à table*, les *couteaux en croix*, le *feu qui siffle*, le *chant du coq* avant les heures habituelles, le *chant de la pie*, le *cri de la chouette*, l'*œil qui saute*, l'*oreille qui bourdonne*, l'*araignée du matin* signe de chagrin, l'*araignée du soir* signe d'espoir, les *doigts tachés*, le *vêtement à l'envers*, *etc.* : tels sont autant de présages de mauvais augure, dont avec certaines précautions on peut détruire les funestes influences, comme, dans l'antiquité romaine, les mauvais effets à redouter des jours néfastes étaient annihilés par des observances religieuses solennellement prescrites et accomplies.

La terreur du *Vendredi* existe dans les Ardennes comme dans toute la chrétienté. On ne peut se marier un vendredi sans être menacé de mourir dans la lune de miel. — Un enterrement le vendredi présage, sous six semaines, une autre mort dans la famille du défunt. — Une personne née le vendredi est considérée comme ayant le pouvoir de faire autant de mal qu'elle voudra sans être connue. — Changer de chemise le vendredi, c'est s'exposer à mourir avant de l'avoir ôtée. — Envoyer ses enfants à l'école le vendredi, lorsque le premier du mois tombe ce jour-là, c'est l'exposer à mourir pendant le mois. — Enfin, dans plusieurs communes des Ardennes, les habitants assurent que la poule qui naît pendant l'office du matin du vendredi saint change complétement de plumage tous les ans. — Pour éteindre un incendie, il suffit de jeter dans les flammes un œuf pondu le vendredi saint. Ce procédé est sans doute aussi sûr que cet autre qui consiste, pour empêcher l'incendie d'une maison, de jeter dans le puits un tison enflammé, une heure au moins avant le lever du soleil, ou une heure après son coucher.

Si l'on relevait les autres superstitions que la tradition religieuse du vendredi a fait naître, on en pourrait dresser une liste presque infinie; l'expérience est impuissante à en détruire la terreur.

D'autres jours sont encore plus ou moins néfastes, ainsi qu'on le voit dans les antiques calendriers romains; mais ils ont revêtu,

Digitized by Google

comme tant d'autres traditions et coutumes, une physionomie un peu différente, sous l'influence de la foi chrétienne. C'est ainsi qu'un enfant né le jour de l'Annonciation, entre la messe et les vêpres, appartient de droit au démon. On pourrait éviter ce malheur si, lorsqu'une femme est en mal d'enfant le 25 mars, on commençait les vêpres avant que la messe ne soit terminée; le diable s'en retournerait alors à vide.

Si les futurs époux assistent à la messe où doit être faite la publication de leur mariage, le premier-né de leurs enfants sera atteint de surdité.

Le premier enfant qui reçoit le baptême après la bénédiction des fonts baptismaux, le samedi saint ou la veille de la Pentecôte, doit nécessairement mourir dans le courant de l'année.

La première personne qui va chercher du feu chez sa voisine, le premier jour de l'an, emporte pour toute l'année le bonheur de la maison.

Si le nombre des enfants de la première communion est impair, celui d'entre eux qui se trouve seul ne doit pas vivre; on le nomme *béat* ou *béate*.

La terreur de l'influence fatale des comètes et des aurores boréales, la croyance à une origine merveilleuse des feux follets, sont aussi générales dans les Ardennes que partout ailleurs. Une autre opinion plus locale est celle-ci : la paix d'un nouveau ménage risquerait d'être promptement troublée sans la précaution que les convives ont, le jour de la noce, dans la salle de bal, les danseurs, de briser leurs verres après la première contre-danse, et les danseuses, d'en faire autant après la seconde. C'est sans doute une précaution prudente, plus encore pour les convives que pour les nouveaux mariés [1].

[1] J'ai aussi recueilli un grand nombre de faits analogues dans différentes provinces. Voici plusieurs usages populaires conservés en Alsace, aux environs de Thann et dans presque tout le Sundgau, et qu'il n'est pas sans intérêt de comparer à ceux des Ardennes.

A la mi-carême, les jeunes garçons vont dans les maisons demander des fagots pour allumer un feu et y jettent de petites rondelles de bois; en les lançant, chacun nomme sa bonne amie. Le dimanche suivant, les jeunes filles invitent leurs fiancés ou bons amis à venir dans leur famille manger un gâteau.

A la Saint-André, les jeunes filles qui veulent voir en rêve leur futur mari vont chez un homme veuf et lui demandent une pomme en lui disant : Pomme, veuf! Les garçons vont de même chez une femme veuve et lui disent : Pomme, veuve! Au re-

Digitized by Google

2° Après les superstitions pour ainsi dire *augurales* ou de divination, on peut distinguer, dans la liste dressée par M. Nozot, les superstitions hygiéniques ou médicales, dont la mention est presque complétement empruntée aux livrets de médecine et de secrets populaires, tels que *le Petit Albert*, *le Médecin des pauvres*, *etc.*, dont M. Ch. Nisard a signalé un grand nombre dans son curieux ouvrage sur les livres populaires.

Les convulsions des enfants, leur sevrage, la guérison des maux de dents, des verrues, de la fièvre, de la colique, des entorses, des rhumatismes, de la jaunisse, des différentes maladies des bestiaux, les morsures des vipères, etc., ont, chacun, leurs remèdes empiriques. Pour la plupart, ils sont fort étranges, et l'emploi en est accompagné de certaines formules qui rappellent les croyances à la magie du moyen âge et le plus souvent les incantations d'une antiquité plus reculée. Je ne citerai qu'une seule de ces formules, celle qui est destinée à guérir la colique des chevaux; il suffit de prononcer, à haute voix, ces paroles: *Gott, super me Gott et consummatus est.*

tour au logis, on coupe en deux ladite pomme, on en mange la moitié, on place l'autre moitié sous son oreiller, et l'on récite cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur de saint André. On voit en rêve le mari ou la femme qu'on aura. L'autre moitié de la pomme doit être mangée au réveil.

A cette fête de saint André ou à celle de saint Mathias, les jeunes filles font fondre du plomb dans une cuiller de fer, et, lorsque le plomb est liquide, elles le versent dans un baquet rempli d'eau froide; les formes que le plomb aura prises, en se refroidissant, indiquent la figure du futur mari de la jeune fille qui fait l'expérience. Cette scène a été figurée dans des journaux illustrés.

Aux mariages, à la sortie de l'église, on barre le passage aux mariés par un ruban; les mariés doivent se racheter. Les jeunes gens apportent un gâteau, une bouteille et des verres. La mariée boit et casse son verre; si elle oublie cette précaution, elle sera malheureuse en ménage.

Les présages pour les mois secs ou humides se prennent de la manière suivante : La nuit de Noël, avant d'aller à la messe de minuit, on choisit six oignons, on les coupe en deux, on creuse chaque moitié, on y dépose une pincée de sel; on les pose sur la table dans l'ordre des mois de l'année. Au retour de la messe, on examine les douze moitiés d'oignons, et le degré de fusion du sel pronostique le plus ou moins d'humidité ou de sécheresse du mois correspondant. — Le temps de chacun des douze jours qui suivent Noël annonce le temps qui dominera dans chacun des douze mois. — Le vent de la nuit de Noël annonce le vent qui dominera pendant le reste de l'année.

Malgré l'absurdité de plusieurs de ces préjugés, il est facile de leur assigner une origine fort ancienne et de reconnaître dans ces opérations divinatoires le besoin naturel à l'homme de prévoir l'avenir, le respect universel des populations chrétiennes pour l'anniversaire de la naissance de Jésus-Christ, et un vague ressouvenir de traditions encore plus anciennes. J. D.

Digitized by Google

Cette formule, ainsi que beaucoup d'autres indiquées dans les livrets de cabalistique populaire, rappellent d'antiques traditions dont on voit de remarquables exemples dans le formulaire rédigé au ve siècle par Marcellus, médecin de Bordeaux, et que M. J. Grimm a publié en 1849, avec un savant commentaire, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin.*

3° Une autre série de préjugés très-répandus dans les campagnes des Ardennes, comme dans presque toute la France, et que l'observation des faits naturels justifie et rend souvent plus utiles que nuisibles, est celle des pronostics météorologiques, dont on retrouve le plus grand nombre dans les anciens et nouveaux almanachs des Bergers et du Bon Laboureur, ainsi que dans un grand nombre d'autres almanachs prophétiques, et qui remontent certainement aussi à une antiquité beaucoup plus reculée.

C'est ainsi que la pluie qui tombe le jour de la Saint-Médard fait connaître qu'il pleuvra tous les jours pendant six semaines. La pluie du jour de la Trinité annonce une diminution dans le prix du blé jusqu'à l'époque de la moisson.

Les trois jours des Rogations décident du sort des récoltes de toute l'année. Le temps du lundi sera celui qu'il fera pour rentrer les foins; celui du mardi présage le temps de la moisson, et celui du mercredi le temps de l'époque des semailles. Aussi beaucoup de paysans des Ardennes tiennent-ils moins à l'observation du dimanche qu'à assister à la procession des Rogations.

S'il pleut le dimanche avant la bénédiction de l'eau, c'est un signe certain que la pluie durera toute la semaine.

Si un cultivateur sème son blé le 6 octobre, il peut être certain de ne récolter que de la *bruine* ou du blé noir.

Pour détruire ce mauvais blé, il faut aller à jeun, le 6 août, chercher cinq épis de blé bruiné, les lier en croix, faire l'aspersion avec l'eau bénite de trois Pâques et dire le verset : *Asperges me Domine, etc.*, puis réciter cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* en l'honneur de la Transfiguration de Notre-Seigneur. On met ensuite les cinq épis en croix dans la cheminée au-dessus de la crémaillère. Cette coutume doit remonter fort loin, car elle existe dans plusieurs autres provinces.

La plantation des pois doit avoir lieu au moment de la lune décroissante; sans quoi ils ne sortiraient point de terre. Pour les récolter, il faut, au contraire, choisir le moment de la lune croissante;

Digitized by Google

sinon on ne parviendrait pas à les faire cuire. Les oignons doivent être semés le jour de la Saint-Joseph (19 mars). Pour empêcher la salade de monter, il suffit de la planter le jour de la Trinité, avant le lever du soleil. Pour empêcher les choux d'être rongés par les insectes, il faut aller chercher quatre limaces avant le lever du soleil et les placer aux quatre coins du champ après les avoir tuées. La plupart de ces prescriptions sont consignées dans les petits livrets populaires dont j'ai déjà parlé.

L'aubépine est une des plantes que les paysans vénèrent le plus; ils lui attribuent des vertus merveilleuses; elle est considérée comme l'emblème de la pureté. Une petite branche de cet arbuste, portée sur le chapeau, préserve de la foudre. On entend souvent chanter, dans le nord du département, ce couplet :

Aubépine, mon bien,
Je te cueille et te prends,
Si je meurs en chemin,
Sers-moi de sacrement.

4° Le caractère et le sentiment religieux se retrouvent dans la plupart des coutumes et des superstitions populaires et se confondent avec certaines précautions hygiéniques ou des procédés agricoles; mais il n'en est pas où le caractère religieux soit plus évident que dans les exorcismes contre les animaux nuisibles. On sait que ces sortes d'exorcismes, de malédictions et, à un certain point de vue, d'excommunications, figurent dans les recueils d'exorcismes, et spécialement dans le *Thesaurus exorcismorum* publié à Cologne, en 1626. Plusieurs fois déjà j'ai eu occasion, à propos d'autres documents adressés au Comité historique, et surtout dans un rapport publié en 1852 dans le *Bulletin des Comités*, de lui soumettre quelques recherches à ce sujet.

La communication de M. Nozot en présente plusieurs autres exemples; je crois d'autant plus intéressant de les citer à peu près textuellement qu'ils démontrent la conservation actuelle d'usages dont on trouve de nombreuses traces dans les textes depuis les temps les plus reculés.

Contre les ravages des souris et des rats, on prononce les paroles suivantes : *Ubi recederunt, qui operantur iniquitates expulsi sunt nec potuerunt stare;* puis on jette de l'eau bénite aux quatre coins de la grange ou du grenier, en disant : *Asperges me Domine, etc.*

On emploie le même procédé pour les chenilles des jardins.

Digitized by Google

Voici d'autres exemples d'exorcismes contre les rats, usités dans les Ardennes, surtout dans le sud du département.

Il suffit d'écrire sur de petits billets de papier neuf les mots suivants : « Rats et rates, vous qui avez mangé le cœur de sainte Gertrude, je vous conjure, en son nom, de vous en aller dans la plaine de Rocroi. » On place ces billets dans les trous où passent les rats, en ayant soin d'enduire de graisse ou de beurre les morceaux de papier dont on fait de petites boulettes, sans doute empoisonnées.

Une autre formule d'exorcisme, écrite de même sur des billets, est celle-ci : « Rats et rates, au nom du grand Dieu vivant, de la bienheureuse sainte Vierge et de la bienheureuse sainte Gertrude, je vous conjure de sortir d'ici et de vous en aller dans les bois. Rats et rates, souvenez-vous de sainte Gertrude. »

A la Neuville-de-Mœr, on frappe avec une dent de herse, trouvée par hasard, sur un instrument de cuisine en tôle ou en cuivre, et l'on prononce en même temps les phrases suivantes : « Bassinez les rats! Bassinez les rats!... Va-t'en à..... (on désigne l'endroit); il y a un pont pour passer. »

Les exorcismes contre les loups ne sont pas moins remarquables. Dans la même commune où les loups vont souvent attaquer les moutons, on prononce l'oraison ou plutôt le dialogue suivant, après avoir récité à genoux un *Pater* et un *Ave :*

« Où allez-vous, louves et louveteaux? — Nous allons dans ces plaines et dans ces vallons. — Qu'y allez-vous faire? — Nous allons chercher les brebis égarées pour leur sucer le sang et manger leur chair. — Je vous défends, au nom du grand Dieu vivant, de faire plus de mal à ces bêtes égarées que la sainte Vierge n'en a fait à son enfant. Saint Brive aveugle les loups; saint Jean leur casse les dents, et saint Georges leur serre la gueule! »

Si, en récitant ce dialogue, la personne se trouble, c'est un indice que le loup est en train de dévorer l'animal perdu.

Dans une autre commune (à Singley), la formule d'exorcisme est un peu différente :

« Loup et louve, que cherches-tu? — Je cherche les bêtes égarées. — Et de ces bêtes que feras-tu? — Percer la peau et sucer le sang. — Je te défends de percer la peau ni de sucer le sang. Serre gueule! serre gueule! serre gueule! »

Dans la commune de Francheval, on prononce l'exorcisme suivant :

Digitized by Google

« Loups, louves et louveteaux! tous, je vous conjure, par le grand Dieu vivant, que vous n'ayez aucun pouvoir sur moi, ni sur ces bêtes, laine ou poils, telles bêtes que ce puisse être, pas plus que le diable sur le prêtre, quand il consacre à la sainte messe. Passe en arrière, passe en avant et va-t-en à..... » (on désigne l'endroit).

Il est évident que, sous leur physionomie moderne plus ou moins modifiée, ces formules de prières dialoguées avec les animaux dont on veut l'expulsion, sinon la destruction, se retrouvent les anciens exorcismes de l'église, conservés et modifiés eux-mêmes d'après des formules antiques de conjurations du paganisme[1].

La mention qu'en a faite M. Nozot dans son travail n'en est pas la partie la moins curieuse. Malgré la singularité de plusieurs des coutumes rapportées, et quoique beaucoup d'entre elles soient déjà connues dans d'autres localités, il n'était pas inutile d'en constater encore l'existence dans une contrée déterminée. C'est ce qui rend cette communication intéressante et justifie l'analyse très-détaillée que j'en ai donnée au Comité.

16. *Exorcisme des animaux nuisibles à l'agriculture, en Bourgogne*, dans l'année 1644. — Document communiqué par M. Ch. Aubertin, correspondant du Ministère, conservateur du Musée de Beaune.

Les témoignages concernant l'intervention des prières et des cérémonies religieuses destinées à venir en aide à l'impuissance des efforts humains, dans les calamités auxquelles sont perpétuellement exposés les travaux agricoles, sont si nombreux qu'ils ne mériteraient pas d'être remarqués sans le caractère étrange que leur ont donné pendant très-longtemps les formules de malédiction usitées contre les auteurs inconscients de ces dégâts.

[1] M. Ch. Nisard, *Hist. des livres populaires*, 2e édit. t. I, p. 155, a reproduit, d'après un livre de sorcellerie très-connu sous le titre d'*Enchiridion Leonis papæ*, une formule du XVIe siècle, très-analogue, pour éloigner les renards.

Dites trois fois la semaine : « Au nom du Père ✝ et du Fils ✝ et du Saint-Esprit ✝! Renards ou renardes, je vous conjure, au nom de la très-sainte et sur-sainte (Trinité), comme Notre-Dame fut enceinte, que vous n'ayez à prendre ni écarter aucun de mes oiseaux, de mon troupeau, soit coqs, poules ou poulets, ni à manger leurs nids, ni sucer leur sang, ni casser leurs œufs, ni à leur faire aucun mal. »

Contre les loups, récitez la même prière et dites le nom des bestiaux que vous voulez préserver des loups et louves.

En Normandie, une malédiction semblable était lancée, en février, *le jour des Brandons*, contre les animaux nuisibles, avec une autre formule d'imprécation.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement dans le christianisme qu'on en voit de fréquents exemples; on en retrouve les traces les plus évidentes chez presque tous les peuples de l'antiquité; les cérémonies des *Arvalia* et de nombreuses prescriptions mentionnées dans les traités d'agriculture de Caton, de Varron, de Columelle, qui les avaient eux-mêmes conservées de sources plus anciennes, témoignent des origines les plus reculées de cette coutume, qui s'est perpétuée à travers le moyen âge jusqu'à nos jours. Nous venons de voir des preuves de cette persistance dans les indications que M. Nozot a recueillies dans les Ardennes. L'extrait d'un registre des délibérations de la commune de Beaune, de 1643 à 1645, adressé par M. Ch. Aubertin, correspondant du Ministère, en fournit un nouvel exemple pour une époque plus reculée, il est vrai, mais avec des détails qui donnent de l'intérêt au texte cité.

Les habitants des campagnes environnant les villes de Beaune, de Pomard et d'autres localités de cette riche partie de la Bourgogne, effrayés des dégâts et du désastre (*orvalle*) que les rats et les insectes causaient à leurs récoltes, à leurs vignobles, à leurs arbres fruitiers, s'adressèrent au maire et aux échevins de Beaune, les suppliant de leur venir en aide. Le conseil de ville, reconnaissant son impuissance, eut à son tour recours aux membres du chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de cette ville. Ceux-ci, après avoir consulté l'évêque d'Autun, leur supérieur, et avec le consentement du conseil de la commune, ordonnèrent trois processions solennelles auxquelles devaient assister, avec le clergé, le maire, les échevins et tous les habitants des pays environnants. On prescrivit aussi les «jeusnes, aulmones et submissions,» ordinaires en pareil cas. Outre les prières habituelles à ces processions qui devaient avoir lieu les 15, 16 et 17 de février 1644, le clergé devait prononcer «les *exorcismes* et *anathématisations* de telles bêtes, insectes, rattes et aultres qui infestent, gastent les champs, au destriment de toutes espérances des fruicts de la terre, en les *excommuniant*, avec commandement, par la volonté expraice du souverain pontife, de sortir, quitter et abandonner les lieux remplis de telles bestes, nuisant aux fruicts pendants et estans dans la terre, et de se retirer en d'aultres lieux incultivés et qui sont sans porter aulcungs fruilts, ains déserts et abandonnés pour estre sans aulcugne production. Ce qui seroit faict et exécuté par la dilligence et bonne conduitte des dits sieurs maire, eschevins et sindicq de la ditte ville, et par le ministaire de la ditte

Digitized by Google

esglise collegiale Nostre Dame,» aux lieux et jours prescrits par la proclamation et ordonnance. Comme on le voit, cette formule d'exorcisme est entièrement conforme aux formules qu'on a déjà citées pour la Bourgogne et d'autres provinces.

Les cérémonies, processions, prières et anathèmes contre les animaux nuisibles eurent lieu suivant les prescriptions indiquées, mais avec l'abstention des officiers du bailliage et de la chancellerie de la ville de Beaune, ainsi que de leurs huissiers et sergents royaux.

Le document communiqué par M. Aubertin, avec une date certaine, étant peu étendu quoique très-complet, démontrera une fois de plus la réalité d'une coutume dont j'avais, dans de précédents rapports (insérés dans les *Bulletins* de 1852, 1867, etc.), cité beaucoup d'autres témoignages, non moins authentiques, pour le xve et le xvie siècle; j'en propose l'impression intégrale dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Exorcisme d'animaux nuisibles à l'agriculture (18 février 1644).

Lesditz sieurs, voullant laisser à la posterité ung acte digne de mesmoyre, ont icy faict rédiger par escript ce quy s'est passé au faict de plusieurs plainctes et réclamations, faictes tant par les habitants de ladite ville, comme aussi de Pomart, Beligni soubz Beaulne, Curtil et aultres lieux, concernant un grand *orvalle*, périls et appréhention de famine par la perte et ruyne que occasionnoient une multitude d'insectes et rattes, qui couppoient les tuaux des bledz entre deux terres, rongeoient la racine aux vignes et aux arbres, de telle sorte qu'il y avoit une juste appréhention de stérilité et infertilité, causées par un jugement de Dieu en chastiment des faultes commises par son peuple contre la divinité et service divin. Pour rayson de quoy lesditz sieurs maire et eschevins s'estoient adressés aux sieurs vénérables du chapitre de l'esglise collegiale Nostre Dame de nostre ville pour chercher les moïens d'appaiser l'yre de Dieu dans l'appréhention de l'esvenement des *orvalles* susdittes. Lesditz sieurs vénérables du chapitre, par la permission et commandement de monseigneur l'evesque d'Ostun diocesain, auroient, de l'advis et du consentement des sieurs maire, eschevins et sindicq, indict et promulgué trois processions qui se feroient, sortant de ladicte esglise avec tous les ecclésiastiques de la ville, les lundy, mardi et mercredi, quinze, seize et dix-septiesme dudict present mois de feubvrier; la première fesant une station vers la croix sise au climat de la Creusette; la seconde, à la croix au delà de la Maladière, et la troisiesme à la croix sise au chemin tirant à Chalonges, au delà les Chartreux; esquelles stations se feront les offices et services nécessaires, introduicts par l'esglise soubz l'authorité dud. seigneur évesque, contenant les *exorcismes* et *anathémati-*

Digitized by Google

sations de telles bestes, insectes, rattes et aultres qui infestent, gastent les champs, au destriment de toutes espérances des fruicts de la terre, en les *excommuniant*, avec commandement, par la volonté expraice du souverain pontife, de sortir, quitter et abandonner les lieux remplis de telles bestes, nuisant aux fruicts pendants et estans dans la terre, et de se retirer en d'aultres lieux incultivés et qui sont sans porter aulcungs fruicts, ains déserts et abandonnés pour être sans aulcugne production. Ce qui seroit faict et exécuté par la dilligence et bonne conduitte des dicts sieurs maire, eschevins et sindicq de laditte ville, et par le ministaire de laditte esglise collégiale Nostre Dame, les jours susdits et aux lieux susdicts, après proclamation publique et ordonnance à tous les habitans de toute quallité de s'y trouver et assister auxdittes processions, avec jeusnes, aulmones et submissions.

En quoy il n'y auroit heu aultres difficultez d'assistance que des sieurs officiers du Roy des cours du bailliage et chancellerie de laditte ville, lesquels ne s'y seroient trouvés, non pas même les huissiers et sergens royaux en leur ordre et quallité, par deffenses à eulx faictes par lesdits sieurs officiers; dont la vérité de ce que dessubz sera certifiée à ceulx qui viendront cy après aux charges susdittes au ministaire de l'esglise et habitans de ladite ville, pour en cas de telles oppressions se servir des secours de l'esglise, ainsi que cy dessubz est dict.

«Signé : Royer, procureur sindicq.»

En marge : «Insectes et souris qui se répandent dans les campagnes et font craindre une famine.» (*Note ajoutée assez récemment.*)

(Extrait des registres des délibérations de la commune de Beaune, de 1643 à 1645.)

17, 18 et 19. *Coutumes religieuses et superstitions populaires relatives à la plante dite Rose de Jéricho et à une autre espèce de plante mystique.* — Communications de MM. Abel, l'abbé André et Damase-Arbaud.

Une cérémonie de l'église cathédrale de Metz, rapportée par la plupart des historiens de cette ville, Meurisse, Benoît Picard, Begin, etc., qui remonte au moins au commencement du XIIe siècle et qui paraît avoir persisté jusque vers la fin du XVIIe, a fourni à M. Ch. Abel, correspondant à Metz, le sujet d'une communication intéressante, à l'occasion de laquelle M. Damase-Arbaud, correspondant à Manosque, et M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, ont fait connaître des usages analogues, avec des circonstances dif-

Digitized by Google

férentes qui les ont portés à ne point admettre une des opinions émises à ce sujet par l'auteur de la première communication.

M. Ch. Abel, qui avait déjà publié quelques recherches sur plusieurs coutumes ecclésiastiques du moyen âge, et particulièrement sur certaines cérémonies symboliques de l'église de Metz, a rappelé qu'entre autres usages de la fête de Noël propres à impressionner les fidèles, on plaçait sur l'autel d'une chapelle consacrée à la vierge Marie une fleur desséchée désignée sous le nom de *Verge de Jessé* ou *Rose mystique*, qui s'ouvrait tout à coup au milieu de la nuit de Noël, et qu'elle était transportée en grande pompe sur le maître-autel, où, à son apparition, étaient renversées des statuettes de bronze représentant Jupiter, Mercure, Vénus, Minerve et d'autres divinités du paganisme détruit par l'avénement du Christ.

Les historiens du Pays Messin qui ont rapporté cette tradition ont unanimement cru que cette plante était celle qu'on désigne vulgairement sous le nom de *Rose de Jéricho* ou de *Jérose*. Elle est connue scientifiquement sous celui d'*Anastatica hierochuntinca* (L.). C'est une espèce de crucifère siliculeuse, à tige rameuse garnie de feuilles oblongues, terminée par de petits épis de fleurs blanchâtres, qui croît dans les sols sableux de Syrie et de Palestine, et qui jouit d'une propriété hygrométrique remarquable. Après la floraison, cette plante se dessèche, ses feuilles tombent, ses rameaux, qui sont raides et un peu épineux, se resserrent, s'entrelacent; leur extrémité supérieure se replie en dedans, et ils forment une sorte de pelotte arrondie de moyenne grosseur. Les vents la déracinent, la roulent jusque sur les rivages de la Syrie et de la mer Rouge et sur le bord des rivières, où les pèlerins, pendant le moyen âge, la recueillaient pour en enrichir les cabinets des curieux, comme on le fait encore aujourd'hui. On en a vu souvent à Paris sous forme de petites boules de couleur cendrée.

Cette plante ainsi desséchée, si on la plonge dans l'eau, ou seulement si on l'expose à une atmosphère humide, a la propriété de se rouvrir, d'étendre ses rameaux, et semble refleurir, jusqu'à ce que l'influence d'une nouvelle sécheresse la fasse se contracter de nouveau.

Cette propriété toute naturelle, et qui, comme nous le verrons, n'est point exclusive à la Rose de Jéricho, a donné lieu à une foule d'usages, de traditions et de prétendus prodiges inventés ou accueillis par une crédulité superstitieuse. Le plus connu est la tradition qui suppose que cette plante fut apportée à la vierge Marie par l'ange

Digitized by Google

Gabriel. On croyait qu'elle ne devait se rouvrir et fleurir miraculeusement que pendant la nuit de Noël; on en vendait aux femmes pour faciliter l'accouchement et pour d'autres usages superstitieux. Mise dans l'eau, la plante ne devait s'épanouir que lorsque l'heure de l'enfantement serait arrivée.

Remontant aux sources de la cérémonie religieuse usitée dans la cathédrale de Metz, M. Abel a pu constater, par des documents originaux et authentiques, son ancienneté et la nature de la plante qui était ainsi mise en scène. Au commencement du XIVe siècle, l'évêque Adémare, voulant agrandir la nef de sa cathédrale, adressa à tous les fonctionnaires ecclésiastiques de son diocèse, en 1327, première année de son épiscopat, un mandement pour engager tous les fidèles à contribuer de leurs biens à l'achèvement de la grande église. Entre autres motifs susceptibles d'exciter à cet acte de générosité, il cite, au nombre des objets précieux conservés dans le trésor de l'église et propres à attirer de pieux pèlerinages, la possession d'une certaine herbe qu'il nomme *Polegius* et qui, posée la nuit de Noël sur l'autel de la Vierge, y fleurissait au moment même où Jésus naquit.

Voici les termes du mandement de l'évêque Adémare, connu seulement par la mention qu'en a faite Meurisse[1].

«In qua (ecclesia) Dominus noster J. C., in laudem et gloriam «sui nominis et honorem matris ejus gloriosæ ac protomartyris «Stephani, demonstrat magna miracula. In eadem siquidem eccle«sia, in hora illa sanctissima in qua J. C. de utero virginali nasci «voluit, quædam herba quæ *Polegius* nuncupatur, super altare beatæ «Mariæ virginis ejusdem ecclesiæ posita, multoties florere visa est.»

La tradition et la coutume existaient donc encore au commencement du XIVe siècle, mais la tradition seulement était conservée en 1762. En effet, sous la date du 16 août 1762, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Metz, Dupré de Geneste, à l'occasion de la nouvelle histoire de Metz à laquelle travaillaient les Bénédictins, rédigea sur ce sujet une longue lettre-circulaire conservée en manuscrit dans la bibliothèque de cette ville. Son but était de faire connaître la plante désignée dans la charte d'Adémare sous le nom de *Polegius*, tout en supposant d'avance que ce devait être la *Rose de Jéricho*, dès lors bien connue pour ses propriétés

[1] *Histoire des évêques de Metz*, 1634, p. 505.

Digitized by Google

hygrométriques; de savoir si cette fleur merveilleuse, jadis conservée dans le trésor, existait encore, et d'éclaircir le prétendu miracle. Mais il paraît que cette lettre n'obtint pas de réponse satisfaisante, car il n'en est point question dans la grande *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, dont le premier volume parut en 1769.

L'opinion qui considère le miraculeux *Polegius* du mandement d'Adémare et de la cathédrale de Metz comme identique avec la Rose de Jéricho avait été reproduite par d'autres historiens du Pays Messin, et le plus récemment par M. Bégin, dans son *Histoire de la cathédrale de Metz* [1].

M. Ch. Abel, par l'examen d'un document en partie inédit et négligé jusqu'alors, a jeté un jour nouveau sur la nature de la fleur mystique de la cathédrale de Metz. Le texte de l'ancien *Cérémonial* de cette cathédrale, conservé dans la bibliothèque de la ville et qui paraît être du commencement du XIIe siècle, quoique d'une écriture qui rappelle plutôt le XIIIe, contient un chapitre spécial sur la fleur et la cérémonie en question. Il est intitulé: *De Polegio S. Mariæ de rotundo* ou *infra domum*. On y voit les prescriptions imposées, à ce sujet, au *custos* ou au sacristain de l'église Sainte-Marie-sous-le-Dôme, d'origine plus ancienne que la cathédrale même et qui en était alors distincte, ne lui ayant été réunie que sous l'épiscopat d'Adémare.

Au mois de septembre de chaque année, à la Nativité de la vierge Marie, ledit sacristain doit cueillir deux ou trois poignées de petit Pouliot, *duos manipulos Pulegii minuti*, à travers champs, sur les montagnes, dans les lieux secs et incultes; puis il les doit faire sécher au grand air, et, quand elles sont sèches, les mettre en réserve dans un lieu propre jusqu'à la nativité de N. S. La veille de ce jour, après vêpres, il les porte enveloppées dans un linge blanc sur l'autel et les y laisse exposées jusqu'aux matines. L'heure de matines approchant, le *custos* de la grande église, appelé par les clercs (*matricularii*), se lève, se rend à la grande église, ôte sa chape noire, se revêt du surplis, s'approche dévotement de l'autel de la bienheureuse Marie, et, découvrant le Pouliot, constate s'il a fleuri ou non. Puis, s'il a fleuri, il le recouvre, se revêt de nouveau de la chape, retourne sous la tour, saisit les cordes des cloches, frappe successivement un coup sur chacune d'elles; ensuite ses acolytes sonnent

[1] T. I, p. 127; t. II, p. 325.

Digitized by Google

de toutes les cloches ensemble, petites, moyennes et grandes. Cependant, il chante l'antienne: *Hodie Christus natus est*, et le *custos* termine par la leçon: *Verbum caro factum est.*

M. Abel a reconnu, le premier, que la plante mystique et symbolique de la cathédrale de Metz était une espèce de menthe connue dans l'antiquité sous le nom de *Pulegium*, qui jouissait dès lors d'une grande renommée comme étant douée de toutes sortes de vertus et de propriétés, qu'elle figurait dans la mythologie grecque et romaine. Cicéron[1] et Pline[2] ont même conservé l'observation que le Pouliot sec fleurissait le jour du solstice d'hiver, et que, lorsque cette floraison était constatée, on y voyait un indice de la convenance de semer alors les blés.

Il paraît évident que cette antique tradition païenne a survécu en se modifiant sous la physionomie du christianisme, comme tant d'autres coutumes grecques et romaines. Ce n'est donc point de la Rose de Jéricho, si renommée aussi dans des conditions presque identiques, qu'il s'agissait, et je puis ajouter un argument de plus à l'opinion énoncée par M. Abel. Deux des espèces de menthes, particulièrement la *Mentha Pulegium*, connues des anciens, ainsi que dans le moyen âge, et qui sont encore indiquées aujourd'hui, non-seulement par le vulgaire, mais aussi dans le *Codex* pharmaceutique, comme étant douées de vertus infinies et l'objet de croyances superstitieuses, portent, entre autres noms, ceux de *Menthe de Notre-Dame* et de *Menthe de Sainte-Marie.* Elles figurent aussi dans les formulaires conservés sous forme de *secrets populaires* comme devant être cueillies en prononçant certaines paroles mystérieuses et avec certaines opérations magiques.

Si ce rôle mystique et pour ainsi dire historique de la Menthe-Pouliot a été remis en évidence par M. Abel, la Rose de Jéricho a trouvé d'ardents défenseurs dans M. Damase-Arbaud et dans M. l'abbé André. Comme ils ne connaissaient à peu près que le titre de la communication de M. Abel, qui enlevait à la plante mystique de la cathédrale de Metz son identité traditionnelle avec la Rose de Jéricho, ils ont, l'un et l'autre, à l'appui de l'opinion contraire, rappelé des coutumes et aussi des traditions de la Provence.

M. Damase-Arbaud a cité un usage autrefois fort répandu dans cette partie de la France. Au repas de la veille de Noël qui réunissait tous

[1] *De divinatione*, l. II, c. XIV.
[2] *Hist. nat.* l. XVIII, c. XXV.

Digitized by Google

les membres de la famille, on plaçait sur la table une tige de Rose de Jéricho ou Jérose hygrométrique, soigneusement conservée comme une relique. Ses rameaux, quoique dépouillés de feuilles, s'étalaient au bout de peu d'instants sous l'influence de l'humidité et se refermaient peu à peu. Un épanouissement rapide pronostiquait une récolte abondante; sa lenteur était considérée comme un mauvais présage. Selon une croyance populaire, ce fut sur cette plante que la Vierge séchait les langes de l'enfant Jésus, et ses rameaux se rouvraient le jour de sa naissance comme pour recevoir leur précieux fardeau. Quoique moins commune aujourd'hui, cette coutume existe encore, et M. Damase-Arbaud, chaque année, a vu, le soir de la veille de Noël, sa mère placer pieusement sur la table une Rose de Jéricho qui est conservée depuis plus d'un siècle dans sa famille.

La rose mystique de la cathédrale de Metz lui semble donc ne pouvoir être différente, et il cite contre la possibilité d'y reconnaître la Menthe-Pouliot une légende qui avait cours en Provence durant le moyen âge, et selon laquelle la Menthe aurait été maudite par la Vierge pour avoir refusé de servir d'asile à la sainte famille fuyant les persécutions d'Hérode. Les chants populaires et les proverbes ont conservé des traces nombreuses de cette croyance. Il cite à l'appui de la tradition un Noël provençal sur la fuite en Égypte. En voici textuellement la traduction :

« Là-bas, il y a une tige de Menthe, allez-y, elle vous couvrira. — Saint Joseph et Marie tous deux y sont allés. — La Menthe s'est abaissée pour ne pas couvrir la Vierge. — Pour cela, je te condamne; tu fleuriras et ne porteras pas graine. — Ah! dis-nous, laboureur, brave homme, n'as-tu rien pour nous préserver? — Là-bas, il y a une tige de Sauge; allez-y, elle vous couvrira. — Saint Joseph et Marie tous deux y sont allés. — En les voyant, la tige de Sauge s'est allongée. »

Des proverbes populaires reproduisent la même tradition : « La Menthe, dit l'un d'eux, toujours fleurira, mais de graines jamais ne portera, pour n'avoir pas couvert la Vierge. »

M. Damase-Arbaud conclut (à tort, ce me semble) que la fleur mystique de la cathédrale de Metz ne pouvait être une Menthe, et que c'était une Rose de Jéricho apportée en France pendant le moyen âge par quelque pèlerin ou croisé de la Terre sainte, comme il le suppose pour les mêmes plantes conservées en Provence. M. l'abbé André arrive à la même conclusion par des raisons à peu près identiques.

Digitized by Google

L'usage de consulter la Rose de Jéricho pendant la nuit de Noël existe encore chez quelques familles chrétiennes du département de Vaucluse, et notamment à Carpentras. La veille de Noël, au soir, lorsque toute la famille est réunie pour le repas traditionnel, le chef prend une énorme bûche appelée le *Cacho folio*, la bénit en l'arrosant avec du vin, la met au foyer pour être allumée; après quoi, chacun des assistants boit une gorgée du vin qui a servi à la bénédiction. On apporte aussi la *Rose de Jéricho*, plante flétrie, inodore, ressemblant au thym, inconnue dans le pays, sur laquelle, selon la légende populaire, la sainte Vierge étendait les langes de l'enfant Jésus pour les faire sécher. On plonge la tige dans un vase d'eau qu'on place au milieu de la table, et à l'heure de minuit la *Rose de Jéricho* s'épanouit.

On reconnaît dans ces coutumes des traditions païennes, incontestablement d'une haute antiquité.

Il paraît évident que la même propriété hygrométrique de deux espèces de plantes de familles différentes, l'une de crucifères (la Jérose), l'autre de labiées (le Pouliot), a donné lieu à des usages superstitieux et à des traditions à peu près analogues dans certaines contrées de la France. Quoique de familles différentes, en effet, ces deux espèces végétales offrent entre elles une certaine analogie dans le groupement de leurs fleurs à l'extrémité des tiges, et une prédisposition à s'étaler de nouveau sous l'influence de l'humidité, après une contraction et un durcissement passagers. Toutes deux ont été, depuis l'antiquité, le sujet de traditions et d'usages superstitieux constatés dans les plus anciens ouvrages de botanique. Les croyances populaires présentent souvent de plus étonnantes ressemblances.

20. *Amulette juif, cabalistique, contre le mauvais œil.* — Communication de M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant du Ministère.

Une bande de parchemin, longue de trente-trois centimètres, large de onze, sur laquelle était écrite en caractères hébraïques une inscription de cinquante-trois lignes, avec un cercle magique dont l'intérieur est divisé en deux triangles entre-croisés et garnis de lettres et de noms mystiques, avait été égarée par un Juif dans une rue de Marseille. Ce parchemin fut remis à M. l'abbé Giraud, qui demanda à M. l'abbé Diouloufet, professeur à la Faculté de théologie d'Aix, de vouloir bien en traduire le texte en latin. C'est le parchemin même que M. l'abbé Giraud a eu l'attention d'offrir au

Digitized by Google

Ministère pour le Comité, en l'accompagnant de la traduction. J'ai demandé à M. Renan, mon savant confrère de l'Académie des inscriptions, d'avoir l'obligeance de vérifier l'exactitude de cette traduction, qui lui a paru très-fidèle, sauf de très-légères modifications.

L'étude de ce petit document pourrait être le sujet d'un long mémoire, car il touche à plusieurs des questions qui intéressent le plus l'histoire des faiblesses de l'esprit humain et les changements successifs, à travers toutes les nations et toutes les religions, de certains usages, de certaines croyances, dont la forme s'est très-peu modifiée et dont le fond est resté à très-peu près le même [1].

On y reconnaît, en effet, sans aucune incertitude, un de ces talismans ou amulettes, préservatifs de maux redoutés ou d'influences dangereuses, dont il est fait mention, sous tant de formes diverses, dans toutes les histoires des superstitions et des traditions magiques de l'antiquité, du moyen âge et même des temps modernes [2].

Il est très-difficile de fixer l'âge de ce parchemin, la forme des caractères hébraïques n'ayant pas varié depuis plusieurs siècles. Mais il est d'une si parfaite conservation, l'écriture en est si fraîche, qu'il peut très-vraisemblablement avoir été écrit de nos jours par quelque rabbin qui l'aura vendu à un de ses coreligionnaires, fort malheureux, sans doute, de la perte de ce petit trésor. Comme on va le voir, le possesseur de cet amulette était à l'abri des fatales influences que la crédulité populaire de toutes les nations, depuis la plus haute antiquité jusqu'aux populations sauvages de notre temps, jusqu'aux habitants de nos campagnes, a toujours tant redoutées, à l'abri des influences du *mauvais œil*, l'une des superstitions les plus vivaces et les plus universellement répandues. Les enchantements par l'effet du regard, plutôt funestes que favorables, ont toujours été des plus redoutés. On a supposé que la source de cette croyance était surtout orientale; elle est, on peut dire, universelle.

[1] On peut consulter les ouvrages suivants : *Des sciences occultes*, par Eusèbe Salverte; les *Curiosités des sciences occultes*, par M. P. Lacroix (le bibl. Jacob); le *Tableau historique des sciences occultes*, par M. Ferdinand Denis; le *Dictionnaire des superstitions* (coll. Migne); l'ouvrage de M. Figuier sur le même sujet; le spirituel ouvrage de M. Ch. Nisard, *Histoire des livres populaires*, 1re éd. 1854, 2e éd. 1864), et surtout l'excellent livre de mon savant confrère de l'Académie des inscriptions, M. Alfred Maury, intitulé : *La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*, 2e éd. 1860.

[2] Voir le Glossaire de Ducange, vis *Abracadabra*, *Amulettes*, *etc.*

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement à Virgile, à Tibulle[1], à Pline[2], à saint Jean Chrysostome[3], qu'il faut remonter pour retrouver chez les anciens les traces de ces fascinations, dont l'influence n'était pas moins redoutée sur les animaux que sur l'homme. On en a reconnu les indices dans certaines formules magiques conservées sur des inscriptions de cylindres assyriens et babyloniens, dans des textes manuscrits égyptiens, sur des amulettes d'origine étrusque et grecque, dans les *Abraxas* et autres pierres figurées hermétiques des Basilidiens et du Gnosticisme. Les haches de pierre, les œtites, les coquilles et les dents d'animaux perforées, qu'on retrouve près des squelettes dans les sépultures des monuments mégalithiques et dans les cavernes préhistoriques, ne sont pas, sans doute, exclusivement des souvenirs de guerre et des ornements de la vie passée; ils peuvent rappeler des objets analogues que les populations sauvages considèrent encore comme des préservatifs de maléfices et de dangers.

Chez toutes les nations modernes on retrouve la croyance aux influences du mauvais œil (*evil eye*). Il n'est presque pas de voyageurs qui n'aient signalé la terreur inspirée en Italie et en Dalmatie par la *jettatura*, ou méchant sort jeté par le regard; elle est, dans ces pays, plus florissante que jamais. En Angleterre, Brand et Ellis[4]

[1] Rien n'est plus connu que l'effroi du berger de Virgile: «Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.» (Virg. *Ecl.* III, v. 103.) Tibulle parle des *Bullæ* dans lesquelles on renfermait une formule écrite contre le mauvais œil.

[2] Pline (*Hist. nat.* l. VII, c. II) raconte, d'après de plus anciens auteurs, que, de son temps, l'Afrique était remplie d'enchanteurs dont le regard répandait la désolation et la mort. Hommes, femmes, enfants, troupeaux, tout périssait ou languissait sous l'influence de leur regard; les fleurs et les fruits se desséchaient, les maisons s'écroulaient.

[3] Saint Jean Chrysostome rapporte qu'entre autres usages superstitieux relatifs aux enfants, les femmes, les nourrices, les servantes trempaient leurs doigts dans le limon qui se trouvait au fond des bains et en imprimaient la trace sur le front des enfants, pour détruire l'effet du mauvais œil. D'autres se servaient, dans le même but, de cendre, de suie, de sel; d'autres plaçaient au cou des enfants des colliers formés de certains amulettes tels que l'ambre, le corail, etc., qui devaient produire les mêmes effets préservatifs qu'on en espère encore aujourd'hui autour de nous. Toutes ces coutumes existent encore en Orient, en Perse, en Turquie, en Arabie, en Égypte. Plusieurs voyageurs les ont constatées, entre autres Guys (*Voy. litt. en Grèce*, 1771, t. I, p. 151), Castellan (*Voy. en Morée*, 1805, t. I, p. 257), Pouqueville (*Voy. en Grèce*, 1827, t. VI, 2e édit.).

[4] *Observ. on popular antiquities*, édit. in-4° de l'ouvrage de Brand publié par Ellis, Lond. 1813, t. II, p. 399 et suiv.

Digitized by Google

en citent de nombreux et curieux exemples. Dumont[1] rapporte qu'au dernier siècle, en Espagne, un habitant avait l'œil si malin, que, regardant fixement les fenêtres d'une maison, il en brisait tous les verres. Un autre tuait tous ceux sur lesquels sa vue s'arrêtait. Le roi, informé de cette formidable puissance, manda l'enchanteur et lui ordonna de regarder des criminels condamnés à mort. L'enchanteur obéit et les criminels expirèrent à mesure qu'il les fixait. Cette sorte de légende, rapportée par le voyageur Dumont, est un nouvel exemple de la généralité de cette croyance populaire. M. le comte de Tocqueville[2] rapporte, d'après un récit officiel, qu'en 1720 ou 1721 l'ambassadeur de la Porte Ottomane, Méhémet Effendi, présenté à Louis XV, dit, entre autres paroles adressées au gouverneur du jeune roi : « Que Dieu le préserve du mauvais œil (*del cattivo occhio*)! » C'est surtout contre les influences du mauvais œil qu'en Sicile et dans l'Italie méridionale on s'attache au cou ou l'on tient à la main un morceau de corail fourchu.

De notre temps, c'est encore chez les nations musulmanes, qui ont tant emprunté aux Juifs, que cette croyance superstitieuse est le plus vivace. M. Lane, dans son très-intéressant ouvrage sur les mœurs et coutumes de l'Égypte moderne[3], en rapporte un grand nombre d'exemples, avec des particularités qui rappellent, à beaucoup d'égards, le parchemin talismanique hébreu trouvé à Marseille. C'est ainsi qu'il fait connaître, comme préservatifs du mauvais œil, l'inscription sur des plaques de matières diverses, bois, métaux, peaux, étoffes, de certains passages du Coran, la reproduction du nom de Dieu et de Mahomet, son prophète, sous leurs diverses appellations, les noms des bons et des mauvais anges, les imprécations avec formules consacrées, les groupes cabalistiques de chiffres et de lettres. L'origine ancienne de ces coutumes et leur analogie avec le talisman juif sont incontestables. Certains Juifs de Tunis figurent encore au-dessus de la porte de leurs maisons une main teinte de sang de bœuf, dont la vertu doit préserver les habitants de l'influence de l'*aïn* ou mauvais œil.

Une autre analogie, qu'il peut être aussi intéressant de constater, est celle qui existe entre cet amulette sur parchemin et les for-

[1] *Voyages en Europe*, t. III, p. 17.

[2] *Hist. du règne de Louis XV*, t. I, p. 204.

[3] Ed. W. Lane, *Account of the manners and customs of the modern Egyptians*, 5e édit. Lond. 1860, in-8°, p. 217 et suiv.

Digitized by Google

mules cabalistiques inscrites en général sur plaques métalliques. De celles-ci on a constaté de nombreuses mentions, soit dans les anciens traités d'agriculture romaine (Caton, Varron, Columelle), soit dans les traités grecs d'hippiatrique, tels que celui reproduit depuis peu d'années par notre savant confrère de l'Académie, M. Miller[1], soit dans les formules populaires de remèdes empiriques rédigées en partie en langue gauloise, recueillies vers la fin du IVe siècle ou au Ve par Marcellus, médecin de Bordeaux, et publiées en 1849 par M. Jacob Grimm, formules dont les unes étaient inscrites sur parchemin et dont les autres l'étaient sur métal. Un spécimen de celles-ci sur plaque d'argent a été découvert à Poitiers et décrit et interprété en 1858 et 1859 par MM. de Longuemar, Pictet et d'autres érudits[2]. Le christianisme, tout en condamnant ces usages et ces formules du paganisme[3], les a, en quelque sorte, sanctifiés et se les est appropriés, sous une apparence différente, telle que les médailles dites de saint Benoît, les croix sépulcrales d'absolution et de préservation, dont la destination est sans doute essentiellement différente pour le but et les effets, tout en offrant une grande analogie pour les formes de la rédaction[4].

Mais les ressemblances sont beaucoup plus complètes et plus directes entre le parchemin cabalistique de Marseille et plusieurs des formules indiquées dans les recueils du moyen âge, du XVIe et du XVIIe siècle, tels que le *Thesaurus exorcismorum*, le *Malleus maleficiorum* de Springer, le *Tractatus de fascinatione*, les *Disquisitiones magicæ* de Del Rio, les nombreux traités sur la Cabale, tels que ceux de Gaffarel, de Buxtorf, etc. Ces formules sont reproduites même de nos jours dans des livrets populaires[5].

C'est surtout dans un recueil célèbre, dont la date et l'origine véritables sont encore incertaines, mais qui remonte au moins, par

[1] *Notices des manuscrits de la bibliothèque nationale*, t. XXI, 2e partie.

[2] Cette plaque d'argent avec formule magique, conservée aujourd'hui au musée de Saint-Germain, a été tout récemment le sujet d'une intéressante communication faite par M. d'Arbois de Jubainville à l'Académie des inscriptions. Celui-ci n'y reconnaît que des mots latins ou grecs altérés.

[3] *Concil. Tur.* a. 858.

[4] Voir surtout les mémoires de M. l'abbé Cochet (*Bulletin du comité de la langue, etc.* t. III, p. 306), de M. A. Rame (*Revue des sociétés savantes*, 1862, p. 656, 2e série, t. III).

[5] Voir Ch. Nisard, *Histoire des livres populaires*.

Digitized by Google

la rédaction primitive, au XIIe siècle, qui a été certainement écrit par des Juifs et dont on connaît plusieurs copies manuscrites, c'est, dis-je, dans la *Clavicule de Salomon* que se voient les modèles et les prescriptions de fabrication de talismans et de phylactères sur parchemin, entièrement analogues à la pièce dont nous nous occupons. La forme générale, les cercles, les triangles, les pentacles, les diagrammes, les tétragrammes magiques, les dispositions mystiques de lettres et de chiffres sous certains aspects convenus, le mélange de mots hébreux, grecs, latins et de mots de langues inconnues ou imaginées pour agir plus vivement sur les esprits ignorants par la vertu de certains mots considérés comme sacramentels et d'autant plus puissants qu'ils sont plus inintelligibles, les noms de Dieu voilés sous de certaines apparences mystérieuses, les noms des bons et des mauvais anges, l'invocation des esprits bienfaisants, rien n'y manque; l'analogie est complète. J'ai même pu constater, dans un exemplaire manuscrit de cet ouvrage que je possède, les procédés de fabrication du *parchemin vierge*, de chevreau ou de mouton, destiné à ces talismans préservatifs. On y indique les prières et autres préceptes nécessaires pour leur confection, l'encre et les inscriptions, les jours et les instruments les plus propres à leur fabrication et à leur usage. C'est, en très-grande partie, l'indication de ce qui a dû être fait pour l'amulette juif dont il est question et qui offre un spécimen très-complet de ces sortes de pièces. Quoique ces formules cabalistiques aient été souvent indiquées, mais plutôt partiellement, je crois intéressant de reproduire intégralement le document communiqué par M. l'abbé Giraud; il prouvera une fois de plus la persistance des anciens usages et pourra mettre sur la voie d'autres découvertes et indications analogues.

La lecture de ce document peut surtout donner lieu aux remarques suivantes :

Les noms inscrits dans les vides laissés par l'insertion des deux triangles entre-croisés au milieu du cercle mystique sont ceux de six anges : Argaman, Ariel, Gabriel, Raphaël, Noriel et Michaël, noms qui se retrouvent généralement inscrits sur les pierres gravées des Gnostiques. L'inscription centrale offre les titres attributs de la divinité, le fort, le puissant, le parfait, le seigneur des armées. Les lettres inscrites dans les six petits triangles formés par l'intersection des deux triangles reproduisent entre-mêlées les lettres de Jehova et d'Adonaï, les Juifs se refusant, par respect,

Digitized by Google

à écrire ou à prononcer le nom de Dieu seul sans ses qualités ou attributs.

On lit ensuite dans le texte de l'amulette les noms d'un grand nombre d'autres anges ou de génies, les uns bons, les autres mauvais, tels qu'on les voit figurer aussi dans les formules des Abraxas des Basilidiens et dans les formules populaires des *Clavicules de Salomon* et de l'*Enchiridion Leonis papæ*. C'est contre les noms de ces anges inconnus que l'église s'est souvent prononcée. Par le secours des bons anges, l'auteur de l'amulette chasse loin de celui qui devait la porter toutes les sortes de mauvais yeux : les yeux noirs, les yeux bleus, les yeux verts, les yeux roux, les yeux grands, les yeux petits, les yeux d'homme, les yeux de femme mariée ou de vierge, de jeunes ou de vieux, etc. Il promet ensuite l'influence favorable des yeux bons, miséricordieux, parfaits en tout genre. Puis il garantit au porteur du talisman qu'il sera à l'abri de toute espèce de maladie, naturelle ou accidentelle, dont il donne l'énumération. Il lui garantit aussi que, par la toute-puissance du Seigneur et des noms indiqués, il sera préservé de toute influence fatale des démons mâles ou femelles et de quelque mauvais génie que ce soit; qu'il jouira de toute la force de ses bras et de ses nerfs. En un mot, la puissance de cette scédule doit éloigner de celui qui la porte toute funeste influence du soleil ou de la lune, le jour comme la nuit, en tous temps et en tous lieux; Jehova le préservera de tout mal.

Un pareil trésor était sans prix; il produirait sans doute d'aussi bons effets dans les archives du Comité, où il peut être désormais conservé, que sur la personne du Juif Abraham, fils de Falgona, auquel il était destiné, si le nom de celui-ci n'était pas tout particulièrement indiqué dans la formule.

Intelligite : auxilium meum a Domino qui fecit cœlum et (terram).

Et videbunt omnes populi quod nomen Domini invocatum est super te, et timebunt te. Abraham filius Falgonæ portat hoc amuletum : *Chami, Salav, Iuchan, Calac, Lata, Roliab, Camiel, Lebad, Cabchou, Acaich, Johe, Bavaia, Sanoui, Sansanoui, Samengalouf* non inducant super te malum. *Lilith* et omnis turma *Dila* et *Nega* non appropinquent tabernaculo tuo. *Samael* et omnis cœtus *Dilia, Pachdiel, Tsadquiel, Rota* (isti sunt angeli boni custodes). Adjuro ego per eos omne genus oculi maligni, oculi nigri, oculi fulvi, oculi hyacinthini, oculi viridis, oculi extensi, oculi coarctati, oculi lati, oculi

[1] *Capitula Herardi archiep. Turon.* a. 858.

Digitized by Google

constricti, oculi recti, oculi contorti, oculi rotundi, oculi depressi, oculi prominentis, oculi plani, oculi intuentis, oculi haurientis, oculi viri et mulieris, oculi mulieris et filiæ ejus, oculi mulieris et propinquæ ejus, oculi juvenis et adolescentulæ, oculi senis et vetulæ, oculi maritæ et virginis, oculi repudiatæ, oculi uxoratæ; omne genus oculi maligni, videntis et intuentis; et verbi linguæ malignæ. Super Abraham filium Falgonæ portantem hoc amuletum, decerno et adjuro ut dirigatur in eum oculus proficiens, oculus sanctus, oculus lætus, oculus candidus, oculus qui sit purus, intrinsecus candidus, oculus qui sit perfecte omni modo purus, oculus includens felicitatem, oculus sedulus, oculus prospiciens perpetuo, oculus includens misericordiam, oculus qui sit intrinsecus misericors, perfecte omni modo misericors; oculus custodiens Israël, sicut scriptum est: Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israël. Rursum scriptum est: Ecce oculus Domini super timentes eum et in eis qui sperant super misericordiam ejus. Decretum et adjuratio super vos, omne genus oculi maligni, ut recedatis, et fugiatis et transeatis ab eo qui portat hoc amuletum, et ab omnibus filiis domus ejus. Nam scriptum est: Filius accrescens Joseph, filius accrescens super oculum ex semine Joseph præstolatus sum. Nam non dominabitur in Deum oculus nequam, et erit beneplacitum a facie tua. Dominus ipse custodiens et liberans eum qui portat hoc amuletum ab omni morbo naturali et accidentali, et ab omni metu et formidine, et mœrore et damno; et ab omni dolore capitis et anxietate cordis et oppressione; et ab omni morbo exacerbato, sive melancholico, sive phlegmatico, aut morbo regio, vel bili rubra; et ab omni verbo inani, et ab omni specie dæmonis et dæmonissæ et spirituum malignorum; et ab omni nocivo et nociva. Per puritatem omnium nominum quæ sunt scripta in schedula ista, recedant et secernant se ab eo, præ fortitudine brachiorum et nervorum ejus, omne genus nocivi et nocivæ; et non dominentur ei, neque per diem neque per noctem, nec cum cubuerit nec cum surrexerit, neque cum commutaverit tempus in æternitatem. Sicut scriptum est: Dominus custodiet exitum tuum et ingressum tuum, ex hoc nunc et usque in seculum. Amen in æternum et in perpetuum; fiat in salutem et in expectationem Domini.

Tsamacad. Azboga.

Canticum graduum. Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium meum. Auxilium meum a Domino qui fecit cœlum et terram. Non dabit in commotionem pedem tuum. Non dormiet custodiens te. Cur non dormitabit neque somnum capiet custodiens Israël. Dominus custos tuus, Dominus umbra tua, ad manum dexteram tuam (stat). Interdiu sol non percutiet te, aut luna noctu. Jehova servabit te ab omni malo; servabit animam tuam. Jehova servabit introïtum tuum et exitum tuum ex hoc tempore usque in seculum.

Argaman, Ariel, Gabriel, Raphaël, Noriel, Michaël.

Digitized by Google

El Deus fortis, Saddaï (omnipotens), Iah (Deus), Adonaï, Tsebaoth (Dominus exercituum).

M. l'abbé Giraud a communiqué un document intéressant à plus d'un titre, ainsi qu'on le voit, par la rédaction singulière de ce texte et par les commentaires dont il peut être l'objet.

21. *Coutumes ecclésiastiques et faits concernant l'église Saint-Germain d'Amiens.* — Communication de M. Dusevel.

Ces indications sont extraites des registres aux comptes de cette église; elles ajoutent quelques faits intéressants à l'histoire de ce monument du xve siècle, publiée par feu M. Guérard (d'Amiens), membre de la Société des antiquaires de Picardie.

On y voit d'abord, en 1588, la mention du service funèbre célébré avec pompe pour le repos des âmes du duc et du cardinal de Guise que Henri III venait de faire assassiner. 38 sols sont payés aux sonneurs, la même somme à un peintre pour complément du prix des dessins de onze douzaines d'armoiries destinées à la même cérémonie. La ville d'Amiens restait alors fidèle aux intérêts de la Ligue et contraire à la politique royale.

En 1597, pendant le siége que Henri IV fit subir à cette ville pour l'enlever aux Espagnols, l'église Saint-Germain subit de graves dégâts résultant de la canonnade; les vitraux des verrières furent entièrement brisés; et il fut payé, pour les remplacer ou les réparer, une somme de soixante-douze livres à Robert de La Vacquerie et à Anthoine Sapel, maître verrier.

Un fait moins connu est celui du rachat des cloches de la même église, qui, suivant l'usage, appartenaient aux canonniers de l'armée qui s'était emparée de la ville. Le prix de ce rachat était proportionné au poids des cloches; celles de l'église Saint-Germain furent taxées et payées 140 l. 55 s.

Plusieurs anciens usages ecclésiastiques sont aussi rappelés dans ces mêmes registres.

Le jour de la fête du patron et des autres fêtes solennelles, comme dans toutes les églises, on ornait les murailles de tapisseries, on exposait les reliquaires, on répandait des herbes et des fleurs sur le pavé. Le serviteur de l'église chargé de ce dernier soin recevait annuellement trente sols pour sa peine.

Le jour de la fête de la Pentecôte, on jetait au peuple quantité

Digitized by Google

d'oublies par les clefs des voûtes, et on lâchait du haut de ces mêmes voûtes un pigeon blanc (ou coulon), qui figurait la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. 800 oublies, qui furent ainsi distribuées un jour de Pentecôte, avaient été payées 5 sols chaque cent.

Un autre usage signalé dans cette même église est celui de la *bénédiction des pommes*, le jour de saint Jacques (25 juillet). M. Dusevel dit ignorer l'origine et le motif de cette coutume. Elle me paraît se rapporter à une coutume analogue, très-généralement répandue depuis les temps les plus reculés, et qui consiste à offrir à Dieu et à bénir les prémisses des biens de la terre, les premières gerbes des récoltes, les premières grappes des vendanges, les premiers brins de la cueillette du chanvre et du lin. Un souvenir de cette touchante coutume existe encore dans plusieurs provinces, et même à quelques lieues de Paris, dans certaines églises de petites paroisses, où l'on voit la première grappe, les premiers épis, la première quenouille de fil exposés sur l'autel de la Vierge, ou du patron, ou de quelque saint auquel la foi attribue, de préférence, la protection sur certaines parties des produits champêtres.

22. *Les troupes de Bohémiens à Amiens pendant le xve siècle.* — Communication de M. Dusevel.

Les mentions recueillies sur ce sujet par M. Dusevel, dans les registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens, s'étendent de l'année 1427 à l'année 1480; le sujet est assez intéressant et les renseignements assez précis pour qu'elles méritent d'être publiées. Elles n'ajoutent sans doute pas beaucoup aux nombreux témoignages recueillis par M. Paul Bataillard[1] et plusieurs autres historiens sur l'origine et la dispersion de ces races vagabondes. Mais leur présence dans le nord de la France au milieu du xve siècle, déjà indiquées par quelques chroniques, deviendra moins obscure, grâce à ces documents, dont je proposerais la publication intégrale, avec les notes dont M. Dusevel les a accompagnées.

Au mois de septembre 1427, la ville d'Amiens, ordinairement

[1] Le mémoire important de M. P. Bataillard, inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. V de la 1re série, avec une suite t. I de la 3e série, n'était pas connu de M. Dusevel; on y trouve de nombreux témoignages de la dispersion des Bohémiens ou Tsiganes dans l'Europe orientale et occidentale pendant le xve siècle. — M. Mossman a fait connaître, par d'autres textes, leur présence à Colmar à la même époque (*Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1868 et 1869). J. D.

Digitized by Google

si paisible, fut tout à coup mise en grand émoi : des Égyptiens parurent, sans qu'on les attendît, à l'une des portes de la ville[1]; et cette apparition soudaine donna lieu à une réunion extraordinaire de l'échevinage, dans laquelle on prit la délibération suivante :

Pour ce que sire Mile de Berry, maieur Jehan de Beauval et autres eschevins, estans ou dit eschevinage, un qui se nommoit *Thomas*, conte, accompaignié lui XL des gens de son pays, qui est moult estrange et lointaing, est venu à l'uis de la porte de la dite ville nomée *la porte de Beauvais* et requiéroit que lui et pluiseurs gens peussent entrer en icelle ville et y estre logiez, pour *passement*, et en alant ou pays de Flandres; ledit Thomas lui troisième fu mandé oud. eschevinage et fu parlé à lui *qui il estoit, d'où il venoit* et *l'où il aloit.* — Lequel monstra lettres de nostre Saint-Père le Pappe, par lesquelles nostre dit Saint-Père certiffioit que, pour ce que ledit Thomas n'avoit volu delaissier la foy crestienne ne volu croire le contraire, il est caché de son pays[2], et requéroit nostre dict Saint-Père qu'on le souffresist et laissat passer pour son voyage qu'il avoit intencion de faire, et que on feist à lui et à ceulx de sa compagnie omosne pour leur aidier à vivre, et qu'à ceulx qui ce feroient nostre dict Saint-Père *donnoit indulgence et pardon de leurs pechiez.*

Veu la teneur desquelles lettres[3] fu conseillié souffrir ledit Thomas et ceulx de sa compaignie entrer en la dicte ville et séjourner en icelle deux ou trois jours; et avec ce, que en pieuse omosne soit donné aud. Thomas et à ceulx de sa compaignie, des deniers de la ville, la some de huit livres parisis[4].

Les registres aux comptes de la mairie d'Amiens nous apprennent que cette délibération fut ponctuellement et *immédiatement* exécutée. En conséquence, le comte Thomas reçut *de suite* les huit livres qui devaient lui être remis en aumône, comme on le voit par l'article de cette dépense, lequel est ainsi conçu :

A Thomas, conte du petit Egypte, la somme de VIII livres parisis, qui, par délibéracion d'eschevinage tenu aujourd'huy XXVIIe jour de septembre

[1] Peut-être ces Égyptiens faisaient-ils partie de la troupe qui se montra pour la première fois, selon Pasquier, autour de Paris vers le même temps, c'est-à-dire au mois d'août 1427.

[2] C'était presque partout ce motif que les Égyptiens faisaient valoir pour pouvoir ainsi rôder dans presque toutes les provinces de France.

[3] Plusieurs auteurs ont révoqué en doute l'existence de semblables lettres et ont prétendu qu'une tradition orale en faisait seule mention. Le document que nous donnons ici semble indiquer qu'ils sont tombés dans l'erreur à cet égard.

[4] Échevinage tenu à son de cloque à la *male maison* (salle du bailliage) le 27e jour de septembre 1427. Ordinairement c'était à *l'hôtel des claquiers* (ou mairie) que s'assemblaient le maieur et les échevins d'Amiens.

Digitized by Google

mil IIII^c XXVII, a esté donné en omosne et ordonné estre bailliée des deniers de la ville, pour aydier à vivre luy et ses gens jusques à XL personnes ou environ qu'il avoit avec luy, tous déboutés et décachiés hors de le conté d'Egypte par gens mescréans et estans contre la foy chrétienne, come par lettres nostre Saint-Père le Pappe donne et a donné grans indulgences et pardons à ceulx qui audit Thomas et à ceulx de sa compagnie feront omosne : pour ce paié oudit Thomas, par mandement de mesdits sieurs donné le XXVIIe jour de septembre mil IIII^c XXVII, ci VIII liv.[1]

En 1445, nouvelle apparition des Égyptiens (ou de ceux qu'on appelait ainsi) dans la ville d'Amiens. Ils sont, cette fois encore, conduits par un *conte de la petite Égypte*, et on leur fait également l'aumône pour l'amour et l'honneur de Dieu; c'est ce que l'on voit par la délibération qui suit :

Sur ce que messire *Pierre*, soydisant conte en la petite Egypte, acompaignié de V ou VI notables homes dud. pays, estoit venu devers messieurs en leur eschevinage, avec la coppie d'une bulle de nostre Saint-Père le Pappe, par laquelle appert qu'ilz sont ordonnez pour VI ans aler par le pays *en penitence*[2], comenchant l'an mil IIII^c et XXXIX, et quiconque leur fera omosne le pape remet la *moittié des pechiez* commis par ceulx confessez et repentans qui bien leur feroient. — Et dist, led. conte, qu'ils étoient bien V^c personnes en pluiseurs villes, et retournoient en leur pais, pour ce que la fin de leur temps se passe.

Requiérons que, pour l'onneur et l'amour de Dieu, aucune omosne leur fut faite.

Mesdits sieurs ont ordonné et déliberé que, pour l'*onneur* et l'*amour* de Nostre Seigneur, on leur donrra des deniers de la ville la some de XII livres[3].

Le séjour des Égyptiens ou Bohémiens dans les villes de la Picardie n'était pas, au reste, sans quelque danger, car on voit par les comptes de la mairie d'Amiens qu'en 1450 on fut obligé de les faire surveiller par les sergents de nuit de cette cité et dans l'hôtellerie où on les avait logés, *de crainte qu'ils ne missent le feu*[4].

Un des articles de ces comptes est, en effet, ainsi conçu :

A le taverne de le *Seraine*[5], le premier jour de mars (1450), pour deux

[1] *Registre aux comptes de la ville d'Amiens*, coté 22e.

[2] C'est encore là le prétexte que ces nouveaux Égyptiens (ou Bohémiens) mettaient en avant pour parcourir impunément la France.

[3] *Échevinage du 15 mars 1445, v^e registre aux délibérations*, coté T.

[4] Déjà, comme on le voit, les Égyptiens ou Bohémiens passaient pour des *incendiaires*.

[5] De la *Sirène*.

Digitized by Google

connes (konnes) de vin que mons' le maieur donna aux sergens de nuit pour leur paine d'avoir logié les *Egyptiens* et en là [1] *gardé et veillié pour le peur du feu*, lesquelz furent logiez aux *Sarrazins* [2] en le cauchie, et ailleurs, pour ce paié, vi[s] [3].

Malgré les embarras et les dépenses occasionnés par les fréquents passages des Égyptiens à Amiens et dans d'autres villes de France, ils parcoururent le pays pendant très-longtemps, et, en 1480, on les vit reparaître une dernière fois dans la capitale de la Picardie. Ils étaient encore conduits par un chef qui prenait, comme par le passé, le titre de *conte de la petite Égypte;* c'est ce que prouvent également les registres dont nous avons déjà parlé :

Au *conte de la petite Egypte*, porte l'un de ces registres, la some de LX[s], que mesd. s[rs] ont ordonné lui estre bailliée pour aumosne, par ceulx de sa compaignie demandée en l'onneur de Dieu et de *noblesse* (celle probablement du comte) *à passer leur chemin*, ci LX[s] [4].

Comme on le voit par les courts documents que nous venons de transcrire, les bandes nomades, vagabondes des Bohémiens ou Égyptiens rodèrent pendant plus de cinquante ans dans la Picardie, se faisant donner partout de larges aumônes, soit pour l'*amour de Dieu* et la *rémission des péchés*, soit pour l'*honneur de la noblesse*, plus que douteuse, de leurs prétendus comtes. Les documents qui précèdent pourront peut-être un jour servir à l'histoire de ces mendiants *étrangers*, histoire qui nous paraît encore à faire, malgré les recherches de Munster, de Pasquier, d'Aventin, de Grellmann et d'autres écrivains.

En résumé, j'ai l'honneur de proposer au Comité de remercier MM. les correspondants des documents, intéressants à différents points de vue, qu'ils ont eu l'attention de communiquer, de déposer

[1] C'est-à-dire de cette taverne. L'auberge de la *Sirène* était dans la *chaussée au blé*, qui a pris depuis le nom de chaussée ou rue de *Saint-Leu*, à cause de l'église qui s'y trouve. (Voy. *Histoire de la ville d'Amiens*, 2 vol. in-8°, Amiens, 1832.)

[2] L'auberge dite *des Sarrasins* se trouvait autrefois dans la *chaussée* au bled, qu'on appelle aujourd'hui, comme nous le faisons observer dans la note ci-dessus, *chaussée de Saint-Leu*. C'était une haute maison en bois, décorée d'une enseigne représentant *les Sarrasins chargés par les croisés;* et c'est de cette enseigne qu'elle avait pris son nom.

[3] *Registre aux comptes de la ville d'Amiens*, coté 56e.

[4] *Ibid.*

Digitized by Google

ces documents aux archives et d'en publier quelques-uns indiqués dans le cours de ce rapport; ayant eu soin, pour les autres, d'en donner une analyse détaillée, qui peut en faire apprécier le caractère et l'intérêt.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Rapport sur deux communications de MM. Devoulx et Roussel.

J'ai l'honneur de rendre compte à la section de quelques communications manuscrites de MM. Devoulx et Roussel, renvoyées depuis longtemps à mon examen.

M. Albert Devoulx est conservateur des Archives arabes de l'enregistrement et des domaines, à Alger; il apporte au classement et à la conservation de ce dépôt un zèle et un dévouement des plus louables. Il a trouvé, tant dans les documents de ces archives que dans les papiers de l'ancien consulat de France à Alger, dont il a publié le catalogue, les éléments de divers travaux historiques honorés de prix ou de mentions dans les concours scientifiques de l'Algérie. Nous aurons plus tard à faire connaître à la section une communication beaucoup plus considérable que celle d'aujourd'hui, puisée presque en entier dans ce dernier dépôt.

Le présent envoi se compose de la copie de deux pièces et d'un état des négociants français qui ont résidé à Alger de 1686 à 1827, dressé par les soins de M. Devoulx. La première pièce est la déposition faite à Alger, au mois d'août 1756, devant le consul de France, par l'écrivain d'un brigantin provençal nommé *le Postillon*, capturé par les Anglais, avec ses marchandises et son équipage, dans les eaux de Majorque, capture à la suite de laquelle l'écrivain avait été renvoyé à Alger sur une petite tartane, avec quelques Maures que les Anglais ne voulaient pas retenir prisonniers. La seconde pièce est un acte dressé au consulat de France en 1820, et concernant l'affaire Barri. Ce dernier document se rattache à l'historique des questions pécuniaires qui furent les premières causes des difficultés survenues entre la France et la régence d'Alger. En raison de sa date récente, il ne nous semble néanmoins demander qu'une mention, de même qu'il suffit sans doute de rappeler la déposition de Christophe Brignol sur un fait de guerre si minime et

Digitized by Google

si fréquent. Nous proposerions au Comité le dépôt de ces deux pièces dans ses archives.

L'état des négociants français ayant résidé à Alger de 1686 à 1827, sans avoir beaucoup d'intérêt, peut être utile. On y voit figurer les représentants et les membres des maisons les plus honorables du commerce marseillais. Nous hésitons toutefois à en demander l'impression au Comité, et nous nous bornons à lui proposer encore le dépôt de ce travail dans ses archives.

M. Théophile Roussel, correspondant du Ministère, a adressé au Comité trois feuillets d'une écriture du xve siècle, renfermant la copie de cinq lettres écrites de Nicosie, le 12 janvier 1432, par le roi de Chypre, Janus de Lusignan, au duc de Savoie Amédée VIII, au roi de Sicile, au grand-maître de Rhodes et à son propre frère, le cardinal de Chypre, alors en Occident. Ces feuillets ont été achetés, il y a quelques années, par M. Th. Roussel, à un libraire de Turin, avec quelques autres documents étrangers à l'île de Chypre. Les lettres qu'ils renferment, en partie déjà publiées, ont toutes trait au mariage projeté encore en 1432, et accompli seulement en 1433, entre la princesse Anne de Lusignan, fille du roi Janus et de Charlotte de Bourbon, et Louis de Savoie, comte de Genève, fils aîné du comte Amédée. Cette union eut pour conséquence de faire passer, non sans contestation, la couronne de Chypre à la maison de Savoie, et ne contribua pas médiocrement à déterminer plus tard les comtes de Savoie à prendre le titre royal.

Il serait sans doute bien hors de propos de rappeler plus au long ces événements. Quant aux feuillets anciens, où sont transcrites les cinq lettres de 1432, leur aspect seul indique qu'ils ont manifestement fait partie d'un recueil plus étendu. Ils ont été, en effet, détachés d'un dossier ou cahier tout spécial au mariage de la princesse Anne avec Louis de Savoie, où ils manquent aujourd'hui, et qui est conservé aux archives de la cour, à Turin, sous cette cote : *Royaume de Chypre, série n° 5, liasse n° 7.*

Nous croyons répondre aux intentions de votre savant et honorable correspondant en vous proposant de les restituer, avec son acquiescement, aux Archives nationales de Turin.

L. de Mas-Latrie,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Notice sur le pagus Scodingorum *au comté de Bourgogne.*

Communication de M. Jules Finot, archiviste départemental de la Haute-Saône.

M. Jules Finot, archiviste départemental de la Haute-Saône, et précédemment du Jura, cherche à démontrer que la contrée de *Scodingue*, une des quatre régions établies par les Burgondes après la conquête de la Séquanie, tirait son nom d'une localité spéciale, et non, comme on l'a prétendu, du voisinage de l'Ain ou d'une peuplade qui serait venue s'établir là.

Il débute par rappeler et par délimiter, à l'aide des témoignages historiques, les quatre contrées ou *pagi* qui ont constitué, à l'époque mérovingienne, la division géographique de la province; mais, en suivant ses indications, on voit surgir six sections au lieu de quatre, à savoir : le pays des Varasques, celui des Rauraques, détaché depuis des Séquanes, celui des Scodinges, celui des Hériens, le pagus Portensis (Port Abucin) et le pays d'Amaoûs, dans la vallée comprise entre le Doubs et la Loire, désignation qui est devenue le Val-d'Amour.

Les circonscriptions de chacune de ces terres sont très-bien délimitées dans le travail de M. Finot, à l'aide des indications des historiens de la province, confirmées et précisées par quelques documents nouvellement produits. Ces autorités lui permettent d'établir, en ce qui concerne le *pagus Scodingorum*, principal objet de la dissertation, qu'il n'a pu tirer son nom du voisinage de la rivière d'Ain, vu que sa frontière méridionale en était fort éloignée. Une charte inédite des archives du Jura, antérieure à 1221, où l'église de Goailles, près Salins, est qualifiée *ecclesia Scodinge*, fait penser à l'auteur que *Scoting* ou *Scoding*, devenu *Escoens* du IXe au XIIe siècle, a dû, en tant que contrée, tirer son nom d'une des principales stations du pays, Goailles, appelée *Scodinge* dans la charte évoquée à l'appui de cette assertion.

Cherchant ensuite l'origine du mot dans l'étymologie de Goailles, M. Finot retrace à ce sujet les hypothèses de plusieurs érudits, étayées sur de prétendus radicaux celtiques dont le sens est fort controversable, et il arrive lui-même à une conjecture étayée sur cette autorité fragile. Aussi ne la présente-t-il que comme spécieuse. Après avoir remarqué que le pays de Scodingue était et est encore très-richement boisé, il ajoute : « . . . Le mot *Goailles*, qui

Digitized by Google

a désigné, à partir du XIIIe siècle, la localité appelée auparavant *Scoding*, a la même signification : pays de forêts; *gan*, canton, et *ailles*, forêts ou plutôt *taillis;* nous avons transformé ce mot en celui de *hallier*, qui a la même signification. Ce qui pourrait fortifier notre opinion, c'est qu'un climat de la forêt de *Bougeailles*, au nord-est de Salins, s'appelle aussi *Goailles.* »

La dissertation de M. Finot est d'ailleurs étudiée avec soin et très-bien conduite.

Archiviste paléographe, laborieux, actif, auteur de travaux d'érudition locale qu'il rappelle dans sa lettre d'envoi du 17 août 1871, M. Jules Finot sollicite l'honneur de prendre rang parmi les correspondants de notre Comité. Je recommande d'autant plus vivement sa candidature que, fixé désormais dans le département de la Haute-Saône où il est né et qu'il connaît à fond, M. Finot, qui est licencié en droit, qui a également étudié le Jura et qui possède l'histoire de sa province, nous apporterait un concours précieux. C'est, en outre, je puis en témoigner, un jeune homme fort recommandable et un fonctionnaire plein de zèle : dans le département qu'il habite, et où les études historiques tendent à s'affaiblir, son influence, ses travaux me semblent appelés à leur rendre l'activité qu'elles ont perdue.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Documents relatifs à la commune et à l'atelier monétaire de Medicinum ou Mesin.

Communication de M. Marchegay, membre non résidant.

La section m'a chargé d'examiner, au point de vue numismatique, une communication de M. Marchegay, sur laquelle on a déjà entendu un rapport verbal de M. de Montaiglon. On n'a pas oublié qu'il s'agissait de trois documents du chartrier de Thouars, de 1349-1350, dans lesquels il est question de l'atelier monétaire d'une localité nommée *Medicinum* par ceux de ces documents qui sont rédigés en latin et *Mesin* par le seul qui soit en gascon. Trompé par un raisonnement spécieux plutôt que plausible, oubliant un instant les lois de la formation des mots, M. Marchegay pense que cette localité est *Médis*, dans la Charente-Inférieure[1], plutôt que *Mézin*, dans le Lot-et-Garonne[2], et fait observer que l'intérêt de ces documents consiste surtout en ce qu'ils constatent à *Medicinum*, en 1349-1350, l'existence d'une commune ainsi que celle d'un atelier monétaire. Dans la séance du 12 février 1872, M. de Montaiglon a contesté l'identification proposée par M. Marchegay; notre collègue pense, au contraire, que *Medicinum* a dû faire *Mézin* et non *Médis*. M. Quicherat a appuyé cette opinion, qui a paru obtenir l'assentiment général; aujourd'hui je viens apporter au sentiment de nos collègues une confirmation qui équivaut presque à une certitude[3]. En même temps, je montrerai que, si les documents adressés par M. Marchegay sont intéressants, ce n'est pas parce qu'ils révèlent l'existence de cette

[1] Médis, bourg de l'arrondissement de Pons, n'a pas plus de 1,000 habitants.

[2] Mézin, ville ancienne, située dans l'arrondissement et près de Nérac, a plus de 3,000 habitants.

[3] En lisant l'épreuve de la notice de M. Marchegay sur les documents en question, le secrétaire de la section constate avec plaisir que notre savant collègue a modifié sa manière de voir et qu'il accepte aujourd'hui les opinions exposées dans le présent rapport. (Voy. plus loin, p. 163.)

Digitized by Google

commune et de cet atelier monétaire, attendu que ces deux points avaient déjà été signalés. Le nom de *Mézin* figure, en effet, dans les *Fœdera* de Rymer, au milieu de ceux de diverses communes de Gascogne auxquelles Édouard III, roi d'Angleterre, adressait, en 1347, la 21e année de son règne, des circulaires dont on peut lire le texte sous la rubrique *ad communitates Vasconiæ de ipsorum perseverantia*, à la page 124 de la 1re partie du IIIe volume de ce recueil publié en 1825. Là, le nom de *Mézin* est écrit *Mesyn : Maiori, juratis et communitati de Mesyn.* En cherchant bien, on trouverait peut-être d'autres mentions de cette commune; celle-ci suffit à montrer que l'intérêt des documents du chartrier de Thouars ne consiste pas dans la révélation de l'existence d'une commune à Mézin au XIVe siècle. Quant à celle d'un atelier monétaire dans cette commune, ce fait avait également été signalé, il y a plus de quarante ans, par cette mention, *Mezin*, *Medecine*, *near Nerac*, *Lot-et-Garonne*, qu'on peut lire dans une liste de seize ateliers monétaires des provinces anglo-françaises, placée à la fin des *Illustrations of the Anglo-French coinage*. Le général Ainslie, auteur anonyme de cet ouvrage, dont la publication remonte à 1830, n'hésite pas, on le voit, à identifier *Medicinum* avec *Mézin* du Lot-et-Garonne; malheureusement, il n'a pas cru devoir indiquer les documents où il a puisé ce renseignement. C'est là ce qui m'empêche de parler tout à fait affirmativement à cet égard. Toutefois son dire doit avoir un grand poids dans la question. Le général Ainslie avait fouillé les archives de la Gascogne; ce n'était pas un simple amateur; il a fait preuve dans son livre d'un sens critique remarquable, surtout pour l'époque, déjà fort éloignée de nous, qui le vit paraître; il était en outre très-consciencieux; enfin il dit formellement qu'il n'est pas une seule localité de sa liste dont l'insertion ne repose sur bonne autorité [1]. Quant à moi, je suis convaincu que le document auquel le général Ainslie a emprunté la mention de *Mézin* était parfaitement explicite et ne permettait pas de songer à une autre identification. Cet auteur est d'autant plus croyable sur ce point, qu'évidemment il n'a pas cherché à grossir sa liste d'ateliers monétaires. Non-seulement, comme il le dit, chacune des localités citées dans sa liste n'y a été inscrite qu'à bon escient, mais il est facile de voir qu'il l'a dressée avant l'entier achèvement de son

[1] Voy. p. 163, note.

Digitized by Google

livre, et qu'elle se compose uniquement de noms relevés dans des titres authentiques. En effet, on n'y trouve pas certaines localités auxquelles il a cru pouvoir attribuer des monnaies d'après des conjectures plus ou moins bien fondées; on n'y trouve même pas telle ville, comme Bergerac, par exemple, pour laquelle il ne pouvait y avoir d'incertitude, puisqu'il décrit des pièces qui la nomment en toutes lettres.

Retrouvera-t-on des monnaies de Mézin? Bien que le général Ainslie n'en ait pas connu, puisqu'il ne cite cet atelier que dans sa liste finale, et bien qu'il n'en soit pas question dans le *Supplément* à son livre, publié par un anonyme en 1847, bien que Poey d'Avant, qui dans ses *Monnaies féodales*, ouvrage publié plus récemment[1], a considérablement grossi le catalogue des monnaies anglo-françaises, n'ait pas prononcé le nom de cette localité, aujourd'hui que l'on sait pertinemment que son atelier a réellement fonctionné, il ne faut pas désespérer de découvrir quelque jour des pièces qu'on pourra lui attribuer avec vraisemblance, peut-être même avec certitude. Le général Ainslie, suivi par Poey d'Avant, attribue à Guessin (localité à *six miles from Bayonne*, *Basses-Pyrénées*, d'après la liste du premier de ces auteurs) des monnaies qui portent la marque monétaire G; pourquoi n'en retrouverait-on pas avec la marque M?

Ici, je me permettrai une digression, qui d'ailleurs se rattache étroitement à mon sujet. Dans ses *Monnaies féodales*[2], Poey d'Avant donne aussi une liste des ateliers monétaires de l'Aquitaine, dans laquelle il omet Mézin, sans doute parce qu'il n'en n'a pas retrouvé de produits. Je copie l'article Guessin :

«G. Guessin était un lieu situé près de Bayonne. Je ne sais s'il en est resté quelques traces; les dictionnaires les plus étendus ne le mentionnent même pas.»

Il est évident que Poey d'Avant n'a connu Guessin que par la table des ateliers monétaires du général Ainslie; s'il avait lu attentivement en entier le livre du savant anglais, il aurait retrouvé cette localité, qui existe toujours, mais à la vérité sous une dénomination un peu différente. A la page 81 des *Illustrations of the Anglo-*

[1] Les trois tomes des *Monnaies féodales de France*, par Faustin Poey d'Avant, ont été publiés successivement en 1858, 1860 et 1862. C'est le tome II qui contient les monnaies anglo-françaises.

[2] Tome II, p. 84.

Digitized by Google

French coinage, le général Ainslie, décrivant une obole de billon d'Édouard III, qu'il attribue avec toute vraisemblance à cette localité, en raison de la marque G qu'on y voit nettement, la désigne, non pas sous la forme Guessin, ainsi que dans sa table finale, mais sous celle de *Guissen*, en ajoutant que c'est un château sur l'Adour à 5 milles de Bayonne. Cette addition, inobservée par Poey d'Avant, supprime en effet toute difficulté; en suivant sur la carte de l'état-major le cours de l'Adour, l'auteur des *Monnaies féodales* aurait reconnu, comme je l'ai fait, que Guessin ou Guissen est à 25 kilomètres de Bayonne, et que c'est Guiche en Bidache, capitale du comté que les ducs de Gramont ont rendu célèbre. Du reste, disons-le en passant, lorsque la collection des *Dictionnaires topographiques*, dont la publication ne marchera jamais trop vite, sera terminée, les difficultés de cet ordre disparaîtront, ou deviendront bien rares. En ce qui concerne Guissen, il n'y en a plus dès aujourd'hui; en recourant au *Dictionnaire topographique* des Basses-Pyrénées, dû à M. Paul Raymond, archiviste de ce département[1], on verra qu'au XIIe siècle Guiche se nommait *Guissen*, *villa Guissen*[2]. La forme *Guissen* paraît n'avoir définitivement cédé la place à *Guiche* que dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Je trouve en effet encore Guissem, Guissen et Guichen sur des cartes du milieu du XVIIe siècle[3]; quant à M. P. Raymond, après le titre du XIIe siècle qui donne Guissen, il passe à l'an 1687, où il trouve *Sanctus Johannes de Guiche*[4]. Je sortirais de mon sujet si je voulais montrer comment Guissen a fait Guiche; mais on me pardonnera de noter que Guicherieu se nommait *lo Guisserin* en 1385, d'après le censier de Béarn, cité par M. P. Raymond, et que, d'après Bischoff et Möller[5], Guiche (lisez *la Guiche*), dans le département de Saône-et-Loire, se nommait en latin *Guissanum*, et que cette indication, à la vérité sans preuves, mais très-vraisemblable, se trouve aussi dans le *Dictionnaire géographique* estimé d'Adrien Guibert[6], qui pourrait bien l'avoir empruntée au livre des deux savants allemands.

[1] Cet excellent travail a paru en 1863.

[2] Actes du cartulaire de Bayonne, f° 8.

[3] Voyez la riche collection d'anciennes cartes à la section géographique de la Bibliothèque nationale. Cf., entre autres, l'Atlas de Tassin, une carte de Sollon, etc.

[4] Collections du diocèse de Bayonne.

[5] Cf. *Vergleichendes Wörterbuch der alten, mittleren und neuen Geographie*. Gotha, 1829.

[6] Paris, 1850.

Digitized by Google

On me pardonnera cette digression, qui se rattache à mon sujet en ce qu'elle apporte une preuve nouvelle de la sincérité du général Ainslie. Évidemment, c'est dans des titres qu'il a lu le nom de Guiche écrit Guessin et Guissen, puisque nous en retrouvons sur lesquels paraît cette dernière forme; c'est donc aussi par des titres qu'il aura appris que *Medecine* était Mézin dans le Lot-et-Garonne; mais la certitude absolue ne se fera sur ce point que lorsque nous posséderons le dictionnaire topographique de ce département, à moins que ce rapport ne tombe sous les yeux de son archiviste et ne lui donne l'idée de rechercher dans son dépôt ce qui concerne cette localité. J'ai dit qu'il n'était pas impossible qu'on retrouve quelque jour des monnaies de Mézin; je dois cependant, avant de finir, rappeler que très-souvent les ateliers monétaires ne se distinguent que par des points secrets. S'il en fut ainsi à Mézin, on ne connaîtra les pièces qui y furent frappées que si l'on retrouve par miracle les registres de Martin Esquinat, le maître de cette monnaie qui figure dans les actes adressés par M. Marchegay, ou tout autre document analogue.

Ma conclusion, c'est que je regarde comme à peu près certain que, dans les titres de Thouars, il s'agit de la ville de Mézin du Lot-et-Garonne, et non du bourg de Médis de la Charente-Inférieure. J'ajouterai que ces documents sont d'un sérieux intérêt, tant au point de vue historique et généalogique qu'au point de vue numismatique; qu'il est désirable qu'ils soient publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*, et qu'il y a lieu de remercier M. Marchegay de nous les avoir communiqués. Ces titres, qui apportent des faits nouveaux, tant pour l'histoire locale et celle de l'illustre famille des soudans de Preissac que pour la numismatique, seront consultés utilement par les érudits, et doivent compter parmi les plus importants qui nous aient été adressés par le zélé et savant paléographe.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Trois pièces de l'année 1349-1350 concernant un atelier monétaire et une commune.

Elles sont relatives à une *ville* appelée *Medicinum* en latin et *Mesin* dans la langue vulgaire des environs de Bordeaux, que je pré-

Digitized by Google

sume être *Mézin* (Lot-et-Garonne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nérac) plutôt que *Médis* (Charente-Inférieure, canton de Saujon). Leur intérêt consiste surtout en ce qu'elles constatent dans cette localité, en 1349 et 1350, l'existence d'une commune dont le deuxième document nomme les six consuls, et celle d'un atelier monétaire dont le maître, Martin Esquinat, figure dans les trois actes. Il paraît probable que c'est à l'établissement de cet atelier par le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, que *Medicinum* ou *Mesin* dut sa commune, et surtout ses fortifications, confiées au courage et à la vigilance d'un baron du voisinage, le seigneur de Didonne, près Royan, connu sous le nom de soudan de Preyssac.

Fils aîné du soudan Arnaud-Bernard II, il fut père du soudan de la Trau, dont j'ai signalé au Comité le curieux testament. Ayant succédé à son père en 1360, il cessa d'être homme-lige de Philippe VI (de Valois) lorsqu'Édouard III prit le titre de roi de France, et jusqu'à sa mort, en 1368 ou 1369, il suivit le parti de ce dernier monarque.

L'objet de nos trois pièces est le payement, sur la part du roi d'Angleterre dans le produit de la susdite monnaie, des gages du soudan de Preyssac et de la compagnie placée sous ses ordres pour la garde de la ville de *Medicinum* ou *Mesin*. On n'y voit pas de combien d'hommes d'armes elle était composée; mais le soudan indique la condition de ceux qu'il commandait et le montant de leurs gages.

A lui d'abord, comme baron, sont alloués par jour 4 sous esterlins (*s. sterlingorum*); à chaque chevalier, 2 sous; à chaque écuyer armé, 12 deniers; à chaque sergent d'armes à pied, 2 deniers.

Ainsi, pour le temps qui s'écoula du 28 juillet 1349 au 15 mars suivant, c'est-à-dire 231 jours, le total des gages se montant à 469 deniers d'or ou écus (*denarios auri vocatos escutz*), la dépense quotidienne ne dépassait guère 2 écus.

Il est assez difficile d'expliquer comment la première pièce porte la date du 8 février, puisque la somme dont elle donne quittance n'eut son échéance que le 15 mars.

La deuxième pièce constate des avances dont le montant ne s'accorde pas avec le total qui en précède l'énumération. Elle est importante, comme je l'ai déjà dit, par les noms des six *cossels de la viela de Mesin* chargés de payer le soudan de Preyssac, et aussi de contrôler le nombre de ses gens d'armes. Ces consuls avaient

Digitized by Google

nom Jean de Lairmau, Arnaud des Bares, Guiraud de Pelonga, Ramon Cama, Bernard de Podensan et Guiraud Maribon. Le récépissé qu'ils ont délivré audit Martin Esquinat, maître de la monnaie, rédigé en langue des bords de la Gironde, offre un nouvel intérêt par le texte, en même langue, de la lettre de Mgr le connétable de Bordeaux en vertu de laquelle ils devaient payer Mgr le soudan.

D'après la troisième pièce, à laquelle les précédentes étaient *sutæ vel adjunctæ*, et qui contient la quittance de celui-ci, le connétable de Bordeaux, qualifié homme vénérable et discret, se nommait Jean Destrèche et était docteur ès lois.

Il résulte aussi de ce dernier document que, le 28 juillet et le 15 mars suivant étant attribués tous les deux à l'année 1349, elle avait eu son point de départ à Pâques, tandis qu'il paraît être le 1er janvier dans d'autres titres originaux de la seigneurie de Didonne, canton de Royan, peu éloignée de *Mézin;* lesquels, comme nos trois pièces, font partie du chartrier de M. le duc de La Trémoille.

P. Marchegay.

I.

8 février 1349 (v. s.).

Noverint universi quod nos, consules ville de Medicino, attestamur, et in vero, quod Martinus Esquinat, magister monete regie Medicini, solvit, nobis scientibus et in nostrum presencia, in diversis vicibus et diversis parcellis, nobili domino Soldano de Preyssaco, capitaneo dicte ville, de emolumentis et proficuis monete predicte dicto domino nostro regi pertinentibus, in partem solucionis vadiorum suorum et comitive sue, ratione stabilite ville predicte, seu aliis vice et nomine dicti domini Soldani recipientibus; et ipsi habuerunt et receperunt, ut premittitur, a dicto magistro quater centum sexaginta et novem denarios auri vocatos escutz, seu valorem eorum. Et, in premissorum fidem et testimonium, presentibus litteris nostris sigillum communitatis ville nostre est appensum.

Datum Medicini, die viij° februarii, anno Domini m iij^c xlix^a.

(Chartrier de Thouars, Didonne. — Original en parchemin ayant, sur queue simple, un sceau en cire brune, qui est mutilé[1].

[1] Avec ce fragment de sceau et celui de la pièce suivante, on pourrait peut-être reconstituer, pour la collection des Archives nationales, le *sceau de la commune d Mézin.* M. le duc de La Trémoille s'y prêterait certainement, comme il l'a fait pour le sceau de la commune de Saint-Jean-d'Angely.

Digitized by Google

II.

11 février 1349 (v. s.).

Nos Johan de Lairman, Ar. des Bares, Guiraut de Pelonga, Ramon Cama, Ber. de Podensan e Guiraut Maribon, cossels de la viela de Mesin, par nom de consulat de ladite viela, reconnoyssem e, en vertat, confessam aver agud, prés e recebud en pagament de Martin Esquinat, maeste de la moneda de ladita viela de Mesin, dels emolimens de ladita moneda que s'apertenon al Rey, noste senhor, d'Anglaterra e duc de Guiayna, cc e xc e vij escutz d'aur, los quals recebon deldit maeste par parcelas : de una part x escutz; item xl es; item j es; item xl e v es; item x es; item viij es; item lxxx es; item xxx es; item xc e viij es [1]. Las quals summas soberdicas nos cossels soberditz balhem e pagem, per parcelas, en la maneria e en la forma que desus son expressadas, a moss' lo Sodan (*sic*) de Preyssac, senhor de Didona, estan capitain de la dita viela de Mesin, per sos gatges; e demandament de mossenhor lo conistable de Bordeu, lo qual es aquest.

«Cars amics, sapiadz que nos avem ordenat que, dels profeytz e emolimens qui devran apertenir al Rey noste senhor de la moneda de Mesin, sian balhatz al noble baron moss' Sodan de Preyssac, senhor de Didona, caver, per tant de temps quant aura a demorar en establida de ladita viela de Mesin e par tant de companha cum tendra en ladita establida; del nombre de la quau companha nos vulhatz certifiar, ayssi cum vos trametein per autras nostas letras patentas. E en lo cas que lideytz emolimens de ladita moneda non poscam habundar al compliment del pagament dels gatges deldit capitain e de sas companhas, que vos lo forniscatz lo remanent; et en apres tengatz tant les emolimens de ladita moneda entro que a plen siatz satisfeyt de so que l'auretz pagat del voste, otra losditz emolimens, o que nos vos agam satisfeyt de so que pagat auretz. Per que vos mandam que aquesta ordenansa, feyta inter nos e vostes companhos cossels, vulhatz tenir, quar nos la tendrem e la farem tenir en la maneyra desus deyta.

«Lo Sant Esperit vos aya en sa garda.

«Escrivt à Bordeu, lo xx e ij jorn de julh, per lo conestable de Bordeu.»

E en tesmoinatge de questas causas nos, cossels soberdiz, fem sagerar a questa present letra, en pendent, del saget de la viela de Mesin.

[1] En additionnant les sommes ainsi comptées en détail, on trouve 322 écus. Or le total placé en tête des divers payements ne se monte qu'à 297, d'où il résulte une différence de 25 écus.

L'erreur, plus probable dans un des chiffres des neuf versements particuliers que dans le total, provient peut-être de ce qu'on a porté lxxx es. au 7e article, au lieu de lv.

Digitized by Google

Feyt fo asso a Mesin ..... gaus, en lendomain de las Cendres, en l'an de Nostre Senhor MCCC e XL e IX.

(Chartrier de Thouars, Didonne. — Original en parchemin, ayant, sur queue simple, un sceau en cire brune, qui est mutilé.

III.

15 mars 1549 (v. s.).

Noverint universi quod ego Soldanus de Pressaco, baro, dominus de Didona, capitaneus ville Medicini, habui et recepi a viro venerabili et discreto domino Johanne Destreche, legum doctore, constabulario Burdegale, per manus Martini Esquinati, magistri monete que in dicta villa, pro domino nostro Francie et Anglie rege, cuditur et fabricatur, in presentia consulum dicte ville, de proficuis et emolumentis dicto domino nostro regi pertinentibus, que provenerunt de monetagio monete predicte, cusse et fabricate a XXVIIJ° die julii, anno Domini infrascripto, usque ad diem date presentium, eodem anno, videlicet quater centos sexaginta et novem escutos auri; scilicet pro vadiis meis et comitive mee militum, equitum et peditum armatorum, cum quibus steti et eos tenui in munitione et custodia dicte ville, pro pleniori defensione et salvatione ejusdem per tempus predictum, capiendo per diem : per me, quia baro, IIIJ°r s. sterlingorum; et [pro] quolibet militum IJ s.; ac quolibet armatorum equitum XIJ d.; et quolibet servientium peditum IJ d. ejusdem monete.

De quibus quidem quater centis sexaginta et novem scutis auri sic per me acceptis a magistro monete predicto, qui ad hoc a dicto domino constabulario habuit speciale mandatum, prout in eodem cui hee mee presentes littere sunt sute vel adjuncte plenius continetur, eundem magistrum, pro me et meis, quito in perpetuum et absolvo, et quitari et absolvi erga dictum dominum constabularium, nomine regio, promitto facere per presentes.

In cujus rei testimonium sigillum meum presentibus est appensum.

Datum in dicta villa Medicini, XV° die marcii, anno Domini millesimo CCCXL° nono.

(Chartrier de Thouars, Didonne. — Original en parchemin, jadis scellé sur queue simple.

Pour copie conforme :

P. Marchegay,

Membre non résidant

Digitized by Google

Rapport sur la copie de deux anciens inventaires.

Communication de M. Émile Amé, correspondant.

M. Émile Amé, correspondant du Comité, a envoyé à M. le Ministre la copie de deux anciens inventaires.

Le premier, dressé après le décès d'Antoine de Léotoin, évêque de Saint-Flour, a été trouvé par M. Amé dans les archives de la mairie de Massiac, en faisant des recherches pour le Dictionnaire archéologique du Cantal. Cette pièce était précédée de l'Aveu en latin du mandement de Châles par Robert de Léotoin, seigneur direct du lieu, château, terre, seigneurie et mandement de Châles, à messire Aymé d'Apchon, son suzerain comme seigneur haut, moyen et bas justicier de Châles. L'inventaire, assez simple, n'est pas des plus importants; je n'en ai pas moins l'honneur de vous en proposer l'impression, parce que, malgré son manque d'œuvres d'art, il n'en est pas moins curieux et utile sur quelques points.

D'abord, il fixe d'une manière positive la date de la mort d'un évêque de Saint-Flour, laissée un peu incertaine par le *Gallia christiana*. On y dit seulement qu'Antoine Ier de Léotoin, quatorzième évêque de Saint-Flour, ville érigée en évêché seulement en février 1318, était mort vers 1482. Notre pièce, rédigée le 14 novembre 1492, donne la date précise du 4 novembre. C'est donc déjà une rectification qu'il est bon de recueillir.

De plus, s'il y a quelques manuscrits, un cartulaire de l'abbaye de Saint-Flour, quelques livres d'office et des traités pieux, il est plus nécessaire d'insister sur les rares ouvrages littéraires qui se trouvent mêlés aux premiers. Dans le petit livre, écrit en papier, «qui se nomme vulgairement la Danse des Aveugles et le Livre des Amez,» il est facile de reconnaître la Danse aux Aveugles, poëme de Pierre Michaut, souvent imprimé à la fin du xve siècle et depuis[1]; mais je ne connais pas de *Livre* ni *des aimés*, ni *des âmes*. Ce ne peut pas être le livre des Anges du cardinal Ximenez, très-répandu, mais trop gros pour entrer dans un «petit livre». Une traduction d'un traité *De animis*, ou mieux encore, par le voisinage du poëme de Michaut, un petit poëme sur ce sujet, qui existe peut-être dans

[1] Brunet, III, 1701-1702.

Digitized by Google

d'autres recueils de cette époque, manuscrits ou imprimés, est tout à fait naturel dans le milieu de la littérature de ce temps. Mais le plus curieux ce sont deux imprimés, autrement dit, deux livres «écrits en molle,» ce qui en est l'équivalent.

On ferait beaucoup pour l'histoire littéraire, si l'on réunissait en un recueil formant *corpus* tous les inventaires de bibliothèques du moyen âge et de la première renaissance. Ceux qui sont considérables, l'inventaire de Charles V et de Charles VI, par exemple, sont bien connus, accessibles, et pourraient à la rigueur être laissés en dehors; mais, en général, ce ne sont pas de longs documents, et ceux qui sont imprimés le sont à l'état tellement éparpillé qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les consulter facilement, de les comparer et même de les connaître. A coup sûr, ce serait un recueil condamné d'avance, comme tous les *corpus*, à des suppléments; tous les jours, et cet inventaire-ci en est une preuve, il s'en révèle de nouveaux, et il serait difficile au collecteur de connaître tous les inventaires, même imprimés, d'où il y aurait à extraire seulement quelques mentions; mais, je le répète, le service rendu à l'histoire littéraire serait immense. Il serait très-grand aussi pour la première histoire de l'imprimerie; car on pourrait y recueillir, rapprocher des éditions qu'on connaît, et discuter toutes ces mentions de livres *écrits en moule* dont on cite quelques-unes au hasard, mais qui, n'étant pas réunies, n'ont encore servi de rien à la critique. Le sens est certain, il s'agit bien d'imprimés : les lettres de naturalisation données par Louis XI aux imprimeurs allemands établis à Paris à cause de «leurs ars et mestiers de faire livres de plusieurs manières d'escritures, en mosle et autrement[1],» l'Inventaire des livres tant à la main que «en molle» de la reine Anne de Bretagne[2], le prouvent surabondamment; l'expression populaire chez les paysans, disant d'un enfant ou d'un homme qu'il ne sait pas lire dans l'écriture, mais seulement dans *la lettre moulée*, en reste une trace[3]. Son origine n'est pas si claire; le *moule* des cartiers, dont le métier a si longtemps gardé les habitudes des xylographes dont ils sont sortis, y est-il pour quelque chose, et l'expression a-t-elle été déjà employée à propos de la xylographie? Cela se

[1] Aug. Bernard, *Histoire de l'Imprimerie*, II, 330.

[2] *Ibid.* I, 99-101.

[3] M. l'abbé Cochet y ajoute l'expression, encore usitée à Étretat, «c'est-i moulé? c'est moulé,» dans le sens de vrai et de définitif, comme si c'était imprimé.

Digitized by Google

rapporte-t-il uniquement, comme le croit M. Aug. Bernard, dont l'opinion me paraît la meilleure, à la typographie véritable, et seulement à des livres en caractères mobiles fondus en moule, auquel cas il faudrait peut-être mieux ajouter l'accent et dire *livres en moulé?* C'est une question inutile ici; mais ce qui est curieux, c'est que, sur les deux seuls livres «en moule» ou «en moulé» de l'évêque de Saint-Flour, l'un est des plus anciens et des plus rares, et il se peut que l'autre soit inconnu.

Le premier contenait «ceux qui hédiffièrent la cité de Troye et la destruction d'icelle.» Le dernier mot fait tout d'abord penser au Mystère en quatre journées de Jacques Milet, «la Destruction de Troye la Grant,» mais on n'en connaît pas d'édition antérieure à 1484 [1]. Au contraire, on connaît une édition très-ancienne, sans lieu ni date, du roman en prose de Raoul Lefèvre, sous le titre de «Recueil des histoires de Troye,» qui comprend aussi bien son édification que sa ruine. Dibdin et M. Brunet [2] en ont parlé en détail, et ont constaté que l'impression était antérieure à la traduction anglaise de Caxton, publiée en 1471. M. Bernard, revenant avec plus de critique sur cette édition, la met aux environs de 1466, et la croit imprimée à Cologne pour le duc Philippe de Bourgogne. On peut voir dans son *Histoire des origines de l'imprimerie* [3], la meilleure et la plus claire qui existe encore, les excellents raisonnements dont il appuie son opinion. Dans tous les cas, elle est incontestablement antérieure à 1482, et, comme il n'y a ensuite que des éditions avec date, dont la seconde est de 1490, et dont la première serait de 1486, l'évêque de Saint-Flour ne pouvait avoir que celle antérieure au moins à 1471, et son exemplaire serait l'un des plus rares joyaux de la bibliothèque qui le posséderait.

L'autre livre «escript en papier en molle» contenait «les faits et gestes du roy Charles le Quint.» Comme nous sommes en 1482, il ne peut être question que de Charles V, et il paraît d'abord bien difficile que ce ne soit pas «le Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles,» de Christine de Pisan. Mais voici où est la difficulté : c'est qu'on n'en connaît pas d'impressions au xve siècle, ni même au xvie. Godefroy voulait le publier; l'abbé de Choisy, dans son histoire de ce prince, en a donné des fragments, employés par

[1] Brunet,
[2] III, 924.
[3] II, 360-364.

Digitized by Google

le P. Daniel; l'abbé Lebœuf l'a publié en partie dans le IIIe volume de ses Dissertations sur l'histoire de Paris; mais c'est seulement de notre temps qu'il a été donné en entier dans deux collections de Chroniques et de Mémoires, d'abord dans celle de Petitot et ensuite dans celle de Michaud et de Poujoulat. A-t-il donc été imprimé au xve siècle, sans qu'il en reste seulement trace? Cela est étonnant; car, du moment qu'un livre était imprimé à cette époque, il est bien rare qu'il n'ait pas été réimprimé ou contrefait, comme on voudra, et cela plusieurs fois plutôt qu'une. La facilité qu'on avait à avoir un imprimé pour *copie*, et par suite à moins engager d'argent et à en gagner plus, est même la raison, et on n'en a pas assez tenu compte, pour laquelle on trouve des éditions si nombreuses de livres insignifiants, même à leur époque. Une fois un livre imprimé, il était reproduit; la seconde impression en amenait de nouvelles, et, de l'une en l'autre, il n'y avait pas de raison de ne pas aller jusqu'à dix. Si donc il existait des impressions du livre historique de Christine postérieures à 1482, il n'y aurait aucune difficulté à admettre l'existence d'une édition antérieure, perdue au point de n'être pas connue. S'agirait-il d'un autre ouvrage sur le même sujet? Mais, dans ce cas, on ne le connaîtrait pas davantage à l'état imprimé.

D'un autre côté, notre confrère M. Delisle me fait une autre remarque. Il me fait observer, d'abord, qu'après le xive siècle, et par conséquent aussitôt après Christine, ses œuvres ne paraissent guère être restées en lumière, puisqu'on n'en trouve pas de manuscrits écrits au xve siècle, condition presque nécessaire pour avoir été copiés par l'imprimerie, qui se préoccupait d'actualité et non d'archaïsme; ensuite qu'il pourrait bien y avoir dans le manuscrit non pas *Charles le Quint*, mais *Charles le Grant*, et la différence entre les deux mots est bien petite. Cela nous ramènerait alors à un roman de chevalerie, à l'impression d'un remaniement en prose d'une ancienne Chanson de Geste. Mais, même dans cette hypothèse, nous ne connaîtrions pas plus l'ouvrage imprimé que dans la première. Il y eut au xve siècle, et plus encore au xvie, bien des impressions de romans des douze pairs, de leurs parents et de leurs compagnons, mais très-peu sur Charlemagne même. En tout cas, je n'en connais pas d'antérieure à 1482. Un livre étranger est le seul qui, bien entendu, sans pouvoir être le nôtre, s'en rapprocherait assez pour pouvoir intervenir dans la question, et rendre pos-

Digitized by Google

sible de supposer une impression française antérieure; c'est « The lyf of Charles the great, fynisshed in the reducyng into Englysshe the XVIII day of juyn. . . . . M.CCCC.LXXXV, » l'une des plus rares impressions de William Caxton. Pourtant il faut remarquer que Caxton a plus souvent fait ses traductions d'après des manuscrits que d'après des imprimés.

En fin de compte, comme on voit, la mention de l'inventaire découvert par M. Amé reste à l'état d'énigme; car le rédacteur a si bien précisé, si bien distingué ce qui était manuscrit de ce qui était imprimé, ce qui était *écrit* de ce qui était *en moule*, qu'il est impossible de croire à une erreur de sa part. Il y a donc dans cet inventaire quelque chose d'assez intéressant et d'assez nouveau, une question de bibliographie curieuse assez importante pour lui mériter d'être imprimé, afin que ce point, sur lequel il est assez difficile de se prononcer du premier coup, soit signalé à l'attention et à la recherche. Comme les bibliothèques de province ont surtout pour origine des couvents supprimés ou des confiscations de particuliers, qui sait si l'exemplaire même dont la mention seule nous intrigue et nous embarrasse ne dort pas ignoré dans la bibliothèque publique d'Aurillac ou dans celle de Moissac, les seules, je crois, qui existent dans le département.

Le second inventaire adressé par M. Amé est un peu plus ancien. Il a été dressé le 26 juillet 1462 par Aldebert Fournier, notaire à Marvejols, « au-dessous des Frères Prêcheurs de ladite ville, » et se rapporte au monastère de Chérac, près Marvejols (Lozère); il est relatif à la résignation de l'office de sacristain par dom Jean Adhémar en faveur de dom Jean Pinoh, préchantre, qui permutaient entre eux. C'est l'inventaire, à la fois de décharge et de prise en charge, des objets d'orfévrerie, des vêtements sacerdotaux et des manuscrits dont la conservation rentrait dans l'office des titulaires. Ceux de la chambre de la préchanterie sont naturellement moins nombreux et moins importants que ceux de l'église, qui se trouvaient « in choro — in altari — in camera sacristanie posita infra turrim ecclesie. » Mais je proposerai seulement le dépôt du document aux archives. Il n'a rien de vraiment particulier, et la barbarie du latin, mélangée de formes méridionales de la langue vulgaire, ne permettrait pas de l'imprimer en l'absence de l'original, nécessaire pour être sûr de l'imprimer exactement et d'être fidèle à ses incorrections elles-mêmes et à ses

Digitized by Google

particularités. Une lanterne de fer pour éclairer «ad cantandum in choro,» et «unum eschalfado rotundum di lato (c'est-à-dire de laiton) ad escalfandum manus in altari,» mention à propos de laquelle on peut voir les citations du glossaire de M. de Laborde, à l'article *Pomme à chauffer mains*, sont les seuls objets qu'on ne trouve pas partout. Les étoffes de soie sont, comme partout, à personnages, à oiseaux, à papegays, ou «eschacatæ,» c'est-à-dire à dessins quadrillés comme les cases de l'échiquier. J'y relèverai plutôt la mention des armes qui s'y trouvaient et marquaient les donateurs; ce sont les armes des Lordet, *arma Lordetorum*, où M. Amé voit avec raison celles de Lordet de Chirac, neveu d'Albert Lordet, évêque de Mende, qui fonda, le 11 février 1344, une chapellenie dans sa cathédrale, les armes du seigneur de Pierre ou de la Pierre, *domini di Petra*, et surtout les armes du pape français Urbain V (1362-1370), qui paraît avoir été l'un des bienfaiteurs les plus libéraux du monastère; sur quatre «chapelles» dont le détail est donné, trois avaient son écusson.

Le plus intéressant serait la mention d'assez nombreux manuscrits, si ce n'étaient tous des textes liturgiques ou de piété en latin, de ceux par conséquent qui se trouvent partout. J'en relèverai cependant la mention.

Les premiers se trouvaient «in choro ecclesie Sancti Salvatoris dicti monasterii.» C'étaient : *Legendia Dominical*, — *Legendarium Chantoral*, — trois *Responsorium*, — cinq *Psalterium*, — *Collecta*, — *Institutiones*, — *Regula*, — cinq *Processionale*, — *Summa Ramundina*, la Somme de Raymond de Penafort, indiquée comme «incadenatum in pede chori,» — *Constitutiones*, — *De viciis et virtutibus*, le seul manuscrit qui soit en langue provençale (chacun des deux derniers est aussi indiqué, mais sans détail, comme «incadenatum»), — six *Missale*, — *Test de Evangelis*, en latin, — *Epistolari*, c'est-à-dire les Épîtres de la messe, — deux *Officia*, — la *Bible* en latin et les *Flores Sanctorum*.

D'autres manuscrits du même genre se trouvaient dans la chambre de la sacristie. C'étaient : un *Breviarium*, c'est-à-dire un psautier, au moins pour partie, puisqu'il commençait par «Beatus vir,» — *Parabole Salomonis*, — *Omeliæ in dedicatione Ecclesie*, — *liber Sententiarum*, l'ouvrage bien connu de Pierre Lombard, — *Canonicus*, — *Vita sancti Martini*, — deux livres de *Sermones*, et enfin quarante

Digitized by Google

livres de musique et de choses relatives à l'Église romaine, c'est-à-dire d'office selon l'usage romain.

Rien, comme on le voit dans tout cela, n'intéresse l'histoire littéraire. Un détail, par lequel je finirai, se rapporte à la manière même dont les manuscrits sont inventoriés et décrits de façon assez précise pour être absolument particularisés et pouvoir être récolés et reconnus sans conteste. Un seul exemple suffira, toutes les autres descriptions étant analogues :

« Item unum alium Psalterium novum, incipiens in primo suo folio in dictionibus *Beatus vir*, et finit in eodem in dictionibus *conturbabit eos*, et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus *De se hoc dicens*, et finit in eodem in dictionibus *accepit eam discipulus in suam.* »

Tous ces psautiers avaient autre chose à la fin, puisque aucune des dernières indications ne donne les mots qui terminent le cinquième verset du 150e psaume : *omnis spiritus laudet Dominum.* Ceux de la mention que j'ai citée se rapportent certainement à l'évangile de la Passion dans l'Évangile de saint Jean : *accepit eam discipulus in suam* s'y trouve au verset 27 du chapitre 19 : « Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua; et ex illa hora *accepit eam discipulus in suam.* » Ce n'est pas là, du reste, ce que je veux faire remarquer, mais, puisque l'occasion s'en présente naturellement, je demanderai la permission d'insister sur un procédé de catalogue bien simple, fréquent autrefois, absolument abandonné, mais qu'il serait bon et utile de reprendre et de faire revivre à propos des manuscrits, et, au besoin, d'une bonne partie des incunables. Maintenant on se contente le plus souvent de l'*incipit* ou du *desinit;* ils sont toujours nécessaires, mais insuffisants quand ils se rapportent à des textes fréquents. Toutes les Bibles commencent par *In principio Deus creavit cœlum et terram*, tous les Évangiles de saint Jean par *In principio erat Verbum*, tous les Psautiers par le *Beatus vir*, toutes les Énéides, quand elles n'ont pas les quatre vers *Ille ego*, par *Arma virumque cano.* Le commencement est donc là inutile s'il est seul. Au contraire, quand on y met autre chose, le manuscrit se particularise de façon à ne pas pouvoir être confondu. La mention de nos cinq Psautiers en est un excellent exemple. La première page du premier finissait par *quoniam novit*[1], celle du second par *conturbabit eos*[2], celle du troisième par *benedictio*

[1] Ps. I, verset 6.
[2] Ps. II, verset 5.

Digitized by Google

tua[1], celle du quatrième par *ideo non resurgunt*[2], et celle du cinquième par *super Syon*[3]. Avec cela, surtout quand viennent, comme ici, s'y joindre l'*incipit* et le *desinit* de la dernière page, le signalement est complet, la vérification d'identité possible et incontestable, et l'on pourrait ici presque apprécier la différence de grandeur relative des manuscrits. Je n'ai pas à traiter ici la question de la manière dont étaient faits au moyen âge les inventaires des bibliothèques de manuscrits, mais il faut au moins rappeler que le notaire de Marvejols ne faisait que se conformer à un usage excellent; ainsi, dans celui de Charles V, son bibliothécaire, Giles Malet, qui considère les *incipit* comme inutiles, parce que pour un même texte ils sont identiques, ne les donne pas et se contente, ce qui est déjà suffisant, de dire : « Tel ouvrage, dont le second feuillet se commence par les mots..... » Le procédé et le résultat sont exactement les mêmes, et, je le répète, ils sont excellents, au point de vue de la garantie de conservation par une marque précise, particulièrement et réellement personnelle et unique, comme au point de vue de l'identité de désignation. C'est donc une habitude à reprendre pour le catalogue d'une collection de manuscrits, toutes les fois qu'il ne s'agit de collections de lettres ou de pièces où les *incipit* suffisent. Je disais qu'il ne serait pas sans intérêt de l'appliquer aux incunables; il est bien évident qu'ils ne peuvent caractériser les exemplaires d'une même édition; mais, dans les premiers surtout, alors qu'il n'y a encore ni titres ni mentions finales, où l'imprimé garde toutes les allures du manuscrit auquel il n'ajoute encore rien, des mentions de ce genre, qui permettraient d'ailleurs une vérification aussi simple que rapide, pourraient le plus souvent servir à différencier des éditions, même en n'en ayant qu'une sous les yeux. On ne pense pas assez à quel degré les premiers imprimeurs se copiaient entre eux. Comme coupure de volumes, format, dispositions typographiques, ceux qui venaient les seconds bénéficiaient de tout ce que le premier avait dépensé de temps et d'argent en essais et en tâtonnements. Dans certains cas, là où des textes commentés sont entourés de deux ou même de trois cadres de commentaires en types différents, la *mise en pages* était si difficile que les derniers venus calquaient sans scrupule le premier modèle; mais la copie absolue est presque

[1] Ps. III, verset 9.
[2] Ps. I, verset 5.
[3] Ps. II, verset 6.

Digitized by Google

impossible, à moins qu'elle ne soit exécutée avec le sentiment moderne du fac-simile, et l'on ne différenciera jamais mieux des impressions de ce genre, toutes semblables au premier abord et qu'on a si rarement ensemble pour les comparer, qu'en se servant du vieux procédé des inventaires du moyen âge et en signalant par quels mots, par quelles syllabes commence ou finit le feuillet qu'on désignera. On fera même bien de ne pas le choisir trop au commencement, pour laisser aux différences le temps de se produire et de s'accentuer.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

Inventaire des livres, objets mobiliers, vêtements sacerdotaux, calices, etc. du monastère de Chirac (Lozère), près Marvejols.

L'an de l'incarnation, quatorze cent soixante deux et le 21 jour du mois de juillet, régnant illustre prince Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, Aldebert Fournier, notaire exerçant près de la ville de Marvejols, au-dessous du couvent des Frères Prêcheurs de la dite ville, fut appelé au monastère de Chirac par vénérable et religieuse personne dom Jean Adhemar, moine conventuel du dit monastère, afin de dresser l'acte de la résignation de ses fonctions de sacristain en faveur de vénérable et religieuse personne dom Jean Pinols, également moine conventuel du dit monastère.

Le même jour intervint un autre acte public, par lequel dom Jean Pinols, préchantre du dit monastère, résigne ses fonctions en faveur de dom Jean Adhemar.

Un troisième acte fut dressé le même jour, par lequel dom Jean Pinols fut revêtu des fonctions de sacristain.

Enfin un quatrième acte investit des fonctions de préchantre dom Jean Adhemar.

Ces actes rédigés, dom Astorgue de la Roche, moine, prieur de Ste Marie (Burgii) de Narbonne, qui avait assisté à la rédaction des dits actes, requit la mise en possession immédiate des fonctions de sacristain du dit Jean Pinols, avec les droits qui y étaient attachés, c'est-à-dire, d'après la tradition, de poser le calice et le missel sur l'autel du Saint-Sauveur, de l'ouvrir et de le fermer, de conserver la clef de la porte de la grande église, ainsi que celles des coffres, enfin d'ouvrir et de fermer les parements de fer de la porte de la sacristie et d'y entrer.

Ces actes furent dressés sous l'église du monastère de Chirac, en pré-

Digitized by Google

sence des témoins : discrètes personnes, révérends Molecher, Jean Majorelle, prêtres, Pierre Azemar, charpentier, Pierre Bonnet, clerc, tous habitant le monastère.

Sequitur inventarium bonorum dicte sacrestanie pro domino Johanne Pinholis, sacristan, factum instante et requirente discreto viro Anthonio Martini, procuratore dicti domini Prioris, quod inventarium fuit factum anno quo supra[1] *et die vicesima quarta dicti mensis julii, prout sequitur.*

In choro ecclesie sancti Salvatoris dicti monasterii fuerunt reperta :

Et primo unum librum magnum vocatum Legendia dominical, incipientem in primo suo folio in dictionibus «Dominica prima de adventu Domini,» et finit in dictionibus «odivit anima mea,» et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus «intra se,» et finit in eodem in dictionibus «Laus tibi sit Christe.»

Item plus, unum alium librum magnum vocatum Legendarum chantoral, et incipit in suo primo folio in dictionibus «Passio beati Andre,» et finit in eodem in dictionibus «ut recedentes a demoniorum,» et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus «fuebat ante episcopatus,» et finit in eodem in dictionibus «Deus qui presentem diem.»

Item unum alium librum magnum vocatum Responssorium, et incipit in primo suo folio in dictionibus «Angelus Domini,» et finit in eodem in dictionibus «et valde mane uno sabbatorum orto,» et in ultimo suo f° incipit in dictione «Sacerdotum,» et finit in eodem in dictionibus «Germine nobilis Eulalia».

Item unum alium librum magnum vocatum Responssorium, incipientem in primo suo folio in dictionibus «In vigilia adventus Domini,» et finit in eodem in dictionibus «Et lingue servient ei,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «..... sicut scitis,» et finit in eodem in dictionibus «Joseph ab Arimathia.»

Item unum alium librum magnum vocatum Responssorium, modici valoris, incipientem in primo suo f° in dictionibus «In natalis ..... sanctorum,» et finit in eodem in dictionibus «Potentes in terra,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «Maria prothinus,» et finit in eodem in dictionibus «hos ..... felicis.»

Item unum magnum librum vocatum Psalterium, semiusum, incipientem in primo suo f° in dictionibus «Beatus vir,» et finit in eodem in dictio-

[1] *Millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo.*

Cette date n'est pas dans le texte; mais j'ai cru devoir la donner au bas de la page, l'en-tête étant une traduction abrégée des différentes pièces qui précèdent l'inventaire.

Digitized by Google

nibus [1] «Quoniam novit,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «Preces qua et suplicum,» et finit in eodem in dicti.....

Item unum alium Psalterium novum, incipientem in primo suo f° in dictionibus «Beatus vir,» et finit in eodem in dictionibus [2] «conturbabit eos,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «De se hoc dicens,» et finit in eodem in dictionibus «accepit eam discipulus in suam.»

Item unum alium Psalterium incipiens in primo suo f° in dictionibus «Beatus vir,» et finit in eodem in dictionibus [3] «Benedictio tua,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «Profundo merguatur,» et finit in eodem in dictionibus «fuantur imitati.»

Item unum alium Psalterium, semiusum, incipientiem in p° suo f° in dictionibus «Beatus vir,» et finit in eodem in dictionibus [4] «Ideo non resurgunt,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «Deus qui omne,» et finit in eodem in dictionibus «Deus qui preparavit.»

Item unum alium librum vocatum Collecta, incipientem in primo suo f° in dictionibus «Eucaristie,» et finit in eodem in dictionibus «Passionis tue,» et in ultimo f° ejusdem in dictionibus «Requiescant in pace,» et finit in eodem in dictionibus «sit nomen Domini benedictum.»

Item unum alium librum vocatum Institutiones, incipientem in dictione «qualita,» et finit in eodem in dictionibus «sub eo sono,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «jam lucis orto sydere,» et finit in eodem in dictionibus «nostro reffusus peccati.»

Item unum alium librum vocatum Regula, incipientem in primo suo f° in dictionibus «Dompno regum,» et finit in eodem in dictionibus «colligerem virtutes,» et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus «in Christo semel,» et finit in eodem in dictionibus «ut mundaret sanguis.»

Item quinque libros parvos, semiusos, vocatos Possessionals.

Item unum alium librum modici valoris, vocatum Proselia de musica.

Item unum alium librum incadenatum in pede chori ejusdem ecclesie, vocatum Summa Ramundina, incipientem in primo suo folio in dictionibus «quem ut ait Jeromnus,» et finit in dictionibus «De feriis,» et in ultimo f° ejusdem in dictionibus «Mulier facti finit.»

Item unum alium librum incadenatum, vocatum Constitutiones, incipientem in primo suo folio in dictionibus «In nomine Domini amen,» et finit in eodem in dictionibus «ad primam pulsetur,» in ultimo vero f° ejusdem incipit in dictionibus «explicit speculum,» et finit in dictionibus «Benedic requisnie.»

Item unum alium librum incadenatum, vocatum De viciis et virtutibus,

[1] Ps. I, verset 6.
[2] Ps. II, verset 5.
[3] Ps. III, verset 9.
[4] Ps. I, verset 5.

Digitized by Google

incipientem in suo primo folio in dictionibus «Lan de la incarnatio,» et finit in eodem «Pecat mortal,» et in ultimo folio suo incipit in dictionibus «Sobre monta tot,» et finit in eodem in dictionibus «verunum in egressu.»

Item unam lanternam ferri, existentem in lo foristol fermente ibi pro clarifficando et lumen tenendo ad cantandum in choro.

Item unum alium librum vocatum Missal, incipientem in primo suo f° in dictionibus «Oratio sancti Augustini,» et finit in eodem in dictionibus «quanta eum cordis,» et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus «benedic Domine,» et finit in eodem in dictionibus «omnipotens sempiterne Deus.»

Item unum alium librum vocatum Missal, incipientem in primo folio suo in dictionibus «Suscipe confessionem meam,» et finit in eodem in dictionibus «Sancta Virgo,» et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus «ad recipiendum prelatum,» et finit in eodem «mulier quedam.»

Item unum alium librum vocatum Missal, incipientem in primo f° suo in dictionibus «Summe Sacerdos,» et finit in eodem in dictione «Durissimo,» et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus «presentes eas,» et finit in eodem «Benedictio incensi.»

Item unum alium Missale incipiens in primo suo folio in dictionibus «ad te levavi,» et finit in eodem in dictionibus «cum potestate,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «O plasmator,» et finit in dictionibus «regnat super omnia.»

Item unum Missale incipiens in primo suo folio in dictionibus «Oratio sancti Augustini,» et finit in eodem in dictionibus «Sinadocie,» et in ultimo ejusdem incipit in dictionibus «Benedic Domine,» et finit in eodem in dictionibus «presentem librum.»

Item alium Missale incipiens in primo suo folio.....
.....

Item unum librum vocatum Test de evangelis, incipiens in primo suo folio in dictionibus «Dominica..... de adventu Domini,» et finit in eodem in dictionibus «fuerit .....» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «in illo tempore,» et finit ..... in dictionibus «vivet in eternum.»

Item unum librum vocatum Epistolari, incipiens in primo suo folio «lectio Ysaye prophete,» in eodem in dictionibus ..... et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «mortui resurgunt,» et finit in eodem in dictionibus «non suscitavit.»

Item unum alium librum vocatum Officia, incipientem in primo suo f° in dictionibus «ad te levavi,» et finit in eodem in dictionibus «semittas tuas,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictione «fracto,» et finit in dictionibus «sanctorum cinis.»

Item unum alium librum vocatum Officia, incipientem in primo suo f° in dictionibus «et co..... cederunt,» et finit in eodem in dictione «Deus,»

Digitized by Google

et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «vir Domini,» et finit in dictionibus «denunciavit diem.»

Item unum magnum librum vocatum Bibbla, incipientem in secundo f° suo in dictionibus «morte morieris,» et finit in eodem in dictionibus «et eam,» et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus «intelligentiam,» et finit in eo in dictione «Edifficator.»

Item unum alium librum vocatum Flores Sanctorum, incipiens in primo suo folio in dictionibus «universum tempus,» et finit in eodem in dictionibus «licet autem,» et in ultimo folio ejusdem incipit in dictionibus «Ait Barlam,» et finit in eodem in dictionibus «verbum incredibile.»

Item unum alium librum vocatum Psalterium, incipientem in primo f° suo in dictionibus «Beatus vir,» et finit in eodem in dictionibus [1] «super Syon,» et in ultimo f° ejusdem incipit in dictionibus «visita quos Domine,» et finit in eodem in dictionibus «sit laus Deo patri.»

In altari ejusdem ecclesie fuerunt reperta bona sequentia :

Et primo reperierunt unam ymaginem beate Marie Virginis quasi nova.

Item unum crucifixum.

Item septem retaules parvos depictos.

Item tres mapas semiusas cum uno cohopertorio modici valoris.

Item unum pannum deauratum in quo sunt arma Lordetorum [2] extensum et semiusum et a lateribus fractum.

Item duos pannos parvos de cirico eschacatos ad parandum dictum altare.

Item unum alium pannum eschacatum de rubeo, et unum alium pannum ejusdem coloris ad parandum dictum altare.

Item tres estuchs de cirico ad tenendum corporalia.

Item alium pannum de cirico eschacatum qui stat ante altare.

Item duos löngayros depictos et eschacatos de rubeo semiusos ad parandum altare.

Item unum alium pannum de cirico, diversorum colorum, semiusum.

Item unum alium pannum semiusum, folleratum de tela.

Item duos pannos de cirico semiusos eschacatos de papaguays.

Item unum paramentum de tela in quo sunt certe ymagines diversorum colorum semiusum.

Item unam mapam altaris figuratam de tela.

Item unam aliam mapam altaris semiusam barratam de rubeo.

[1] Ps. II, verset 6.

[2] Probablement les armes de Lordet de Chirac, chevalier, neveu d'Albert Lordet, évêque de Mende, qui, le 11 février 1344, fonda une chapellenie dans sa cathédrale. (Min. Ald. Fournier.)

Digitized by Google

Item duas alias mapas altaris modici valoris.

Item unum testetum argenti in quo est ymago crucifixi Domini nostri Ihesu Christi.

Item unum longayro tele, barratum de pertio, ad cohoperiendum dictum testetum.

Item unum alium pannum altaris semiusum, diversorum colorum.

Item unum alium pannum ad parandum altare, diversorum colorum, semiusum.

Item unum alium pannum ad parandum altare, semiusum, diversorum colorum.

Item unum longeyro ad parandum altare, semiusum, diversorum colorum barratum.

Item duos longayros ad parandum altare, barratos diversorum colorum, in quibus sunt arma Lordetoumi et domini de Petra.

Item unam crossam superdauratam.

Item unam brostiam de vosi, barratam argenti, in qua sunt certe reliquie cum una verra argenti.

Item unum coffretum ad tenendum comem parvam argenteam in qua est ..... de ligno sancte crucis et pes ejus de cupro.

Item unum parvum coffretum de vosi in quo sunt diverse reliquie, barratum de cupro.

Item unum magnum reliquiarum cupri in quo sunt diverse, reliquie.

Item unum alium reliquiarum fractum, modici valoris, in quo diverse reliquie.

Item unum alium reliquiarum, modici valoris, de sancto Anthonio et aliis.

Item unum capud undecim milium virginum de argento superdauratum.

Item unam coronam argenteam superdauratam dicti capitis, in qua sunt septem comes parve argentee et superdaurate cum certis lapidibus de duratis ibidem affixis.

Item unam comem argenteam superdauratam cum magno pede, in qua est ymago Domini nostri Ihesu Christi.

Item unum reliquiarum cum pede de argento, cum quo portatur corpus Christi.

Item duas comes superargenteas in quibus sunt ymago Domini nostri Ihesu Christi, de argento superdaurato.

Item unum tralho barratum de pertio, cum quo cohoperitur capud undecim milium virginum.

Item unum calicem magnum cum sua padena superdauratam in pede et pomo cum suo estuch de vorio.

Item unum alium calicem cum sua patena etiam superdauratam in pede et in pomo.

Digitized by Google

Item unum ferratum de metallo ad portandum aquam signatam.
Item duos ancessias cupri.
Item duas canetas stagni.
Item duas alias canetas fractas modici valoris.
Item unam navetam modici valoris de cupro ad tenendum thus.
Item duas cortinas munitas de barras ferri.
Item aliam barram ferri pro tenendo cortinam in quadragesima.
Que omnia predicta superius designata sunt in dicto altari.

In capsa existente ante altare sancti Victoris sunt reperta sequentia :

Et primo dicta capsa de nogerio, depicta intra eamdem, in qua sunt vestiaria diversaria sequentia.

Et primo reperierunt quatuor albas munitas de anuttibus et de cordos paratos de virido in inferioritate ac anuttibus eorumdem.

Item plus quatuor albas munitas de amilhys et de cordos, paratas a parte inferiori de cirico rubeo et aliis diversis coloribus.

Item plus tres albas munitas de manilhos et cordos paratos a parte inferiori de diversis coloribus.

Item plus duas albas munitas de anuttibus et cordos paratos ab inferioribus cum eorum anuttibus; unam videlicet cum suis anuttibus de cirico albo, aliam cirico persio.

Item plus quinque albas munitas de anulhos semiusos.

Item plus tres capas nigras de bocassi, munitas de affres diversorum colorum et folleratas de tela coloris percii.

Item plus unam casubblam nigram de boquassi munitam de affres diversorum colorum et folleratam de tela coloris percii.

Item plus unam albam munitam de anuttibus et cordonibus paratam cum anuto a parte inferiori de tela nigra de bocassi.

Item duas capas coloris viridi, munitas de affres et de anuttibus semiusas.

Item alias duas capas modici valoris, unam de cerico rubeo et aliam croceatam diversorum colorum, et unum anuttum.

Item duas casubblas diversorum colorum, modici valoris.

Item unam aliam casubblam de cirico croceato, modici valoris, folleratam de tella alba.

Item unam casubblam diversorum colorum folleratam de tela coloris percii.

Item unam aliam casubblam rubeam cum suis affres.

Item aliam casubblam coloris percii ausselatam de auro de Lucas, modici valoris.

Item unam aliam casubblam de cirico albo cum suis affres, modici valoris.

Digitized by Google

Item unam aliam casubblam croceatam diversorum colorum folleratam de tela coloris percii.

Item unam aliam casubblam de cirico coloris percii folleratam de tela alba.

Item unum estendart de cirico rubeo, in quo sunt arma domini de Petra.

Item unum cofretum fuste ad tenendum los corporals, in quo sunt alia corporalia.

Item unam casubblam de cirico rubeo cum suis affres folleratam de tela coloris percii.

Item unam certam quantitatem stolarum et manipulorum.

Item plus unam capsam vacuam de pin cum sua clave.

Item plus aliam capsam de nogerio, existentem retro altare sancti Vincencii, cum sua clave.

Item aliam modici valoris, coram altari sancti Victoris, cum sua clave.

Item plus unam archam de querco, existentem in claustris superioribus, sine clave.

In camera dicte sacrestanie posita infra turrim magnam dicti monasterii fuerunt reperta bona sequencia :

Et primo reperierunt unum calicem magnum cum sua patena, argenteum et superdauratum in omnibus, cum armis beati Urbani pape quinti, cum suo estuch corii. Item unum pectorale de argento superdaurato cum armis dicti domini nostri Pape cum quatuor magnis botonibus perlarum numerorum, infra unam brostiam fuste existentem.

Item unam casubblam de domassio albo superauratam, cum suis affres auri, cum certis ymaginibus de auro depictis.

Item plus duos floquetos dicti panni de domassio albo figurato cum suis affres, cum armis dicti domini nostri Pape, paratos in inferioribus de cirico albo, diversorum colorum.

Item unam capam superdauratam de domassio albo et figuratam de certis ymaginibus superdauratis et folleratam de seudato rubeo.

Item unam aliam capam albam de domassio albo figuratam de auro et diversis aliis coloribus, cum suis affres folleratis.

Item tres albas munitas de anuttibus de cordonibus ac stolis paratis in inferioribus cum dictis anuttibus de dicto domassio albo figurato.

Item plus unam casubblam cum suis affres de domassio rubeo figurato cum armis dicti domini nostri Pape.

Item plus duos floquetos panni de velos roge, cum suis affres, cum armis dicti domini nostri Pape, paratos in inferioribus de cirico diversorum colorum.

Item tres albas munitas de anuttibus, de stolis et cordos, paratas inferioribus cum suis anuttibus de auro.

Digitized by Google

Item plus unam capam de domassio rubeo figurato auri cum suis affres, depietam certis personatgiis aureis.

Item unam aliam cappellam munitam de vestiariis sequentibus :

Et primo unam casubblam cum suis affres de auro de domassio pertio stellatam de auro et figuratam diversis personatgiis aureis.

Item duos floquetos ejusdem coloris cum suis affres de auro et paratis de cirico diversis coloribus.

Item tres albas munitas de anuttibus stolis et cordos cum armis domini nostri Pape, et paratas de cirico, cum suis anuttibus in inferioribus diversorum colorum.

Item unam capam ejusdem coloris prossessionalem, cum suis affres de auro figuratam certis personatgiis aureis, cum armis dicti domini nostri Pape.

Alia cappella :

Et primo unam casubblam de domassio virido, cum suis affres figuratam de auro cum certis avibus.

Item duos floquetos ejusdem coloris paratos in inferioribus de panno aureo figurato de certis avibus aureis.

Item unam capam ejusdem coloris cum suis affres aureis figuratis de certis personatgiis aureis cum armis dicti domini nostri Pape.

Alia cappella :

Et primo unam casubblam de domassio nigro figuratam de certis avibus aureis et deauratam, cum suis affres de certis personatgiis aureis cum armis dicti domini nostri Pape.

Item duos floquetos ejusdem coloris cum suis affres de auro paratis de panno aureo virido, cum armis dicti domini nostri Pape.

Item tres albas munitas de anuttibus, stolis, manipulis et cordonibus partis in inferioribus cum suis anuttibus de cirico nigro, cum armis dicti domini nostri Pape.

Item unam capam ejusdem coloris cum suis affres aureis folleratam de tela coloris percii.

Alia cappella :

Et primo unam casubblam auream simplicem cum suis affres aureis et armis dicti domini nostri Pape.

Item duos floquetos ejusdem coloris simplices paratos de panno rubeo aureo.

Digitized by Google

Alia cappella :

Et primo unam casubblam de domassio virido figurato de avibus aureis, cum suis affres aureis figuratis certis personatgiis etiam aureis.

Item duos floquetos ejusdem coloris cum suis affres aureis paratis de panno aureo rubeo.

Item duas albas munitas de anuttibus, stolis et cordonibus paratis de cirico virido, diversorum colorum.

Item unam casubblam de panno de Domas perce figuratam cum suis affres aureis, cum armis dicti domini nostri Pape.

Item unam aliam capam de cirico persio de pluribus personatgiis figuratam, cum suis affres aureis figuratis de certis personatgiis, et folleratam de seudato rubeo.

Item unam capsam de nogerio corumtam in qua recolliguntur omnia predicta vestimenta sacerdotalia.

Item plus aliam capsam de nogerio.

Item plus duas capsas ferratas de diversis ferramentis, in quibus recolliguntur albe et floqueti superius expressati.

Item aliam capsam parvam de nogerio, cohopertorium vero de pinol.

Item unum estuch sive estoc corii.

Sequuntur libri infra dictam cameram reperti :

Et primo unum Breviarium magnum, bonum et sufficientem, incipientem in p° suo f° in dictionibus «Beatus vir,» et finit in eodem in dictionibus «in timore;» in ultimo vero f° ejusdem incipit in dictionibus «in conspectu Domini,» et finit in eodem in dictionibus «ut non admittamus eterna.»

Item unam Biblam magnam, incipientem in primo suo f° in dictionibus «incipit epistola sancti Jerommi,» et finit in eodem «virtutem est totum,» et in ultimo vero folio ejusdem libri incipit in dictionibus «fama ista oriens,» et finit in dictionibus «conciliatores eorum amen.»

Item unum alium librum vocatum parabole Salomonis.

Item unum alium librum continens Omelias in dedicatione ecclesie.

Item unum alium vocatum liber Sententiarum.

Item unum alium librum vocatum Canonicas.

Item unum alium librum continens vitam sancti Martinii.

Item unum alium librum continens plures sermones.

Item alios duos libros continentes plures sermones et orationes.

Item quadraginta libros tam magnos quam parvos et modernos et antiquos continentes in se musicam et certa alia ad ecclesiam romanam pertinentia.

Item unum eschalfado rotundum de lato ad escalfandum manus in altari.

Digitized by Google

Item unam belsam ferream magnam.

Item quatuor bastones sive bordos ad portandum corpus Christi.

Item unam certam quantitatem albarum antiquarum modici valoris, que fuerunt tradite dicto domino sacriste ad reparandum alias vestes ecclesie.

Item duos pannos figuratos ad parandum tribunias ecclesie, modici valoris.

Item unam aliam certam quantitatem caparum antiquarum modici valoris, que fuerunt tradita dicto domino sacriste ad reparandum dictas capas et alia vestimenta sacerdotalia.

Item unum lectum munitum de una culcitra et uno pulvinari modici valoris, duobus lodicibus modici valoris et uno tralissio coloris percii.

Item unam tabulam cum suis eschanellis.

Item unum scannum fuste.

Item duos ventados factos ad modum unius moschalh de cirico virido, diversis coloribus depictos.

Et hiis ita peractis, venerabilis et religiosus vir dominus Astorgius de Ruppe, monachus, prior beate Marie Virginis Burgi Narbone, et Anthonius Martini, clericus, procuratores dicti domini prioris de monasterio, de consensu et voluntate venerabilium et religiosorum virorum dominorum Guillermi Cuspini, Guillermi de Roveria, Petri Textoris, Johannis Cassanh, Aldeberti Ebrardi, Guillermi Cuspini junioris, presbiterorum, Ludovici Recolini et Guillermi Yrissonis, coreriorum monachorum conventualium conventus dicti monasterii, ibidem presencium et volencium, predicta bona, superius experifficata et expressata, fuerunt comandata et precepta venerabili ac religioso viro domino Johanni Pinholis, monacho, sacriste dicti conventus de novo facto et creato, ibidem presenti, et gratis hujusmodi honus custodiendi in se suscipienti et acceptanti, qui promisit et juravit ad et super sancta Dei evangelia, ab ipso gratis corporaliter tacta, dicta bona bene et fideliter custodire et servare justa posse suum, ipsa que bona meliorare et non deteriorare, nec alibi transportare sine licencia et voluntate dicti domini prioris et sui conventus, sed poscius ipsa bona, prout dixit, augmentare et meliorare juxta posse. De quibus omnibus promissis, dicti domini procuratores, nomine quo supra, ad opus dicte sacrestanie pecierunt fieri publicum instrumentum per me notario infrascriptum, expensis bonorum dicte sacrestanie.

Acta fuerunt hec monasterii infra refectorium ejusdem, testibus presentibus : discreto viro domino Petro de Roveria, presbitero curato dicti monasterii, Raymundo de Vinea, Petro Boneti clerico, et habitatoribus dicti loci, Ylario Falqui, clerico mei notarii infrascripti, et me.

Digitized by Google

Sequitur inventarium bonorum precentorie per dominum Johannem Azemarii, seu ejusdem procuratore factum instante et requirente discreto viro Anthonio Martini, procuratore dicti domini prioris monasterii, quod inventarium fuit factum anno et die predictis, prout sequitur seriatim.

In camera dicte precentorie fuerunt inventa sequentia bona :

Et primo unum calicem argenti superdauratum cum sua patena, cum suo stuch de vorio.

Item unum missale existens infra capsam beati Nicholay ad causam quod curatus monasterii et dictus precentor se possunt juvare prout continetur in principio aut fine dicti missalis.

Item unam casubblam viridam folleratam de tela virida, munitam de alba stola, anuttibus et aliis necessariis.

Item duos vestes sacerdotales munitos, unum ipsorum modici valoris.

Item unam stolam de cirico cioceo.

Item unum pannum tele, depictum de diversis personatgiis, ad tenendum coram altari pro parandum altare dicte ecclesie.

Item unam mapam novam altaris.

Item unum par canetarum stagni.

Item unum cohopertorium corii existens in altari dicte ecclesie.

Item unum coffretum parvum fuste in quo sunt reliquie infra quamdam brostiam de Cipres infra eamdem existentem.

Item unam capsam magnam de nogerio tenentem circa duos sestaria bladi.

Item quosdam corporals cum suis estuch tele persi eschacada.

Et hiis ita peractis, venerabilis et religiosus vir dominus Astorgius de Ruppe, monachus, prior beate Marie Virgini Burgii Narbone, et Anthonius Martini, clericus, procuratores dicti domini prioris de monasterio, de consensu et voluntate venerabilium et religiosorum virorum dominorum Guillermi Cuspini, Guillelmi de Roveria, Petri Textoris, Johannis Cassanh, Aldeberti Ebrardi, Guillermi Cuspini junioris, presbiterorum, Ludovici Recolini et Guillermi Yrissonis, coreriorum monachorum conventualium dicti monasterii, ibidem presencium et volencium, predicta bona, superius experifficata et expressata, fuerunt comandata et precepta venerabili ac religioso viro domino Johanni Azemari, monacho, precentori dicti conventus de novo facto et creato, ibidem presenti, et gratis hujusmodi honus custodiendi in se suscipienti et acceptanti, qui promisit et juravit ad et super sancta Dei evangelia, ab ipso gratis corporaliter tacta, dicta bona bene et fideliter custodire et servare juxta posse suum, ipsaque bona meliorare et non deteriorare, nec alibi transportare sine licencia et voluntate dicti domini prioris et sui conventus, sed poscius ipsa bona, prout dixit,

Digitized by Google

augmentare et meliorare juxta posse. De quibus omnibus promissis, dicti domini procuratores, nomine quo supra, ad opus dicte precentorie pecierunt fieri publicum instrumentum per me notario infrascriptum, expensis bonorum dicte precentorie.

Acta fuerunt hec monasterii infra refectorium ejusdem, testibus presentibus : discreto viro domino Petro de Roveria, presbitero curato dicti monasterii, Raymundo de Vinea, Petro Boneti clerico, et habitatoribus dicti loci, Ylario Falgui, clerico mei notarii infrascripti, et me.

Pour copie conforme :

ÉMILE AMÉ,

Correspondant.

RAPPORT SUR DOUZE EMPREINTES DE SCEAUX EN PLÂTRE.

Communication de M. Demarsy, secrétaire de la Société historique de Compiègne.

L'envoi de M. Demarsy, que le Comité a bien voulu nous charger d'analyser, se compose de douze empreintes de sceaux, en plâtre, prises, les unes sur des matrices de bronze, les autres sur des empreintes antérieures. Elles ont été mal emballées, en sorte que trois d'entre elles ont été brisées. Presque toutes sont coloriées, soit en rouge, soit en vert; procédé que nous n'approuvons guère; il vaut mieux laisser au plâtre sa blancheur naturelle, car la couleur y prend mal, et d'ailleurs elle ôte de la finesse des détails. M. Demarsy accompagne l'envoi de ces douze sceaux, qu'il range dans l'ordre méthodique adopté pour la grande collection des Archives, d'une note succincte contenant, pour chacun d'eux, la description du type et la nature de la légende; mais il n'a pas cherché à les dater, au moins d'une manière approximative. Nous disons approximative, car il est bien difficile d'assigner une date, tant soit peu précise, à tout sceau qui n'est pas attaché à sa charte; ce sont les deux moitiés d'un tout, qui naturellement est moins appréciable quand l'une d'elles vient à manquer. Sans doute le style du type et la paléographie de la légende sont d'excellents caractères pour arriver à connaître l'âge d'un sceau; mais on sent bien que ces éléments de connaissance, tout utiles qu'ils soient, le céderont toujours à la précision d'un texte. Quoi qu'il en soit, d'après un examen rapide de ces sceaux, nous pensons qu'il y en a un du XIIIe, deux du XIVe, six

Digitized by Google

du xve, un du xvie et enfin deux du xviie siècle. C'est dans cet ordre que nous allons les énumérer :

Sceau de la ville de Rue-Saint-Esprit en Pontieu (Somme); sceau rond, de 53 millimètres de diamètre. Type : un homme debout combattant un lion. Légende : + *Sigillum majoris de Rua.* Il nous paraît du xiiie siècle et se trouve dans la collection des Archives. Il a été publié dans la *Sigillographie du Ponthieu.*

Sceau de l'abbaye de Beaulieu, autrement dite Saint-Sin, près Douai; ogival, de 70 millimètres en hauteur. Type : la Vierge assise avec l'enfant Jésus. Légende : *S. capituli Beate Marie de Belloloco* (xive siècle). Ne se trouve pas dans la collection des Archives.

Sceau armorial de Michel de Renty; rond, de 25 millimètres. Type : écu aux armes de *Renty* (d'or à trois doloires de gueules, 2 et 1, les deux du haut adossées). Légende : *S. Mikiel de Renti* (xive siècle). N'est pas dans la collection des Archives.

Sceau de la ville d'Avesnes (Nord); rond, de 65 millimètres. Type : le maire à cheval. Légende : *Sigillum majoris et juratorum de Advenis* (xve siècle). Au commencement de la légende se trouve l'écu de la maison d'*Avesnes* (bandé d'or et de gueules de six pièces). Ici, la note qui accompagne ces empreintes porte, à tort, un écu à trois bandes. Il y a bien trois bandes, mais il n'y a que trois intervalles entre ces bandes et non pas quatre, comme il le faudrait pour pouvoir lire trois bandes. Car c'est une règle absolue en blason d'appliquer l'adjectif partout où les pièces composées de lignes droites, telles que les fasces, les bandes, les pals, les chevrons, forment un nombre pair avec les intervalles qui les séparent dans le champ, et de dire alors : fascé, bandé, pallé, chevronné. Ce sceau se trouve dans la partie départementale de la collection des Archives.

Sceau de la ville de Long en Ponthieu (Somme); rond, de 50 millimètres. Type : écu chargé de trois écussons de vair, 2 et 1. M. Demarsy nous apprend que ce sont les armes de la famille de Fontaines, dont les seigneurs étaient maieurs de Long. Légende : *Seel de la kemunauté de Lonc* (xve siècle). Ne se trouve pas dans la collection des Archives. Il a été publié dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* de 1868.

Digitized by Google

Sceau armorial de Pierre de Croisilles (Nord); rond, de 25 millimètres. Type : écu à la croix chargée de cinq fleurs de lys. Légende : *S. Pierre de Cresilles* (xve siècle). N'est pas dans la collection des Archives.

Sceau armorial de Colart de Mailly; rond, de 30 millimètres. Type : écu aux armes de *Mailly* (d'or à trois maillets de gueules, 2 et 3). Légende : *Colart S. de Mailly* (xve siècle). N'est pas dans la collection des Archives.

Sceau armorial de Guillemin de Laon; il est en forme d'écu arrondi, de 27 millimètres en hauteur. Cette forme, fréquente dans le Midi, est rare dans le Nord. Type : écu chargé d'un arbre qui est surmonté d'une balance. Légende : *S. Guillemin de Lan* (xve siècle). N'est pas dans la collection des Archives.

Sceau armorial de Hubert Touquet; rond, de 22 millimètres. Type : écu chargé d'un hérisson accompagné d'une étoile en chef à sénestre. M. Demarsy dit : d'un porc-épic; nous préférons le mot hérisson, comme plus usité dans ces temps-là (xve siècle). Légende : *Ubert Touquet*. N'est pas dans la collection des Archives.

Sceau armorial de Robert de Berromp; rond, de 23 millimètres. Type : écu au croissant montant, surmonté de deux étoiles et brisé d'un lambel de trois pendants. Légende : *S. Robert de Berromp* (xvie siècle). N'est pas dans la collection des Archives.

Sceau de la ville de Bruyères-sous-Laon (Aisne); rond, de 45 millimètres. Type : un vigneron tenant d'une main sa serpe et de l'autre une grappe de raisin. Légende : *Seel de comes de Bruier* (xviie siècle). A été publié dans les *Mémoires de la Société académique de Laon*. La collection des Archives possède deux sceaux de cette localité, mais beaucoup plus anciens; l'un de 1228 et l'autre de 1303. Leur type, semblable pour le fond de la composition, diffère essentiellement dans les détails.

Sceau de la ville de Waben-sur-Mer (Pas-de-Calais); rond, de 45 millimètres. Type : le maieur à cheval; sur son bouclier, trois bandes. Légende : *Seel de la ville et comunauté de Wabent sur la mer*

Digitized by Google

(XVIIe siècle). Publié dans la *Revue de Sphragistique*. Ce sceau se trouve dans la collection des Archives.

On voit que, sur ces douze sceaux, il y en a neuf qui ne se trouvent pas dans la collection des Archives, et que, par conséquent, ils peuvent lui être remis.

Dans sa lettre d'envoi, M. Demarsy annonce qu'il a encore deux à trois cents empreintes en plâtre qu'il pourrait adresser successivement au Comité, ou, si celui-ci le préférait, qu'il lui enverrait d'abord seulement la liste de ces empreintes. C'est cette seconde offre que nous proposerions au Comité d'accepter, en remerciant M. Demarsy de son zèle. Une fois cette liste examinée, tous les sceaux la composant qui ne se trouveraient pas dans la collection centrale des Archives pourraient lui être envoyés directement.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. — *Mémoires*, IIe volume. Cannes, 1872, in-8°.

Études historiques sur quelques personnages célèbres du Midi, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, par M. l'abbé Tisserand. (Fin.) P. 3 à 88.

Notice biographique sur Jean-François Laterrade, par M. Lalanne. P. 221 à 230.

Note sur une inscription antique récemment découverte à Cannes et sur les *Severi Augustales*, par M. A.-L. Sardou. P. 231 à 239.

Rapport sur le livre de M. l'abbé Tisserand, *Étude sur la première moitié du XVIIe siècle*, ou *Premier fauteuil à l'Académie française; Godeau, évêque de Grasse et de Vence* (*1605-1672*), par M. de Pontmartin. P. 241 à 251.

Éphémérides cannoises, ou Cannes pendant vingt ans (1850-1870), par M. A. Macé. P. 253 à 318.

Société archéologique et historique de la Charente. — *Bulletin*, 4e série, t. VII, année 1870. Angoulême, 1871, in-8°, avec planches,

Procès-verbaux des séances. P. XXXVII à XLIX.

Éloge de J.-F. Eusèbe Castaigne, par M. J. Babinet de Rencogne. P. 3 à 49.

Recueil de lettres adressées à M. Castaigne. P. 57 à 135.

Charles de Sainte-Maure, duc de Montansier, et les protestants saintongeais, par M. L. Meschinet de Richemond. P. 137 à 144.

Digitized by Google

Quelques recherches dans les environs de Châteauneuf, par M. Bruneteau. P. 145 à 153.

Note sur la découverte faite en 1868 d'une crypte en la cathédrale d'Angoulême, par M. Jules de Laurière. P. 155 à 161.

Quelques mots sur la découverte des arènes ou amphithéâtre gallo-romain de Paris, par le même. P. 163 à 174.

Note sur le fanal ou lanterne des morts de Cellefrouin, par le même. P. 175 à 183.

Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en Angoumois au XVIe siècle, publiés par M. G. Babinet de Rencogne. P. 185 à 302.

Rapport sur la découverte d'un théâtre romain au lieu dit *le bois des Bouchauds*, en la commune de Saint-Cybardeaux, par M. A. Callandreau. P. 303 à 314.

Notice sur le fief des Bouchauds, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 315 à 328.

François de Montmorency de Bouteville. Ses duels, sa condamnation et sa mort, par M. P. de Lacroix. P. 329 à 370.

Sur les scies en silex trouvées dans les stations préhistoriques, par M. A. Trémeau de Rochebrune. P. 371 à 383.

Le Testament de Balzac, publié pour la première fois avec un *fac-simile*, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 385 à 390.

Documents paléographiques et bibliographiques extraits des archives d'Angoulême, publiés pour la première fois par le même. P. 391 à 401.

Annales de la Rochefoucauld. Curieux récits de faits accomplis du temps des guerres de religion (XVIe et XVIIe siècles), publiés pour la première fois par M. Émile Biais. P. 403 à 411.

Documents historiques sur l'Angoumois, publiés pour la première fois par M. G. Babinet de Rencogne. (Suite.) P. 413 à 476.

Chronique de l'année 1870. P. 479 à 520.

Académie du Gard. — Mémoires, novembre 1869-août 1870. Nîmes, 1871, in-8°, avec planches.

Archéologie. — Histoire.

Du calendrier romain et de ses variations successives, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, par M. Aurès. P. 5 à 21.

Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant l'année 1869 (2e semestre), par M. Eug. Germer-Durand. P. 23 à 104.

Rapport sur le mémoire envoyé par M. Aurès au concours académique de 1870, par M. Ed. Flouest. P. 105 à 122.

Digitized by Google

Note sur une sépulture antique découverte au mas d'Agon, en Camargue, par le même. P. 123 à 137.

L'homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes, par M. Adrien Jeanjean. P. 139 à 228.

Tivoli et Subiaco, ou la villa d'Horace et le berceau de l'Ordre bénédictin, par M. l'abbé Azaïs. P. 229 à 255.

Littérature. — Voyages. — Beaux-arts.

Sur deux fables de la Fontaine, par M. Charles Liotard. P. 257 à 263.

Notes d'une excursion dans le nord-ouest de la France. — Côtes de la Manche. — Rives de la Loire, par le même. P. 265 à 297.

Un poëte nîmois. — *Aubes d'avril et soirs de novembre* de M. Jean Gaidon, par M. A Viguié. P. 299 à 310.

Une visite au musée de Bruxelles, par M. Albert Meynier. P. 311 à 317.

Michel-Ange et le plafond de la chapelle Sixtine, par M. Léon Penchinat. P. 329 à 351.

Poésie.

La Villégiature, par M. Eug. Brun. P. 353 à 357.

Les arènes de Nîmes un jour de fête, par le même. P. 359 à 363.

Traduction de l'ode d'Horace : *Angustam, amici, pauperiem*, par M. Phil. Eyssette. P. 365 et 366.

Inter pocula. — Souvenir des Pyrénées, par le même. P. 367.

Remercîment à l'Académie, épître par M. François Vidal. P. 369 à 373.

Académie des Jeux floraux. — *Recueil*, 1871-1872[1]. Toulouse, 1872, in-8°.

1re partie : Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours.

Les Zouaves pontificaux à Patay, par M. Henri Baju. P. 3 à 7.

A Hippolyte Flandrin, par Mlle Marthe Lachèse. P. 8 à 12.

La Guerre, par M. Gabriel Chapelon-Grasset. P. 13 à 17.

A l'Auvergne, par M. Sabin Aressy. P. 18 à 27.

Velléda aux prêtresses de l'île de Sein avant de monter sur le bûcher, par M. Du Laurens de la Barre. P. 28 à 33.

En Bretagne, par M. l'abbé Maximilien Nicol. P. 34 à 38.

Sæcla, par M. Charles Lomon. P. 39 à 46.

A la France, par M. Maury. P. 47 à 53.

Ce recueil fait suite immédiate au volume de 1870.

Digitized by Google

Le Mirage, par M. Cyrille Fiston. P. 54 à 57.
A Celui qu'on outrage! par Mlle Natalie Blanchet. P. 58 à 65.
Le Sacrilége, par M. Ernest Perrassier. P. 66 à 73.
Le Virtuose, par M. Adrien Lala. P. 74 à 82.
A M. et Mme Louise Faure, par Mme Amélie Pernod. P. 83 à 87.
Le Cloarec ou le soldat séminariste à l'armée de la Loire, par M. Henri Galleau. P. 88 à 94.
Dans les champs, par M. Angellier. P. 95 à 97.
Mélodie nocturne, par M. Cyrille Fiston. P. 98 à 101.
A un poëte, par M. l'abbé Maximilien Nicol. P. 102 à 105.
Stella, par M. Georges Boutelleau. P. 106 à 110.
Un nid sur une tombe, par M. Hippolyte Maquan. P. 111 à 119.
Méditation du dernier jour de l'année, par M. Sabin Aressy. P. 120 à 126.
Course fantastique, par M. Gabriel Chapelon-Grasset. P. 127 à 130.
Le Page et l'Écho, par M. Fouquet. P. 131 à 134.
Les Fileuses, par M. Blanchaud. P. 135 à 140.
Les ongles du Lion, par M. Delphis de la Cour. P. 141 à 143.
Les deux feuilles, par Mme Rabot des Partes. P. 144 et 145.
Un mobile de 1870, par M. Gabriel Chapelon-Grasset. P. 146 à 149.
La Statuette, par M. Jules Lefebvre. P. 150 à 155.
Sur la mer, par M. l'abbé Maximilien Nicol. P. 156 à 158.
Le Sonnet, par M. Louis Satre. P. 159.
Mes diamants, par M. Sabin Aressy. P. 160 à 162.
A Venise, par un auteur anonyme. P. 163 et 164.
Éloge de Lamartine, par M. Jules David. (Fragments.) P. 165 à 212.
Éloge de Lamartine, par M. Louis Noël. (Fragments.) P. 213 à 235.

2e partie : Discours, rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres.

Pensées détachées, par M. Sauvage. P. 239 à 260.
Poésies diverses, par M. de la Jugie. P. 261 à 302.
Souvenirs de voyage. — Mission française aux îles Gambier (Océanie), par M. de Rocquemaurel. P. 303 à 336.
La Montagne, poésie, par M. Albert Villeneuve. P. 337 à 360.
Satire première du Ier livre d'Horace, traduite par le même. P. 361 à 366.
Éloge de Clémence-Isaure, par M. Lapène père. P. 367 à 376.
Rapport sur le concours de 1872, par M. le comte Fernand de Rességuier. P. 377 à 406.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Mémoires, t. XIV, 1871. Angers, 1872, in-8°.

Lettres sur le beau en littérature, par M. l'abbé Mérit. (Suite.) P. 1 à 92.

Sœur Jeanne, par M. Léon Cosnier. P. 93 à 102.

Concours archéologique de Rennes, par M. A. Nicolas. P. 103 à 105.

Patrie, par M. Henry Jouin. P. 111 à 114.

L'ambition d'Horace (satire VIe du IIe livre); le Rat de ville et le Rat des champs, par M. le docteur R. Grille. P. 115 à 121.

Mlle Z. Fleuriot. Du rôle des femmes dans la littérature populaire, par M. Henry Jouin. P. 129 à 239.

Typhus des prisonniers de guerre à Angers en 1814, par M. le docteur A. Lachèse. P. 240 à 254.

Compte rendu de la session du Congrès archéologique de France, tenue à Angers en 1871, par M. Léon Rondeau. P. 255 à 265.

Note sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, par M. El. Lachèse, P. 266 à 274.

Paul Flandrin à Angers, par M. Henry Jouin. P. 275 à 280.

De la captation ou de l'art de s'enrichir (IIe livre, satire X^e). — Quel bonheur de vivre aux champs! Le rêve d'un usurier, par M. le docteur Grille. P. 281 à 290.

La maison Abraham et le logis de la Voute. P. 291 à 299.

Renaissance de l'Université d'Angers, par M. Léon Cosnier. P. 319 à 340, 393 à 421.

Les peintures de M. Lenepveu et de M. Jules Dauban au théâtre d'Angers, par M. Henry Jouin. P. 345 à 384.

Abaissement — Vulgarité, par M. El. Lachèse. P. 385 à 392.

Tableau de la sculpture historique à notre époque, par M. Henry Jouin. P. 422 à 452.

La Sauteuse, par M. Paul Belleuvre. P. 453 et 454.

Société éduenne, à Autun. — Mémoires, nouvelle série, t. I. Autun, 1872, gr. in-8°, avec 6 planches.

État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Anatole de Charmasse. P. 1 à 106.

Notice sur la vie et les œuvres de Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux, par M. J.-G. Bulliot. P. 107 à 132.

Mandrin et les contrebandiers à Autun (1754-1762), d'après des documents inédits, par M. Harold de Fontenay. P. 133 à 172.

Digitized by Google

Fouilles du mont Beuvray (1868), par M. J.-G. Bulliot. P. 173 à 267.

Étude critique sur les textes d'Eumène et d'Ammien Marcellin, par M. J. Roidot. P. 269 à 324.

Étude descriptive de quelques sculptures gallo-romaines des environs d'Autun, par M. l'abbé Lacreuze. P. 325 à 347.

Observations historiques et archéologiques sur les fouilles d'Augustodunum, pratiquées, en 1866, à l'intérieur de l'enceinte romaine, par M. J.-G. Bulliot. P. 349 à 371.

Légende détaillée du plan d'Augustodunum, par MM. Roidot-Déléage et Harold de Fontenay. P. 372 à 404.

Statuette de lutteur trouvée à Autun en 1869, par M. J.-G. Bulliot. P. 405 à 412.

Observations critiques sur le mémoire de M. Le Maistre intitulé *Saint-Émilien et les Sarrazins en Bourgogne*, par M. Harold de Fontenay. P. 413 à 434.

Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun, par M. le docteur Guyton. P. 435 à 508.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans. — *Bulletin*, 2e série, t. XIII (XXIe tome de la collection), 1871-1872. Le Mans, 1872, in-8°.

Études biographiques sur la Révolution. — Un Maratiste peint par lui-même, par M. H. Chardon. P. 29 à 108.

Un médecin normand en 1610. — Sonnet de Courval (satire contre les charlatans et les pseudo-médecins empiriques), étude par M. A. Gasté. P. 109 à 129.

Études historiques sur la sculpture dans le Maine. — Le *saint Martin* de Château-du-Loir et d'Écommoy, *l'Hercule et l'Antée* du château du Lude, par M. Henri Chardon. P. 204 à 238.

Sigillographie du Maine (Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe), premier fascicule, avant-propos et sceau de Charles IV, comte du Maine, par M. Hucher. (Avec 1 planche.) P. 1 à 4 et 1 à 6.

Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens. — *Mémoires*, 2e série, t. VIII. Amiens, 1872, in-8°.

Compte rendu des travaux (1868-1869), par M. Anselin. P. 1 à 11.

Rapport de M. Thivier sur le concours ouvert pour un prix de poésie. P. 13 à 35.

Digitized by Google

La Tragédie et la Comédie, dialogue en vers, par M. E. Yvert. P. 79 à 87.

Des héros de poëmes et de romans dans leurs rapports avec l'histoire, par M. Leleu. P. 88 à 120.

Notice sur M. Saint-Albin-Berville, par M. Henri Hardouin. P. 139 à 167.

Sur la critique intime dans les Sociétés savantes, par M. Anselin. P. 293 à 297.

Récit des obsèques de M. Anselin, par M. Yvert. P. 298 à 309.

Examen d'une traduction en vers des odes d'Horace de M. Yvert, par M. de Beausire. P. 323 à 329.

Les forêts dans Virgile; étude par le même. P. 375 à 388.

Sur la définition de l'économie politique, par M. Mathieu. P. 389 à 405.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société académique de Saint-Quentin. — Concours des années 1873, 1874 et 1875.

Année 1873.

POÉSIE.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

HISTOIRE LOCALE.

1° Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes.

2° Histoire de l'abbaye de Fervaques, à Saint-Quentin.

ENSEIGNEMENT.

Traiter les questions qui se rattachent à l'éducation physique, intellectuelle et morale des jeunes enfants admis dans les établissements d'instruction primaire et secondaire.

Il ne s'agit point ici des salles d'asile qui sont soumises à des règles particulières et qui se trouvent en possession de méthodes et de procédés éprouvés.

ÉCONOMIE SPÉCIALE.

De l'instruction primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes.

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

Étudier l'apprentissage en dehors de l'industrie manufacturière, c'est-à-dire dans les corps de métiers proprement dits, tels que maçons, menuisiers, charpentiers, peintres, etc.

Après avoir exposé les conditions actuelles de l'apprentissage, on indiquera quelles seraient les mesures à prendre pour assurer le recrutement des apprentis, et pour leur donner à la fois l'instruction professionnelle et l'éducation intellectuelle et morale.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

L'histoire suffit-elle à l'enseignement moral des hommes? Le roman de mœurs a-t-il son degré d'utilité et à quelles conditions?

Ces concours seront clos le 1er avril 1873.

Année 1874.

PHILOLOGIE.

Examen du dialecte picard; ses origines, ses monuments et sa part contributive dans la formation de la langue française.

LITTÉRATURE.

Étude sur Omer Talon et son influence sur l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle.

Ces concours, auxquels d'autres pourront être ajoutés, seront clos le 1er mars 1874.

Année 1875.

HISTOIRE LOCALE.

Histoire populaire de la ville de Saint-Quentin.

Cette histoire devra être appropriée au cadre de l'enseignement primaire. Tout en remontant aux époques les plus reculées, elle n'admettra que les faits prouvés, ou ceux acceptés par une tradition incontestée; elle s'abstiendra de toute discussion sur les faits obscurs ou douteux; elle comprendra les événements qui ont influé sur la ville, au point de vue politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique; elle relatera les transformations topographiques de la ville, fortifications, monuments, voierie; ses établissements civils et religieux suivant les différentes époques; les hommes célèbres qui y sont nés.

Les concurrents s'attacheront à donner à leur travail des limites et une précision qui permettent d'en faire un livre accessible au plus grand nombre; ils s'inspireront surtout de cette pensée que notre histoire locale doit avoir pour but de faire vénérer et aimer l'antique cité à laquelle nous appartenons, en même temps que la grande patrie.

Ce concours, auquel d'autres pourront être ajoutés, sera clos le 1er mars 1875.

Dispositions générales.

Les mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Digitized by Google

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix consisteront en médaille d'or et seront décernés en séance publique.

Les pièces couronnées seront publiées en totalité ou en partie dans les Annales de la Société, après décision de la commission d'impression.

Société archéologique du midi de la France, à Toulouse. — Concours pour l'année 1872.

PRIX OURGAUD.

« Faire la statistique raisonnée des monuments élevés dans les trois diocèses de Toulouse, de Comminges et de Couserans, depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de saint Louis exclusivement. »

A défaut d'un travail d'ensemble, la Société accepterait une étude complète à ce point de vue sur l'un des trois diocèses.

Le prix est de la valeur de 400 francs.

CONCOURS LIBRES.

Un prix de 200 francs et des médailles, s'il y a lieu, seront décernés aux auteurs qui adresseront quelques dissertations ou mémoires importants et inédits sur un des sujets qui font l'objet des travaux de la Société.

Les auteurs des mémoires pour les deux concours écriront sur la première page une sentence ou devise. La même sentence sera répétée dans un billet séparé et cacheté renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aura obtenu une distinction.

Les auteurs qui se seront fait connaître avant le jugement de la Société ne pourront être admis au concours.

Les membres résidants de la Société sont seuls exclus des concours.

La Société reste propriétaire des œuvres couronnées et se réserve de les publier, si elle le juge convenable.

La Société décernera aussi, dans sa séance publique, des prix d'encouragement aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquités (*monnaies, médailles, poids, sculptures, vases, armes, haches en pierre, parures, etc.*), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Ces encouragements consisteront en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les

Digitized by Google

objets soumis à l'examen de la Société seront rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. Les manuscrits resteront aux archives.

Tous les envois seront adressés *franco* au siége de la Société, place Saint-Sernin, ou à M. le professeur Edward Barry, secrétaire général, allées Saint-Michel, 1, avant le 1er avril 1873. Ce terme est de rigueur.

La Société, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz. — Concours pour 1872-1873.

L'Académie décernera, au mois de mai 1873, des médailles d'or et des médailles d'argent aux meilleurs mémoires qui lui auront été envoyés sur les questions suivantes :

LITTÉRATURE.

L'Académie n'admet au concours pour cette classe que des œuvres inédites :

1° Une pièce de vers;

2° Une composition en prose, se rattachant autant que possible à un sujet d'intérêt local.

BEAUX-ARTS

1° Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans le pays messin;

2° Biographies d'artistes messins.

PHILOLOGIE.

Glossaire du patois messin, comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

L'Académie a déjà couronné un Glossaire du patois messin; elle remet cependant ce sujet au concours pour provoquer de nouvelles études et un travail complétant celui qu'elle a précédemment honoré d'un prix.

HISTOIRE.

1° Histoire de la rédaction de la coutume de Metz;

2° Histoire du domaine municipal de la ville de Metz;

3° Histoire d'une ville, d'une localité importante ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle;

Digitized by Google

4° Histoire du chapitre de la cathédrale de Metz;

5° Histoire de l'une des collégiales de l'évêché de Metz. (Pour Metz : Saint-Sauveur, Notre-Dame-la-Ronde, etc.; pour le département : Hombourg-l'Évêque, Longuyon, etc.)

ARCHÉOLOGIE.

1° Répertoire archéologique de l'ancien département de la Moselle;

2° Description avec plans, de ce qui reste des anciens édifices ayant appartenu aux grandes abbayes du pays messin.

SCIENCES MORALES.

Une question de philosophie sociale.

Dispositions générales.

En dehors des sujets proposés, tout travail se rapportant aux matières indiquées dans ce programme pourra être couronné par l'Académie, s'il lui est soumis.

Les mémoires présentés au concours devront être rédigés en français et adressés, avant le 2 mars 1873, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître. Chaque mémoire portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur : ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix ou une mention honorable.

Cependant les auteurs de travaux qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, les membres titulaires et les associés-libres résidants n'ont pas droit aux prix proposés; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les membres correspondants et les associés-libres non résidants sont admis à concourir pour le prix.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits envoyés à l'Académie pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au secrétariat.

Digitized by Google

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens. — Concours pour 1873.

L'Académie d'Amiens met au concours, pour un prix qu'elle décernera en 1873 :

«Une étude littéraire sur un sujet historique ou biographique se rapportant au département de la Somme.»

Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 francs, sera remis au lauréat dans la séance publique que l'Académie tiendra en 1873.

Les ouvrages envoyés au concours devront parvenir à M. E. Yvert, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, rue des Trois-Cailloux, 64, avant le 1er juin 1873.

Chaque ouvrage devra porter, en tête de sa première page, une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté dans lequel seront la signature et l'adresse du concurrent. Un seul billet sera ouvert pour connaître le nom de l'auteur de l'ouvrage couronné. Les autres billets resteront clos.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront pas rendus, mais leurs auteurs pourront en prendre copie.

AVIS.

L'administration rappelle aux correspondants du Ministère pour les travaux historiques et d'archéologie que la *Revue des Sociétés savantes* n'imprime que des documents ou des travaux inédits. En conséquence, on est prié d'avertir l'administration dans le cas où les communications adressées auraient déjà été publiées ailleurs, en totalité ou par extraits.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1872.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1872.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

A l'occasion du procès-verbal, M. Rathery donne lecture d'une lettre de M. Chéruel, en réponse aux observations qu'il avait été chargé de lui transmettre par la section, relativement au nombre des volumes qui devront être consacrés à la correspondance de Mazarin. Cette communication donne lieu à une discussion, à laquelle prennent part MM. Boutaric, Meyer, Théry et Delisle; la section décide qu'il sera écrit à M. Chéruel qu'elle est disposée à lui accorder pour les lettres de Mazarin le nombre des volumes qui lui sera nécessaire pour cette importante publication, en lui faisant remarquer qu'il ne s'agit pas d'une publication intégrale et *in extenso* de l'œuvre entière de Mazarin, mais seulement d'un choix de celles de ses lettres qui font connaître son esprit et

Digitized by Google

sa politique. L'éditeur devra donc recourir le plus possible à la voie des analyses, et se borner à de simples sommaires pour toutes les dépêches qui n'offrent pas un intérêt capital. Il ne sera plus nécessaire aussi de donner la traduction française des dépêches écrites en italien. Une commission, composée de MM. Rathery, Bellaguet et Hippeau, est désignée par le Comité pour recevoir les manuscrits envoyés par M. Chéruel et veiller à ce que la publication ait lieu dans les conditions exposées ci-dessus.

M. Morand, membre non résidant, fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Les jeunes années de C.-A. Sainte-Beuve, suivies de réflexions et jugements de son père sur la Terreur*. Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Ch. Aubertin, correspondant, adresse les trois documents suivants, dont les deux premiers sont renvoyés à l'examen de M. Levasseur et le troisième à l'examen de M. Hippeau :

1° Extrait du cartulaire des péages de la chambre des comptes de Dijon, 1514;

2° Règlement de la chambre de la ville de Beaune, au sujet de l'indemnité à accorder aux habitants pour le logement des gens de guerre (1653);

3° Extrait du registre des délibérations de la ville de Beaune, de 1652 à 1656 : Délibérations prises relativement aux honneurs à rendre à la reine Christine de Suède lors de son passage à Beaune, en 1656.

M. l'abbé Chevalier, correspondant à Romans, fait hommage de la 10e livraison des *Documents historiques sur le Dauphiné*. — *Correspondance politique et littéraire du marquis de Valbonnais, président de la chambre des comptes et historien du Dauphiné*. — Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. G. Desjardins, correspondant, archiviste du département de Seine-et-Oise, adresse copie de divers documents qu'il a extraits des archives départementales de l'Oise, à Beauvais :

1° Supplément au Dictionnaire de la basse latinité de Ducange; indication de mots qui y ont été omis.

Renvoi à M. Meyer.

Digitized by Google

2° Les communes et les maires et pairs de Beauvais en 1195.
Renvoi à M. Cocheris.

3° Pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1182; fondation d'une chapelle par un chanoine qui part pour le pays des Albigeois (1212).
Renvoi à M. Desnoyers.

4° Documents judiciaires: Un exemple de wehrgeld en 1290, et sentence rendue contre le cadavre d'un suicidé en 1433.
Renvoi à M. Lascoux.

M. l'abbé Ducis, correspondant, fait hommage d'une brochure : *Les Alpes Graies, Pennines et Cottiennes*, extrait de la *Revue Savoisienne*. La question du passage d'Annibal y est traitée d'après les historiens anciens seulement.
Remercîments et dépôt dans la bibliothèque.

M. A. de Jussieu, correspondant, offre d'envoyer des copies de divers documents qui lui paraissent présenter assez d'intérêt pour être imprimés dans la *Revue des Sociétés savantes :*

1° Remontrances que les ss^rs scindicqs de la ville de Chambéry firent à M. le Gouverneur de Savoye pour Son Altesse, le 20 aoust 1600, que la ville estoit assiégée par les François;

2° Acte et conditions de la capitulation proposée au roi Henri IV par les syndics de Chambéry, le 21 août 1600, portant en marge de chaque article les observations du roi, à la suite desquelles la capitulation fut acceptée et signée le 21 du même mois;

3° Ordonnance rendue au conseil général de la ville de Chambéry, le 25 août 1600, pour le serment de fidélité et d'obéissance que S. M. le roi de France a commandé lui prêter, etc.;

4° Formule du serment et noms de tous les syndics, etc., qui assistaient au conseil général où fut rendue ladite ordonnance, etc.;

5° Mandats de payement pour les trompettes du roi qui étaient venus faire les sommations;

6° Notes et mandats de payement concernant les cadeaux de diverse nature achetés au nom de la ville pour le roi et ses officiers, et dépenses faites pour loger le roi à Chambéry.

Ces divers documents seront déposés aux archives du Comité.

Digitized by Google

Quant à ceux qui sont relatifs à la capitulation de Chambéry et que signale M. de Jussieu, la section ne pense pas qu'ils offrent assez d'intérêt pour l'engager à en faire la transcription et à se livrer par conséquent à un travail inutile.

M. Soucaille, correspondant, adresse copie de cinq documents concernant le combat de la Galère, exercice particulier qui était une partie de la fête de *Caritach*, dont la célébration se faisait autrefois à Béziers, le jeudi de l'Ascension (1661-1662).

Renvoi à M. Boutaric.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse copie de divers extraits des papiers de feu M. Guérin de Vence, ancien président de la cour d'Aix, qui avait rempli auparavant les fonctions de secrétaire de Masséna.

Les documents dont M. l'abbé Tisserand a envoyé les copies sont les suivants (fonds Guérin) :

1° Relation du voyage de Madame Infante, en 1753, et Madame Royale Isabelle de France, fille de Louis XV, etc. (Madame de France);

2° Attentat sur Louis XV (1757), note du gouverneur de Provence à tous les Intendants;

3° Lettre autographe de d'Alembert à M. Guérin (5 janvier 1783);

4° Lettre autographe de Mirabeau au même (27 janvier 1791);

5° Plusieurs autographes de Masséna (1797-1799);

6° Lettre du général Reille au président Guérin (Saragosse, 25 octobre 1812).

Dépôt de toutes ces pièces aux archives.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Meyer, Delisle, Lascoux, Hippeau, V. Smith et Bellaguet.

M. Soucaille adresse copie de quatre documents conservés dans les archives de Béziers. M. Boutaric est prié de les examiner.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, donne lecture de la liste des Sociétés savantes auxquelles la commission désignée à

Digitized by Google

cet effet propose d'accorder des subventions. Cette liste comprend 7 sociétés classées en première catégorie, 34 en deuxième et 43 en troisième.

M. Boutaric donne lecture d'un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication des États généraux du XIVe siècle, par M. E. de Stadler. La commission propose d'autoriser la publication, dans la Collection des documents inédits, par M. E. de Stadler, des documents relatifs aux États généraux de 1302-1304, et d'ajourner toute décision concernant les États généraux des règnes suivants, tout en exprimant le vœu de voir promptement publier des documents qui ont un puissant intérêt et qu'il serait regrettable de voir plus longtemps demeurer inédits.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Boutaric lit un second rapport au nom de la commission chargée d'examiner les communications de M. G. Bertrand, relatives à des documents historiques conservés à Saint-Pétersbourg. M. G. Bertrand a rapporté de sa mission la copie collationnée de deux volumes portant les nos 34 et 71 de cette collection, et renfermant des lettres autographes de rois, de princes et de grands personnages, du XIIIe siècle au commencement du XVIe. Ce sont des documents de première ordre dont la commission propose l'impression dans le volume des *Mélanges*, en cours de publication. La *Revue des Sociétés savantes* publiera : 1° la copie collectionnée de la correspondance originale de Marguerite, duchesse de Savoie (1560-1574) (37 lettres); 2° la liste sommaire des volumes concernant la France, qui font partie de la collection des autographes de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

Le rapport de M. Boutaric, dont toutes les conclusions sont adoptées, se termine ainsi qu'il suit : « Votre commission est unanime pour exprimer le désir que les correspondances autographes françaises conservées à Saint-Pétersbourg soient copiées, et que les copies soient déposées au cabinet des manuscrits de la bibliothèque Nationale. Si le Comité partage cet avis, nous souhaitons que notre vœu soit porté à la connaissance de M. le Ministre de l'instruction publique. Ce serait là un moyen efficace de réparer en partie la perte que notre histoire a faite par suite du transport à l'étranger de documents d'une importance capitale; mais il est indispensable d'en

Digitized by Google

avoir une transcription exacte et complète et non un choix arbitraire. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et M. le Président prononce la clôture de la session de 1871-1872.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. d'Arbois de Jubainville fait une communication relative à l'interprétation de l'inscription d'un lec'h breton, basée sur l'hypothèse de l'exécution fautive du *fac-simile* de ce monument que l'on peut voir dans un volume des *Mémoires lus à la Sorbonne en 1863* [1]. A ce propos, M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, fait observer que M. d'Arbois de Jubainville, étant maintenant en Bretagne, pourra facilement contrôler le *fac-simile* de ce lec'h ainsi que ceux des quatre autres dont il parle, et que, par conséquent, avant de renvoyer la communication de M. d'Arbois de Jubainville à un rapporteur, il serait peut-être à propos d'attendre que notre savant correspondant l'ait complétée. La section adopte la proposition de M. Servaux.

M. Dusevel, membre non résidant, fait hommage d'une notice qu'il vient de publier dans la *Revue de Picardie*, sous le titre : *Souvenir du musée de M. Boucher de Perthes, à Abbeville* (11 pages in-8°).

M. l'abbé André, correspondant, adresse des empreintes d'un sceau de plomb trouvé à la tour de Sabran, à quelques kilomètres de Vaucluse. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Douët d'Arcq, qui a déjà fait un rapport sur un autre sceau de

[1] Voyez dans le tome II de cette collection (*Archéologie*), qui a été publié en 1864, p. 153 et suivantes, l'intéressant travail de M. Rosenzweig, intitulé *Notice sur les lec'hs bretons*.

Digitized by Google

même métal trouvé au même endroit et adressé par le même correspondant[1].

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse une note accompagnée d'un plan et de desseins de vases exécutés à la gouache sur une sépulture du XIVe siècle, trouvée dans l'église de Bouin, commune de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). M. le baron de Guilhermy examinera cette note. Le même correspondant annonce le prochain envoi de l'estampage d'une inscription placée sur le portail de la même église, et le relevé de plusieurs inscriptions tumulaires du XVIIe siècle qui existent à l'intérieur du monument.

M. Caillemer, correspondant, informe la section d'archéologie de la découverte qui vient d'être faite de plusieurs vases d'origine romaine trouvés en creusant un canal d'arrosage sur le territoire de la commune d'Entraigues, canton de Valbonnais (Isère). Quelques-uns de ces objets ont disparu, mais M. Caillemer en a pu voir trois dont il donne la description. M. Quicherat rendra compte de cette communication. Le même correspondant promet le prochain envoi de deux rapports, l'un sur une mosaïque trouvée à Grenoble, l'autre sur un pavé découvert à Poliénas.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse, comme complément à une précédente communication sur le sculpteur Lieautaud de la Ciotat, l'acte d'émancipation de cet artiste par son père Pierre Lieautaud, en 1683, le 14 avril. Ce document est renvoyé à l'examen de M. de Montaiglon[2].

M. Laurent Rabut, correspondant, adresse un croquis rectifié du tube en bronze garni d'anneaux trouvé dans le lac du Bourget, et qui fait l'objet d'une communication renvoyée à M. Quicherat. Ce complément est renvoyé au même rapporteur.

M. Esquié adresse une *Note sur des constructions anciennes récem-*

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. II, p. 77.

[2] La précédente communication de M. Giraud sur Lieautaud se trouve dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. III, p. 389-401. Voir aussi la brochure intitulée *Documents relatifs à la construction du maître-autel de Saint-Maximin (Var)*, qui est la reproduction des documents insérés dans la *Revue*.

Digitized by Google

ment mises à découvert dans la ville de Toulouse, brochure in-8° de 19 pages, accompagnée de 5 planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, etc. de Toulouse*, 3e série, t. III, p. 203-321.)

M. A. Parrot adresse des *Notes sur la châsse émaillée du tombeau d'Eulgerius, évêque d'Angers*, récemment découverte dans la cathédrale de cette ville. M. de Guilhermy examinera cette communication.

Il est donné connaissance à la section, comme exposant une découverte archéologique intéressante, d'un article de *La petite Revue, lettres, actes, sciences, industrie et histoire locale du nord de la France*, paraissant tous les dimanches à Saint-Quentin, 1re année, n° 10, 14 juillet 1872, pages 122-123. Il s'agit dans cet article de la découverte à Saint-Amand, à cinq kilomètres de Prosne, canton de Beine, d'une sépulture considérée comme remontant à l'époque franque.

M. Servaux annonce que M. Paul Durand, de Chartres, vient de lui faire savoir que le texte explicatif des planches de la monographie de la cathédrale de Chartres est terminé, et qu'il en remettra prochainement le manuscrit à M. de Guilhermy. La section témoigne sa satisfaction de voir enfin se réaliser une promesse dont elle attend la réalisation depuis si longtemps [1].

M. Darcel entretient la section de la découverte qui a été faite à Pons (Charente), en creusant les fondations d'une maison, d'une statue de 1m,30 de haut, que l'on avait dit d'abord être en or, puis que l'on avait ensuite déclaré être en laiton, et qui définitivement se trouve être simplement une statue en pierre.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de Guilhermy, Clément de Ris et P. Lacroix.

M. Quicherat donne lecture d'un rapport sur les *Bulletins de la Société polymatique du Morbihan*, de 1866 à 1872.

[1] Au moment où le secrétaire de la section relit les épreuves du présent compte rendu, 15 février 1873, le manuscrit de ce travail n'a pas encore été remis à M. de Guilhermy.

Digitized by Google

M. le comte Clément de Ris lit ensuite deux rapports, le premier sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. III et IV, années 1868 et 1869; le second sur le *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, 2e série, t. II et III. Janvier 1863 et mars 1870.

Tous ces rapports sont renvoyés à la rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Léon Renier lit un rapport sur une dissertation de M. Rossi, ancien directeur du *Propagateur du Var*, qui, dans une brochure adressée au Comité, intitulée *Un cimetière romain près de Solliès-Pont*, (*Var*), s'est attaché à donner l'explication d'une inscription antique découverte dans une des tombes de ce cimetière. Le rapport de M. Renier, dans lequel l'explication proposée dans cette brochure est rectifiée, conclut à la reproduction dans la *Revue des Sociétés savantes* du *fac-simile* de l'intéressant texte épigraphique dont on doit la connaissance à M. Rossi.

M. Léon Renier rend ensuite compte verbalement d'une communication de M. Féraud, interprète principal de l'armée d'Afrique, relative aux découvertes ethnographiques et archéologiques que le zélé correspondant a faites dans l'extrême sud de l'Algérie (Sahara). M. Renier déclare que ce rapport est fort intéressant; le vice-président de la section en aurait même demandé la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*, s'il n'avait appris que son auteur l'avait envoyé en même temps au Ministre de l'instruction publique et à la *Société algérienne*; et que cette compagnie l'a imprimé dans le dernier numéro de la *Revue africaine*. Il n'y a donc plus à s'occuper de ce travail que pour le déposer dans les archives et exprimer le regret que M. Féraud n'en ait pas réservé la primeur au Comité.

M. de Montaiglon lit un rapport sur une communication de M. Lhuillier intitulée: *Noms d'artistes français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, relevés sur des documents inédits dans les archives de la Brie.* Le rapporteur conclut à l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* de ce travail, qui complète ce qui a déjà été publié sur la matière.

M. le comte Clément de Ris donne lecture d'un rapport sur l'ex-

Digitized by Google

trait d'un rapport adressé de Papeete (île de Pâques) à M. le Ministre de la marine et des colonies par M. le contre-amiral Lapelin, commandant la division navale de l'Océan Pacifique. Le rapporteur conclut en demandant le depôt aux archives de l'extrait du rapport de M. le contre-amiral Lapelin.

M. Quicherat propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* : 1° des *Notes sur un sarcophage antique de l'église de Saint-Loup* (*Lot-et-Garonne*), adressées avec un dessin par M. Tholin, correspondant; 2° d'une note accompagnée d'un dessin de M. Godard-Faultrier, correspondant, *Sur un objet de bronze trouvé à Angers*. Le même membre rappelle que M. l'abbé Baudry a adressé une note sur les fouilles qu'il a pratiquées au Bernard (Vendée), dans un XXIe puits funéraire. Les résultats de cette exploration ayant une certaine importance, M. Quicherat regrette de ne pouvoir donner date dès à présent à M. l'abbé Baudry, en demandant la publication de sa note dans la *Revue*; mais il craindrait par là de déflorer le mémoire annoncé par le correspondant et qu'il se propose d'adresser prochainement à la section.

Les conclusions des rapports de MM. Renier, de Montaiglon, Clément de Ris et Quicherat, sont adoptées par la section; ceux de ces rapports qui sont écrits sont renvoyés à la commission de la *Revue*. L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président prononce la clôture de la session de la section d'archéologie pour 1871-1872.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Tome IV.

Les quatre fascicules dont se compose ce volume renferment la continuation ou la fin de certaines publications commencées dans les volumes précédents; on y trouve aussi quelques mémoires sur des sujets nouveaux, mais se rapportant pour la plupart à l'archéologie ou aux sciences naturelles.

M. A. Lacroix a terminé ses *Études sur le canton du Grand-Serre.* Quoique ces études soient surtout statistiques, l'auteur a corrigé l'aridité de son sujet, soit en indiquant les hommes remarquables qui sont nés dans ce canton ou qui l'ont habité, soit en signalant les faits historiques qui s'y sont produits. C'est ainsi qu'il rappelle l'émoi causé en 1613 par la découverte, près du château de Langon, dans la commune de Montrigaud, de certains ossements fossiles. Un médecin ou chirurgien, nommé Mazuyer, publia une brochure dans laquelle il disait « qu'il avait trouvé à Langon, dans un immense tombeau en briques, avec la légende *Theutobochus rex*, les restes d'un géant de 25 pieds de long, sur 10 de large aux épaules, avec une tête de 10 pieds de circonférence, et tout à côté une cinquantaine de médailles à l'effigie de Marius, vainqueur des Cimbres et de Theutobochus, leur roi. » Mazuyer transporta à Paris les os du géant, pour les montrer au public, moyennant argent; mais plus tard on reconnut que ces os avaient appartenu, non à un homme, mais à un mastodonte. On accusa Mazuyer, dit Cuvier, d'avoir fait faire sa brochure par un jésuite de Tournon, qui avait forgé l'his-

Digitized by Google

toire du sépulcre et de l'inscription : il ne paraît pas qu'il se soit justifié de cette imposture.

La fin du *Journal du siége de la Mure* nous fait assister à un triste spectacle. Au moment où le duc de Mayenne s'emparait de la ville, les troupes et quelques habitants se renfermèrent dans la citadelle, et 300 femmes cherchèrent un refuge dans le fossé. « Le matin du 2 novembre 1580, dit l'auteur du journal, environ 300 femmes furent chassées à coups de pierres du fossé de la citadelle, où elles s'estoyent retirées, par ceux de dedans, et repoulcées une fois ou deux à harquebuzades par les nôtres, pour les affamer plus tost. A la fin le duc et la noblesse, en ayant pitié, les receurent : et furent menées surement à Ponsonas. »

Quatre jours après, les assiégés n'en furent pas moins réduits à capituler : « L'occasion qu'ils disoyent qui les avoit faict composer estoit seulement la compassion qu'ils avoyent de voir mourir leurs blessez par faulte de secours ; mais, à la vérité, c'estoit faulte d'eau, car, estans plus de unze ou douze cents bouches et plusieurs chevaux, il y avoit trois jours quils n'avoyent beu, tellement qu'on dict que beaucoup de soldats beuvoyent de leur urine. »

Très-peu versé dans la science étymologique, j'ai dû recourir à l'obligeance de notre confrère, M. Paul Meyer, dont la compétence en pareille matière n'est pas contestée, et qui a bien voulu rédiger les observations suivantes sur les *Étymologies des noms de lieu du département de la Drôme*, par M. le baron de Coston.

M. le baron de Coston s'est proposé de rechercher les étymologies des noms de lieu du département de la Drôme, et le plus souvent il les rapporte au celte, et les explique par les idiomes sortis de l'antique langue des Gaulois : le bas-breton, le gallois, l'erse, le gaëlique. Cette recherche n'a assurément rien de chimérique, et, conduite avec la méthode convenable, elle doit produire des résultats, sinon constamment sûrs, du moins probables. On sait, en effet, que les noms de lieu forment la classe de mots où s'est conservé le plus de racines celtiques ; et d'autre part, à défaut de la langue celtique elle-même dont les anciens ne nous ont conservé que peu de mots, il est légitime de recourir au vocabulaire des idiomes néo-celtiques. Mais il faut user de certaines précautions. Il ne suffit pas qu'un mot se rencontre en bas-breton ou en erse pour lui supposer une origine celtique, car il peut avoir été introduit tardivement dans la langue. Puis, l'origine celtique d'un mot étant une fois bien cons-

Digitized by Google

tatée, par sa présence dans deux ou trois ou quatre des idiomes néo-celtiques, et par la comparaison avec les autres langues indo-européennes, il reste à déterminer la forme qu'il a dû avoir à l'époque où il a pu entrer en composition dans un nom de lieu, car c'est cette forme seule, et non point la forme actuelle, qui doit être prise en considération. Cette partie de la tâche de l'étymologiste est certainement celle qui présente les plus grandes difficultés et exige le plus de préparation, car ce n'est point en feuilletant quelques dictionnaires, mais par une étude approfondie des modifications successives éprouvées par l'idiome, qu'on arrive avec quelque certitude à déterminer la forme revêtue à une époque donnée par tel ou tel mot.

M. le baron de Coston ne paraît point s'être préoccupé de cette difficulté. Ses notions sur les lois selon lesquelles la permutation des sons s'est opérée d'un idiome à l'autre paraissent être des plus vagues. Il néglige la grammaire, et ne fait guère usage que du dictionnaire, se contentant de ressemblances, bien souvent plus apparentes que réelles. Il puise ses exemples un peu partout, et range sur la même ligne les idiomes les plus différents. Ainsi, ayant à rechercher l'origine de ce nom : *Castrum de Autana*, il nous dit que *tan* signifie maison en hébreu, persan et aquitain[1] ! Comme si ces idiomes, dont le premier est sémitique par excellence, le second aryen, et le troisième (l'ancien basque) d'une origine non encore déterminée, pouvaient être concurremment employés à la découverte d'une étymologie ! Pour le dire en passant, l'origine du mot *Autana* est, dans l'exemple précité, très-facile à trouver. Les textes invoqués sont d'une époque (1284 et 1378) où beaucoup de noms latins étaient formés selon la prononciation de la langue vulgaire : *Autana*, plus tard *Autone* ou *Aultane*, nom d'un village situé sur une montagne, est simplement le latin *altus* avec le suffixe également latin *anus*[2].

Un autre exemple montrera mieux encore la faiblesse de la méthode employée par M. de Coston et le peu de confiance que méritent ses conclusions. Selon lui, dans des noms tels que *Arban*, *Arpavon*, *etc.*, les lettres *ar* représentent « l'article breton, et sans doute celtique, *ar*, le[3]. » Avant de dire que l'article breton *ar* était

[1] Tome IV, p. 63.
[2] Voy. Diez, *Grammatik der rom. spr.* II, 310.
[3] Tome IV, p. 63.

Digitized by Google

sans doute celtique aussi, M. de Coston aurait dû vérifier les formes anciennes de l'article dans les idiomes néo-celtiques; et il aurait trouvé sans beaucoup de peine que la plus ancienne forme que l'on puisse atteindre est *sind* (anc. irlandais); qu'en armoricain (ou bas-breton du moyen âge) la forme était *an*, et qu'enfin la forme *ar* est le résultat d'une modification phonique qui ne paraît pas s'être produite avant le XVIe siècle[1]. Il est donc évident que le groupe *ar*, lorsqu'on le rencontre dans des noms de lieux du moyen âge, ne peut s'expliquer par l'article breton *ar*, puisque cet article n'avait point encore cette forme.

La Société d'archéologie et de statistique de la Drôme avait chargé quelques-uns de ses membres de « rechercher le nom des rues du vieux Valence, de faire la nomenclature des rues nouvelles, et de proposer les noms à y appliquer, en raison des constructions nouvelles, des monuments, des événements et des personnages histoques dont il convient de conserver le souvenir. »

M. le docteur Bonnet, choisi comme rapporteur de cette commission, a fait sur ce sujet un travail consciencieux, bien ordonné, remplissant exactement les conditions du programme, et qui sera sans doute utilement consulté par le conseil municipal de Valence.

Sous ce titre : *Géographie ancienne du Dauphiné*, M. Guilleminet, professeur de physique au collége de Valence, a publié un mémoire dans lequel il cherche à déterminer les parties du territoire delphinal autrefois occupées par les Vocontiens, les Allobroges, les Cavares, les Ségovellauniens et les Tricastins. A l'appui de son travail, l'auteur a dressé une carte géographique, qui n'est peut-être pas encore gravée, mais qui, dans tous les cas, n'est pas jointe au texte du mémoire; — je le regrette, parce qu'elle donnerait plus facilement le moyen de contrôler les affirmations ou les conjectures de M. Guilleminet.

Cette carte doit tracer l'itinéraire d'Annibal à travers le Dauphiné et à travers les Alpes; et, comme je lis dans la 1re livraison du tome VII des *Archives des Missions scientifiques et littéraires* (2e série) qu'une mission d'*exploration relative à l'histoire du passage d'Annibal dans les Alpes* a été confiée au capitaine Hennebert, je crois qu'il serait convenable que notre secrétaire voulût bien signaler à M. Hennebert le travail de M. Guilleminet.

[1] Voy. Zeuss, *Gram. Celt.* 2e édit. I, 209, 217-219, et comp. d'Arbois du Jubainville, dans la *Revue Celtique*, I, 89.

Digitized by Google

Dans une lettre adressée à M. Lacroix sur l'*Histoire ecclésiastique du Dauphiné*, lettre qui n'est pas encore terminée, et qui prend les proportions d'un véritable mémoire, M. Brun-Durand relève un assez grand nombre d'omissions ou de lacunes qu'il a remarquées dans le volume consacré à la province de Vienne (*provincia Viennensis*) par le continuateur du *Gallia christiana*.

Si j'avais eu l'honneur de connaître personnellement M. Hauréau, je me serais empressé de l'en avertir. Ceux de nos collègues qui sont en même temps ses confrères à l'Institut pourraient peut-être se charger de ce soin.

LASCOUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS (ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS).

Nouvelle période, t. XII et XIII, 1869-1870.

Ces deux volumes, dans lesquels on rencontre quelques travaux d'archéologie, ne renferment aucun article qui se rapporte à l'histoire proprement dite. Nous n'y avons trouvé que des comptes rendus de divers ouvrages ou recueils périodiques, quelques morceaux littéraires en prose ou en vers, quelques notices biographiques ou nécrologiques.

Pour ce qui est des comptes rendus, nous n'avons pas à en entretenir le Comité. Nous nous bornerons à mentionner ceux de M. J. Sorin sur une traduction de l'*Araucana*[1] par M. Alexandre Nicolas, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Rennes; de M. l'abbé Louis Levoyer sur une monographie du château de Marchais[2] par M. Henri Métivier, professeur au Prytanée de la Flèche; de M. Henry Jouin sur les journaux et la critique d'art de juin 1868 à juin 1869; de M. L. de Farcy sur le XXVIIIe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie;* de M. d'Espinay sur l'*Histoire des Comtes de Paris* et de l'avénement de la troisième race par M. Mourin, et sur le dictionnaire topographique du Morbihan par M. Rosenzweig.

Parmi les morceaux littéraires nous citerons les suivants :

1° *Une petite notice sur Horace*, par M. le docteur R. Grille.

[1] Poëme épique espagnol, par don Alonzo de Ercilla y Zuniga.

[2] Château situé à 20 kilomètres nord-est de Laon (Aisne).

Digitized by Google

«Que dire de nouveau sur Horace? Tout a été dit et redit sur ce charmant auteur?» C'est ainsi que s'exprime M. Grille lui-même en commençant sa notice. Après l'avoir lue, nous ne pouvons que partager son avis. Ses appréciations se recommandent par la justesse, mais non par la nouveauté.

2° *Considérations sur le beau en littérature*, publiées sous forme de lettres par M. l'abbé Mérit. Ce n'est que la première partie d'un travail dont M. l'abbé Mérit doit donner la suite dans le quatorzième volume des *Mémoires de la Société des sciences et arts d'Angers*. Ce sujet a été traité de notre temps même avec un rare talent et une grande autorité par les maîtres les plus éminents. Il était difficile à M. Mérit de les surpasser ou même de les égaler. Nous ne lui reprocherons pas cependant de s'être attaché à une pareille matière, qui est digne de séduire les esprits sérieux. Ce que nous en avons lu ne nous paraît manquer ni de goût ni d'élégance. Nous serions toutefois tenté de dire comme l'auteur: «Combien il est plus doux de jouir du beau que de se fatiguer à le définir!»

3° Plusieurs pièces de vers de MM. R. Grille et H. Jouin, qui ont eu le don d'agréer à leurs confrères et d'obtenir leurs applaudissements.

Les articles biographiques tiennent une certaine place dans deux volumes. Nous avons remarqué, entre autres, celui de M. Lachèse sur le comte Élie Janvier de La Motte, et celui de M. H. Joui sur Alphonse Legeay, poëte angevin, ainsi qu'un éloge de M. Charles Calemard de La Fayette, par le même.

Le comte Élie Janvier de La Motte, conseiller honoraire à la cour d'Angers et ancien député au Corps législatif, avait été nommé membre de la Société en 1845 et délégué par elle en 1846 pour la représenter au congrès scientifique international de Gênes. Le rapport qu'il fit sur ce congrès a été imprimé dans le sixième volume des *Mémoires de la Société*. Il avait beaucoup voyagé en France, en Algérie, en Suisse, en Italie, en Belgique, en Hollande et en Allemagne. Il mourut le 16 mai 1869.

Le nom d'Alphonse Legeay n'est guère connu au delà des limites du département de Maine-et-Loire. Né à Jallais le 9 août 1837, et mort le 18 août 1858, Legeay eut à peine le temps de laisser entrevoir ce qu'on pouvait attendre des heureuses dispositions poétiques qu'il avait reçues de la nature. Ses œuvres sont peu nombreuses; mais les fragments que nous en a donnés M. H. Jouin, notamment une

Digitized by Google

ode sur la guerre d'Orient, qu'il composa à l'âge de dix-sept ans, une épître sur le printemps, écrite deux ans plus tard, et une élégie intitulée *la Fête des Morts*, témoignent d'une rare précocité d'esprit et de talent, et d'une véritable vocation pour la poésie. Ses débuts, qui faisaient concevoir les plus belles espérances, font regretter plus vivement sa fin prématurée.

En entreprenant l'éloge de M. Calemard de La Fayette, M. H. Jouin s'est proposé surtout d'analyser, d'étudier et de louer les quatre principaux ouvrages de cet agronome distingué : *Petit Pierre ou le bon cultivateur, la Prime d'honneur, l'Agriculture progressive*, et *le Poëme des champs*, ce dernier couronné par l'Académie française.

M. Calemard de La Fayette s'est voué depuis plus de vingt ans à la défense et à la glorification de l'agriculture; il a contribué, par ses conseils pratiques, par son exemple, comme par ses écrits, aux progrès de cet art ainsi qu'au bien-être des populations rurales qui habitent autour de son domaine de Sénilhac, près du Puy. Il n'appartient à l'Anjou ni par son origine, ni par sa résidence, ni par la spécialité de ses travaux. On ne comprendrait donc pas par quel lien ce panégyrique se rattache aux publications de la Société d'Angers, si nous n'ajoutions qu'il a été composé par M. H. Jouin pour concourir à un prix de 500 francs institué par le conseil général de Maine-et-Loire pour le meilleur travail sur un sujet relatif à l'agriculture; que l'éloge de M. Calemard de La Fayette a obtenu, à ce concours, une mention très-honorable, et que la Société d'Angers en a décidé l'insertion dans le recueil de ses Mémoires.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.

IVe volume de la 2e série (XIVe volume de la collection).
Constantine, 1870, in-8°.

A part quelques travaux archéologiques dont nous n'avons pas à nous occuper, ce volume est presque entièrement rempli par deux mémoires importants : l'un, de M. Charles Féraud, interprète de l'armée d'Afrique, est la suite de l'*Histoire des villes de la province de*

Digitized by Google

Constantine, que l'auteur a commencée par la monographie de Bougie, et qu'il continue aujourd'hui par celle de Gigelli; l'autre, par le capitaine Villot, est la première partie d'un travail d'ensemble intitulé *Études algériennes*, et est consacré aux *Mœurs des indigènes*.

Quand nos troupes arrivèrent, le 13 mai 1839, dans l'ancienne *Jgilgili*, ils trouvèrent quelques restes de l'enceinte romaine, une tour carrée de la cité du moyen âge et un débris de muraille génoise.

Ces trois ruines disaient les destinées de la petite ville qu'un tremblement de terre détruisit presque entièrement dans la nuit du 21 au 22 août 1856 et dans la journée qui suivit. Il est douteux que les indigènes l'eussent relevée; mais les Français étaient là : le génie déblaya et nivela le terrain, aligna des rues, ouvrit des places, puis des routes de communication avec Sétif et Constantine. Grâce à nos soldats, les maisons infectes de l'ancien Gigelli, au nombre d'une centaine environ, furent reconstruites et assainies; on en construisit de nouvelles; des places furent ménagées et plantées d'arbres.

Aujourd'hui, à côté de la vieille ville arabe dont une partie est transformée en citadelle, la récente cité française s'étale coquettement sur la plage. Au bout d'un an et demi, elle comptait déjà 1,200 habitants. Le dernier recensement en accuse 2,122. Et tout cela s'était accompli au milieu d'hostilités presque incessantes de la part des tribus indigènes.

Après la description de la ville, vient celle du cercle de Gigelli, dont M. Féraud emprunte les éléments à Édrisi, Ibn Kaldoun, Procope et autres. Les mœurs sont encore telles que les décrivait ce dernier écrivain il y a plus de quinze siècles. Les populations de la Kabylie orientale, comme celles du Jurjura, ont conservé des coutumes et des usages traditionnels que l'auteur s'est proposé de nous faire connaître. L'amour, le mariage, la condition des femmes, les crimes, les compositions, sont tour à tour l'objet de ses études. A la page 66, il nous donne la traduction de plusieurs chants kabyles dont le texte avait été précédemment publié par lui dans la *Revue Africaine*, chants de noce, de guerre, lamentations funèbres, assez semblables aux *voceri* corses, prononcées, comme ceux-ci, en présence du cadavre, par celles des femmes présentes qui possèdent le don de l'improvisation, et interrompues, à des intervalles convenus,

Digitized by Google

par les exclamations de douleur de toute l'assistance. La suite de ce premier chapitre est consacrée à l'agriculture, à l'exploitation des forêts, et enfin il se termine par l'énumération des principales tribus qui, à une époque quelconque, ont joué un rôle politique dans le pays.

Les chapitres suivants nous montrent la domination romaine s'implantant sur ces populations d'origine punique; puis, après Carthage et Rome, les Vandales, les Grecs, l'occupation musulmane, qui laissa s'établir au milieu d'elle successivement les Siciliens, les Pisans, et surtout les Génois, auxquels appartint pendant longtemps le commerce de la côte.

Vint enfin la domination turque, et, avec elle, l'établissement de la course contre les chrétiens. Vers l'an 1584 naquirent, dans l'île de Mételin, l'ancienne Lesbos, les deux frères Kheïr-Eddin et *Baba 'Aroudj*, dont les Européens ont fait par corruption *Barberousse*. Ces hardis corsaires, après avoir répandu quelque temps la terreur sur les côtes d'Italie, vinrent chercher fortune sur les rivages barbaresques, et choisirent Gigelli pour centre de leurs opérations. On montre encore, près de la porte de l'ancienne ville, le palmier aux pieds duquel 'Aroudj venait s'asseoir pour causer avec les corsaires ses compagnons et délibérer sur les expéditions à entreprendre. On sait que la piraterie ainsi organisée devait se continuer jusqu'à nos jours, malgré les efforts tentés à diverses reprises par les puissances chrétiennes contre ce fléau, auquel il était réservé à la France de porter le dernier coup.

En 1611, une flotte espagnole, sous les ordres du marquis de Santa-Crux, incendia la ville de Gigelli. Vers 1662, les corsaires ayant violé les traités de paix conclus avec la France, Louis XIV envoya successivement dans la Méditerranée, pour les poursuivre, le commandeur Paul, marin très-redouté des pirates, les chevaliers d'Hocquincourt et de Tourville, et enfin le duc de Beaufort, qui leur infligèrent de grandes pertes sans pouvoir mettre fin aux hostilités. Enfin l'on arriva à cette idée, que le meilleur moyen de réprimer leurs excès était d'occuper d'une manière permanente un point du littoral.

Le cardinal Mazarin prit ce projet fort à cœur. On fit reconnaître les côtes d'Afrique par Duquesne et le chevalier de Cleirville, surintendant des fortifications. Après avoir hésité longtemps entre Bône, Stora, Bougie et Gigelli, on se décida enfin, en 1663, pour ce

Digitized by Google

dernier point[1]. Telle fut l'origine de cette expédition de Gigeri, comme on l'appela alors, qui servit de diversion à l'activité de la jeune noblesse laissée oisive par la cessation de la Fronde, où la cour ne fut peut-être pas très-fâchée de voir le héros de la dernière guerre civile compromettre sa popularité d'un jour, et qui présente cette singulière physionomie d'une espèce de croisade en plein XVIIe siècle, dans laquelle, malgré l'insuccès final, ne manquèrent ni les grands coups d'épée, ni les épisodes romanesques, et dont les souvenirs se trouvent consignés à la fois dans les traditions et les chroniques arabes, aussi bien que dans les *Lettres de Mme de Sévigné* et dans les *Mémoires de Bussy-Rabutin*.

Nous renvoyons à l'intéressant récit où M. Féraud a résumé la substance de ces divers documents, tant imprimés que manuscrits. On y voit les causes de l'échec par lequel, malgré beaucoup de bravoure dépensée en pure perte, à la française, se termina cette expédition, causes dont la principale fut la jalousie et le défaut d'entente entre les deux chefs, le duc de Beaufort et le comte de Gadagne. Le premier, qui alla se faire tuer quelques années après au siége de Candie, avait chargé aux premiers rangs, dans le combat du 5 octobre, avec son intrépidité ordinaire; mais, comme il s'était vanté, après son retour en France, d'avoir fendu jusqu'aux hanches, et d'un seul coup de sabre, un cavalier arabe qui avait osé se mesurer avec lui, les chansonniers de la Fronde retrouvèrent leur verve d'autrefois contre l'ancien Roi des Halles, et tout Paris répéta les deux couplets suivants :

Ce vaillant duc de Beaufort
Que tout le monde adore,
A pourfendu, ce dit-on,
D'un seul coup d'estramaçon
Un More (*ter*).

Or admirez la vertu
De ce diable de More;
Quand Beaufort l'eut pourfendu,
Il courait comme un perdu
Encore (*ter*).

Notre retraite nous avait coûté 1,400 hommes et 30 pièces de

[1] Sur l'expédition de Gigelli, où la flotte arriva le 22 juillet 1664, voir *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par A. Jal, t. I, p. 315, Paris, 2 vol. in-8°, 1873. (*Note de la Commission de rédaction.*)

Digitized by Google

canon aux armes de France, dont plusieurs, lors de notre débarquement à Gigelli, en 1839, ont été retrouvés par nos soldats, couchés et abandonnés sur la plage. Entre les mains kabyles, dit M. Féraud, j'ai vu souvent des lames de sabre avec ces mots gravés, *Gardes*, ou bien *Royal*. L'un d'eux m'a donné un sceau en fer portant un écusson chargé de dix billettes, autour duquel on lit : CHARLES DE BEAUMANOIR.

Parmi les planches placées à la fin du volume, nous trouvons un croquis du temps qui montre les positions occupées par l'armée française, et la gravure de quelques-unes des épaves dont nous venons de parler. N'oublions pas de rappeler avec M. Féraud que l'expédition de 1664, quoique terminée d'une manière fâcheuse, eut cependant pour résultat d'effrayer les Algériens, qui demandèrent la paix deux ans après et signèrent un traité avantageux pour la France.

C'est à Gigelli que se manifestèrent les premiers symptômes de la grande insurrection kabyle de 1803, qui mit en péril la domination turque dans toute la province. La guerre du marabout Zebouchi et du chérif marocain Mohammed-ben-el-Harche contre Osman, bey de Constantine, ne se termina que par la mort du chérif. Notre auteur s'est attaché à dissiper les doutes qui avaient longtemps régné sur les véritables causes de cette insurrection. On les croyait d'abord purement locales. A Alger, on affirmait que la révolte était soudoyée par la France, et même qu'un frère de Napoléon était à la tête des rebelles. Ce bruit trouva créance parmi les Algériens qui avaient vu peu de temps auparavant, dans leur rade, le prince Jérôme Napoléon chargé de réclamer, à la tête d'une division de nos vaisseaux, les Français, Italiens et Liguriens captifs. Mais M. Féraud, à l'aide des documents authentiques possédés par la famille des Oulad-Amokran, et s'appuyant sur les aveux du chérif, l'un des principaux auteurs du mouvement, n'hésite pas à voir, au fond de toute cette affaire, la politique anglaise jalouse de susciter en Algérie des embarras à la Régence alliée de la France.

Le cinquième et dernier chapitre est consacré à la conquête française. Gigelli ne fut occupé qu'en 1839, à la suite d'une attaque des indigènes contre les naufragés du brick français *l'Indépendant*, qui avait fait côte près de la ville. Mais il fallut, pour en assurer la possession, une série de combats acharnés et la construction d'ouvrages de défense portant les noms de Beaufort, de Duquesne, de

Digitized by Google

Saint-Ferdinand, etc. Les Kabyles, repoussés dans leurs attaques de jour, revenaient la nuit, et, rampant ventre à terre comme des reptiles, muets, invisibles, se ruaient brusquement sur nos positions, cherchant à enlever vivants nos factionnaires ou à les tuer.

La correspondance d'un jeune capitaine au bataillon de la légion étrangère, qui s'empara de Gigelli, nous fournit sur cette première journée et sur les combats qui suivirent, des détails empreints d'une vérité saisissante et d'une vivacité toute française. Nous ne pouvons résister à la tentation d'en reproduire ici quelques passages :

« Gigelli, le 14 mai 1839.

« Nous sommes à Gigelli, entrés sans coup férir, sans brûler une amorce et après un débarquement des plus maladroits; car, si nous avions trouvé de la résistance, nous nous serions fait abîmer. Les barques de débarquement ont touché et sont restées engravées sous le feu de la place. Ennuyé de cette ridicule position, je me suis jeté à la nage avec ma compagnie, nous avons marché quelques toises dans l'eau et avons pris possession de la ville. A peine à Gigelli, j'ai été dirigé en avant de la ville, à environ un quart de lieue, pour prendre position sur une ligne de monticules. J'y ai été reçu par une belle et bonne fusillade qui nous a tué quelques hommes. J'ai de suite fait faire de petits parapets en pierre sèche, en terre et en feuilles de figuier de barbarie pour mettre les hommes à l'abri.

« Toute la journée, nous avons tiraillé et canonné. Les Kabyles se montraient environ cinq ou six cents... On nous en promet cinq ou six mille pour ce soir. La nuit, ils nous ont laissés tranquilles... Au moment où je t'écris (3 heures du matin) de grandes colonnes blanches descendent des montagnes et nous promettent un rude combat.

« Quelle ville que ce Gigelli, où nous sommes destinés à passer peut-être un an!... Des maisons où notre mère ne mettrait pas ses porcs de Gascogne... Au surplus, nous n'y entrons pas, et c'est tant mieux. On fait des redoutes autour de la ville, qui ne tient à la terre que par une langue très-facile à défendre. »

« Aux avant-postes devant Gigelli, le 18 mai 1839.

« Ah! frère, quel métier que le nôtre! Depuis le 13 que je suis ici, que d'émotions diverses! que d'événements! que de douleurs poignantes! Tous les jours, frère, tous les jours sans exception,

Digitized by Google

pendant des cinq et six heures de suite, des combats de géants! Car nous avons eu affaire au moins à quinze cents hommes et deux fois à quatre mille. Attaqués de toutes parts sur toute notre ligne, beaucoup trop étendue pour notre petit monde, nous avons été obligés de charger à la baïonnette, et nous l'avons fait avec un élan, une vigueur, dignes d'un plus grand théâtre. Livrés à nos propres ressources, nous avons fait des miracles, et cela nous a donné de la fierté dans l'âme. Ma compagnie a enlevé des positions couvertes de Kabyles qui se battent corps à corps, qui mordent à terre et meurent en frappant. Dans les journées du 15 et du 17, j'ai perdu vingt voltigeurs. Mon sous-lieutenant est blessé... Ces Kabyles sont les soldats les plus braves de toute l'Afrique. Il y en a qui sont venus sur nos pièces, et qui ont été tués par la mitraille à dix pas. Le cadavre du père était tombé; les deux fils se sont fait tuer dessus à coups de baïonnette. Ce n'est pas déjà si sauvage; en civilisation, on ne fait pas mieux que cela... A l'exception de l'assaut de Constantine, je n'ai rien vu de comparable aux combats que nous livrons ici. »

Une douzaine d'années après la date de ces lettres, l'officier qui les avait écrites était devenu le général Saint-Arnaud, commandant de la province, et le renouvellement fréquent des hostilités (en 1841, 1843, 1847 et 1849), de la part des tribus établies entre Gigelli et Collo, fit juger indispensable une expédition qui se prolongea pendant les mois de mai, juin et juillet 1851, et où figurèrent, sous les ordres du commandant en chef, le lieutenant-colonel Espinasse, le colonel Janvier et le général Bosquet, qui y fut blessé.

Deux compagnies du 10e de ligne, nouvellement arrivé de France, y furent surprises par l'ennemi, et ce ne fut qu'après une laborieuse campagne, où il arriva à notre armée de livrer jusqu'à sept combats en dix jours, que la tranquillité fut rétablie dans ces tribus remuantes et belliqueuses.

Mais, pour relier définitivement Gigelli et Constantine, pour éteindre le foyer d'agitation qui couvait toujours dans le pays intermédiaire du Babor et de l'Oued-el-Kabir, il ne fallut pas moins que la grande expédition de mai 1853, sous les ordres du gouverneur général Randon, et dans laquelle la 1re division était commandée par le général de Mac-Mahon. A peine pacifié, le pays était transformé par nos soldats, qui ne quittaient le fusil que pour prendre

Digitized by Google

la pelle et la pioche. C'est ainsi qu'à travers les tribus naguère si hostiles des Beni-Afer et des Beni-Ider, une route, aussitôt tracée, marquait à jamais leur territoire du sceau de notre domination. Le 30, le général Randon, après avoir donné l'investiture aux caïds et cheiks soumis, suivant la route bordée presque tout entière par les soldats qui venaient de l'achever, et qui, le front découvert, la pioche à la main, saluaient tour à tour le gouverneur d'un cordial sourire, entrait à Gigelli, sous un arc-de-triomphe en feuillage, élevé par les habitants de cette ville, dont la situation venait d'être si heureusement et si profondément modifiée.

L'auteur de l'intéressant travail que nous venons d'analyser termine ici l'histoire du cercle de Gigelli, en signalant ce fait significatif que, depuis ce temps, et notamment lors des expéditions militaires du général Desvaux en 1860, et du général Périgot en 1865, les tribus de ce cercle, solidement organisées, nous ont prêté le secours de leurs contingents armés pour étouffer quelques tentatives d'insurrection dans le Babor et au Zonara.

Les *Études algériennes* du capitaine Villot, dont nous n'avons ici que la première partie, consacrée aux *Mœurs des indigènes*, et dont la seconde doit exposer leur *État politique, religieux et social*, constituent un travail presque aussi important que le précédent mémoire. Quoique laissant à désirer sous le rapport de l'élégance et de la facilité du style, il fournit, même après les ouvrages du général Daumas et du docteur Perron, auxquels il fait de fréquents emprunts, une foule de détails utiles et précis sur une matière que notre curiosité et notre politique sont également intéressées à bien connaître. L'auteur étudie et compare les populations arabes et berbères; il les suit depuis le berceau jusqu'à la tombe, nous pourrions même dire plus loin, car le VIe chapitre est intitulé : *Maladies; Médecins; Mort; Enterrements; Cimetières*; *Héritages*. Dans ceux qui précèdent, le capitaine Villot déroule successivement sous nos yeux la vie de la tente et du gourbi, celle des jeunes garçons, des jeunes filles, des femmes, la législation et les coutumes du mariage, les désordres qui naissent de la polygamie et du divorce, le tout, il faut le dire, avec un réalisme qui touche parfois à la crudité, et qui ne tourne pas précisément à la glorification des mœurs primitives. «Quelle lugubre réfutation, s'écrie l'auteur, des paradoxes pompeux du philosophe de Genève!»

Les deux derniers chapitres sont consacrés à l'*Agriculture* et au

Digitized by Google

Commerce. Ils terminent fort utilement la première partie des *Etudes algériennes*, sur lesquelles la publication de la seconde partie nous permettra de porter un jugement mieux motivé et plus complet.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

2e semestre, année 1869.

Les travaux que renferme cette livraison se refèrent, pour la plupart, à la section d'archéologie. Nous avons cependant à signaler, en ce qui concerne l'histoire, un mémoire de M. Burgaud, intitulé : *Aperçus historiques sur les origines et les religions des anciens peuples de l'Espagne et des Gaules.*

Après avoir expliqué les difficultés que présente une bonne définition de la race celtique, l'auteur indique les peuples de l'Europe et de l'Asie dont le *celticisme*, d'après lui, ne fait pas doute. Il aperçoit dans les régions de l'Atlas une race sacerdotale japhétique qui apporte une civilisation et qui paraît avoir eu une de ses ramifications dans l'Occident. Selon M. Burgaud, la position occupée dans la péninsule ibérique par les Celtes et les Celtibériens ne permet pas d'admettre qu'ils y fussent venus de la Gaule.

Il est à croire que M. Burgaud appuiera, par la suite, ces assertions générales de preuves historiques et philologiques. Ce sera alors le moment de discuter les systèmes de l'auteur.

Sous le titre d'*Annales Lorientaises*, M. Jégou continue à publier des faits intéressants sur les origines de la ville de Lorient, dont le berceau fut un chantier situé sur le fief de *Faouedic*, et auquel, en 1667, le nom de *Loriental* était donné pour la première fois. En 1670, un marché pour la peinture d'un navire de la compagnie des Indes, nommé *l'Orient*, porte la signature d'un certain messire Arnaud Roland, demeurant au *lieu d'Orient*, en la paroisse de Plœmeur. La ville de Lorient allait bientôt naître sous la protection de Louis XIV et de Colbert.

A. de Courson,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

6e série, t. VI, 1868; 7e série, t. I, 1869, 2 vol. in-8°.

J'ai eu plusieurs fois l'honneur d'entretenir le Comité des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse;* je n'ai eu qu'à louer les travaux de cette savante compagnie, mais j'ai éprouvé en même temps le regret de constater que le bon exemple qu'elle donnait n'était pas suivi, et que l'on répondait mal aux sollicitations dont elle était prodigue pour encourager les études historiques. Chaque année, l'Académie distribue des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires sur un point d'histoire ou d'archéologie locales; les archéologues ne sont pas rares qui méritent, sinon les suffrages, du moins la bienveillance de l'Académie; mais il n'en est pas de même des historiens. Et pourtant quels magnifiques sujets d'étude, que de questions à éclaircir offre l'histoire du Languedoc! Il semble que dom de Vic et dom Vaissète aient tout fait, et qu'après eux il n'y a plus qu'à admirer et à se croiser les bras. L'histoire générale de Languedoc des Bénédictins est sans doute une œuvre très-remarquable, mais les auteurs ont dû négliger une foule de détails intéressants, ils ont omis de traiter des institutions: non-seulement il y a à glaner après eux, mais on peut faire une riche moisson. Outre les médailles annuelles, l'Académie met chaque année au concours une question tantôt sur un sujet ayant rapport aux sciences exactes, tantôt sur des matières historiques. Déjà la compagnie avait plusieurs fois proposé, en vain, un sujet bien important, l'histoire de l'université de Toulouse : elle avait fini par restreindre sa question à une période, à une branche de l'enseignement, à une faculté, à un collége, à la biographie d'un professeur, en un mot à un point unique de ce vaste ensemble qui avait effrayé les concurrents. Cette latitude porta ses fruits : l'Académie reçut un mémoire intitulé : *l'Université de Toulouse au XVIIe siècle, d'après les documents originaux;* mais ce mémoire n'apprenait rien de nouveau, ou reproduisait un rapport officiel sur l'état de l'université de Toulouse en 1668, présenté au roi par M. de Boulemont, archevêque de Toulouse, et par M. de Bezon, intendant de Languedoc. Ce rapport, du plus haut intérêt, a été publié en 1862 par M. Ch. Jourdain, fait qu'ignorait l'auteur du

Digitized by Google

mémoire présenté au concours. Dans ces circonstances, l'Académie n'a pas décerné de prix; elle a réservé la question, et on ne peut que la louer; car, s'il est bon d'encourager le zèle novice, il ne faut donner de couronnes qu'au mérite véritable. Des médailles ont été sollicitées par un seul historien, M. Delàmont, et encore M. Delamont ne s'occupe-t-il pas de l'histoire du Languedoc, mais du Roussillon. Je ne saurais passer sous silence la carte du diocèse de Comminges en 1387, dressée par M. Morel, de Saint-Gaudens, à l'aide d'un *Censuale diœcesis Convenarum* de l'an 1387. Mais cette œuvre ne se présente pas avec un caractère vraiment scientifique : l'auteur ne donne ni le texte ni la description; il n'indique pas même la provenance du document inédit qui sert de base à son travail, et il inspire d'autant plus de défiance qu'il paraît peu versé dans la paléographie et que ses lectures sont souvent mauvaises.

L'année suivante, en 1869, l'Académie n'a guère été plus heureuse : le concours sur la question relative à l'université de Toulouse restait ouvert; à ce concours fut présenté un mémoire bien fait sur Raymond de Sebonde, professeur, qui vivait à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle; mais l'auteur s'est borné à donner une appréciation à la fois savante et élevée de la *Theologia naturalis*, ouvrage traduit en français par Montaigne. Rien sur la vie de Sebonde ni sur son enseignement à Toulouse. L'Académie a sagement fait en maintenant son programme et en se bornant à donner des éloges au concurrent, qui, malgré son talent, ne répondait pas à ce qu'elle demandait.

Passons maintenant aux travaux des membres de l'Académie.

M. Astre a entrepris l'histoire des intendants de Languedoc : dans le tome VI de la 6e série, il trace la biographie de M. de Bezon, qui administra la province de 1653 à 1673 [1]. M. Roschach, dans le travail intitulé *Une émigration bourguignonne dans le sud-ouest de la France au XIIIe et au XIVe siècle* [2], a tiré un parti tout nouveau d'un document publié depuis longtemps par Limborch, dans son *Historia Inquisitionis*, Amsterdam, 1693, et qui n'est autre que le livre des sentences de l'inquisition de Toulouse de 1307 à 1323. M. Roschach constate qu'un grand nombre d'hérétiques franc-comtois, professant la doctrine vaudoise, se réfugièrent, vers la fin du XIIIe

[1] Pages 20 à 55.
[2] 6e série, t. VI, p. 97.

Digitized by Google

siècle, dans les villes neuves établies par Alfonse de Poitiers et les rois de France dans la partie ouest du Languedoc. L'auteur montre une fois de plus qu'en étudiant les textes avec sagacité on tire des notions nouvelles de documents déjà publiés, ce qui vaut mieux que de publier, sous prétexte qu'ils sont inédits, des documents sans intérêt.

M. Molinier a fait pour Toulouse ce que M. de La Villegille a si bien accompli pour Paris, en insérant dans les Mémoires de l'Académie un curieux et substantiel travail sur les fourches patibulaires de la capitale du Languedoc [1]. C'était un spectacle odieux, dégoûtant et immoral que celui de ces cadavres mutilés, pourris et grimaçants, qu'on exposait, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, dans les différents faubourgs de Toulouse, car on ne se contentait pas des fourches patibulaires officielles.

M. Fons, dans *Quelques mots sur le parlement Maupeou*, apprécie avec un jugement sain la réforme de la justice tentée par Louis XV, et si imprudemment abandonnée par Louis XVI, qui commit, au point de vue politique et judiciaire, une grande faute en rétablissant les parlements [2].

M. Vaïsse-Cibel, dans une *Note rétrospective sur la basoche toulousaine* [3], a mis à contribution les archives du parlement, et nous fait connaître l'histoire de cette turbulente corporation au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Sous le titre de *Nouvelle étude sur Toulouse cité latine*, M. Humbert a traité un sujet qui avait déjà été abordé par M. Benech, mais en s'appuyant sur les travaux allemands. L'étude de M. Humbert, fort savante, n'est point particulière à Toulouse; c'est un *excursus* sobre et résumant les dernières données de la science sur le droit municipal romain [4].

Sous le titre de *l'Université de Toulouse devant le parlement de Paris en 1406*, M. Florentin Astre a tracé un curieux chapitre de cette histoire de l'université de Toulouse, que l'Académie souhaite si ardemment. Nous sommes au commencement du XVe siècle, en plein schisme [5]. Un concile avait déclaré que la France ne recon-

[1] 6e série, t. VI, p. 122.
[2] *Ibid.* p. 148. Voyez, sur le parlement Maupeou, plus bas, p. 248.
[3] *Ibid.* p. 221.
[4] 7e série, t. I, p. 20.
[5] *Ibid.* p. 109.

Digitized by Google

naissait pas pour pape Benoît XIII : l'université de Toulouse protesta contre cet acte qualifié de soustraction à l'autorité, dans une épître qui fut dénoncée au parlement de Paris, en 1406, comme contraire à l'honneur du roi, de son conseil, du royaume et de l'université de Paris. Cette épître a été publiée par du Boulay dans son Histoire de l'Université de Paris. Ce fut Jean Petit, le fameux cordelier, lequel se rendit quelque temps après coupable de l'apologie du régicide, qui dénonça l'université de Toulouse, et qui, avec Pierre Plaoul, docteur en théologie, soutint son accusation devant la cour souveraine. Il y eut de la part des deux universitaires de longues et fastidieuses plaidoiries : l'avocat du roi requit aussi rigoureusement contre l'université de Toulouse, qui fit prudemment défaut. Enfin, le 10 juillet 1406, le parlement prononça son arrêt, qui déclara l'épître, rapportée par maître Guiguon Flandin, soi-disant messager de Toulouse, « injurieuse et diffamatoire du roi et de la majesté royale, de ceux de son sang, de son conseil et du clergé de France et de l'université de Paris, et comme telle sera dépecée en pièces en la cour de céans, et le semblable à Toulouse et sur le pont d'Avignon. » Ainsi finit ce procès, sans que les auteurs du libelle aient été personnellement inquiétés.

M. Rossignol a consigné des considérations historiques solides dans son mémoire intitulé : *A quelle cause faut-il attribuer l'établissement du consulat dans le midi de la France, principalement dans le département du Tarn et particulièrement dans l'arrondissement de Gaillac*[1]? M. Rossignol constate que, dans la province qui l'occupe, les habitants des villes et des villages mettaient dans l'obtention des priviléges la question d'organisation municipale au second plan : ce que l'on stipule d'abord, c'est la fixation des charges et des redevances, les conditions économiques. Les magistrats municipaux, sous le nom de conseillers, ne sont pas les représentants exclusifs du tiers état en lutte contre la féodalité : ce sont des magistrats, à la fois seigneuriaux et populaires; et ce qu'il y a de caractéristique, c'est qu'au XIIIe siècle on les voit souvent pris parmi les nobles et les roturiers. Au mémoire de M. Rossignol il faut joindre, à titre de pièce justificative, l'étude de M. Victor Fons, intitulée *Fondation de Gaillac Toulza par les moines de Cala et le comte de Toulouse*[2]. Cette fondation remonte au XIIIe siècle et offre un curieux exemple

[1] 7e série, t. I, p. 197.
[2] *Ibid.* p. 45.

Digitized by Google

de fondations de bastides en pariage, c'est-à-dire que les moines fondant un village sur leurs terres associèrent le comte de Toulouse à la moitié de leurs droits, afin de se procurer sa puissante protection.

Il est regrettable de ne trouver que l'analyse d'un mémoire de M. Roschach sur Jean Chalette, né à Troyes le 27 décembre 1587, mort à Toulouse en 1643, peintre distingué, auteur de nombreux travaux dont M. Roschach donne la liste exacte [1]. Espérons que le mémoire *in extenso* de M. Roschach verra le jour [2]. Nous attendons aussi la publication complète d'un travail de M. Baudouin sur l'*Excommunication pour dettes*, dont le bulletin de l'Académie ne donne qu'une analyse [3]. On y trouve des assertions qui auraient besoin d'être appuyées sur des textes précis. On lit, en effet, dans le compte rendu du travail de M. Baudouin, que « l'Église fut mal disposée à l'origine pour la propriété, mais que ses décrets eurent si peu de vertu, qu'ils n'empêchèrent même pas l'Église de devenir propriétaire et de se trouver un jour dans le camp de ceux qu'elle avait d'abord combattus. Au XIIe siècle, elle défendait la propriété contre les béguins, les communistes du temps. » M. Baudouin oppose à la contrainte par corps du juge laïque, contre le mauvais débiteur, la *contrainte per animam* de l'Église. A cette théorie, il faut des développements et des preuves. On doit distinguer la nature des dettes : il y avait des dettes contractées devant la cour d'église, des dettes contractées par des clercs, etc., qui tombaient sous le coup de la juridiction ecclésiastique, et par conséquent de l'excommunication; mais il est essentiel d'établir quels actes et comment ces actes étaient de la compétence des officialités, et dans quelle mesure, avec quelles précautions et dans quels cas l'excommunication était prononcée pour dette. Mais, telle qu'elle est formulée par M. Baudouin, sans restriction et sans réserve, la doctrine de l'immixtion de l'Église dans les poursuites contre les débiteurs négligents ou de mauvaise foi, la *contrainte per animam*, ne peut être acceptée.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

[1] Bulletin, 7e série, t. I, p. 341.
[2] Il a paru depuis dans les *Mémoires de la Société de l'Aube*.
[3] *Ibid.* p. 351.

Digitized by Google

Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Histoire du royal monastère de Saint-Lomer de Blois, de l'ordre de Sainct-Benoist, recueillie fidellement des vieilles chartes du mesme monastère et divisée en quatre parties par dom Noël Mars, orléanois, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (1646), manuscrit de la bibliothèque de Blois, publié textuellement sous les auspices de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, avec notes, additions et tables, par A. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois. Blois, imprimerie J. Marchand, 1869, 1 vol. gr. in-8° de v et 473 pages.

M. Dupré, l'un des plus zélés correspondants du Comité, vient de s'assurer de nouveaux titres à l'estime de ses compatriotes et des savants en mettant au jour l'Histoire du monastère de Saint-Lomer, composée en 1646 par dom Noël Mars, religieux bénédictin de cette abbaye. Certes ce n'est pas un chef-d'œuvre que cette histoire : dom Mars ne peut être placé sur la même ligne que les bénédictins qui ont illustré la congrégation de Saint-Maur. Mais on ne doit pas oublier que c'est un des plus anciens membres de cette célèbre compagnie qui aient traité des matières historiques : il ne pouvait profiter des lumières et des directions que donnèrent plus tard d'Achery, Mabillon, Ruinart, et autres fondateurs de la critique historique et diplomatique. Telle qu'elle est, son Histoire de Saint-Lomer est intructive, appuyée sur un grand nombre de documents dont elle reproduit le texte. M. Dupré a joint quelques notes, mais il nous semble qu'il s'est fait trop modeste. Tout en respectant le texte de dom Mars, n'aurait-il pas pu ajouter quelques chapitres dont il eût trouvé les éléments dans le riche fonds des archives de Saint-Lomer, conservé aux archives départementales. La continuation qu'il a donnée des annales de l'abbaye jusqu'à la Révolution française est un peu sèche; mais n'oublions pas que le principal reproche qu'on puisse adresser à M. Dupré est un excès de modestie : il s'est trop effacé devant l'auteur qu'il produisait à la lumière. Il a traité le texte peu élégant du vieux bénédictin avec un scrupule excessif, le donnant avec ses incorrections, ses fautes qu'il corrige et explique dans des notes. Souhaitons, Messieurs, que dans les différentes provinces de France on suive l'exemple de M. Dupré, et qu'on publie les travaux inédits des bénédictins en les rectifiant et les complétant. Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque Nationale renferme, dans le fonds de Saint-Germain-des-Prés, plusieurs histoires d'abbayes qui n'attendent guère qu'un

Digitized by Google

imprimeur et qui rendraient de véritables services à la science historique.

L'Histoire de Saint-Lomer forme un magnifique volume, élégamment imprimé et qui fait le plus grand honneur à l'habile typographe blésois, M. Marchant, qui en a fait les frais, car le patronage de la Société de Loir-et-Cher s'est borné à approuver cette publication sans s'y intéresser d'une façon plus efficace, ainsi qu'on pourrait le croire d'un livre dont le titre porte qu'il a été publié sous ses auspices.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Annales de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes.

Années 1867 et 1868.

Cette Société, dont le règlement a reçu, le 19 avril 1867, l'approbation du préfet de la Charente-Inférieure, a publié depuis cette époque les deux bulletins dont je suis chargé de rendre compte. Elle comptait au mois d'août 1869 quarante-trois membres titulaires. Une partie du premier bulletin est consacrée au règlement qui a constitué la Société, aux procès-verbaux des séances et aux comptes rendus des travaux de l'année.

La poésie, à laquelle les sociétés naissantes payent ordinairement un large tribut, en attendant les travaux d'érudition, œuvres du temps et objet d'études spéciales, occupe une assez grande place dans le bulletin. Les pièces imprimées portent les titres suivants : *Mon rêve*, par M. Fournat; *A demi*, rondeau par M. Jovrain; *Le Myosotis*, pièce couronnée, par M. A. Millien; *Bernard Palissy*, pièce couronnée, par Mlle Mélanie Bourotte; *A Délie*, traduction de Tibulle, par M. E. Giraudias; *A une jeune fille*, par M. L. Oppepin; *Adieux à la poésie*, par M. E. de Blossac.

Bernard Palissy, dont le nom revient très-souvent dans la plupart des publications de la Société, est l'objet d'un prologue en vers saintongeois, composé par M. Geay Besse. C'est également un poëte, M. Des Salles, qui est l'objet d'une notice biographique intéressante, élégamment écrite par M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes, que nous avons eu le plaisir d'entendre plusieurs fois aux réunions de la Sorbonne.

Digitized by Google

A propos de trois médailles trouvées en 1866 sur le littoral des côtes de la Saintonge, dont l'une était un méreau d'église, M. J. de Clervaux présente quelques considérations sur ce genre de pièces dont plusieurs églises catholiques et réformées du nord et du midi de la France ont fait usage. Nous le trouvons dans plusieurs pays et notamment en Russie. Lorsque Pierre le Grand, considérant la barbe comme un embarras inutile, en interdit l'usage à ses sujets, il profita de leur attachement à ce genre d'ornement en faisant payer une taxe à ceux qui voudraient conserver le droit de s'en parer. On justifiait que l'on avait payé l'impôt en présentant un *méreau*, qu'il était toujours prudent de porter sur soi. Les officiers des gardes faisaient impitoyablement tomber sous les ciseaux la barbe de ceux qui n'avaient pas pris cette précaution. Plusieurs de ces méreaux ont été décrits par Chaudoir, dans son ouvrage sur les monnaies russes. On voyait sur l'un d'eux une bouche surmontée d'une paire de longues moustaches, au-dessous de laquelle se trouvaient une barbe et ces mots en lettres russes : *argent reçu*. Un ukase de 1722 assujettit au payement de 50 roubles ou 200 francs tous ceux qui ne consentiraient pas à faire le sacrifice de leur barbe.

Voilà une matière imposable que les législateurs modernes, malgré les exigences budgétaires, ne songeront pas, je pense, à emprunter au régime fiscal inauguré par Pierre le Grand et perfectionné par ses successeurs. Si l'on s'en rapporte à la chronique de la Saintonge, publiée par M. Victor Bujaud, les premiers méreaux qui parurent dans l'Angoumois furent frappés à Barbezieux en 1680. M. de Clervaux ne connaît point de méreaux poitevins antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes; mais il en existe beaucoup appartenant à la période du *désert*, ce qui leur a probablement fait donner le nom de *médailles des églises du désert*. L'auteur termine ce travail sur les méreaux par le récit d'une cérémonie religieuse en plein air, à laquelle il assista il y a une vingtaine d'années. L'on y fit encore usage du méreau considéré comme jeton de présence.

La notice de M. Audiat sur une sépulture gallo-romaine à Saintes appartenant à la section d'archéologie, ainsi que le rapport de M. L. d'Armaillhac sur l'exposition céramique de Saintes en 1868, je passe au deuxième bulletin consacré tout entier à une étude, accompagnée de documents inédits, sur les *États provinciaux de Saintonge*, par M. Louis Audiat. C'est un travail fort intéressant.

Digitized by Google

Il ajoute un excellent chapitre à la belle *Histoire des assemblées provinciales*, de M. Léonce de Lavergne, qui n'a consacré que cinq à six pages à celles qui eurent lieu dans l'Aunis et la Saintonge.

C'était au mois d'avril 1694 que Louis XIV, sur la proposition de Michel Begon, intendant de la Rochelle, avait, aux dépens des généralités de Poitiers, de Limoges et de Bordeaux, créé celle de la Rochelle, qui comptait cinq élections : la Rochelle avec Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, Marennes et Cognac; un intendant en avait le gouvernement, et des délégués administraient en son nom dans les principales villes. Cette organisation fit peu à peu disparaître, comme partout ailleurs, les franchises locales. En subissant le sort commun, la province essaya plusieurs fois de recouvrer son autonomie. On lui retira d'abord son corps de ville, puis on lui imposa des maires, puis ces maires furent nommés par le roi en 1726, puis enfin, en 1771, un édit royal créa les maires perpétuels. L'autorité du maire passa au subdélégué, c'est-à-dire à l'intendant. Il ne restait plus qu'un progrès à accomplir pour assurer l'omnipotence du pouvoir central : c'était de réunir dans la même personne le titre de maire et les fonctions de subdélégué; et alors on ne craignit plus que le chef de la municipalité fût d'un avis contraire à celui du représentant de l'intendant. Cette organisation eut pour résultat l'anéantissement de la vie municipale, avec toutes ses conséquences. L'État se chargeant de penser et d'agir pour tous les citoyens, chacun d'eux n'eut plus à songer qu'à ses plaisirs, à ses intérêts, à ses petites passions.

Les habitants de Saintes ressentirent néanmoins vivement tous les inconvénients d'une centralisation exagérée. En 1773, ils virent arriver dans leurs murs La Chalotais, exilé pour la part glorieuse qu'il avait prise à la résistance du parlement de Bretagne contre les empiétements du pouvoir royal. Louis XVI eut la gloire de donner satisfaction aux vœux légitimes des populations par l'édit de Versailles, du mois de juin 1787. Il étendit, sur l'avis des notables, à toutes les provinces l'institution d'administrations analogues à celles qui avaient été établies dans le Berry et dans les pays qui forment aujourd'hui le département de la Haute-Vienne. Ce qu'il y avait de plus remarquable dans cet édit célèbre, c'est que non-seulement il opérait l'émancipation de la commune et de la province, mais encore qu'il consacrait l'égalité du tiers état devant les deux autres ordres en établissant le vote par tête.

Digitized by Google

L'assemblée provinciale de la Saintonge se composa donc de sept ecclésiastiques, de sept gentilshommes et de quatorze députés du tiers état. Tout d'abord de fâcheuses dissensions empêchèrent l'effet de cette loi bienfaisante : elles eurent pour cause la rivalité qui de tout temps avait existé entre les deux provinces de la généralité. L'Aunis, qui comprenait les deux arrondissements actuels de la Rochelle et de Rochefort, prétendait se constituer à part; la Saintonge, qui avait trois ou quatre fois plus d'étendue, voyait avec déplaisir le chef-lieu à la Rochelle, et réclamait pour l'antique ville de Saintes le titre de capitale. Le conseil du roi avait cherché à concilier ces prétentions. D'une part, le siége de l'assemblée provinciale était fixé à Saintes, ville centrale; de l'autre, sur les vingt-trois députés, huit devaient appartenir à l'élection de la Rochelle et cinq seulement à chacune des quatre autres élections. L'Aunis persista dans ses réclamations, et l'intendant Guéau de Gravelle de Reverseaux, peu favorable à l'établissement des assemblées provinciales, profita de cette rivalité pour faire échouer celle de Saintes. Il ne put cependant étouffer le sentiment général qui poussait la province à demander le rétablissement de ses anciennes franchises, et c'est pour réclamer l'institution des états provinciaux qu'eurent lieu les délibérations des trois ordres dans les réunions dont M. Louis Audiat publie les procès-verbaux. Il les emprunte à un manuscrit complétement inconnu de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire locale. Ces documents ont donc, outre l'avantage d'être inédits, le mérite de refléter les dispositions des esprits et de montrer les sentiments des différents ordres. On ne saurait trop encourager les publications de ce genre. Le travail de M. Louis Audiat trouve naturellement sa place auprès de l'ouvrage de M. le baron Léonce de La Morinerie, *La noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les États généraux de 1789*, de celui de M. Antonin Proust publié sur le même sujet dans les archives de l'Ouest, et des *Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis*, par M. Théophile de Brémond d'Ars.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.
2e série, XIe volume. Nancy, 1869.

La plus grande partie de ce volume est occupée par un long travail de M. Lepage, en collaboration avec M. Alexandre Bonneval, sur *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine.*

Il serait difficile d'analyser ce mémoire, qui ne comprend pas moins de 440 pages et souvent ne se compose que de nomenclatures et de listes de fonctionnaires; mais nous en indiquerons les principales divisions, classées en deux parties, les offices et la maison des ducs, auxquelles les auteurs en ont ajouté postérieurement une troisième, qu'ils ont intitulée *Institutions politiques.* Quoique la Lorraine ne formât pas un État bien considérable, son administration présentait cependant des branches aussi nombreuses que celle de pays beaucoup plus étendus; elles se répartissent en vingt et une sections, qui comprennent les régents et lieutenants généraux, les divers conseils et leurs chefs, les chanceliers, les maréchaux, sénéchaux, baillis, prévôts de Lorraine et Barrois, les procureurs généraux et leurs lieutenants, les présidents des grands jours de Saint-Mihiel, de la cour souveraine, les maîtres échevins, les juridictions consulaires, les chambres et conseils des finances, surintendants, receveurs, trésoriers, contrôleurs généraux et particuliers, les chambres des comptes, monnaie, trésor des chartes, administration des eaux et forêts, des ponts et chaussées, l'organisation militaire, l'instruction publique, université de Pont-à-Mousson, collége royal de médecine et de chirurgie, académie de peinture et sculpture, celle des pages, celle de musique, des sciences et belles-lettres, enfin les offices secondaires, tels que maîtres des œuvres, messagers, maîtres de poste, barbiers et chirurgiens jurés, direction des hôpitaux, voire même roi des ribauds et des ménétriers. La maison des ducs de Lorraine contenait, rangées en onze sections, des charges de cour aussi nombreuses et variées que celles des plus grands potentats. On y comptait en effet des chambellans, des grands maîtres d'hôtel, des officiers de finances, la musique de l'hôtel ou de la chambre, des grands maîtres de la garde-robe, la chapelle, des grands aumôniers, grands écuyers, avec les charges inférieures, officiers de cérémonies, hérauts et poursuivants d'armes, maré-

Digitized by Google

chaux des logis, ambassadeurs, grands veneurs et officiers de chasse, fauconnerie, louveterie, capitaine des gardes et enfin les historiographes des ducs.

Malgré cette longue nomenclature de fonctions et d'offices dont les auteurs indiquent la nature et tracent l'historique, en y joignant, autant qu'ils ont pu le faire, la liste des titulaires, ils auraient regardé leur travail comme incomplet, s'ils n'y avaient joint le tableau des institutions politiques qui aidaient les princes à régir le pays et parfois modéraient leur pouvoir. Elles consistaient en États généraux, dans le principe exclusivement composés de la chevalerie ou noblesse indigène, qui remontait jusqu'à l'origine de l'autorité ducale. Plus tard, celle-ci admit à siéger auprès d'elle les descendants des gentilshommes qui étaient venus se fixer dans le duché ou avaient épousé des filles de membres de l'ancienne chevalerie, et dans la suite les principaux officiers des ducs, quelle que fût la date de leur noblesse. Le clergé, qui formait la seconde classe des États généraux, y prit place dès le xve siècle, mais ne fut cependant admis régulièrement que vers la fin du xvie; enfin Charles II, à peu près vers la même époque, y fit entrer la bourgeoisie, qui formait le troisième ordre, afin de diminuer l'influence trop grande de la chevalerie. Cette dernière jouissait d'ailleurs d'un privilége important. Investie de la juridiction souveraine dans les bailliages de Nancy, des Vosges et d'Allemagne, elle formait, sous le nom d'*Assises*, un tribunal supérieur, qui participait également au pouvoir législatif, et, dans l'intervalle des sessions des États généraux, elle avait mission de pourvoir à l'exécution des résolutions prises par l'assemblée. Aussi y exerçait-elle une grande prépondérance, dont elle abusa, ce qui finit par inspirer aux ducs le désir de détruire une institution qui resserrait dans un cercle trop étroit l'exercice de leur puissance. Charles III fit dans ce sens une tentative qui ne réussit pas; les États généraux ne furent supprimés que plus tard, par ce même Charles IV auquel ils avaient ouvert l'accès au trône en facilitant son mariage avec la princesse Nicole, et dont ils avaient favorisé l'usurpation en violation des droits de cette princesse.

Ce résumé, qui n'est même en partie qu'un abrégé de la table des matières, démontre suffisamment que le mémoire de MM. Lepage et de Bonneval, suggéré par la dissertation de Bermann sur l'ancienne chevalerie et noblesse de Lorraine, qu'il rectifie en di-

Digitized by Google

vers points, présente le tableau complet de l'ancienne administration de la Lorraine, tableau d'autant plus exact qu'indépendamment du recueil des Ordonnances de Lorraine et du Dictionnaire des Ordonnances de Rogeville, qui ont fourni les principaux matériaux, il se base souvent sur les titres originaux du trésor des chartes, dont un grand nombre a été reproduit textuellement.

La Route de France ou la Route de la Reine, tel est le nom par lequel on désigne dans le Saulnois un vieux chemin peu fréquenté aujourd'hui et dont M. Schmit nous explique l'origine et la dénomination. Par un traité particulier passé à Paris le 28 février 1661, afin de pouvoir rentrer dans ses États, le duc Charles IV cédait au roi de France une étendue de terrain d'une demi-lieue de large, à partir du dernier village messin jusqu'à Phalsbourg, pour servir de passage aux troupes du roi se rendant en Alsace. Construite par la France et pour son propre usage, cette route reçut en Lorraine le nom de *Route de France*, tandis que les Français lui donnaient celui de *Route d'Allemagne*. Le tracé, comme on peut le supposer, donna lieu à de nombreuses contestations, provoquées surtout par les exigence des envahisseurs, comme les appelle M. Schmit, lesquels cherchaient à y comprendre les villages qui devaient servir de lieux d'étapes. Plus tard, le traité de Nimègue accorda, en faveur de Louis XIV, des réservés plus larges encore qui se trouvèrent abolies par le traité de Ryswick; ce dernier, par son article 32, stipulait en effet que les États du duc seraient toujours ouverts aux troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne, et il abolissait les chemins et lieux qu'elle s'était réservés par le traité de Nimègue. Cette clause, qui rendait inutile les cessions antérieures, amena peu à peu l'abandon de la route de France; elle en aurait fait même oublier le nom et la destination, si, en 1725, elle n'avait servi de nouveau pour l'itinéraire parcouru par la fille de Stanislas, Marie Leczinska, qui, mariée par procuration au jeune roi de France Louis XV, se rendait de Strasbourg à Metz. Les corvées imposées sans doute aux paysans pour remettre en état la route suivie par la princesse, les fêtes auxquelles donna lieu son voyage au milieu d'un cortége nombreux et brillant, opérèrent un changement de nom; la route de France devint alors la route de la Reine, et aujourd'hui elle n'est plus connue que sous cette désignation, incomprise souvent par ceux mêmes qui l'emploient. Tel est le sujet de la notice de M. Schmit, qui, si elle pèche un peu sous le rapport de la clarté et de la précision, abonde

Digitized by Google

néanmoins en détails curieux et en renseignements puisés dans les documents contemporains.

Les travaux antérieurs de M. Digot sur *Les écoles épiscopales et monastiques de la province ecclésiastique de Trèves* ont provoqué de nouvelles recherches sur *Les écoles épiscopales de Toul pendant la durée du siége fondé par saint Mansuy*. D'après M. l'abbé Guillaume, qui s'est voué complétement à l'histoire de ce diocèse, saint Mansuy ne put convertir au christianisme les populations de ces contrées qu'avec le concours d'un clergé nombreux, instruit et formé par ses soins. Ses successeurs durent suivre son exemple et pourvoir libéralement à l'éducation des clercs qu'ils attachaient à leur église; et, en dépit de quelques historiens moins bienveillants que lui, M. l'abbé Guillaume cite plusieurs personnages éminents, qui, sortis des écoles de Toul, se distinguèrent dans les lettres et dans l'église. Mais les guerres et les épidémies qui, du XIIIe au XVIe siècle, désolèrent ces contrées, ralentirent singulièrement la ferveur des études, d'après le témoignage même de Hugues des Hazards, qui occupa le siége épiscopal de 1506 à 1517. Dans ses statuts synodaux, il ne craint pas d'annoncer que « le clergé et l'église sont tombés dans l'opprobre et le déshonneur et devenus un objet de mépris et de dérision, ce qu'il attribue en grande partie à l'ignorance des jeunes clercs, chez qui trouve-t-on à peine, sur dix, un qui sache ce qu'ils sont tenus de savoir en grammaire ni en autres sciences. » Ce texte, mal compris ou malicieusement interprété, suivant l'abbé Guillaume, mais d'autant plus clair cependant que l'évêque le fit traduire en roman pour son diocèse, prouve néanmoins que ce prélat connaissait le mal et qu'il chercha à y remédier. Environ un siècle plus tard, en 1637, Chrétien de Gournay, animé des mêmes sentiments, fondait un séminaire à Toul pour y former et instruire les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Il trouva de zélés continuateurs chez ses successeurs, et notamment chez M. Thiard de Bissy, qui, en 1695, publia un règlement spécial très-détaillé pour la bonne tenue des écoles de tout genre dans l'étendue de son diocèse. Mais, de tous les prélats qui ont occupé le siége de Toul, aucun plus que M. Drouas n'a donné des preuves aussi complètes et aussi larges du zèle qu'il apportait à répandre les bienfaits de l'éducation dans toutes les classes de la société. Il consacra une somme de plus de 500,000 livres à fonder des établissements d'instruction publique, élémentaire et supérieure, parmi lesquels figure au pre-

Digitized by Google

mier rang le collége de Saint-Claude, d'où sont sorties nombre d'illustrations administratives ou militaires de notre époque, telles que le baron Louis, l'amiral de Rigny, le maréchal Gouvion de Saint-Cyr et autres. A côté des écoles épiscopales florissaient encore de nombreuses écoles monastiques vouées à l'instruction du peuple, et l'on peut conclure, avec l'auteur de cette notice, que pendant près de quinze siècles l'enseignement à tous les degrés pour toutes les conditions et toutes les classes a été introduit et développé dans le diocèse de Toul par les soins du clergé, autant que les circonstances l'ont permis.

Malgré le petit nombre de documents qui attestent l'existence ou racontent les vicissitudes du *Prieuré de saint Christophe à Vic*, M. l'abbé Pierson a cherché à faire revivre un souvenir qui ne se conserve plus aujourd'hui que par des pèlerinages. Quoiqu'il règne une grande incertitude sur l'origine et sur l'emplacement primitif de cette fondation, M. l'abbé Pierson ne la fait remonter qu'à l'année 1120, et, contrairement à l'opinion régnante qui la place au midi de la ville, il lui assigne le côté du nord, comme semblent l'indiquer en effet l'existence de quelques ruines et le nom de *porte Saint-Christophe* donné à celle du nord, aujourd'hui porte de Metz. Dans l'origine simple obédience de bénédictins confiée à la congrégation de Saint-Vanne, dont le prieur était à la nomination de l'abbé de Senones, le prieuré fut détruit à la suite de la guerre qui, en 1380, éclata entre l'évêque de Metz, Thierri de Boppart et les ducs de Lorraine. Il fut alors transféré dans un couvent de béguines de l'ordre de Saint-François, qui, par suite des désordres et du relâchement introduits dans leur monastère, durent l'abandonner et se disperser. Néanmoins, quelques années plus tard, l'évêque Conrad Bayer de Boppart y établit par force des cordeliers qui expulsèrent les bénédictins; il s'ensuivit des contestations, des procédures, qui se terminèrent par un arrangement, en vertu duquel les cordeliers conservèrent la maison usurpée en laissant aux bénédictins les cens et rentes assez nombreux qu'ils possédaient et les bâtiments situés en dehors du cloître. La plupart des documents qui concernent le prieuré ont été recueillis par dom Munier qui fut prieur en 1674, et c'est à ses soins qu'on en doit la conservation. Peu de temps après sa mort, la nomination passa de l'abbé de Senones aux mains du roi, mais non sans opposition de la part des bénédictins, qui ne rentrèrent en possession qu'en 1782. Du prieuré de Saint-

Digitized by Google

Christophe il ne reste aujourd'hui qu'une statue en bois du saint, haute de 2^{m},80; elle avait été retirée du bûcher, où les révolutionnaires voulaient la brûler, par les soins des notables de la ville, qui la rapportèrent au lieu où les pèlerins viennent encore aujourd'hui invoquer le saint.

L'évêché de Strasbourg, qui à l'origine occupait un vaste territoire, a subi dans la suite des temps de nombreuses modifications. Les plus importantes sont l'œuvre du concordat de Pie VII, qui, en lui donnant de larges portions des diocèses de Spire, de Bâle et de Besançon, lui enleva ses possessions de la rive droite du Rhin pour les réunir au nouvel archevêché de Fribourg; il lui fit perdre également quelques paroisses situées dans les Vosges et comprises dans l'arrondissement de Sarrebourg. Tels sont les faits qui ont donné à M. Arthur Benoît l'idée de son *Essai sur les limites du diocèse de Strasbourg dans le département de la Meurthe.* Avant 1790, il existait dans cet arrondissement des paroisses relevant au spirituel de trois évêchés différents : les villages du bassin de la Sarre appartenaient au diocèse de Metz, ceux des bords de la Vezouze à celui de Toul, et les communes détachées de l'Alsace lors de la formation des départements à celui de Strasbourg. Ces dernières, au nombre de quatorze, sont situées dans la partie des Vosges arrosée par la Zorn et la Zinzel; en 1789, elles dépendaient de trois principautés distinctes, celle de Phalsbourg, le comté de la Petite-Pierre ou Lutzelstein, et celui de Dabo; elles relevaient de l'archiprêtré rural de Bettburg, nommé aussi archiprêtré de Saverne, en raison de l'importance de la ville située dans ce ressort. M. Arthur Benoît a tracé, surtout au point de vue des événements religieux, l'histoire de ces quatorze communes, parmi lesquelles Phalsbourg occupe le premier rang. Il serait trop long de suivre dans ses divers détails un travail aussi étendu dont l'auteur a singulièrement facilité l'intelligence, malgré ses complications, par l'addition d'une carte explicative; il nous suffit de l'indiquer au lecteur qui s'intéresse à cette fraction de notre territoire aujourd'hui détachée de la France.

MICHELANT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Année 1872.

Le modeste volume de l'Académie de Besançon dont le Comité m'a confié l'examen est consacré spécialement aux pièces lues dans la séance publique annuelle.

Dans ces solennités, il faut toujours faire la part des compliments de famille, et aussi des accessoires, des pièces de vers par exemple, qui rompent l'uniformité des séances et en tempèrent la gravité.

Cette part faite, et en réservant à la section des sciences un travail soigneusement étudié sur la découverte d'une station lacustre dans le lac de Clairvaux, nous pourrons nous arrêter à deux morceaux fort intéressants, l'un du vénérable M. Lancrenon, président, conservateur du musée de Besançon et membre correspondant de l'Académie des beaux-arts, sur la vie et les œuvres des grands peintres Gérard et Girodet, dont il a été l'élève et l'ami; l'autre de M. Estignard, avocat général, sur le parlement Maupeou en Franche-Comté.

M. Lancrenon nous montre Gérard entrant avec Girodet dans l'atelier de David, et donnant immédiatement la preuve de ses rares dispositions pour la grande peinture, mais aussi d'une souplesse de caractère qui, sans rien enlever à sa dignité morale, contribua singulièrement à rendre ses succès fructueux.

Son Bélisaire le classa parmi nos premiers peintres d'histoire; sa Psyché et, plus tard, son tableau célèbre de l'entrée de Henri IV à Paris, confirmèrent et grandirent sa réputation. Cependant l'affaire principale de sa vie d'artiste, celle qui lui assura la fortune et consolida sa gloire, ce fut le portrait. La reconnaissance lui inspira son premier chef-d'œuvre en ce genre, le portrait en pied d'Isabey et de sa jeune fille. Isabey, qui jouissait d'une faveur légitime auprès des grands personnages et même des têtes couronnées, mit Gérard en rapport avec la plus haute clientèle, et dès lors Gérard commença cette galerie brillante qui lui valut d'être appelé *le peintre des rois*.

Le biographe, rappelant ses souvenirs personnels, mêle quelques détails intimes à son appréciation de l'œuvre du maître.

L'amiral Suffren, protecteur déclaré de Gérard, rencontrant un jour Girodet dans l'atelier de son émule, lui adressa une question obligeante, à laquelle Girodet, peu soucieux de l'étiquette, répondit simplement : *Oui*, *Monsieur*. Gérard, comme effrayé de cette fa-

Digitized by Google

miliarité bourgeoise, lui souffla vivement à l'oreille : *Dis-donc Monseigneur!* L'amiral l'entendit et se contenta de sourire; il ne s'était pas senti blessé.

Girodet, d'une imagination plus vive, d'un amour-propre plus irritable que Gérard, ne peignit des portraits que par exception. La grande peinture, indépendante de toute exigence personnelle, pouvait seule satisfaire son aspiration passionnée à l'idéal. Sa réputation, commencée par le *Sommeil d'Endymion*, s'accrut jusqu'à la vogue, et bientôt jusqu'à la gloire, par son *Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès*, par sa *Danaé*, son *Fingal*, sa grande *Scène du déluge*, sa *Mort d'Atala*, son ravissant tableau de *Pygmalion et Galathée.*

L'esprit ardent et caustique de Girodet se manifesta dans plusieurs épisodes de sa vie. A Venise, par exemple, arrêté par la police soupçonneuse du Sénat, peu de temps après la proclamation de la République en France, il fut dépouillé, garrotté, et un des sbires qui le maltraitaient lui demanda ironiquement si on célébrait encore des fêtes en France : « Plus que jamais, répondit Girodet; la fête de la Victoire revient tous les mois. »

M. Estignard a entrepris l'étude impartiale d'une scène de la lutte engagée, sous le règne de Louis XV, entre le pouvoir souverain et les parlements. Il essaye de peindre ce malaise, cette fermentation des esprits, qui naissaient de la rivalité des deux puissances, l'une décidée à relever l'autorité, mais qui se donnait le tort d'appeler la violence à son aide; l'autre qui défendait une cause populaire, mais qui enseignait à désobéir.

On sait que le chancelier de Maupeou fut choisi pour abaisser et réduire l'orgueil des parlements : « Habile à manier l'intrigue, dit M. Estignard, résolu, sans scrupule dans le choix des moyens, prêt à tout oser dans l'intérêt de sa fortune et de son ambition, il ne devait reculer ni devant l'impopularité qui l'attendait, ni devant les haines qu'il allait infailliblement soulever. »

Les parlements, menacés d'être annulés comme corps politique et réduits à être de simples cours de justice, s'émurent et protestèrent. Celui de Besançon se rallia des premiers à celui de Paris. Un édit, appuyé de soixante lettres de cachet, brisa la résistance. La population franc-comtoise, sympathique à la cause parlementaire, se borna cependant à exprimer son mécontentement par des épigrammes et des chansons, assaisonnées, ou plutôt épicées de sel gaulois. Tous les avocats de Besançon s'abstinrent de paraître au

Digitized by Google

barreau, et cette grève générale se prolongea assez pour embarrasser l'action de la justice.

Le comte de Maurepas, ministre de Louis XVI, renversa, trois ans plus tard, l'œuvre du chancelier de Maupeou, qui fut envoyé en exil. Le parlement de Besançon fut rétabli quelques mois après celui de Paris, et réinstallé solennellement, au nom du roi, par le marquis de Saint-Simon, lieutenant général, qui commandait en Bourgogne.

M. Estignard n'est pas contraire à la réforme accomplie par Maupeou. Il goûte peu la vénalité des charges et les dépenses abusives qu'entraînait l'organisation judiciaire. Il est d'avis que l'immixtion des parlements dans la politique, utile par exception, était dangereuse en principe; mais « il ne suffit pas, ajoute-t-il, qu'une institution soit bonne pour qu'elle dure; il faut qu'elle arrive à son heure. Souvent aussi une mesure emprunte sa force à l'homme qui la présente. L'estime dont jouit son auteur, la considération dont il est investi, la persuasion où l'on est qu'il se préoccupe uniquement du bien public, peuvent faire accepter des réformes dont l'utilité ne serait même pas généralement sentie tout d'abord. Maupeou ne se trouvait pas dans cette heureuse situation; il lui manquait l'autorité d'un beau caractère. Le mépris qu'on avait pour l'instrument s'attachait à l'œuvre même. Où Malesherbes aurait pu réussir, Maupeou devait échouer. »

Je ne cite pas ces paroles comme la solution définitive d'une question controversée, mais comme une preuve du sentiment de haute impartialité qui a inspiré le savant magistrat[1].

Il termine son grave travail par une citation assez piquante.

Le retour des exilés excita un vif enthousiasme, qui eût gagné à ne pas se traduire en vers. Sur la porte du palais fut gravée cette inscription triomphale :

> Rome ne se glorifie que d'avoir eu un Caton;
> Et nous en trouvons trente-un dans Besançon.

M. Estignard a bien raison de féliciter l'Académie, « qui compte aujourd'hui, dit-il, d'aussi bons citoyens, mais de meilleurs poëtes. »

THÉRY,

Membre du Comité.

[1] Voyez plus haut, sur le parlement Maupeou, p. 233.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments.

Congrès, 36e et 37e sessions; séances générales tenues à Loches et à Lisieux en 1869 et 1870. Caen, 1870 et 1871, 2 volumes.

La 36e session du Congrès archéologique de France a eu lieu à Loches, suivant le programme. La 37e devait s'ouvrir à l'hôtel de ville d'Arles le 20 septembre 1870. L'accomplissement de ce projet a été rendu impossible par les désastres de la guerre, et le Congrès s'est replié sur Lisieux, où il a pu siéger à l'abri de l'invasion.

Les comptes rendus des séances et les mémoires adressés au Congrès ne remplissent pas moins de deux volumes; des plans et des vues de monuments viennent en aide au lecteur. La ville de Loches et celle de Beaulieu, qui n'en est que le faubourg, offraient aux membres du Congrès un groupe de monuments du plus haut intérêt, qui ont été examinés jusque dans leurs moindres détails. Le fameux donjon de Loches méritait les honneurs d'une étude toute spéciale. Aussi le premier des deux volumes qui nous ont été renvoyés est-il en grande partie occupé par l'histoire et par la description archéologique de cette forteresse. Les personnages illustres à qui elle a servi de prison ne pouvaient être oubliés. On a recherché minutieusement les noms et les inscriptions qu'ils ont pu graver sur les parois de leurs cachots. Une salle, qui passe pour avoir été habitée par le duc de Milan, Ludovic Sforze, fait prisonnier en 1500 à la bataille de Novare, est encore revêtue de quelques peintures. On a voulu y trouver le propre portrait du captif et des maximes tracées de sa main. C'est une attribution qu'on ne saurait accepter sans un mûr examen.

La question des oubliettes, si souvent renouvelée à l'occasion des anciens donjons, a été mise encore une fois à néant par les savants visiteurs du château de Loches.

La nef de la curieuse église de Saint-Ours était couverte primiti-

Digitized by Google

vement d'une charpente qui a été remplacée par des arceaux et par deux pyramides en pierre. Un texte tiré de la chronique de Sainte-Marie de Loches fait connaître que les deux pyramides, *quas Dubas appellamus*, furent élevées par le prieur Thomas, mort le 27 avril 1168.

Loches possède un hôtel de ville intéressant du XVIe siècle. Les expropriations nécessaires furent réglées en 1531. Jean Baudoin, maître maçon, traça *le pourtraict* du bâtiment pour le prix de 45 sols. Le travail, commencé le 6 avril 1535, fut conduit d'abord par André Sourdeau, continué par André Fortin, et parachevé par Bernard Musnier en 1543.

Le Congrès s'est rendu au château de Sansac, chez M. le marquis de Bridieu, pour examiner un buste, en terre cuite émaillée, de François Ier, daté de 1529, autrefois placé au-dessus de la porte d'entrée; c'est un portrait d'une authenticité incontestable et d'une frappante vérité.

Avant de quitter le pays de Loches, disons que des fouilles habilement dirigées, d'après des indications traditionnelles, dans l'ancienne église abbatiale de Beaulieu, ont amené la découverte du cercueil de pierre qui renfermait les restes du comte d'Anjou, Foulques Nerra, fondateur du monastère, mort à Metz, le 21 juin 1040, au retour de la Terre Sainte : ce cercueil ne contenait que des ossements.

La session de Lisieux ne pouvait avoir la durée ni le calme ordinaires, au milieu des malheurs publics. Les monuments du pays ont été cependant explorés. La cathédrale et les autres églises de la ville devaient tenir le premier rang. L'attention des membres du Congrès s'est aussi portée sur les ruines gallo-romaines du Vieux-Lisieux et sur les découvertes qui ont eu récemment lieu.

Les deux volumes dont nous avions à rendre compte contiennent, de plus, un certain nombre de mémoires sur des sujets archéologiques qui n'appartenaient pas précisément aux questions spéciales soumises au Congrès, mais qui n'en offraient pas moins un très-grand intérêt. Nous citerons parmi les plus importants une étude de M. d'Espinay sur l'abbesse Herrad de Landsberg et sur le célèbre manuscrit si connu sous le nom de *Hortus deliciarum*, qu'on n'a pas songé à mettre à l'abri des bombes prussiennes et qui a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg; les recherches

Digitized by Google

du regrettable M. Tournal sur le musée, le capitole et les archives de Narbonne; le mémoire de M. Jouy de Veye sur l'église romane à plan circulaire de Rieux-Minervois; le travail plein d'érudition de notre confrère, M. Léopold Delisle, sur la vie et les œuvres de Nicolas Oresme.

Dans la session de Loches, le Congrès s'est préoccupé de l'utilité de recueils épigraphiques, par département, rédigés sur le modèle de celui de M. de Bonnefoy pour les Pyrénées-Orientales, dont nous avons rendu compte, il y a déjà quelques années, au Comité. Plusieurs inscriptions sont mentionnées dans les publications de la Société Française. Une des plus anciennes et des plus curieuses est l'inscription mérovingienne de l'église de Vieux-Pont-en-Auge, indiquant comme auteur de cet édifice *Ranoldvs natvs de gesta Francorum.*

Nous terminerons en relatant, pour la saisir en quelque sorte au passage, une inscription du xe siècle que nous avons tout dernièrement recueillie dans les ruines de Saint-Martin de Tours, et qui n'a pas été, je le pense, signalée jusqu'à présent au Comité :

† in hoc tvmvlo recondita
membra adalbergae femine cv
ivs anima reqviē mereat abere o
biit in pace XI KĪ maī anni
dnī DCCCCXXL

L'inscription est gravée sur pierre, en lettres romaines incrustées de plomb; elle présente quelques enclaves et ligatures. La date indiquée correspond au 21 avril 930.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

7e série, t. II, 1870.

Les mémoires contenus dans le volume indiqué ci-dessus, qui peuvent intéresser le Comité, me paraissent du ressort de la section d'histoire.

Digitized by Google

Le travail très-étendu de M. Roschach sur le musée de Toulouse et sur les améliorations qu'il comporte ne présente que les idées personnelles de l'auteur, dont l'application n'est pas même encore à l'état de projet. Elles nous ont d'ailleurs semblé justes et bien fondées. Nous regretterions seulement de voir poursuivre le système de décoration dont l'ancien couvent des Augustins, converti en musée, n'a eu jusqu'ici que trop à souffrir.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Tome I, 1867 à 1869.

Messieurs, en examinant, pour vous en rendre compte, le volume récemment publié par la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, je ne pouvais m'empêcher d'admirer le zèle infatigable des hommes dévoués qui la composent, et leur vigilance qui ne néglige rien, parce qu'ils savent qu'en fait d'archéologie un objet de la plus chétive apparence peut acquérir une valeur qu'on ne lui aurait pas soupçonnée d'abord. Aucune de nos Sociétés archéologiques n'excite les mêmes sympathies, n'est investie du même pouvoir, et ne rend les mêmes services.

Deux volumes publiés en 1864 et 1866 présentent un abrégé des opérations de la Commission depuis son origine, en 1818, jusqu'à l'année 1866, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle. Aujourd'hui s'ouvre une série nouvelle. La Commission fera part au public de ses opérations d'une manière périodique et régulière; elle le prendra pour témoin et juge de ses actes. Aux procès-verbaux de ses séances elle ajoutera les meilleurs mémoires que ses membres lui auront communiqués. C'est ce qu'elle a déjà fait pour les trois années 1867, 1868 et 1869, dans le volume que nous avons été chargé d'analyser.

Les antiquités romaines sont recueillies avec soin pour le musée départemental. On découvre encore assez fréquemment, dans les fouilles des rues de Rouen, des sépultures, des poteries et même des fragments de sculptures. Les fouilles des cimetières mérovingiens se poursuivent avec succès; elle produisent des fibules,

Digitized by Google

des bagues, des agrafes, des verroteries, des armes, des monnaies. M. l'abbé Cochet, par une de ces heureuses chances qui n'arrivent qu'aux plus habiles, a retiré d'un tombeau de Nesle-Hodeng une monnaie d'argent de Théodebert Ier, roi d'Austrasie, qui passe pour une rareté numismatique de premier ordre.

La cathédrale de Rouen, éprouvée par tant d'outrages et de mutilations, retrouve peu à peu des richesses d'art et d'histoire destinées à réparer ses pertes. Le cœur du grand roi Richard a été déposé dans un tombeau d'une belle exécution. Un artiste de mérite a reproduit en pierre l'effigie de Henri au Court-Mantel exhumée des fouilles du sanctuaire, et, ainsi que le Comité des travaux historiques en avait exprimé le désir, on a mis en réserve pour le musée départemental la sculpture originale, précieuse encore, bien que fort endommagée. Une des chapelles de l'église s'est ouverte pour donner un abri au monument du premier président Claude Groulard et de sa femme, déplacé pendant la Révolution, et reconstruit ensuite provisoirement au Palais de Justice, dans la grande salle des procureurs.

Vous connaissez tous, Messieurs, le pittoresque coteau de Graville, qui domine le cours de la Seine et les ports du Havre. L'ancienne église du prieuré doit sa célébrité plus que millénaire au culte de sainte Honorine. Il résulte d'une étude attentive du tombeau de cette illustre martyre que le cercueil de pierre qui a si longtemps renfermé ses restes présente tous les caractères des tombeaux des IVe ou Ve siècles. La dissertation, qui met en lumière cette circonstance intéressante, s'appuie sur les nombreuses découvertes d'anciennes sépultures faites en Normandie; elle ne pouvait prendre pour base un terrain plus solide.

Les hommes de science et de travail qui concourent à la publication du Bulletin des antiquités de la Seine-Inférieure recevraient avec reconnaissance une part dans les allocations dont le Comité présente chaque année la répartition au Ministre de l'instruction publique. Ce secours serait exclusivement employé à l'amélioration du Bulletin, dont les ressources sont insuffisantes et dont les services sont incontestables.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Besançon, 1872, 1 vol. in-8°.

Nous ne trouvons qu'un mémoire archéologique dans ce volume, mais il présente un grand intérêt : c'est la relation de la découverte d'une station lacustre dans le lac de Clairvaux, par M. Jules Le Mire.

Le lac de Clairvaux est une belle pièce d'eau de 80 hectares, près du bourg de ce nom, sur le premier plateau du Jura, dans la partie orientale de la Combe d'Ain. A l'extrémité nord-ouest du lac, près du bourg, est une espèce de presqu'île qui s'avance dans le lac et qu'on nomme dans le pays la Motte-aux-Magnins. A plusieurs reprises, depuis quelques années, en faisant sur ce terrain des travaux d'assainissement, on découvrit des fragments de bois de cerf portant des traces de sections faites à main d'hommes, des hachettes en silex, des fragments de poterie grossière, puis quelques objets en bronze des époques gauloise et romaine. Ces découvertes ne pouvaient laisser aucun doute sur l'importance de l'établissement qui devait exister à Clairvaux, depuis la période de l'état le plus rudimentaire jusqu'à celle de la civilisation romaine. Le hasard fit également reconnaître au fond de l'eau, sur les bords, des piquets groupés irrégulièrement. Tous ces indices n'avaient pas autrement fixé l'attention, quand, au mois de juin 1870, M. Le Mire, en se promenant sur une partie de terrain-bord récemment abandonné par les eaux, heurta un obstacle à peine saillant, de même nature que le limon du lac et semblable à un caillou : il examina cet obstacle et constata promptement que c'était l'extrémité supérieure d'un piquet en bois de chêne, et bientôt il reconnut que tout à l'entour existaient de nombreux piquets de grosseurs inégales et d'essences diverses. Les travaux furent commencés immédiatement, toute la circonférence du lac fut explorée, plusieurs groupes de pilotis furent signalés, mais nulle part on ne put reconnaître aucun indice probant de l'existence de maisons quelconques au-dessus de ces piquets : aucune trace d'incendie, absence de toute espèce d'objets d'industrie. On dut pour cette fois se contenter de pilotis faits en chêne, en sapin, en if, en tremble, en bouleau, en noisetier, ces deux derniers absolument intacts de conservation. Ce premier insuccès ne découragea pas M. Le Mire, et il fit sans retard recom-

Digitized by Google

mencer d'autres fouilles à quelques mètres de la Motte-aux-Magnins, entre la berge et le lac, dans un endroit où l'on avait recueilli quelques débris de coquilles de noisettes. Cet indice ne trompa point les espérances de M. Le Mire. A 20 centimètres de profondeur dans le limon, les ouvriers rencontrèrent un terrain composé d'un mélange compacte de fibres de divers végétaux : puis apparurent des débris de bois brûlé, de charbon, des fragments d'or et d'ustensiles, de coquilles de noisettes, de graines ou pépins, de grains de blé noircis, de noyaux, etc. : tout cela formait une couche d'une épaisseur variant de $1^{m},20$ à 80 centimètres. M. Le Mire insista sur l'importance et la présence de grains de blé, en faisant remarquer, c'est lui qui l'avance, que jusqu'à ce moment rien n'avait fait soupçonner que les habitants de cet antique station eussent connu l'agriculture. Au-dessus de cette couche existaient les objets les plus lourds, silex divers, hachettes, os, cornes de cerf, débris de poterie. On releva 150 pilotis, et la partie fouillée n'embrassa que le vingtième environ du terrain où existait cette station lacustre.

M. Le Mire entre ensuite dans le détail des objets trouvés : point de crânes d'animaux, sauf ceux de deux chiens et un de cerf, beaucoup de mâchoires inférieures, pas d'os de moelle intacts ; tous les ossements avaient appartenu au bœuf, au cerf, au sanglier et au cochon : manque absolu d'oiseaux ou de poissons ; aucune trace, détail assez bizarre, d'outil quelconque se rattachant à la pêche. Les fragments d'outils en bois de cerf sont très-nombreux — plus de 300 — et prouvent le rôle important que cet animal a joué dans la vie de l'homme primitif. On a trouvé à la Motte-aux-Magnins des haches en corne de cerf ; l'une d'elles est très-curieuse : elle est fabriquée avec un andouiller assez mince, percée d'un œil ovale de manière à être emmanchée ; un autre morceau s'est prêté à la fabrication d'un outil complet et solide sans adjonction de manche séparé ; il formait une hachette à saillant fort étroit, aminci et poli en biseau des deux côtés ; un autre andouiller plus long et perpendiculaire formait le manche.

Les instruments en silex, armes et outils, sont curieux et nombreux dans la station lacustre de Clairvaux[1]. Un fait est d'abord à signaler. On y rencontre des saillants fabriqués avec des roches étrangères au pays, dont quelques-unes même ne se trouvent qu'à

[1] 218 pièces.

Digitized by Google

des distances énormes de la chaîne du Jura. M. Le Mire a recueilli dix pointes de flèches très-habilement taillées, quelques couteaux très-soigneusement travaillés ; un fer de lance entièrement en silex, d'une grandeur peu ordinaire; toutes ces pièces en silex translucide, à très-peu d'exception près, taillées par éclat, sans trace de polissage. Les hachettes [1] sont au contraire polies soigneusement, mais toutes en roches étrangères au pays; les polissoirs trouvés à Clairvaux ne présentent pas de rainures, mais des dépressions en cuvette. Quatre de ces hachettes étaient encastrées dans leurs gaînes en corne de cerf.

M. Le Mire décrit les os ouvrés trouvés à Clairvaux [2], poignards, poinçons, ciseaux; puis quelques molettes et rouelles, et une sorte de tranchet fabriqué avec un fragment de boutoir de sanglier.

Quelques objets de bois évidemment travaillé ont attiré l'attention de M. Le Mire : ils sont assez rares pour motiver un examen, et ils présentent un état remarquable de conservation dans les eaux du lac de Clairvaux. M. Le Mire a reconnu des fragments d'arcs [3], d'écuelles et un essieu de voiture; cette dernière découverte, dont nous lui laissons la responsabilité, nous paraît particulièrement curieuse à signaler; les vases varient de 18 à 20 centimètres de diamètre sur 10 millimètres d'épaisseur moyenne [4]; une boule emmanchée dans une baguette de noisetier ; des plateaux en sapins obtenus évidemment par éclats, ce qui corrobore la présence de nombreux carrés en chêne. Voici en quels termes M. Le Mire décrit le morceau d'essieu : « Il était parfaitement conservé de forme quand il a été sorti du lac, et tel que le représente le dessin heureusement exécuté tout de suite, mais s'est fendu et brisé en plusieurs morceaux en se desséchant. Il porte très-visible le trou destiné à recevoir, au bout de la fusée, la cheville ou ancette destinée à fixer la roue, et dans le corps de l'essieu celui au moyen duquel ce dernier était soudé au train. »

Les poteries n'ont amené que des morceaux brisés; tous les fonds de vases sont arrondis [5]; elles sont grossières, épaisses, en terre noirâtre ou grise parsemée de petits grains de quartz blanc, couvertes de lignes horizontales en relief et en creux; certains de ces

[1] 13 pièces.
[2] 34 pièces.
[3] 3 pièces.
[4] 8 pièces.
[5] Leurs 40 fragments.

Digitized by Google

vases devaient contenir 10 à 12 litres de liquide. Quelques fragments peu nombreux sont d'une poterie beaucoup plus fine, plus soignée, plus ornée et évidemment postérieure à l'âge de la pierre.

M. Le Mire se propose de continuer ses fouilles dans les divers lacs du Jura, et nous ne pouvons que l'y encourager.

M. Lancrenon, président de la Société, a résumé dans un discours vivement écrit ses souvenirs de jeunesse, c'est-à-dire tracé un aperçu de l'histoire de la peinture et des peintres dans le premier tiers de notre siècle. M. Le Mire a composé une intéressante notice sur le peintre Girodet, dont le véritable nom était Anne-Louis Girodet de Roussy; son père était directeur du domaine du duc d'Orléans. Nous nous contenterons de signaler cet intéressant travail, dont il a été rendu compte par un de nos collègues de la section d'histoire[1].

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Tomes XIII et XIV, 1867-1870, in-8°.

M. Édouard L'Hôte, vice-président de la Société, a publié dans ces *Mémoires* un travail sur l'art romain dans les Gaules, sur les bains antiques, deux sujets étudiés à trop grands traits pour qu'il y ait à faire plus que de le mentionner ici, et sur quelques monuments particulièrement remarquables de la Saintonge : l'église Saint-Eutrope de Saintes, les clochers de Marennes et de Moëze.

A Saint-Eutrope, il existe une crypte du XIe siècle, la plus grande que nous possédions en France après celle de Chartres; elle est en plein-cintre soutenu par un double rang de piliers massifs, cylindriques, couronnés de chapiteaux à palmes et à torsades. L'église supérieure porte également le cachet de l'architecture romane dans de belles proportions; on y trouve des chapiteaux très-curieux, représentant des figures humaines grimaçantes et d'animaux fantastiques. L'abside date seulement du XVe siècle; la tour du clocher a 70 mètres de hauteur, chaque angle est appuyé sur un double contrefort divisé par étage. Les faces de ces contreforts sont décorées de clochetons triangulaires couronnés de pyramides à crochets. Du

[1] Voy. ci-dessus p. 247.

Digitized by Google

milieu de la plate-forme s'élance la flèche principale, octogone, aux arêtes également hérissées de crochets. Ce monument est excessivement complet et intéressant. Les tours de clocher de Marennes et de Moëze, toutes deux également du xve siècle, sont d'une remarquable ressemblance. Celle de Marennes est plus richement ornée encore et atteint à la hauteur de 81 mètres : Vauban la citait « comme un des plus beaux gothiques de France. »

Nous indiquerons ensuite un autre travail plus considérable et plus général sur la philosophie de l'art, dans lequel M. L'Hôte examine la nature des règles de l'art, leur portée, leur influence et leurs droits, puis étudie Cimabue et Raphaël qu'il appelle les maîtres naïfs. Nous mentionnerons encore le nom de M. L'Hôte, qui est un des membres actifs, comme on voit, de la Société dunkerquoise, à propos de ses mémoires intitulés : « La mer a-t-elle baigné les murs d'Aigues-Mortes ? » M. L'Hôte se prononce catégoriquement dans le sens de la négative, et il appuie son opinion sur un grand nombre d'auteurs sérieux et compétents qui nous obligent à reléguer dans les fantaisies de la légende celle qui nous montre la flotte de saint Louis amarrée dans le port d'Aigues-Mortes, tandis que le port de cette ville fut toujours un port en rivière ou en canal. Un fait matériel bien simple à constater prouve qu'au xiiie siècle la mer ne baignait pas les remparts d'Aigues-Mortes ; ce fait, c'est qu'à environ 2 kilomètres on retrouve journellement des substructions dont l'origine est bien antérieure au moyen âge. En outre, au delà de l'un des étangs, dit les Marètes, qui avec le Repausset formait autrefois les pêcheries de la ville, on rencontre, indépendamment des restes d'un ancien cimetière, les vestiges d'un large canal ne se rattachant à aucun des travaux exécutés depuis saint Louis, et dont le nom seul, le *canal vieil*, atteste l'ancienneté. Dans une enquête qui eut lieu en 1363 pour constater l'état du port et les réparations dont il était susceptible, des notables d'Aigues-Mortes déclarèrent sur l'évangile « avoir vu autrefois *la Roubine*, c'est-à-dire le *canal vieil*, si profond que les navires et marchandises pouvaient facilement et sans aucun danger arriver jusqu'à la ville. » Le *canal vieil* ouvrait accès dans le véritable port d'alors, qu'on nomme aujourd'hui *l'étang de la ville*, et qui venait baigner les quais et remparts, où l'on voit encore les anneaux servant à amarrer les bâtiments. Enfin la découverte assez récente de la coque d'un bâtiment dont la forme remonte aux plus anciennes époques de notre marine évidemment.

Digitized by Google

découverte faite à peu de distance du *canal vieil*, constate mieux encore que ce canal était la voie véritable de communication existant entre la mer et le port d'Aigues-Mortes.

M. Cousin nous entretient de l'emplacement de Quentowic, qui a déjà été le sujet de plusieurs travaux publiés par lui et qu'il place à Étaples, sur la rive droite de la Canche, opinion approuvée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres : aujourd'hui il réplique à ceux de ses adversaires qui veulent chercher Quentowic à Saint-Josse, sur la rive opposée de la Canche ou sur quelques points de ces parages. M. Louis Cousin a composé cette notice de façon, selon lui, à ne plus avoir à prendre la plume pour défendre une attribution qui lui paraît désormais inattaquable. Il reprend chacun des arguments de ses contradicteurs et en démontre l'erreur. Voici les points qu'il établit :

1° Au IXe siècle, les localités situées sur la rive droite de la Canche, soit à l'embouchure, soit dans le voisinage, faisaient partie du diocèse de Thérouanne ; celles de la rive gauche, entre Montreuil et la mer, dépendaient du diocèse d'Amiens.

2° Les villages de Saint-Josse et de la Caloterie, qui sont sur la rive gauche de la Canche, formaient au IXe siècle, une seule localité nommée Schaderias, qui est très-distincte de la ville nommée alors Quentovicus.

3° Quentowic était dans le diocèse de Thérouanne, — à l'embouchure de la Canche ou dans son voisinage ; — fait incontesté par tous les adversaires de M. Cousin.

4° Quentowic étant dans le diocèse de Thérouanne, à l'embouchure de la Canche ou dans le voisinage, ne pouvait se trouver ailleurs que sur le territoire d'Étaples, qui, confinant à cette rivière et à la mer, dépendait du même diocèse.

5° Les villes du littoral de la Manche placées à l'embouchure des cours d'eau étaient toutes sur la rive droite, depuis Calais jusqu'au Havre ; car les débouchés à la mer, à cause des alluvions fluviales, se portent à l'ouest. Les villes ont donc dû se former à droite, à l'endroit où s'infléchit le chenal, pour ne pas voir les ports faits devant elles.

6° Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin renferme des actes du IXe siècle qui font mention d'un domaine situé à Quentowic ; or ce domaine était le même que celui cité dans un acte d'échange de l'année 1026 comme étant à Stapula (Étaples).

Digitized by Google

7° On a fait sur le territoire d'Étaples d'importantes découvertes à plus ou moins de profondeur, des restes de navires, quais et bassin, des murs de fondation de maisons en très-grand nombre, des pièces de monnaies en quantité considérable, et d'antiques cimetières. Tout cela donne la preuve matérielle d'une ancienne ville, preuve dont les villages de la rive gauche situés entre Montreuil et la mer, ainsi que ceux de la rive droite, Attin, Beutin, Brexent et Tubersent, n'ont jamais offert aucun vestige sérieux.

8° Quentowic était à 15 lieues de l'abbaye de Saint-Riquier ; or, pour cette distance, il faut aller plus loin que le village de Saint-Josse et au moins jusqu'à Étaples, dont le territoire en est séparé par la rivière de la Canche.

M. Louis Cousin énumère les fouilles faites par lui en 1868 dans l'arrondissement de Boulogne, qui, par leur nombre, présentent un sérieux intérêt. Les fouilles ont eu lieu dans seize localités et ont amené les résultats suivants :

Pour l'âge de la pierre ou l'époque gauloise, des ossements humains au Mont-de-Coupe, commune d'Audembert, dans un *tumulus* dont on avait retiré, il y a quelques années, une hache en silex et deux pointes en or ; — la grotte du Haut-Banc à plusieurs chambres dans l'une des carrières de Ferques ; — des haches en silex à Audembert, Hervelinghen, Leulinghen, Sangatte ; — cinq *tumuli* à Audembert, Bazinghen, Escalles, Rety, Saint-Inglevert ; — d'autres mottes, qui sont probablement des *tumuli*, à Conteville et à Ferques.

Pour l'époque romaine, divers objets et deux mottes à Marck, près de Calais, ce qui confirmerait l'emplacement et le lieu de la station de Marcis ; — deux tombeaux en pierre et des monnaies le long du chemin de Wissant à Guines ; cette ancienne voie, connue avant le ve siècle, est la voie romaine de Sangatte à Thérouanne ; — deux emplacements de villa à Audembert.

Pour le moyen âge, divers objets mérovingiens trouvés à plusieurs endroits ; — sept sarcophages à Sangatte, dans l'ancien cimetière de l'église de Saint-Martin de Sclive, depuis plusieurs siècles détruite ; — des carreaux émaillés sur l'emplacement d'un monastère détruit par les Anglais en 1346 à la Capelle.

Parmi les *Bribes historiques*, titre sous lequel la Société a inséré quelques notes très-curieuses sur Dunkerque, de M. Derode, l'un de ses plus regrettables membres, nous en recueillerons deux par-

Digitized by Google

ticulièrement intéressantes : l'une prouve qu'au moyen âge l'ignorance publique n'était pas si en honneur qu'on voudrait le faire croire aujourd'hui. Les règlements constatent, en effet, qu'à Dunkerque le maître des écoles devait enseigner, outre le catéchisme et la civilité, la lecture, l'écriture et le «cifrer,» exercer ses élèves à réciter des scènes en flamand, en français et en latin, et les conduire quelquefois devant les magistrats municipaux pour prouver leur savoir. Mais, par exemple, les écoliers dunkerquois apprenaient de trop bonne heure à boire. Chaque année, le 5 décembre, ils élisaient un évêque des enfants qui organisait la fête du lendemain, pour laquelle l'échevinage délivrait 2 kannes de vin.

Dunkerque, au XVIe siècle, avait les sociétés de rhétorique en grand honneur. Jusqu'alors ces réunions avaient été paisibles, et rivalisaient d'érudition et d'éloquence entre elles ; tantôt c'est un «esbattement» entre les compagnons de la ville et ceux de la loi (1549), tantôt un «jeu moral de la vingne» joué par les rhétoriciens de Saint-Éloy, et une «farche» par les rhétoriciens de la garnison (1556) ; et le jeu moral de l'enfant prodigue représenté par les écoliers de la ville et les chanteurs de l'église (1550). La Réforme modifia grandement ces pacifiques jeux d'esprit : la controverse en fit des discussions violentes, amères, et souleva un mouvement et des passions jusque-là inconnues, à ce point qu'on lit cette mention dans les registres des comptes de la ville de l'année 1559 : «Le 28e jour du dict mois de febvrié a ung messaigier du conseil de Flandres portant les placcards deffendant les jœulx de rhétorique.» Plus tard, cette institution se releva, et, au siècle dernier, la Flandre comptait de nombreuses sociétés de rhétorique, de Saint-Michel, du Saint-Esprit.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique de l'Aube.

Années 1868 et 1869, 2 vol. gr. in-8°.

Le premier volume de ces Mémoires renferme un long et bon travail consacré par M. Arsène Thévenot à la statistique générale du canton de Ramerupt (arrondissement d'Arcis). Nous l'examinerons au point de vue de la statistique archéologique.

Digitized by Google

Ce canton compte vingt-huit communes, entre lesquelles les divers monuments décrits par M. Thévenot se répartissent ainsi que nous le résumons dans le tableau suivant, nous réservant de nous occuper ensuite de quelques-uns en particulier.

Ramerupt. — Église nouvelle : le tombeau du maître-autel formé de panneaux de jolies peintures données par Quinot, archidiacre d'Arcis en 1519. Tombeaux gallo-romains. Cimetière gallo-romain aux Routières. Souterrains. Aucun vestige de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Piété, ni du prieuré.

Aubigny. — Église du XVIe siècle. Vitraux même époque, représentant le baptême du Christ.

Avant. — Église du XIIe siècle, remaniée au XVIe siècle.

Brillecourt. — Église du XIIIe siècle. Sépultures gallo-romaines à l'Ochiot.

Chaudrey. — Église isolée des XVe et XVIe siècles. Vitraux donnés par Jean de Troyes, en 1520.

Coclois. — Église du XVIe siècle. Dalle tumulaire de Pierre de Marolles, écuyer, avec armoiries, 1592. Mausolée de la famille du Reaux, XVIIe siècle. Sépultures gallo-romaines.

Dampierre. — Église du XIIIe siècle. Château construit en 1671 par Mansart : portail à 4 tourelles du XVIe siècle. On a trouvé des objets gallo-romains, fibules, statuettes, etc., dans les fossés du château.

Dommartin-le-Coq. — Église du XVIe siècle.

Dosnon. — Église du XVIe siècle.

Granville. — Église du XIIIe siècle, remaniée au XVIe siècle. Vitraux grisailles du XVIe siècle : l'une des fenêtres représente la légende de Saint-Martin. Croix de plan du XVIe siècle, ornée des statues des quatre évangélistes.

Isle. — Église du XIIe siècle : piscine même époque. Fragments de vitraux du XVIe siècle. Cloche de 1671.

Lhuître. — Église des XIIe, XIIIe, XVIe siècles. Sépultures gallo-romaines ; galeries souterraines considérables creusées dans le tuf.

Longsols. — Église dont quelques tuiles de la toiture portent le millésime de 1472... Fragments de vitraux du XVIe siècle. Belle croix processionnelle en cuivre, du XVe siècle. Nombreuses substructions antiques.

Mesnil-la-Comtesse. — Église romane remaniée au XVIe siècle.

Digitized by Google

Mesnil-Lettre. — Église du XVIe siècle. Christ en ivoire du XIIe siècle. Croix processionnelle en argent, du XIVe siècle : statue de Saint-Pierre, portant mitre à 2 couronnes, même date, assis sur un fauteuil taillé dans le même bloc. Clôture de chœur, en bois, du XVIe siècle. Cloche de 1681.

Morembert. — Église en bois, du XVIe siècle. Beaux fonts de la Renaissance. Sépultures romaines.

Nogent-sur-Aube. — Belle église, chœur du XIIIe siècle, nefs du XVIe siècle, date constatée par une inscription de 1538. Cloche de 1773.

Ortillon. — Église neuve.

Poivre. — Église romane : sept verrières du XVIe siècle. Bas-reliefs du XVe siècle, représentant la Visitation, l'Adoration des Mages et la Naissance du Christ : belle tour romane. Croix du calvaire du XVIe siècle. Chapelle du XVIe siècle au hameau des Mothés. Galeries souterraines.

Pougy. — Église romane, remaniée au XVIe siècle. Triptyque du XVIe siècle, représentant des scènes de la vie de saint Nicolas.

Romaines. — Église du XVIe siècle : cloche de 1783. Sépultures gallo-romaines.

Saint-Nabord. — Église neuve.

Trouan-le-Grand. — Église romane avec un portail remarquable, grosse tour carrée : cloche de 1780.

Trouan-le-Petit. — Église, chœur roman, nefs du XVIe siècle.

Vaucogne. — Église du XVIe siècle. Vitraux datés de 1520. Sépultures romaines.

Vaupoisson. — Église : chœur roman, nefs du XVIe siècle. On y a découvert en 1813 une remarquable statue d'Apollon, haute de 1m,10, conservée au musée de Troyes.

Véricourt. — Église du XVIe siècle. Sépultures gallo-romaines.

Vinets. — Église dédiée en 1600. Nombreuses sépultures gallo-romaines.

Nous signalerons particulièrement les galeries souterraines de Lhuître et les églises de Dampierre et de Lhuître. Ces galeries, creusées dans la terre, non murées, aux environs de l'église, sont de forme ogivale, de 80 centimètres de hauteur sur 1 mètre de largeur à la base, composées d'une suite de lignes brisées. De distance en distance la voûte s'abaisse pour ne plus former qu'un boyau cir-

Digitized by Google

culaire de 1 mètre de long sur 60 centimètres de largeur, de manière à ne permettre qu'à un seul homme de passer à la fois et en rampant. Derrière ce boyau et de chaque côté de la voûte élargie, est pratiqué un enfoncement en forme de guérite, comme pour placer des hommes chargés de défendre l'entrée des passages. Des souterrains absolument semblables existent sous un certain nombre de villages en Champagne ; j'ai déjà eu l'occasion de citer ici ceux des Petites-Loges et de Mailly, dans le canton de Verzy (Marne). M. Thévenot pense que ces galeries, destinées, selon lui, à recevoir la population pendant les guerres, datent du moyen âge.

L'église de Sainte-Tanche — sainte locale — de Lhuître est classée parmi nos monuments historiques. Elle a la forme, par terre, d'une croix latine avec abside à cinq pans ; 49^{m},80 de longueur, dont 6^{m},60 pour l'abside et 13^{m},80 pour le chœur ; 6^{m},60 de largeur à l'abside, 16^{m},60 au transept, 15^{m},20 à la nef; 8^{m},50 de hauteur sous voûte à l'abside, 13 mètres aux nefs, 6^{m},50 aux bas-côtés. Toutes les voûtes, en arêtes et à croisées d'ogives, sont soutenues par dix beaux piliers à colonnettes fasciculées de 7 mètres de pourtour. M. Thévenot date du XIIe siècle la grosse tour carrée à baie géminée en plein cintre, la seconde travée du transept et la première de la nef ; l'abside, du XIIIe siècle; la nef et le portail occidental, du XVIe siècle. Celui-ci est très-beau d'ornementation. On remarque encore une piscine romane sculptée d'un seul morceau, à huit pans, avec une arcade surmontant une figure de saint sur chaque face; un joli retable de la Renaissance formant triptyque, sculpté en bas-relief et en ronde bosse, représentant la Passion, la Mort et la Rédemption du Christ; des vitraux des XVIe et XVIIe siècles, reproduisant l'histoire de saint Joseph et la légende de sainte Hostie miraculeuse.

L'église de Dampierre a été fondée par Guy de Dampierre-Bourbon, seigneur du lieu tout au commencement du XIIIe siècle. Le sanctuaire et le chœur sont de cette époque; la nef date de 1520, les chapelles latérales de 1610, et le clocher de 1682 ; la longueur totale est de 44 mètres; la largeur de la nef, de 15^{m},20 ; la hauteur du chœur, de 8^{m},50. On y remarque les tombeaux de Pierre de Lannoy, baron de Dampierre, mort le 8 février 1522. Ce monument en pierre est surmonté d'une statue du défunt, couché, les mains jointes, le casque derrière la tête, les pieds appuyés sur un lion. Un bas-relief de la Renaissance représente le Baptême du Christ.

Nous n'omettrons pas un singulier droit qui appartenait aux ha-

Digitized by Google

bitants de Ramerupt. Tous les ans, au 1er mai, les habitants de Saint-Rémy-sur-Barbin étaient tenus de leur livrer un bélier « beau et bien cornu, » que ceux-ci pouvaient aller quérir eux-mêmes au nombre de vingt en chassant en chemin. Eux, leurs chevaux et leurs chiens étaient hébergés gratuitement par les gens de Saint-Rémy, obligés en outre à faire dire une messe pour leurs hôtes et de souffrir toutes les extravagances qu'il pouvait leur plaire de commettre. Puis les gens de Saint-Rémy accompagnaient ceux de Ramerupt à leur retour, allaient saluer à coups de fusil les portes du curé, du bailli, du procureur fiscal, et venaient aussi tous danser sur la halle autour du bélier enrubanné. Cette singulière redevance avait pris origine dans le caprice d'un ancien seigneur de Ramerupt, qui avait détaché Saint-Rémy de son domaine direct, mais qui avait voulu bien solidement fixer le souvenir de ses droits dans la mémoire de ses vassaux.

M. Léon de Breuze étudie la question d'Alesia « au tribunal des savants. » Nous n'entrerons pas dans le vif de la discussion, nous contentant seulement de noter ce nouveau mémoire sur un sujet si vivement discuté, et ajoutant que l'auteur, après avoir rapidement énuméré les diverses opinions successivement produites, se prononce sans hésitation en faveur du Mont-Auxois.

M. Jacquot publie un excellent essai sur les artistes troyens, particulièrement au point de vue du XVIe siècle. Il les divise par catégories, et nous imiterons son exemple dans le rapide résumé que nous croyons devoir faire ici.

Architectes constructeurs. — La ville de Troyes suivit avec un vif empressement le mouvement de la Renaissance pour ses monuments, un incendie terrible, qui éclata en 1524 et dans lequel sept églises furent détruites, ne lui ayant fourni que trop de facilités à cet égard. Trois architectes principaux, Gualdo, Rinuccini et Fabro, furent appelés d'Italie. Parmi les artistes indigènes, il faut citer Jean Bailly (mort en 1559), qui acheva la cathédrale; Martin, Devaux, qui travaillèrent à Saint-Jean (1555); Gerard Faulchot, architecte de l'église de Moutier-la-Celle (1517), de Saint-Nicolas de Troyes (1533-1575), lequel recevait 4 francs par jour de travail; Remi Mauvoisin, architecte de Saint-Jean (1570-1585), lequel reçut 500 livres pour élever dans cette église six piliers de 18 pieds de hauteur chacun.

Nous trouvons comme plus notables maîtres charpentiers durant

Digitized by Google

cette période, et travaillant avec les maîtres maçons que nous venons de citer, Jean Mauroy, J. Peschat, Nicolas Debarry et ses fils.

La ville de Troyes était autrefois réputée par l'habileté de ses peintres verriers. Le plus ancien qui soit connu de ces artistes, Jacquinot Plumereux, composait les vitraux de la chapelle du palais des Comtes en 1377. On cite ensuite Jacquemin (1383), Guyot Brisetout (1412), Jean de Bar-sur-Aube (1460). Lyevin Varin, Jean Verrat et Balthasar Godon traitèrent avec la ville de Sens, en 1501, pour une croisée de la cathédrale de cette ville, à raison de 16 blancs par pied, livrée en 1503. Jean Macadré, neveu de Varin, qui passe pour avoir été le maître de Linard Gontier, a laissé une grande réputation : on admire à l'église Saint-Urbain quelques-unes de ses œuvres exécutées en collaboration avec Lutereau et représentant, en grisailles, l'histoire de Daniel (1503). La même période nous fournit encore les noms de Cordonnier, Cochin, Lambert, Verrat, Planson, Pothier. A la fin du siècle paraît un second Jean Macadré et un Nicolas Macadré qui ont travaillé dans l'église Saint-Jean. A Jean Jourdan appartient la grande rose de la cathédrale de Troyes (1546-1547). Quant à Linard Gontier, il suffit de le nommer : le premier acte de sa carrière est constaté par une quittance, que M. Jacquot possède, pour avoir reçu 30 sols en rémunération d'un tableau peint par lui pour l'église Saint-Jean : elle est datée du 1er juillet 1596. M. Jacquot énumère les œuvres nombreuses de ce grand artiste, dont la plupart nous ont été heureusement conservées à Troyes et aux environs. Cette notice est curieuse et importante, mais Gontier fut aussi le dernier des verriers de Troyes. Après lui on ne trouve plus que des artistes très-secondaires.

Troyes peut citer quelques peintres estimables : Cordonnier, que nous avons nommé déjà comme verrier, ainsi que Jacques Cochin, Jacques Passor l'aîné, Jacques, son fils, Louis et Nicolas Passot, ses frères (1629); Eustache Pothier, qui reçut 20 écus pour avoir peint, en 1593, l'enseigne et la cornette avec la cotte d'armes, casque et gantelets, pour les funérailles du sieur de Polisy. Le XVIIe siècle nous fournit ensuite les noms de Brisot, Morel, Clément, Ninet de Letain, élève de Vouet; Herluison, Passelier, Baudesson, Nicat, élève distingué de Poussin; Chabouillet, Tiger, Tortebat; nous nous arrêterons en citant les deux Mignard.

Comme sculpteurs, Troyes revendique Guyet Collet, qui exécuta, en 1534, les *images* du grand autel de Saint-Nicolas dans cette ville :

Digitized by Google

il gagnait 5 sols par jours et son garçon 2 sols; Jacques Juliot Le Gentil, qui a laissé dans sa ville natale un grand nombre d'œuvres remarquables: il reçut 48 sols pour le crucifix et la statue du portail de Saint-Nicolas, et 20 sols pour quatre statues du bassin au-dessus de ce crucifix (1553). Avec le sculpteur Dominique le Florentin, il fit toute l'ornementation du jubé de Saint-Étienne en 1555. Nous signalons tout particulièrement à ceux qui s'occupent de l'histoire nationale de l'art cette partie du travail de M. Jacquot, qui après Le Gentil nomme Girardon.

Les menuisiers de Troyes ont beaucoup contribué à l'embellissement de nos édifices religieux dans cette région de la Champagne. Les plus connus sont: Pierre Prieur, *huchier* (1511), qui fit payer 3 livres la chaire de Saint-Jean, supportée par de grandes statues en bois; Christoph Maln, Damiens Doublet, P. Clément, Chabouillet, qui eut, au XVIIe siècle, un de ses descendants artiste également habile; Noël Fournier, auteur, au XVIIe siècle, de chaires et de buffets d'orgues très-beaux; Lelong, Mavrat, Brizot; les Herluison, Beaudesson, premiers maîtres de Girardon.

Les brodeurs étaient très-habiles à Troyes et y avaient une certaine notoriété pour les tapisseries. Malheureusement, aucun nom n'a été conservé, à l'exception de celui de la famille Chevry, qui fournit plusieurs artistes.

On est plus heureux à l'égard des graveurs. Le plus ancien connu est Noël Garnier, vivant en 1522, et dont les descendants, de père en fils, demeurèrent, jusqu'en 1785, fidèles à leur art. Philippe Thomassin commença à faire parler de lui en publiant à Rome, en 1600, une série de portraits historiques; ses descendants ont suivi ses traces jusqu'en 1741. Viennent ensuite Edme Charpy, Nicolas Cochin, qui compte aussi de nombreux artistes distingués dans sa descendance; Nicolas Bazin, qui a donné son nom à un format de gravures (1636-1705); Jean Boulenger, J. Lhomme, R. Vuibert, Edme Herluison.

Reste enfin à mentionner les orfévres, qui formaient à Troyes une riche et honorable corporation, à laquelle sont dus bien des objets d'art. Le plus ancien est Jean de Premierfaict (1380), auteur d'une grande croix pour la cathédrale; J. Garnier, qui reçut 40 livres en 1441 pour la façon d'une statue en argent de Saint-Jean, la municipalité ayant fourni le métal; J. Papillon, auteur du reliquaire de Saint-Lurp, payé 2,200 livres en 1503; Guillaume de Laubresel,

Digitized by Google

Simon Mitard, J. Cordonnier, qui fabriqua une statue de Saint-Éloy en 1510. A la fin du XVIe siècle, la corporation acheta un hôtel pour siége de «la communauté et collége et y faire les essais des ouvrages d'orfebvrerie subjects à visitation;» elle comptait alors 26 maîtres. L'un d'eux, P. Vallours, Italien d'origine, était en même temps horloger, et il périt en prétendant s'enlever à l'aide d'ailes mécaniques fabriquées par lui.

M. Jacquot termine en reproduisant un acte assez curieux; c'est le marché passé, le 15 octobre 1598, entre Nicolas de Barry, maître charpentier, et la fabrique de Sainte-Servine de Troyes, pour la construction d'un jubé : il contient les détails les plus minutieux.

M. Jacquot a joint à son travail des planches fac-similaires les signatures de ceux des artistes que nous venons de nommer qu'il a pu retrouver. Ce mémoire mérite de grands éloges, car il a coûté des recherches multipliées à son auteur, et il présente un réel intérêt, en même temps qu'il constitue un document des plus importants pour l'histoire de l'art provincial.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON.

Années 1870 et 1871. Lyon, 1872, in-8° de 236 pages.

Ce numéro des *Mémoires de la Société de Lyon* contient deux travaux d'archéologie : l'un, de M. Martin-Daussigny, est intitulé : *Études sur la dédicace des tombeaux gallo-romains;* l'autre, de M. Émile Guyet, a pour titre : *De l'ASCIA des Égyptiens.* Tous deux se rattachent au même objet.

Le travail de M. Martin-Daussigny est une savante dissertation sur la fameuse formule *sub ascia*, qui a été l'objet de travaux nombreux, lesquels ont abouti à des opinions très-diverses. «Tout le monde sait, dit le bénédictin dom Jacques Martin, que cette formule a été l'écueil de tous les antiquaires qui ont entrepris de l'éclaircir, et qu'il n'en est aucun qui l'ait fait entièrement[1].» C'est qu'il faut bien le reconnaître, il y a, dans le champ de l'ar-

[1] *Des sépulcres SUB ASCIA*, dans son livre intitulé : *Explication de divers monuments singuliers qui ont rapport à la religion des plus anciens peuples*, p. 81. (Paris, 1739, in-4°.)

Digitized by Google

chéologie comme dans celui de l'histoire, certains points que tous les travaux et tous les efforts des érudits ne sont point parvenus à éclairer, et qui semblent destinés à rester obscurs longtemps encore, sinon toujours. Quoi qu'il en soit de cette difficulté, elle n'a pas arrêté M. Martin-Daussigny, qui nous offre aujourd'hui une nouvelle solution d'une question tant et si souvent débattue. Il est vrai qu'en sa qualité de conservateur des musées archéologiques de Lyon, la ville la plus riche en tombes portant cette formule *sub ascia*, c'était à lui que revenait de droit cette tâche.

M. Martin-Daussigny divise son travail en trois chapitres. Dans le premier, il commence par exposer les principaux systèmes qui ont été proposés pour expliquer la formule *sub ascia dedicavit*. Nous reproduisons ici ce passage, parce qu'il peut servir de point de départ dans la question.

«Muratori, dit M. Martin-Daussigny (page 63), regarde cette dédicace comme une invitation aux passants à prendre soin du tombeau, et à détruire les plantes parasites qui pourraient croître à l'entour. L'auteur de cette opinion n'a pas pris garde que l'*ascia* figurée sur les tombeaux n'est pas un instrument qui puisse servir au sarclage.

«Reinezius pense que dédier un tombeau *sub ascia* signifie le consacrer à la personne dès le commencement de l'exécution du monument, c'est-à-dire lui élever un tombeau neuf et n'ayant jamais servi à personne; Mazochi partage entièrement cette opinion, qui est aussi celle de M. A. de Boissieu.

«L'abbé Lebeuf croit que cette dédicace n'est qu'une consécration du tombeau et du lieu choisi pour la sépulture du défunt, en frappant avec l'*ascia* la pierre qui doit servir de monument sépulcral. Il regarde cette cérémonie comme une prise de possession.

«M. Anatole de Barthélemy voit dans la dédicace *sub ascia* un acte de consécration par lequel le défunt et le monument sont placés sous la protection des dieux infernaux.

«Enfin, dernièrement, M. Sansas, de Bordeaux, émettant une opinion déjà produite au siècle passé par l'abbé de Tersan, et renouvelée il y a quelques années par l'abbé Greppo et Charles Lenormant, vient de publier un travail dans lequel il pense démontrer que l'*ascia* n'est autre chose qu'un symbole du christianisme[1].»

M. Martin-Daussigny passe ensuite aux différents sens du mot

[1] *Premières traces du christianisme à Bordeaux.*

Digitized by Google

ascia chez les anciens, et aux diverses formes de l'instrument données par les monuments. Il en a recueilli un très-grand nombre. Nous n'en avons pas compté moins de soixante-dix. Il est vrai que cette richesse, un peu embarrassante au premier abord, peut aisément se réduire à un petit nombre de catégories, telles, par exemple, que le marteau, le pic, la hache, la cognée, la houe ou hoyau, le sarcloir et la truelle, c'est-à-dire des outils à frapper, à couper ou à creuser.

Dans son chapitre II, l'auteur donne son explication de la formule *sub ascia*, et, dans son chapitre III, il combat l'opinion de M. Sansas, qui y voit un symbole chrétien.

Tel qu'il se présente à nous, le problème a deux faces. Qu'est-ce que l'*ascia?* et que faut-il entendre par ces mots : *dedicare sub ascia?*

D'abord, pour ce qui est de l'antiquité, le mot *ascia* se trouve dans Pline le naturaliste, où il signifie évidemment une hache ou cognée de charpentier, puisqu'il se trouve à côté de la scie *serra*, et dans Vitruve, où il sert à désigner une gâche de maçon; ce qui ne laisse pas d'être un peu différent.

Isidore de Séville dit que l'*ascia* est ainsi appelée des copeaux qu'elle enlève au bois, et que son diminutif est *asciola;* qu'elle est formée d'un manche court portant d'un côté un marteau simple ou creux, ou un hoyau à deux pointes[1]. On voit que la description qu'il donne de l'instrument ne s'accorde guère avec ce qu'il en a dit au sujet de l'étymologie du mot. En effet, on enlève des copeaux du bois avec une hache ou une doloire, et non pas avec un marteau ou une cognée. Au reste, dans les textes technologiques anciens, combien ne rencontre-t-on pas de semblables difficultés. Ménage, dans son Dictionnaire étymologique, cite ce passage d'un commentaire de Donat sur l'eunuque de Térence : *Dolare dicitur faber, cum lignum ascia cædit*, où évidemment l'*ascia* est une doloire. Quoi qu'il en soit, il faut ici laisser de côté cette sorte d'*ascia*, ainsi que les *ascia* dont parlent Pline et Isidore de Séville. Car que peut-il y avoir de commun entre des outils de charpentier et des monuments qui étaient toujours en pierre ou en marbre. Il faut donc, de toute nécessité, en revenir, soit à la truelle de Maffei, soit à la houe ou *marra* de

[1] *Ascia ab astulis dicta, quas a ligno eximit, cujus diminutivum nomen est asciola. Est autem manubrio brevi ex adversa parte referens vel simplicem malleum, aut cavatum, vel bicorne rastrum.* (Isidori *Orig.* lib. XIX, *De lignariis*, cap. XIX, col. 1297. — Dans les *Auctores latinæ linguæ* de Godefroi.)

Digitized by Google

D. Jacques Martin, soit au sarcloir de l'encyclopédie et de Millin. Et ici encore le choix est embarrassant. Nous pencherions avec Millin pour le sarcloir.

La dédicace *sub ascia* se trouve gravée de différentes manières sur les monuments. Millin, dans son intéressant *Voyage dans les départements du midi de la France*[1], a donné vingt-trois incriptions de ce genre, savoir vingt et une dans le tome II, et deux dans le tome III. Voici sous quelle variété de formes : tome II, page 516, *s. a. d.;* page 472, *s. a. ddc.;* page 442, *sub. asc. ded.;* pages 465 et 514, *sub ascia d.;* page 517, *sub ascia dedi;* pages 462, 477 et 509, *sub ascia dedicavit;* pages 457, 505, 510 et 515, *sub ascia dedicaverunt.* Jusqu'ici il n'y a qu'une seule et même forme, qui seulement est exprimée tantôt en abrégé, tantôt en toutes lettres. Mais il se trouve encore d'autres formes, telles, par exemple, qu'à la page 443, *sub asc. faciend. curaverunt;* à la page 507, *Hoc monimentum sub ascia de;* à la page 504, *sub ascia dedicavit procurante Gellio Justo.* Il y avait aussi des tombeaux qui portaient la figure de l'*ascia* sans la mention de la dédicace. Cette figure y était tantôt isolée, page 476, tantôt placée entre les deux lettres D. M. (*Diis manibus*), pages 508, 509 et 514.

Nous ajouterons à toutes ces formes données par Millin celles que l'on trouve aussi dans D. Jacques Martin, à la partie de son livre qui a pour titre *Des sépulcres* SUB ASCIA. A la page 95, *sub ascia dedic. domui aeternae.* A la page 98, *hoc sax. sub ascia ded. est.* A la page 99, *filius parenti optimo sub ascia.* A la page 100, *sub ascia dedicavit procurantibus Victorio Eutyche et Apri. Alexandro.* Enfin, à la page 101, *sub ascia dedicavit curante Cl. sequente patrono.* Par où l'on voit que cette dédicace se faisait dans certains cas par procureurs. Dom Martin avance que les femmes et les esclaves n'étaient pas admis à la faire.

Ce qui vient encore compliquer la difficulté, c'est qu'il se rencontre quelques formes de la dédicace en question qui ne portent plus *sub ascia*, mais bien *ad asciam*, ou encore *ab ascia.* M. Martin-Daussigny (page 94) cite les suivantes : *Ad asciam dedicatum posuerunt.* (Gruter, 237, 6). *A solo et ab ascia... fecit* (Tombeau à Ostie. Maffei, mus. ver. 1, 166, 1). *Se vivo ab ascia fecit monimentum* (Muratori, 537, 3).

[1] Paris, imprimerie Impériale 1807, 4 vol. in-8° avec atlas in-4°.

Digitized by Google

Il faut bien reconnaître que ces différentes formules de la dédicace ne nous apprennent rien de précis sur son essence même. Seulement, comme il y avait une corrélation nécessaire entre les mots *sub ascia* et la figure de l'*ascia*, puisque sur certains tombeaux on voit cette figure, bien que les mots *sub ascia* ne s'y trouvent pas, c'est donc dans l'instrument qu'il fallait aller chercher le mot de l'énigme; c'est, en effet, le parti qu'ont pris tous ceux qui ont entrepris d'expliquer ce que c'était que l'*ascia*. Il en résulte que leurs explications sont toujours dérivées de l'idée qu'ils se faisaient de l'instrument, tel qu'il se trouvait représenté sur les tombeaux.

M. Martin-Daussigny, qui voit dans l'*ascia* un instrument à tailler la pierre, qu'il appelle *ascia lapidaria*, assimile la dédicace *sub ascia* à la cérémonie de la pose de la première pierre d'un monument; et voici la signification qu'il lui attribue : « De tout ce qui vient d'être exposé, nous devons conclure que *dedicare sub ascia* était un hommage, un acte affectueux consistant à ce que le *dedicator* était censé, par le simulacre opéré pendant la dédicace, avoir taillé lui-même, de ses propres mains, le monument pour le défunt et le lui avoir dédié pendant le travail de l'exécution, c'est-à-dire l'avoir lui-même fait et élevé de ses propres mains » (page 108). Plus loin, dans ses conclusions finales, il dit encore : « Que celui qui dédiait le tombeau *sub ascia* était censé, par le fait de cette cérémonie, l'avoir taillé et élevé de ses mains pour le défunt, ainsi que celui qui préside à la pose de la première pierre d'un édifice est censé, par le simulacre qu'il exécute, l'avoir lui-même placée et scellée » (page 135). Est-ce bien là une solution définitive de la question? C'est un point dont nous laisserons le lecteur juge. Toujours est-il que le travail de M. Martin-Daussigny, très-consciencieux et plein de recherches érudites, pourra au moins, dans tous les cas, lui faire faire un pas de plus[1].

Dans son article *De l'ASCIA des Égyptiens*, article très-court et qui n'a guère que les dimensions d'une note, mais qui est très-intéressant, M. Émile Guyet, tout en se rattachant aux conclusions de M. Martin-Daussigny, pense que l'*ascia* pouvait avoir eu aussi un sens symbolique. Il ne rejette pas non plus l'opinion qui regarde ces sortes de tombeaux *sub ascia* comme dus à quelque association

[1] Sur cette question, voyez ci-dessus les observations verbales de M. Léon Renier, *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 20. Compte rendu de la séance du 24 mai 1872. (*Note de la Commission de rédaction.*)

Digitized by Google

de bienfaisance et de secours mutuels, association née sans doute à Lyon, et qui de là ce serait répandue dans le midi de la France et dans quelques parties de l'Italie. Il compare ensuite l'*ascia* des tombes gallo-romaines avec l'*ascia* funéraire des Égyptiens. Voici ce qu'il nous apprend de cette dernière.

« Dans les tombeaux égyptiens de l'époque ptolémaïque, on trouve une quantité de petites figures momiformes; les plus grandes ont un pied de haut, les plus petites sont comme le doigt. Elles sont, indifféremment, en bois, en pierre ou en faïence, de couleurs variées. Les plus anciennes représentent simplement le défunt avec des prières funéraires inscrites sur son corps; ses mains sont vides. Puis on arma la figure d'instruments aratoires, destinés symboliquement à l'aider dans la culture des champs de la vie future, dans les plaines de l'*Amenti;* le chapitre cx du rituel funéraire égyptien explique l'usage de ces outils, qui sont au nombre de trois : un petit sac en jonc ou en palmier tressé, destiné à contenir les semences; une pioche en bois, qu'on a quelquefois prise à tort pour le fléau d'Osiris, et une houe en bronze dont la forme a varié d'abord beaucoup, pour finir par s'approcher complétement de celle de l'*ascia* romaine » (page 140).

L'auteur se demande, en terminant, si cette *ascia* égyptienne, laquelle était l'emblème de la souveraineté divine, n'aurait pas donné naissance à l'*ascia* gallo-romaine, qui en aurait gardé la signification première; et il n'est pas éloigné de se prononcer pour l'affirmative.

Ce travail est accompagné d'une planche qui représente des *ascia* de figures égyptiennes, des *ascia* de tombeaux gallo-romains, une *ascia securis* d'un columbarium, et une *ascia* d'un dieu indien. Plusieurs de ces objets se rapprochent sensiblement de ceux donnés par M. Martin-Daussigny.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société de statistique, des sciences et arts du département de l'Isère.

3e série, t. II, livraisons 1-2. Grenoble, 1870.

Un seul chapitre de ce volume de la Société de statistique de l'Isère est de la compétence de la section d'archéologie de notre

Digitized by Google

Comité; c'est le mémoire de M. G. Vallier sur *Les bulles des évêques de Gap et le bras de Saint-Arnoul.*

Les sceaux diocésains de Gap ont, comme presque tous les autres types de la sphragistique, subi de nombreuses variations, soit par la dégénérescence du type original, soit par suite des événements politiques ou religieux, soit par d'autres circonstances qu'il serait long d'énumérer, variations souvent curieuses et liées aux mouvements de l'histoire.

M. Vallier rappelle d'abord que le type de la main bénissante, ou simplement de la main ouverte, était usité depuis plus de deux cents ans, par exemple dans les monnaies des comtes de Bordeaux (984-1010), des archevêques de Besançon (après 1031), des comtes de Sens (XIe siècle), de l'évêque de Meaux Gauthier Ier (1045-1082), des archevêques d'Arles de la première moitié du XIIe siècle, de l'évêque de Noyon Renaud (1174-1187), et des sires de Bourbon de la fin du XIIe siècle, avant d'apparaître dans les bulles gapençaises. Mais il fait observer que l'adoption de ce type dans la chancellerie diocésaine de Gap n'est pas le fait d'une imitation banale, c'est une allusion directe à la légende de Saint-Arnoul, évêque de Gap de 1065 à 1075. Jusque-là les sceaux de ce diocèse reproduisaient l'effigie de l'évêque vivant, et ceux du chapitre métropolitain étaient décorés, suivant l'usage général des communautés de ce genre, d'une croix ou d'un signe symbolique quelconque.

Il est probable que le bras légendaire de Saint-Arnoul, figuré par une main bénissante, fut adopté à Gap bien avant le XIIIe siècle; mais la bulle la plus ancienne où on l'ait encore constaté est de 1219; et le sceau du chapitre de la cathédrale, le seul exemplaire connu, accompagne un titre de l'an 1204. On nous en donne un *fac-simile* en gravure. En voici la légende : ✝ DEXTERA STI ARNVLFI EPI ET CONF (*dextera sancti Arnulfi, episcopi et confessoris*), avec la main bénissante. Ce sceau en cire brune est suspendu par un cordon de lin, rond et tressé en fils rouge et blanc, à une *donation* faite par Guillaume, évêque de Gap, au prieur et à l'église de Saint-Marcel, de l'église de Saint-Julien de Beauchêne, avec ses redevances (octobre 1204, archives de Gap). Le sceau actuel du chapitre *sede vacante* porte encore la main de Saint-Arnoul posée en pal, mais simplement ouverte et non plus bénissante.

Il n'est pas probable que les évêques de Gap se soient laissé de-

Digitized by Google

vancer par les chanoines dans l'adoption de ce symbole légendaire; cependant il est à remarquer que l'évêché l'a depuis longtemps abandonné, tandis que le chapitre le conserve.

Le premier sceau épiscopal qui en est orné est celui de Guillaume IV d'Esclapon (1219-1235). M. Vallier en donne la description, ainsi que l'estampage; et il fait de même pour onze autres types appartenant à huit différents évêques successeurs de Guillaume d'Esclapon, savoir : Robert, Othon de Grasse, Raymond de Mevouillon, Geoffroy de Lioncel ou Laincel, Olivier de Laye, Bertrand de Lioncel, Guillaume d'Estienne, Dragonet de Montauban. C'est une série régulière qui se poursuit de 1219 à 1346. L'auteur du mémoire avoue avoir perdu ensuite la trace du bullage de Gap.

Nous souhaitons qu'il arrive à compléter ses recherches, et que la Société de statistique de l'Isère trouve un peu plus souvent des travaux d'archéologie et d'histoire à insérer dans ses annales, vouées surtout aux travaux scientifiques.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON.

9e année, 1867, et 10e année, 1868.

La Société d'études d'Avallon, après bien des excursions dans le pays circonvoisin, a eu la bonne idée de regarder plus près d'elle et d'entreprendre, d'une façon régulière, une *Histoire topographique et archéologique des rues, quartiers et écarts d'Avallon.* Cette histoire devra former un travail assez étendu, et ce n'est qu'une première esquisse qui nous est présentée cette fois, sous la signature de M. Baudouin, archiviste de la Société. L'archéologie y a sa part. Nous trouvons tout d'abord quelques renseignements sur les fortifications qui protégeaient la ville du côté de la porte Auxerroise; un plan nous en est donné; on en acheva la démolition en 1786, et il n'en reste aujourd'hui que l'éperon d'un bastion, sur lequel est établi un jardin pittoresque.

Voici encore une description de ce qui reste de la tour de l'Escharguet, la mieux conservée des tours de la ville. La base paraît fort ancienne, mais aux deux tiers on distingue une reprise de maçonnerie, et la partie supérieure peut être du xve siècle. Elle est

Digitized by Google

garnie encore de créneaux couverts qui étaient masqués par des mantelets ou volets mobiles roulant sur un axe. Au-dessus sont encore les anneaux de fer qui recevaient les tourillons des mantelets. Plusieurs de ces créneaux ont été convertis en meurtrières, à l'époque des guerres de religion. On voit du côté nord de la tour des parpaings taillés et posés sur champ dans deux de ces créneaux, avec une meurtrière au milieu. Il y a d'autres meutrières aux étages inférieurs de la tour.

Mentionnons une courte notice de M. Gally sur l'abbaye de Notre-Dame-de-Bon-Repos à Marcilly-lez-Avallon, et sur sa madone qui fut longtemps l'objet des pèlerinages populaires, et dont la statuette existe encore à la sacristie de l'église paroissiale. Cette statuette n'a qu'une médiocre valeur d'art; on l'appelait autrefois la Vierge noire, sans doute à cause de l'action du temps qui l'avait brunie; mais on a eu la maladresse de la colorier.

Dans la notice de M. Bardin, intitulée *Mouvement du médaillier de la ville d'Avallon pendant les années 1865 et 1866*, nous rencontrons, sur la liste des dons nouveaux, plusieurs monnaies romaines : la première, qui a été trouvée sous la route impériale n° 6, porte : IMP. CAESAR AVGVSTVS, au revers une Victoire ailée tenant un bouclier où sont inscrites les quatre lettres S. P. Q. R.[1]; puis diverses pièces de Victorin, de Claude le Gothique, d'Hadrien (*Restitutor Hispaniæ*), de Constantin, de Faustine, d'Honorius et Arcadius, de Tibère, de Constance Chlore, de Trajan, de Faustine la Jeune, de Vespasien, de Valentinien, d'Aurélien, de Néron, de Nerva, etc., avec la désignation des localités où ces pièces ont été trouvées.

Parmi les *Dons faits au musée d'Avallon*, nous signalerons trois sabres mérovingiens : deux ont été relevés dans des tombes; le troisième avait été mis à découvert en même temps que la mosaïque conservée et restaurée par les soins de M. le comte de Chastellux, lors des fouilles au bois des Chagnats. En construisant le chemin vicinal d'Avallon au Meix, on a rencontré les débris d'une habitation romaine, et relevé, entre autres objets, une poignée de sabre en cuivre sur laquelle se détache un petit lion de bronze tenant une tête d'Éthiopien entre ses pattes; un lionceau est comme accroché à

[1] La légende doit avoir été mal lue. Il s'agit très-probablement d'une monnaie de moyen bronze avec la légende : DIVVS AVGVSTVS PATER, frappée sous Tibère, qui est décrite par Cohen, *Description des monn. imp.* t. Ier, p. 72, n° 280. (*Note de la Comm de rédaction*).

Digitized by Google

la crinière et à la mâchoire inférieure du lion. Y a-t-il lieu de continuer les fouilles? On n'a touché que la largeur du chemin.

On ne cesse non plus de faire des trouvailles dans les terrains qui sont à l'est d'Avallon. Dans une niche haute de 1m,20, apparaît debout un personnage tête nue, vêtu d'une tunique talaire, tenant d'une main un petit canthare et de l'autre un verre sans pied; il était fixé à la muraille par des crampons dont on voit encore les traces. La statue est d'assez bon goût. Était-ce un Bacchus gaulois, ou simplement l'enseigne d'un marchand de vins?

Dans un tombeau à Domecy sur le Vault, on a trouvé deux anneaux, avec une pièce de monnaie de petit bronze, de Constantin Ier, revers *Sarmatia devicta*[1].

Voilà pour l'année 1867.

Le Bulletin de 1868 nous offre d'abord une notice historique sur Santigny. De l'ancienne église, remplacée en 1865, il ne reste que deux statues en pierre de la sainte Vierge et de saint Pierre, d'une exécution assez grossière, et coloriées, qui n'ont pas été admises dans l'église neuve et sont reléguées au clocher. Rien de bien important non plus dans les débris d'habitations romaines près de la source de Merthieu. En somme, cette longue notice intéresse plutôt nos confrères de la section d'histoire.

Ce même petit volume de la Société d'études d'Avallon contient une série de six lettres datées de novembre 1822, et relatives aux fouilles qui amenèrent à cette époque la découverte d'un temple romain sur le mont Marte, près d'Avallon. Ces lettres, pleines de détails intéressants, sont accompagnées d'un plan du monument et d'un catalogue de 95 médailles romaines (de Trajan à Valentinien Ier), qui furent trouvées en cette occasion. Si M. Moreau, qui fait cette publication, avait bien voulu nous dire quel aspect ont aujourd'hui ces ruines gallo-romaines du mont Marte, comme aussi en quel lieu et en quel état de conservation sont les deux belles statues, et les principaux fragments qui furent relevés là en 1822, il aurait renouvelé et ravivé l'intérêt de cette publication rétrospective.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

[1] C'est une monnaie commune. Voy. Cohen, ouvrage déjà cité, t. VI, p. 156, n° 451. (*Note de la Comm. de rédaction.*)

Digitized by Google

Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain.

Années 1870 et 1871, 2 vol. in-8°, avec planches.

Nous avons parcouru avec plus d'intérêt encore qu'à l'ordinaire les travaux de la Société d'archéologie lorraine, en pensant à la crise cruelle qu'elle vient de traverser, à cet incendie terrible qui, allumé peut-être par une féroce jalousie ennemie, a détruit en quelques heures les précieuses collections provinciales qu'elle avait mis tant d'années et tant de soins à rassembler. Je puis ajouter que la Société montre une rare énergie, une louable ardeur, et que déjà elle a réuni des éléments propres à former un musée intéressant.

Le journal de ces deux dernières années renferme, comme de coutume, d'excellents mémoires et l'inventaire complet des diverses découvertes d'antiquités qui ont pu être faites dans cette province, où l'esprit local est demeuré, heureusement pour elle, si vivace.

M. Arthur Benoît continue le relevé des inscriptions lapidaires des localités situées dans les vallées de la Sarre et de la Seille; elles sont toutes relativement récentes.

M. Fischer décrit un baptistère roman de l'église de Fischbach, qui paraît un monument d'une haute antiquité: c'est une cuve ressemblant à la margelle d'un puits, de style roman, orné dans le pourtour de neuf arcatures, dont l'une représente le crucifiement. Le fond a une ouverture hémisphérique de $1^{m},30$ de diamètre sur une profondeur de 75 centimètres.

M. Guérin fait connaître les objets antiques trouvés par lui sur la côte de Boudonville, non loin de Toul; ce sont des pointes de flèches, et divers outils à éclats, tous en silex. Il serait à désirer que des fouilles fussent exécutées sur cet emplacement. M. Guérin indique également un autre endroit où il a reconnu des traces de l'homme primitif; c'est à Grand-Revaux, près de Malzéville, aux portes de Nancy, et, comme tous les jours de nouvelles constructions sont élevées sur ce terrain, il serait bien à souhaiter qu'on pût pratiquer à temps quelques recherches.

M. l'abbé Guillaume complète son relevé des inscriptions tumu-

Digitized by Google

laires de la cathédrale de Toul; la plus ancienne est celle d'un abbé; elle porte la date de 1269 et est assez curieuse :

Astrictus abbas cognomine dictus
Es lenis agit hic et largus egenis
Cieat dictus celi conscendere metas
Gentis tamen gratum sit eique levamen
Ann. Dni. MCCLXIX, dictus abbas can. tull. cui
XX sol. tull. sup' domo suam sitam in claustro.

Il donne ensuite les inscriptions de l'ancienne église des Capucines de la même ville, ainsi que celles des églises de Malzéville et de Maxéville. Ces recueils sont excessivement précieux pour des monuments surtout que tant de causes peuvent détruire.

Dans le volume de l'année 1871, M. Guérin a noté les localités de l'arrondissement de Nancy où il a été jusqu'à ce jour recueilli des objets de la période appelée par lui, comme par tant d'autres archéologues, à mon grand regret, la période préhistorique. Ces localités sont au nombre de 17, savoir : Amonce, deux points où l'on a trouvé des ustensiles en silex; Autreville, deux points, *idem;* Boudonville, cité ci-dessus; Bouxières-aux-Dames, Buissoncourt, Champigneules; station palustre de Noirval, au même lieu; Clairlieu, Custines, Frouard, Lay, Leyr, Malzéville, Marbachs, Maxéville, Millery, Saint-Phlin, Seichin. Nulle part il n'y a eu de fouilles; ce sont seulement des fragments en silex et de poterie grossière qui ont été ramassés sur le sol. A Lenoncourt, M. Quintard a recueilli quelques objets de bronze et de poterie dans des sépultures.

M. Henri Lepage appelle l'attention sur un monument assez curieux connu sous le nom de la Croix de Frouard. Sur la place principale de cette localité existe une grande croix en pierre dont l'origine est absolument inconnue. L'arbre a huit mètres de hauteur : d'un côté est représenté le Christ, de l'autre un cavalier à casque plat, visière baissée, sa targe en pointe blasonnée d'une croix. On attribuait généralement ce monument au duc René II, mais M. Lepage prouve qu'il est bien plus ancien, puisqu'il est mentionné dans l'acte intitulé : « Reprises de Robert, duc de Bar, faictes au duc Jean, en la ville de Frouard, pour les maisons fortes de Bouconville et Pierfort, Nonsart et Sommedieu, en 1370. » L'assemblée des

Digitized by Google

témoins est indiquée « près de la croix de pierre de la dicte ville. » M. Lepage ajoute que cette croix ne devait pas être seulement un monument de dévotion, mais qu'il devait s'y rattacher quelques souvenirs pour qu'elle fût entourée d'un certain prestige jusqu'à la choisir comme témoin elle-même d'un acte aussi important.

M. Guérin dresse un second tableau des localités des environs de Nancy où des débris de l'époque de la pierre ont été trouvés : Dieulouard, Houdemont, la Neuville, Ludres, Moncel, Scarponne, Vandœuvre et Velaine.

M. Courajod a fait dans le musée de Reims une découverte assez intéressante pour la Lorraine. C'est un portrait de gentilhomme en costume du temps de Louis XIII, peint, ainsi que l'indique une inscription ancienne fixée sur le tableau, « en 1631, alors que le modèle avait 34 ans. » M. Courajod, frappé de voir un personnage d'un aspect aussi considérable non décoré du cordon du Saint-Esprit, fut tout naturellement porté à chercher son nom parmi quelques grands seigneurs étrangers à la France proprement dite, tout en étant Français de type et d'allures. Le costume d'ailleurs rappelait sensiblement celui des personnages de la cour dessiné par Callot. Dirigeant dès lors ses recherches du côté de la Lorraine, il ne fut pas long, à l'aide de la date susindiquée, à trouver le nom de cet inconnu. C'était évidemment Henri de Lorraine, marquis de Mouy, qui, né en 1596, avait précisément 34 ans en 1631. C'est lui qui, en 1634, défendit Nancy contre les Français et ne capitula que par l'ordre du duc. On connaît donc aujourd'hui trois portraits authentiques du marquis de Mouy : ce tableau de Reims, le portrait gravé par Nanteuil où le prince a de 40 à 50 ans, et celui gravé par Pitau une dizaine d'années plus tard.

M. Schmit décrit un livre curieux, imprimé à Pont-à-Mousson, relié aux armes de Lorraine et conservé à la bibliothèque Nationale. Son titre est *Cateschismi novitiorum et eorumdem magistri*, titre complété suivant la mode du temps par plusieurs lignes de commentaires disposées par groupes divers sur un vaste frontispice gravé avant d'arriver au nom de l'éditeur, François du Bois, imprimeur du duc de Lorraine, et à la date 1623 : son auteur est Servais de Lavinelz, général de l'ordre de Prémontré. Ce long intitulé représente

Digitized by Google

avec le frontispice assez exactement le portique d'un édifice grec ou à peu près grec. Dans l'entablement, l'étiquette proprement dite du livre; sur la base, la longue file des qualités de l'abbé; au-dessus et dans un cartouche plaqué sur les lignes inférieures du socle, l'adresse du libraire et le millésime. La partie centrale du monument est comme recouverte par un groupe nombreux de personnages, et ce qui donne de l'intérêt à cette gravure est le nom de son auteur, un des artistes les plus estimés du XVIIe siècle. Au centre, la Vierge debout, les mains étendues et bénissantes; une tête de chérubin plane au-dessus. De chaque côté, deux files de religieuses agenouillées, les mains jointes, l'abbé en tête de celles de gauche. Debout et dominant les deux groupes, à gauche, saint Augustin avec une banderole et cette légende : *Ecce filii sicut novellæ olivarum in circuitu;* à droite, saint Norbert, avec ces mots : *Monstra te esse matrem.* De la bouche de l'abbé qui est en tête de la file de gauche et du premier religieux de celle de droite, s'échappent des banderoles sur lesquelles on lit : *Memor esto congregationis tuæ, et sicut lætantium omnium nostrum habitatio est in te.* Si l'on tourne ce feuillet, on trouve au suivant un très-beau portrait, d'une vigueur et d'une touche excellentes. Le personnage, à mi-corps, est tourné à droite et vu de trois quarts dans un riche encadrement ovale. C'est le cardinal Fabrice Verallus, protecteur de l'ordre de Prémontré. Ces deux gravures sont signées : *E. Moreau fecit et excudit.* Edme Moreau était né à Châlons-sur-Marne et passa presque toute sa vie à Reims, où il composa un œuvre considérable et justement estimé.

M. Quintard fait connaître un certain nombre de lettres adressées au duc François III par le premier président Lefebvre, l'homme le plus considérable de cette époque en Lorraine, toutes relatives à la fabrication de la monnaie du duché. Le duc, quoique habitant Vienne, comme fiancé de l'héritière de l'empire, s'occupait activement de ses États patrimoniaux. Le 17 avril 1734, il écrivait au président pour lui faire connaître son intention de « faire aller ma monnaie » pour frapper de l'or et de l'argent; « n'ayant pas les fonds nécessaires, ni personne à qui on puisse confier la direction de la monnaye, » il le chargeait de trouver un entrepreneur pour un bail de trois années : le conseil d'état et celui des finances formulèrent des observations qui n'ébranlèrent pas le duc, lequel renouvela son ordre en termes très-formels le 14 octobre, en supprimant les écus

Digitized by Google

ou françois d'argent : un sieur Mayer prenait la monnaie à moitié avec le duc, qui payait seul les gages des officiers. Deux jours après, une lettre fournissait les détails les plus précis. Le duc voulait des françois d'or avec ses effigies et la légende ordinaire, et les armes avec une légende dont le choix était laissé au président; des testons, des sols et des liards. Cette dépêche mentionne une inquiétude vive de la part de François III au sujet des plaintes que la France pourrait formuler : le traité avec Mayer portait qu'en ce cas il n'aurait aucune indemnité à réclamer. Le 5 décembre, le prince décida de différer pour la fabrication des bas billons; il adressait en même temps le traité à faire signer par Mayer en lui imposant un cautionnement de 30,000 livres; il envoyait aussi les modèles pour les pièces d'or et d'argent. La duchesse douairière s'opposait à cette fabrication à cause de la France : Mayer sans doute pour ce motif se retira, puis un juif nommé Alcan après lui. Le duc se résout alors à faire aller la monnaie à son compte, et envoie dans ce but 300,000 livres au président Lefebvre, en le chargeant de décider sa mère à signer les édits nécessaires. Dans cette lettre, François III aborde nettement le chapitre des craintes inspirées par l'attitude possible de la France. « Je ne vois pas par où elle pourroit le prétendre, s'écrie-t-il fièrement, si ce n'est par le droit du plus fort, auquel cas toute souveraineté est dans le même péril, et cela n'y fait ny plus ny moins, et ne les authorise en rien, car le roy de France ne peut m'oster (au moins de droit) ce que Dieu m'a donné. » Il n'admet pas les alarmes exagérées de sa mère et montre la résolution de poursuivre son projet : « Je suis honteux que les expéditions des édits ne soient pas encore faites, et je serois au désespoir d'être obligé de les finir moy-mesme, et par là de la chagriner; car enfin je l'ai résolu absolument, ce n'est pas pour le profit, mais pour l'honneur. » Le 9 mai 1735, il s'élève encore contre la timide objection de la duchesse douairière; puis enfin, après de longs mois d'atermoiement, le 12 novembre, François III informe le président qu'il est sûr actuellement de l'assentiment du gouvernement de Versailles, et que, par conséquent, rien ne peut plus faire ajourner l'installation de la monnaie. Il l'informe en même temps qu'il a confié le soin de graver les coins des ducats, écus et florins à Saint-Urbain, le célèbre graveur lorrain. Ce document a une certaine importance, parce que jusqu'à présent on ignorait le nom de l'artiste qui avait fait ces coins. C'est en 1736 qu'eut lieu l'émission des nouvelles monnaies

Digitized by Google

lorraines; toutes celles qui figurent en effet dans l'ouvrage de M. de Saulcy sur la numismatique lorraine portent cette date : la monnaie de billon porte celle de 1729. M. Quintard se demande pourquoi, en 1725, on n'a frappé que des pièces de peu de valeur, et il fait tout de suite remarquer que cependant le duc François III, dans une des lettres que nous venons de parcourir, supprima la fabrication des écus d'argent, ce qui peut faire supposer qu'il en existait. Comment se fait-il alors qu'on n'en connaisse aucun exemplaire? Il y a là un petit problème à recommander à la sagacité des numismates lorrains, à moins d'admettre avec M. Quintard qu'il y en avait eu probablement un très-petit nombre de frappé, et qu'on les aura retirés de la circulation au moment des édits relatifs à l'émission de 1736. Mais il est impossible de croire que pas un seul exemplaire ait échappé.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Projet de publication de textes lorrains.

Communication de M. Bonnardot.

M. Bonnardot ayant présenté au Comité, au mois de janvier dernier, un projet de publication de textes inédits du XIIIe siècle, empruntés à la Lorraine et au pays Messin, il a été nommé pour examiner sa proposition une commission composée de MM. P. Meyer, Michelant et Levasseur; elle vient vous rendre compte de son appréciation.

M. Bonnardot invoque d'abord des considérations de patriotisme qui sont fort louables, mais, en présence de la bonne volonté du Comité et de l'administration qui font imprimer en ce moment le dictionnaire topographique de la Moselle et le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz, elles nous paraissent superflues. Il ne reste donc qu'à examiner la question scientifique, et, sous ce rapport, il n'y a pas le moindre doute que le dialecte lorrain et surtout celui de Metz, qui, semblable au wallon de Liége, s'est trouvé en contact immédiat avec les dialectes allemands les plus durs, a dû subir par là une influence qu'il est curieux d'étudier dès son origine et de suivre dans les siècles suivants. Le projet de publication paraît donc tout à fait acceptable en principe à la commission, qui croit devoir seulement proposer quelques modifications dans l'exécution.

M. Bonnardot demande à publier, notamment au point de vue philologique, un recueil d'actes publics et privés du XIIIe siècle, pour la majeure partie tirés de la bibliothèque Nationale, des

Digitized by Google

archives de la Lorraine et de la ville de Metz, et surtout, pour se conformer au caractère spécial de la collection dans laquelle ils vont entrer, complétement inédits; mais, comme ils doivent en même temps tracer un tableau aussi complet que possible de la vie de cette époque, il est à remarquer que les pièces les plus intéressantes de l'administration de la république messine, les atours qui règlent sa police, son industrie, son commerce, ont été publiés au siècle dernier par le comte Emmery, dans son recueil des Édits et Arrêts enregistrés au parlement de Metz [1]. Cet ouvrage déjà fort rare (le tome VI n'existe qu'à un seul exemplaire) va le devenir davantage; aussi la commission croirait utile de reproduire, en petit nombre toutefois, quelques-unes des pièces les plus importantes de ce recueil, à la condition de ne le faire cependant que sur les documents originaux qui donnent un texte pur.

Parmi les documents qu'il a réunis, M. Bonnardot a cité les *plaids annaux* des grandes abbayes de Saint-Vincent, Saint-Clément, Saint-Arnoult, Saint-Symphorien et Gorze. Comme les plaids annaux correspondent en Lorraine au Weisthümer de l'Allemagne, dont le recueil de Grimm nous a fait apprécier l'importance à tous les points de vue, la commission croit qu'il serait intéressant de réunir le plus grand nombre de monuments de ce genre, et à cette occasion elle signale, entre autres, le cartulaire de Sainte-Glossinde, qui renfermait une nomenclature fort curieuse des droits de l'abbesse, dans quelques-unes des communes dépendantes du monastère. Enfin il est une classe de documents fort rares et des plus précieux : ce sont les sentences du conseil des Treize, chargés de rendre la justice au civil et au criminel dans la ville de Metz, dès l'origine de son indépendance. Ces documents, considérés comme appartenant à l'ordre judiciaire, lors de la réorganisation des archives, avaient été déposés au greffe de la cour d'appel, où il était fort difficile de les rechercher et de les étudier autrefois; aussi serait-il désirable que M. Bonnardot pût pousser quelques investigations dans cette voie et faire connaître un certain nombre de ces sentences.

Si le Comité adoptait ainsi les vues de la commission, la publication de M. Bonnardot comprendrait :

1° Une introduction historique et littéraire contenant la description des sources et un exposé des règles propres au dialecte de Metz,

[1] 5 volumes in-4°.

Digitized by Google

aussi sommaire que possible pour ne pas déflorer le mémoire qu'il doit publier sur ce sujet et qui a été couronné; 2° les textes originaux, inédits pour la plupart, sauf l'exception proposée plus haut; 3° un index; 4° un glossaire abrégé; 5° une table des pièces.

MICHELANT,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DU CONSULAT DE FRANCE À ALGER.

Communication de M. Albert Devoulx.

M. Albert Devoulx, conservateur des archives arabes, de l'enregistrement et des domaines à Alger, dont nous avons eu l'occasion de signaler plusieurs fois déjà les communications et les travaux intéressants, propose à M. le Ministre l'impression dans la Collection des documents inédits de l'*Inventaire des archives du consulat de France à Alger*, dont il envoie le manuscrit complet et terminé. Ce travail comprend 1,458 pages in-folio, plus un supplément de 61 pages; total 1,519 pages. La demande est accompagnée d'une lettre détaillée, signée du président et du bureau de la Société historique algérienne, recommandant d'une manière instante à l'attention et à l'approbation de M. le Ministre le projet de M. Devoulx.

Tout nous commandait donc d'examiner avec soin la proposition et les documents transmis par le zélé et infatigable archiviste d'Alger. Nous n'y avons pas manqué. Nous avons cependant le regret de ne pouvoir proposer à la section d'adopter son projet, à moins que l'auteur ne consente à y introduire des modifications essentielles, qui en changeraient assez notablement la donnée générale et la composition.

En réalité, le volumineux manuscrit de M. Devoulx n'est qu'une seconde édition, considérablement augmentée, du catalogue très-estimable qu'il a publié en 1865, au moyen d'une souscription du gouvernement général de l'Algérie, sous ce titre : *Les archives du consulat général de France à Alger*. Cette circonstance n'est pas cependant le motif unique ni le principal qui ne nous permette pas de demander à la section d'accueillir le projet de M. Devoulx.

L'œuvre qui vous est adressée ne nous semble pas avoir suffisamment pour elle-même le caractère de celles que doit comprendre la

Digitized by Google

Collection des documents inédits du ministère : l'importance générale du sujet et l'intérêt ou l'utilité de chacune des pièces destinées à entrer dans la publication. Sans doute il est toujours bon et utile de dresser et de publier, si on le peut, l'inventaire d'un dépôt d'archives quel qu'il soit; mais les archives de nos consulats à l'étranger n'ont pas absolument et toujours en elles-mêmes une importance telle qu'on en puisse faire l'objet d'une publication véritablement historique. Tout dépend de l'ancienneté et de la situation du consulat, de la date et de la nature des documents qui s'y trouvent aujourd'hui.

La ville d'Alger n'a eu un rôle politique que dans des temps assez récents. Elle ne date que de trois siècles et de l'établissement des Turcs en Afrique. Avant Barberousse, elle n'était rien qu'un port très-secondaire des royaumes de Tunis et de Bougie. La France y établit un consulat seulement sous Charles IX, en 1564; les plus anciens documents qui s'y trouvent aujourd'hui ne remontent qu'au règne de Louis XIV et à l'année 1686. Les papiers antérieurs ont été lacérés ou livrés aux flammes par les Algériens lors de l'expédition de Duquesne. On voit déjà quel champ limité et nécessairement peu fertile présentent les archives actuelles de l'ancien consulat d'Alger à l'exploration de documents véritablement dignes de publication. L'examen des extraits et analyses envoyés par M. Devoulx justifie ces appréhensions. A part les ordonnances royales, la correspondance ministérielle, les décisions consulaires et les délibérations de la nation résidant à Alger, seules séries où se trouvent des documents d'un intérêt un peu général, nous voyons que la majeure partie des archives se compose d'enregistrements de manifestes de navire, d'actes de l'état civil, de nolisements, d'expertises, d'obligations pour la rançon des captifs, et autres actes ou contrats reçus par la chancellerie consulaire, et qui, pris isolément, n'ont en réalité ni importance ni intérêt aujourd'hui.

Nous nous hâtons de le répéter. On ne saurait trop approuver et faciliter la publication de l'inventaire des archives dressé par M. Devoulx, mais on ne peut en aucune façon l'admettre dans la Collection des documents du ministère, parce qu'il ne renferme pas les éléments suffisants d'une publication historique, bien que M. Devoulx y ait souvent inséré des documents et des travaux étrangers aux archives de l'ancien consulat, ou des résumés dressés par ses soins sur les pièces mêmes de ces archives. Nous citerons, dans

Digitized by Google

cet ordre de digressions complémentaires fort utiles, les traités de 1689 et 1694, publiés d'après des copies de la bibliothèque d'Alger, le relevé des forces navales des Algériens et le tableau des négociants français qui ont résidé à Alger de 1686 à 1827.

Si M. Devoulx modifiait son plan, s'il multipliait ces emprunts faits à d'autres sources qu'aux papiers de l'ancien consulat d'Alger, en concentrant ses recherches sur un sujet défini et principal; s'il prenait pour but, par exemple, de réunir les documents concernant les relations de la France avec le gouvernement d'Alger depuis la conquête des Turcs et la fondation du bastion de France, centre des établissements français en Barbarie, nous croyons qu'il trouverait dans cette direction les matériaux d'une publication historique d'un très-sérieux intérêt. Mais, s'il s'adonnait à cette œuvre pour laquelle il est préparé mieux que personne, il ne pourrait espérer d'arriver à des résultats satisfaisants avant d'avoir exploré les archives de la chambre du commerce de Marseille et les dépôts de Paris.

Pour nous en tenir au travail actuel de M. Devoulx, tel qu'il a été conçu et tel qu'il vous est soumis, en regrettant de ne pouvoir en proposer l'impression dans la Collection des documents inédits, nous demanderions que la section priât M. le Ministre d'en aider, s'il est possible, la publication à Alger même, par une souscription ou une allocation assurée à l'auteur d'une aussi méritoire et laborieuse entreprise.

L. de Mas Latrie,

Membre du Comité.

Récit du procès fait en 1639 au maréchal de La Valette.

Communication de M. Ch. de Beaurepaire.

L'un de nos correspondants, M. de Beaurepaire, a transmis au ministère la copie du *Récit du procès fait en 1639 au maréchal de la Valette.*

Cette pièce, dont l'écriture est du milieu du XVIIe siècle, provient des archives de l'académie de Rouen, où elle se trouvait confondue avec divers mémoires relatifs à la Fronde.

Le duc de La Valette assiégeait Fontarabie, et tout semblait

Digitized by Google

annoncer la prochaine réduction de la place, lorsque tout à coup, au mois de septembre 1638, l'armée française leva le siége et se retira. On fit peser la responsabilité de cet échec sur le maréchal, et on l'accusa d'avoir trahi son pays par un sentiment de jalousie envers le prince de Condé, qui venait d'être nommé commandant de l'armée de Guyenne et chargé du siége de Fontarabie.

De là le procès, qui se poursuivit par contumace, car le maréchal avait cru prudent de se réfugier en Angleterre.

La relation transmise par notre correspondant, et qui semble rédigée par un témoin oculaire, m'a paru intéressante.

Elle nous fait connaître la composition de cette espèce de Haute Cour de justice, qui se réunit à Saint-Germain le 24 mai 1639, en présence de Louis XIII, les opinions émises par les juges, qui tous conclurent à la peine de mort, à l'exception du président de Bellièvre : ce magistrat eut seul le courage de repousser l'inculpation de lâcheté et de trahison dirigée contre le maréchal, et de demander que La Valette fût seulement condamné au bannissement pendant neuf ans, pour ne s'être pas rendu aux ordres du roi qui l'avait mandé par devers lui.

Louis XIII prit la parole le dernier et conclut comme la grande majorité des juges.

Richelieu, qui était l'ardent instigateur du procès, ne prit point part à la délibération; il s'était retiré en disant qu'il était l'allié du maréchal; mais, au moment où les juges entraient dans le cabinet du roi, il avait eu bien soin de se montrer, comme si par là il avait voulu marquer les sentiments dont il était animé.

Nous le répétons, cette relation ne manque pas d'intérêt, et nous pensons qu'il convient de l'insérer dans le bulletin [1].

Lascoux,

Membre du Comité.

[1] Après la mort de Richelieu, le duc de La Valette rentra en France, justifia sa conduite (juillet 1643) et se fit même rétablir dans son gouvernement de Guyenne. Il mourut à Paris le 25 juillet 1661. Avec lui s'éteignit la charge de colonel général de l'infanterie française.

Digitized by Google

Jugement contre le duc de La Valette (du mardy 24 may 1639).

Le lundy vingt-troisiesme du courant, un secrétaire de Mr le chancelier fust au logis de touts les présidans, èsquels il rendit une lettre signée Lomenye, qui leur ordonnoit de se trouver le lendemin matin à St-Germain pour assister à quelque affaire qui concernoit le service du Roy.

Le landemin l'on se trouva à St-Germain à huit heures du matin. Sur les huict heures et demye, un valet de chambre vint advertir les présidents du parlement et le doyen que le Roy estoit dans son cabinet qui les attendoit. Autrefois c'estoit un secrétaire d'estat qui prenoit ce soing : il est vray que l'on peut se consoler sur ce que le parlement n'estoit pas en corps.

Monsieur le cardinal, comme Mrs du parlement entroient dans le cabinet, se retira, disant qu'il estoit allié de Mr de la Valette. Incontinant un chacun prist sa place, savoir : le Roy au bout de la table, qui commandoit à un chacun de se couvrir; à sa main droite, messieurs le chancelier, le duc de la Rochefoucault, de Bulion et de Brasac, Bouthillier, Aubry, le Bret et de Morie; à sa main gauche, MM. le duc de Busi, les présidants, le doyen, et au bout de la table les rapporteurs, MM. de la Poterie et Talon, conseiller d'estat.

Il y avoit deux extraicts de toutes les charges, dont l'un bien dorré et escript estoit entre les mains de Mr le chancelier qui le faisoit voir au Roy, l'autre entre les mains de Mr de la Potterie.

Cet extraict estoit vraysemblablement faict pour le soulagement des juges. Car toutes choses y estoient sy bien digérées et avec tel ordre, que l'on avoit distingué tous les chefs d'accusation et pris la déposition de chaque tesmoing, seulement ce qui fesoit charge pour chaque chef en particulier, pour éviter la confusion et l'ambaras que eust pu produire dans l'esprit des juges la multiplicité des faicts contenus dans la déposition des tesmoings ouys, lesquels pour la plus part estoient très mal digérés par le peu d'intelligeance et expériance des déposans.

Monsieur le rapporteur lisoit son extraict, lequel estoit très fidelle. Mr Talon tenoit les informations pour les confronter, asseurant qu'elles ne contenoient autre chose, et Mr de Morye lisoit le recollement.

Touttes les charges et la procédure de contumace furent veues sy exactement que l'on y employa quatre heures sans que le Roy (tant sa bonté et justice sont grandes) tesmoignast la moindre impatiance, sortant une fois pour rendre les eaux qu'il avoit pris le matin. Monsieur de la Villeauclair tenoit la plume, et ses confrères estoient derrière les juges teste nue et debout. Quelques privilégiés s'introduisirent, comme Mr de Meaux, Mr de Grade, Mr de St. Marc, maistre de la garde noble, et Gros Parfaict.

La visitacion du proçais estant ainsy exactement faictte, l'on leut les conclusions de Mr le procureur général, qui requéroit que le duc de la

Digitized by Google

Valette, pour sa lascheté et trahison, fust condamné à avoir la teste tranchée là par où il plairoit au Roy et ses biens confisqués.

Monsieur le rapporteur discourut, ornant son discours de quelques curiosités tirées des entiens et principalement des Grecques, desquels nous avons appris de faire les proçais par contumace, et tout très succintement, accause que le proçais avoit esté veu sy exactement et que l'heure pressoit, conclust comme Mr le procureur général, adjoustant pourtant à cet advis que le Roy pouroit présentement pourvoir aux charges de Mr de la Valette.

Monsieur Talon, second rapporteur, fist de son oppinion un discours assés long, qui n'aboutissoit à autre chose qu'à louer la bonté et la justice du Roy de s'estre donné tant de patiance et désirer tant de formalités pour l'instruction du procez de Mr de la Valette, lequel on pouvoit condamner dès la première fois, son crime estant sy atroce, sy califié et sy publique, ce qu'il exagéra avec beaucoup de grâce, d'ornements et force d'esprit et de raisonnement, approvant les conclusions du procureur général.

M. Pinon, doien du Parlement, apprès quelques petis préambules au Roy ne touchant rien de l'affaire, conclut comme le préopinant.

Mr le présidant Seguier se surpassa luy-mesme par un discours qu'il fist d'une demy heure, par lequel, rapportant ce qui c'estoit passé aux jugements des pairs depuis quattre cents ans, vouloit, se semble, conclure que le jugement du proçais de Mr de la Valette se devoit faire au parlement et non en sa présence : mais aiant luy mesme confessé que tels priviléges devoient estre demandés et que Mr de la Valette par sa contumace se rendoit indigne de toute grâce et ne pouvoit demander ce privilége, il conclust à l'advis commun, qui fust suivy par Mrs les présidents Le Barseul, de Mesme, de Nouyon, qui n'opinèrent que du bonnet. M. le président Belieuvre dit que, tenant d'autres maximes que les préopinants, il ne pouvoit estre de leurs advis, et, addressant la parole au Roy, il luy dit : «Sire, il y a cent ans que François premier, vostre prédécesseur, fist une ordonnance très sainte, par laquelle, corrigeant un très grand abus qui s'estoit passé dans son royaume, il vouloit qu'en matière civille le demandeur n'obtint ses conclusions mesme par deffaut, s'il ne prouvoit et justifioit auparavant sa demande. Vostre Majesté poura mieux juger que personne combien plus religieusement telle ordonnance doit estre observée en matière criminelle, où il s'agit de la vie et de l'honneur de ses sujets, qu'en matière civille, où il s'agit purement et simplement de leurs biens; qu'un homme, pour estre accusé et poursuivy par contumace, n'estoit pas toujours coupable, et que souvant l'on avoit prononcé par un arrest de cour, quand la preuve ne se trouvoit pas entière ou bien faicte; que, dans le procès dont l'on venoit de faire la visitation si exacte, il avoit remarqué que le duc de la Valette estoit accusé de deux crimes capitaux, trahison et désobéissance à son général, et que, pour ce qui concernoit le premier, outre qu'il estoit difficile de pré-

Digitized by Google

sumer qu'un homme né gentilhomme français fust capable de sy noire pensée, et qu'il n'en avoit remarqué preuve quelconque au proçais, que les procureurs généraux en estoient demeurés comme d'accord, ne prenants pas les conclusions contre le duc de la Valette qu'ils ont coustume de prendre contre les traitres, qu'aussy ne pouvoit-on pas conclure que le duc de la Valette avoit trahi son maistre, parceque des soldarts qui avoient estés prisonniers à Fontarabie desposoient qu'un Irlandois leur avoit dict : «Pauvres François, vous ne pouviés pas manquer de tomber entre nos mains, estans trahits comme vous estiés!» et à une revenderesse qui vendoit le manteau de Mr le Prince publiquement, que ceux du duc de la Valette ne seroient jamais vendus de la sorte, estant trop de leurs bons amis; qu'il ne tomboit pas sous son sens que, sy le duc de la Valette eust entretenu quelque intelligence avec les ennemis, qu'elle fust venue à la cognoissance de personnes de si basse condition, d'autant que c'eust esté le moyen d'en rendre [nul] l'effaict; que nuls tesmoings desposoient que le duc de la Valette eust escrit ou receu lettre ou entretenu correspondance directe ou indirecte avec les ennemis ou leurs alliés, et par ainsy qu'il ne croioit pas [que] par ce chef d'accusation, dont il tenoit le duc de la Valette très innocent, il y eust lieu de prononcer aucune peine ou condamnation contre luy.

Que pour ce qui concernoit la désobéissance dont il estoit accusé envers son général, que, ce faict estant purement militaire, il estoit plus de la cognoissance de ceux de la mesme profession que de la sienne, n'aiant jamais sorty du parlement; que partant, affin de faire entendre à S. M. ce qu'il avoit recueilly de ce procès sur cet article, et que son sens luy disoit, qu'il ne pouvoit comparer ce chef d'accusation qu'à ces abcez quy se forment dans le corps que les médecins d'abord jugent mortels; que s'il arrivoit que, par quelque heureux effect de la nature, telle humeur qui la compose s'escoulast, les mesmes médecins, apprès la mort de ceux qui ont eu pareille incommodité, ne trouvant pas les vestiges et les canaux par où ceste humeur s'est écoulée, ne peuvent dire autre chose sinon que les corps vivants ont des conduits ouverts lesquels sont incognus, et se ferment apprès la mort de telle sorte qu'il n'en reste aucune marque; que le jugement de Mr de la Valette se fesant par contumace estoit un corps mort que l'on représentoit, dans lequel l'on ne pouvoit recognoistre ce qui possible parestroit, s'il estoit vivant, et s'il se deffendoit; que tout ce que l'on desposoit au proçais estoit que la brèche estoit raisonnable, et que, sy l'on eust donné l'assault, comme l'on le devoit faire, que sans résistance aucune l'on eust emporté la place; que telles depositions et semblables discours estants tenus par des soldats, qu'il seroit de perilleuse conséquence d'y avoir esgart, et soubmettre la vie et l'honneur de touts les généraux au caprice et à la legereté ou plus tost à la temerité de 20 ou 30 soldarts qui n'ont pas à répondre au Roy de touts les événements comme un chef qui doit apporter

Digitized by Google

plus de discrétion et de prudance dans toutes les résolutions qu'il forme et desseins qu'il entreprend et exécute; que S. M. mieux versée au faict de la guerre que nul autre de son royaume sçauroit aussi mieux que personne décider ce second point, où il n'y cognoissoit pas aucunne chose en son particulier pour condamner le duc de la Valette à aucune peine.

Que sy sur les deux points et les deux crimes capitaux dont le duc de la Valette estoit accusé, il n'y avoit point à son seus de preuves suffisantes et constantes pour asseoir une condamnation de mort contre luy, qu'en eschange il le trouvoit en sy grande faute pour le troisième, qu'encores que l'on peut dire en sa faveur que l'appréhention dont l'esprit le plus fort est capable l'a peu surprendre et luy donner conseil de quitter le royaume, que pourtant le bien de jouir de la présence de son maistre et de se justifier auprès de luy de crime si noir estoit préférable à la prison la plus rude et la plus longue et la plus noire, et qu'ayant esté honnoré par S. M. de la dignité de duc et pair, du commandement dans l'une de ses plus importantes provinces et dans ses armées et luy ayant escript souvente fois qu'il viendroit le trouver, que ne l'ayant pas faict, il ne se pouvoit excuser, que ainsy il estoit d'advis de le bannir pour neuf ans et de confisquer ses charges.

Monsieur le premier président sans discourir prist le plus grand advis; touts les autres juges de mesme, sans s'estendre dans aucuns discours remarquables.

Monsieur le chancelier dict qu'en ce proçais qu'il ne s'agissoit point de la lascheté de M. de la Valette, mais de sçavoir sy ce n'estoit pas son faict que Fontarabie n'avoit esté prise, que ce faict estoit constant, et par conséquent nul raison de douter de prendre le party des conclusions; mais que, quant le faict ne seroit pas constant, la lascheté et perfidie ne se pouvant séparer que pour rendre impunis touts les crimes de guerre, la présomption seroit toujours contre le duc, et que tout ainsy qu'en matière criminelle, quand la fame n'a pas reclamé, l'on présume qu'elle a perdu son fruict quoiqu'il soit mort né, que la présumption doit estre que le duc de la Valette a peu prendre Fontarabie, mais qu'il ne l'a pas voulu; que sy c'estoit parceque le gouvernement du temps ne luy plaisoit pas, ou qu'il ne vouloit pas obéir à Mr le prince, ou que, enflé d'orgueil et de présomption, il se creut seul capable de commander les armées du Roy et mettre à chef une antreprise de sy grande importance, que cela n'importoit au Roy ny à son estat, et que l'un n'en estoit pas moins offensé et l'autre n'en recevoit pas moins de préjudice, et que par conséquent les conclusions devoient estre suivies, et qu'il estoit d'advis d'y adjouter ce que le rapporteur avoit très prudamment proposé.

Le Roy metant son chapeau sur la table dit : «Messieurs, n'ayant pas esté noury dans le parlement, je n'opineray pas si bien que vous. Je vous diray donc à ma mode qu'il ne s'agit point de la lascheté du duc de la Va-

Digitized by Google

lette. Il a du cueur; il s'est battu, mais il n'a pas voulu prendre Fontarabie. Il avoit repris son poste à condition de donner l'assaut dans la poussière que la mine esleve, dans l'effroy des assiégés et avant qu'ils se soyent recognus. Voilà Mr de la Rochefoucaut qui s'est trouvé à dix ou douze siéges avec moy; il m'a veu observer cela inviolablement, et toujours emporter les places. Ce sont des estranges gens; ils se sont toujours voulu rendre nécessaires. Ils ont maintenu la guerre dix mois pour ne vouloir point affranchir le fossé. Et ne fusse pas le duc de la Valette qui donna le conseil, à Corbie, à Mr le conte de Soisson de me charger? Il est vray que, s'il l'eut faict, il eust peu deffaire quelques compagnies ou quelques régiments; mais, le gros de l'armée estant pour moy, il les eust tous deffaicts. Cela est hors du proçais, et ne me veus point servir ny me souvenir de toutes ces choses pour le condamner. Il y en a assés en ce dernier rencontre : c'est pourquoi je suis d'advis des conclusions. » — Puis se levant, un chacun se retira sans que l'advis des juges fust leu. Aussy n'estoit-il pas nécessaire de le faire, passant de sy grand nombre.

Pour copie conforme :

CHARLES DE BEAUREPAIRE,

Archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant du ministère de l'instruction publique.

DOCUMENT RELATIF À LA REPRISE ET À LA BATAILLE DE RETHEL EN 1650.

Communication de M. Matton, correspondant.

Il s'agit d'un acte des échevins et conseil de ville de Rethel qui, décernant, peu de jours après la défaite de Turenne et des Espagnols, une épée d'honneur à M. de Manicamp, lieutenant général des armées royales, justifient cette récompense par un exposé de sa conduite en ces affaires, par un récit assez détaillé des opérations antérieures au siége, et de l'assaut, et de la bataille qui a suivi le débloquement.

Cette narration démontre que les préparatifs de cette revanche, que la conduite des attaques, en un mot que le commandement immédiat et toute la stratégie de ces faits de guerre ont appartenu à M. de Manicamp, tandis que l'histoire en fait uniquement honneur au maréchal du Plessis-Praslin (César de Choiseul). Ce récit est donc important et curieux.

Digitized by Google

Le général dont la gloire est ainsi attestée est Achille, sieur de Manicamp, souvent mentionné par Saint-Simon.

Il était le père de Gabrielle de Manicamp, qui devint la maréchale d'Estrées et fut célèbre parmi les belles personnes de ce temps-là, ce que constate en ces termes *la Gazette de Loret :*

Mortemart si blanche, si belle,
Et même si spirituelle;
Manican et Remenecour
Deux des beaux astres de la cour.

Comme l'extrait du registre du bailliage de Laon apporte des renseignements nouveaux et plus détaillés sur un fait historique d'une véritable importance, et que d'ailleurs le morceau est très-court, la publication en serait utile, même en reproduisant la copie de M. Matton telle qu'elle est.

Cependant elle présente quelques lacunes dues à la destruction d'un feuillet à demi rongé dans le manuscrit; il serait bon, comme le propose l'archiviste de l'Aisne, de demander à M. Nozot, notre correspondant dans les Ardennes, de nous procurer une copie de cette pièce qui doit être minutée, à la date de 1650, dans les registres aux Délibérations de la ville de Rethel, conservés à la mairie.

Cette collection a été conservée de l'an 1570 à l'an 1784; je l'ai constaté en inspectant le dépôt communal de Rethel. J'ai reconnu aussi qu'elle comporte quelques interruptions.

Dans le cas où une des lacunes porterait sur 1650, on pourra avoir recours à des liasses qui sont étiquetées : *Fortifications*, — *Guerre*, — *Troubles*. Un de ces fascicules concerne, je l'ai signalé en 1860, la campagne des Espagnols en 1650.

Ces renseignements pourront faciliter à M. Nozot une tâche que M. Matton aurait pu accomplir, et qu'à son défaut notre correspondant acceptera de la part du Comité [1].

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

[1] Les recherches de M. Nozot ont prouvé, contrairement à l'espérance de M. Matton, que ce document n'existe pas dans les archives de Rethel.

(*Note de la Comm. de rédaction.*)

Digitized by Google

Reprise et bataille de Rethel (décembre 1650).

Nous eschevins et gens du conseil de la ville de Rethel certiffions que l'armée du roy d'Espagne commandée par l'archiduc Léopold et le mareschal de Thurenne s'estant emparez d'Irson (Hirson) le ..... dernier nous receusmes advis que l'intention du dit mareschal estoit de venir siéger cette ville à cause de l'importance d'icelle et qu'elle tient en subjection les villes frontières ensemble toute la Champaigne, de quoy nous escrivismes à messieurs les généraulx des armées du roy afin de nous donner garnison et de nous secourir; ce que ne pouvant faire à cause que Sa Majesté fut contraincte d'aller en personne avecq ses plus grandes forces pour réduire en son obéissance les factieux et partisans de l'Espagnol qui s'estoient saisis de Bordeau, pendant quoy le dit archiduc s'estant rendu maistre de la Cappelle et Vrevin, solicité par le mareschal de Thurenne, fit marcher les troupes vers nous et nous fit sommer, le XIIe d'aoust de la présente année, de nous rendre à luy pendant qu'il tenoit Chasteau-Portien siégé, laquelle place s'estant rendue en l'obéissance du s^r mareschal, il nous pressa d'en faire de mesme, à quoy n'ayant voulu entendre luy représentant que nous serions resjouis de le recevoir en sa qualité de mareschal de France, mais que nous ne pouvions le souffrir en la teste d'une armée estrangère contre son prince, il nous assiégea, et n'ayant peu rien gaigner sur nous après luy avoir renversé sa batterie et tué plusieurs soldats et officiers et d'ung coup de canon le marquis de Conflans du conté de Bourgongne, il fit venir l'armée du dit archiduc, composée lors de plus de 30,000 hommes; ce qui nous obligea, après quatre jours de siége et que les habitans estoient fatiguez à la garde des dehors dénuez de garnison, de secours et de munitions nécessaires, de capituler le 17me du dit aoust, depuis lequel jour cette ville estant réduite en l'obéissance d'Espagne, Monsieur de Manicamp, lieutenant général des armées du roy, auroit emploié tous ses soings pour réduire cette place tant importante à l'estat et la remettre en la main du roy, pour à quoy parvenir lui aurions donné les intelligences nécessaires, adverti des forces de la garnison estrangère le dit seigneur de Manicamp .....
..... conclut à sa sollicitude il auroit .....
..... par guerre seulement le petit faulxbourg .....
..... et osté par ce moyen le passage aux ennemis pour tirer du costé de Champagne le service qu'ils espéroient du mareschal de Thurenne, et non content de cest exploit glorieux il auroit emporté le grand faulxbourg et chassé 300 hommes qui le gardoient; lesquels se retirant dans la ville rompirent le grand pont de bois qui est entre icelle et le dit faulxbourg, ce qui n'empescha que le dit seigneur de Manicamp ne fit pointer un seul canon qu'il avoit et battre rudement la porte de la dite ville, où en 24 heures il fit bresche raisonnable et de bons logements pour l'infan-

Digitized by Google

terie qui escarmouchoit incessamment, et sachant que du costé de la bresche il n'y avoit aucune terre ni lieu pour faire retrancher, le dit seigneur en personne fit establir ung pont, et par sa valeur ayant donné l'assault fit un logement sur la porte de la ville, ce qui contraignit Delliponti, gouverneur, effrayé d'une telle générosité, de demander à capituler et de remettre la ville en l'obéissance du roi, comme il a faict. Et comme dedans ce temps le dit mareschal de Thurenne paroissoit à deux heures de la ville avec 7,000 chevaulx et 3,000 hommes de pied, le dit s^r de Manicamp, après avoir laissé les ordres requis pour la conservation de la place, alla trouver messieurs les généraulx commandant.....
.....et le poursuivit jusques à Sempy, six lieues de la ville, et le contraignit à donner bataille, en laquelle l'armée du roy se porta si vaillamment et courageusement, nottamment le dict s^r de Manicamp, que Thurenne fut contraint de reprendre la fuitte avecq peu de cavalerie, le reste tué et prisonnier et l'infanterie entièrement desfaite, à laquelle bataille le dit seigneur qui commandoit l'aisle gauche de la droicte fut blessé au bras gauche d'ung coup de pistollet après son cheval de bataille tué soubs lui. Or, comme de la reprise de cette place et de la bataille la gloire en est deue au dit seigneur de Manicamp, nous susdits eschevins et gens du conseil, en recognoissance de ce bienfaict, l'avons supplyé d'accepter de nous une espée qui est l'arme d'un généreux guerrier, et pour marque perpétuelle de cette haulte expédition promettons de faire présent à tous les aisnés de son illustre maison successivement de pareille arme; ce qu'il a agréé et accepté et promis de nous tenir tousjours en sa protection singulière. En foy de quoy a esté faict ce présent acte ce jourd'hui dix septiesme de décembre mil six cent cinquante. Ainsi signé Pontaizel, Bonvarlet, Moisnet, Paille sindicq, et plus bas par messieurs Durand greffier, et contrescellé de cire d'Espagne rouge.

Enregistré au bailliage le vingt deux décembre mil six cent cinquante.

(Extrait du registre des chartes du bailliage de Vermandois, greffe du tribunal de 1re instance de Laon.)

Pour copie conforme :

MATTON,

Correspondant.

POUR L'OSTEL DIEU À PARIS POUR FAIRE QUESTES PARMY LES PAYS.

Communication de M. H. Lepage, correspondant.

René, duc de Lorraine, marchis, conte de Vaudémont, de Harecourt, etc. à touz, etc., tant par Allemaigne comme romain pays auxquelx ces pré-

Digitized by Google

sentes seront exibées, salut. Savoir vous faisons que, ayant regard aux grandes euvres cheritables qui se font à chacun jour en l'ostel Dieu, à Paris, à touz les pouvres et malades qui y affluent de toutes pars à chacun jour, et désirant iceulx acroistre en tant que à nous est, pour la singulière dévocion que y avons, affin de donner matière aux maistres, frères et seurs dudit hospital de plus en plus continuer et souvenir aux neccessitez desdits pouvres et malades, nous avons ausdits maistres, frères et seurs octroyé et consenti, et par ces présentes octroyons et consentons qu'ilz puissent, par leurs procureurs et gens ordonnez à ce, dénuncer et publier en touz lieux et par toutes places de nosdits pays les grâces et indulgences lesquelles par les saints pères et autres de l'estat de nostre mère sainte Eglise ont estez octroyez à touz les bienfaicteurs dudit hospital et qui de leurs biens y eslargiront, aussi prier, requérir et demander partout les ausmônes neccessaires et icelles povoir tirer hors de nosdits pays et les transporter audit hospital pour l'usaige et sustantacion desdits pouvres et malades. Si vous mandons expressément, touz autres prions et requérons, etc., ces présentes durans ung an seulement après la dapte d'icelles. Donné à Nanci, le xxve de mars iiij^xx xv. Signé René. Par le roy de Sicille, duc de Lorraine, de Bar, etc. Jo. Lud.

(Registre cinq^e de Jean de Chasteauneuf des lettres patentes du roi René de Sicile, des années 1493, 1494, 1495 et 1496.)

Pour copie conforme :

H. Lepage,

Correspondant.

Vingt-trois concessions faites, de 1140 à 1182, à l'abbaye de Saint-Sulpice, en Bugey, par divers seigneurs.

Communication de M. M.-C. Guigue, correspondant

Ce document, l'une des très-rares épaves échappées à l'incendie allumé, le 12 août 1789, par cinq ou six cents paysans ameutés contre les religieux, appartient aujourd'hui à M. Léon Dallemagne, qui le conserve dans les archives de son château de Machurat, commune de Vieu-en-Valromey. Son intérêt consiste surtout en ce qu'il révèle le nom d'un abbé de « Chassagne en Bresse, inconnu aux auteurs du *Gallia christiana :* Abbas Cassanie Ottrannus... MCLXXXII » (ch. 12), et en ce qu'il fournit de nombreux renseignements sur la topographie du Bugey et les familles chevaleresques de ce pays au XIIe siècle.

Digitized by Google

Je joins à ma transcription une table alphabétique des noms de lieux mentionnés dans les vingt-trois concessions, en plaçant en regard les appellations actuelles.

† In nomine sancte et individue Trinitatis. Arducius, Dei gratia Gebennensis episcopus, et Rainaudus, eadem gratia episcopus Bellicensis, dilectis in Domino filiis abbati et fratribus Sancti Sulpicii presentibus et futuris imperpetuum. Inter cetera pietatis officia quorum nos pontificalis cura regiminis efficit debitores, paci et quieti religiosorum virorum ampliorem nos operam convenit et diligentiam adhibere. Inde est quod ab eorum calumpniis et querelis qui, divino timore postposito, monasterium vestrum inquietare presummunt, sicut dictum est, providere vobis nunc et imposterum espiscopali sollicitudine cupientes, instrumenta vestra et cartulas diverso tempore factas fideliter colligi et diligenter conscribi fecimus, potestate nobis a Deo tradita confirmandas et securius perinde conservandas:

I. Noverint igitur presentes et futuri quod Guigo de Graiseu et Aymo, filius ejus, laudante Leatoudo de Chavornai et filiis ejus Petro et Desiderio, dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii quicquid habebant vel habere debebant in territorio de Mascheraz, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, et inde v solidos habuerunt, Leatoudus vero et filii ejus duos solidos. Testes Guido de Gebenna et Petrus et Ugo de Chavornai, conversi.

II. Umbertus de Luiriaco, laudantibus Amedeo de Passi, Willelmo de Luireu, Bruneto de Talusseu et filiis ejus Ugone, Aymone, Willelmo, Leatoudo et Gauterio, dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii terram salic[et]um de Mascheraz. Testes Pontius, decanus de Saisiriaco, Umbertus Alamanz, Raimundus de Chavornai, Umbertus de Taluseu et Ricardus presbiteri. Actum anno ab incarnatione Domini M.C.LXIX.

III. Eodem tempore filii Giroudi de Talusseu guerpiverunt, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, fratribus Sancti Sulpicii omnes calumpnias quas fecerant vel quas facere poterant et omnes investituras undecumque investiti essent, quoquomodo ad jus suum pertinere[nt], bona fide laudaverunt, et inde habuerunt fratri suo clerico cappam unam. Testes Ottrandus prior, et Guigo cellerarius, Petrus sacerdos de Voglenz, et Girardus Barbins.

IIII. Willelmus de Roieu dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, quoquomodo ad jus suum pertineret, quamdam particulam terre, quam habebat apud Dauns, et inde habuit XII solidos. Testis et fidejussor de bona pace et omnimoda garentia Mar-

Digitized by Google

chianz de Chanpania et heres ejus post ipsum, qui habuit cuppam vini. Testes Ugo de Chavornai, Umbertus de Talusseu presbiter, Boso d'Autaiseu et Berardus de Bel Mont.

V. Aymo Guigo dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii quandam terram quam habebat ad Mulins, laudante Willelmo de Luireu, ad cujus dominium predicta pertinebat terra, et inde habuit sex solidos annualis census in festivitate Sancti Christofori. Testes Ugo de Chavornai, Umbertus et Richardus presbiteri de Talusseu, Willelmus et Umbertus Raimundi de Chavornai.

VI. Postea idem Aymo et filii ejus dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, quoquomodo ad jus suum pertineret, quicquid eis calumpniabantur vel calumpniari juste aut injuste quoquomodo poterant, et omnes investituras, undecumque investiti essent, anno ab incarnatione Domini M.C.LXXX, bona fide, in manu Umberti Alamant, laudaverunt et inde habuerunt Aymo III solidos et filii ejus denarium unum. Testes Willelmus d'Andert, Uldricus et Boso Murator, et Aymo Alamanz, miles.

VII. Petrus et Bernardus, filii Giroudi de Talusseu, laudantibus fratribus eorum Ugone, Jofredo et Guigone sororio eorum, dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, campum de Marleu et pratum de Prali, et inde habuerunt IIII^or libras Andegavenses et V solidos et XXXVIII solidos fortium, exceptis vestimentis eorum. Laudaverunt etiam omnes pariter omnes investituras domus Sancti Sulpicii, quoquomodo ad jus suum vel suorum pertinerent, undecumque investita esset, anno ab incarnatione Domini M.C.LXXX. Laudator et obses Petrus de Luireu, apud castrum suum, juratus ostagium tenere si quis aliquid de supradictis abstulerit. Item testes et obsides firme pacis et perpetue garentie apud Chavornai Umbertus capellanus, Ugo de Dorchi, Jofredus de Emflafol et Willelmus Raimunz. Testes Bernardus prior, Poncius de Varei, Stephanus monacus, Boso prior de Talusseu, et Richardus presbiter, qui tenetur LX persolvere solidos predictis fratribus, si quid dampni pertulerint, Willelmus d'Autaiseu et Guigo de Belmont.

VIII. Gauterius, filius Bruneti de Talusseu, laudantibus fratribus suis Willelmo, Liatoudo, Guidone et nepote eorum Willelmo Bruneti, et sorore sua Agnete, et uxoribus predictorum, atque Petro et Umberta et Bornone de Luireu, dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, campum de Vado, et campum de Subtus Montez, et campum ad pertusium de Cirdu, et pratum Willelmi Borgent, eo ipso laudante cum omnibus liberis ejus. Dederunt etiam omnes prefati et laudaverunt omnes investituras predicte domus, quoquomodo ad jus suum

Digitized by Google

pertinerent, undecumque investita esset, anno ab incarnatione Domini M.C.LXXXI. Testis et laudator Aymo presbiter, frater ejus. Item testes Umbertus presbiter, et Stephanus frater ejus, Richardus Bovorz. Item testes et fidejussores Poncius decanus, Ugo de Granmont, Ugo de Dorchi, et Jofredus de Emflafol. Testes abbas Silvio, Bernardus prior, et Stephanus monachus.

IX. Umbertus presbiter, et Richardus, frater ejus, de Talusseu, laudantibus fratribus eorum Stephano, Ugone et Bosone, Petro etiam de Luireu cum prefatis fratribus suis, laudantibus etiam filiis Bruneti supradictis, dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, campum et vineam de subtus rupe, de qua debemus habere unum bissile frumenti annuatim, campum de Marchiant, et campum subtus molaria, pratum etiam Vienneis et medietatem prati de Poisath, et omnes investituras undecumque investiti essent, anno Domini M.C.LXXX, bona fide laudaverunt. Testes omnes supradicti, excepto Ugone de Granmont.

X. Umbertus de Castellione dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, quoquomodo ad jus suum pertineret, quicquid habebat vel habere debebat in toto territorio de Charalin et in appendiciis ejus. Testes Aymo, frater ejus, Bonuspar Antelmi et Umbertus de Fontanis. Postea vero Petrus, filius ejus, laudantibus liberis suis, idem donum recognovit et omnes investituras, tam de hoc territorio quam de ceteris investituris, undecumque investiti essent predicti fratres, sine aliqua retentione, bona fide laudavit et confirmavit, anno Domini M.C.LXXX. Redemerunt vero fratres Sancti Sulpicii predictum territorium ab Ugone de Dorchia CCCCC sol. Gebennens. Testes Aymo de Castellione, Aymo de Marval, Girondus monacus Altecumbe, Stephanus de Rochitaliam, Petrus Antelmi, miles.

XI. Petrus de Sancto Genesio et Bernardus, filius ejus Sofredus et cognatus eorum dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, quoquomodo ad jus suum vel suorum pertineret, quicquid habebant vel habere debebant in territorio de Mascheraz et in territorio de Valz et appendiciis eorum, et omnes calumpnias quas fecerant aut juste vel injuste quoquomodo facere poterant, guerpierunt, et omnes investituras domus Sancti Sulpicii, undecumque investita esset, anno ab incarnatione Domini M.C.LXXXI, bona fide laudaverunt. Testes ego Rainaldus, Bellicensis episcopus, per cujus manus Petrus et filius ejus XLIII solidos habuerunt. Testes Bernadus prior, Stephanus monacus, frater Budo et Stephanus Crispinus. Testes Sofredi: Umbertus comes, per cujus manum actum est, Jacobs de Capilluto, Willelmus d'Amaisin, et inde habuit L solidos.

Digitized by Google

XII. Vitalis, sacerdos de Altavilan, et Constantinus, frater ejus, dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii quicquid calumpniabantur vel calumpniari poterant in ecclesia et decimis Alteville, et terram de Consono, duo jugera juxta molendinum ejusdem Vitalis, et terram de Soutriaco, in manu Silvionis abbatis, sine aliqua retentione guerpivit. Ipse vero abbas concessit ei in vita sua, quandiu honeste se haberet et fidelitatem ipsi monasterio servaret et ordini suo, predicte ecclesie beneficium et decimas, tali conditione ut pro tercia parte decimarum, que ad predictum pertinet monasterium, unum sextarium frumenti et alium avene annuatim persolvat. *Testes abbas Cassanie Ottrannus,* Stephanus, Umbertus, Willelmus monachi, Ricardus presbiter de Talusseu, et Guichardus d'Altavilan, et Petrus de Maseria. Actum anno ab incarnatione Domini M.C.LXXXII.

XIII. Eodem tempore, Giroudus de Charancins presbiter, et Stephanus, frater ejus, dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, quoquomodo ad jus suum pertineret, quicquid habebant vel habere debebant apud Altam Villam subtus strata publica. Ea propter concesserunt prefati fratres supradicto Stephano in vita sua tenenda XII jugera terre, pratum etiam unum ad v^que^ carratas feni pro duobus solidis annui census. Actum ante capellam Sancti Sulpicii, in presentia abbatis Silvionis, Stephani, Guidonis, Bernardi de Corduns, monachorum, magister Johannes, Petrus clericus, et Bertinus d'Autavilan.

XIIII. Umbertus Raimunz de Chavornai, laudante fratre suo Willelmo, dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione, vineam quam habebat in Lavanchiis desuper Charalin, et quicquid habebat vel habere debebat apud Chimileu. Testes Ugo de Chavornai et Liatoudus miles, et Willelmus, cognatus ejus. Actum anno Domini M. C. LXX. VII.

XV. Donum consimile fecit Leatoudus de Chavornai, laudantibus filiis suis Petro et Desiderio, de vinea quam habebat in predicto territorio de Lavanchens, et treliam que est juxta vineam, et terram juxta salicetum. Testes Ugo de Chavornai et Umbertus presbiter. Actum anno Domini M. C. LXXIX.

XVI. Boso, prepositus de Vireu, laudante uxore sua et liberis eorum Petro et Bosone, et Pontius nepos suus, dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii, in manu domni Sylvionis abbatis, in camera hospicii prefati monasterii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, quoquomodo ad jus suum pertineret, pratum subtus pomerio de Maisono, et Pontius dedit fenum quod ei annuatim debebant, et sex sextarios frumenti minus IIII^or^ sextales, quos eis debebant annui census predicti fratres, et quicquid habebant in Ravoria vel habere debebant, videlicet duas partes territorii illius. Actum anno ab incarnatione Domini M. C. LXXXIII, in presentia predicti abbatis Silvii, qui concessit Poncio de parte sua usum fructus in vita sua.

Digitized by Google

Testes Poncius, decanus Sasyriaci, Thomas prior, Stephanus, Guido monachus Alte Cumbe, Lanbertus Majus, conversus de Veone.

XVII. Willelmus Sofredi de Granmont, laudantibus uxore sua et liberis eorum Umberto et Sofredo, dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione, quoquomodo ad jus suum pertineret, quicquid habebat vel habere debebat in monte de Taponava, et quod ab eo tenebat Eurardus Benedicti in montanis, a via que venit in Longicumbam et transit in Verrometum juxta puteum de Teleria, et in loco fratris Andree, et totum Mareschaz usque in Albaronam, in Nantiul, in Ratgiens et in appendiciis eorum, et usque ad fontem Fraxini, tam culta quam inculta; et inde habuit VI libras et mulam quatuor libras. Actum anno Domini M. C. XL. Testes Boso d'Unceu et Vilfredus, Umbertus de Balma, Amedeus Galo.

XVIII. Willelmus Sofredi dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, quicquid habebat vel habere debebat a Collio de Cormarenchi, sicut vadit strata publica ad aquam Meeloni, excepto magno prato, et inde habuit equum I precio octo librarum. Actum anno Domini M. C. XL, in presentia conventus qui aderat.

XIX. Donum consimile, eodem tempore, fecit Berlio Letardi in claustro infirmorum Sancti Sulpicii de omnibus que habebat vel habere debebat in prefato territorio, et inde habuit XXX solidos. Testes Amedeus Lausannensis episcopus, Stephanus et Rostannus socii ejus, Vinisius de Fabricis et Aynardus abbas. Hoc donum laudaverunt Gauterius et Vicardus, qui predictam terram tenuerant, dantes quicquid in ea habere debebant, et inde habuerunt vitulum I quatuor solidorum. Testes Petrus d'Autavilan, Andreas et Boso conversus.

XX. Umbertus de Granmont et Sofredus fratresque eorum dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione sibi vel heredibus suis, quicquid habebant vel habere debebant a strata publica que venit a strata publica de Collio de Cormarenchi in Contaminam, in Poncia... Ratgiens, et a strata publica usque ad fontem Fraxini, et de magno prato hominibus eorum predicti fratres alibi escambium darent competentem. Dederunt etiam prefato monasterio decimam quam tenebat Bernardus Dudins, et quod acquisierant a militibus de Balma apud Longicumbam. Laudaverunt etiam quod acquisierant a patre eorum a fageto et a petrosa Bellimontis versus monasterium, et inde habuerunt CXV solidos, et tenementum Willelmi de Sylans apud Belmont, et tenementa Girart de Margireu et Benedicti de Maissoneu et fratrum ejus, et cavannariam quam ibidem dederat Ugo de Chavornai. Hinc habuit Gislebertus de Balma III solidos, Leatoudus de Granmont II caseos, Aynardus d'Esculueu III solidos, Amedeus Galo III, et fratres ejus Antelmus et Willelmus V, Petrus presbiter de Voglent II so-

Digitized by Google

lidos et dimidium et caseum unum, Berardus unum caseum. Hii omnes testes et laudatores existunt. Item testes Stephanus cellerarius, Jocelmus, Petrus d'Autavila et Andrea, monachi, Aboudus Porchez, Leatoudus de Chavornai et Sofredus de Martel. Actum anno Domini M. C. LX.

XXI. Umbertus de Balma dedit Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione, quoquomodo ad jus suum pertineret, quicquid habebat vel habere debebat in terra Guigonis de Scalis a Cormarenchi et in campo de Tullurut ante Altam Villam, et omnes investituras domus, undecumque investita esset, anno ab incarnatione Domini M. C. LX. Bona fide laudavit et inde habuit XV solidos. Actum apud Amaisiu. Testes Petrus d'Autavilan, Vitfredus conversus, Raimundus de Chavornai.

XXII. Eodem tempore, Willelmus de Loaneu et fratres ejus Vitgerius, Ayminus et Andreas, donum consimile supradicto fecerunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii de prato quod habebant in Chamferan et terra de Sermal, et inde habuerunt Willelmus et Vitgerius VI solidos, Andreas III. Actum in presentia conventus qui aderat.

XXIII. Giroudus Brachez et Ebbo, filius ejus, dederunt Deo et fratribus Sancti Sulpicii, sine aliqua retentione, quoquomodo ad jus suum vel suorum pertineret, quicquid habebant vel habere debebant in territorio Contamina, et inde habuit Ebbo XVIII denarios. Actum anno Domini M. C. LX, in presentia capituli ejusdem domus.

Universis ergo fidelibus firmam vobis et successoribus vestris super his omnibus observantibus pacem sit gratia et benedictio a Deo Patre et Domino Jhesu Christo. Porro super eis qui monasterium Sancti Sulpicii et fratres ibidem divinis obsequiis mancipatos de predictis rebus inquietare presumpserint, districtam teneri justiciam pontificali auctoritate precipimus, et donec vobis digne fuerit satisfactum de illatis damnis et irrogatis injuriis, vel viventibus vel defunctis officia ecclesiastica celebrari vel sacramenta concedi. Et ut firmum deinceps robur optineat, presentem cartam concessa nobis divinitus auctoritate et sigillorum nostrorum impressione firmamus. Data per manum notarii domini episcopi anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo octogesimo tertio.

Abaronam (*In*), l'Albarine, affluent de la rivière d'Ain.

Altavilan, *Alteville*, *Autavilan*, *apud Altam Villam*, Hauteville, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belley.

Altecumbe, Hautecombe, en Savoie, sur le bord du lac du Bourget.

Amaisiu, Ameyzieu, section de la commune d'Yon.

Andert, commune d'Andert-Condon, arrondissement de Belley.

Autaiseu, Luthézieu, canton de Champagne.

Digitized by Google

Balma, la Balme, château ruiné, dans le hameau de Linod, commune de Vieu-en-Valromey.

Bellicensis, Belley.

Belmont, canton de Virieu le Grand.

Cassanie abbas, Chassagne, commune de Crans, arrondissement de Trévoux.

Castellione (*De*), Châtillon-en-Michaille.

Chandourum (*De*), Chandore, canton de Brénod.

Champania, Champagne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belley.

Charalin, Charaillin, commune de Chavornay.

Charancins, Charancin, canton de Champagne.

Chavornai, Chavornay, canton de Champagne.

Chimileu, Chemillieu, commune de Passin, en Valromey.

Consono, Cossonod, commune de Fitignien en Valromey.

Contaminam (*In*), Condamine, commune de Luthézieu.

Corduns, Cordon, commune de Brégnier.

Cormarenchi (*De*), Cormaranche, canton d'Hauteville.

Dauns, Don, commune de Vieu-en-Valromey.

Dorchi (*De*), *Dorchia*, Dorche, commune de Chanay.

Emflafol, Anglefort, canton de Seyssel.

Gebennensis, Genève.

Grammont, Grammont, commune de Ceyzérieu.

Laaneu, Lagnieu, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belley.

Lausannensis, Lausanne.

Lavanchens (*De*), *in Lavanchiis*, la Lavanche, commune de Chavornay.

Longicumbam (*In*), Longecombe, canton d'Hauteville.

Luireu, *de Luiriaco*, Luyrieux, commune de Béon.

Marleu, Marlieux, commune de Talissieu.

Mascheraz, Machurat, commune de Vieu-en-Valromey.

Maseria, Mazières, commune d'Hauteville.

Meeloni aqua, Melon, ruisseau.

Mulins, Moulins, commune de Talissieu.

Prali (*De*), Prailles, commune de Ceyzérieu.

Ravoria, la Rivoire, commune d'Hotonnes.

Saisiriaco (*De*), *de Sasyriaco*, Ceyzerieu, canton de Virieu-le-Grand.

Soutriaco (*De*), Sutrieu, canton de Champagne.

Digitized by Google

Sylans, *Silans*, commune de Corbonad.

Talusseu, *Taluseu*, Talissieu, canton de Champagne.

Taponava, Taponave, commune de Belmont.

Teleria, Teillères, commune de Thézillieux.

Unceu, Oncieu, canton de Saint-Rambert-en-Bugey.

Vado (*De*), *Valz*, Vaux-Valençon, commune de Virieu-le-Petit.

Varei, Varey, commune de Saint-Jean-le-Vieux.

Veonue (*De*), Vion, en Chatagne.

Verrometum (*In*), le Valromey.

Vireu, Virieu-le-Grand, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belley.

Voglenz, *Voglent*, *Voglans*, Voglans, commune de Belmont.

(Extrait des archives du château de Machurat, commune de Vieu-en-Valromey, appartenant à M. Léon Dallemagne.)

Pour copie conforme :

M.-C. Guigue,

Correspondant.

Extrait d'un compte de Jean de La Cauchie, abbé de Jumiéges, indiquant l'emploi des fonds donnés à ce monastère par les exécuteurs testamentaires d'Agnès Sorel.

Communication de M. Charles de Beaurepaire, correspondant.

Cy apres ensuivent par déclaracion les mises et despences fais par moy, lors abbé de Jumiéges[1], de ce qu'il pleust au roy Charles, que Dieux absoille! nous faire donner par les exécuteurs de feue la damoiselle de Beaulté, dont Dieu ait l'ame! pour estre employés ès affaires et ès neccessités de notre église.

Et premièrement,

Pour les despens du chamberier et de Perrin Leber, lesquieulx allèrent à Tours quérir la somme de IIIc escuz à nous donnez par les diz exécuteurs pour estre employez ès neccessitez et affaires de l'esglise, pour ce baillé à eulx pour faire et payer lesdits despens, tant en allant que en retournant, XXV l. V s.; pour ce cy XXV l. V s.

Item je envoyay, tantost aprez le retour des dits chamberier et Perrin, quatre aulnes d'escarlate à la femme maistre Estienne Chevalier, pour ce que iceluy maistre Etienne estoit ung des exécuteurs de lad. damoiselle et

[1] Jean de La Cauchie, abbé de Jumiéges, 1431-1464.

Digitized by Google

avoit esté moyen de nous faire avoir la dicte somme; mais le dit maistre Estienne reffusa la dicte escarlate, et fut rapportée, et cousta à porter et à raporter et à fardeler et pour la faire reprendre à marchant qui l'avoit vendue la somme de VII l. X s.; pour ce cy VII l. X s.

Item baillé aux machons pour réparacion qu'ilz ont faicte en la nef du moustier, C l.

Item pour aultre marchié fait d'autre réparacion faicte en la dicte nef du moustier prez la chappelle N. D.[1]; pour ce XXX l.

Item plus pour autre marchié de réparacion de machonnerie faicte depuis le gros pillier de la dicte chappelle St-Jehan jusques à la tourelle de la chappelle S. Pierre, XV l.

Item aux verriers pour plusieurs taches de réparacions de verrières qu'ilz ont faictes, c'est assavoir en la chappelle S. Pierre X l., en notre chappelle XVIII l., et en la chappelle du Mesnil XXII l.; pour ce ycy pour icelles trois parties L l.

Item pour les vestements que nous avons fait faire du drap veloux que lad. damoiselle de Beaulté donna en son vivant dont la chappe, tunique et dalmatique ont cousté en semence de solleys plus de XXXVI escus, et les orfraiz desd. tunique et dalmatique ont cousté XXXII escuz, et pour doubleure et paine d'ouvriers XII escus, qui seroit en somme IIII^xx escuz, qui vallent VI^xx l.

Item j'ay fait faire le casuble dont les orfrais ont cousté à faire XLV l., et pour ce que grant partie dudit drap que la dicte damoiselle avoit donné fu emblé au trésor de l'ostel, en fu acheté d'autre sortable pour faire ledit casuble et pour faire les paremens des aulbes et les estolles pour la somme de XL l.; valent ces paiemens IIII^xx V l. Item et pour la semence des estolles audit casuble et ès paremens dez aubbes et estolles, XXIIII l., et pour la paine de l'ouvrier et pour doubleure, XV l. Valent ces parties XXXIX l.; pour ce ycy XXXIX l.

Item je fus mandé par le Roy à comparoir au conseil estant à Chartres, auquel conseil je fus tout au long et avoye six hommes et VI chevaux, auquel lieu je despensay plus de cent livres; pour ce cy C l.

Item fus semblablement mandé par lettres du Roy à comparoir au conseil de Bourges, où je allay en la compaignie de mons. l'archevesque de Rouen, auquel lieu de Bourges je fus tout au long dudit conseil où je despensay moy, mes gens et chevaulx plus de cent escuz, vallent C l.

Item j'ay fait refaire la gallerie de l'ostel du Mesnil[2], qui cousta en carpenterie la somme de XX l.; pour ce cy XX l.

[1] C'était dans cette chapelle qu'était le tombeau d'Agnès.

[2] Agnès Sorel était morte au manoir du Mesnil près Jumiéges. Ce manoir appartenait aux religieux de Jumiéges. C'est à tort qu'on en parle comme d'une propriété d'Agnès Sorel. On a commis la même erreur en ce qui concerne la seigneurie d'Anneville, qui avait été donnée par Charles VII, non point à la dame de Beauté, mais au comte de Dunois.

Digitized by Google

Item je fis tantost aprez la redducion [1] réparer l'ostel et la chappelle du Torp et la granche, lesquelz hostel, chappelle et granche estoient en trop grande et exessive ruyne, parceque ledit hostel qui est assis dedens la forest de Brotonne n'avoit oncques esté habité par l'espace de plus de xx ans, pour l'occasion de la guerre, laquelle réparacion cousta lors plus de cinquante l.; pour ce cy L l.

Item la dicte granche fut tantost aprez arsse de feu d'aventure, comme l'en disoit, ou par la faulte d'un poure homme lors fermier dudit hostel; mais pour l'onneur et révérence de mons. saint Phillebert qui fu notre premier abbé et que la chappelle d'iceluy hostel est fondée en son nom, je la fis tantost refaire toute neufve, et me cousta en toutes choses plus de c l.; pour ce cy c l.

Item j'ay fait faire en la petite court de l'abbaye ung coulombier et une gallerie jouxte le refecteur pour aller et venir à couvert en la cuisine du couvent, lesquelz coulombier et gallerie ont cousté en toutes choses plus de cent escus, qui vallent CL l.

Item, quant le chambérier alla desrainement par devers le Roy et par devers les executeurs de lad. feue damoiselle pour avoyr et recevoir encore IIII^c escuz, il en retint pour ses despences XL escus, qui vallent LX l.; pour ce cy LX l.

Item je lui avoye bailié comptant à son partement XX escuz, qui vallent XXX l.; pour ce cy XXX l.

Item desd. III^c escuz me furent emblez VI^XX escuz par ung crocheteur qui vint ung jour en nostre hostel de Jumiéges en la compaignie de mons. de Roulleboise, lequel crocheteur sembloit estre homme de bien, car il estoit honnestement habillé; pour ce cy IX^XX l.

Item il est aussi assavoir que all'ocasion de plusieurs raençons qu'il a convenu payer pour aucuns religieux qui furent prins prisonniers durant la guerre, aussi pour avoir payé plusieurs appatissemens, rençonnemens de l'ostel, obtenir saufconduitz et autres frais qu'il a convenu porter, il a falu payer grans sommes de deniers dont à ceste cause il convenoit souventes fois emprunter argent sur les biens de l'église, dont alors de la reddition on en devoit encore grant somme de reste que on n'eust seu payer, se le Roy, de sa grâce, et lesd. exécuteurs ne nous eussent imparti et distribué de leurs biens, desquelles raençons et des deniers ainsi payez entant qu'il en souvient de present sont cy aprez desclairez.

Et premièrement,

A Pouchon, bourguenon, et ses complices, lesquelz se voullurent meitre en fait de ardre l'abbaye, l'ostel et l'église, ainsi qu'il sembla à aucuns des

[1] La réduction de la Normandie par Charles VII.

Digitized by Google

religieux qui y estoient, par quoy leur furent acordez par lesd. religieux IIII^c escuz, dont en fut relaché C escuz, et les III^c restans furent payez par moy; pour ce cy III^c escuz.

Item pour trois des religieux qui furent prins ès bois de l'ostel et menez à Eu, les quieulx religieux se raençonnèrent à II^c escuz, dont en furent relachiez cinquante escuz; pour ce payé le reste montant CL escuz.

Item pour damp. Robert de Franqueville, prieur de Beu [1], qui fut prins lors environ et mené à la Roche-Guyon et rençonné à IIII^xx escuz, et pour ce que je rescripsy à la dame [2] qu'elle eust pitié du poure religieux et qu'elle le voulsist faire délivrer, et ainsi le fist; mais tantost aprez, me fist mestre en cause de lui payer la dicte somme, et combien que je m'en deffendisse longuement, par procès, j'en fus condampné par le moyen de messieurs Simon Morhier [3], son mary, lors trésorier, et me cousta, tant en principal que en despens, plus de C escus; pour ce C escuz.

Au dos : Les comptes Damp du Sausset. Mises faictes sur IIII^c escus que D. Agnes, dame de Beauté avoit aumousné céans.

Pour copie conforme :

CHARLES DE BEAUREPAIRE,

Archiviste du département de la Seine-Inférieure, correspondant du ministère de l'instruction publique.

[1] Bu-la-Vieuville, prieuré dépendant de l'abbaye de Jumiéges (Eure-et-Loir, arr. de Dreux, canton d'Anet).

[2] M. Vallet de Viriville, dans sa notice intitulée *Sépultures de Blanche de Popincourt, femme de Simon Morhier, prévôt de Paris* (XXVe vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*), ne parle que de deux femmes de Simon Morhier, Blanche de Popincourt et Jeanne de Lagny. Vers 1440, Morhier en épousa une troisième, Catherine de Gavré, qui lui apporta en dot la seigneurie de la Roche-Guyon. Il soutint en cour de Rome, au sujet de cette seigneurie, un procès contre les religieux de Jumiéges (Arch. de la S. Inf. f. de Jumiéges).

[3] Trésorier de France pour le roi d'Angleterre Henri VI.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Procès-verbal de l'état des ruines de l'église de Rozoy-sur-Serre en 1602.

Communication de M. Matton, correspondant.

Bien qu'assez moderne, la pièce dont la copie a été envoyée par M. Matton au Comité est intéressante et mérite d'être publiée. C'est un procès-verbal constatant l'état de ruine où les guerres de la Ligue avaient réduit l'église et la collégiale du chapitre de Saint-Laurent de Rozoy sur Serre, à 11 lieues et demie de Laon. Le chapitre avait été fondé en 1018; mais on ignore si l'église dont il est question dans la pièce, et dont il n'existe plus la moindre trace, était l'église primitivement élevée à l'époque de l'établissement ou une reconstruction postérieure. Assez habituellement, les églises de la Thiérache étaient fortifiées, à cause du trop prochain voisinage des terres de l'Empire; celle-ci pouvait ne pas l'être, puisqu'elle était renfermée dans l'enceinte du château; mais ce détail, que le chœur tout entier en avait été rempli de terre pour ne plus présenter qu'une masse impénétrable, montre qu'elle touchait à l'enceinte et qu'elle présentait son abside probablement du côté où une attaque était le plus à craindre aux assaillants de l'extérieur. La pièce, du reste, contient quelques détails de description bons à relever et qui sont le seul souvenir de cette ancienne construction. La nef était spacieuse, le chœur accompagné de deux chapelles et le beffroi des cloches fort caduc; malgré la mention d'un comble de bois écroulé avec la nef, celle-ci était voûtée, puisque sa chute est attribuée à la pesanteur des voûtes; de plus, comme il n'est pas à supposer que le clocher fût indépendant de l'église, ce qui serait un caractère trop ancien, il y a lieu de croire qu'il faut le placer entre la nef et le chœur, au-dessus des quatre arcs triomphaux. Enfin, tandis que l'on doit supposer des bas côtés à la nef, puisqu'il est question de la

Digitized by Google

chute de ses piliers, la mention des deux chapelles seulement pour le chœur pourrait faire penser que celui-ci n'avait pas de bas côtés, et que ces deux chapelles se trouvaient à droite et à gauche de l'entrée du chœur et s'ouvraient sur les transepts en face des collatéraux de la nef. Tous ces caractères, qui se déduisent presque certainement du procès-verbal, se rapporteraient très-bien à une église du XIe au XIIIe siècle, et plutôt à la seconde qu'à la première moitié de cette période. Peut-être même pourrait-on dire, le chœur n'étant pas spacieux, puisque la nef est désignée particulièrement comme l'étant, ce qui exclut la même qualité pour le chœur, que le chœur et la nef étaient de deux époques, et que la nef était postérieure, puisqu'elle était construite sur un plan plus développé, et, selon des exemples nombreux, qu'elle pouvait dépasser le chœur en hauteur aussi bien qu'en superficie. M. Matton, dans sa lettre, a relevé, d'après le catalogue des sceaux des Archives nationales (n° 7302), qu'on connaissait un sceau du chapitre dès 1209; le chœur pouvait être mis avant et la nef après cette date.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

Ruines de l'église de Rozoy-sur-Serre (14 novembre 1602).

Cejourd'huy 14e du mois de novembre 1602, sont comparus pardevant nous, Pierre Poullet, conseiller du roy nostre sire, president et lieutenant general au bailliage de Vermandois et siége presidial de Laon, venerables et discrettes personnes Mes Nicolas Bernard, prestre chanoine et prevost, Jehan Lespée, Nicolas Maistreau et Valleran Paien, chanoines de l'eglise collegialle Saint-Laurent de Rozoy, ayant charge des doyen, chanoines et chappitre dudit lieu, lesquels nous ont dict que nous estans au bourg de Rozoy, au mois de juing et aoust dernier, pour la refection de certaine enqueste qu'avions faict en vertu d'une commission de MM. des requestes du Palais à Paris par et à la requeste de Jacques d'Aguisy, escuyer, sieur de Magny, allencontre de la dame des Aultez[1], nous avions esté prié et requis par les doyen et chappitre dudit Rozoy de nous voulloir transporter en la grande eglise scize dedans l'enclos du chasteau dudict lieu, dediée à l'honneur Mr Saint-Laurent, pour veoir et considerer exactement les ruynes du

[1] Les Autels, canton de Rozoy-sur-Serre.

Digitized by Google

chasteau advenues depuis quelque temps en ladicte eglise, pour en pouvoir certiffier quant requis en serions, auquel lieu nous nous aurions transporté, où estant nous aurions veu et visité ladite eglise, la nef de laquelle, qui estoit grande et spacieuse, nous aurions veu ruynée, fondue et desmolye rez pied de terre, depuis le commencement du grand portail jusques à l'entrée du cœur d'icelle eglise, tant à raison de la pesanteur de la voute que ès arches, tellement qu'il n'est resté ung seul pillier qui n'ait esté moulu et escrasé jusques au fondement, n'y ayant demeuré une seule pierre entière, comme aussi veu le bois du comble de ladite nef tout fracassé et rompu, mesme le cœur, qui est encore debout, faire vice et menasser la ruyne, ensamble les deux chappelles, qui sont à costé d'icelleci, tant à raison du grand esbrallement de la cheute de ladite nef que pour avoir resté terrassé et emplye par le dedans de terre jusqu'à la voulte, durant les guerres, par les gouverneurs et soldats qui ont esté dedans ledit chasteau pendant icelles, comme nous ont dit lesdits doyen et les chanoines, et les pilliers qui servent de soustenement à la voulte dudit cœur sont fort escartés et fendus, où est très necessaire de desmonter ladite voulte et pilliers pour le peril eminent qui se voit à l'œil, lesquels pourroient tomber avecq succession de temps au mesme inconvenient, joinct que le fardeau du beffroi qui soustient les cloches est fort caducq, et, n'eust esté les pilliers neufs et arcades que les chanoynes y ont faict faire depuis lesdites ruynes, infailliblement le reste seroit parachevé en ruyne, pour lesquelles refections lesdits doyen et chanoines ont employé meilleure et grande partie de leur revenu pour trois ou quatre ans, tellement qu'il leur est impossible aujourd'hui d'y plus satisfaire, et sy avons veu que les doyen et chanoines sont tellement incommodé qu'ils ont esté contraincts eux retirer pour faire et celebrer le service divin en une petite chappelle dedans ledit bourg, appellée la chappelle de l'Hostel-Dieu, qui n'est resséante ny commode pour ung tel nombre de gens d'eglise qu'ils sont, finallement aurions recongnu qu'il n'est resté que les vestiges des maisons où soulloient demeurer lesdicts chanoines, ayant icelles esté ruynées durant les derniers troubles, qui est cause que lesdits doyen et chanoines sont à present sans cloistre et qu'il leur appert une grande incommodité, et ne peuvent ces eglise et maisons estre réédiffiées que avecq une grande et prejudiciable despense, et ne pourroient tous les biens dudit chappitre suffire pour fournir ausdites reparations, dont et de tout ce que dessus les susnommés chanoines, ayant charge des doyen et chanoines et chappitre, nous ont requis faire et dresser acte, que leur avons accordé sous la forme de cestui nostre présent procès verbal pour leur servir et valloir en temps et lieu ce que de raison, affirmant icellui contenir en tout et partout verité. En tesmoing de quoy nous avons icelui signé et fait signer, tant par Me Nicolas Ledoulx, advocat au siége presidial dudit Laon, ex adjoinct aux enquestes ordinaires dudit bailliage, et de Nicolas Mahieu, commis juré au greffe dudit bailliage, par nous

Digitized by Google

nommé et pris pour la confection de ladite enqueste, lesdits jour et an que dessus.

P. Poullet, Ledoulx, Mahieu.

(Appointés du bailliage de Vermandois, greffe du tribunal de 1re instance de Laon.)

Pour copie conforme :

Matton,

Correspondant.

Notice relative à quelques objets trouvés sur le Puy-de-Gaudy, près Guéret, de 1865 à 1871.

Communication de M. Thuot, professeur de philosophie au collége de Guéret.

A l'appui des cinq notes qu'il a précédemment rédigées sur l'enceinte vitrifiée du Puy de Gaudy, et dont j'ai eu l'honneur de rendre successivement compte à la section d'archéologie, M. Thuot a adressé, il y a quelques mois, à M. le Ministre une petite collection de menus objets exhumés de l'intérieur même de l'enceinte, et dont il veut bien nous faire hommage. Ces objets, je suis obligé de le dire, sont peu nombreux et d'un bien mince intérêt archéologique; mais ils présentent du moins à M. Thuot ce précieux avantage qu'ils sont un argument palpable, irrécusable, en faveur de sa thèse et à l'encontre des archéologues limousins, de l'école de saint Thomas, qui essayent de contester la haute ancienneté et l'importance, prolongée pendant le cours du moyen âge, de la station fortifiée du Puy de Gaudy.

Les objets trouvés dans les fouilles, et appartenant à l'époque la plus reculée ou à l'ère celtique, sont les suivants : une pointe de flèche en silex; un petit instrument de même matière, ayant la forme d'un grattoir; un *nucleus;* un fragment de bracelet en bois de chêne, orné sur ses deux bords d'une ligne de petits triangles; deux autres fragments de bracelets de bois; une monnaie gauloise d'argent que l'auteur croit devoir attribuer aux Lémovices; enfin un objet, d'un usage difficile ou, pour mieux dire, impossible à déterminer, et qui consiste en une pierre plate et rectangulaire, longue de 30 centimètres, large de 15 centimètres, épaisse de

Digitized by Google

2 centimètres seulement, et recouverte sur toute sa surface d'un enduit blanchâtre, formant une couche très-mince et plus dur que l'acier. Deux monnaies de bronze, trop frustes pour qu'il soit possible d'en déterminer le type, une meule et des débris de poteries forment toute la part de la période romaine. Quant au moyen âge, M. Thuot n'a pas trouvé dans les fouilles autre chose à lui attribuer que deux insignifiants objets en fer, une boucle ronde et une pointe de pique munie de sa douille.

A la brève notice qui accompagnait son gracieux envoi, M. Thuot a joint un plan, relevé par lui, de la forteresse vitrifiée du Puy de Gaudy, et, de plus, l'estampage d'une inscription chrétienne, tracée en caractères grecs, qui est encastrée dans le mur d'une maison de ferme du village de Bains.

Cette inscription, précédée d'une croix, ne porte, dans son état actuel, que le mot peut-être incomplet : *μηυιρδο*.

Remercîments adressés à M. Thuot pour son offrande et dépôt aux archives.

JULES MARION,

Membre du Comité.

NOTE SUR UNE STATION PRÉHISTORIQUE DÉCOUVERTE À VERDUN-SUR-SAÔNE (SAÔNE-ET-LOIRE).

Communication de M. Charles Aubertin, correspondant à Beaune.

Tel est le titre, un peu hasardé peut-être, qu'a cru devoir donner à sa dernière communication archéologique notre correspondant de Beaune, M. Charles Aubertin. De quoi s'agit-il donc cette fois ?

D'importants travaux de dragage, exécutés l'année dernière dans le lit du Doubs, près de la petite ville de Verdun, ont amené au jour, mélangés aux énormes amas de sables et de graviers extraits du fond de la rivière, des débris de toute sorte; fragments de poterie grossière, ossements d'animaux, restes de bois carbonisés, mais dans un état de destruction si avancé qu'on a peine à les séparer des graviers au milieu desquels ils sont enfouis. J'ajouterai que la majeure partie de ces débris a été détruite ou dispersée par les ouvriers, et que M. Aubertin lui-même a eu grand mal à en recueillir sur place quelques échantillons. Cependant un antiquaire de Beaune, M. Changarnier-Moissenet, a cru remarquer quelque

Digitized by Google

analogie entre les fragments céramiques soumis à son examen et certains objets de même matière recueillis dans les fouilles des stations lacustres de la Haute-Savoie. Cette simple observation a été un trait de lumière pour M. Aubertin, qui n'hésite point à déclarer qu'une station lacustre *très-importante* a existé sur les bords du Doubs, près de Verdun. L'absence, pourtant si digne de remarque, de débris de pilotis, n'arrête même point notre zélé correspondant dans l'essor de ses hypothèses. Au demeurant, la chose qu'il affirme est possible; mais elle manque jusqu'ici de preuves suffisantes, et M. Aubertin ne trouvera pas mauvais que nous refusions encore cette fois de le suivre dans les ténèbres de la nuit préhistorique, où il a toujours tant de plaisir à s'enfoncer.

JULES MARION,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS CONCERNANT L'ÉPIGRAPHIE.

Deux inscriptions françaises, l'une rimée, du XVIIe siècle, l'autre en prose, datée de 1704, recueillies par M. Dusevel, rappellent les miracles et la sépulture primitive de saint Valery; elles se trouvent près de la ville qui porte le nom de ce saint personnage, dans la chapelle dite de la Montagne ou des Marins.

M. le comte de Mellet a bien voulu aussi enrichir notre collection de sept inscriptions funéraires relevées par lui dans diverses églises des départements de la Marne et de Loir-et-Cher. Elles appartiennent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et n'offrent d'intérêt que pour un travail d'ensemble. Notre correspondant y a joint une description de l'église de Mareuil-sur-Ay, du diocèse de Reims, qui date du commencement du XIIIe siècle et qui se distingue par l'élégance de son architecture.

Nous avons reçu en même temps de M. de Mellet le dessin d'une statue en pierre de la Vierge qui existe dans la chapelle du collége de Pont-Levoy, et que la tradition fait remonter au XIe siècle, ainsi qu'en témoigne l'inscription gravée au-dessous du socle. Autant qu'on en peut juger d'après ce dessin, qui paraît l'œuvre d'une main peu expérimentée, la statue est du travail le plus médiocre. La

Digitized by Google

pose, le costume, l'expression, ne permettraient pas de lui assigner une époque antérieure à la seconde moitié du xve siècle.

Pour compléter un mémoire, déjà publié dans la *Revue*[1], sur la cloche du beffroi de l'hôtel de ville de Compiègne, M. Woillez nous transmet une copie de l'inscription de cette cloche trouvée à la bibliothèque Nationale par M. Demarsy, dans les manuscrits de dom Grenier sur l'histoire de la Picardie. Cette copie diffère en quelques points de celle qui a été faite par M. Woillez, d'après l'estampage relevé sur le monument lui-même. Aucun doute ne peut d'ailleurs s'élever dans notre esprit sur l'exactitude de l'empreinte communiquée au Comité par son correspondant.

Deux recueils nouveaux d'inscriptions viennent s'ajouter à la collection nombreuse que nous devons déjà aux soins de M. Verly. La partie la plus importante de ce dernier envoi est celle qui comprend les inscriptions du xve au xviiie siècle, conservées à Cambrai, dans la cour de la bibliothèque, dans le musée particulier de M. Delatre et dans l'église de la citadelle. Sur plusieurs de ces monuments, on lit les noms de fonctionnaires et d'officiers du temps de la domination espagnole; ce sont aujourd'hui de véritables raretés.

Nous avons reçu, il y a seulement quelques jours, de M. l'abbé Barbier de Montault, une copie nouvelle d'une inscription du xie siècle, qui existe à Poitiers, dans l'ancienne église abbatiale de Montierneuf, où elle rappelle la consécration d'un autel du croisillon septentrional, en l'honneur de saint Simon et saint Jude, apôtres, de tous les apôtres et de saint Vincent martyr. M. Redet, en 1861, et M. de Longuemar, en 1864[2], nous ont déjà communiqué cette même inscription. M. de Montault nous assure que sa copie est préférable; mais il a omis d'indiquer en quoi consiste la supériorité de sa lecture, et nous n'avons pas cru devoir, quant à présent, recourir, pour en juger, aux envois précédemment adressés au Comité[3].

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

[1] 5e série, t. II, p. 443-448.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VIII; 3e série, t. IV.

[3] Depuis que ce qui précède a été écrit, le Comité a eu à regretter la perte de MM. Woillez et Verly. (Voir la *Revue*, 5e série, t. III, p. 12 et 268.)

Digitized by Google

Inventaire des meubles qui se trouvaient dans le château de Vayres (Gironde) en 1617.

Communication de M. Léo Drouyn, correspondant.

Le château de Vayres fut bâti vers 1590, pour Ogier de Gourgues, par Louis de Foix, l'architecte de la tour de Courdouan. Bien qu'élevé à une époque assez avancée du XVIe siècle, il semble avoir conservé en partie les éléments militaires des châteaux du moyen âge. Nous voyons, en effet, par l'inventaire de 1617, qu'un corps de garde était placé au rez-de-chaussée d'une tour joignant la porte d'entrée, et qu'un arsenal d'armes de corps et d'artillerie garnissait ce corps de garde et ses dépendances; qu'il existait des tours dont les étages supérieurs renfermaient également des armes et de la poudre.

Parmi ces armes, nous signalerons surtout « une collombrine de fonte verte (c'est-à-dire de bronze), de sept pieds de long, montée sur deux roues ferrées, sur laquelle sont gravées certaines lettres entrelacées; » puis des mousquets mêlés à des arquebuses à mèche et à cric, des fauconneaux de fonte et de fer avec leur queue de bois, des boîtes de fonte verte et de fer, des moules à boulets, des « greniers » qui doivent être des pulvérins, des cuirasses et des morions, et même un tambour. « Un échaufelit d'airain avec sa queue de fer, » meuble paisible, se trouve confondu avec toute cette ferraille militaire.

Nous trouvons ailleurs « une pertuisane guernye de son rathon de Biscaye, fort usée. »

L'inventaire du château de Vayres est de date trop récente pour mériter d'être publié *in extenso*. Quelques citations et quelques extraits nous semblent suffire.

Cependant cet inventaire, dressé trente-sept ans seulement après la construction du château, notant chaque chose à la place qu'elle occupait du vivant de l'ancien propriétaire, a cet avantage de nous faire connaître un mobilier qui doit dater probablement tout entier de la fin du XVIe siècle, et de nous indiquer l'ameublement normal de chaque pièce.

La salle haute renferme le mobilier suivant :

« Une table avec ses tracteaux ralongée par les deux bouts, l'un ayant douze jambes et l'autre unze, le tout faict en menuiserie demy uzé.

Digitized by Google

« Plus un dressoir faict en menuzerie à trois estages, embelly de pièces rapportées de bois blanc et rouge, presque neuf.

« Plus cinq grandes chières à bras garnies de cuir, au dernier (dossier) desquelles y a des escussons dorés, demi-neufves.

« Plus quinze chères à bras de médiocre grandeur, garnies de cuir rouge et jaulne, presque neufves.

« Plus quatre grand tabouretz faictz en menuiserie, demy uzés.

« Plus à la cheminée de ladicte salle a esté trouvé ung grand paire de landiers à grosses pommes et figures d'arain, presque neufs, et contre ladicte cheminée y a ung grand tableau garny de ses corniches dorées, représentant l'image du Sauveur de tout le monde, des douze appostres, et la Magdeleine; estant toute la dicte salle tapissée de douze pièces de tapisserie de cuir façonné et à grandes bandes de ramages dorés, demy uzé. »

La chambre qui joint cette salle étant la plus riche de toutes celles qu'énumère l'inventaire, nous allons transcrire également ce qui la concerne. D'après elle, on jugera de toutes les autres, qui sont meublées et garnies de la même façon.

« Et dans la grand chambre qui est au bout de ladicte salle a esté trouvé une table avec ses tracteaux ralongée par les deux bouts, faicte en menuzerie, presque neufve.

« Plus ung dressoir à trois estages faict en menuserie, embely de pièces raportées de bois blanc et noir, presque neuf.

« Plus ung chalit faict en menuzerie, embely de pièces rapportées de même bois blanc et noir, garny de sa paillasse, d'un list traversier remply de plume coitif de Flandre, razé de noir, et demy-mattelatz de laisne couvert par le dessus de haussebourg blanc et par le dessoubz de toyle commune, et une couverture verte razée de noir, le tout demy uzé; autour duquel lit y a trois pantes et le docié de velours tané et cramoizy couvert de bandes de satin rouge faictes en broderie de vert et jaulne, et frangées de soye, avec la rapine, trois rideaux et un courtinon de damas rouge frangés de soye verte et passementés d'ung passement à jour de soye verte, et le ciel dudict lict est garny de haussebourg blanc avec six pettitz passemens vertz, et une grande couverte de taphetas bleue par le dessus picquée de soye verte.

« Plus un pettit chalit faict en menuzerie, embelly comme le précédent, demy uzé, garny de sa paillasse coitif et traversier de Flandres, razé de noir, remply de plume, d'ung matellas de laisne tout

Digitized by Google

couvert de haussebourg blanc, le tout demy uzé; d'une couverte blanche razée de diverses couleurs, qui a été percée et gastée par les ardes en quelques endroicts, et, oultre ce, plus que demy uzée : estant ledict chalit couvert et entouré jusques à bas d'ung grand pavillon de taphetas tané frangé de soye verte et couvert d'ung passement à jour de soye verte, lequel pavillon est attaché à une grosse pomme dorée qui est pandue avec une corde au plancher de ladicte chambre : et est icelluy pavillon demy uzé.

« Plus une chère à bras garnie de velours tané faict a petitz carreaux et frangé de soye tanée, demy uzé.

« Plus une autre chère à bras garnie de tapisserie de soye faict à l'eguilhe et frangé de soye verte et blanche, aussy demy uzée.

« Plus cinq chères à bras garnies de cuir, presque neufves.

« Plus deux grandes chères de Flandres, au dernier desquelles y a cinq escussons dorés, uzées et de peu de valleur, et les sieges rompus.

« Plus à la cheminée de ladite chambre a este trouvé ung paire de landiers à grosses pommes et figures d'arain, presque neufz.

« Plus une palle de fer servant à ladicte cheminée, demy uzée.

« Plus contre ladicte cheminée ung grand tableau avec ses corniches dorées, dans lequel est peint et représenté le déluge, presque neuf, etant toute ladicte chambre tapissée des sept pièces de tapisserie de même cuir que ladicte salle, demy uzée. »

Le mobilier de toutes les chambres est presque le même que celui que nous venons de citer. Un grand et un petit lit les garnissent, suivant un usage que constatent presque tous les inventaires à partir de la Renaissance.

Nous retrouvons là les lits à pavillon que nous montrent les gravures du XVIIe siècle.

Toutes les cheminées sont ornées, sur leur manteau, d'un tableau dans ses corniches représentant *Scipion*, *les Muses*, *etc.* Des tapisseries à personnages, à défaut de cuir doré, recouvrent les murs.

On remarquera les meubles de bois incrustés. Dans la chambre rouge, on trouve également « ung dressoir à trois estages faict en menuzerie, ambély de petites rapporteres (pièce de rapport) de bois blanc et rouge. »

Les siéges garnis de cuir noir sont qualifiés comme étant de Flandres.

Digitized by Google

Parmi les autres meubles que nous devons noter, se trouvent :

«Une chère à deux repos,» faite d'ailleurs en menuiserie grossière;

«Ung grand myroir de chasse de bois noir attaché à ung clout contre la muraille» d'une chambre basse où logeait le jardinier à l'époque de l'inventaire;

«Ung petit vexellier (vaissaillier) à quatre estages ayant trois tyrettes, faict de menuzerie pleniere sans serrure ny clef;

«Ung grand cabinet faict de menuzerie, ayant neuf armoires fermant à clef;

«Ung cabinet de Flandres fermant avec deux serrures et deux clefs, l'une par le devant, l'autre par le dessus, peint de noir et jaune, ayant cinq petites tyrettes, une grande et ung armoire par devant, dans lequel cabinet et audessoubz du couvercle d'icelluy s'est trouvé seulement ung grand cadran d'esbene avec deux aguilhes, couvert d'arain fin ou argent doré.»

Ce dernier meuble, dont la description nous rappelle les cabinets à couvercle que nous rencontrons encore assez souvent aujourd'hui, a été trouvé, ainsi que le précédent, dans une galerie qui semblait servir de garde-meuble. C'est là qu'est réunie la vaisselle d'étain en quantité assez considérable, avec «quatorze chandeliers d'arain pour servir à table, quatre grands, les neuf médiocres et l'autre petit.»

«Plus douze plaques ou chandelliers d'arain pour attacher à la muraille, les six demy uzés, et les autres six rompus et fort uzés.»

Parmi les choses de rebut que l'on rencontre encore dans cette galerie, nous trouvons «deux timbres d'arain, l'ung grand avec une ance, demy neuf, et l'autre petit avec deux ances, l'une desquelles est dessoudée, plus de demy uzée; plus le siége d'ung grand timbre d'arain ayant quatre jambes et ung cercle de fer,» timbres qui nous semblent être des chaudrons.

On y trouve aussi des tapisseries à personnages, de vieux tapis de différentes origines, de Turquie et de Flandres, tous de couleurs variées, et surtout des tapis de drap vert, en compagnie «d'ung parevant de Russie de drap vert sans frange de la longueur de deux aulnes et demye ou environ et de deux tiers de large.»

Enfin un certain nombre de garnitures de lit plus ou moins ornées remplissent avec le linge quelques coffres-bahuts, c'est-à-dire des coffres de voyage, si l'on s'en tient à la vieille acception de ce mot.

Digitized by Google

Telles sont les choses principales que nous trouvons à noter dans l'inventaire adressé par M. Léo Drouyn. Elles donnent l'idée d'un riche mobilier, mais elles montrent aussi que, s'il y avait des femmes au château de Vayres, les dames de Gourgues y faisaient cercle dans leur chambre, car la grande salle dont nous avons donné l'inventaire ne peut passer pour un salon.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR L'EXÉCUTION D'UN RETABLE D'AUTEL SCULPTÉ DANS L'ÉGLISE DE CHÂTEAU-LANDON, PAR ANTOINE VATINEL, DE MONTARGIS, EN 1691-1693.

Communication de M. Th. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

Le Comité a déjà reçu de la part de M. Th. Lhuillier, de Melun, la copie d'un marché relatif à la construction d'un retable en bois sculpté pour l'église de Château-Landon, par Antoine Vatinel, menuisier-sculpteur à Montargis, et il en a décidé la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

Aujourd'hui M. Th. Lhuillier lui adresse sur le même retable quelques documents nouveaux extraits des comptes de la fabrique de l'église de Château-Landon.

Ces comptes se rapportent surtout à des voyages nécessités pour s'assurer du degré d'avancement des travaux, afin de pouvoir faire des avances à l'ouvrier, puis à la démolition de l'ancien autel, au transport du nouveau, et à différentes dépenses de fer, de plâtre, de journées nécessitées par sa construction.

Nous ne trouvons digne d'être noté que l'article suivant :

« Plus payé à Monsr Valton, sculteur, treize livres pour avoir fait la sculture de l'image du Père Eternel, et quinze solz pour le rozeau de l'Ecce Homo, suivant quittance, cy XIII^tt XV s.

« Plus requierent leur estre alloué la somme de sept livres pour la façon et le bois où est decouppé l'image du Père Eternel, cy VII^tt. »

En marge : « Passé pour V livres. »

Ce compte supplémentaire montre, suivant une remarque de

[1] Voy. 5e série, t. III, p. 682 à 685.

Digitized by Google

M. Th. Lhuillier, que Vatinel était marié en 1693, qu'il avait un fils, et qu'il devint assez gravement malade avant la pose de l'autel pour que le prieur de Notre-Dame de Château-Landon envoyât à Montargis prendre de ses nouvelles. Mais cela est de médiocre importance pour la biographie d'un artisan si peu connu et qu'il importe médiocrement de connaître.

Son œuvre subsiste dans un bas côté de l'église de Château-Landon, où la construction d'un nouvel autel de marbre l'a fait reléguer depuis une cinquantaine d'années. « L'ornementation en est de bon goût, avec des feuilles délicatement fouillées au ciseau et des guirlandes élégantes qui attestent une certaine habileté chez leur auteur. »

Ce jugement, d'une admiration assez réservée, de l'auteur de la communication qui nous intéresse, suffit pour nous justifier de n'attribuer qu'une importance médiocre aux renseignements qu'il nous a fait parvenir.

Cette note complémentaire, ajoutée à notre précédent rapport[1] sur le marché de Vatinel avec la fabrique de Château-Landon, nous semble devoir amplement satisfaire à toutes les exigences.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DES ORNEMENTS, LINGES ET AUTRES MEUBLES APPARTENANT À L'ÉGLISE DE SAINT-VALERY, EN 1616.

Communication de M. H. Dusevel, membre non résidant à Amiens.

M. Dusevel, notre collègue, a trouvé dans les registres de la fabrique de l'église de Saint-Valery, sur Somme apparemment, un extrait d'inventaire des ornements de cette église, dressé en 1616, à l'occasion de la remise de ces ornements faite par le curé à l'un des marguilliers, qui sans doute devait en avoir charge. Rien de tout cela n'est éclairci par M. Dusevel.

Cet inventaire est de date assez récente, et ne renferme rien de particulièrement intéressant que la description d'une croix où étaient suspendus une foule d'objets qu'il serait nécessaire d'expliquer.

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. III, p. 682.

Digitized by Google

Ainsi cette croix porte « trois saint Jacques enchâssés en argent. » Quels sont ces objets ?

M. Dusevel aurait dû nous le dire. L'église de Saint-Valery avait-elle saint Jacques pour second patron? et ces saint Jacques enchâssés en argent sont-ils des enseignes de pèlerinage que l'on fabriquait avec des outils que mentionne cet article de l'inventaire?

« Un moule et un escaudron de fonte avecq deux cuilliers de fer et des espinches, une payel biziaux et un tronc de fer, le tout servant à faire des plombs au prouffit de lad. église. »

Un *agnus Dei* est encore pendu à cette croix avec un petit « chapelles » (chapelet) de corail, au bout duquel est une *cualle* de perle enchâssée d'argent. Il nous a été impossible de trouver ce que pouvait être cette « cualle » de perle, à moins que le mot n'ait été mal lu et qu'il ne s'agisse tout simplement d'une coquille de saint Jacques, puisque la croix semble surtout destinée à porter des souvenirs de ce saint.

Un autre mot nous semble mal lu dans l'inventaire adressé par M. H. Dusevel : c'est, dans cet article, « une ciboule d'argent à demy doré, y ayant un crucifix au bout doré. » *Ciboulle* nous semble être ici pour ciboire, que nous trouvons écrit *ciboigne* dans le dictionnaire de Lacombe.

Pour en revenir aux ustensiles mentionnés dans l'article relatif aux plombs que fabriquait l'église de Saint-Valery, nous trouvons que, *chaudron* étant écrit *escaudron*, les *espinches* doivent être tout simplement des pinces. Quant au vocable *payel*, on le trouve avec la signification de poële dans le *Glossaire du patois picard* de M. l'abbé J. Corblet; mais nous avouons n'avoir pu trouver aucun renseignement sur le mot *biziaux* qui semble le qualifier.

L'inventaire mentionne « un tabernacle de bois nouveau faict servant à mettre sur l'autel au petit marché, le jour de St Sacrement, avec quatre poires à mettre dessus avec le vieil et la cloture du bois quy se met audit lieu. » C'est ce que nous appellerions aujourd'hui un reposoir.

Parmi les étoffes que possède le trésor de l'église de Saint-Valery, une partie notable est employée à vêtir une image de la Vierge portant l'Enfant Jésus. Il y a les robes de satin rouge, et les robes de velours cramoisi bordé de bandes d'or faux, et des couvre-chefs de toiles d'argent, d'autres de dentelle.

Deux de ces derniers sont l'un de « lachy, » c'est-à-dire de tricot

Digitized by Google

sans doute, le verbe *lacer* signifiant *tricoter* en patois picard; l'autre est « faict par careux. » Comme nous trouvons *carrieu* avec la signification de *carreau* dans le glossaire de M. l'abbé J. Corblet, nous pensons que ce couvre-chef est fait à carreaux.

Le tout est complété par deux « chapeaux » qui doivent être des couronnes, suivant l'ancienne signification du moyen âge.

L'image que l'on habillait ainsi était recouverte en carême par un « linceuil » donné à l'église par une pieuse demoiselle.

Enfin nous trouvons « deux tapis, à l'un desquels y a une image de St Lois, qui se met au devant de la chaire du prédicateur, et un autre de layne meslée, à mettre sur le tablier. » Quel est ce tablier, si ce n'est le rebord de la chaire?

C'est avec regret que nous consignons ici les observations que nous a suggérées l'envoi de notre zélé collègue, M. H. Dusevel. Mais il nous a paru nécessaire de les faire connaître. Un trop grand nombre de savants ou d'érudits des départements qui correspondent avec nous se figurent qu'après avoir trouvé un document plus ou moins intéressant il suffit de le copier et de l'adresser au Comité. Il y a, ce nous semble, un travail de critique préalable à lui faire subir; d'abord dans sa lecture, puis dans l'interprétation de certains termes particuliers à la province, dans l'explication de certains usages, dans l'examen de certaines circonstances nées de l'usage, de la tradition ou de l'histoire.

Ceux qui veulent bien nous adresser ces documents sont mieux en mesure que les membres du Comité de rechercher et de découvrir toutes les circonstances locales qui donnent une importance réelle ou relative à leurs envois.

C'est ce travail de critique qu'ils négligent trop et auquel nous voudrions les voir se livrer. S'ils y doivent trouver quelque peine, ils y rencontreront certainement la satisfaction d'avoir fait une œuvre complète, même dans un cadre restreint. Le travail, d'ailleurs, n'est-il pas un plaisir?

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Marché pour la dorure et la peinture d'un retable de l'église de Notre-Dame de Vauvert.

Communication de M. A. de Lamothe, correspondant à Nîmes.

Ce marché doit être un peu antérieur à l'année 1526, ainsi que M. A. de Lamothe l'explique dans une note importante jointe au document qu'il a transcrit. Le retable auquel il s'applique, garni de volets, était tout couvert «d'hystoires» sculptées, assurément relatives à la légende de la Vierge, dont chaque épisode était abrité sous un tabernacle. Le soubassement portait les statues des apôtres. Les volets étaient peints intérieurement et extérieurement. Cet ensemble, dont beaucoup d'églises et de musées de l'Allemagne possèdent des spécimens remarquables tant par l'art que par l'alliance de la sculpture et de la peinture, appartenait-il au style gothique ou au style nouveau de la Renaissance? Le document ne l'explique pas, mais ce qu'il montre dans sa description succincte, c'est que, quel qu'en fût le style, la décoration de ce retable était conçue dans le système gothique, comme la plupart des œuvres de transition, surtout dans le nord. Mais ici il s'agit du midi, quoique les deux peintres d'images qui contractent avec l'archidiacre de Nîmes pour la peinture du retable de Vauvert fussent nés en Picardie.

Notre correspondant explique même par l'origine des deux peintres imagiers l'emploi de la couleur à l'huile, dans le midi, aux environs de l'année 1526. Cette remarque nous étonne, car, depuis les Van Eyck, la pratique de la peinture à l'huile avait eu le temps de se répandre en France, si tant est que les frères Van Eyck l'eussent inventée. Ils l'ont perfectionnée tout au plus, et surtout appliquée à des chefs-d'œuvre. Mais le procédé était connu dès le XIIe siècle pour le moins, comme chacun le sait aujourd'hui par le texte des recettes que donne le moine Théophile. Sans nous arrêter à une discussion sur l'histoire des origines de la peinture à l'huile, qui serait ici hors de propos, citons seulement ce fait que constate M. J. Houdoy dans l'histoire de la *Halle échevinale de Lille*, c'est l'emploi en grand de ce genre de peinture, à Lille, au milieu du XVe siècle, pour décorer d'un fond uni les salles de réunion du Magistrat. De 1448 à 1526, le procédé avait eu le temps de se répandre dans les ateliers des peintres imagiers du nord et même du midi de la France.

Digitized by Google

C'est la seule observation que nous ferons sur le document envoyé par M. A. de Lamothe, et sur les éclaircissements nécessaires dont il s'est donné la peine et le mérite de l'accompagner.

Nous proposons l'insertion du tout dans la *Revue des Sociétés savantes.*

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Prix fait passé entre l'archidiacre de Nîmes, prieur de Notre-Dame de Vauvert, et les peintres imagiers Pierre Paris et Jehan le Maunier, chargés d'exécuter un retable pour l'église de Vauvert.

Sensuyst l'ordenance du retable de l'esglise Nostre Dame de Vauvert[1] et ce que doybvent fere maistres Pierre Parris et Jéhan de Mauniez, painctres.

It. premyérement le revers dessus le retable, et les clérestoyes et piliers et moleures que sont audit revers seront d'our fin bruny, et le fons dudit revers sera d'asur semé d'estoyles eslevées de fin or.

It. au dit retable a douze hystoyres, que en y a dix de Nostre Dame et deux esquelles y a un sainct Jéhan et saincte Catherine qui présentent des prisants qui seront dourés enrichis d'asur et autres coleurs tout ains que le cas le requiert.

It. chascun hystoyre a son tabernacle que seront dourés de fin or brunny.

It. le fons ou le dernier[2] desdites histoyres seront d'asur, et les enrisézemens[3] que sont dedans seront d'or fin.

It. les piliers qui sont audit retable de long en long et de bas en hault seront de fin our.

It. le stable[4] là où sont les douze appostres, le fons avecques les moleures, seront avecques l'enrichézement dourés.

It. les appostres de ladite stable sive marchepié ou scabelle seront dorés et enrisis ainssin que le besoing le requier.

It. le grand tabernacle dessus Nostre Dame tout doré de fin or bruny.

[1] Vauvert porta successivement les noms de *Poscheriæ* aux XIIe et XIIIe siècles, *Vallis-viridis* au XIVe siècle, puis Valvert, Pasquières et Vauvert, dernière forme qui a prévalu.

[2] *Dernier* pour *derrière:*

[3] Ornementation.

[4] Soubassement.

Digitized by Google

It. les costés dudit retable sive parens [1] que sont enrichez seront painctes de coleurs ainssin que le cas le requier.

It. seront tenus paindre les deux portes que fermeront ledit retable sive tabernacle, cest ascavoir par devans quatre hystoyres de Nostre Dame, cest ascavoir la première la nativité Nostre Dame, à la segunde le anuncement, à la tierce de bas de la assomption, et la quarte la conception prochaynement là ou sera script : (deux mots illisibles).

It. seront tenus paindre aussi lesdites deux portes au dehors, et cest à scavoir quatre hystoyres de la passion. La première sera le congié de Nostre Dame, l'autre quant nostre Seigneur portoyt la croix, la tierce le cruxifiemant, la quarte Nostre Dame de Pytié, et le tout à huyle [2] et coleur (une ligne indéchifrable) et les moleures desdites portes d'or bruny.

It. seront tenus le dessus de la (lice) quest de boys aussi le paindre de coleur de cyel.

It. seront tenus commencer d'yci à Nostre Dame de février proschaine et continuer les obrages jusques à ce que sera faict, ou hormy empeschement de peste [3] ou maladie.

It. seront tenus lesdits messires l'archidiacre, obriers [4] et syndics :

Au nom de la université et obre, bailher auxdits maistres Pierre Paris et Jéhan de Mauniez pour les obrages accomplis et fere la somme universellement de troys cens cinquante livres tournoyses. Cest assavoir ledit messire l'archidiacre [5] la tierce part de ladite somme, et lesdits obriers et syndic, au nom que dessus, toute la reste de ladite somme, et ce pour les cartiers et solutions suyvantes : pour quant la moytié des obrages sera fait ou peu près cent livres, et aschevés et par finis lesdits obrages autres cent livres, et la reste de ladite somme ung an après l'obrage faict et parachevé.

It. si ledit obrage n'estoyt fait assin que se appartient, le porront lesdits messires l'archidiacre [6], obriers et syndic iceluy fere visiter aux despens que tout (un mot illisible), et si ledit obrage ne se treuve tal que doyt estre et que ly appartient et ainssi que dessus est script, seront tenus lesdits Pierre Paris et Jehan de Mauniez à l'estime de gens de mestier et controleurs experts.

[1] *Parens* ou *paran*, parois.

[2] Quelque étonnant qu'il soit de trouver déjà la peinture à l'huile connue à Vauvert, il est impossible de lire autre chose, et il faut se souvenir que les deux peintres arrivaient du nord, d'où ils avaient pu apporter ce nouveau procédé.

[3] Vauvert, situé au milieu des marais, était très-exposé aux épidémies.

[4] Ouvriers, aujourd'hui fabriciens.

[5] Comme prieur de Vauvert, l'archidiacre payait un tiers de l'ouvrage, l'ouvrier ou fabrique et la ville les deux autres tiers.

[6] Archidiacre de la cathédrale de Nîmes.

Digitized by Google

It. seront tenus lesdits obriers et syndic fère fère les chasses et [pates] à ce necessaires.

E. Covety, archidiaconus Vallisviridis.
Angelvin[1], Couray.

Hic est Guilliet.

Pierre Paris, Jehan de Maunier[2].

(Copie faite sur l'original conservé dans les minutes de maître Angelvin, notaire, registre appartenant actuellement à M. Daulet, notaire à Vauvert.)

Pour copie conforme :

A. de Lamothe.

Cet acte ne porte point de date et ne fait pas connaître la nationalité des peintres contractants, mais il est heureusement complété par un autre document minuté au folio 237 du registre du même notaire Angelvin, devant lequel et par conséquent peu d'années après comparurent de nouveau les deux imagiers, le prieur Georges Anet, nouvel archidiacre de la cathédrale, et les ouvriers de l'œuvre pour ratifier le précédent contrat qui n'avait pas encore été mis à exécution.

Bien que cet acte, daté du 2 décembre 1526, ne soit pour ainsi dire qu'une obligation hypothécaire, par laquelle les parties s'engagent à observer de «poinct en poinct» les conventions arrêtées en premier lieu, on y voit que l'église de Vauvert, lieu de pèlerinage célèbre au temps de saint Louis, était alors un bel édifice dont celui qui existe aujourd'hui est loin de donner une idée.

On lit en effet dans l'acte que, «au temps passé, à l'honneur et réverence de N. S. Dieu Jésus Christ et la glorieuse vierge Marie sa sacrée mère, avoyt esté construit et édiffiée ladite esglise de N. D. de Vauvert, bien beau, ample et très excellent temple, et en après aurayt esté fait ung beau retable de boys de noguyer contenant beaucops de hystoyres et mistères, et que aussy du puys en sa aurayent esté faicts beaucops de légats à la réparation dudit retable, tant par feu noble Bernard de Cordes de Lunel que autres.»

Mais la piété des fidèles ne tarda pas à diminuer considérablement, paraît-il, à l'époque même où le prieur Covéri passait le

[1] Angelvin, notaire, en présence duquel fut passé l'acte.
[2] Pierre Paris et Jean de Maunier, peintres imagiers, originaires de Picardie.

Digitized by Google

marché avec les peintres doreurs, si bien que ni les aumônes ni les legs « ne feurent levez ny convertis à la réparation dudit retable; mesmement à cause se n'est que despuys peu de temps en sa qu'il n'y a heu personne qui aye entendu ou dit affère ne obryers qui procurassent le prouffit et utilité de ladite esglise. »

Georges Anet, le nouvel archidiacre, redoubla vainement de zèle pour ranimer la dévotion, en faisant peindre et dorer le retable de son église; le pèlerinage de Notre-Dame de Vauvert alla toujours en s'amoindrissant, et il est plus que probable qu'il n'en restait plus qu'un faible souvenir quand se déchaîna sur le midi la sanglante tempête des premières guerres de religion suscitées par l'introduction de la Réforme.

En supposant que l'intervalle qui sépara le premier contrat du commencement réel des travaux n'eût été même que de deux ou trois ans, il serait difficile d'admettre que des peintres étrangers à la localité fussent demeurés aussi longtemps à attendre; mais le second acte ne permet cependant pas une autre supposition, et nous apprend que « maistres Pierre Parris et Jéhan de Mauniez [étaient] natifs du pays de Picardie, paintres et doureurs de ymaiges, » et que pour la somme de 350 livres ils se chargèrent du travail convenu.

De cela ne faut-il pas conclure que ces artistes ambulants devaient appartenir à l'école des peintres attirés d'abord par les papes à Avignon, et qui se continua lorsque les légats y eurent pris la place des souverains pontifes?

A. DE LAMOTHE,

Correspondant à Nîmes.

FOUILLES PRATIQUÉES DANS LA FORÊT DE ROUMARE ET DANS LA CRYPTE DE SAINT-GERVAIS DE ROUEN.

Communication de M. l'abbé Cochet, membre non résidant.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, présent à la séance, expose que tout récemment, dans les premiers jours du mois de mai, il a fait une exploration dans la forêt de Roumare, au triége du *Chêne-à-Leu*, sur la commune de Saint-Martin-de-Boscherville. Cette fouille a amené la découverte d'un four à tuiles du XIVe ou du XVe siècle.

Digitized by Google

Ce four, enseveli sous plus d'un mètre de remblai, était parfaitement conservé dans ses parties inférieures. Il avait été construit avec de la tuile, la même absolument que celle qu'il était destiné à produire.

Large de 2m,10, il avait 1m,40 de profondeur. Dans ces mesures ne sont pas compris les murs, qui avaient environ 35 centimètres d'épaisseur. Vers le four, le mur se composait exclusivement de tuiles, comme nous l'avons déjà dit; mais, vers le sol, il était recouvert d'une chape de gros moellons pris dans la contrée.

Le four consistait en deux fourneaux ou ouvertures cintrées sous lesquelles on faisait le feu. Les tuiles à cuire se chargeaient sur un gril composé de cinq ouvertures par où s'échappait la fumée avec la chaleur. La hauteur du mur qui encaissait carrément la tuile à cuire n'était plus que de 1m,50, mais il avait été autrefois de 2 mètres au moins. Quant au fourneau et à son gril, il était dans un état de conservation tel, qu'il pourrait encore servir aujourd'hui.

La tuile que l'on cuisait dans ce four avait 25 centimètres de long sur 18 centimètres de large. Dans sa partie haute, elle était munie d'un crochet qu'accompagnaient, à droite et à gauche, deux trous disposés pour recevoir des clous d'attache.

Nous avons reconnu une tuile semblable à la nôtre dans les cheminées du manoir d'Agnès Sorel, au Mesnil-sous-Jumiéges. Ce manoir de la «Dame de Beauté» est une construction du XIVe siècle.

L'avant-four, qui est moins bien conservé que le four même, s'avançait, en se rétrécissant, de 1m,45 devant le fourneau.

L'administration forestière de la Seine-Inférieure, qui s'est prêtée à cette exploration avec une bienveillance extrême, a jugé à propos d'entourer d'une haie ce curieux monument et de conserver soigneusement cet échantillon de l'industrie céramique du moyen âge.

La seconde fouille pratiquée par M. l'abbé Cochet a eu lieu dans la crypte de Saint-Gervais de Rouen. Cette terre est la plus sacrée et la plus vénérable de notre ville : elle a connu ses premiers évêques, elle les a reçus dans son sein, elle a bu la sueur de saint Victrice, elle l'a vu, à l'aurore du Ve siècle ou à la chute du IVe, porter des pierres sur le dos, afin de construire un *martyrium* et une église en l'honneur des saints martyrs Gervais et Protais, nouvellement retrouvés à Milan par saint Ambroise. C'est ce pontife lui-même qui nous raconte qu'étant à Vienne (Allobroges) il a rencontré, dans cette ville des martyrs, saint Paulin de Nole et saint

Digitized by Google

Martin de Tours. Tous trois alors s'étaient partagés la caisse de reliques envoyées par le saint évêque de Milan. Les précieux restes rapportés à Rouen ne furent point déposés à la cathédrale, mais on leur creusa dans les faubourgs une confession qui prit le nom d'église et de crypte de Saint-Gervais.

Ce qui reste des constructions anciennes, dans cette église tant de fois renouvelée, ne consiste guère que dans la crypte et dans l'abside qui surmonte le chevet de la crypte : dans cette abside extérieure, on remarque trois ou quatre chapiteaux de pierre que plusieurs savants monumentalistes ne croient pas antérieurs au XIe siècle, et que pourtant nous sommes porté à attribuer à l'époque mérovingienne ou aux derniers temps de la domination romaine dans les Gaules; l'aigle aux ailes éployées et la forme épanouie des fleurons rappellent le type corinthien dégénéré.

En 1846, lors d'une reconstruction de l'église Saint-Gervais, M. Deville et moi nous avons parfaitement reconnu des murs romains de petit appareil, chaînés de briques rouges et posés sur des cercueils de pierre entassés sous leurs assises.

Quant à la crypte, les vieux tombeaux ou *arcosolia* attribués aux premiers évêques de Rouen, le petit appareil des murs, la présence de tuiles à rebords, tout cela démontre l'antiquité de cette construction. J'espérais donc que quelque tombeau d'évêque, quelque inscription, quelque objet d'art ancien, viendrait me récompenser de mes peines et de mes sacrifices.

Cette crypte se partage en trois parties, que j'appellerai la nef, le chœur et l'abside ou sanctuaire.

J'interrogeai d'abord le voisinage des deux *arcosolia*, et je n'eus pas de peine à constater la présence du sol naturel à 30 centimètres de profondeur. Cette fouille aura du moins servi à constater que la crypte avait été creusée dans la craie.

Le voisinage des *arcosolia* ne m'ayant rien donné, je transportai mon atelier au milieu de la nef, dans la partie qui avoisine le chœur. Là je découvris six sépultures ecclésiastiques. Les six personnages avaient été inhumés successivement et sans aucun cercueil. La cavité qui les contenait avait environ 70 centimètres de profondeur sur une largeur de 60 centimètres. Le dernier seulement était en place et dans son attitude d'inhumation; les autres avaient été relevés et leurs ossements ployés pour faire place aux nouveaux venus. Des traces d'étoffe de soie et d'orfrois de cuivre in-

Digitized by Google

diquaient la présence d'ornements ecclésiastiques consumés par le temps. Ce sont ces débris qui me font supposer qu'il y a là six prieurs de Saint-Gervais des XIVe et XVe siècles. Cette conjecture toute gratuite, je la jette, pour ce qu'elle vaut, au vent de la publicité.

La troisième fouille fut tentée dans ce que j'appelle le chœur de la crypte, qui a juste 2 mètres de longueur; là j'ai rencontré deux cercueils, tous deux incomplets. Le premier n'était guère qu'à fleur du sol, il ne consistait plus que dans les deux extrémités, la tête et les pieds. Ce cercueil, en pierre de Vergelé, avait appartenu aux temps mérovingiens. Le deuxième, profond de 55 centimètres, remontait à l'époque romaine; il avait disparu presque entièrement : il n'en restait plus que le fond absolument, ce qui reste à Paris du tombeau de sainte Geneviève. Le nôtre était en pierre blanche du pays, d'une largeur parfaitement égale aux pieds comme à la tête; sa longueur était de 2m,4; l'épaisseur du fond n'était pas moindre de 25 centimètres, ce qui est considérable; la largeur totale était de 35 centimètres, et l'épaisseur des parois dut être de 12 centimètres environ.

Ce cercueil, véritablement antique, doit être le sarcophage du plus grand personnage qu'ait possédé la crypte, mais nous ignorons profondément à qui il a appartenu; son mutisme est complet, aucune inscription, aucun débris n'est venu trahir le premier propriétaire de cette relique.

Enfin j'ai terminé mon exploration par un petit sondage pratiqué dans l'abside et jusque sous l'autel de pierre; bien que je sois descendu jusqu'au sol qui est ici à près de deux mètres, je n'ai rencontré que des débris de tuiles antiques, des restes de vitraux et des fragments de sculpture romane, mais rien d'important ni de bien caractérisé.

L'Abbé Cochet,

Membre non résidant du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er AOÛT 1871 AU 1er AOÛT 1872.

Essai de grammaire comparée des langues germaniques : phonétique; formation des mots; le nom en sanscrit, gothique, haut-allemand, bas-allemand, anglo-saxon, anglais, néerlandais, frison, norrois, norwégien, islandais, suédois, danois. Cours fait à la Sorbonne en 1869-1870, par M. Louis de Backer. Paris, 1872, in-8°, 68 pages.

Collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines. — Sacrée congrégation des Rites, par M. Barbier de Montault, camérier du pape. Paris, in-12, 5 volumes (suite) : t. IV, 461 pages; t. V, 426 pages; t. VI, 428 pages; t. VII, 427 pages, et t. VIII et dernier, 533 pages.

Le sanctuaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, à Genazzano, et sa pieuse union, traduit de l'italien par M. Barbier de Montault. Rome, 1870, pet. in-8°, 59 pages.

Rome en dix jours, ou Manuel du voyageur dans cette capitale, avec le plan de la ville, l'indication des fêtes de chaque jour et la description des environs, par M. Barbier de Montault, 4e édition. Rome, 1870, pet. in-8°, 277 pages.

Pièces inédites, rares ou curieuses concernant le Poitou et les Poitevins, publiées par H. Beauchet-Filleau. Melle et Niort, 1868, 1er fascicule, in-8°, 32 pages.

Le Palais de Justice et l'ancien Parlement de Dijon, par M. Henri Beaune. Dijon, 1872, pet. in-12, 132 pages.

Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, au péril de la mer, par dom Jean Huynes, publiée pour la première fois avec une introduction et des notes, par M. E. de Robillard de Beaurepaire, t. I. Rouen, 1872, in-8°, LV-277 pages. (Ouvrage publié par *la Société de l'Histoire de Normandie.*)

Digitized by Google

Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, par T. Boutiot. Troyes et Paris, 1872, in-8°, t. II, 591 pages et 4 planches.

Notice sur la vie et les ouvrages de A.-J.-V. Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'École des chartes, par M. A. Bruel. Paris, 1872, in-8°, 26 pages avec portrait. (Extrait de *la Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXIIIe volume.)

Étude pratique des œuvres de la Renaissance à Orléans, par L. de Buzonnière. Orléans, 1872, in-8°, 15 pages.

Histoire de Saint-Vallier, de son abbaye, de ses seigneurs et de ses habitants, par Albert Caise. Paris et Valence, 1867, in-12, 300 pages avec gravures et planches.

Cartulaire de Saint-Vallier, ou Relevé des chartes et documents concernant Saint-Vallier, son abbaye, ses seigneurs et ses habitants, pour servir de preuves à l'histoire de Saint-Vallier, par Albert Caise. Paris et Valence, 1870, in-12, 166 pages, avec planches.

Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle (1628), par M. P.-S. Callot, 2e édition. La Rochelle, 1872, in-8°, 145 pages.

Vestiges épigraphiques de la domination gréco-massaliote et de la domination romaine dans les Alpes maritimes, par M. A. Carlone. Caen, 1868, in-8°, 168 pages.

Chronologie historique des vicomtes de Châtellerault avant la fin du XIIIe siècle, d'après les documents inédits, par dom Fr. Chamard. Poitiers, 1872, in-8°, 46 pages. (Extrait du XXXVe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.)

Imitation des monnaies au type esterlin, frappées en Europe pendant le XIIIe et le XIVe siècle, par M. Chautard. Nancy, 1871, in-8°, XXVI-484 pages et 36 planches en 2 fascicules.

Notice sur un missel de l'église de Die, imprimé au XVe siècle, par M. C.-U.-J. Chevalier. Grenoble (sans date), in-8°, 8 pages.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, ordre de Saint-Benoît, suivi d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne (IXe-XIIe siècles), par M. C.-U.-J. Chevalier. Lyon, 1869, in-8°, LI-368 pages, plus 43 pages pour l'appendice.

Digitized by Google

Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé aux archives de l'évêché de Grenoble, avec notes, table et pièces inédites, par M. C.-U-J. Chevalier. Colmar, 1869, in-8°, 96 pages.

Inventaire des archives des dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble, en 1346, publié d'après les registres originaux avec tables chronologique et alphabétique, par M. C.-U.-J. Chevalier. Nogent-le-Rotrou et Paris, 1871, in-8°, XXIV-380 pages.

Cartulaire municipal de la ville de Montélimar (Drôme), publié d'après les documents originaux conservés aux archives de la commune, etc., par M. C.-U.-J. Chevalier. Montélimar, 1871, gr. in-8°, IV-352 pages.

Ordonnances des rois de France et autres princes souverains, relatives au Dauphiné, précédées d'un catalogue des registres de l'ancienne chambre des comptes de cette province, publiées par M. C.-U.-J. Chevalier. Colmar, 1871, in-8°, LIX-185 pages.

Documents historiques sur le Dauphiné (10e livraison) : *Correspondance politique et littéraire du marquis de Valbonnais, président de la chambre des comptes et historien du Dauphiné*, par M. C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1872, in-8°, 84 pages.

Notice des faïences françaises (*faïences dites* de Henri II; *faïences de Bernard Palissy; faïences diverses*), par L.-Clément de Ris. Paris, 1871, in-12, 100 pages.

Programme international de M. T. de Cock, in-8°, 23 pages (en quatre langues).

Les tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens, par l'abbé J. Corblet. Amiens, in-8°, 47 pages, avec 1 planche.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé Corblet, 15e année, 1872, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Arras, Paris, in-8°.

Notice bibliographique sur les ouvrages de M. F. Couaraze de Laâ. Albi, 1871, in-8°, 4 pages.

Le Progrès, par M. F. Couaraze de Laâ. Albi, 1871, in-8°, 18 pages.

Inventaire des manuscrits de Notre-Dame et d'autres fonds conservés à la

Digitized by Google

bibliothèque Nationale sous les numéros 16719-18613 du fonds latin; État des manuscrits latins de la bibliothèque Nationale au 1er août 1871, par Léopold Delisle. Paris, 1871, in-8°, 105-XLIII pages.

Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye, le tout publié d'après les manuscrits originaux, par Léopold Delisle, t. I. Rouen, 1872, in-8°, LXXI-371 pages. (Ouvrage publié par la *Société de l'histoire de Normandie.*)

Le poëte Primat, par M. Léopold Delisle, in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXI.)

Note sur Robert de Saint-Pair, pénitencier de Rouen, vers l'année 1200, par M. Léopold Delisle, in-8°, 9 pages.

Notice sur un recueil de traités de dévotion ayant appartenu à Charles V, par M. Léopold Delisle, in-8°, 11 pages.

Poëme adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, par Baudri, abbé de Bourgueil, publiée par M. Léopold Delisle. Caen, 1871, in-4°, 40 pages.

Notes sur les poésies de Baudri, abbé de Bourgueil, par M. Léopold Delisle, in-4°, 28 pages. (Extrait de la *Romania*, année 1872.)

Voyage du chevalier de Bellerive au camp du roi de Suède à Bender, en 1712, publié avec notes, par M. A. Demarsy. Paris, 1872, pet. in-12, 50 pages. (Tiré à 310 exemplaires.)

Note descriptive des méreaux trouvés à Thérouanne et que l'on peut attribuer à cette ville, par M. L. Deschamps de Pas. Bruxelles, 1871, in-8°, 125 pages et 20 planches.

Réfutation des Contributions à l'histoire des cryptes d'approvisionnement du sud-ouest de la France, de M. le docteur J.-B. Noulet, par M. Devals aîné, 1872, gr. in-8°, 19 pages.

Les Alpes Graies, Pennines et Cottiennes, par M. l'abbé Ducis. Annecy, 1872, in-8°, 23 pages. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

Souvenir du musée de M. Boucher de Perthes, d'Abbeville, par M. Dusevel, in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Picardie.*)

Digitized by Google

Note sur des constructions anciennes récemment mises à découvert dans la ville de Toulouse, par M. Esquié, in-8°, 19 pages, avec 5 planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 3e série, t. III.)

Dissertation sur l'authenticité de la charte attribuée à Charlemagne et accordant les terres du Haut-Jura à l'abbaye de Saint-Claude, par Jules Finot, archiviste du Jura. Lons-le-Saunier, 1870, in-8°, 22 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.*)

Congrès scientifique d'Anvers, en 1871. — Rapport à l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, par M. Fleury-Flobert. Paris, 1872, pet. in-8°, 62 pages.

Le temple des sources de la Seine, quelques considérations sur ses origines à propos du monument élevé par la ville de Paris aux sources de la Seine, par M. Ed. Flouest. Semur, 1870, in-8°, 35 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, année 1869.)

Franchises municipales de Cusy en Genevois. — Annexe contenant la chronique du fief de Cusy depuis le XIIe siècle, et des détails sur les familles qui l'ont possédé, notamment sur les Montmayeur, par le comte Amédée de Foras. Chambéry, 1871, in-8°, 33 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. XII.)

Note sur quelques objets trouvés, en mai 1864, dans les tourbières de Dours (Somme), par M. J. Garnier, in-8°, 6 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1864, n° 3.)

Une course à Baisieux (canton de Corbie), par M. J. Garnier, in-8°, 7 pages.

Histoire et description de la bibliothèque publique de la ville de Bordeaux, et aperçu des principaux ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, qu'elle renferme, par J.-B. Gergères. Paris, Bordeaux, 1864, in-8°, 276 pages. (Extrait du *Congrès scientifique de France*, 28e session, t. V.)

Esquisses philosophiques sur l'œuvre du XIXe siècle, 10e esquisse : La philosophie du théâtre, par M. D. Gesta. Paris, 1872, in-8°, 9 pages.

Notice sur les principaux cours d'eau du département du Var, et spécialement sur ceux du canton du Beausset, par le chanoine Magl. Giraud. Toulon, 1871, in-8°, 44 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société académique du Var.*)

Digitized by Google

Études Saint-Quentinoises, par M. Ch. Gomart, avec 1 plan. Saint-Quentin, 1851, in-8°, 332 pages.

Plans, vues, reproductions, par M. Ch. Gomart, gr. in-f°.

Notes sur les médailles gauloises offrant le triskèle, l'astre à quatre rayons et les légendes Atevla et Caledv, lues dans la séance du 6 septembre 1869 de la XXXVIe session, tenue à Chartres, du Congrès scientifique de France, par E. Hucher. Chartres, 1870, in-8°, 16 pages. (Tiré à 50 exemplaires.)

Sigillographie du Maine : Sceau de Charles IV, comte du Maine, par E. Hucher. Le Mans, 1871, in-8°, 6 pages, avec 1 planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

Compte rendu des travaux de la Commission d'archéologie, lu à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, par E. Hucher. Le Mans, 1872, in-8°, 11 pages, avec 1 planche. (Extrait du *Bulletin de cette Société.*)

L'homme et les animaux des cavernes des basses Cévennes, par M. Adrien Jean-Jean. Nîmes, 1871, in-8°, 94 pages, avec 3 planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1869-1870.)

L'arrondissement de Montélimar : géographie, histoire et statistique, par A. Lacroix, archiviste, t. I. Valence, 1868, in-8°, 401 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Notes anthropologiques sur les Huttiers de la Sèvre, par le docteur F. Lagardelle. Moulins, 1872, in-8°, 18 pages.

Études historiques sur Moissac, par M. Lagrèze-Fossat, t. II. Paris, Montauban, 1872, in-8°, 550 pages.

La famille Jacquement, par Justin Ledeuil. Dijon, 1872, in-8°, 30 pages. (Tiré à 25 exemplaires.)

La légende de Sainte-Osmanne, d'après un ancien vitrail de l'église de Féricy-en-Brie (*Seine-et-Marne*), par M. G. Leroy. Paris, 1872, gr. in-8°, 15 pages.

Un ancien fief de village, par M. G. Leroy, 4 pages.

L'arrière-ban du bailliage de Meaux, en 1689, par M. Lhuillier, 1871, in-8°. (Détaché du tome VIII, n°s 11 et 12, des *Mémoires de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, p. 482 à 504.)

Digitized by Google

Le tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne de Durazzo, par Charles de Linas. Arras, 1871, in-8°, 8 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. IV.)

De la liberté humaine considérée dans la vie intellectuelle et dans ses rapports avec le matérialisme, discours inaugural prononcé à la salle académique de l'Université de Liége, le 12 octobre 1871, par M. Ch. Loomans, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit, recteur de l'Université de Liége. Liége, 1871, in-8°, 32 pages.

Notes archéologiques pour servir à l'histoire de l'architecture en Espagne : Une junte consultative d'architectes tenue à Girone (Catalogne), en janvier 1416, par M. Charles Lucas. Paris, 1871, in-8°, 42 pages. (Tiré à 250 exemplaires, n° 18.)

Les temples et églises circulaires d'Angleterre, précédé d'un Essai sur l'histoire de ces monuments et suivi de quelques églises du Saint-Sépulcre, par M. Charles Lucas. Paris, 1871, in-8°, 44 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1870-1871, et tiré à petit nombre, n° 18.)

Chartes inédites du XIVe siècle, recueillies dans les archives municipales d'Agen, et publiées par M. Adolphe Magen. Agen, 1872, in-8°, 20 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.*)

Deux lettres de rémission inédites, publiées par M. Adolphe Magen. Agen, 1872, in-8°, 25 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.*)

Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère, par M. V.-A. Malte-Brun. Paris, 1867, in-8°, 418 pages, 1 vue et 1 carte topographique. (Tiré à 310 exemplaires.)

Montlhéry, son château et ses seigneurs, notice historique et archéologique, par M. V.-A. Malte-Brun. Paris, 1870, in-8°, 118 pages, avec vues et plan. (Tiré à 310 exemplaires.)

Étude sur la dédicace des tombeaux gallo-romains, par M. E.-C. Martin-Daussigny. Lyon, 1872, in-8°, 76 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société littéraire de Lyon.*)

Les jeunes années de C.-A. Sainte-Beuve, suivies de réflexions et jugements de son père sur la Terreur, avec notices et notes, par M. François Morand. Paris, 1872, in-8°, 154 pages.

Digitized by Google

Mémoire pour servir à MM. les comtes de Breda, contre la rédaction anonyme du chartrier français, par J. Noulens. Paris, 1871, in-4°. 128 pages.

Origines du patois de la Tarantaise, ancienne Kentronie: Précis historique; Proverbes; Chansons; Parallèle avec le patois de la Suisse romande, etc. par l'abbé G. Pont. Paris, 1872, in-8°, 149 pages.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port. Paris, Angers, in-8°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19° et 20° livraisons.

Recherches sur l'aqueduc de Coutances, par M. Léopold Quenault. Coutances, 1859, in-12, 77 pages.

Les mouvements de la mer, ses invasions et ses relais sur les côtes de l'Océan Atlantique, de la Méditerranée, de la mer du Nord, de la Manche, de la Baltique, et en particulier sur celles de la Bretagne et de la Normandie; Moyen de se garantir contre les empiétements de la mer, avec deux cartes, l'une de l'Europe, l'autre des côtes de Bretagne et de Normandie, par M. L. Quenault. Coutances, 1869, in-8°, 67 pages.

Lettres sur la sigillographie savoyarde, par M. François Rabut. In-8°, 12 pages, avec 2 planches. (Extrait du tome XII des *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*)

De la nécessité de créer en France des Académies de commerce, par Anselme Ricard. (Mémoire dédié aux chambres de commerce de France.) Toulouse, 1871, in-8°, 29 pages.

Inscription tumulaire d'un CIVIS MEDIOMATRICUS, *trouvée à Milan*, par M. Charles Robert, membre de l'Institut. Paris, 1870, in-8°, 7 pages. (Extrait du XXXII° volume des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.*)

Emplacement des légions romaines, notes empruntées à un mémoire de M. Charles Robert, membre de l'Institut. Paris, 1871, 4 pages.

Deux sceaux inédits du XVI° *siècle*, par M. de Rochambeau. Vendôme, 1870, in-8°, 8 pages.

Galerie des hommes illustres du Vendômois: Robert de Wilughby, par M. de Rochambeau. Vendôme, 1871, in-8°, 18 pages.

Digitized by Google

Esquisses historiques de la fin du XVIIIe siècle, extraites de documents inédits, par M. de Rochambeau. Paris, 1872, in-8°, 99 pages.

Histoire de la maison de Rochechouart, par le général comte de Rochechouart (Louis-Victor-Léon), 2 tomes (ensemble); t. I, 369 pages; t. II, 414 pages, avec 3 planches de dessins des écussons portés par les sires de Rochechouart. Paris, 1859, in-4°.

Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan (suite) : *Hennebont,* par M. L. Rosenzweig. Vannes, 1872.

Les prévôts féodés en Bretagne, par M. de Rochambeau. Vannes, 1872, in-8°, 13 pages.

Les Cacous de Bretagne, par M. de Rochambeau. Vannes, 1872, in-8°, 26 pages.

Un cimetière romain près de Solliès-Pont (Var), par M. D. Rossi. Draguignan, 1872, in-8°, 24 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.*)

La Penne, la Pennelle et le général Penellus, par Alfred Saurel, avec 5 photographies, par M. Alfred Saurel. Marseille, 1872, in-8°, 27 pages.

La vallée de l'Huveaune, par M. Alfred Saurel. Marseille, 1872, in-8°, 44 pages.

De Archithrenio duodecimi sæculi carmine aliisque ejusdem ætatis poematis allegoricis; Facultati litterarum Parisiensi hanc thesim proponebat J. Simler. Paris, 1871, in-8°, 95 pages.

Ancienne navigation sur le littoral septentrional de la Vendée : époques gauloise, gallo-romaine, moyen âge, par M. Ch. de Sourdeval. Poitiers, 1872, in-8°, 24 pages. (Extrait du XXXVe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*)

Archives départementales (Bas-Rhin) : Rapport sur l'achat de 7 volumes manuscrits se rattachant au fonds de l'intendance, par M. L. Spach. Strasbourg, in-8°, 12 pages. (Extrait de l'*Annuaire du Bas-Rhin pour 1867.*)

Des voies antiques dans le département des Landes, par M. Tartière, pet. in-12, 22 pages. (Extrait de *l'Annuaire des Landes,* année 1872.)

Digitized by Google

Documents inédits sur Pierre Puget, publiés par Oct. Teissier. Toulon 1871, in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société académique du Var.*)

Chroniques toulonnaises : Histoire de quelques rues, par Oct. Teissier. Toulon, 1872, in-8°, 352 pages.

Immortalité de l'âme ou culte des ancêtres, suivie de la manne divine de l'âme, par le chanoine E. Tisserand, aumônier du lycée de Nice. Nice, 1871, pet. in-8°, 70 pages.

Les Fourgs et accessoirement les environs : Pontarlier, le Fort de Joux, la Cluse, les Verrières, Jougne et les hôpitaux, Neuchâtel, Sainte-Croix, Beaulmes, etc. par J. Tissot. Besançon, 1870, in-12, 439 pages.

Notice sur la vie et les œuvres de M. Latrouette, par M. Julien Travers. Caen, 1871, in-8°, 19 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Essai sur la vie et les œuvres de Jean Vauquelin de la Fresnaie, par Julien Travers. Caen, 1872, in-8°, 89 pages.

Études sur l'artillerie moderne, par M. Turgan. Paris, 1872, gr. in-8°, avec planches et figures, 288 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société havraise d'études diverses, au Havre. — Composition du bureau pour 1873.

Président : M. le docteur Lecadre.
Vice-Président : M. le docteur Maire.
Secrétaire général : M. J. Bailliard, bibliothécaire de la ville du Havre.
Secrétaire des séances : M. Ch. Rœssler, membre de la Commission départementale des monuments.
Trésorier : M. G. Réfuveille, contrôleur des douanes.
Archivistes : MM. Borély et Duboc.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1872.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Éd. de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse la copie d'un contrat de 1377, par lequel un paysan se rendait serf d'un seigneur, pour une somme annuelle de 9 francs d'or. Cette charte, en parchemin, est conservée dans les archives du château de la Rivière-Bourdet, commune de Saint-Martin de Quevillon (Seine-Inférieure).

Renvoi à M. Delisle.

M. Dusevel, membre non résidant, fait hommage, au nom de l'auteur, d'une brochure intitulée : *Longpré-lez-Amiens et les du Gard, seigneurs dudit lieu, et le testament en vers du chevalier du Gard*, in-8°. par M. F. Pouy.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Digitized by Google

M. Charles de Beaurepaire, correspondant, adresse les copies de quelques documents inédits qui se trouvent aux archives départementales de la Seine-Inférieure et qui concernent l'un des auteurs de la Satire Ménippée, Jean Le Roy, chanoine de Rouen, etc., désigné à tort jusqu'à présent sous le prénom de Pierre. Ces documents sont : 1° testament de Jean Le Roy; 2° délibération capitulaire qui est l'exécution de son acte de décès. Jean Le Roy mourut le 21 août 1627.

Renvoi à M. Rathery.

Le même M. de Beaurepaire fait hommage de deux ouvrages publiés par lui : 1° Recherches sur les établissements d'instruction publique dans l'ancien diocèse de Rouen, 3 volumes in-8°, et 2° Recherches sur la population de la généralité de Rouen avant 1789.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. l'abbé Chevalier, correspondant à Romans, adresse la reproduction par la photographie, qui lui avait été demandée, d'un document en langue hébraïque dont l'original fait partie de la collection des documents manuscrits de Guy Allard, conservés à la bibliothèque publique de Grenoble.

Renvoi à M. Delisle.

M. l'abbé Chevalier adresse pareillement une copie d'un inventaire de livres juifs saisis au péage de Chabreuil (Drôme) en 1416. L'original de cet inventaire fait partie d'un registre conservé aux archives de la préfecture de l'Isère.

Renvoi à M. Cocheris.

M. Couaraze de Laà, correspondant, adresse copie des divers documents ci-après :

1° Lettre de Armand de Bourbon Condé à Jean Ier d'Angers du Lys, baron de Sainte-Colome en Béarn, pour l'informer que, malgré ses vifs regrets, il a été obligé de renvoyer son fils qui s'était battu en duel (17 mars 1658);

2° Lettre du baron de Sainte-Colome en Béarn au justicier d'Aragon, à l'occasion de la succession d'Espagne (30 juin 1667);

3° Lettre du même à don Jean d'Autriche, pour l'informer de

Digitized by Google

certains projets hostiles des Anglais contre les possessions espagnoles et particulièrement contre l'île de Cuba (23 février 1676).

Renvoi à M. Rathery.

M. Dupré, correspondant, adresse un mémoire manuscrit intitulé : *Documents sur la prise de Blois par les Huguenots en 1658*, 42 pages in-f°.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Féraud, correspondant, fait hommage du troisième volume de son histoire des villes de la province de Constantine, Sétif, Bordj-Bou-Areridj, Mesila, Bousaata, in-8°.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Mathon, correspondant, auquel avait été remis, avec invitation de le revoir et de le compléter, le manuscrit du *Dictionnaire topographique de l'Oise*, qu'il avait envoyé conjointement avec M. Woillez, annonce qu'il s'est livré à ce travail de révision en s'associant avec M. Deladreue. Il prie la section de vouloir bien examiner ce spécimen et de lui faire connaître si le travail peut être continué dans les mêmes conditions pour les lettres suivantes.

Renvoi à M. Cocheris.

M. P. Raymond fait hommage d'un volume in-4° qu'il vient de publier sous ce titre : *Rôles de l'armée de Gaston Phœbus, comte de Foix* (1376-1378).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Soucaille, correspondant, adresse des copies de plusieurs ordonnances conservées dans les archives municipales de Béziers et relatives à la garde bourgeoise et à la milice en Languedoc, savoir :

Ordonnance du roi portant défense aux officiers des troupes de prendre par force des milices (3 novembre 1674).

Ordonnance du marquis de Montpezat, lieutenant général pour le roi en Languedoc, contre les déserteurs des milices (5 juin 1675);

Ordonnance de monsieur l'intendant au sujet de l'armement des trois dernières compagnies de bourgeoisie de Béziers, portant permission à la communauté de prendre, des deniers de la subvention

Digitized by Google

établie en ladite ville, la somme de 1,904 livres 12 sols pour le montant dudit armement (25 juin 1704);

Ordonnances du lieutenant général pour le roi en Languedoc (le marquis de Castries) pour les milices (26 mai 1674);

Lettre de M. de La Devèse sur la milice (8 septembre 1743); ordonnance *idem* de même date;

Lettre du subdélégué aux conseils de Béziers (16 mars 1752).

Remercîments et dépôt aux archives.

M. de Sourdeval, en remerciant M. Anatole de Barthélemy d'un rapport sur son travail ayant pour titre *Ancienne navigation sur la côte vendéenne*, le prie de vouloir bien rectifier le sentiment qui lui a été attribué au sujet de l'emplacement de *Portus Secor*. Ce n'est pas Saint-Gilles, mais bien le bras de mer qui entourait l'île de Bouin, qu'il considère comme l'emplacement le plus probable de *Portus Secor*.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse copie d'un certain nombre de pièces qu'il a trouvées dans les archives de l'hôtel de ville d'Antibes : la première porte la date de 1581 et la dernière celle de 1629.

Ces divers documents sont renvoyés à l'examen de M. de Mas-Latrie, ainsi qu'une seconde communication de M. l'abbé Tisserand, comprenant la suite des lettres royales de Henri III, relatives à l'ambassade qui doit être envoyée au Grand Turc (1585).

M. l'abbé Tisserand envoie, à titre de spécimen, la lettre A du *Dictionnaire topographique des Alpes-Maritimes*, qu'il a rédigé avec le concours de M. Carlone, président de la Société des lettres de Nice, en prenant pour modèle les dictionnaires publiés, et entre autres le *Dictionnaire de la Meuse*.

Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Amat, ancien maire du Vigan (Gard), annonce qu'il a soumis à M. le Président de la République, qui les a envoyés probablement au Ministre de l'instruction publique, deux mémoires sur les origines gauloises, ayant pour objet de montrer que les Cévennes Viganaises et le Rouerge sont le véritable berceau de la race celtique.

Ces mémoires ne sont pas parvenus dans les bureaux du Ministère

Digitized by Google

de l'instruction publique, mais seulement une dissertation sur les Boïens et un supplément destiné à fournir la preuve du fait avancé par M. Amat.

Renvoi de cette communication à l'examen de M. Meyer.

M. J. Pouy envoie deux lettres de Pontchartrain, l'une du 2 avril 1698, relative à la vente de l'hôtel de Vendôme, et l'autre, datée du 20 septembre de la même année, ayant trait à la cherté des blés, défère au prévôt des marchands une ordonnance en forme de règlement pour la vente des blés, rendue par le lieutenant général de Vitry.

Renvoi à M. Levasseur.

M. N. Têtu, commis greffier au tribunal civil de Dijon, fait hommage d'une *Monographie du Palais de justice de Dijon* (histoire, description, illustration), in-4°.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Alfred Saurel, secrétaire de la Société de statistique de Marseille, fait également hommage d'une *Étude sur la vallée de l'Huveaume*, brochure in-8°. M. Saurel joint à cette brochure une autre étude manuscrite de 33 pages in-folio, ayant pour titre : *La garde Freinet et les Sarrazins en Provence.*

Dépôt de la brochure à la bibliothèque du Comité, et renvoi du travail manuscrit à M. Hippeau.

M. Marty-Laveaux fait hommage d'un volume faisant partie du Cours historique de la langue française, intitulé *De l'enseignement de notre langue*, très-petit in-8°.

M. Marty-Laveaux reçoit les remercîments de M. le Président, et le volume offert par lui sera déposé à la bibliothèque du Comité.

Même dépôt est ordonné pour l'hommage fait par M. Gachard de son rapport sur les travaux de la Commission royale d'histoire de Belgique, depuis son établissement en 1834 jusqu'en 1872. Bruxelles, 1872, in-8°.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, Théry, Desnoyers, Bellaguet, de Courson, Jourdain, F. Wey, Levasseur et Cocheris.

Digitized by Google

La section est appelée, au nom de M. le Ministre, à donner son avis sur les questions relatives aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1873, aux concours entre ces Sociétés, aux prix annuels, etc. M. le Président est d'avis qu'il y a lieu, comme l'an dernier en pareille occasion, de renvoyer l'examen de ces questions à une commission qui ferait son rapport lors de la plus prochaine réunion de la section. Sur la proposition de M. le Président, la section charge de ce rapport la commission déjà nommée pour le même objet le 4 décembre 1871, et qui se compose de MM. Jourdain, Delisle, Meyer, Boutaric, Théry, et des membres du bureau. La section est également d'avis qu'il y a lieu de nommer une commission pour la révision de la liste des correspondants et l'examen des titres des candidats. La commission, outre le bureau, se composera de MM. Delisle, Desnoyers, A. de Barthélemy, Rathery et Bellaguet.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, propose de nommer une troisième commission pour examiner les rapports adressés par M. G. Bertrand à l'occasion de la mission dont il avait été chargé en Russie, ainsi que les documents dont il a rapporté des copies et qu'il y aurait lieu de publier. M. le comte de La Ferrière, présent à la séance et qui a été aussi plus anciennement chargé de missions en Russie, rappelle qu'il a envoyé plusieurs rapports sur ces missions et copié un grand nombre de documents. Il dépose aujourd'hui même un complément de ces copies qu'il y aurait lieu de soumettre à la commission, afin de mettre celle-ci au courant de ce que l'on possède déjà en France de copies de manuscrits français existant dans les bibliothèques de Russie, et d'éviter les doubles emplois, tant pour les nouvelles transcriptions que l'on se propose de faire que pour la publication ultérieure de ces documents.

La proposition de M. Servaux est prise en considération par la section, qui désigne trois de ses membres, MM. Michelant, Boutaric et Cocheris, pour prendre connaissance des copies de pièces déposées par MM. de La Ferrière et Bertrand, qui seront adjoints à cette commission.

M. de La Ferrière annonce qu'il fait revoir en ce moment le manuscrit du premier volume des *Lettres de Catherine de Médicis*, dont

Digitized by Google

la publication lui a été confiée. L'ouvrage complet formera quatre volumes, et l'éditeur s'engage à remettre chaque année le manuscrit d'un volume préparé pour l'impression. Enfin M. de La Ferrière offre de mettre à la disposition de M. Chéruel les copies, qu'il a rapportées d'Angleterre, de lettres de Mazarin relatives à la mort de Charles Ier et à la révolution d'Angleterre. L'éditeur de cette correspondance a sans doute connaissance de ces lettres, mais la communication de M. de La Ferrière aura pour résultat de lui éviter d'en faire prendre des copies, et par conséquent d'empêcher un double emploi.

Des rapports sur des publications des Sociétés savantes sont lus :

Par M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société Éduenne*[1] ;

Par M. Marty-Laveaux, sur les *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*[2], et sur les *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*[3] ;

Par M. Théry, sur les *Mémoires de l'Académie de Besançon*[4] ;

Par M. Jourdain, sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et des arts*, séant à Douai ; sur le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*[5], et sur les *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*[6].

Ces sept rapports sont renvoyés à la commission de *la Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Tome Ier, nouvelle série.
[2] Année 1870.
[3] XIIIe et XIVe volumes (1867-1868).
[4] Séance publique du 29 janvier 1872.
[5] Livraisons 69 à 76 (1869-1870) et 1re partie du tome VIII.
[6] Année 1871.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

VICE-PRÉSIDENT.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse deux chansons en patois périgourdin (*Ave Maria de Notre-Dame* et *Complainte de la muette*) qu'il a entendu chanter à une jeune fille aveugle de la Dordogne. Ces chansons lui ont paru dignes de figurer à côté de l'espèce de ballade religieuse, en même patois, qu'il avait recueillie précédemment et qui a été publiée par M. Ampère dans ses instructions pour la recherche des chants populaires.

Renvoi à M. Rathery.

M. Nozot, correspondant, prié par la section de rechercher dans les archives municipales de Rethel s'il ne s'y rencontrerait pas une copie d'un document conservé sous le titre de siége et bataille de Rethel en 1650, fait connaître qu'il n'existe dans les archives de Rethel aucune trace du document qu'il s'agissait de compléter. Mais, dans le cours de ses recherches, il a rencontré deux pièces se rapportant au même sujet et dont il a cru, pour ce motif, devoir adresser la transcription. Ce sont : 1° un certificat du maréchal du Plessis-Praslin, en date du 12 février 1651, délivré à un charpentier de Rethel, attestant les bons services rendus par lui à la cause du roi; 2° pièce relative à la paix de Rethel en 1653.

Renvoi de ces deux communications à M. F. Wey.

Le même correspondant envoie à la section :

Une lettre de Henri IV, du 26 avril 1603 (copie en *fac-simile*);

Ordonnance de Françoise de Bourbon, princesse de Sedan, contre les sergents, geôliers, hallebardiers gardes de prisonniers, pour les avoir laissé évader (29 avril 1577);

Ordonnance du prince de Sedan touchant le prix des vins (4 février 1635);

Règlement pour l'Académie de Sedan et la nomination d'un inspecteur (sans signatures ni dates).

Digitized by Google

Envoi de ces diverses pièces à l'examen de M. Bellaguet, sauf la copie de la lettre de Henri IV, qui sera transmise à M. Guadet, éditeur des lettres de ce prince.

M. Soucaille, correspondant, adresse copie de quatre documents dont les originaux sont déposés dans les archives municipales de Béziers :

Ordonnance de l'intendant défendant aux fermiers de la Leude de prendre ni donner aucuns billets sur papier timbré et leur prescrivant de se servir du papier commun (1688);

Ordonnance du roi portant défense aux parents des personnes décédées de cacher les corps morts et leur enjoignant d'avertir les curés des paroisses du décès (26 octobre 1671);

Règlement pour la distribution des étapes dans la province de Languedoc (16 octobre 1654);

Déclaration du roi portant attribution de juridiction à l'assemblée des États généraux de Languedoc pour le fait des étapes (juillet 1653).

Ces divers documents seront déposés aux archives.

M. Legrand, de Béthune, adresse en communication un diplôme en parchemin qui confère le titre d'avocat à un sieur Ignace Bournat Demongenet. Les documents de cette nature et de cette époque se rencontrant fréquemment, la pièce communiquée par M. Legrand lui est renvoyée, ainsi qu'il en a témoigné le désir, avec les remercîments de la section.

M. J.-B. Villemin, instituteur à Vesaignes-sous-la-Fauche, canton de Saint-Blin (Haute-Marne), adresse des renseignements biographiques sur le cordonnier Simon, le geôlier de Louis XVII, qui était originaire de cette commune de Vesaignes. Il résulterait des nouveaux détails fournis par M. Villemin que le cordonnier Simon ne serait pas mort sur l'échafaud, ainsi qu'on l'a prétendu; que M. Jolibois s'est également trompé en le faisant mourir à l'hospice de Joinville; mais qu'en réalité il se serait volontairement noyé à Clos-Mortier, près de Joinville.

Renvoi de cette communication à M. A. de Barthélemy.

Digitized by Google

M. Hippeau expose qu'en faisant des recherches dans les archives de la famille d'Harcourt, il a rencontré plusieurs manuscrits du comte de Tillières, relatifs à la reine Anne d'Autriche, à Richelieu, à Mazarin et au duc de Beaufort. M. Hippeau dépose une copie de ces manuscrits, qui lui paraissent de nature à entrer dans un volume des *Mélanges*.

Renvoi à la commission des *Mélanges*.

M. A. de Barthélemy dépose, au nom de l'auteur, M. Bonnardot, un rapport sur la mission qui lui avait été donnée par M. le Ministre, à l'effet de rechercher dans les dépôts publics de Lorraine les chartes et autres documents authentiques écrits en français pendant la première période du moyen âge; un cahier de copie de chartes accompagne ce rapport.

Renvoi à la commission sur le rapport de laquelle a été adopté le projet de publication de textes inédits du XIIIe siècle empruntés à la Lorraine et au pays messin (MM. Meyer, Levasseur et Michelant).

M. Saurel, secrétaire de la *Société de statistique de Marseille*, adresse les 1er et 2e fascicules du tome XXVIII (1867) du répertoire des travaux de cette Société, fascicules réclamés par la bibliothèque du Comité, et il expose les raisons du retard apporté à cet envoi.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Desnoyers, Cocheris, Bellaguet, Michelant et Meyer.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, fait connaître à la section les propositions que soumet à son approbation la Commission chargée par elle d'examiner les questions relatives aux concours et aux réunions de la Sorbonne.

La commission propose de soumettre à l'approbation de M. le Ministre l'arrêté suivant, qui modifie les propositions précédemment faites par la section :

ARTICLE PREMIER.

Une allocation de 3,000 francs sera mise annuellement à la disposition de la section d'histoire et de philologie pour être distribuée

Digitized by Google

à titre d'encouragement aux Sociétés savantes dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès des sciences historiques et philologiques.

ART. 2.

L'allocation sera accordée pour la première fois en 1873, et, en conséquence, une réunion des délégués des Sociétés savantes s'occupant de travaux d'histoire et de philologie aura lieu à la Sorbonne, au mois d'avril prochain (semaine de Pâques).

ART. 3.

La séance solennelle dans laquelle les récompenses décernées auxdites Sociétés seront proclamées continuera, comme par le passé, à être précédée de trois jours de séances consacrées à des lectures.

Enfin la section d'histoire émet en dernier lieu le vœu que des médailles de bronze soient décernées aux Sociétés couronnées pour être déposées dans leurs archives [1].

M. de La Villegille rend compte ensuite des travaux de la commission chargée de la révision de la liste des correspondants. Cette liste se composait de cent cinquante-six membres, réduits à cent vingt-sept par suite de décès ou de radiations; la section adopte la proposition faite par la commission de nommer sept nouveaux membres correspondants, qui sont : MM. l'abbé Auber, à Poitiers; Demarsy, à Compiègne; Devoulx, à Alger; L'Huillier, à Moulins; Luzel, à Plouaret (Morbihan); Saurel, à Marseille; l'abbé Verlaque, à la Seyne (Var).

La section d'archéologie devra se prononcer sur le maintien parmi les correspondants de seize membres dont les travaux rentrent plus particulièrement dans la spécialité de ses études.

Il résulte d'une discussion qui a lieu à la suite de cette nomination de nouveaux correspondants, qu'il doit être bien entendu qu'en proposant à M. le Ministre de leur conférer ce titre, la section veillera scrupuleusement à ce qu'ils lui apportent une collaboration *effective* et *suivie*.

[1] Un arrêté en date du 25 décembre 1872 a rendu définitives ces propositions.

Digitized by Google

M. Hippeau rend compte de son examen d'une étude adressée par M. Alfred Saurel sur la Garde-Freinet (canton de Grimaud (Var) et les Sarrasins en Provence, localité située dans la chaîne des Maures et connue dans les Annales de la Provence pour avoir été le siége de la domination des Sarrasins à la fin du xe siècle. C'est un travail bien fait et qui justifie la faveur que la section d'histoire a faite à son auteur en l'admettant au nombre de ses correspondants. M. Hippeau ne croit pas cependant devoir proposer l'impression de cette étude dans la *Revue*. Elle sera déposée aux archives.

Le même rapporteur propose aussi le dépôt aux archives d'un extrait, envoyé par M. Ch. Aubertin, du registre des délibérations de la ville de Beaune, extrait relatif aux honneurs à rendre à la reine Christine de Suède lors de son passage à Beaune en avril 1656. C'est une pièce d'un intérêt tout local.

M. Boutaric propose le dépôt aux archives de l'extrait des anciennes coutumes de l'abbaye de Saint-Gilles (xiiie siècle), adressé par M. A. de Lamothe.

M. Boutaric propose également le dépôt aux archives de nombreuses transcriptions de documents envoyées par M. Soucaille, et dont les originaux sont conservés dans les archives de Béziers. Ces documents, fait observer le rapporteur, n'ayant qu'un intérêt purement local, ne peuvent apporter aucune lumière nouvelle pour l'histoire générale. Les observations de ce genre ont été souvent adressées à MM. les correspondants. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de prendre indistinctement des copies de toutes sortes de documents. Le Comité leur demande l'envoi de pièces d'un intérêt d'ordre général, et, lorsqu'ils sont assez heureux pour en trouver, il les invite expressément à annoter les copies qu'ils lui adressent, en les accompagnant de toutes les indications nécessaires à leur explication ou propres à en faire apprécier le degré d'importance.

M. Rathery fait un rapport verbal sur un nouveau cahier (le sixième) du *Recueil des dictons et proverbes populaires usités en Franche-Comté*, recueillis par M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin (Doubs). M. le rapporteur en propose le dépôt aux archives. La même proposition est faite pour les quatre envois de M. Rosenzweig, correspondant, comprenant 36 chansons populaires recueillies dans

Digitized by Google

le Morbihan. Ces divers morceaux sont généralement choisis avec discernement, transcrits avec soin et judicieusement annotés. Des remercîments et des félicitations seront adressés à M. Rosenzweig à à l'occasion de cet envoi.

M. Jourdain exprime le regret qu'il n'ait pas été donné suite au projet de publication d'un *Recueil des chants populaires de la France*, décrété au commencement de l'Empire, et pour lequel la section de philologie avait désigné deux éditeurs, MM. Rathery et de La Villegille. Il espère que cette publication sera faite un jour, et que le temps employé à sa préparation par la section n'aura pas été sans résultat.

M. Rathery déclare que, pour son compte, il n'a nullement renoncé à la publication, mais qu'il pourra s'en occuper dès que les circonstances le permettront.

M. Jourdain désire vivement que cette publication ne soit pas trop longtemps ajournée.

M. Rathery propose ensuite l'impression dans la *Revue* d'un document transmis par M. G. Leroy, correspondant à Melun. Il s'agit du récit fait par un témoin oculaire de la prise de Melun par Henri IV, le 7 avril 1590. Il serait à propos de publier avec ce document la note de M. G. Leroy qui l'accompagne et en montre tout l'intérêt.

M. Meyer propose le dépôt aux archives d'un travail de M. Amat, ancien maire du Vigan (Gard), relatif aux *Origines gauloises*, ouvrage entièrement en dehors des attributions du Comité et échappant d'ailleurs à toute espèce d'analyse.

M. Delisle communique à la section la traduction donnée par M. Zotenberg du document en langue hébraïque dont une reproduction photographique a été envoyée par M. l'abbé Chevalier, de Romans. C'est l'engagement contracté par-devant dom Astrouc, receveur du monnayage, par Élie, fils de Jacob, d'une part, et Meïr Hayîm, fils de Meschoullam Isaac, assisté de Moïse Hayîm, fils de Nathanêl, d'autre part, ces deux derniers au nom des communautés juives du Graisivaudan. Le susdit Élie, fils de Jacob, s'engage à payer au Dauphin certains droits et impôts qui sont à la charge

Digitized by Google

des Juifs. Cet acte est daté du 6 du mois d'Adar de l'an du monde 5106 (1346 de J.-C.).

Des remercîments seront adressés à M. l'abbé Chevalier, et la traduction sera déposée aux archives.

M. Cocheris lit un rapport sur diverses communications de MM. Bonnardot, Guadet, Teissier, de Costeplane et Couaraze de Laà.

Le président de la *Société archéologique de l'Orléanais* fait connaître que cette Société est disposée à se charger de la publication d'un recueil de documents originaux appartenant à la bibliothèque d'Orléans et qui ont fourni à M. Loiseleur la matière de la brochure qu'il a publiée sous ce titre : *Mazarin et le duc de Guise*, etc. (1866).

La Société demande que M. le Ministre prenne à sa charge la moitié des frais de publication, qui s'élèveront à environ 800 francs.

La section transmettra cette demande avec un avis favorable à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Anatole de Barthélemy fait un rapport verbal sur plusieurs documents communiqués par M. L'Huillier et dont il propose l'impression. Douze documents transmis par M. l'abbé Tisserand seraient de nature, en raison de l'intérêt local qu'ils présentent, à trouver place dans les recueils qui se publient soit à Nice, soit dans les villes voisines. M. le rapporteur, par ce motif, ne croit pas devoir en proposer la publication dans la *Revue*.

M. Bellaguet propose de déposer aux archives l'extrait du procès-verbal d'une assemblée de la ville d'Userche, en date des 6 et 7 mars 1621, à l'effet du parti à prendre à l'égard du seigneur de Bonneval qui avait arrêté deux habitants de la ville et les avait retenus prisonniers dans son château. La section adressera ses remercîments à M. Combet, auteur de cette communication.

M. Lascoux donne lecture d'un rapport sur deux communications de M. Desjardins, à Versailles, précédemment à Beauvais. Il s'agit des errements judiciaires : un exemple de wehrgeld en 1290, et une sentence rendue contre le cadavre d'un supplicié en 1433. Ces deux documents n'apprenant rien de bien nouveau touchant

Digitized by Google

l'administration de la justice en France au moyen âge, M. le rapporteur n'en propose pas l'insertion dans la *Revue;* mais, ajoute-t-il, nous croyons devoir signaler le soin que M. Desjardins apporte à ses communications. Il ne se contente pas de transcrire exactement les pièces qu'il a découvertes. Ses transcriptions sont en outre accompagnées de notices succinctes et fort bien rédigées. C'est là un bon exemple que nous désirons voir suivi par tous les correspondants du Comité.

Les conclusions des rapports de MM. Hippeau, Boutaric, Rathery, Cocheris, Meyer, Delisle, A. de Barthélemy, Bellaguet et Lascoux, sont adoptées par la section.

Des rapports sont lus par :

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*[1];

M. de Mas-Latrie, sur le *Bulletin publié par l'Académie d'Hippone*[2];

M. Rathery, sur les séances publiques de l'Académie d'Aix[3].

Ces trois rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] T. XIV.
[2] T. Ier, comprenant les livraisons de 1 à 5, et les livraisons 6, 7, 8 et 9 du t. II.
[3] Années 1866, 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, rend compte de l'état des impressions des ouvrages qui s'exécutent sous le patronage de la section. Le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, par M. l'abbé Cochet, a été terminé et mis en distribution au mois d'août dernier. Le premier volume des *Inscriptions de la France*, publié par M. de Guilhermy, est parvenu à la feuille 93, et, comme ce volume en contiendra environ 116, on peut considérer son achèvement comme très-prochain. Les deux autres volumes dont l'impression est commencée, *Recueil des diplômes militaires romains*, *Répertoire archéologique de la Nièvre*, sont demeurés stationnaires depuis le dernier compte rendu (juillet 1872).

M. Anatole de Barthélemy, membre de la section d'histoire, fait hommage d'un numéro de la *Revue celtique* dirigée par M. H. Gaidoz, dans lequel il a publié une *Liste des mots relevés sur les monnaies celtiques gauloises*, 871. Des remercîments seront adressés à notre savant collègue.

M. Deloye, correspondant du ministère, dont on a pu lire dans la *Revue*[1] un curieux travail sur les *cornua* des manuscrits de l'antiquité romaine, adresse une note complémentaire sur le même sujet, à l'occasion d'une troisième corne de bronze provenant de Cavaillon, dont le musée Calvet, d'Avignon, vient de faire l'acquisition. Cette communication est renvoyée à M. Quicherat.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. III, p. 686-95.

Digitized by Google

M. Dusevel, membre non résidant, transmet copie de son rapport à M. le préfet de la Somme au sujet de la découverte faite à Corbie de la pierre tumulaire de l'abbé Raoul de Roye, mort en 1418, et annonce un travail plus détaillé sur ce sujet.

Le même M. Dusevel envoie le complément d'une note adressée par lui en mai 1872 sur les antiquités d'un amateur d'Amiens. M. Darcel rendra compte des deux parties de cette communication.

M. Lance examinera une troisième communication de M. Dusevel, dans laquelle ce dernier transmet à la section le compte rendu de l'examen de l'église de Bernaville, arrondissement de Doullens, dont il avait été chargé par M. le préfet de la Somme. En ce qui concerne une demande d'avis du même savant sur la signification d'un personnage à trois figures sur une seule tête et sur un seul corps, la section déclare qu'il est impossible de se prononcer sans une photographie, ou tout au moins sans un dessin rigoureusement exact.

M. Aurès adresse diverses réclamations au sujet du passage qui le concerne dans le rapport verbal de M. L. Renier sur les *Mémoires de l'Académie du Gard*, analysé dans la *Revue des Sociétés savantes* (5e série, t. III, p. 278). La lettre de M. Aurès est renvoyée à M. L. Renier.

C'est encore à M. le vice-président de la section que sont renvoyées deux autres communications de M. Aurès. La première est relative à un cachet d'oculiste trouvé, il y a quelques années, dans les vignes, au quartier de Bolar, à l'est de la ville de Nuits (Côte-d'Or), et qui appartient aujourd'hui à M. Boudié, zélé collectionneur de Nuits-sous-Beaune. M. Aurès envoie des dessins de ce cachet et des copies exactes des deux inscriptions qu'on y remarque et que le savant correspondant considère comme inédites. La seconde des communications de M. Aurès consiste dans le dessin d'un petit *ex-voto* de bronze découvert, il y a déjà longtemps, au quartier de Bolar que l'on vient de mentionner. C'est une statuette antique représentant un mulet. Ce petit monument n'est pas inédit; plusieurs historiens de la ville de Nuits l'ont déjà signalé et même reproduit; mais la description qui en a été donnée est insuffisante. En outre, M. Aurès fait remarquer qu'on a présenté les inscriptions gravées sur le socle comme n'offrant aucun sens, tandis qu'il leur trouve, au contraire, une signification.

Digitized by Google

M. Barbier de Montault, correspondant, fait hommage de deux brochures publiées par lui : 1° un livre d'heures du xve siècle, 12 pages in-8° (extrait de la *Revue d'Anjou*); 2° *Le culte de sainte Madelaine à Rome*, in-8° de 24 pages (extrait du XXXIVe volume du *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*).

Le même correspondant envoie les copies de six inscriptions recueillies par lui en Bourbonnais, et fait connaître en même temps que la série d'inscriptions relevées à Bourbon-l'Archambault lui a été généreusement promise par le propriétaire, M. de La Couture, pour être placée dans le musée archéologique fondé par lui, chanoine Barbier de Montault, dans les tours de l'ancien château, sous les auspices de M. le duc d'Aumale. Les copies d'inscriptions sont renvoyées à M. de Guilhermy; les brochures seront déposées à la bibliothèque du Comité.

M. l'abbé Canéto, correspondant, adresse une brochure in-8° de 63 pages, intitulée *Notre-Dame de Lourdes, étude iconographique sur cette chapelle.* Cette brochure sera déposée dans la bibliothèque du Comité. Le même correspondant, le 27 juillet dernier, demande une nouvelle allocation qui lui permette de continuer les fouilles entreprises par lui dans l'enclos de Saint-Orens d'Auch. On attendra, pour prendre une décision à cet égard, un rapport spécial sur les découvertes faites par M. l'abbé Canéto au cours de ces fouilles, ainsi que sur l'emploi du crédit qui lui avait été précédemment alloué sur la demande de la section d'archéologie.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant, adresse une notice manuscrite accompagnée de dessins, intitulée *Souvenirs archéologiques d'Aiguillon et de ses environs.* M. de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine, annonce la mort de M. l'abbé J.-J. Bourassé, chanoine de Tours, correspondant honoraire du ministère, etc. La section accueille cette communication avec une douloureuse sympathie, et paye un juste tribut de regrets à la mémoire de ce savant ecclésiastique, dont elle connaît et apprécie les remarquables travaux sur la Touraine. Comme le dit excellemment M. l'abbé Chevalier dans sa

Digitized by Google

lettre, l'abbé Bourassé doit être compté parmi les promoteurs les plus actifs et les plus intelligents de l'archéologie française.

M. Goze, correspondant, donne avis de la découverte du tombeau de l'abbé de Corbie, Raoul de Roye, dont M. Dusevel a également fait part à la section.

La notice de M. Goze, qui est accompagnée d'un essai d'estampage, sera renvoyée à M. Darcel, chargé déjà de l'examen de la communication de M. Dusevel sur ce monument.

M. de Lhotellerie adresse diverses communications qui sont renvoyées à M. Léon Renier, à M. le vicomte de Rougé, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à M. Chabouillet.

D'autres communications de M. de Lhotellerie, qui ne rentrent pas dans la catégorie des travaux du Comité, seront déposées aux archives.

M. Mallay, correspondant, adresse de nouveaux détails sur la découverte, faite dans le cimetière de Saint-Nectaire, de tombeaux creusés dans le roc, dans des murs en fondation, et en même temps expose que le conseil général du Puy-de-Dôme (séance du 8 novembre 1871) a appelé l'attention du Gouvernement sur l'église de Saint-Nectaire et sollicite pour cette affaire l'intervention de la section. La demande de M. Mallay est renvoyée à la Commission des monuments historiques.

M. le comte de Mellet, correspondant, qui avait annoncé un travail sur la découverte de grottes sépulcrales dans le voisinage de sa résidence, fait savoir que M. Joseph de Baye, l'explorateur de ces grottes, ayant adressé à ce sujet à l'Académie des sciences une note qui a été insérée au *Journal officiel*, le 4 juillet 1872, il renonce à donner suite à son projet.

M. Laurent Rabut, correspondant fait hommage des deux premières livraisons d'une *Revue mensuelle* qu'il a créée avec son frère, professeur d'histoire à Dijon, et dont le titre, *Sabaudia*, indique à lui seul le but et la tendance.

M. Tholin, correspondant, adresse des copies et des estampages

Digitized by Google

des inscriptions qui se trouvent dans les murs des églises de Saint-Aventin et de Carcaux (Haute-Garonne). Cette communication, qui comprend aussi deux dessins de sculptures barbares encastrées dans les murs du premier de ces édifices, est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Blondeau fait hommage d'une brochure intitulée *Église Notre-Dame-des-Marais de Villefranche* (Rhône), 1871, in-8°, 36 pages. Le même appelle l'attention du Ministre de l'instruction publique sur divers monuments d'un caractère d'architecture tout spécial que renferme la ville de Villefranche; M. Blondeau désirerait qu'un archéologue fût désigné pour venir étudier ces constructions d'un type à part. La demande de M. Blondeau est renvoyée à la Commission des monuments historiques.

M. Boucher de Molandon adresse, au nom de la *Société archéologique de l'Orléanais*, qu'il vient de présider, le compte rendu de la situation et des travaux de cette compagnie pendant les années 1867, 1868 et 1869.

M. A. Demarsy, secrétaire de la *Société historique de Compiègne*, adresse un numéro du *Progrès de l'Oise* (7 août 1872) qui contient le compte rendu de l'excursion faite par cette compagnie savante à l'église de Saint-Martin-aux-Bois. M. Demarsy saisit cette occasion d'appeler de nouveau l'attention du Ministre sur cette église, déjà classée comme monument historique, et qui a été l'objet d'importants travaux de consolidation. Il y aurait urgence à restaurer les vieilles stalles de bois sculpté de la fin du xve siècle qui décorent cette église, etc. La section renvoie la lettre de M. Demarsy à la Commission des monuments historiques.

M. J. Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, fait hommage de deux ouvrages qu'il vient de publier : 1° *Imitations de monnaies au type du gros tournois;* 2° *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes.*

M. Flouest offre à la section un travail intitulé : *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité dans la Bourgogne, le tumulus du bois de Langres, les sépultures anté-historiques de Vaux-Haullas.* Extrait du

Digitized by Google

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1871. Cette communication sera déposée aux archives, et des remercîments seront adressés à l'auteur au nom de la section, qui passe à l'ordre du jour sur une réclamation de la lettre qui accompagne cet intéressant envoi.

M. A. Parrot adresse la transcription et l'estampage de quatre nouvelles inscriptions carlovingiennes qu'il a recueillies à Angers, dans les fouilles de l'église collégiale de Saint-Maurille. M. de Guilhermy examinera cet envoi.

M. Parrot a envoyé en même temps la copie d'un inventaire inédit des reliquaires et des autres objets précieux du trésor de la cathédrale d'Angers au XVIIIe siècle (1726). Cette communication est renvoyée à M. Darcel.

M. Pouy adresse d'Amiens une empreinte prise sur la matrice de bronze d'un sceau ovale portant pour légende : *Sigillum. sci. Satiri.* Cette communication est renvoyée à M. Douët d'Arcq.

M. Raimond Pottier, ancien capitaine aux gardes mobiles de la Gironde, demande une subvention qui lui permette de continuer des fouilles exécutées par lui et M. Henry du Boucher dans trois grottes à ossements et silex taillés, situées dans la vallée de Gave, territoire de la commune de Surde (Landes). Déjà une première demande de M. Pottier n'a pas été accueillie favorablement; aux grands regrets de la section, celle-ci n'aura pas plus de succès. Après avoir pris connaissance de la seconde lettre de cet archéologue, dans l'énumération des objets trouvés on ne reconnaît rien qui présente ce caractère hors ligne, ces résultats exceptionnels qui pourraient seuls déterminer la section à demander à M. le Ministre de l'instruction publique de vouloir bien allouer la subvention demandée.

M. Jules Quicherat entretient la section des appréhensions qu'il y a lieu de concevoir pour l'archéologie, par suite de la démolition des murs de Narbonne. Une surveillance intelligente et active, comme celle qu'exerçait le regrettable M. Tournal, pourrait seule conjurer les pertes redoutées par M. Quicherat; en conséquence, notre collègue demande à la section d'intervenir, afin que M. le Mi-

Digitized by Google

nistre soit prié d'écrire à ce sujet à M. le président du Comité archéologique de Narbonne, et à celui de la Commission des monuments historiques. La proposition de M. Quicherat est adoptée.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Léon Renier, Éd. de Barthélemy, Darcel et Lance.

M. Servaux, chef du bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes, annonce à la section que M. le Ministre de l'instruction publique la prie de lui faire connaître les propositions au sujet des encouragements qui, à partir de l'année 1873, doivent remplacer les prix décernés par les réunions de la Sorbonne.

Après délibération, la section formule ainsi ses propositions :

ARTICLE PREMIER.

Une allocation de 3,000 francs sera mise annuellement à la disposition de la section pour être distribuée à titre d'encouragement aux Sociétés savantes des départements dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'archéologie.

ART. 2.

L'allocation sera accordée pour la première fois en 1873, et, en conséquence, une réunion des Sociétés savantes s'occupant de travaux d'archéologie aura lieu au mois d'avril prochain (semaine après Pâques).

ART. 3.

La séance solennelle dans laquelle les récompenses seront décernées auxdites Sociétés continuera, comme par le passé, à être précédée de trois jours de séances consacrées à des lectures[1]. Des médailles de bronze seront décernées aux Sociétés couronnées pour être déposées dans leurs archives.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination d'une commission

[1] Un arrêté ministériel, en date du 25 décembre 1872, a rendu définitives les propositions de la section d'archéologie.

Digitized by Google

qui serait chargée de réviser la liste des correspondants du Ministère, ainsi que de l'examen des titres présentés à l'appui des demandes d'inscription sur cette liste. Indépendamment des membres du bureau, M. le Président désigne, pour faire partie de cette commission, MM. de Guilhermy, Marion, G. Bertrand, Lance, A. de Montaiglon, Darcel et Quicherat.

M. Douët d'Arcq donne lecture d'un rapport sur une communication de M. l'abbé André relative à une balle de plomb découverte près de Vaucluse, dans le manoir de Sabran.

M. de Guilhermy déclare n'avoir rien à dire sur la première livraison du *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*; on attendra que le volume soit complet pour en rendre compte. Le même membre lit, sur des communications de MM. Cherbonneau, Nozot, Thuot, Beauchet-Filleau et A. Parrot, un rapport dont toutes les conclusions sont adoptées par la section.

Les rapports de MM. Douët d'Arcq et de Guilhermy sont renvoyés à la commission de la rédaction de la *Revue*.

M. Bœswillwald, chargé de rendre compte d'une communication de M. E. Caillaud relative aux fouilles exécutées dans la ville du Mans, aux frais et sous la direction de M. Chaplain-Duparc, fait savoir qu'il a soumis à la Commission des monuments historiques, sur les résultats de ces fouilles, un rapport dont les conclusions sont que ces fouilles sont d'un grand intérêt, et qu'il y a lieu d'encourager M. Chaplain-Duparc à continuer ces recherches, qu'il dirige avec l'intelligence et la patience si nécessaires dans ces sortes de travaux, et que, pour lui faciliter l'accomplissement de la tâche qu'il s'est imposée, il y a lieu de lui accorder une allocation sur les fonds de la Commission des monuments historiques. Sur ce rapport, une allocation de 1,000 francs a été accordée à M. Chaplain-Duparc. La section n'a donc plus à se mêler de cette affaire, qui a reçu une solution satisfaisante.

M. Quicherat, chargé de rendre compte d'une communication de M. Caillemer relative à quelques vases d'origine romaine trouvés à Entraigues, canton de Valbonnais (Isère), a peu de choses à dire sur la découverte en elle-même. Ces vases sont de ceux que l'on

Digitized by Google

trouve partout; l'état de parfaite conservation de ceux-ci leur donne cependant une certaine valeur; or, comme M. Caillemer termine sa lettre en faisant connaître que les possesseurs de ces vases ne refuseraient pas d'en faire hommage à celui de nos grands musées dans lequel on croirait qu'ils figureraient le plus utilement, il semble au rapporteur que le mieux serait de prier le zélé correspondant de désigner le musée de Saint-Germain.

L'avis de M. Quicherat est adopté par la section; en conséquence, il sera écrit dans ce sens à M. Caillemer.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1872.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Darcel fait remarquer que la communication de M. Blondeau sur le caractère spécial de l'architecture des vieilles maisons de Villefranche (Rhône), dont il a été parlé dans la séance du 11 novembre 1872 [1], n'a pas la nouveauté que lui suppose son auteur. L'architecture des maisons de Villefranche a fait l'objet d'un mémoire de M. Verneilh inséré dans les *Annales archéologiques*. Après cette observation, M. de La Villegille, secrétaire du Comité, fait savoir à la section que le *Recueil des inscriptions de la France* continue à progresser, et que le premier volume de cet important travail, confié à M. de Guilhermy, ne tardera pas à être terminé.

M. Servaux, chef du bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes, donne lecture d'une lettre de M. Alexandre Bertrand, membre de la Société des antiquaires de France et conservateur du musée de Saint-Germain, qui demande à faire partie de la section d'archéologie en qualité de membre résidant. La section, appelée

[1] Voy. plus haut, p. 364.

Digitized by Google

par M. le Ministre à donner son avis sur cette demande, répond qu'elle verrait avec grand plaisir la nomination de M. Bertrand.

M. Marion fait hommage d'un mémoire intitulé *Les monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness* (*Écosse*), 70 pages in-8°. Ce travail est extrait du XXXIIIe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France.* Des remercîments sont adressés séance tenante par M. le Président à notre collègue.

M. B. Ledain, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, appelle, au nom de cette Société, l'attention du Ministre sur le château d'Harcourt, à Chauvigny et réclame l'adoption de mesures conservatrices en faveur de cet édifice. La section renvoie cette réclamation à la Commission des monuments historiques.

M. Bulliot, correspondant, sollicite une nouvelle allocation de 2,000 francs, afin de pouvoir poursuivre ses fouilles du mont Beuvray. Plusieurs membres de la section motivent leur avis qui est favorable à cette demande, et la section tout entière, qui a eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier le zèle et l'intelligence déployés par M. Bulliot dans cette entreprise, qu'il poursuit avec succès depuis plusieurs années, émet le vœu que l'allocation demandée puisse être accordée.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse les estampages de deux inscriptions romaines provenant des châteliers de Frémar, à 4 kilomètres d'Angers. La première, où se lit le nom SOLTRIX, est gravée sur une pierre de tuf faisant partie de la collection de feu M. Grille; une urne cinéraire surmontait cette inscription. La deuxième, restée indéchiffrable jusqu'ici, a été trouvée au mois d'août, dans des fouilles que M. Godard-Faultrier fait exécuter aux Châtelliers, au lieu dit *le Camp de César.* Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Nozot, correspondant, adresse diverses communications qui pourront servir au *Répertoire archéologique des Ardennes*, la copie d'un ancien portrait de Thomas Morus, et la description d'un reliquaire qui se trouve en la possession d'un habitant de Villers-Cernay. Ces communications seront examinées par M. de Guilhermy.

Digitized by Google

M. le commandant Payen, correspondant, adresse copie des inscriptions de trois mosaïques trouvées dans les Thermes de l'ancienne Sétif. Cette communication sera renvoyée à M. Léon Renier.

M. Célestin Port, correspondant, adresse : 1° la copie d'un marché passé, en l'an 1511, par le chapitre et les officiers du château de Montreuil-Bellay, avec Christophe More, vitrier de ladite ville, pour la réparation et la restauration des vitraux de l'église Notre-Dame; 2° l'acte de décès, 4 janvier 1639, d'un artiste angevin absolument inconnu, Charles Boissoneau, *insignis figulus*, né et mort à Fontevraud. M. Port appelle l'attention sur ce nom d'artiste, qui révèle l'existence d'un atelier de poterie d'art à Fontevraud; il semble au correspondant que ce monument pourrait jeter quelque lumière sur la question encore controversée, malgré les travaux de M. Benjamin Fillon, de l'origine des faïences dites de Henri II ou d'Oiron. La première des communications de M. Port est renvoyée à M. Darcel; la seconde, à M. le comte Clément de Ris.

M. Rabut, correspondant, adresse deux nouveaux dessins de tubes en bronze, ornés et munis d'anneaux semblables à ceux qui avaient fait de sa part l'objet d'une première communication. Cette communication est renvoyée à M. J. Quicherat.

M. Flouest, procureur de la république à Nîmes, adresse une note relative à un autel votif gallo-romain en pierre calcaire, trouvé en juillet 1870 sous le radier du canal romain dit du *pont du Gard*, à Bezouce, près Nîmes. M. Renier est chargé d'examiner cette communication.

M. Charles Lenthéric, ingénieur des ponts et chaussées, à Nîmes, propose l'érection de pyramides sur la plage du littoral d'Aigues-Mortes, aux divers points où débouchaient les anciens *grau*[1] qui rappellent des souvenirs historiques: 1° au grau Louis, où saint Louis s'embarqua en 1270 pour la croisade; 2° au grau de la Croisette, que suivit Charles-Quint pour aller à Aigues-Mortes; 3° à la Péyrade, où existait un môle de 400 mètres de développement,

[1] On nomme *grau* les canaux qui conduisaient du port d'Aigues-Mortes à la mer, où ils avaient leur embouchure.

Digitized by Google

construit en 1272, en même temps que les fortifications d'Aigues-Mortes. Cette pyramide conserverait le souvenir du port d'Aigues-Mortes au moyen âge. M. Lenthéric propose, en outre, la construction d'une petite digue qui prolongerait une élévation de terrain aux *tombes*, où l'on a retrouvé la sépulture de membres de la famille des Porcelets qui firent partie de l'expédition de saint Louis. Dans très-peu de temps, remarque M. Lenthéric, par suite de l'exhaussement du fond des marais, tous ces souvenirs auront disparu; il y a donc intérêt à élever des monuments qui rectifieraient l'erreur commune au sujet du lieu précis de l'embarquement de saint Louis pour sa dernière croisade. A cette demande est joint un devis des constructions, ainsi que la demande d'une allocation de 4,000 francs. Cette demande est appuyée par l'Académie du Gard et par M. Baragnon, l'un des députés du département.

La section ne méconnaît pas l'intérêt qu'il y aurait à perpétuer le souvenir des événements rappelés par M. Lenthéric; mais elle ne peut que s'associer par des vœux au projet du savant membre de l'Académie du Gard, dont elle n'a pas oublié le remarquable travail sur le port d'Aigues-Mortes, qui a été lu à la Sorbonne en 1870 [1].

M. Charles Rœssler, secrétaire de la Société havraise d'études diverses, fait hommage d'un tirage à part d'un extrait des publications de cette Société, qui contient deux lettres, l'une de M. Rœssler, l'autre de M. A. de Longpérier, relatives à la découverte d'une mosaïque faite à Lillebonne en 1870. Cette brochure est accompagnée d'une réduction photographique du dessin que M. Rœssler a fait exécuter pour répondre au désir exprimé par le secrétaire de la section d'archéologie, lorsqu'à la Sorbonne, en 1870, M. Chatel fit part, au nom du secrétaire de la *Société havraise d'études diverses*, de la découverte de cette mosaïque [2].

Des remercîments seront adressés à M. Rœssler.

M. Thuot, professeur de philosophie au collége de Guéret, se plaint des termes du rapport de M. Marion sur la cinquième note relative aux forts vitrifiés de la Creuse, et proteste contre le doute

[1] Voyez l'analyse de ce travail dans le *Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie*, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section. (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. I, 1870, p. 418.)

[2] Voyez, *eod. libro*, p. 426.

Digitized by Google

que semble émettre le rapporteur au sujet de l'exactitude de sa description des remparts vitrifiés du Puy de Gaudy. M. Marion proteste à son tour contre la susceptibilité de M. Thuot, en donnant lecture du passage incriminé de son rapport, et fait connaître ensuite une lettre d'un archéologue bien connu du pays qui confirme pleinement l'opinion exprimée dans ledit rapport. La section, éclairée par ces deux lectures, est d'avis que la réclamation de M. Thuot n'est pas fondée, et que la manière dont M. Marion s'est exprimé à son égard est aussi modérée que possible.

Dans une autre communication, M. Thuot se plaint que le membre de la section chargé de rendre compte de sa quatrième note n'ait pas encore fait son rapport. La section, afin de satisfaire au désir de M. Thuot, demande que ce membre, qui n'assiste pas à la séance, soit prié par lettre spéciale de vouloir bien apporter à la prochaine séance le rapport en question.

M. Dumoutet, membre non résidant, présent à la séance, dépose sur le bureau six calques d'inscriptions du diocèse de Bourges, destinées au *Recueil des Inscriptions de la France*, ainsi que la réduction d'une stèle de l'époque romaine déposée au musée de Châteauroux avec le calque de l'inscription gravée sur cette stèle. Cette communication sera partagée entre MM. de Guilhermy et Léon Renier.

M. Dumoutet fait connaître en même temps qu'il ne lui reste plus à relever que quelques paroisses pour avoir terminé les répertoires des départements du Cher et de l'Indre, et que, par conséquent, le relevé épigraphique de ces deux départements touche également à sa fin, puisqu'il a fait marcher de front le travail des répertoires et celui de la préparation du *Recueil des Inscriptions de la France*.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. de Montaiglon, P. Lacroix, Marion et Clément de Ris.

La section entend ensuite la lecture des résolutions de la commission chargée de statuer sur la révision de la liste des correspondants du Ministère de l'instruction publique. Toutes les propositions de la commission sont adoptées après délibération.

Digitized by Google

La liste rectifiée et augmentée sera publiée; en attendant, il nous sera permis de dire dès à présent que sont proposés, pour le titre de membre non résidant du Comité, M. Hucher, l'un des plus anciens et des plus actifs correspondants du Ministère, et pour le titre de correspondant, MM. Chassaing au Puy, Flouest, procureur de la république à Nîmes, A. Poulle à Constantine, Revon, conservateur du Musée à Annecy, et Roger, conservateur du Musée à Philippeville.

M. Léon Renier donne lecture d'un rapport sur deux communications de M. Aurès, relatives l'une à un cachet d'oculiste trouvé à Nuits (Côte-d'Or), l'autre à un petit *ex-voto* de bronze trouvé au même endroit, offrant la représentation d'un âne ou d'un mulet et une dédicace à *Seqonom*.

M. le vice-président de la section dépose ensuite sans rapport deux lettres dans lesquelles M. Aurès réclame à la fois contre le silence gardé par M. Léon Renier sur ses travaux publiés dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, et contre le reproche qui lui a été adressé d'avoir pris pour base d'une de ses études les dimensions d'une inscription grecque de l'église de Labége, dont l'authenticité est mise en doute par un grand nombre de savants. « C'est là, dit M. Léon Renier, un fait qui inspire à juste titre une certaine défiance à l'égard des conclusions que le savant correspondant tire de l'étude qu'il a faite de cette inscription. Au surplus, ajoute M. L. Renier, on n'a jamais contesté ni élevé de doutes sur la découverte de la mesure du pied gaulois par M. Aurès; mais il est vrai que la section refuse de suivre ce savant dans les applications qu'il fait de cette mesure et dans les déductions qu'il en tire, et ce refus, dans lequel la section persiste, est motivé par ce fait, que M. Aurès s'y livre à des spéculations qui sont du ressort des mathématiques et non de celui de l'archéologie. »

Passant à une communication de M. de Lhotellerie, M. Renier déclare que les fragments d'inscriptions latines de la collection épigraphique du musée de Cherchel, dont le correspondant a adressé des *fac-simile*, sont trop peu importants pour qu'il y ait à en faire l'objet d'un rapport écrit; mais il y a lieu d'adresser des remercîments à M. de Lhotellerie pour cet envoi. En même temps, M. le vice-président demande qu'on profite du séjour de M. de Lhotellerie

Digitized by Google

pour l'inviter à envoyer des estampages d'inscriptions latines qui existent dans le voisinage d'Alexandrie, au lieu dit *le Camp de César*.

Enfin, M. Léon Renier ajoute que les copies et estampages d'inscriptions des églises de Saint-Aventin et de Careaux (Haute-Garonne), adressées par M. Tholin, sont très-bien exécutées, mais que ces inscriptions étaient déjà connues.

M. Chabouillet, à qui on avait renvoyé l'examen d'une communication de M. de Lhotellerie relative à un *aureus* de Caracalla, fait connaître que cet *aureus* est inédit; mais que cependant il n'offre qu'un intérêt secondaire, attendu qu'on en connaît le type en argent.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur l'inventaire envoyé par M. G. Desjardins, correspondant à Versailles, du matériel du théâtre de Saint-Cyr. Le rapporteur conclut à l'impression de ce document dans la *Revue des Sociétés savantes*. Le même membre fait un rapport verbal sur les communications de M. Dusevel relatives à une collection d'antiquités d'un amateur d'Amiens, et conclut au dépôt dans les archives du Comité de ces communications.

M. Jules Marion fait un rapport verbal sur une communication de MM. Ad. Magen et G. Tholin, intitulée: *Rapport fait à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen sur une visite faite à la villa gallo-romaine découverte à Moncrabeau (Lot-et-Garonne), au lieu dit Bapteste.*

M. Marion propose l'impression de ce rapport dans la *Revue*, et demande qu'on reproduise la plus grande partie des dessins qui l'accompagnent, sauf toutefois le plan et les coupes des substructions. Les conclusions de ces divers rapports sont adoptées. En ce qui concerne les dessins demandés, la commission de rédaction examinera ce qu'on peut faire.

M. Douët d'Arcq fait un rapport verbal sur le sceau dont M. Pouy, d'Amiens, a envoyé une empreinte. C'est le sceau du chapitre de Saint-Satur, au diocèse de Bourges, fondé en 1031. Les archives nationales possèdent un exemplaire de ce sceau, dont le travail est barbare et annonce le XIIe siècle [1].

[1] On trouvera une gravure de ce sceau dans l'*Histoire du Berry* de M. Louis de Raynal, t. Ier, pl. 2, figure 4, ainsi que le fait observer M. de La Villegille, secrétaire du Comité.

Digitized by Google

M. Lance dépose sur le bureau l'estampage d'une inscription qu'il a relevée dans la cathédrale de Soissons. Cette inscription sera remise à M. de Guilhermy.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, fait part de trois découvertes qui ont eu lieu depuis six mois dans la Seine-Inférieure.

La section, qui a écouté avec intérêt cette communication, demande à M. l'abbé Cochet de vouloir bien l'écrire, afin qu'on puisse l'insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*. M. l'abbé Cochet ayant promis d'obtempérer à cette demande, on lira la note du savant archéologue dans l'un des plus prochains numéros de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société éduenne.

Nouvelle série, t. I, 1872.

La Société Éduenne, depuis son origine, qui date de 1836, a publié, indépendamment de six volumes de Mémoires et d'Annales, plusieurs autres ouvrages formant seize volumes et se rapportant tous à l'histoire et à l'archéologie locales; parmi lesquels nous citerons, pour ne pas remonter au delà de 1865, le *Cartulaire de l'église d'Autun*, par M. A. de Charmasse, et l'*Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable*, par M. H. Pignot. Après une interruption motivée par les tristes événements de 1870 et de 1871, elle commence aujourd'hui la publication d'une nouvelle série de *Mémoires*.

En suivant l'ordre des matières contenues dans le tome premier de ces Mémoires, nous trouvons d'abord un long et intéressant travail de M. A. de Charmasse sur l'*État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant les dix-septième et dix-huitième siècles*. M. de Charmasse a cherché à retrouver, d'après les documents encore subsistant qu'il a pu consulter, comment et dans quelles mesures l'instruction primaire fut répandue à cette époque dans ce diocèse; en quoi elle consistait; quelle était la condition des maîtres d'école; par qui et comment ils étaient choisis, rétribués et inspectés. C'est au zèle et à l'influence de Mgr Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, qu'il attribue les premières tentatives sérieuses d'organisation d'instruction primaire. Les premiers règlements que

Digitized by Google

ce prélat fit, dès 1669, pour son diocèse, prouvent qu'il se préoccupait déjà de cette question. Un peu plus tard parut un règlement spécial, plus étendu et plus complet, divisé en deux parties, l'une qui regardait « la conduite des maîtres à l'égard d'eux-mêmes, » l'autre qui concernait « le devoir des maîtres d'école envers les écoliers. » M. de Charmasse en rapporte avec quelque détail les principales dispositions. Nous avons remarqué, entre autres, celle qui interdit aux maîtres de recevoir des filles dans leur école, et aux maîtresses d'y admettre des garçons; mais la séparation des sexes dans les écoles, qu'il est encore aujourd'hui si difficile d'établir, l'était bien plus à cette époque. Aussi cette interdiction restait-elle pour la plupart du temps sans effet. Un autre article fixait ainsi le salaire du maître : les écoliers qui apprennent seulement à lire doivent payer cinq sols par mois; ceux qui apprennent à lire et écrire, dix sols; ceux qui apprennent en outre l'arithmétique et le latin, quinze sols. « Ce qui, ajoute le règlement, se doit entendre pour les villes, car dans les villages on aura égard à la coutume et à la pauvreté des lieux. » Il ressort des prescriptions de la seconde partie du règlement que ces petites écoles avaient pour but non-seulement une instruction plus ou moins bornée, mais surtout une éducation chrétienne. Ce règlement ne cessa pas d'être en vigueur jusqu'à la Révolution. Il fut réimprimé plusieurs fois et en dernier lieu sous l'épiscopat de Mgr de Marbeuf (1767-1788).

Pour assurer le maintien de son œuvre, Mgr de Roquette, obtint un arrêt du Conseil royal, en date du 12 mars 1669, qui soumettait les maîtres d'école de son diocèse à sa juridiction et à celle de ses successeurs. En même temps il confia une partie de son autorité aux archiprêtres, ses coopérateurs naturels, qui, par la nature même de leurs fonctions, pouvaient le mieux seconder ses intentions. A défaut de tout autre pouvoir qui s'intéressât à l'œuvre de l'instruction primaire, l'intervention non interrompue de l'autorité spirituelle constituait ainsi une précieuse garantie. Les prêtres des paroisses s'associaient aux efforts des chefs du diocèse. L'initiative privée, le dévouement personnel des uns et la charité intelligente des autres contribuaient aussi parfois au développement de cette institution. C'est ainsi que, en 1753, Philippe Boidot, docteur de Sorbonne et chapelain de Paris, natif d'Autun, légua par testament une somme de onze mille livres pour la fondation de deux écoles.

Digitized by Google

M. de Charmasse, après avoir étudié le règlement établi par Mgr de Roquette dans son application à la ville d'Autun, l'examine dans son application aux paroisses de la campagne. Le diocèse d'Autun comprenait, à l'époque de la Révolution, vingt-cinq archiprêtrés, entre lesquels étaient réparties six cent cinquante-sept paroisses.

C'est sur les minutes des procès-verbaux de quatorze de ces archiprêtrés, conservées aux archives de l'évêché d'Autun, que M. de Charmasse a relevé des indications relatives à trois cent soixante-trois paroisses, c'est-à-dire, à plus de la moitié du diocèse : indications qui présentent, avec autant d'exactitude et de fidélité qu'il est possible, l'état scolaire de cette partie de la France pendant les deux derniers siècles.

Nous devons lui savoir gré de nous avoir montré, bien que dans un cercle restreint, les efforts tentés dans des temps antérieurs au nôtre en faveur d'une institution qui excite aujourd'hui à un si haut degré l'attention générale.

Nous trouvons ensuite une notice de M. Bulliot sur *la vie et les œuvres de monseigneur Devoucoux, évêque d'Évreux, ancien président de la Société éduenne*, mort le 2 mai 1870.

Mgr Devoucoux était né à Lyon, le 18 mars 1804. Mais, à partir de sa deuxième année, sa vie presque entière s'est passée à Autun, jusqu'au moment où, en 1858, il fut appelé au siége épiscopal d'Evreux. Ordonné prêtre en 1829, secrétaire particulier de Mgr d'Héricourt, il devint successivement chanoine honoraire, puis titulaire, official et vicaire-général, de 1841 à 1858. Nous n'avons pas à le suivre dans sa carrière ecclésiastique. Ce qu'il importe de rappeler ici, ce sont les services qu'il a rendus à la Société Éduenne et à la science. Un des fondateurs de cette compagnie savante, dont il fut nommé secrétaire perpétuel, et plus tard président, il prit, dès le principe, la part la plus active à ses travaux; il y débuta par l'exposé d'un remarquable plan d'études pour les diverses sections qui composaient la Société à son origine. Dans ce plan, qui a été imprimé en 1837, il résume avec précision les principales notions de l'histoire civile et religieuse d'Autun, et passe en revue, dans leur ordre de date, tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière. Les publications de la Société sont en partie la réalisation du programme qu'il avait tracé. Il serait trop long d'énumérer toutes les notices dont il a enrichi les *Mémoires* et les *Annales* de la

Digitized by Google

Société Éduenne, qui lui doit, en outre, deux ouvrages importants publiés par lui avec le concours de M. Joseph de Fontenay : la réimpression de l'*Histoire de l'antique cité d'Autun, par Edme Thomas, official, grand chantre et chanoine de la cathédrale de cette ville, mort en 1660*, illustrée et annotée, et *Autun archéologique*, orné de nombreuses gravures.

M. Bulliot a su, dans sa notice, apprécier avec convenance et justesse les différents travaux de Mgr Devoucoux. Indépendamment de ces travaux imprimés, ce laborieux et savant prélat a laissé un recueil de travaux manuscrits au nombre de 62, pour la plupart inachevés, dont les uns sont conservés à la bibliothèque de la Société Éduenne, les autres à celle du grand séminaire d'Autun.

Dans un article intitulé *Mandrin et les contrebandiers à Autun, 1754-1762, d'après des documents inédits*, M. Harold de Fontenay s'est attaché à redresser les erreurs ou inexactitudes commises par les nombreux historiens de ce brigand fameux dans le récit de certaines particularités relatives à ses attaques contre Autun et à la prise de cette ville, en 1754, par lui et par sa bande, et à rétablir la vérité des faits d'après des pièces officielles conservées aux archives de la mairie d'Autun, consistant en délibérations de la chambre de l'hôtel de ville, procès-verbaux et correspondances, et entièrement inédites.

Le soin attentif et consciencieux que M. Harold de Fontenay a apporté dans l'examen et l'éclaircissement de circonstances et de détails d'un intérêt secondaire prouve un esprit d'investigation capable de se porter avec succès sur des questions historiques d'une importance plus haute.

On sait que Mandrin, trahi par un des siens, fut surpris et saisi, le 10 mai 1755, au château de Rochefort en Savoie, et exécuté à Valence, le 26 du même mois. Mais les incursions des contrebandiers ne finirent pas avec lui. M. de Fontenay a trouvé dans les archives d'Autun, jusqu'en septembre 1762, les traces des mesures de sûreté publique qui furent prises et souvent renouvelées à cet effet et qui témoignent de l'anxiété dans laquelle cette ville fut plongée pendant plus de huit années.

Feu M. le docteur Guyton avait entrepris, à l'âge de quatre-vingts ans, une suite de *Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun*. Prévoyant qu'il ne pourrait les publier lui-même, il avait confié ce soin à deux de ses collègues, MM. Harold de Fontenay et

Digitized by Google

Anatole de Charmasse. Cet ouvrage a pour but d'arracher à l'oubli les noms des médecins autunois qui, dans les siècles passés, par leur savoir, leurs travaux et le fidèle accomplissement des devoirs de leur profession, ont acquis des droits à l'estime et à la reconnaissance de la postérité. Il est divisé en cinq chapitres, le premier contenant la série des médecins autunois dont l'auteur a pu recueillir les noms jusqu'à la fin du xve siècle; le second, celle des médecins du xvie, et les trois derniers comprenant successivement l'histoire des médecins des xviie, xviiie et xixe siècles. MM. de Fontenay et de Charmasse ont donné un commencement d'exécution à la mission dont ils étaient chargés, en publiant dans le tome premier des nouveaux Mémoires de la Société éduenne les deux premiers chapitres de ce travail.

La partie qui se rapporte aux temps antérieurs au xvie siècle, et pour laquelle M. le docteur Guyton a manqué de documents suffisants, n'est guère qu'une nomenclature courte, aride et sans intérêt. Celle qui concerne le xvie siècle est encore bien incomplète; elle contient cependant, avec quelques renseignements sur leurs vies ou sur leurs œuvres, les noms d'un certain nombre de médecins qui se sont distingués, soit par leur talent, soit par leur dévouement à l'humanité. Tels sont, parmi les plus renommés de cette époque, Pierre et Jean Aillebourt, qui furent l'un médecin de François Ier, l'autre de Henri IV; Jean Lallemant, qui à une grande habileté dans son art joignait une grande connaissance des langues grecque et latine et était même très-versé dans l'astronomie, et qui a laissé plusieurs traités de médecine; Jean et Jacques Guijon, Jacques Léouté et André d'Andozille.

En résumé, ce chapitre, un peu indigeste et entremêlé de digressions sans nouveauté, ne renferme qu'un petit nombre de notions réellement utiles.

Le reste du volume, dont nous venons de rendre compte, est occupé par des sujets d'archéologie, dont l'examen est réservé à nos collègues d'une autre section.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Année 1870.

Si nous laissons de côté dans ce volume les recherches appartenant aux sciences physiques, les notices nécrologiques et les poésies de circonstance, nous ne trouvons que deux publications dont nous ayons à vous entretenir, une *Étude sur Béranger d'après sa correspondance*, par M. Eugène Lambert, et une *Correspondance de M. de la Rochefoucauld, ambassadeur à Rome*, publiée par M. le baron de Girardot.

Trop rigoureusement attaché au titre qu'il a choisi, M. Lambert ne puise aucun fait, aucun éclaircissement ailleurs que dans les volumes des lettres de Béranger ouverts devant lui; il se contente de choisir avec goût de nombreux morceaux, et remplit l'office d'un ami obligeant qui a marqué les bons endroits d'un ouvrage et vous les indique volontiers. On fait à sa suite une lecture agréable, mais on n'apprend rien de curieux ni de nouveau sur Béranger. Une telle publication ne peut avoir d'autre avantage que de donner à quelques personnes de plus le désir de lire la correspondance d'un écrivain de talent qui fut en même temps un homme honnête, sincère et simple et qui, chose rare à toute époque, mais plus encore dans notre siècle, mit autant de soin à fuir les honneurs et les postes avantageux que d'autres en apportent à les briguer; ce qui lui permettait de dire avec une bien légitime fierté, lorsqu'il parlait des luttes politiques auxquelles il avait pris part : « J'ai été du combat, mais je n'ai pas été du pillage. »

La correspondance de Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, envoyé à Rome comme ambassadeur en 1744, nommé cardinal en 1747 et rentré en France en 1748, a plus d'importance qu'elle n'offre d'intérêt. Elle ne comprend pas moins de 184 lettres jusqu'au 3 octobre 1746, date à laquelle s'arrête la publication dans le volume que nous avons sous les yeux. Ces documents sont curieux par leur insignifiance même; on y voit notre diplomatie, qui aurait eu un rôle si important à jouer, se perdre dans de minces questions de détails et de forme.

La grosse affaire agitée dans ces lettres est l'élection du grand-duc de Toscane à l'empire sous le nom de François Ier. Notre am-

Digitized by Google

bassadeur emploie d'abord des manœuvres assez compliquées pour tâcher d'éviter de le reconnaître, puis il cherche à ajourner cette reconnaissance bientôt jugée inévitable, enfin il entame des négociations pour décider le pape à la remettre encore pendant quelque temps.

Tandis que nos agents diplomatiques employaient toutes les ressources de leur esprit à obtenir de semblables résultats et avaient le courage de s'en applaudir, la France subissait des revers répétés, et, le 28 juin 1746, M. de La Rochefoucauld, en proie à un profond découragement, écrivait à un de ses amis : « Ce matin nous avons eu la cérémonie de la canonisation de cinq nouveaux saints; je ne sais auquel il faudrait se vouer pour rajuster nos affaires d'Italie. »

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Années 1867-1869, XIIIe et XIVe volumes.

Ces deux volumes sont tout remplis du souvenir de M. Victor Derode, l'un des fondateurs de la Société dunkerquoise, mort à 70 ans, le 6 août 1867. Plus d'une fois nous avons eu à vous entretenir des intéressants mémoires publiés par ce travailleur infatigable; aujourd'hui nous vous rappellerons rapidement ceux de ses principaux ouvrages qui sont relatifs aux questions qui nous occupent.

Il faut placer en première ligne son *Histoire de Lille et de la Flandre wallonne*[1], son *Histoire de Dunkerque*[2], son *Histoire religieuse de la Flandre maritime*[3], enfin un programme d'*Études pour une monographie de la Flandre maritime*, qui forme l'introduction à un *Répertoire topographique et archéologique* de cette contrée, travail renfermant près de 5,000 articles rédigés par lui en collaboration avec MM. Bonvallet et David.

A ces grands ouvrages il faut avoir soin de joindre, comme des

[1] Lille, Vanackère, 1845-1848, 3 vol. in-8°.
[2] Lille, Reboux, 1852, in-8°.
[3] Paris, Didier, 1857, in-8°.

Digitized by Google

compléments utiles, parfois même comme des rectifications nécessaires, de nombreuses notices particulières publiées dans les *Mémoires de la Société de Lille*, dans le *Propagateur*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*. Nous en trouvons la liste complète dans la notice très-amicale, mais en même temps fort sincère, que M. Philippe Guthlin, secrétaire de cette compagnie, a consacrée à la mémoire de M. Derode.

Toutes les petites dissertations de ce genre qu'il avait écrites n'étaient pas publiées au moment de sa mort. Nous rencontrons aujourd'hui un de ces opuscules où sont réunies, sous le titre modeste de *Bribes historiques*, quelques notes recueillies principalement dans les livres des comptes de la ville de Dunkerque.

On y voit figurer au XVIe siècle, parmi les salariés de la commune :

1° Le *messagier*, qui chevauchait à Lille, à Bruxelles, à Paris, pour la correspondance échevinale;

2° Les *taxeurs* ou *jaugeurs* de pain, chargés de « mectre et seoir le pain pour chacune sepmaine selon le prix et valeur du bled; »

3° Un maître des écoles et son submoniteur;

4° Un tue-chien (*hontslager*), rémunéré une fois pour avoir tué « sept douzaines de chiens, » une autre fois pour en avoir tué « cinq douzaines; »

5° Un gouverneur des ladres, à qui on accordait pour demeure « jusqu'à rappel » une des « archures » de l'enceinte muraillée;

6° Un médecin pour la peste et « soudainne malladye; »

7° Une sage-femme;

8° Un chirurgien.

Ce travail de M. Derode n'est pas le seul que renferment les volumes que nous avons sous les yeux. On y a imprimé une conférence faite le 12 janvier 1866 et intitulée : *La littérature en 1866. Son influence. Molière. Scribe.* L'auteur de ce morceau, tout en flétrissant sévèrement les excès du théâtre moderne, sait se garantir d'une erreur assez répandue, contre laquelle nous avons eu récemment à nous élever ici même, et qui consiste à assigner à la littérature dramatique une mission moralisatrice qui n'est point dans son essence et que les plus grands maîtres ne lui ont jamais attribuée.

Trop familiarisé avec les principes naturels et fondamentaux de l'histoire littéraire et de la poétique pour admettre de semblables doctrines, M. Derode établit avec beaucoup de justesse et de mesure que « le but le plus élevé de l'art dramatique, c'est d'amuser, c'est

Digitized by Google

de plaire, plaire sans corrompre, amuser sans détourner du bien ou en y poussant. »

Si les idées générales qui dominent cette étude sont exactes, l'appréciation particulière du talent si différent des deux comiques que M. Derode a eu l'idée un peu bizarre de rapprocher laisse beaucoup à désirer.

On y trouve cependant une comparaison spirituelle et juste, qui présentait à Dunkerque un à-propos particulier. M. Derode s'exprimait ainsi en parlant de Scribe : « Il va, il va... et nous rappelle ces ingénieuses machines qui fabriquent nos fils et nos tissus, appareils dont la valeur se proportionne au nombre de mètres des produits livrés à la consommation. Ici la quantité prime la qualité, c'est-à-dire l'originalité ou la perfection. »

M. Derode était, du reste, assez mal venu à blâmer l'activité, même exagérée, car il n'aurait jamais pu se borner à une seule nature de travaux. D'abord commerçant, puis chef d'institution, il a cultivé la poésie, n'a point reculé devant les plus hautes études philosophiques, a su accomplir avec succès d'importants travaux d'histoire locale, et a cherché à résoudre les plus difficiles problèmes de l'harmonie, ce qui ne l'a nullement empêché d'accepter les occupations scientifiques et administratives les plus variées, et d'être pour la Société qu'il avait contribué à fonder un excellent président, pour la ville qu'il habitait un vigilant conseiller municipal, et pour sa paroisse un très-dévoué marguillier.

La conférence de M. Derode n'est pas le seul spécimen de ce genre d'enseignement que nous offrent les volumes que nous examinons. On y lit une intéressante étude de M. Guthlin sur *Schiller considéré comme poëte lyrique.*

C'est une série d'analyses vivement présentées, accompagnées parfois de traductions assez étendues.

Nous devons passer très-rapidement sur les autres mémoires.

Un épisode judiciaire du XIVe siècle, par M. Guthlin; *Essai sur la dernière conversion de Pascal*, par M. Delègue; *Essai sur les travaux de Pascal touchant la géométrie infinitésimale*, par le même; tels sont les titres de diverses études lues en 1867, 1868 et 1869 à la Sorbonne, dans les réunions annuelles des Sociétés savantes des départements, et sur lesquelles nous n'avons pas à revenir ici.

D'autres travaux, tels que les *Derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic* et l'examen par M. L'Hôte de cette question,

Digitized by Google

La mer a-t-elle baigné les murs d'Aigues-Mortes? appartiennent plus particulièrement à l'archéologie.

Les *Ardennes françaises*, du même auteur, sont un itinéraire en dix pages de Charleville à Givet, rédigé avec une érudition un peu trop superficielle.

Nous adresserons un reproche analogue à l'étude du même écrivain sur *Cléopâtre*. L'auteur nous apprend à la vérité que son seul but a été d'établir que la vie d'Antoine et de Cléopâtre « a été une vie de galanterie et d'aventure, et non, malgré ses péripéties souveraines, une vie drapée et monumentale. »

Il y a là quelque chose de juste, mais n'est-ce pas aller trop loin que de dire, à l'occasion du festin offert par Cléopâtre à Antoine, qu'on n'en « trouverait guère aujourd'hui le pendant qu'en temps de carnaval, dans certains hôtels du quartier de Notre-Dame de Lorette, » et de pousser plus loin encore ce singulier rapprochement.

Peu de chose à dire sur les concours. Le mémoire intitulé *De l'industrie cotonnière*, par M. Isidore de Ridder, qui a été couronné, est fort digne d'intérêt, mais c'est avant tout un travail d'hygiène qu'il nous appartient à peine de mentionner; nous avons, au contraire, le droit et le devoir de louer la persévérante sollicitude avec laquelle la Société dunkerquoise, tout en récompensant à l'occasion quelques tentatives estimables, a courageusement remis au concours l'*Histoire populaire de Dunkerque*, proposée dès 1862.

Espérons que cette sage sévérité portera ses fruits, et que les ouvrages de ce genre seront bientôt plus nombreux et plus répandus. Ces saines et utiles lectures seront pour les bons esprits un premier acheminement à une connaissance suffisante du pays natal et à un patriotisme, sinon plus vif, du moins plus intelligent et plus éclairé.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon.

Séance publique du 29 janvier 1872.

Les publications semestrielles de l'Académie franc-comtoise ont repris leurs cours, après deux années d'une interruption trop légitime.

Digitized by Google

Le petit volume de 150 pages que j'ai sous les yeux contient un discours de M. le docteur Druhen aîné, président, qui, en présence de cette fatale année de notre histoire, n'a pas eu le courage de traiter un autre sujet que celui de nos erreurs et de nos désastres. Il l'a fait avec une énergie patriotique qu'il faut honorer, mais qui se refuse à l'analyse.

Quelques autres morceaux, de prose ou de poésie, qui ont le mérite de la variété, mais que nous laisserons dans leur cadre modeste, portent la fidèle empreinte de l'esprit local.

Deux études se détachent de l'ensemble et justifient une mention particulière. Ce sont : le discours de réception d'un savant typographe, M. de Sainte-Agathe, et un travail ferme et précis de M. le docteur Labrune, sur l'influence funeste de l'alcoolisme, question non-seulement hygiénique, mais morale et sociale au plus haut degré.

M. de Sainte-Agathe part de la découverte de l'imprimerie, et rappelle comment elle s'est établie et développée en Franche-Comté.

Toute la partie générale de cette étude est un résumé exact et même élégant de ce que les Nodier, les Weiss, les Didot, ont écrit sur une invention qui a remué et changé le monde. On n'y trouve pas des faits nouveaux, mais les faits connus y reçoivent un relief particulier des connaissances pratiques du récipiendaire. L'intérêt s'attache surtout aux pages dans lesquelles M. de Sainte-Agathe, s'appuyant d'une dissertation érudite du père Laire, mais y ajoutant ses vues personnelles, caractérise la typographie bisontine, en marque les premiers essais, les tâtonnements et les progrès.

Nous voyons l'imprimerie introduite en Suisse en 1470, deux ans après la mort de Guttenberg. L'archevêque de Besançon, Charles de Neuchâtel, fait imprimer un bréviaire à Bâle, un missel à Salins. Besançon installe son imprimerie en 1486; Dole inaugure la sienne en 1487. Diverses publications relatives au droit, aux sciences naturelles, à la théologie surtout, sortent de ces ateliers rudimentaires, dont le matériel n'avait encore ni l'importance, ni les caractères variés qui appartiennent aux établissements plus modernes, mais qui, en exécutant avec soin, en répandant des œuvres sérieuses et utiles, répondaient à l'esprit positif des populations. Sous le règne de Charles-Quint, cette industrie s'étend et prospère. Au XVIIe siècle, elle se fixe définitivement à Besançon, après une

Digitized by Google

interruption que les désastres de la guerre et les ravages des épidémies avaient causée. Au XVIIIe, les établissements typographiques, dans la Franche-Comté, se transmettent de père en fils. Besançon compte des typographes distingués. Vesoul et Gray possèdent aussi leur imprimerie. La grande industrie a conquis son droit de cité dans toute la province et s'associe au mouvement universel.

Ce tableau, dont je ne puis donner ici que l'esquisse, est tracé par l'auteur avec une complaisance bien naturelle chez un homme qui a pratiqué ce qu'il glorifie et qui aime ce qu'il a pratiqué.

L'étude sur l'influence funeste de l'alcoolisme est l'œuvre d'un esprit positif, qui s'interdit toute exagération, mais qui est d'autant plus persuasif quand il affirme. Il n'a pas de peine à démontrer les tristes effets de l'ivrognerie, et ses vœux ont devancé la loi qui essayera de protéger la famille et la société contre d'ignobles et lamentables abus. Les considérations morales, les démonstrations physiologiques que M. le docteur Labrune accumule, ont le mérite d'une discussion claire, animée, qui élucide la question, bien qu'elle n'y introduise aucun élément nouveau.

Je dois faire remarquer, cependant, un passage qu'il me paraît utile de retenir. Dans cette funeste guerre contre la Prusse, on a vu trop souvent, si nous en croyons les documents officiels, des soldats en état d'ivresse courir à une mort certaine en se heurtant aux masses ennemies. Cependant, nous avons entendu des hommes graves dire et répéter avec une tristesse patriotique : les populations allemandes ne sont pas plus sobres que les nôtres, et leurs excès d'alcoolisme n'ont pas empêché leur succès.

Ce n'est plus seulement l'écrivain moraliste, c'est le médecin qui répond, avec l'autorité de la science : « Les populations allemandes sont douées d'une force de résistance que nous ne possédons pas ; la puissance nutritive chez elles est tout autre que chez nous, qui nous distinguons par une grande mobilité nerveuse, par une prédominance de la vie active, qui fait pour nous de l'alcool un fléau plus redoutable, car nous ressentons trop vivement toutes les excitations pour n'être pas ébranlés outre mesure par des agents qui ne font que stimuler modérément des organisations plus calmes, plus stables et plus inertes. Dans la race germanique, l'usage des boissons fermentées l'emporte sur celui des liqueurs distillées, auxquelles nous donnons une préférence malheureuse par cette disposition de tempérament et de caractère qui nous porte en tout aux extrêmes.

Digitized by Google

Notre manière de consommer les alcooliques, surtout à jeun, est bien plus funeste que leur emploi après des repas copieux et fréquents. Enfin les abus de l'alcoolisme trouvent toujours en Allemagne une limite dans la discipline, qui s'impose à temps et avec une autorité certaine de rencontrer le respect. »

J'aime assez, pour ma part, que l'argument tiré de la moralité contre cette déplorable habitude de l'ivresse soit fortifié par l'argument physiologique emprunté à la différence du tempérament et de l'organisme. Tel qui resterait insensible au reproche de compromettre sa force intellectuelle, et qui se vanterait avec cynisme d'être dans les mêmes conditions que ses voisins, pourrait bien reculer devant la perspective peu rassurante d'être plus faible qu'eux, à ivresse égale, et la certitude de succomber dans la lutte, par ce motif tout matériel, qu'il n'a pas, au même degré, les principes de résistance qui peuvent atténuer les conséquences des mêmes excès.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS, SÉANT À DOUAI.

2e série, t. X. Douai, 1871, 1 vol.

Le tome X des Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et d'arts, séant à Douai, contient, dans sa partie littéraire, plusieurs travaux considérables et qui mériteraient tous le plus sérieux examen. Encore ne parlons-nous pas du rapport de M. Farez sur l'homme préhistorique, rapport très-soigné, dans lequel se trouve exposé avec précision et intérêt l'état actuel des graves et difficiles problèmes qui se rattachent à l'existence la plus ancienne de l'homme sur la terre. Nous écartons également l'essai poétique de M. Courtin, qui a employé ses loisirs à traduire en vers *l'Avare* de Molière; nous écartons cet essai, non sans quelque scrupule de conscience, et malgré la sympathie qui est due aux esprits généreux restés fidèles au culte des beaux vers et dont la facilité ingénieuse et hardie ose lutter, comme le fit autrefois Thomas Corneille, avec la prose de notre grand comique. Mais, sans renoncer aux études qui sont du domaine de la critique littéraire, nous ne saurions oublier que les

Digitized by Google

travaux austères qui instruisent nous réclament plus impérieusement que ceux qui ne font que délasser. On nous permettra donc de nous attacher exclusivement, dans le volume qui est sous nos yeux, aux trois mémoires suivants : *Examen du traité des Devoirs de Cicéron*, par M. Montée ; *Fragment d'une étude sur les Gaulois au temps de Jules César*, par M. E. Tailliar ; *Mémoires sur les établissements religieux du clergé séculier et du clergé régulier qui ont existé à Douai avant la Révolution*, par M. l'abbé Dancoisne.

C'est avec raison que l'Université de France a placé le traité *De Officiis* au nombre des ouvrages qui sont la base de l'enseignement des lycées; car, sur la morale, l'antiquité n'a rien produit de plus judicieux que cette analyse des devoirs que nous dicte la raison et dont la pratique fidèle fait l'honnête homme et le bon citoyen. L'exquise perfection de la forme, un style tour à tour sévère et enjoué, prête son charme à ce qu'il y a de solide et de sensé dans le fond des préceptes. Malgré sa valeur inappréciable, l'ouvrage de Cicéron n'avait plus guère de lecteurs parmi nous, en dehors des écoles, lorsque l'Académie des sciences morales eut, il y a quelques années, l'idée de le proposer comme sujet d'étude pour l'un de ses concours. Elle ne reçut pas moins de dix mémoires; celui qui a remporté le prix, et qui a pour auteur M. Arthur Desjardins, est un ouvrage remarquable, qui n'a pas obtenu moins de succès devant le public que devant l'Académie. Serait-ce le concours ouvert en 1861 qui aurait suggéré à M. Montée la pensée d'écrire l'intéressant mémoire que publie aujourd'hui la Société d'agriculture de Douai? Nous l'ignorons, car les concours ont leurs secrets qu'il ne faut pas prétendre pénétrer; mais il nous semble que ce mémoire, tel que nous venons de le parcourir, aurait fait assez bonne figure dans la lice. Il occupe 71 pages, et se compose de quatre chapitres dans lesquels, après avoir marqué la place de Cicéron dans le mouvement de la sagesse antique, l'auteur expose et discute les principales opinions du philosophe sur les devoirs et sur les quatre vertus cardinales admises par les stoïciens, la justice, le courage, la tempérance et la prudence. Il signale les côtés excellents, et aussi les lacunes de cette morale sensée, judicieuse, mais trop humaine, qui, ne rattachant pas l'idée du devoir à sa source la plus haute qui est l'idée de Dieu, et omettant les devoirs religieux, se condamne elle-même à demeurer sans sa vraie sanction. Si nos souvenirs ne nous trompent, M. Montée présentait, il y a

Digitized by Google

quelques années, à la Faculté des lettres de Douai, une thèse sur Lucrèce considéré comme moraliste; son mémoire sur le *De Officiis* prouve qu'il poursuit avec succès ses savantes études de philosophie ancienne qui lui ont valu le titre de docteur ès lettres; nous ne pouvons que l'en féliciter et l'engager à persévérer.

La philosophie a été aussi plus d'une fois l'objet des méditations et des travaux de M. Tailliar; mais, aujourd'hui, c'est une œuvre de pure histoire, ce sont des recherches sur les Gaulois au temps de César qu'il entreprend et dont il a communiqué quelques chapitres à ses collègues de la Société de Douai. Un premier chapitre contient la statistique des peuplades qui occupaient la Gaule à l'époque de la conquête romaine. Un second chapitre est le résumé des changements survenus dans la société gauloise depuis le temps où l'histoire nous montre les Gaulois divisés par tribus, et celles-ci subdivisées en clans plus ou moins nombreux, jusqu'au temps de César. Le troisième chapitre est consacré à la peinture des mœurs et du caractère des Gaulois; le quatrième, au récit de la conquête, d'après les Commentaires de César, dont M. Tailliar donne une analyse systématique et substantielle qui fait connaître en peu de mots le plan des campagnes du général romain. On voit, par ces rapides indications, quel est le sérieux intérêt du sujet que M. Tailliar avait choisi, et quil a traité avec son érudition et sa rectitude ordinaires. Son travail devait naturellement reporter notre pensée sur cette grande et belle *Histoire des Gaulois* qui a marqué les premiers pas de notre président vénéré dans une carrière où il devait acquérir une si juste illustration par une suite non interrompue d'éminents services rendus à la science historique. Un autre ouvrage, fruit de longues recherches, mais en bien des points contestable, que nous aimerions à rapprocher des mémoires de M. Tailliar, c'est l'*Ethnogénie gauloise* de M. le baron Roger de Belloguet, qui, dans son troisième volume, traite en grand détail des mœurs et des institutions des Gaulois. Mais de pareils rapprochements entraînent à des développements dans lesquels nous ne saurions entrer. Contentons-nous de les signaler à ceux qui s'occupent de ces matières, et, si nous l'osons dire à M. Tailliar lui-même, l'ouvrage de M. Roger de Belloguet, qu'il ne cite pas, nous le croyons, est un de ceux qui méritent d'être lus à fond, alors même qu'on n'en adopterait pas les conclusions.

Le dernier mémoire dont nous ayons à entretenir la section est

Digitized by Google

celui de M. l'abbé Dancoisne sur les établissements religieux qui ont existé à Douai avant la Révolution. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage, dont la première partie avait paru dans un des volumes précédents des Mémoires de la Société de Douai. Les chapitres qui sont sous nos yeux renferment-ils la fin de l'ouvrage? Nous ne le croyons pas. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils offrent, à tous les points de vue, un véritable intérêt. En effet, les établissements religieux auxquels ils sont consacrés sont ceux des Franciscains, des Dominicains et des Jésuites; c'est le collége de Saint-Thomas, c'est celui d'Anchin, c'est-à-dire ce sont les abbayes et les colléges qui ont jeté le plus d'éclat en Flandre, d'abord au moyen âge, puis au XVIIe et au XVIIIe siècle. L'histoire de toutes ces maisons est racontée par M. l'abbé Dancoisne avec un détail suffisant, et d'après les sources, auxquelles renvoient les notes placées au bas des pages. Comme nous l'avons dit ailleurs, l'ouvrage a été couronné par la Société de Douai; il méritait à tous égards ce succès, que confirmera, nous n'en doutons pas, le suffrage du public.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Société des Antiquaires de la Morinie.

Bulletin historique, livraisons 69 à 76. Saint-Omer, 1869-1870, 4 fascicules in-8°.

Les quatre fascicules du Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, dont nous avons à rendre compte, comprennent les années 1869 et 1870. On y trouve un assez grand nombre de communications et de notices qui intéressent à des degrés divers l'histoire locale, mais qui n'ont pas, en général, assez d'étendue ni d'importance pour se prêter à l'analyse. Nous nous contenterons, en conséquence, pour la plupart, d'en citer les titres. Ce sont, par ordre d'insertion au Bulletin :

1° Acte d'accusation contre Pierre Lenglé de Schœbeque, ci-devant maire de Cassel, prévenu devant le tribunal criminel révolutionnaire d'avoir entretenu des intelligences criminelles avec les ennemis de la république. M. Liot de Nortbécourt, à qui la Société de la Morinie doit la communication de ce document, y a joint

Digitized by Google

quelques notes sur les principaux témoins qui ont figuré au procès;

2° Quelques fragments inédits, extraits par M. Henri de Laplane des ouvrages de dom Jean Ballin, moine de Clairmarais, au XVIe siècle, et relatifs aux événements des années 1576, 1577 et 1580;

3° Une requête adressée en 1729, par l'abbé de Ruisseauville, à l'évêque de Boulogne, pour la vente d'une maison de refuge dans la ville d'Aire;

4° Une notice de M. le comte A. d'Héricourt sur un manuscrit dont il est possesseur, et qui renferme quelques fragments utiles à consulter pour l'histoire des Frères prêcheurs. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que M. le comte d'Héricourt a commis une confusion en regardant saint Thomas de Cantorbéry comme le héros d'une légende qui concerne saint Thomas d'Aquin;

5° Un extrait de la chronique de Pierre Leprêtre, abbé de Saint-Regnier, sur quelques événements de l'histoire de la Flandre, vers le milieu du XVe siècle; communication due à M. l'abbé Frécourt, curé de Saint-Riquier;

6° Inventaire fait en 1790 des objets se trouvant au refuge de Saint-Bertin, à Bourboug; communication due à M. Edmond de Coussemaker;

7° Une note de M. le baron David, d'où il résulte que la ville d'Hesdin possédait, en 1512, une imprimerie;

8° Un acte portant institution de la confrérie des Sayetteurs en l'église Sainte-Croix d'Arras, avec l'indication des services religieux fondés par cette confrérie;

9° Quelques documents touchant les limites de la ville d'Hesdin et du bourg de Marconne; extraits des archives d'Hesdin, par M. l'abbé Robert;

10° Diverses pièces concernant Thérouanne et Boulogne, adressées à la Société de la Morinie par M. le comte de Galametz;

11° Une charte d'Anselme, comte de Saint-Pol, confirmant les donations faites à l'abbaye de Clairmarais, sous l'administration de l'abbé Guillaume, qui gouverna le monastère de 1149 à 1169.

On voit par l'énumération qui précède que les fascicules dont nous avions à entretenir le Comité sont riches en documents de nature très-diverse. Outre ces documents, nous devons signaler l'analyse judicieuse que M. Arthur Giry, ancien élève de l'École des chartes, a donnée du savant mémoire de M. A. Longnon sur le Boulonnais

Digitized by Google

et le Ternois; les recherches intéressantes de M. le comte de Benataincourt sur le vieux Helena de Sidoine Apollinaire, dont l'auteur croit pouvoir fixer l'emplacement au bourg d'Houdain, chef-lieu de canton du Pas-de-Calais; enfin un long travail de M. Liot de Nortbécourt, intitulé *Saint Treverius à Thérouanne, vers l'an 520. Résumé historique.* Hâtons-nous de dire que ce titre, un peu elliptique, ne donnerait aucune idée des premières parties du mémoire de M. Nortbécourt. On serait tenté d'y chercher un tableau du christianisme dans le nord de la France vers le commencement du VIe siècle; on y trouve le résumé historique des émigrations des peuples germains depuis les temps les plus reculés. L'avouerons-nous? A ces études laborieuses sur des sujets pleins d'obscurités, que l'érudition la plus profonde et la plus sagace ne saurait dissiper dans l'état actuel de nos connaissances historiques, nous préférons de beaucoup des recherches plus modestes, qui ont du moins l'avantage de conduire à des conclusions précises et certaines.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise

1re partie. Beauvais, 1871, 1 vol. in-8°.

Il y a quelques mois, nous recommandions à l'attention des membres du Comité et à celle de tous les amis des lettres le travail que M. H.-L. Bordier venait de consacrer, dans les Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, à Philippe de Beaumanoir. Ce savant travail ne concernait néanmoins que la famille et la biographie de l'auteur des *Coutumes de Beauvoisis*, et il appelait une suite qui fût consacrée aux œuvres littéraires du célèbre jurisconsulte. C'est ce complément nécessaire des précédentes recherches de M. Bordier, que nous offre le nouveau fascicule des Mémoires de la Société académique de l'Oise que la section de philologie nous a fait l'honneur de renvoyer à notre examen. D'après un manuscrit de la bibliothèque Nationale, où sont réunies toutes les œuvres poétiques du sire de Beaumanoir, M. Bordier nous fait connaître ses deux poëmes les plus importants, *la Manekine*, et *Jehan de Dammartin et Blonde d'Oxford.* La *Manekine* est, comme on sait, l'his-

Digitized by Google

toire d'une jeune fille, aussi belle que pure, qui, pour échapper aux poursuites du roi de Hongrie, son père, se coupe la main gauche, est ensuite abandonnée sur la mer dans une frêle barque, aborde en Écosse, est aimée du roi et l'épouse; puis se trouve exposée à de nouvelles persécutions et à de nouveaux malheurs, et, après sept années d'épreuves, est conduite par la grâce divine dans la ville de Rome, où elle pardonne à tous ses ennemis et jouit enfin du bonheur qu'elle mérite. Le poëme de *Jehan de Dammartin* est moins romanesque à quelques égards que la Manekine; c'est le récit des aventures d'un jeune écuyer accueilli en Angleterre sous le toit du comte d'Oxford, qui tombe amoureux de la fille de son hôte et qui finit par l'enlever. Ce dénouement n'est pas conforme assurément aux règles d'une sévère morale. Aussi M. Bordier s'étonne-t-il, à bon droit, du jugement que le grave jurisconsulte, Philippe de Beaumanoir, a porté sur son œuvre :

Par ce romans poront entendre
Tuit cil qui lor cuer vaurront tendre
A honeur, et honte laissier
Que cascuns se devroit plaissier
Et travillier et cors et cuer
A çou que il vigne en aut fuer.

Le roman de la *Manekine* et celui de *Jehan de Dammartin* étaient déjà connus par les éditions que M. Francisque Michel et M. Leroux de Lincy en ont publiées. M. Bordier, voulant éviter de refaire un travail qui, en général, est satisfaisant, s'est contenté de donner de ces deux romans de longs extraits, dans lesquels il a réuni tout ce qu'ils contiennent de notions sur la géographie, sur les institutions et sur les mœurs. Il y a joint des notes philologiques, parfois un peu hasardées, dit-il, mais que la critique serait coupable de reprocher au savant et ingénieux éditeur, si prompt à s'accuser lui-même. Il y a joint aussi d'intéressantes introductions, dans lesquelles les poëmes de Philippe de Beaumanoir sont rapprochés des romans du moyen âge qui nous offrent la trace des mêmes légendes. On peut juger par là de l'intérêt qui s'attache aux nouvelles recherches de M. Bordier, et combien il est honorable pour la Société académique de l'Oise d'avoir donné asile dans ses Mémoires à un pareil travail. Nous souhaiterions aux Sociétés savantes beaucoup de bonnes fortunes du même genre.

Digitized by Google

En félicitant la Société académique de l'Oise de la collaboration de M. Bordier, nous ne voudrions pas nous montrer injuste en passant sous silence un autre mémoire dont nous avons déjà fait connaître quelques pages au Comité, et dont la fin se trouve dans le fascicule qui est sous ses yeux. Nous voulons parler de la Notice de M. L.-E. Deladreue sur l'abbaye de Froidmont. La première partie de cette notice était consacrée à l'histoire de l'abbaye; la dernière partie offre le tableau de ses revenus et de ses propriétés. Mais l'auteur ne se borne pas à passer en revue les biens qui appartenaient aux religieux de Froidmont, et dont le revenu, variable suivant les vicissitudes des temps, s'est élevé, en 1501, à 1,884 livres 10 sols 11 deniers, 2,886 mines de blé, 1,676 mines d'avoine, 32 mines de pois, 27 porcs et 66 chapons; en 1647, à 13,000 livres, 5,604 mines de blé, 870 mines d'avoine, 21 mines de pois, 75 livres de cire, 44 chapons, 1,200 bottes de fourrage, 200 bottes de chaume et 100 cordes de bois; en 1716, à 40,000 livres; en 1790, à 43,000 livres. En dressant l'état des terres qui donnaient ces revenus, M. Deladreue indique les fiefs dont elles faisaient partie et les familles seigneuriales qui les ont possédées. Le mémoire se termine par la transcription de quelques documents, au nombre de neuf, concernant l'histoire de l'abbaye de Froidmont, et tirés pour la plupart de son Cartulaire, déposé aux archives du département de l'Oise. Il n'était pas en notre pouvoir de vérifier personnellement l'exactitude des nombreux faits de détail contenus dans la notice de M. Deladreue; mais, autant qu'il nous était permis d'en juger, à la suite d'un examen rapide, cette notice paraît avoir été préparée avec beaucoup de soin et mériter toute confiance.

C. Jourdain.

Membre du Comité.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers).

Nouvelle période, tome XIV. Années 1871 et 1872.

Il y a dans ce volume peu d'articles qui puissent faire l'objet d'un rapport ou d'une analyse, car ces articles sont eux-mêmes, pour la plupart, soit des rapports, soit des analyses d'ouvrages di-

Digitized by Google

vers ou de travaux offerts ou remis à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Tel est le mémoire de M. Henry Jouin, intitulé *Mademoiselle Zénaïde Fleuriot, Du rôle des femmes dans la littérature populaire*, qui contient un compte rendu et une appréciation détaillés des œuvres, déjà fort nombreuses, romans et nouvelles, publiées par un auteur d'un talent très-estimable, Mlle Z. Fleuriot, connue aussi sous le pseudonyme d'Anna Edianez. Tels sont encore deux rapports de M. A. Nicolas et de M. L. Rondeau, l'un sur le *Concours d'archéologie de Rennes*, de 1870, l'autre sur la *Session du Congrès archéologique de France, tenu à Angers en 1871*. Telle est enfin une note de M. Eliacin Lachèse, sur une *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort*, rédigée et envoyée à la Société par M. Joseph Denais.

Quant aux autres matières comprises dans le même volume, comme elles ne se rapportent qu'indirectement à celles dont s'occupe notre section, nous nous bornerons à les mentionner, ce sont :

1° La suite des considérations *Sur le beau en littérature*, publiées sous forme de lettres, par M. l'abbé Mérit, dont nous avons entretenu le Comité dans notre compte rendu du tome XIII des Mémoires de la Société et sur lesquelles nous n'avons à présenter aucune observation nouvelle;

2° Une très-courte notice de M. Léon Cosnier, sur *Sœur Jeanne*, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, morte octogénaire à Angers, au mois d'avril 1871, qui avait consacré sa vie entière au service et au soulagement des pauvres et des malades, et qui était connue dans l'Anjou pour son inaltérable dévouement et son inépuisable charité;

3° Quelques détails sur le typhus des prisonniers de guerre à Angers, en 1814, recueillis par M. le docteur A. Lachèse, dans les archives de la préfecture, dans le registre des délibérations de la commission administrative des hospices, dans le *Journal de Maine et Loire* et dans ses propres souvenirs ;

4° Une notice de M. de Lens, inspecteur honoraire d'académie, ancien professeur au lycée d'Angers, sur M. A. Morren, doyen de la Faculté des sciences de Marseille et ancien proviseur du lycée d'Angers, mort à l'âge de 66 ans, le 25 octobre 1870, qui s'était fait connaître par de nombreux travaux scientifiques relatifs à la physique et à la chimie;

5° *Renaissance de l'Université d'Angers*. Sous ce titre, M. Léon Cosnier a présenté un exposé des efforts tentés dans ces dernières années pour la reconstitution, appropriée aux besoins du temps présent, de

Digitized by Google

l'ancienne université d'Angers, qui fut supprimée en 1794, et des raisons diverses qui militent en faveur de la réalisation de ce projet. Une pareille question n'étant du ressort ni de l'histoire ni de la philologie, nous n'avons pas à l'examiner ni à la discuter ici. C'est à la politique et à l'administration qu'il appartient de la résoudre.

Nous ajouterons à cette énumération sommaire cinq pièces de vers, dont deux sont dues à MM. Henry Jouin et Paul Belleuvre, et les trois autres à M. le docteur R. Grille; ces dernières sont des traductions d'une ode et de deux satires d'Horace.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin et Mémoires de l'Académie d'Hippone.

1 vol. et 3 cahiers in-8°. Bone, 1865-1871.

Nous avons reçu une partie des publications de l'Académie d'Hippone, dont nous devons parler à la section.

Les livraisons qui nous ont été adressées sont au nombre de neuf. Les cinq premières forment un volume portant la date de 1865; les autres livraisons, n°s 7, 8, 9 et 10, sont des années 1869 et 1871.

L'Académie de Bône a été fondée par le dévouement de personnes appartenant à l'administration, à l'église et à l'armée, et il serait injuste de ne pas nommer parmi les plus zélés M. le général Faidherbe, le sous-préfet de Constantine, le curé de Duvivier M. l'abbé Mougeot, et M. Olivier, devenu secrétaire général, puis président, et resté toujours un des plus actifs collaborateurs de l'association.

Ses débuts, quoique un peu lents, paraissent avoir été heureux et féconds; mais nous ne savons si elle a survécu aux derniers événements.

Le premier volume de sa publication s'ouvre par une page de M. Léon Dufour, ancien professeur de la Société entomologique de Paris, sur ces mots célèbres de saint Augustin : *magnus in magnis, maximus in minimis*, hommage bien légitime à l'illustre évêque d'Hippone, qui semble avoir inspiré toute une série d'études et de

Digitized by Google

dissertations se rattachant aux sciences naturelles, dont nous n'avons pas à nous occuper.

La recherche et l'explication des monuments antiques a été l'objet de plus importants travaux encore, qui concernent une autre section du Comité.

Dans les dissertations spéciales à l'histoire, indépendamment d'*Études sur l'Hellénie depuis les temps préhistoriques jusqu'à la 60e olympiade*, de M. Olivier, le recueil renferme du même membre un travail non moins étendu et d'un intérêt plus direct pour l'Afrique. Ce sont des *Recherches sur l'origine des Berbères*. Il ne nous est pas possible de donner l'analyse de ce mémoire considérable dont l'ensemble ne formerait pas moins d'un demi-volume et touche à la fois à l'histoire, à l'anthropologie et à la philologie. En voici du moins le résumé et les résultats. De tout ce qu'il a recueilli, observé et exposé, M. Olivier conclut que la Berbérie, c'est-à-dire la partie de l'Afrique septentrionale désignée sous le nom de *Magreb* par les Arabes, reçut ses premiers habitants de l'Asie, de l'Italie et de l'Espagne; et de l'Espagne peut-être avant l'Asie elle-même, et certainement avant d'en avoir reçu de l'Italie. Dans la race berbère se distingueraient à l'Orient les Aouas ou Libyens, au centre et au couchant les Ibères, les Ausones, et les Celtes ou Gétules. Le sang aryen dominerait, au reste, dans toutes les branches berbères, et toutes les ramifications de cette race se rattacheraient principalement à la famille aryenne.

M. Faidherbe, dans un *Mémoire sur les éléphants des armées carthaginoises*, complète ce que le colonel Armandi avait dit de ce sujet, et établit, ce semble, que les Carthaginois se procuraient les éléphants sans avoir besoin de recourir aux contrées de l'intérieur de l'Afrique, où existent encore d'immenses et inépuisables agglomérations de ces animaux. Les Carthaginois trouvaient les éléphants assez près de leur propre territoire, au nord du Sahara, dans la partie méridionale de la Libye ou Berbérie, sur les versants sud-ouest de l'Atlas. L'espèce de ces éléphants, plus petite que celle du Soudan et des autres pays intérieurs du continent, paraît avoir été complétement épuisée et détruite dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Il nous reste, pour terminer, à signaler deux travaux qui nous semblent avoir un caractère particulier d'intérêt et d'utilité; c'est le *Commentaire sur le récit de la guerre que fit en Afrique Jules César, par*

Digitized by Google

Hirtius Pansa, de M. le docteur Bourjeot, et l'*Itinéraire descriptif de Rusicada, aujourd'hui Philippeville, à Hippone*, par M. Tauxier, sous-lieutenant au 74e de ligne.

En faisant abstraction des généralités contestables et des théories conjecturales qui, de l'aveu même des auteurs, au moins du dernier, se trouvent mêlées à leurs discussions, on doit reconnaître que ce genre de travaux, qui unit à l'emploi des textes anciens l'étude et la connaissance pratique des pays auxquels ils se réfèrent, offrira toujours un champ d'études et de recherches des plus avantageux et des plus sûrs. On ne saurait trop engager les Sociétés savantes à diriger leurs efforts dans cette voie.

L. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

SÉANCES PUBLIQUES DE L'ACADÉMIE D'AIX.

Années 1870-1871.

Je n'ai, de l'Académie d'Aix, que les programmes des séances publiques annuelles de 1866 à 1871. Les discours et rapports qui s'y trouvent peuvent sans doute donner une idée du mouvement général de ses travaux, mais il est difficile d'analyser des analyses, et nous nous bornerons à un résumé rapide. Ces discours et rapports sont de plusieurs sortes. Les uns, rédigés par les présidents en exercice de l'année, MM. Jules de Seranon, Alexis de Fonvert, Gaston de Saporta, etc., roulent sur des sujets de philosophie, de morale, de science, d'érudition. Les autres, rédigés le plus souvent par les secrétaires, MM. Berluc-Pérussis, Mouan, Norbert Bonafous, présentent l'analyse des travaux de l'Académie pendant l'année qui vient de s'écouler. Les congrès scientifique et agricole qui ont eu pour siége la ville d'Aix en 1866 et 1869 y tiennent naturellement leur place. Parmi les travaux des membres, travaux dont plusieurs sont devenus des livres, nous remarquons les curieuses *Études* de M. Charles de Ribbe *sur les corporations d'arts et métiers dans le midi de la France*, et l'ouvrage, couronné depuis par l'Académie des sciences morales et politiques, de M. Arthur Desjardins, *sur les États généraux*.

L'Académie d'Aix a proposé un prix de statistique, dont le sujet devait être la monographie d'une commune de l'arrondissement

Digitized by Google

d'Aix, et nous apprenons, par un rapport de M. Mouan, qu'en 1870 elle a couronné, comme ayant rempli les conditions de ce programme, les *Chroniques salonaises* de M. Louis Gimon, ancien notaire à Salon. Enfin, cette même Académie distribue aussi des prix de vertu. Deux honorables citoyens d'Aix, MM. Rambot et Reynier, ont consacré généreusement une partie de leur fortune à fonder ces prix, qui sont décernés tous les ans, l'un à partir de 1861, l'autre depuis 1870 seulement, conformément aux rapports de MM. de Fonvert, Mouan, Bonafous, et autres membres de l'Académie.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

Années 1866 à 1872.

On se rappelle avec quelle ardeur et avec quelle intelligence la Société morbihannaise se mit, vers 1860, à explorer les grands tumulus de la contrée. Si les fouilles exécutées alors ne répondirent pas à l'attente de ceux qui pensaient que des entassements si considérables devaient recéler des antiquités en nombre infini, elles permirent du moins de constater des faits inattendus, et la connaissance des anciennes sépultures y a beaucoup gagné. Les cahiers du Bulletin dont j'ai à rendre compte à la section attestent, à l'égard de ce genre de recherches, un ralentissement progressif qui serait regrettable, s'il avait sa cause ailleurs que dans les douloureuses préoccupations des dernières années.

En 1866 et 1867, les zélés pionniers que la Société avait employés aux découvertes précédentes, MM. Galles, Closmadeuc et de Cussé, se partagèrent les opérations, qui eurent pour théâtre les communes de la Trinité-sur-Mer, Crach, Carnac et Plouharnel. Plus de trente sépultures furent fouillées. Le plus grand nombre étaient des dolmens encore enveloppés d'une partie de la terre qui les avait entièrement recouverts autrefois. Plusieurs offrirent dans leur plan des dispositions curieuses. Les uns étaient composés de plusieurs chambres qui s'ouvraient sur les côtés de l'allée couverte, les autres avaient une cellule unique, mais ronde ou en hémicycle. Les cellules de cette dernière forme s'ouvraient de côté, au fond de la galerie.

Un dolmen a présenté huit pierres sillonnées de figures dans le genre de celles qui décorent le monument de Gavrinnys.

La récolte de silex et de poterie grossière a été abondante; mais c'est, à peu de chose près, tout ce qu'on a trouvé. Les exceptions sont si peu nombreuses, qu'il ne sera pas long de les signaler.

Digitized by Google

Une hache en quartz-agate, accompagnée d'une autre hache en grès et de pointes de flèche à bords dentelés, reposait dans le dolmen de Kersu, commune de Crach; une urne en terre fine, assez cuite pour avoir contracté la couleur rouge, dans le dolmen de Park-er-Gueren, au même finage; un bracelet de bois et un objet d'or déformé, qu'on croit avoir été une fibule, dans l'un des dolmens de la Trinité-sur-Mer. Enfin un fragment de tube en fer s'est trouvé avec des silex taillés dans un des dolmens de Carnac qui a nom les Autels, *en Auterieu.*

Les investigations furent portées, en 1868, dans la presqu'île de Quiberon. Elles mirent à découvert un groupe de sept sépultures enfouies. C'étaient des fosses murées avec des dalles mises sur champ ou de la pierraille, et fermées par de larges pierres couchées à plat. Elles avaient en moyenne 90 centimètres sur 50, preuve que les morts y avaient été accroupis ou repliés. On y a trouvé des débris osseux, et des poteries dont l'épaisseur dépassait tout ce qu'on peut imaginer. Cette circonstance, jointe à la grossièreté de la pâte, les a fait considérer à juste titre comme des produits de la céramique la plus primitive.

Pendant que M. Closmadeuc explorait ces fosses, M. l'abbé Collet faisait percer un puits dans un tumulus elliptique du lieu dit Beg-en-Au, tumulus de 51 mètres sur 25, qui présentait encore, après l'affaissement que lui avaient fait éprouver les siècles, un relief de $6^{m},50$. Les résultats fournis par ce sondage étaient de nature à éveiller l'attention de la Société. M. Galles se rendit sur les lieux l'année suivante et, de concert avec M. Collet, entreprit une fouille dans les règles.

La gigantesque tombelle se trouva être analogue par sa composition à plusieurs de celles qui avaient été naguère étudiées aux environs de Carnac.

Un entassement de pierres et de gros galets constituait le noyau, que l'on avait recouvert d'une calotte épaisse de vase, et par-dessus la couche de vase reposait l'enveloppe extérieure de terre gazonnée.

Sur tous les points, à l'intérieur, se sont présentés, en quantité innombrable, des tessons de poterie rouge, des noisettes, des traces de cuivre, des clous de fer à grosse tête, des plaquettes oxydées dans lesquelles on a cru reconnaître des débris de bandes de fer forgées au marteau. Les clous avaient de 22 à 27 centimètres de longueur. Les praticiens auxquels ils furent montrés jugèrent qu'ils

Digitized by Google

avaient servi à la construction d'un très-fort vaisseau. Des clous de même forme, mais qui n'ont que 16 centimètres, suffisent aujourd'hui pour assembler les bordages d'un navire de 200 tonneaux.

D'après la nature des objets découverts, on a conclu que le tumulus de Beg-en-Au appartenait à la période la plus avancée de la civilisation celtique.

Il faut encore mentionner des fouilles exécutées avec soin, sur le territoire de Carnac, par M. l'abbé Lavenat. Ce judicieux observateur s'est attaqué à des tumulus de moindre dimension. L'un était divisé intérieurement en plusieurs compartiments par des pierres debout dont la tête sortait hors de la couche gazonnée. Tous avaient servi pour la sépulture, car dans tous on a trouvé des os. Dans tous aussi des silex taillés et des éclats de silex accompagnaient des outils en pierre polie. L'inventaire des objets recueillis se résume de la manière suivante :

Vases de terre en forme de bombe; haches en diorite et en fibrolite; silex; perles ou boutons percés en argile rouge, en schiste ardoisier et en quartz.

Une discussion sur les peuples constructeurs de monuments dits mégalithiques a donné lieu en 1870 à deux mémoires, l'un de M. l'abbé Euzenot, l'autre de M. Burgault.

La thèse soutenue par M. Euzenot est que les Celtes, arrivés en Gaule à la fin de l'âge de bronze, ne sont pas les auteurs des dolmens, et que l'on ne doit attribuer à cette race que les tumulus, parce que l'on a constaté dans les tumulus la présence du fer.

M. Burgault me semble avoir très-bien démontré ce qu'il y a de hasardé à vouloir établir une chronologie dans les monuments de la sépulture d'après la matière des objets qu'on y trouve. Il a émis à ce sujet une idée que je ne saurais trop recommander aux méditations des savants qui professent la doctrine des trois âges.

M. Burgault pense que le bagage funéraire des morts a été réglé par des prescriptions religieuses, et que ce rite qui, comme tous les rites, devait consacrer le maintien des plus anciennes pratiques, expliquerait que des objets de pierre aient garni la couche funèbre de l'homme qui avait connu en son vivant l'usage du bronze et même du fer. Je me rallie d'autant plus volontiers à cette doctrine qu'elle m'était déjà venue à l'esprit en songeant à quelque chose d'analogue qui s'est passé dans l'antiquité classique. Chez certains

Digitized by Google

peuples de la Grèce, les guerriers étaient inhumés avec des armes en terre cuite. Toutefois il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec M. Burgault. Comme son point de départ est que les rites n'autorisaient que le dépôt d'objets de pierre, pour expliquer la présence du métal dans un si grand nombre de dolmens, il a recours à l'hypothèse que les objets en métal seraient des offrandes faites aux morts à des époques postérieures. La vraie raison me paraît être plutôt dans le relâchement des pratiques religieuses.

M. Burgault juge très-bien que le seul ordre chronologique qu'il soit possible d'introduire dans les sépultures antérieures à l'époque romaine est de mettre en premier les morts déposés dans les cavernes, puis ceux qui ont été ensevelis dans des fosses garnies de pierres, puis ceux des dolmens. J'ajoute pour mon compte : et ceux des tumulus; car les dolmens et les tumulus, quand les tumulus ont été des monuments funéraires, ne se rapportent pas à deux modes de sépulture différents. Tous les dolmens ont été recouverts d'un entassement de terre, et tous les tumulus contiennent, en pierres plus ou moins grosses, la cellule où était placé le mort. Il ne faut pas se payer de mots. On a pris pour une conquête de la science l'introduction du terme *mégalithique*, et tout de suite une doctrine est sortie de là. Un peuple à part ayant eu la spécialité de remuer les grosses pierres, il s'en est suivi que les monuments *microlithiques* étaient l'ouvrage d'un autre peuple. Autant dire que les grands et les petits monuments de nos cimetières appartiennent à des races différentes.

Quant à rejeter au delà de l'époque celtique les constructions mégalithiques de la Bretagne, c'est là une hypothèse sans fondement contre laquelle s'élève à juste titre M. Burgault, et qui, à ce qu'il me semble, pouvait être combattue plus fortement qu'il ne l'a fait.

En vain M. l'abbé Euzenot a invoqué les récentes découvertes de de la science en matière d'ethnographie. Les travaux accomplis depuis quinze ans ont mis hors de toute contestation que notre sol est peuplé depuis un nombre de siècles incalculable; mais rien n'a été changé par là au fait capital qui est le point de départ de notre histoire. Les Celtes sont les premiers hommes qui aient formé un corps de nation sur le territoire de la France. Avant eux il n'y eut que des groupes de sauvages vivant à l'état d'isolement, incapables de réunir leurs efforts et de se livrer à des ouvrages qui auraient

Digitized by Google

exigé le concours de beaucoup de bras. Ce n'est pas à cette population misérable qu'il convient d'attribuer des monuments où se révèle le travail d'une multitude disciplinée, soumise à l'autorité de chefs puissants et aux pratiques d'une religion avancée. Tout ce que nous savons des Celtes, au contraire, les en proclame les auteurs.

En voilà assez sur ce sujet. Je passe aux rares, trop rares notices du Bulletin qui concernent les monuments du moyen âge.

Le Comité n'a pas oublié un mémoire sur les lechs ou monuments funèbres des anciens Bretons, publié sous ses auspices par M. Rosenzweig[1]. Les lechs doivent à ce travail d'avoir pris place dans l'archéologie française; mais ils n'ont encore été étudiés qu'extérieurement. M. Rosenzweig voudrait maintenant que l'observation se portât sur les sépultures qu'ils surmontent. Il a donné l'exemple en faisant faire des fouilles sous deux monuments de ce genre dans des localités différentes. Les deux expériences ont eu pour résultat d'amener la découverte d'objets étrangers à la sépulture chrétienne, qui cependant ont paru avoir été enfouis à dessein auprès des morts. Les ossements humains étaient accompagnés, ici d'un fragment de mâchoire de baleine, là de neuf deniers bretons et français de la première moitié du XIVe siècle. Cette dernière sépulture contenait au moins quatre corps enfermés entre des pierres d'ardoise. Le fait est curieux de part et d'autre; mais il faudra en recueillir beaucoup de semblables avant de tirer aucune conclusion.

Je trouve encore un rapport du même M. Rosenzweig sur les sépultures des princes de Bretagne qui furent inhumés dans l'église de Saint-Gildas de Rhuys.

L'emplacement de ces sépultures était indiqué par cinq tombes plates, encastrées l'une à côté de l'autre dans le pavement du chœur. Cependant, au dire d'un ancien historien de l'abbaye dont le manuscrit a été récemment retrouvé, les cercueils n'avaient pas été déposés sous les tombes, mais bien dans un caveau dont il indiquait l'existence vers l'entrée du chœur. La Société polymathique, ayant obtenu la permission de vérifier le fait, fit exécuter une fouille. Il fut bientôt démontré qu'il n'y avait jamais eu de caveau ni à l'entrée du chœur ni à l'endroit des tombes. Sous trois de celles-ci seulement, on trouva, à la petite profondeur de 30 centi-

[1] Mémoires lus à la Sorbonne, *Archéologie*, année 1863, p. 153.

Digitized by Google

mètres, des fosses grossièrement maçonnées, remplies d'un mélange de terre, d'ossements et de clous, débris provenant des cercueils où les corps avaient été renfermés. Des deux autres sépultures, il ne restait que d'imperceptibles vestiges. Tout cela avait été visité et bouleversé, probablement à plusieurs reprises. Le seul résultat intéressant de l'exploration a été de mettre à découvert une effigie sculptée en bas-relief sur l'une des tombes, qui avait été retournée.

Les membres de la famille de Bretagne inhumés à Saint-Gildas sont quatre enfants de Jean Ier, morts en bas âge, en 1246, 1248, 1249 et 1251, et Jeanne, fille de Jean IV, morte en 1388. C'est la représentation de cette princesse qui a été retrouvée.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique du département de la Drôme.

Tomes III et IV. Années 1868 et 1869.

Bien que de création récente (janvier 1866), cette Société justifie l'espoir que je fondais en 1868 sur ses débuts et dont je formulais ici même l'expression.

Afin de faire tour de suite la part de la critique et pour n'y plus revenir, je signalerai une longue et confuse polémique entre notre correspondant, M. Allmer, et M. Robert, à propos de l'inscription taurobolique de Tain. J'ai lu avec beaucoup d'attention les observations, les réponses, les répliques, les réflexions échangées entre les deux adversaires et qu'ils qualifient de courtes (elles ne remplissent pas moins de trente-huit pages de petit texte), et, malgré toute ma bonne volonté, je suis encore à me demander sur quoi porte le litige. Le point m'échappe complétement. Je souhaite que le meilleur juge en ces matières, notre collègue M. Renier, à qui je soumets le débat, soit plus heureux.

L'épigraphie, au reste, tient une place considérable dans ces deux volumes. Cela n'a rien de surprenant pour qui connaît la fécondité, en fait de monuments antiques, du sol de la Drôme et des bords du Rhône. M. Allmer, dont personne ne songe à contester l'autorité

Digitized by Google

épigraphique, s'est réservé le soin d'interpréter les inscriptions que les fouilles mettent fréquemment à jour, et, dans les travaux suivants, n'a pas eu de peine à faire oublier son faible pour la polémique.

Dans sa lettre adressée, le 6 mars 1868, à M. Lacroix, secrétaire de la Société, il relève huit inscriptions trouvées toutes dans le Royans, petit territoire situé à l'extrémité nord-ouest du département, et dont le canton de Saint-Jean-en-Royans délimite assez exactement l'ancienne circonscription. Une seule présente un intérêt historique. Elle a été découverte à Saint-Nazaire-en Royans, au pont de la Mane, sur la rive droite de la petite rivière de la Bourne. M. Allmer conclut du texte épigraphique que le territoire des Allobroges franchissait l'Isère et s'étendait jusqu'à la Bourne. Il est disposé à voir dans la presqu'île formée par le confluent de ces deux cours d'eau l'emplacement de l'oppidum gaulois *Ventia*, que l'on plaçait jusqu'ici à *Vinait*, dix lieues plus à l'ouest en remontant l'Isère. Les preuves que fournit M. Allmer à l'appui de son opinion m'ont paru tirées de sources bien éloignées et singulièrement extrinsèques et pouvoir soulever bien des objections. Je crois prudent d'attendre, pour traiter la question de l'extension du territoire des Allobroges, des preuves plus nombreuses et plus directes.

La 14e livraison contient cinq inscriptions. Une d'elles a été trouvée non pas dans la Drôme, mais assez loin de là, à Aixme, dans le département de la Savoie. Elle est relative au *Forum Claudii Ceutronum*, aujourd'hui Moutiers, et fournit au savant épigraphiste de curieux détails sur les *Ceutrons*, petit peuple qui paraît avoir conservé son indépendance bien après la réduction de la Gaule sous l'autorité romaine.

La lettre du 18 décembre 1868 (13e livraison) reproduit et interprète huit autres inscriptions trouvées dans le Royans, à Grignan et à Valence. Aucune, sauf la dernière, ne mérite l'attention de la section. Celle-ci offre une petite énigme lexicographique intéressante à déchiffrer, à cause du mot *gustator*, que l'on ne rencontre, dit M. Allmer, ni dans les lexiques, ni dans les recueils épigraphiques. Avons-nous affaire à un officier privé chargé de déguster les plats à la table de l'empereur, comme il y en avait jadis auprès des rois de France et des grands feudataires de la couronne? Ou bien, comme le pense M. Henzen, ce mot désigne-t-il un fonctionnaire municipal chargé d'apprécier la qualité des marchandises et

Digitized by Google

de constater les fraudes? M. Allmer ne résout pas cette question qui prêterait à de piquants développements.

Plusieurs de ces inscriptions, M. Allmer le déclare, ont été publiées plus ou moins exactement dans différents recueils. Je ne prétends point décider de leur valeur ou discuter la justesse de leur interprétation, et m'en rapporte au jugement de M. Renier.

Dans la 12e livraison, nous rencontrons un excellent travail de M. Lacroix, secrétaire de la Société, sur un amas de pierres situées dans la commune de Saint-Barthélemy-de-Vals, et où il voit un cromlech. Ces pierres sont connues dans le pays sous le nom de *pierres qui dansent* ou *monument de Douevas*. Un plan annexé à ce travail fait comprendre la disposition des blocs sur le sol. Ils auraient formé trois cercles concentriques enveloppant, à 20, 35 et 54 mètres de distance, une première enceinte de 44 mètres de circonférence, composée de huit pierres principales, dont la plus élevée mesure 8m,50 de hauteur.

Il est bien délicat d'émettre une opinion sur les monuments sans les avoir vus, et je ne connais pas le cromlech de Saint-Barthélemy. Les conjectures de M. Lacroix ont été contredites par un géologue, M. Lory, qui ne voit dans cette agglomération de pierres qu'un effet du hasard, comme pour les blocs de Fontainebleau, et par M. Durand de Fontmagne, qui s'appuie, pour réfuter M. Lacroix, sur ce fait, que les trois rangs de pierres sont loin d'être à égale distance les uns des autres.

Aucune de ces objections ne m'a convaincu. Le plan sous les yeux, il est impossible de ne pas reconnaître que la disposition des pierres de Doueras n'est pas due au simple hasard. Quant à l'objection alléguée par M. de Fontmagne, elle prouverait tout au plus que le monument de Saint-Barthélemy présente une disposition qui se rencontre rarement dans les cromlechs, mais nullement que ce ne soit pas un cromlech. S'il était admis que, dans les cromlechs à plusieurs alignements concentriques, les alignements doivent être également distants les uns des autres, M. Lacroix pourrait toujours répondre à M. de Fontmagne par un fait qui tend malheureusement à se généraliser : « c'est que, depuis 1837, plusieurs blocs, qui remplissaient les espaces vides aujourd'hui, ont disparu sous le marteau des carriers; que depuis quinze ou dix-huit ans la culture a modifié la régularité de ces courbes, et que la plupart des pierres plantées verticalement ont été déplacées et fracturées pour être

Digitized by Google

employées à diverses constructions. » Les personnes qui ont visité à plusieurs reprises, depuis une trentaine d'années, les allées de Karnac, ont pu se convaincre que ce n'est pas seulement dans le département de la Drôme que l'archéologie peut déplorer de semblables mutilations. Je crois donc M. Lacroix dans le vrai quand il voit un monument celtique dans les pierres de Saint-Barthélemy; je crois encore que la Société de la Drôme ferait un utile emploi de ses fonds en en consacrant une partie à faire exécuter des fouilles. Si ces fouilles confirmaient l'opinion de M. Lacroix, cette découverte serait d'autant plus intéressante que, jusqu'à présent, l'archéologie n'a relevé aucun monument celtique dans le département de la Drôme.

Je termine en signalant dans la 14e livraison une très-bonne monographie de l'église (jadis épiscopale) de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arrondissement de Montélimart, par M. de Saint-Andéol, à qui l'on doit déjà un travail sur la cathédrale d'Embrun. L'auteur s'est proposé un double but : démontrer que, contrairement à l'opinion reçue, l'église de Saint-Paul n'appartient pas exclusivement au XIIe siècle; en second lieu, combattre l'usage qui étend la dénomination du style roman du VIIIe siècle jusqu'à la moitié du XIIe.

Il est facile de défendre ces deux propositions. Grâce à la masse de preuves que l'étude des diverses parties de l'édifice a fournies à l'auteur, il est hors de doute que ces parties appartiennent, les unes au XIe, les autres au XIIIe siècle. Il est moins certain, d'après la description même, que certaines portions puissent être attribuées au VIIIe siècle, et l'auteur s'avance beaucoup en affirmant que cette basilique est celle construite par les soins de Charlemagne, sous l'épiscopat de l'évêque Aldebran II, vers l'an 792. Une planche jointe au texte donne le plan et quelques détails d'architecture, et aide le lecteur à suivre les explications de M. de Saint-Andéol.

C'est une tâche également facile d'avoir raison dans la croisade entreprise contre la dénomination de style roman, et je ne pense pas que M. de Saint-Andéol prétende être le premier à soulever cette question. Avant lui, MM. Vitet et Mérimée, Viollet-le-Duc et Albert Lenoir, avaient reconnu tout ce que cette qualification « présente de vague, sinon de faux. » Mais c'est quand il s'agit d'en trouver une autre que la difficulté commence. M. de Saint-Andéol propose de désigner sous le nom de *gothique* l'architecture méridionale du VIIIe à la fin du Xe siècle, et sous celui de *franco-gothique* l'architec-

Digitized by Google

ture de la fin du xe siècle à la fin du xiie, celle que l'on appelle plus spécialement romane. Les *Instructions du comité des arts et monuments* avaient, ce me semble, adopté une terminologie plus judicieuse et plus générale, en appliquant le nom de *style latin* aux monuments dont le plan se rapproche de la basilique, le nom de *style byzantin* à ceux dont le plan offre de l'analogie avec Sainte-Sophie de Constantinople, et en réservant l'épithète de *roman* aux églises construites entre les premières années du xie siècle et les dernières du xiie.

Je crains que cette dénomination ne soit jamais fixée d'une façon définitive, et, en tout cas, il me paraît douteux que le système proposé par M. de Saint-Andéol puisse jamais prévaloir. L'important est de bien décrire les monuments, et, sous ce rapport, on ne peut que féliciter M. de Saint-Andéol de son travail.

En résumé, les membres de la Société archéologique de la Drôme sont dans une bonne voie. Leurs études sont inspirées par un excellent esprit. Si l'imagination, la plus dangereuse ennemie de l'archéologie, y a encore sa part, cette part est toujours minime. Leurs études s'appuient sur l'examen scrupuleux des monuments. Quand les auteurs ne peuvent en expliquer l'usage, ils se bornent à les décrire. C'est le meilleur éloge que je puisse en faire.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

Seconde série, t. II et III. Janvier 1863-mars 1870.

J'ai déjà dit combien il était fâcheux de voir les Sociétés départementales mettre un intervalle aussi long dans leurs communications. Ces deux volumes justifient mes regrets. Les travaux qu'ils contiennent ont singulièrement perdu de leur à-propos et de leur intérêt. Plusieurs datent de neuf, huit et sept années, et, avec les progrès incessants de la science, il devient assez difficile de les apprécier équitablement. Je ne saurais donc trop engager ces Sociétés à apporter un peu moins de négligence dans l'échange de leurs rapports avec le Comité.

En 1867, ayant à rendre compte du premier volume du Bulletin, j'insistai sur l'intérêt assez ordinaire de ses travaux. L'examen de

Digitized by Google

ces deux nouveaux volumes n'a pas modifié mon opinion. Les articles que j'ai parcourus font preuve de goût archéologique, mais d'un goût calme, modéré et qui se satisfait à bon compte. Des relations moins rares avec le Comité, n'eussent-elles pas d'autres avantages, communiqueraient à la Société l'entrain et le nerf qui lui manquent.

Le deuxième volume débute par une *Monographie de la croix*, due à Mgr Crosnier, protonotaire apostolique et président de la Société. Ce travail résume tout ce que les iconographies chrétiennes contiennent sur la forme de l'instrument du supplice de Jésus-Christ, mais ne renferme aucun document nouveau. Il est, en outre, inspiré par un symbolisme dont l'exagération nuit plutôt qu'elle ne sert au sentiment orthodoxe dont il est empreint. Vouloir démontrer que la croix, en tant que symbole de la rédemption chrétienne, était prévue et adorée par les Égyptiens, parce que le signe de la vie (*Ahnkh*) porté par leurs dieux affecte cette forme, ou par les Chinois, parce qu'un des caractères de leur alphabet y ressemble; c'est faire bien beau jeu aux adversaires de la cause que l'on défend. Je n'insisterai pas sur un sujet aussi délicat et aussi respectable. Je préfère féliciter Mgr Crosnier d'avoir reproduit la curieuse caricature représentant le Sauveur, retrouvée, il y a quelques années, dans les fouilles du Palatin, et quelques autres images postérieures donnant à diverses époques la pose et le costume de Jésus-Christ sur la croix. Mgr Crosnier est un esprit chercheur et ingénieux. Qu'il me permette de l'engager à porter ses facultés sur des questions archéologiques intéressant le département qu'il habite et qu'il connaît. Tout le monde y gagnera.

Plus loin, un travail de M. Charleuf sur Alise-Sainte-Reine arrive un peu tard. Il est daté de novembre 1862. Sans la conclusion, je ne m'y arrêterais pas. M. Charleuf attribue la fondation d'Alise aux Phéniciens, et voit une preuve et une trace de cette origine dans la forme même du nom d'Alise, dérivé — c'est l'auteur qui parle, je ne sais pas le phénicien, — du mot *Al-Issa* (*Reine-Dieu*). Nous sommes en plein, on le voit, dans le domaine des conjectures. M. Charleuf l'avoue de bonne grâce; seulement l'aveu est superflu. Deux planches, remarquablement exécutées d'après des objets et des médailles provenant des fouilles d'Alise, accompagnent le travail de M. Charleuf et font excuser ses excursions phéniciennes.

On les oublie totalement en parcourant une autre étude de lui

Digitized by Google

sur les eaux de Saint-Honoré, étude plus historique qu'archéologique. A ce titre je n'en eusse pas parlé, si, dans le cours de son travail, M. Charleuf n'eût émis, sur une question d'identification géographique, une opinion adoptée par M. de Soultrait dans le *Dictionnaire topographique de la Nièvre* et par la Commission de la carte des Gaules, sur le mérite de laquelle je me garderai bien de me prononcer, mais qu'il m'a paru utile de signaler, à savoir que c'est au bourg de Saint-Honoré, canton de Moulins-Engilbert, qu'il faut placer l'*Aquis Nisinæi* de Peutinger et l'*Aquæ Alisinciæ* de l'itinéraire d'Antonin, et non à Bourbon-Lancy, département de Saône-et-Loire. Le travail de M. Charleuf est daté du 6 février 1865, la même année qu'a été publié le Dictionnaire de M. de Soultrait. J'ignore à qui revient la priorité de cette découverte qui a son importance.

Je citerai ensuite, sans y arrêter l'attention de la section :

Une lettre de M. l'abbé Clément, curé de Châtillon, relatant la découverte dans son église de la dalle funéraire d'un seigneur de Châtillon, mort en 1370. A cette lettre est jointe une gravure de la dalle qui doit en donner une idée fort exacte.

Une communication de M. de Laugardière sur un peintre de la famille ducale du Nivernais, Paul Liébault, dont l'église de Clamecy possède un *saint Ildefonse en prières* daté de 1647, et qui mourut en 1652. La postérité avait oublié le nom de Paul Liébault. Je souhaite que le tableau de Clamecy aide à faire réparer cet oubli et donne raison à la protestation de M. de Laugardière.

Dans la séance du 2 avril 1868, M. l'abbé Boutillier a communiqué des extraits d'un inventaire des biens de l'Hôtel-Dieu de Nevers, datant de 1492. Il est rare que les inventaires publiés *in extenso* ne fournissent pas des documents intéressants sur l'industrie ancienne. A ce titre je regrette que M. Boutillier n'ait pas cru devoir donner des extraits plus nombreux de cet inventaire. L'intérêt de cette communication réside dans la mention de « deux prières crapaudines enchâssées dans deux verges d'argent. » Un manuscrit du XVIe siècle, prêté à M. Boutillier par M. de Cavailhès, lui a appris que « la crapaudine est une pierre précieuse blanche ou vaire qui croist en la teste du crapault, et, quant elle en est ostée, on la nectoie en fort vin et en eaue, sy comme dict Dioscorides. En ceste pierre apert aucune fois la forme du crapault qui a les piez estendus et vault contre la morsure des bestes envelimées et contre velin. Car, en la présence du velin, elle eschaude le doy de celuy qui la

Digitized by Google

touche, et par especial celle qui a la couleur vaire, et, pour estre plus certain, on les doit toutes deux mettre ensemble, si comme dit Dioscorides.» Ce document a son intérêt, mais il n'était pas besoin de s'adresser au manuscrit pour l'obtenir. Le Glossaire publié par notre regretté collègue, M. Léon de Laborde, eût fourni à M. Boutillier, au mot *crapaudine*, des renseignements tout aussi précis, et lui eût donné l'indication de plusieurs autres inventaires où figure ce mot. En outre, en feuilletant un livre assez commun, *Le parfaict joaillier*, de Boece de Boot, médecin de l'empereur Rodolphe II, M. Boutillier eût trouvé des détails plus précis sur les vertus imaginaires qu'en 1644 un homme sérieux et certainement fort instruit attribuait à la *crapaudine* ou *garatroïne*. D'après son témoignage, la crapaudine serait une agate commune dont la nuance cendre-gris tire légèrement sur le rouge. Le manuscrit cité par M. Boutillier nous apprend que l'on fixait souvent dans la même tige deux crapaudines, une ordinaire et une tirant sur le vert, afin d'être plus sûr de l'efficacité de la propriété qu'on lui attribuait.

On doit enfin à M. Adrien Bonvallet une monographie du château des Bordes, une des belles ruines du département de la Nièvre. M. Bonvallet donne des détails très-circonstanciés sur les familles des Bordes, de La Platière, d'Aussienville, de La Grange d'Arquian, de Béthune, de La Tour-du-Pin, de Maisières, qui, depuis la fin du xve siècle jusqu'à nos jours, ont successivement possédé le fief des Bordes. Je n'insiste pas sur cet article, dont l'examen appartient plutôt à la section d'histoire qu'à celle d'archéologie.

Je le répète en terminant, la *Société nivernaise* fait preuve de bonne volonté. Si elle pouvait apporter un peu plus d'activité et d'énergie au service de sa bonne volonté, elle ne s'en trouverait pas plus mal, non plus que l'archéologie.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Chansons populaires du Morbihan.

Communication de M. Rosenzweig.

M. Rosenzweig, correspondant du Comité à Vannes, par quatre envois successifs, du 25 février 1869 au 26 janvier 1870, a communiqué 36 chansons populaires du Morbihan, recueillies presque toutes aux environs de Vannes et accompagnées de la musique. Quelques-unes, à raison de leur provenance ou des indications qu'elles renferment, peuvent être rapportées à des localités spéciales, telles que Locminé, Elven, Malestroit.

« Elles sont, en tout cas, dit M. Rosenzweig, d'origine bretonne, ainsi qu'il est aisé de le constater par le rhythme et le ton, qui ont un caractère particulier. Elles sont, en général, usitées dans les rondes, quoique le sujet et l'air surtout n'en soient pas toujours très-gais. » Mais, ajoute-t-il dans un envoi subséquent, il faut distinguer les danses, comme aussi les chansons du pays *breton-bretonnant* (Basse Bretagne), et celles du pays *breton-gallo* (Haute Bretagne). Elles diffèrent essentiellement par leur rhythme et par leur caractère, empruntant cette différence au caractère même des habitants. Dans le pays breton (Vannes et toute la partie de la Bretagne située à l'ouest de cette ville), le chant est simple et souvent mélancolique. La danse consiste principalement en une ronde; les danseurs et les danseuses, alternés et se tenant par les mains, sautent en cadence, en tournant toujours dans le même sens..... Dans le pays Gallo (Elven, Malestroit, etc., toute la partie de la Bretagne

Digitized by Google

située à l'est de Vannes), la chanson, air et paroles, est plus gaie, plus animée. La ronde est remplacée par le demi-rond, etc.

Ici, nous renvoyons aux notes de notre correspondant, pour la description technique et très-exacte qu'il donne des danses usitées dans la Haute et dans la Basse Bretagne, avec leurs variantes, telles que le *bal*, la *dérobée*, etc.

Ce que dit M. Rosenzweig sur l'origine bretonne des morceaux qu'il a recueillis nous paraît trop affirmatif ou trop général. Il nous serait facile de citer plusieurs de ces chansons que rien n'autorise à donner à la Bretagne plutôt qu'aux nombreuses provinces où elles se retrouvent : *Cécilia*, — *Nous étions dix filles*, — *Quand j'étais chez mon père*, — *Jeanneton allait au moulin*, etc. etc. Par exemple, tout nous porte à croire que cette dernière, si populaire en Gascogne sous les titres de *l'Asé et la Goujo*, ou *la Marioun va au moulin*, est réellement d'origine méridionale, bien qu'elle se soit promptement propagée dans le reste de la France. On la rencontre dans un recueil de 1560, d'Adrien Willaert, et La Fontaine y fait allusion dans une de ses fables. Ajoutons ici que les présomptions tirées de la mélodie, du rhythme, du refrain, peuvent également tromper sur la véritable origine d'un morceau. Ainsi, *Renaud*, *la Claire fontaine*, *Jeanneton* ou *Marioun* dont nous venons de parler, ont presque autant de variantes pour le chant que pour les paroles, et un auteur canadien va jusqu'à dire — d'une manière trop générale, croyons-nous — que, parmi les nombreuses chansons canadiennes de provenance française, *Cécilia* est la seule dont la musique soit restée la même.

Ce qui reste vrai, c'est que la plupart des paroles et des airs recueillis par M. Rosenzweig, quand ils ne sont pas bretons à proprement parler, se rapportent aux provinces de l'ouest, surtout aux contrées maritimes. Le beau rôle y appartient d'ordinaire aux marins, ou plutôt aux *mariniers* de Saint-Malo, de Nantes, de Bordeaux. Dans une de ces chansons, une jeune fille repousse les hommages d'un couturier — profession peu considérée en Bretagne — en ajoutant :

Mais je suis plutôt faite
Pour un beau marinier.

La chanson normande analogue dit : *Pour un jeune officier*. Ainsi la muse populaire a ses prédilections et ses antipathies, qui varient quelquefois suivant le degré de latitude où elles se produisent.

Digitized by Google

Sans doute le patriotisme breton peut se plaire à reconnaître dans quelques-uns des morceaux transcrits par notre correspondant les traces des vertus dont on fait honneur à la Bretagne : la foi, la moralité, la religion du serment.

Dans le second de ces morceaux, *Voici le temps et la saison*, un villageois qui va à Nantes pour s'enrôler est chargé par sa bergère de lui rapporter « un corselet garni de rose et de lilas. » Il oublie sa commission;

A Nantes étant arrivé,
Au corselet n'a pas pensé,
Il n'a pensé qu'à la débauche.

Mais, lorsqu'un camarade lui conseille de dire qu'il n'a pas trouvé un corselet tel que celui qu'on lui avait désigné, il repousse ce mensonge avec indignation et en des termes qui font plus d'honneur à sa sincérité qu'à son talent de rimeur :

J'aime mieux la mer sans poissons,
Et la montagn' sans violettes
Que de mentir à ma maîtresse.

Ailleurs une demoiselle répond au galant qui lui parle de sa beauté :

La beauté à quoi sert-elle
Qu'à pourrir un jour en terre.

Maxime également irréprochable comme morale, mais insuffisante comme versification.

Dans la chanson qui commence ainsi :

Quand j'étais chez mon père,
Les moutons j'allais gardant,

Une bergère refuse de suivre un riche marchand qui lui fait des propositions aussi claires que peu séantes, — j'adoucis un mot un peu cru.

Je n'*vais* pas avec homme
Que j'n'épouse auparavant,
Que j'n'épouse à l'église
Devant Dieu et mes parents.

Tout est pour le mieux, mais à quelques pages de là, dans une

Digitized by Google

pièce dont le premier vers est, *Permets-moi, belle meunière*, et dont la phraséologie prétentieuse trahit une origine assez moderne, cette meunière, après avoir longtemps résisté, comme la demoiselle de tout à l'heure, et répliqué disertement au riche seigneur qui cherche à la séduire, tourne brusquement au dernier couplet, en débitant ces vers où se montre une femme qui prend trop lestement son parti :

Adieu, vallon et prairie;
Un sort plus digne d'envie
Me fait quitter mon moulin,
N'pensons plus à Mathurin.

La morale facile des chansons à l'endroit du nœud conjugal, des maris jaloux, etc., se montre un peu trop naïvement dans celles qui ont pour titre : *A Paris il y a t'une fille*, — *En m'en revenant du marché.*

Mais elle descend jusqu'au réalisme le plus grossier dans la ronde :

Quand j'étais chez mon père,
Gai, vive l'amour!

Qui offre la peinture navrante d'un pauvre mari auquel sa femme fait cet aveu dépouillé d'artifice :

Tant que je serai jeune
Je me divertirai....

Et quand je serai vieille
Je me retirerai

Dans quelque presbytère
Avec un vieux curé

Qu'aura du vin en cave
Du lard dans son charnier.

Heureusement pour la moralité bretonne, certaines affinités qu'il serait trop long de déduire ici nous font supposer que cette chanson, d'origine méridionale et gasconne, n'est venue dans l'ouest que de seconde main. Peut-on en dire autant de celle-ci : *Madeleine s'est enivrée?* Au médecin qui lui dit de ne plus boire de vin, elle répond :

J'en ai bu toute ma vie,
J'en boirai jusqu'à la fin;

Digitized by Google

Et elle entonne le refrain tout bourguignon du menuisier de Nevers :

Si je meurs que l'on m'enterre
Dans la cave où est le vin, etc.

L'origine première de cette inspiration bachique est donc une question à vider entre la Bretagne et la Bourgogne.

Mais de ces diverses citations nous voulons tirer la conclusion générale qu'il faut se garder des attributions locales, notamment lorsqu'elles ne reposent que sur des données vagues et insuffisantes. Voici quelques exemples, tirés exclusivement des envois de M. Rosenzweig, qui montrent quelles singulières pérégrinations les chants populaires accomplissent à travers le temps et l'espace, et comment ils peuvent s'éclaircir, se compléter par les rapprochements les plus inattendus.

L'aventure d'une jeune fille qu'on fait entrer dans une barque par violence ou par ruse est un thème favori sur plus d'un littoral, et dont nous rencontrons ici même deux variantes. On le retrouve en Normandie, au Canada, en Italie. La version normande donnée par M. Le Héricher[1] nous fournit cette particularité intéressante, qui pourrait bien être la donnée primitive, c'est que ce sont les Anglais qui, en prenant d'abord le père de la jeune fille pour otage, attirent celle-ci dans leur navire, où elle se tue pour échapper au déshonneur.

La seconde des versions données par notre correspondant affecte des formes moins tragiques. La jeune fille est simplement invitée à entrer dans un bateau pour acheter du blé. Le marin se met à voguer. — «Ne vogue pas, beau marinier.» — Et elle feint successivement d'entendre sa mère, puis ses enfants qui l'appellent.

Taisez-vous, la belle, vous mentez,
Ma Bretonne j'aimerai.
Jamais d'enfants n'avez porté.
J'aimerai ma Bretonne mignonne,
J'aimerai ma Bretonne.

Jamais d'enfants n'avez porté,
Ma Bretonne j'aimerai.
S'il plaît à Dieu vous en aurez.
J'aimerai, etc.

[1] *Histoire et Glossaire du normand*, t. I, p. 304.

Digitized by Google

S'il plaît à Dieu vous en aurez,
Ma Bretonne, etc.
Ce s'ra un brave marinier.
J'aimerai etc.

Ce s'ra un brave marinier,
Ma Bretonne, etc.
Qui portera chapeau ciré.
J'aimerai, etc.

Qui portera chapeau ciré,
Ma Bretonne, etc.
Du fil carré sur ses souliers.
J'aimerai etc.

La Claire Fontaine, dont nous avons déjà parlé, si populaire au Canada qu'elle y est qualifiée de chanson nationale, et qui se retrouve dans l'Ile de France, en Franche-Comté, en Poitou et jusqu'en Gascogne[1], nous paraît avoir pris naissance soit en Normandie, soit en Bretagne, où M. Rosenzweig en a recueilli deux ou troi variantes.

Mais un des plus singuliers exemples de ces transmigrations, c'est la chanson dont il transcrit ainsi les deux premiers vers :

Derrière chez mon père
Un oranger y a.

Une jeune fille cueille des oranges dans le jardin de son père, et va les vendre au marché de Loudiat (Loudéac), dit la version bretonne[2], de Damas suivant d'autres. Elle rencontre dans son chemin le fils d'un avocat. Les anciennes versions portent *le fils d'un roi*. Cette substitution, fréquente dans les chansons populaires, est comme le symbole d'une royauté nouvelle intronisée par les temps

[1] Elle y commence ainsi : *Un jour me prend envie*. Nous l'avons signalée dans un rapport *sur les chants de campagne de Lot-et-Garonne*, par M. Lambert.

[2] C'est un procédé familier à la poésie populaire que cette manière de localiser, pour ainsi dire, les traits qu'elle emprunte ailleurs. Quelquefois, au contraire, elle démarque ses emprunts en changeant un nom de lieu ou de personne. Ainsi font les marins anglais au Canada pour la ronde d'origine française reproduite par M. Rosenzweig, *Dans les prisons de Nantes*, titre qu'ils modifient ainsi : *Dans les prisons de Londres*.

Digitized by Google

modernes. Il lui achète trois douzaines d'oranges, et l'engage à les porter dans sa chambre, en disant que sa mère les payera.

Quand ell' fut dans la chambre
La mèr' n'y était pas.

« Cette chanson me paraît inachevée, » dit ici assez naïvement le transcripteur. Or ce dénoûment, facile à deviner du reste, ce *mot de la fin*, comme on dit aujourd'hui, où le trouvons-nous? Dans Shakespeare, parmi les refrains que murmure dans sa folie l'amante d'Hamlet :

Let in the maid, that out a maid
Never departed more.
Elle y entra pucelle,
Grossette elle en sorta.

Telle est la traduction, remplie de licences de toute espèce, pour lesquelles nous invoquons les franchises du sujet, et qu'un commentateur anglais, Francis Douce, reproduit comme fragment d'une vieille chanson française tirée de l'album d'une dame de Wassenaer, portant la date de 1592. Cette chanson n'est autre que celle de M. Rosenzweig, avec des variantes anciennes et un complément qu'il n'a pas connus.

Du reste, à très-peu d'exceptions près, et sauf les quelques réserves que nous avons eu occasion de faire sur ses appréciations, les morceaux qu'il a envoyés au Comité sont généralement choisis avec discernement, transcrits avec soin, sobrement et judicieusement annotés.

Nous proposons le dépôt aux archives et des remercîments à M. Rosenzweig.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Rapport sur divers documents adressés par MM. Bonnardot, Octave Teissier, de Costeplane, Couaraze de Laà et Loiseleur

M. Bonnardot, ancien élève à l'École des chartes, qui était notre correspondant alors qu'il remplissait les fonctions de conservateur des archives communales de la ville d'Orléans, nous a adressé trois

Digitized by Google

pièces relatives à l'histoire d'Orléans pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

La première est une décision signée par le prince de Condé, le 7 mai 1562, qui met arrêt sur les deniers de la recette communale.

La seconde est une délibération du conseil de la ville d'Orléans, d'après laquelle on voit que les Orléanais ont envoyé des secours en argent et en provisions aux Parisiens assiégés par le roi de Navarre en décembre 1590.

La troisième est un brevet de nomination de la charge de maire d'Orléans faite par Henri IV en 1597. Cette lettre est fort intéressante, et donne des détails curieux sur la situation financière et politique de la France à cette époque.

Je propose de renvoyer cette lettre à M. Guadet et de publier les deux autres pièces dans la *Revue*.

M. Bonnardot vous a également adressé l'inventaire du premier volume d'une collection de pièces historiques et diplomatiques appartenant à M. le marquis Bigot de La Touanne. Ce recueil m'a paru assez important pour que le Comité demande communication des quatre volumes de cette collection à M. Bigot de La Touanne, qui, d'après ce que m'a dit M. Bonnardot, est disposé à donner au Comité toutes les facilités nécessaires pour qu'il puisse être édifié sur la valeur de ce manuscrit.

Le Comité a reçu de notre collègue M. Oct. Teissier, membre non résidant, à Toulon, la copie d'un procès-verbal de saisie de trente volumes luthériens trouvés dans le jardin d'un apothicaire de Toulon en 1545.

Ce catalogue est curieux en ce qu'il renferme des titres d'ouvrages aujourd'hui fort rares, entre autres la satyre intitulée *Le livre des marchands*, et dont le seul exemplaire connu jusqu'ici est conservé à Zurich.

Je propose l'insertion dans le bulletin de ce procès-verbal, qui est un document bibliographique fort intéressant.

M. de Costeplane a adressé au Comité dix-neuf lettres écrites par le duc de Rohan, de 1618 à 1636. Il a joint à ces copies une lettre originale du célèbre général en chef des armées protestantes. La lecture de ces lettres n'offre rien de bien nouveau et ne fait que confirmer ce que leur auteur a écrit dans ses mémoires.

Digitized by Google

En voici l'énumération par ordre chronologique :

Anduze. 1621, août 17. *Aux consuls de Milhau.* — Il leur recommande d'assister la compagnie de M. de Chaicornac, qu'il qualifie de « belles troupes. »

Saint-Georges. 1621, septembre 3. *Aux mêmes.* — Il leur apprend qu'il a décidé de raser la place, et il les prie d'envoyer 4,000 livres de pain aux soldats, du vin en proportion, ainsi que du pain blanc et de la viande aux officiers.

Montpellier. 1622, février 16. *Aux mêmes.* — Il les prie de tenir leurs gens prêts pour le secours de Bédarieux.

Castres. 1621, septembre 13. *Aux mêmes.* — Il fera rendre à la ville une cuirasse et un casque emportés par l'un de ses officiers. Il les prémunit contre les faux bruits répandus pour leur ôter tout courage, et leur signale la fermeté avec laquelle les habitants de Montauban résistent aux troupes qui assiégent leur ville.

Castres. 1621, novembre 8. *Aux mêmes.*—Il leur recommande de donner une entière sécurité et entière liberté aux chemins pour les communications du bas Languedoc; il serait très-aise de les voir s'assister les uns les autres.

Castres. 1621, novembre 15. *Aux mêmes.* — De l'échange des prisonniers.

Castres. 1621, décembre 13. *Aux mêmes.* — Envoi de poudre et ordre de veiller aux fortifications.

Castres. 1625, janvier 26. *Aux mêmes.* — Se prémunir contre les nouvelles données à propos de quelques émotions arrivées en l'île de Ré. Prendre garde à la sûreté de la ville, sans cependant s'alarmer beaucoup, espérant que le roi, ayant reconnu combien le sieur Bries le desservait par ses violences et attentats, donnera enfin contentement aux Rochellois et entretiendra la paix dont on jouit.

Castres. 1625, février 17. *Aux mêmes.*—Il espère qu'ils ont fait leur acte d'union. Il a reçu des lettres des députés généraux qui le prient de vouloir aider à l'accommodement des affaires. Il leur a promis de s'employer, à la condition que ce soit les communautés qui fassent le traité; *ne voulant se charger plus d'aucuns événemens.*

Castres. 1625, mars 6. — Il a écrit à la Rochelle; il envoie la copie de cette lettre, afin qu'on s'entende bien, et que, *demeurant tous bien unis, on soit plus considerables.*

Castres. 1625, mars 22. *Aux mêmes.*—Qu'ils ne croient pas à la mésin-

Digitized by Google

telligence des Rochellois avec son frère, et qu'ils repoussent tous les bruits que l'on fait courir pour nuire à leur union.

Castres. 1625, avril 21. — Il accrédite auprès d'eux un courrier.

Castres. 1625, avril 29. — Cette lettre est la plus importante du recueil adressé par M. de Costeplane; la voici :

A Messieurs les consuls et consistoire de Milhau.

Messieurs, le sieur de Lamet, envoyé de messieurs de la ville de la Rochelle, vous informera de l'état auquel ils sont à présent, et des raisons qui les ont obligés d'ambrasser, pour leur défense et conservation, les moyens que Dieu leur a mis en main pour s'opposer aux mauvais dessins de ceux qui ont jusqu'ici empêché l'effet des promesses solennelles qu'il a plu au roi nous accorder par le dernier traité de paix. Il vous dira aussi comme ils m'ont fait part de cette résolution, et m'ont requis de me joindre avec eux et touttes les autres communautés, vers lesquelles ils envoyent exprès ledit sieur de Lamet leur député pour les y exhorter; sur quoi j'ai estimé vous devoir assurer que je n'ai autre intention que de me conformer entièrement aux résolutions publiques qui seront prises par vous et par toutes autres communautés au milieu desquelles Dieu me fait la grâce de me trouver, pour y employer, si l'occasion le requiert, mon sang et ma vie, et tout ce qu'il m'a donné au monde de moyens, en tout ce quelles jugeront nécessaire de faire pour leur conservation et defense, et par la manutention des grâces et libertés qu'il a plu au roi nous octroyer par le bénéfice de ses édits; c'est de quoi je vous prie de faire état très certain pour mon regard, et de croire que je n'aurai jamais autre mouvement ni considération que pour ce qui concerne le salut et conservation de nos églises, conjoint et fidèle et très humble obeissance et subjection que nous devons au roi, comme j'ai toujours estimé que le seul moyen d'y parvenir consiste en l'union en laquelle nous nous devons tenir fermes, et de laquelle je vous promets de ne me départir jamais, non plus que de l'affection que j'ai de demeurer à toujours, Messieurs,

Votre tres affectionné à vous servir,

HENRY DE ROHAN.

P. S. La jonction avec la ville de la Rochelle a été faite à Montauban, Castres, et par toutes les villes du haut Languedoc; je m'assure qu'il ne se trouvera moins de zèle en vos quartiers; prenez-vous garde, le bruit qu'on fait courre de la paix n'est que pour vous endormir, cependant que nos ennemis arment de tous cotés pour nous surprendre.

De Castres, le 29 avril 1625.

Nîmes. 1627, juillet 1. — Il leur donne avis que 800 hommes partent

Digitized by Google

de Montpellier pour les surprendre. Il les engage à se défendre et espère que sa lettre arrivera avant les ennemis.

Le Vigan. 1628, août 28. — Il annonce son arrivée; il prie qu'il ne manque rien et qu'on prépare en grande hâte pionniers, pics et pelles, ainsi que des munitions de guerre.

Nîmes. 1629, février 12. *A messieurs du colloque de Rouergue.*— Il espère beaucoup de la convocation de l'assemblée générale.

Sauve. 1629, mai 4. *Aux consuls de Milhau.* — Il sauvegardera les intérêts de la ville à l'assemblée générale.

Nîmes. 1629, mai 15. — Il leur raconte ce qui s'est passé entre ses troupes et celles du maréchal d'Estrées à Calvisson, et comment les troupes ennemies, plus fortes des deux tiers, furent battues.

Je propose donc que des remercîments soient adressés à M. de Costeplane, et que les lettres qui font l'objet de sa communication soient mises aux archives, sauf la lettre originale qui devra naturellement être renvoyée à son propriétaire.

J'ai été aussi chargé par le Comité d'examiner des documents manuscrits qui lui avaient été adressés par M. Couaraze de Laà, correspondant à Albi. Le premier document est une lettre de Henri III de Navarre, en faveur de Henri de Espalonga, à l'occasion du procès qui lui avait été intenté. Cette lettre du 10 novembre 1576 est adressée aux membres de la cour souveraine de Béarn. Je propose de la renvoyer à M. Guadet, éditeur du supplément à la correspondance de Henri IV.

Le second document est une formule de bénédiction de l'eau bouillante tirée d'un rituel du xe siècle, conservé à Albi. Notre correspondant le croit inédit, mais il a été publié, sauf quelques variantes insignifiantes, par notre confrère M.E. de Rozière, dans la deuxième partie de son excellent *Recueil général des formules* (Paris, 1861, p. 833), sous le titre de formule pour la bénédiction du fer chaud.

Je propose que le Comité adresse des remercîments à M. Couaraze de Laà, et que la copie de ce dernier document soit classée dans les archives.

L'un de nos correspondants, M. Loiseleur, conservateur de la bibliothèque d'Orléans, a demandé à la Société archéologique de l'Orléanais dont il est membre, de publier une collection de soixante-

Digitized by Google

dix lettres originales et d'instructions diplomatiques de Louis XIV, d'Anne d'Autriche, de Loménie de Brienne, adressées au marquis de Fontenay-Mareuil, notre ambassadeur auprès du saint-siége, chargé d'intervenir au nom de la France dans les affaires napolitaines. Ce recueil, important au point de vue de l'histoire diplomatique de la France, est conservé à la bibliothèque d'Orléans et provient de l'abbaye de Saint-Benoît. M. Loiseleur s'en est servi comme base d'une étude fort intéressante publiée dans la *Revue contemporaine* (t. LI, 2e série, 31 mai 1866, p. 18).

Lorsque le Comité a été saisi de la demande de M. Loiseleur, il a demandé à la Société archéologique si la Société voulait entreprendre la publication sollicitée par M. Loiseleur; la Société a répondu qu'elle reconnaissait l'importance des documents découverts par M. Loiseleur, et qu'en supprimant les vingt-quatre premières dépêches, qui ne sont point relatives à l'affaire de Naples, mais qui touchent au congrès de Munster, au siége de Lérida et aux démarches faites par Mazarin pour assurer le chapeau de cardinal à son frère, elle imprimerait volontiers le recueil, à la condition que M. le Ministre voulût bien accorder une subvention égale à la moitié des frais.

Les frais, d'après une lettre de l'honorable président de la Société archéologique de l'Orléanais, devant se monter à 800 francs, la part revenant au ministère serait de 400 francs.

Après avoir pris connaissance du travail de M. Loiseleur, et en présence du désir exprimé par la Société archéologique de l'Orléanais, je ne vois aucune raison pour refuser à cette Société une allocation qui peut favoriser la publication de documents historiques fort importants, et qui contredisent quelquefois les mémoires que le comte de Brienne a laissés, et qui ne renferment d'ailleurs que deux pages sur l'expédition du duc de Guise à Naples.

Si le Comité partageait mon avis, il prierait M. le Ministre de l'instruction publique d'accorder la subvention demandée, à condition que les vingt-quatre dépêches désignées pour ne pas voir le jour soient publiées et fassent partie de la future publication, à l'exception des lettres du cardinal Mazarin, qui pourraient être renvoyées à M. Chéruel pour être réunies à la correspondance de ce ministre.

Hippolyte Cocheris,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Pièces communiquées par M. Bonnardot [1].

I

Le Prince de Condé,

A nostre très cher et bien amé Me Jacques Noel, receveur des deniers communs de la ville d'Orleans, salut. Pour ce que chacun sçait bien comme les personnes et auctoritez du roy et de la roine sont de present captives et prisonnieres entre les mains de ceulz qui contre leurs volontez sont venuz à main armée vers Leurs Majestez, du nom et puissance desquelz maintenant ilz abusent, et soubz ce pretexte disposent et ordonnent des finances de ce royaume pour estre emploiées à l'execution de leurs passions particulieres; d'aultant que nous avons proposé leur resister en toutes les actions qui porteront prejudice tant au bien de Leurs Majestez que au proffit et utillité de leur estat : Nous vous prions sur tant que leur service vous est cher et recommandable et que voullez vostre fidellité estre congneue, neantmoins ordonnons, inhibons et expressément deffendons que vous n'aiez à delivrer aucuns deniers de vostre charge et recepte, tant de ceulx qu'avés de présent en voz mains que de ce que pourrez cy après recevoir, à quelque personne que ce soit et pour quelque ordonnance et commandement que l'on vous puisse fere; lesquels nous avons arresté et arrestons sur vous et entre voz mains jusques à ce que, estans les troubles appaisés, Leurs Majestez libres en personnes, volontez et auctoritez, ilz en disposent et ordonnent sellon leur bon plaisir, sur peine, ou vous en dessaisiriez, de les repeter sur vous et de tous dommaiges et interestz qui en pourroient procedder, d'aultant que le bien de leurs affaires le requiert. Ainsi faict à Orleans, ce vijme jour de may, l'an mil cinq cens soixante deuz. Signé : Loys de Bourbon.

(Orig. Arch. de la ville d'Orléans, série CC 25, papier.)

II

Et après que desdictz assemblez a esté, par ledict d'Armonville (*maire*) et ledict Lamyrault, recepveur susdict, prins et recuilly leurs voix separément, et à la pluralité d'icelles ont esté de l'advis qui ensuict : que lesdictz assemblez approuvent..... le paiement faict audict sieur (*le maréchal de La Chastre gouverneur de l'Orléanais pour le duc de Mayenne*) desdictz six mil trois cens escuz soleil pour le secours de la ville de Paris, dont ledict sieur a faict expedier ordonnance addressante ausdictz maire et eschevins, laquelle somme ilz entendent estre passée et allouée au compte dudict recepveur.

(Orig. Arch. de la ville d'Orléans, série BB 2, pièce 6, f° 5. — Extrait d'une Délibération générale de Ville, 3 décembre 1590.)

[1] Voir plus haut, p. 420.

Digitized by Google

Je n'ai rien trouvé dans le compte du receveur Ladmiraut qui se rapportât à cette subvention fournie par les ligueurs d'Orléans aux ligueurs de Paris assiégés par Henri IV. Les Orléanais ne se contentèrent pas d'envoyer de l'argent aux Parisiens; ils leur firent aussi parvenir des munitions et des provisions de bouche. Un mandement de deux échevins ordonne au receveur de payer à un certain Pierre signé Boireau la somme de «quatre escuz soleil vingt sols pour ung voyage par luy faict... au païs de la Beausse, mesmes en la ville d'Estampes, porter plusieurs commissions en plusieurs parroisses dudict païs de la Beausse pour leur faire sçavoir qu'ilz eussent à amener et envoyer charroiz pour conduire et voicturer vivres en la ville de Paris, ainsy que plus au long est porté par lesdictes commissions.»

(Série CC, pièces justificatives du compte de Claude Lamirault, receveur des deniers communs : Voyages, 6 novembre 1590.)

Pour copie conforme :

F. Bonnardot.

SAISIE DE TRENTE VOLUMES LUTHÉRIENS TROUVÉS À TOULON EN 1545.

En 1645, au moment même où s'exécutait le terrible arrêt dit de Merindol[1], le sénéchal d'Hyères faisait faire une perquisition chez Me Lazare Drilhon, apothicaire de Toulon, «suspeuçonné» d'hérésie.

Le 16 mai, le viguier, délégué à cet effet, et deux consuls se transportèrent dans un jardin occupé par l'apothicaire, et trouvèrent trente volumes luthériens cachés dans deux *houlles* enfouies elles-mêmes dans la terre.

Le notaire Couchon, qui accompagnait les commissaires dans leur visite, fut chargé de dresser le catalogue des livres découverts chez l'hérétique Drilhon, et c'est la copie de ce document, extraite

[1] «... Cet épouvantable exploit termina la campagne. L'armée rentra à Aix le 4 mai 1545, après avoir saccagé et livré aux flammes, en moins d'un mois, 900 maisons en 24 villages. Plus de 3,000 personnes avaient été pillées, violées, massacrées; 666 hommes, choisis parmi les plus jeunes et les plus vigoureux, avaient été envoyés sur les galères; enfin 250 prisonniers, jugés sur place, avaient été condamnés par la commission exécutive et arquebusés.» (Gustave Lambert, *Les guerres de religion en Provence*, t. Ier, p. 69.)

Digitized by Google

des minutes de ce tabellion (déposées aujourd'hui chez Me Gence, notaire), que j'ai l'honneur de soumettre au Comité.

La plupart des livres compris dans ce catalogue sont très-rares.

Le *Livre des Marchands*, satire protestante, introuvable, est, dit-on, une suite du *Pantagruel* de Rabelais. On cite un exemplaire unique de la première édition à la bibliothèque de Zurich.

La parfaite amye a été vue à Marseille chez un bibliophile, mais elle n'est pas connue de Brunet.

En somme, je crois que cet inventaire pourrait être de quelque utilité pour les bibliophiles, malgré l'incorrection de certains titres qui ont pu être mal copiés par le notaire Couchon. Ne pourrait-on pas le publier dans la *Revue des Sociétés savantes?*

Les minutes du tabellion qui dressa le procès-verbal ci-joint ne font pas connaître quel fut le sort des livres ni celui de leur propriétaire. Je suppose que l'on ne fit qu'un seul bûcher, selon l'usage pratiqué à cette époque. C'était le moins que l'on pût faire pour cet apothicaire venu d'Allemagne pour répandre en Provence « le poison » des doctrines luthériennes[1]. Le malheureux Drilhon cachait sa bibliothèque; mais il avait eu la pauvre idée d'écrire son nom sur l'un des ouvrages condamnés au feu. On lisait, en effet, sur le premier feuillet des *Prières et oraysons de la Bible :* « A moy appartient, Lazare Drilhon. »

OCTAVE TEISSIER,

Rapport de perquisition, veue et inventaire des livres luthériens, à l'encontre de maistre Lazare Drilhon, apothicaire, suspeuçonné de hérésie, à la requête de Monsieur le viguier et communaulté de Thollon. (16 mai 1545.)

Sachent, tous présents et advenir, que l'an de grâce mil cinq cens quarante-cinq, à la nativité de Nostre Seigneur, et du jour seiziesme du moys de may, rapporte je Jehan Couchon, notaire et tabellion de la cité de Thoulon, soubsigné :

Noble Alard Rippert, viguier et cappitaine de ladite cité de Toullon, commissaire et reporteur, commis et député par M. le lieutenant du séné-

[1] « Trente imprimeries, jour et nuit, haletaient, dit M. Michelet, pour multiplier les livres que d'ardents colporteurs cachaient sur eux, faisaient entrer en Italie, en France, en Angleterre, aux Pays-Bas. Missions terribles! ils étaient attendus, épiés. Pour le seul fait d'avoir sur eux un évangile français, ils étaient sûrs d'être brûlés. » (*Histoire de France au XVIe siècle.*)

Digitized by Google

chal au siége et ressort de la ville d'Yères, par lettres de commission en forme de *committimus*, pour informer sur le crime de hérésie à l'encontre de Me Lazare Drilhon, appothicaire, habitant dudit Tholon, datées de Hyères, du jour unziesme de may, an présent, ainsi signées : Nicolaus Fabre, lieutenant Fortis;

Et en appoinctement et commandement faits par ledit sieur lieutenant, en compagnie des honorables hommes Mes Marc Sauvaire et Jehan Cabasson, consuls et syndics de la communaulté, manans et habitans de ladite cité de Thollon, et Me Raffre de Aneurs, lieutenant de viguier et cappitaine, de Pierre Daraches, sergent royal dudit Tholon;

Se estre transportés dehors des murs de ladite ville de Thoullon aux faulxbourgs de Saint-Michel, en certain jardin de capitenesse (*sic*) Jannotte, qui fust (le jardin) de messire Anthoine Fournier, prestre du lieu de Cueur; confrontant au chemin dudict bourg, au cazal de Anthoine Gris, au jardin de Me Portanier, de la ville de Brignolle, juge;

Et illec appliqués, après deue perquisition dans ledict jardin et en ung canton d'iceluy jardin, avoir trouvé ung petit cabbinet ou bien bouctilon couvert, esquel tient à ferme Me Lazare Drilhon, appothicaire, habitant de Tollon, dans esquel cabynet, en certain canton d'icelluy, trois grands *paulnies* ou environ, avoir trouvé deux houlles de terre, grandes, couvertes au dessus de certaines tabletes, apuis la terre au dessus, dans lesquelles houlles se sont trouvés les livres prohibés et deffendus qui s'ensuyvent, fust, par la bouche dudit monsieur le consul Salvatoris, par noms et titres dans illec enregistré, s'ensuyt la teneur d'iceulx :

Et premièrement. *Livre des simulachres et histoires faites de la mort, contenant la médecine de l'âme.* 1542.

Item. *Exposition sur l'Appocalypse Sainct Jehan, l'apostre, extraicte de plusieurs docteurs, contenant 407 feuillets.* 1543.

Item. *La première partie du Nouveau Testament en françoys, nouvellement reveue et corrigée en l'an 1544,* imprimée à Lyon par Thibauld Payan.

Item. *Heures de Nostre Dame sellon l'usaige de Romme, translatée de latin en françoys par Gilles Calheau,* avec aultres choses concernant la forme de vivre des chrestiens en tous estats, 1543.

Item. *Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Nostre Seigneur et seul Saulveur Jésu-Christ, translaté de grec en latin,* contenant feuillets 749.

Item. *Novum Testamentum insign. reis simulachris.*

Item. *Chansons spirituelles, pleines de saincte doctrine et exhortations pour edifier le prochain, avec aucunes de nouveau adjouxtée dont l'ordre s'ensuyt à la fin du livre.*

Item. *Exposition d'évangille de Nostre Seigneur Jesu-Christ scelon sainct Mathieu, translatée de latin en françois,* imprimée en 1540.

Item. *Les faicts de Jésu-Christ et du Pape, par lesquels chacun pourra*

Digitized by Google

facillement cognoistre la grande différence entre eulx, nouvellement reveuz, corrigez et augmentez scelon la vérité de la saincte Escripture et des droitz canons, par le lecteur de Sainct Palais.

Item. *La parfaite amye, nouvellement composée par Anthoine Hervel, dict la Maison Neuve,* 1542.

Item. *Exposition sur le premier épistre de sainct Jehan, l'apostre, divisée par sermons tres utiles à tous amateurs de vraye et chrestienne prédication, translatée de latin en françoys,* 1540.

Item. *Les prieres et oraysons de la Bible, faictes par les saincts pères et par les hommes et femmes illustres, tant d'Ancien que du Nouveau Testament,* 1542. Au premier feuillet duquel est escript : A moy appartient, Lazare Drilhon.

Item. *La première partie de l'union de plusieurs passaiges de l'Escripture saincte.* 1539.

Item. *Indice des principales matières contenues en la Bible, où les diligens lecteurs pourront trouver et pratiquer plusieurs lieux.* 1543.

Item. *Chansons demonstrantes l'abus du temps présent avec plusieurs aultres de nouveau ajoutées.* 1544.

Item. *Le livre de marchant, fort utille à toutes gens pour cognoistre desquelles marchandises on se doibt garder.*

Item. *La forme des prières ecclésiastiques avec la manière de administrer les sacremens, de célébrer le mariage et la visitation des mallades.* 1543.

Item. *L'office des princes que Dieu leur commande touchant les abus que sont en l'Eglise.* 1544.

Item. *Le petit traicté de la Saincte Cène de Nostre Seigneur Jesu-Christ,* 1544.

Item. *Chansons spirituelles pleines de saincte doctrine et exhortations pour edifier le prochain.* 1544.

Item. *Le mandement de Jesu-Christ à tous les chrestiens et fidelles,* 1544.

Item. *Epistres et evangilles des cinquante-deux dimanches de l'an, chez Estienne Doulet.* 1542.

Item. *Le livre de l'internelle consolation, tres utile au chrestien, nouvellement reveue et corrigée,* 1542.

Item. *La somme de l'escripture saincte, enseignant la vraye foy par laquelle sommes justifiez, avec quelques aultres volumes empaquetez.* 1544.

Item. *Disputations chrestiennes en maniere de devis, divisées par dialogues.* 1544.

Item. *Exposition sur le premier épistre de sainct Jehan, l'apostre, divisée par sermons tres utilles.* 1540.

Item. *La seconde partie des disputations chestiennes composées par maistre Pierre Viret.* 1544.

Item. *Le sommaire des livres du Nouveau et Vieux Testament, les édits, parolles ou commandemens de Dieu.*

Digitized by Google

Item. *Chansons spirituelles pleines de saincte et chrestienne doctrine et exhortations, lesquelles les fidelles pourront chanter au lieu de Charnelles et Vaines.*

Item. *La troisième partie des disputations chrestiennes composées par Pierre Viret.* 1544.

Item. *Supplication et demonstrance sur le faict de la chrestienté et la reformation de l'Eglyse faicte au nom des amateurs.* 1544.

Item. *Une chanson escripte à la main en papier, contenant deux feuillets, ainsi acommenceant : « Je estoye party pour . . . » et finissant par : « Ce dernier baston, quinze pallardes et là où sont en nombre nonante cinq bastons. »*

Le tout demourant rière et entre les mains dudit seigneur le viguier, en présence, veue et tesmoignage des tesmoings cy-dessoubs nommés, esquelles choses et duquel inventaire ledit seigneur viguier et cappitaine nous a demandé acte et double à moy, notaire et tabellion royal, soubsnommé, et de moy Jehan Couchon, notaire et tabellion royal de Thollon, soubsigné.

Fait, escript et passé dans ledit jardin et auprès dudit gabinet, es présence de sieur Loys André Abraam, travailleur, Jehan Catherin et de Joye, bollenger, Honoré Daubys, travailleur, Me Jehan Decluza, charpentier, Nicolas Faure et Me Jehan Hollivier, bollenger, et Me Pierre Fagez, praticien, habitants et citoyens dudict Toullon, tesmoings à ce nommés, requis et appelés.

(Extrait des minutes de Me Couchon (Annexe 1545, fol. 279), déposées chez Me Fournier, notaire à Toulon.)

Pour copie conforme :

Octave Teissier,

Membre non résidant du Comité.

Rapport sur la copie de deux pièces tirées des archives du département de l'Oise.

Communication de M. G. Desjardins.

M. G. Desjardins, correspondant à Versailles, a transmis la copie de deux pièces qui se trouvent aux archives du département de l'Oise.

La première nous offre un exemple du wehrgeld en 1290. Le nommé Adam était poursuivi pour un meurtre par lui commis sur la personne de Guillaume, serf du chapitre de Beauvais; les poursuites furent arrêtées par une transaction: Adam donna aux enfants

Digitized by Google

de Guillaume un champ d'un demi-muid et s'obligea à leur servir pendant trente ans une rente de 18 muids de blé d'hiver; il abandonna en outre, au profit du chapitre, un cens de 10 sols sur une masure, le droit de justice sur le champ donné aux enfants de Guillaume et le cens de 2 deniers dont ce champ était grevé.

Voilà ce que coûtait la vie d'un homme dans le Beauvoisis à la fin du XIIIe siècle.

La seconde est un procès-verbal dressé, le 8 juin 1433, par le procureur aux siéges royaux de Senlis et garde de la juridiction temporelle de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis.

Jehan Delatines, dit le Liégeois, charretier au service de l'abbaye, s'était suicidé en se jetant dans un puits; à la suite d'une procédure sommaire, le cadavre fut condamné *à estre traisné et puis pendu à la justice des religieux* de Saint-Vincent, et *les biens meubles et immeubles* du défunt furent confisqués au profit de l'abbaye.

Ces deux documents n'apprennent rien de bien nouveau touchant l'administration de la justice en France dans le cours du moyen âge, et nous n'en demandons pas l'insertion dans le bulletin; mais nous croyons devoir signaler le soin que M. G. Desjardins apporte à ses communications : il ne se contente pas de transcrire exactement les pièces qu'il a découvertes; ses transcriptions sont en outre accompagnées de notices succinctes et fort bien rédigées. C'est là un bon exemple à suivre et que nous désirerions voir suivi par tous les correspondants du Ministère.

LASCOUX,

Membre du Comité.

PRISE DE MELUN PAR HENRY IV, LE 7 AVRIL 1590.

Communication de M. G. Leroy.

Le document inédit que j'ai l'honneur de soumettre au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes me semble intéressant à plus d'un titre.

Au point de vue de l'histoire locale, il supplée au silence de l'historien melunais Rouillard, contemporain des événements qui accompagnèrent la prise de cette ville par Henri IV, et qui cependant s'abstint d'en parler, sans doute par prudence, pour ne pas en dire tout le mal qu'il en pensait.

Digitized by Google

Au point de vue de l'histoire générale, il montre le sort généralement réservé aux villes prises d'assaut par les troupes royales et à quels traitements leurs malheureux habitants étaient soumis.

Le sac de Melun n'est pas un fait isolé dans cette campagne du roi de Navarre pour la conquête de son futur royaume. Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, a écrit, en effet, dans ses mémoires : « Avec quoy Elle (Sa Majesté) pourra acquérir plus de villes en un jour qu'elle ne feroit peut-être en toute sa vie à coups de canons, et par ce moyen éviter le sac des meilleures villes, autrement que je m'assurois que le sac de la ville de Melun, fait à ses yeux, l'avoit autant contristé que la conquête d'icelle l'avoit réjouie, encore qu'elle fut advenue très-heureusement. »

La ville pillée de fond en comble, des maisons brûlées, des établissements religieux profanés et souillés, des habitants tués ou mis à rançon, leurs demeures occupées militairement, le pillage se continuant malgré la défense du roi, au delà des trois jours pendant lesquels il avait été permis, telles furent les terribles conséquences de la résistance opposée par les Melunais aux troupes commandées par Henri IV, Biron et Givry en personnes.

Les détails de ce pillage, jusqu'à présent inconnus, nous sont révélés par une enquête judiciaire faite en 1592, deux ans après les événements, et dont la minute originale est conservée au greffe du tribunal de première instance de Melun.

« Honneste personne Me Claude Chabouillé, receveur en titre d'office du revenu du domaine du roy à Melun, » avait fait procéder, en l'année 1566, à la location des revenus du domaine royal et des aides. Les guerres de religion qui ne tardèrent pas à éclater, et, plus tard, les troubles de la Ligue, mirent obstacle au prélèvement de ces revenus, dont plusieurs Melunais s'étaient rendus adjudicataires. Pour être indemnisés de leurs pertes, les héritiers et représentants de ces derniers obtinrent, en 1592, de faire une enquête sur les causes qui s'étaient opposées aux recouvrements. L'un des témoins entendus, Me Jehan Lefebvre, procureur au Châtelet, rapporta ce qu'il savait à ce sujet, et, de plus, il s'étendit longuement sur la prise de Melun, le 7 avril 1590, événement dont lui-même, comme d'ailleurs tous ses concitoyens, avait été la triste victime.

C'est sa déposition que j'ai l'honneur de soumettre au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Elle est le seul document, connu jusqu'à présent, qui relate avec autant de dé-

Digitized by Google

tails ce qu'il advint de Melun dans les circonstances précitées. L'Étoile et de Thou, qui rappellent ce fait, sont beaucoup moins explicites.

G. Leroy.

Troubles de la Ligue à Melun et prise de cette ville par Henry IV, le 7 avril 1590.

Récit d'un témoin occulaire.

Me Jehan Lefebure, procureur au Châtelet de Melun, demeurant audit Melun, paroisse Saint-Aspais, âgé de soixante-douze ans;

Lequel, après serment, a dit et déposé que dès cinquante ans escoulés et plus qu'il est demeurant en ceste ville de Melun, où il a tousiours faict sa demeurance en ladicte paroisse, pendant lequel temps il a eu bonne cognoissance de honneste personne Me Claude Chabouillé, receveur en titre d'office du revenu du domaine du roy audict Melun, a aussy eu bonne cognoissance de veue et fréquentation de honorables hommes Barthélemy Cenier, Jehan Projean, Pierre Bordier, Nicolas Leroy et Denis Bordier, tous de présents deffunctz, fors ledit Denis Bordier, qui est dernier vivant de iceux, desquelz il n'est ny parent ni allié.

Est ledit déposant recors et mémoratif que en l'année mil cinq cens soixante-six, comme l'on publioit les baulx à faire à titre de louage et admodiation pour six ans tant du domaine du roy que des aydes, et après plusieurs publications, se présentèrent les dessus ditz qui feirent quelques offres dessus icelles, leur fust adjugé lesd. fermes pour le temps de six ans qu'ils les ont tenues et prélevées.

Aussy que ledit déposant dict sçavoir et avoir veu en jugement aux audiences qu'ilz poursuivoient les droitz dudict domaine; pendant lequel temps, et dès l'année mil cinq cents soixante-sept, au moys de septembre, commancèrent les treubles de ceulx de la nouvelle religion en la prise de Monstreau-Faultz-Yonne, qui durèrent plus de la moitié du temps dudict bail; depuis la pacification desquelz treubles, aultres sont arrivez en ce royaulme, notamment ez années mil ve IIIIxx VIII, pour rébellion contre Sa Majesté, laquelle rébellion dura en ladicte ville de Melun jusques au moys d'apvril de l'année mil ve IIIIxx dix, que le Roy nostre sire, le vendredy VI dudit moys, vint avec son armée assiéger ladicte ville, et le lendemain, qui feut le samedi septiesme dudict moys, après plusieurs coups de canons, jusques à troys cens soixante-six coups, ce pendant les rebelles qui tenoient ladicte ville et paroisse de Sainct-Aspais sortirent d'icelle, et se refugièrent en la paroisse de Sainct-Estienne. Et alors les soldats et gens du roy entrèrent tant par les bresches, encorres quelles feussent petites, et pardessus les pontz-levis de la porte Saint-Jehan, en la paroisse Saint-Aspais, à grand foulle de trouppes, tuèrent, massacrèrent plusieurs habitans, rom-

Digitized by Google

pirent et enfoncèrent les portes des maisons, leur feut permis le pillage par le temps de troys jours, crévèrent et effondrèrent les coffres et bahuts, gectèrent par les fenestres les livres, papiers, tiltres et enseignements, les aulcuns bruslez, les aultres getez en la rue, par dessus lesquelz les soldats et gens d'armes passoient, foulloient aux piedz parmi les ruisseaulx.

Veit le déposant quelques maisons de ladicte paroisse brusléez, notamment une à luy appartenant en la rue du Chandé, deux aultres en la rue des Oignons, l'une appartenant à monsieur le lieutenant particulier, et l'aultre attenant appartenant audit Denis Bordier, et les maisons des aultres susnommez et leurs demeurances et des veusves des décedez estoit en la dicte ville et paroisse.

Ce que le dict déposant dict avoir veu durant led. désordre et désolation, pour ce que à l'instant de ladicte prise de ville il feut, luy, sa femme et enffans, pris prisonniers dans l'esglise de Sainct-Aspais et contrainctz par deux gentilzhommes, qui se disoient de la compaignie du baron de Biron, de les mener avecq trois ou quatre des voïsines de la rue qui auroient esté prises devers ladicte esglise, et arrivez que feurent lesdictz deux gens d'armes contraignirent le déposant de entrer en composition de rançon sa femme et enffans; sur quoy arrivèrent six des gens d'armes du sieur de Givry, qui feirent en sorte qu'elle feut réduitte à la moitié, et en feut payé moitié content, et par ce moyen il eust permission d'aller par les rues et entrer ez maisons d'aulcuns de ses amys, accompaigné de ceulx qui tiennoient sa maison, et quelques foys d'aulcuns de iceulx dudict sieur de Givry; et en allant par les rues veid le désordre susdict et beaucoup de cruaultez faictes à de pauvres habitans par l'espace de troys jours que le meurtre se faisoit encorre.

Ce qui feut par après deffendu par le commandement du roy, et toutes fois ne cessèrent de piller, ravager et dissiper tout ce qu'ils pouvoient, mesmes faisoient charger par bateaux des meubles et habitz, vivres et grains qu'ilz faisoient mener en la ville de Corbeil, comme il a veu et estre présent, à aultre chose n'a delle souvenir.

Signé : Lefebvre.

(Extrait d'une enquête dressée par le lieutenant particulier du bailliage de Melun, en janvier 1592. — Archives du greffe du tribunal de de première instance de Melun.)

Pour copie conforme :

G. Leroy,

Correspondant du Ministère, archiviste de la ville de Melun (Seine-et-Marne).

Digitized by Google

Rôles journaliers de dépenses pour le service de la table de la maison royale et de la maison du Dauphin (François II).

Communication de M. Th. Lhuillier.

I

DÉPENSES DE LA MAISON ROYALE.

« Vandredy xxiij^me^ jour de février mil v^c^ lui, la Royne[1] et Mesdames à Fontainebleau.

PANNETERYE.

Aux boulangiers, po^r^ la bouche, viij xij^ml^ pain, xxxij^s^ ^tz^.
A eulx, pour le commun, lxxvij xii^ml^, xv^tt^ viij^s^.
So^e^, xvij^tt^ ^tz^.

ESCHANÇONN.

Bouche.

A Jehan de Vallans, pour iij^s^ [2] vin bl. de Beaulne, xxiiij^s^ ^tz^.
A Jehan Prévost, pour iij^s^ i pot vin clz (clairet) Beaulne, xxix^s^ iij^d^.
So^e^, liij^s^ iii^d^.

Commun.

A Jehan Prévost, le jeune, po^r^ xii^s^ vin bl. cltz, iiij^tt^ x^s^ xi^d^ ob. pite.
A luy, pour xii^ml^ vin clz de Beaulne, cxij^s^ vj^d^.
A Juillian Vallin, pour xxv^s^ vin clz Orlé~. (Orléans), ix^tt^ ^tz^.
A Robert de Ponnancour, pour xlvj^s^ i pot vin cl. comun, x^tt^ v^s^ iiij^d^ ob.
A René Mauvoisin, pour un charroy, xxiiij^s^.
So^e^, xxx^tt^ xij^s^ x^d^ pite.

CUISINE.

Bouche.

Aux poissonniers, pour ung brochet de ij p. (2 pieds de long), lx^s^.
Ung de p̄. ij^d^ (d'un pied 2 doigts), vi^s^.
i de p̄., ii^s^ vi^d^.
iiij lancs (lancerons), xii^s^.
ij petites truictes, x^s^.
iiij solles, xx^s^.
i^c^ raye, vi^s^.
vj plyes, xviij^s^.
xx merlans, xxx^s^.

[1] Catherine de Médicis.
[2] Setiers.

Digitized by Google

ii merluz, viij^{s}.
i mourue, x^{s}.
ij platz loches, xij^{s} iij^{d}
iij liv. balaine, xv^{s}.
iij^{c} escargotz, iii^{s}.
i qrtz huistres en escaille, vi^{s} iii^{d}.
iij seiches, v^{s}.
i plat fricture, ii^{s} vi^{d}.
i qrtz haran, ix^{s} iij^{d} ob.
ij grand perches, v^{s}.
i^{c} escrevisses, iij^{s}.
i^{c} grenoilles, x^{s}.
— xv^{tt} xi^{d} ob.

Commun.

A eulx, pour i brochet de ij p., lx^{s},
i de pz. iij^{d} (de pied 4 doigts), xl^{s}.
i de p. iij^{d}, x^{s}.
iij de p. ij^{d}, xviij^{s}.
i lanceron, iii^{s}.
iij carpes, p. iij^{d}, xviij^{s}.
xiiij — p. ii^{d}, lvj^{s}.
xviij — de p., xlv^{s}.
viij de p., xx^{s}.
iij rays, xxiij^{s}.
xxvj plyes, lxxviij^{s}.
lx merlans, iij^{tt} x^{s}.
iij lancs (lancerons), xij^{s}.
iij truictes de p., l^{s}.
ij lamproyes, xlj^{s} ij^{d}.
ij solles, xl^{s}.
xj merleuz, xliij^{s}.
ij mourues, xx^{s}.
i moyen saulmon sallé, xv^{s}.
Un grand perche, x^{s}.
ij tortues, xv^{s}.
ij platz goujon, v^{s}.
i qrtz huistres en escaille, xii^{s} vi^{d}.
ij carpes de p., v^{s}.
ij^{c} haran, l^{s}.
xvj seiches, xx^{s}.
vij lz. (livres) balaine, xlix^{s}.
viij^{c} escargotz, viij^{s}.

Digitized by Google

ij^c grenoilles, xx^s.
i^c escrevisses, iiij^s.
vj garoncs (ailleurs garonceaux?), xviij^s.
i carpe de p. ij^d, iiij^s.
i brochet de p. iiij^d, x^s.
Somme : xliij^ff ix^s ix^d.

Au boucher, pour poisson blanc, néant.
iiij^xx xv^ts (livres) beurre, vij^ff ii^s.
xxxvij^ts chandelle, lv^s vi^d.
Somme : ix^ff xviij^s ts.

A l'escuyer de la cuisine bouche,
Pour farine, iiij^s.
Oranges, vj^s.
Laid, ij^s.
Pommes, xii^d.
OEufz fraiz, xii^d.
Ballaiz, porteurs envoyez davant, ij^s.
So^s, xxi^s.

A celluy du commun, pour oranges, viij^s.
Farine, x^s.
Charbon, viij^s.
Huille d'ollif, iiij^s.
Pommes, iij^s.
Baillaiz, xii^d.
— xxxiiij^s ts.

Au verdurier, pour verdure de ce jour, cxv^s.
Au patissier, pour xxxiij tartes, iiij^ff xij^s.
ij xii^ces resolletz, vij^s.
Ung pasté de langue de carpe, xx^d.
i^ces mestier, vij^s vj^d.
— cviij^s iiij^d.

A l'appre (l'apothicaire),
Pour iiij^ts ris, x^s.
iij^ff sucre, xxx^s.
i liv. sucre, x^s.
i chopine cane roze, v^s.
Plus ij^ff ris, v^s.
i^ts sucre, x^s.
— lxx^s ts.
So^s : iiij^xx v^ff xvij^s ob.

Digitized by Google

FRUICTERYE.

Aux fruictiers, po^r fruict ord^re, viij^tt.
iij fd. bl. (flambeaux cire blanche), xxv^s.
iij ault. fd. pareille cire, xxv^s.
xvij bougies bl., viij^s ij^d.
vj fd. jaulnes, xxij^s vi^d.
xxxvj bougies jaulnes, xv^s.
xij bougies jaulnes, v^s.
Déchet de deux mortiers, vii^s vi^d.
Au buffet de la Royne, ij fd. de qrt.[1]. iij^s ix^d.
Au buffet de Mesdames, ij fd. de quart, iij^s ix^d.
En la salle de la Royne, ij fd. de qrt., iij^s ix^d.
A l'escuyer et m^s queulx, ij fd. de qrt., iij^s ix^d.
A la dame d'honneur, iij fd. de qrt., v^s vii^d ob.
Cire en torches, iij liv., xxx^s^ts.
Et p. soy.

FOURRIÈRE.

Despen̄. du médecin et livrée de ses gens, néant.
Despen̄. de Jehan Macquin et Giron Fouré, x^s.
A la lavandiè~. de pann. commun, xij^s.
Aux porteurs de cuisine bouche, po^r charbon, vi^s.
A Anthoine Bertrand, pour vii^m boys, xxi^tt^ts.
A Pierre Turpin, po^r iij^e et quart, fagotz, iij^tt xiij^s ix^d.
A Claude Dupin, pour coupaige de bois et ballaiz et pour estre allé au port, que po^r vi botteaulx paille, xiij^s^ts.
Defray faict à Erbonne[2] où la Royne a disné, que po^r boys et fagotz despencez audit lieu, xxx^s^ts.
Somme, xxix^tt iij^s ix^d.

Somme de ce jour : neuf vingtz une livres douze solz huict deniers pite tournoys.

Signé : Jōā Bap^ta Seghizo. Des Guerres.

(Pièce sur parchemin de 16 centimètres de large sur 60 de long.)

[1] Deux flambeaux de quart.
[2] Arbonne, petite commune du canton sud de Melun, à l'entrée de la forêt de Fontainebleau.

Digitized by Google

II

DÉPENSES DE LA MAISON DU DAUPHIN (FRANÇOIS II).

«Jeudy viij^{e} jour de jung l'an mil v^{c} cinquante troys, Monseigneur le Daulphin[1] tout le jour à Fontainebleau.

PANNETERYE.

Au boullangier, pour xxxiiij xij^{xx} pns., vi^{tt} xiii^{s}.
So^{e} par soy.

ESCHANÇONNERYE

A Cabaru, pour xvj^{s} q^{te} (setiers quarte) vin blanc, tables, vi^{tt} ^{ts}.
Au m^{e} de *la Croix de fer* de Melun, pour viij^{s} q^{te} vin blanc, bouche, lxx^{s}.
A luy pour xij^{s} q^{te} vin clairet Orles (Orléans), bouche, cxv^{s}.
A René Le Sueur, pour xij^{s} q^{te} vin cl^{t}, suicte et q̄un (commun), vj^{tt} ^{ts}.
So^{e}, xxj^{tt} ^{ts} xv^{s}.

CUISINE.

Aux bouchers, pour ij boull^{r} et x lv̄z gresse, xxx^{s}.
xviij pièces bœuf, lxxij^{s}.
viij moutons, xij^{tt} ^{ts}.
iiij veaulx, viij^{tt} ^{ts}.
xx chappons, c^{s}.
vj^{xx} poulletz et pigeons, ix^{tt} ^{ts}.
ij chevreaulx, xxx^{s}.
vj oysons, xxxvj^{s}.
iij levraulx, xxxvj^{s}.
iij perdreaulx, xx^{s}.
ij ventres et piedz veau, ix^{s}.
iij fayes (foies) veau, xij^{s}.
xij blanchetz veau, iij^{s}.
iij xij^{xx} piedz de mouton, xij^{s}.
Demy cent œufz, vi^{s} iij^{d}.
iij^{xx} xvj lv̄z lard, xij^{tt} ^{ts}.
Et viij lv̄z chandelles, xx^{s}.
Cy, lx^{tt} ^{ts} vi^{s} iij^{d}.
Au pasticier, pour ouvraige de four, xl^{s} x^{d}.
A l'app^{re} (l'apoticaire), pour iij oz (onces) espices et ij oz clou et muscade, xv^{s}.

[1] Né à Fontainebleau le 19 janvier 1543; il avait dix ans et demi au moment de l'établissement du rôle.

Digitized by Google

Au verdurier, pour menuz en cuisine, c^s.
A Lescuyer, pour oranges, vij^s.
A lconne (économe?) du garde-manger, pour sel, xij^s vj^d.
So^s de cuisine : lxvj^ll^ts xi^s vij^d.

FRUICTERYE.

Aux fruictiers, pour fruict, xxiiij^s.
iiij lvz iij qrt^ts (4 liv. 3 quarterons) cire jaulne, xxxv^s viij^d.
Et pour le deschet de deux mortiers, x^s.
So^s : lxix^s viij^d.

FOURRIÈRE.

A Messrs Danesine et Valleran[1], pour les despen, lx^s.
Anthoine de Lanvisse, pour son remboursement de fruictz nouveaulx p^r lui achetez durant viij jours, xl^s.
A Mathurin Alexandre, pour iiij^xx vj busches, iiij^ll^ts vi^s.
A luy, pour iiij^xx xij fagotz, xl^s.
A luy, pour la voicture de xiiij^c xvj busches depen en ce lieu et rendus du port en fourrière, lxxi^s viij^d.
A luy, pour reprise de ix^c fagotz aussi despencez renduz en fourrière et précomptez, liij^s.
A Godart, pour charbon, xxv^s.
A Chambre aux deniers, qui a payé pour occupaon de l'office de pann. près le chasteau, xxxvj^s.
Au concierge du chasteau, pour le salleire d'ung ho^e qui a aydé à netoyer les offices, xxvij^s.
A Jehan Danjou, charretier, pour le sallaire de onze chevaulx de charrette retenuz pour la coduicte de partie des vstencilles des offices durant viij jours, cestuy compris, à raison de vij^s par jour pour chun cheval, cy, xxx^ll^ts xvi^s.
So^s : lj^ll^ts xv^s viij^d.

Somme du jour : sept vingtz douze livres quatre solz douze deniers tournoys.

Signé : Anthoyne Goney.

(Pièce sur parchemin de 16 centimètres de large sur 60 de long.)

[1] Médecins.

Digitized by Google

III

ECROUE OU ROLLE DE DÉPENSES.

Vendredy dix neuf^e jour de juing l'an m. v^c soixante treize, la Royne à Lézigny[1].

PANNETERIE

Au boullanger, po^r la bouche, iiij xij^es pains, xxx^s tz.
A luy, pour le comun, xliij xij^es et v pains, xv liv. viij^s i^d ob.
S (somme) xvij^tt viij^s i^d ob. tz.

ESCHANÇONNERYE.

Bouche.

A l'appoticaire, pour cinq pintes bouches, xvii^s vi^d, et par soy.

Commun.

A la ve du procur. du roy de Meaux, pour iii^s (setiers) vin cl. no^eu (clairet nouveau), iii^tt xi^s.
A (nom laissé en blanc) de Briconte Robert, po^r vi^s vin bl. no^eu, iij^tt v^s.
A Yon Ivon de Lézigny, pour xvij^s vin blanc, s^te et comun, à compter.
A Claude Digues, pour xxxviij^s q^te p^te[2], vin cl. s^te et comun, xxviij^tt viii^s ii^d ob.
Au chartier dud. office, pour son charroy ord^e, xxx^s tz.
S. xxxix^tt xiij^s ii^d ob. tz.

CUISINE.

Au poissonnier, po^r la bouche, vng brochet p^d (d'un pied), xx^s.
i autre p. iii^d (d'un pied et 4 doigts de long), x^s.
v carpes de p., xii^s vi^d.
ij allozes sallées, viij^s.
iiij maq^eux sallez, v^s.

[1] La reine, femme de Charles IX, Élisabeth d'Autriche, avait alors 19 ans. — Le château de Lésigny, reconstruit élégamment au milieu du xvie siècle par Anne de Pierrevive, chambellan de Monsieur et trésorier des bâtiments du roi, passa en 1574 à Jeanne Clausse, sa veuve, et ensuite à Charles de Pierrevive, premier maître d'hôtel du roi, chevalier de Saint-Michel, etc.

Le domaine de Lésigny a appartenu plus tard, avec titre de baronnie, au Florentin Concini, maréchal d'Ancre; à sa mort il fut concédé au duc de Luynes.

Ce château, agrandi et embelli par le maréchal d'Ancre, a été gravé par Pérelle et par Israël Silvestre.

Lésigny est aujourd'hui une commune de 400 habitants, canton de Brie-Comte-Robert, arrondissement et à 26 kilomètres de Melun.

[2] Setiers, quarte, pinte. Le setier de quatre quartes et la quarte de deux pintes.

Digitized by Google

Ung moien turbot, xviij' vi^d.
Une dorade, v'.
iiij solles, xx'.
viij vives, xij'.
i^e raye, vi'.
i^e morue, x'.
Ung barbeau pd, xv'.
i ~lan (merlan), iii'.
i merlu, iii'.
d^c (demi-cent) escrevisses, ii'^ts.
Cy vij^tt x'^ts.

Pour le commun.

iij brochets p^d, lx'.
iij bbeaux p^d (barbeaux d'un pied), lx'.
ij de p. iii^d, xv'.
Une carpe p^d, xv'.
vj de p. ii^d, xxiiij'.
xviij de p., xlv'.
iiij allozes sallées, xvi'.
xxv maqueraux sallez, xxxj' iii^d.
Ung grant saulmon sallé, xxx'.
iiij grands turbotz, cx'.
iij moiens (turbots), lij' vi^d.
iij plyes, ix'.
xij solles, lx'.
i^e raye, vi'.
xxx vives, xlv'.
Ung grant saulmon sallé, xxx'.
Ung demy grant saulmon frais, xlv'.
ij truictes p^d, iiij^tt.
i (truite) de p. ii^d, xx'.
xiiij merluz, lvi'.
xv guernos (gournaulx?), xlv'.
Cy xlii^tt xiiij' ix^d, et pour la bouche et comun la somme de iii' ix^d
Au boucher, po^r poisson bl. Néant.
xx^tt beurre, lx'.
Pour le comun, vi^c i qtz œufz, lxxviij' i^d ob.
lxvj liv. beurre, ix^tt xviij'.
xiij^tt chandelle, xxxij' vi^d.
— xviij^tt viij' vii^d ob.
A l'escuier de bouche, po^r oranges, fromaige de Millan, œufz et beurre fraiz, pois, febves nouvelles et gros sel, lxvij'.

Digitized by Google

A celluy du comun, pour gros sel, pois et febves, xlix^{s},
Au pasticier, pour ouvraige du four, bouche et commun, iij^{tt} ix vi^{d}.
Au verdurier, pour vdure, vjust et vinaigre, lxx^{s} ^{ts}.
A l'appoticaire pour espiceries, sucre et safran, iij^{tt} xviii^{s} ix^{d}.
S. iiii^{xx} vij^{tt} vij^{s} vii^{d} ob.

FRUICTERIE.

Aux fruictiers, po^{r} fruicts : ord^{s}, cx^{s}; ex^{ts}, xxij ^{s} ^{t}.
Sallades, xviij^{s} iij^{d}.
Beurre frais, xiii^{s} ij^{d}.
ij liv. cire blanche, xxv^{s}.
Cire jaulne, ij^{tt} iij q^{ts}, xx^{s} vii^{d} ob.
Deschet du mortier, iij^{s} ob.
Et par soy
— x^{tt} iij^{s} i^{d} ob.

FOURRIÈRE.

Au sieur de Froze, pmier m^{e} d'hostel, lx^{s}.
Au s^{r} de Razilly, m^{e} d'hostel servant, xl^{s}.
Aux contreroll. gnal et m^{e} de chambre aux deni, iij^{tt}.
Au clerc d'office, xx^{s}.
Au premier médecin, xl^{s}.
Au médecin servant, xxx^{s}.
Au sept viollons, lxx^{s} ^{t}.
Aux quatre lavandieres françoyses et une allemande, c^{s}.
Aux valletz de fourrière, p^{r} ballais, ii^{s} ^{t}.
A Chambre aux deniers, pour iij^{tt} ixst, à compter.
A luy, pour cent huit fagotz, à compter.
S. xxij^{tt} ij^{s}.

Somme de ce jour : huict vingtz dix huit livres treize solz sept deniers tz.

Signé : A. de Margimay. De Razilly.

(Pièce sur parchemin de 30 centimètres de large sur 70 de long.)

Pour copie conforme :

Th. Lhuillier,

Correspondant du Ministère, secrétaire général de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

Digitized by Google

Rapport sur le projet de publication des États généraux du XIVe siècle, par M. de Stadler.

M. E. de Stadler a présenté, il y aura bientôt vingt ans, au Comité un projet de publication de documents relatifs aux États généraux pendant le XIVe siècle. Le Comité, tout en acceptant le principe de la publication, l'a restreinte à la première moitié du XIVe siècle, réservant à M. Aug. Bernard le soin de mettre au jour, dans la Collection des documents inédits, les États du roi Jean et de la seconde moitié du même siècle. M. de Stadler s'est conformé à l'avis du Comité : en conséquence, il a proposé l'impression d'une quantité considérable de pièces rentrant dans la période qui lui avait été assignée.

Une commission composée de MM. L. Delisle, Rathery et Huillard-Bréholles, chargée d'examiner ce travail, l'a trouvé trop volumineux et a demandé des suppressions. M. de Stadler s'est exécuté à regret; la commission a jugé ces suppressions insuffisantes. Le Comité ayant eu la douleur de perdre M. Huillard-Bréholles, M. Boutaric le remplaça dans la commission. Nouvelles instances de M. de Stadler, qui invoquait l'impossibilité de sacrifier des documents importants. La commission, pénétrée de l'utilité qu'il y aurait à publier des documents destinés à éclairer les origines de nos institutions représentatives, s'est livrée à un nouvel examen du manuscrit de M. de Stadler, manuscrit dont l'impression demandait presque deux volumes de la Collection des documents inédits. Tout d'abord, elle a été frappée de ce fait, que l'éditeur avait réuni des documents sur les États de 1302, 1303, 1308 et 1317, c'est-à-dire appartenant à deux règnes différents, celui de Philippe le Bel et celui de Philippe le Long. Elle n'a pas saisi le motif qui pourrait autoriser la publication immédiate des États de 1317, d'autant plus que ce ne sont pas les seuls États de ce règne, qui en a vu en 1320, en 1321 et 1322. Elle a pensé qu'il convenait de se borner aux États de Philippe le Bel, qui formeraient un volume in-4° ordinaire. Cette première résolution prise, votre commission a examiné avec soin les documents dont elle proposait l'impression. Ils ne concernent, pour la plupart, que le mode de convocation et de nomination des députés; mais ils n'en ont pas moins d'intérêt, car les procès-verbaux d'élection des

Digitized by Google

représentants du tiers état nous fournissent de nombreux renseignements sur l'organisation municipale d'une foule de villes et de localités secondaires. Il conviendra donc d'imprimer *in extenso* ces procès-verbaux, qui, du reste, sont fort courts et entièrement inédits, et même inconnus. L'analyse dont M. de Stadler a fait précéder chacun de ces documents devra être très-brève et très-sommaire. Votre commission a remarqué quelques lacunes qui pourraient être comblées. Elle désirerait que l'éditeur donnât les procurations des habitants du Querci pour une assemblée convoquée en 1309 par Philippe le Bel, dans le but d'en obtenir des subsides, à l'occasion du mariage de sa fille Isabelle avec le jeune roi d'Angleterre Édouard II. On objectera peut-être que ce ne sont pas là des États généraux; mais la publication de M. de Stadler, surtout pour le règne de Philippe le Long, fera ressortir ce fait curieux, que souvent la monarchie, au lieu de convoquer une assemblée unique, convoquait en différentes villes plusieurs assemblées partielles régionales : c'est ce que l'on peut appeler des États généraux fractionnés. D'ailleurs, tout le monde sait qu'en 1355 on convoqua à Paris, pour prendre les mesures nécessitées par la prise du roi Jean, deux assemblées distinctes, l'une de la langue d'oïl, l'autre de la langue d'oc. M. de Stadler a aussi omis de parler des États convoqués à Lyon en 1312; les listes de convocation, encore inédites, se trouvent dans le mémorial A de la Chambre des comptes (Archives nationales, P. 2290).

Enfin, quoiqu'on ne connaisse aucun document officiel relatif à la tenue des États de 1314, sur lesquels les *Chroniques de Saint-Denis* renferment de si curieux détails, qu'on chercherait en vain dans le continuateur de Nangis, dont elles donnent, pour cette époque, la traduction, il serait bon que M. de Stadler indiquât ces États, tout en constatant l'absence de documents : il frapperait ainsi l'attention du lecteur et provoquerait certainement des recherches qui ne seraient peut-être pas sans résultats.

En résumé, Messieurs, votre commission vous propose d'autoriser la publication, dans la Collection des documents inédits, par M. de Stadler, des documents relatifs aux États du règne de Philippe le Bel, 1302-1314. Cela formera un volume de grosseur ordinaire. Elle vous prie d'ajourner toute décision concernant les États généraux des règnes suivants, tout en exprimant le vœu de voir promptement publier des documents qui ont un puissant

Digitized by Google

intérêt et qu'il serait regrettable de voir plus longtemps demeurer inédits.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Rapport sur les communications de M. G. Bertrand, relatives à des documents historiques concernant la France et conservés à Saint-Pétersbourg.

Notre collègue de la section d'archéologie, M. G. Bertrand, qui avait été chargé, au commencement de l'année 1872, par M. le Ministre de l'instruction publique, d'une mission scientifique et littéraire en Russie, a fait part à M. le Ministre des résultats de sa mission. M. le Ministre a soumis au Comité les rapports que M. Bertrand lui a successivement adressés et qui sont de nature à intéresser la section d'histoire. Une commission composée de MM. de Mas-Latrie, Anatole de Barthélemy et Boutaric, a été chargée d'examiner les envois de M. Bertrand; elle vient aujourd'hui vous rendre compte de l'examen attentif auquel elle s'est livrée.

M. Bertrand a envoyé :

1° Une liste sommaire, mais exacte, des volumes concernant la France, qui font partie de la collection des autographes de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg;

2° La copie collationnée du volume XXXIV de ladite collection, renfermant des lettres autographes de rois, de princes et de grands personnages français au xve siècle;

3° La copie collationnée du tome LXXI de la même collection, de même nature que le précédent, s'étendant du xiiie siècle au commencement du xvie siècle;

4° Enfin la copie collationnée de la correspondance originale de Marguerite de France, duchesse de Savoie, renfermant cinquante-six lettres.

Grâce aux rapports de M. le comte de La Ferrière, insérés dans les *Archives des Missions*, t. II, p. 373, t. III, etc., on savait que la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg renfermait un nombre considérable de lettres autographes de souverains, de princes et de grands personnages français, documents conservés autrefois dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui, détournés à la faveur d'un incendie qui consuma, en 1792, une partie de

Digitized by Google

cette bibliothèque, passèrent en Russie; mais le public n'était pas à même d'apprécier par lui-même la richesse de cette collection. M. Bertrand, d'après l'avis de M. Taschereau, a copié *in extenso* les deux volumes renfermant les documents les plus anciens (nos 34 et 71); on y trouve des lettres de Louis XI, de Charles VIII, d'Anne de Beaujeu, de Louis XII, etc. Il a fait la même chose pour les lettres de Marguerite de France, sœur de Henri II et femme du duc Charles-Emmanuel de Savoie.

Ce sont là des documents de premier ordre. Nous avons l'honneur de vous proposer la publication immédiate, dans le volume de *Mélanges des documents inédits* en cours de publication, des volumes 34 et 71, après, toutefois, que M. Bertrand aura revu et corrigé les anciens sommaires dus à des archivistes du XVIIe siècle, et vérifié les dates attribuées à ces lettres, qui, la plupart, n'ont pas été datées par celui qui les a écrites.

Nous vous proposons de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* la notice de M. Bertrand sur la collection des autographes, ainsi que la correspondance de Marguerite de France.

Votre commission est unanime pour exprimer le désir que les correspondances autographes françaises conservées à Saint-Pétersbourg soient copiées, et que les copies soient déposées au cabinet des manuscrits de la bibliothèque Nationale.

Si le Comité partage cet avis, nous souhaitons que notre vœu soit porté à la connaissance de M. le Ministre de l'instruction publique. Ce serait là un moyen efficace de réparer en partie la perte que notre histoire a faite par suite du transport à l'étranger de documents d'une importance capitale. Il serait peut-être excessif de proposer l'impression de toutes ces lettres, mais il est indispensable d'en avoir une transcription exacte et complète et non un choix arbitraire.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

CATALOGUE DE LA COLLECTION DES AUTOGRAPHES AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Relevé sommaire de ce qui intéresse l'histoire de France.

La *Collection des autographes* de la bibliothèque publique de Saint-

Digitized by Google

Pétersbourg forme une section à part dans le département des Manuscrits. M. Howyn de Tranchère, qui avait commencé pour la bibliothèque Nationale de Paris, et sur la demande de M. Taschereau, la copie intégrale de toutes les parties françaises du Catalogue des manuscrits, fera sans doute aussi copier intégralement le Catalogue de la collection des autographes. Mais, comme l'achèvement de cette double copie peut encore tarder, j'ai cru devoir faire un relevé rapide et succinct de ce qui intéresse le plus expressément l'histoire de France (surtout avant le XVIIe siècle), ainsi que notre ancienne littérature.

M. de Laferrière, dans ses rapports datés de Saint-Pétersbourg, 1863-1864, et publiés dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, a fait des analyses souvent très-développées et d'assez nombreux extraits de ces recueils de documents français et de quelques-uns de ces manuscrits. Peut-être les érudits de France ne seront-ils pas fâchés de trouver ici ce petit catalogue précis et régulier.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

COLLECTION DES AUTOGRAPHES.

De 1 à 11. Recueils de lettres originales adressées à la cour de France par les empereurs d'Allemagne et leurs enfants, par les électeurs, les palatins, les princes de Bade, de Saxe, de Wurtemberg (XVIe siècle et première moitié du XVIIe).

12. Lettres des rois, reines et princes d'Angleterre et d'Écosse, en anglais et en français (1481-1651).

13. Lettres des rois et princes de Danemark à la cour de France (depuis 1567 jusqu'à Louis XIII).

17. Minutes et lettres originales de Henri II et de François II (copiées par M. Gustave Bertrand).

18, 19, 20. Lettres de Catherine de Médicis (copiées par M. de La Ferrière).

21. Lettres de Charles IX (2 volumes) (copiées par M. Gustave Bertrand).

22, 23, 24. Lettres de Henri III (copiées par M. Gustave Bertrand).

25, 26, 27, 28. Lettres de Henri IV (copiées pour M. Berger de Xivrey).

Digitized by Google

29. Lettres de Marie de Médicis à M. de Léon, ambassadeur de France à Venise.

30. Lettres de Louis XIII à M. de Césy, ambassadeur de France à Venise.

31. Lettres de Louis XIII à M. de Léon, ambassadeur de France à Venise.

32. Lettres de Louis XIII au Grand-Turc et à ses ministres.

33. Diverses lettres de Louis XIII et de Louis XIV.

34. Lettres originales des rois, reines et princes de France (la plupart de la deuxième moitié du xve siècle (copiées par M. Gustave Bertrand).

35. Lettres des rois, reines et princes de France (du règne de Henri IV à celui de Louis XIV).

36. Lettres de François d'Alençon (2 volumes).

37. Lettres de Louis de Valois, prince d'Alais.

38. Lettres de Henry, duc d'Angoulesme, adressées à Catherine de Médicis.

39. Lettres des princes de Bourbon-Condé (xvie siècle et commencement du xviie).

40. Lettres de François de Bourbon-Montpensier (1568-1579).

41. Lettres de Louis de Bourbon-Montpensier.

42. Lettres du duc de Vendosme au duc de La Feuillade.

43. Lettres de princes italiens à la maison de France (la première est de 1483; les dernières sont adressées à Catherine de Médicis).

44. Lettres de papes et de cardinaux à la maison de France.

45, 46, 47, 48. Lettres de princes et princesses de Savoie, adressées à la maison de France (la première du premier recueil est adressée à Anne de France, fille de Louis XI; le quatrième recueil s'arrête à 1616; le troisième a été copié en entier par M. Émile Durand).

49. Lettres du cardinal de Lorraine et de son frère François de Lorraine, duc de Guise.

50. Lettres de Claude de Lorraine, duc d'Aumale.

51. Lettres des ducs et princes de Lorraine (de la fin du xve siècle au xviie).

52. Lettres d'Antoine, roi de Navarre.

53. Lettres de la reine Jeanne d'Albret (copiées par M. de La Ferrière).

54. Lettres de Henry de Navarre, depuis roi de France.

55. Lettres du même, comme roi de Navarre, adressées aux rois, reines et princes de France.

56. Lettres de rois, princes et princesses de Navarre.

57. Lettres de Marguerite, reine de Navarre.

58. Brefs pontificaux adressés aux rois, reines, princes et ministres de France (de 1492 à 1628).

59. Bulles pontificales intéressant la France.

60. Rescrit original de Pierre le Grand au prince de Cantemir, duc de Valachie.

Digitized by Google

61. Billets originaux de Catherine de Médicis (copiés par M. de La Ferrière).

De 62 à 67. Lettres de rois et reines de Pologne adressées à la maison de France.

68. Lettres de Courlande adressées à la maison de France.

69. Lettres de Portugal adressées à Catherine de Médicis, à Henri IV....

70. Lettres des princes et margraves de Brandebourg et de Prusse adressées à la cour de France depuis Charles IX.

71. Lettres de princes et personnages illustres de France (deuxième moitié du xve siècle) (copiées par M. Gustave Bertrand).

72. Lettres d'hommes illustres d'Angleterre adressées à la cour de France, de 1498 à la fin du xvie siècle.

73. Lettres d'hommes illustres d'Espagne adressées à la cour de France, toutes des règnes de Charles IX et de Henri III.

74. Lettres du cardinal d'Armagnac (1562-1585).

75. Lettres de Baltazar au chancelier de France.

76. Lettres de M. de Labarde, ambassadeur à Osnabrück (2 volumes).

77. Lettres du duc de Béthune, ambassadeur à Rome.

78. Lettres du maréchal de Biron (copiées pour M. Édouard de Barthélemy).

79. Lettres de M. du Bosc au chancelier Séguier, sur les affaires de France au temps de Louis XIII et de Louis XIV.

80. Lettres de M. Du Bosquet (?) au chancelier de France.

81. Lettres de M. Bouthillier, ministre et secrétaire d'État.

82. Dépêches à M. de La Horte et Basset, ministres français à l'étranger.

83. Lettres de M. de Chamillard au duc de La Feuillade.

84. Lettres de M. de Champigny, intendant en Provence.

85. Lettres de M. de Chauvigny, ministre et secrétaire d'État.

86. Lettres des ambassadeurs de France à Rome et au concile de Trente.

87. Lettres de Bernard, duc d'Épernon, au chancelier Séguier (1643-1649).

88. Lettres du duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne (la plupart à Catherine de Médicis).

89. Lettres de M. de Faugy, ambassadeur à Vienne et à Prague.

90. Lettres de M. de Lamothe-Fénelon, ambassadeur à Londres (1568-1573, 2 vol.).

91. Lettres des ambassadeurs de France à Londres, depuis 1568.

92. Lettres au prince d'Hénin ou de lui (3 volumes).

93. Lettres de M. de La Fosse au chancelier Séguier.

94. Lettres de M. de Pontchartrain.

95. Lettres d'Anne de Joyeuse, amiral de France (copiées pour M. Éd. de Barthélemy).

Digitized by Google

96. Lettres de Nic. Korff au prince Radziwill.

97. Lettres de M. de Laubespine, notre ambassadeur en Espagne en 1560.

98. Quatre volumes de lettres de personnages du XVIe siècle (copiées pour M. Éd. de Barthélemy).

99. Lettres de Loménie de Brienne.

100. Lettres de Marca, évêque de Barcelone et ministre en 1644.

101. Deux volumes de lettres de Mazarin.

102. Lettres des ambassadeurs de France pour la paix, à Cologne (4 volumes).

103. Lettres du connétable Anne de Montmorency et de ses descendants (depuis 1529).

104. Lettres de Montluc (1562).

105. Lettres de M. de Münich à Catherine II.

106. Lettres du ministre Puysieulx.

107. Lettres d'hommes illustres français du XVIIe siècle.

108. Lettres des parlements et tribunaux de France au chancelier Séguier (1633-1669).

109. Lettres de Claude de Savoie, comte de Tandes, gouverneur de Provence.

110. Lettres des ambassadeurs de France en Portugal (1559-1561).

111. Lettres du marquis de Saint-Sulpice, ambassadeur de France en Espagne, avec la minute des lettres à lui adressées par le roy.

112. Lettres de Michel Le Tellier.

113. Lettres du maréchal de Villars.

114. Diverses lettres au chancelier Séguier (1633-1638).

115, 116, 117 et 119. Autographes de Pologne et de Russie.

118. Lettres de Neufville-Villeroy, ministre sous Henri III et Henri IV.

De 120 à 123. Papiers de la Bastille (lettres de cachet, interrogatoires, rapports d'espionnage, mémoires de police, etc.).

De 124 à 138. Autographes de Pologne et de Russie.

139. Lettres de savants français.

140. Lettres de savants des Pays-Bas.

141. Lettres de savants allemands.

142. Lettres du savant saxon Cellarius.

143. Lettres du savant Maturin Veyssière La Croze (bénédictin français, mort bibliothécaire à Berlin).

Longue suite de documents qui n'intéressent pas directement la France. La plupart polonais et en langue polonaise.

288. Lettres et poëmes de Voltaire (inédits et non copiés?).

289. Autographes de Jean-Jacques Rousseau.

323. Chartes concernant la France.....? (à inventorier).

331. Chartes et documents.....? (6 volumes, à inventorier).

Digitized by Google

335. Pièces relatives au calvinisme. — Professions de foi de diverses communions religieuses d'Europe et d'Orient.

Autre série avec un numérotage spécial :

Bulle des Papes.

Autre série :

Papiers d'administration et de police du royaume (français) de Westphalie, sous Napoléon Ier.

Autre série sous ce titre :

Officium curiæ Parisiensis, chartes détachées (1217-1258[1]).

Autre série intitulée *Varia.*

Louis XIII. Commission au maréchal de Brissac pour conclure un accommodement avec le prince de Condé.

Chartes sans date et fragments de chartes (XIIIe et XIVe siècles) (à inventorier).

Autre série de chartes et papiers.

41. Réclamation des catholiques de Nantes contre l'édit de Henri IV, en 1598.

Suite de lettres originales de la maison royale d'Angleterre, depuis 1598.

Autre suite de lettres, de la maison ducale de Holstein.

Tout à la fin du catalogue, encore quelques chartes et lettres de provenance française (il y en a quatre de Henri IV à Villeroy, d'Anne d'Autriche, de Suzanne et de Renée de Bourbon, etc.).

Il y aurait à faire un recueil particulier de copies des lettres de souverains et personnages français qui ont été détachées de différents volumes de la collection, et qui sont exposées sous vitrines dans la salle du Musée des autographes, à la bibliothèque même.

QUELQUES EXTRAITS DU CATALOGUE DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Section IV, Histoire.

Le catalogue des manuscrits français de cette bibliothèque (théologie, jurisprudence, histoire, histoire naturelle, médecine, mathématiques, stratégie et fortifications, cynégétique, agronomie, musique, beaux-arts, poésie), sera publié en son entier par les soins de M. Gustave Bertrand; M. Howyn de Tranchère en avait envoyé une première moitié à M. Taschereau (mai 1872).

[1] La plupart sont des enregistrements de ventes de terre, des comptes et contrôles.....).

Digitized by Google

Extraits du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg.

SECTION IV. — HISTOIRE.

Dans la subdivision F et Q, une double série de mémoires, de rapports envoyés à Paris, dans les dernières années du XVIIe siècle et les premières du XVIIIe, par les gouverneurs et intendants des provinces de France (Bretagne, Languedoc, Alsace, Artois, Auvergne, Champagne, Flandre gallicane, généralités de Bordeaux, de Lyon, de Caen, de la Rochelle, de Paris, etc. etc.).

Quelques-uns de ces mémoires ont jusqu'à 500 feuillets.

Diverses cartes géographiques de France.

Cartes séparées des diverses provinces.

Table des noms de villes.

Descriptions topographiques.

F. 35 *z*. — État des places que les princes mahométans possèdent sur les côtes de la Méditerranée et dont les plans ont été levés par ordre du roy, à la faveur de la visite des échelles du Levant que S. M. a fait faire les années 1685, 1686, 1687, avec les projets pour y faire descente et s'en rendre maître, contenant les places de la Barbarie, les fortifications de Malte, les îles de l'Archipel, les châteaux des Dardanelles, les côtes de la mer Noire (231 pages, 40 dessins, cartes, plans).

F. 47 *z*. — Les anecdottes de Florence et l'histoire secrète de la maison de Médicis, par Varillas.

F. 48 *z*. — Lettres et autres pièces historiques relatives à la captivité et à la rançon de François Ier.

Commence : «D'ostel de ma vis-roy^te de Naples ay receu vos lettres, etc.» 1525. (115 feuillets incomplets: ce ne sont pas les originaux, mais des copies faites au XVIIe siècle.)

F. 51 *z*. — Conférence secrette de Henry le Grand, tenue, pour le sujet des moyens de parvenir à l'Empire, avec trois de ceux auxquels il a accoustumé de communiquer des plus sérieuses affaires (29 pages).

F. 52 *z*. — Recueil des pièces concernant la fédération des Belges, depuis 1503 jusqu'à 1576 (357 feuillets).

Folio. 1. Remonstrances des nobles du Pays-Bas à la gouvernante la duchesse de Parme. (A la fin, p. 332, il y a des pasquilles en vers hollandais et français.)

F. 55 *z*. — Papiers relatifs à la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de France, fille de Henri II. (Il y a d'autres séries de documents relatifs au même sujet sous le n° 64 *z* et dans la subdivision Q, 34 *w*.)

F. 57. *z*. — Deux mémoires sur la situation de la France et de l'Angle-

Digitized by Google

terre, avec un plan de guerre contre l'Angleterre, présenté à Louis XVI en 1777; 3 cahiers non reliés (cabinet de M. de Sartine), 47 feuillets.

F. 61 *z*. — Traittés de paix depuis celuy de 1521.

68 *z*. — Mémoires de feu M. le duc de Bouillon, H. de la Tour-d'Auvergne, troisième vicomte de Turenne, maréchal de France, né en 1555, mort en 1623.

86 *z*. — Petit traicté par manière de cronique, contenant en brief le siége mis par les Anglois devant Orléans, et la venue de Jeanne la Pucelle. (76 f.)

F. 107. — Lettres de MM. de Lymoges et de Saint-Sulpice, ambassadeurs en Espagne, 1561-1564, 411 feuillets (copiées ou analysées par M. de La Ferrière).

F. 113 *d*. — Recueil de lettres du roy Henry III à M. de Villeroy, et de Henry IV à la duchesse de Beaufort. (Ce sont des copies. 29 feuillets.)

F. 118 *d*. — Copies de lettres de Marguerite, reine de Navarre, au roi, à la reine, aux ministres, d'après les originaux qui se trouvent dans le cabinet de M. Dubrowski, gentilhomme russe, attaché à la mission en France.

F. 119 *d*. — Correspondance de M. d'Allion, ministre de France à la cour de Russie, 1744-1745, écrite de sa main, à M. d'Argenson. (69 f. Venant des archives de la Bastille.)

F. 143. — Pièces diplomatiques françaises relatives aux affaires de Pologne, 1659, 1745, 1798.

F. 148-164. — Pièces diplomatiques franco-russes.

Idem Q° 162 à 164.

HISTOIRE (suite) Q. V.

1 *d*. — L'arbre de bataille, autrement dit de douleur (XVIe siècle, 1 miniature).

2 *d*. — Chronique du duc Louis de Bourbon (est le livre compilé par le non saichant Cabaret, pour pellerin riche de plaisir), XVe siècle, 14 miniatures.

3 *d*. — Description des funérailles de Madame Anne. (9 miniatures.)

6 *d*. — Histoire des Vénitiens, adressée à Charles VIII par Guillaume de Dormans. (46 f.)

7 *d*. — Funérailles d'Anne de Bretagne, morte le 9 janvier 1513. (8 miniatures.)

8 *z*. — Croniques de l'Angleterre, XIVe siècle. (Vient de la bibliothèque de l'évêque Buttler.)

HISTOIRE (suite) Q. *o*.

23 *z*. — Allain-Chartier; touchant les guerres des Anglois en France. (Écrit de l'an 1435, du 1er jour de may.)

Digitized by Google

Q. *o.* 36 *d.* — Copie des actes concernant la ligue faite en 1494 entre le pape Alexandre VI et le grand-turc Bajazet contre Charles VIII.

65 *z.* — Histoire de François Ier. (9 livres.)

HISTOIRE (suite) Q. *v.*

148. — État politique de la France. (89 f. Cachet du comte Ad. Louis de Schwerth.)

149. — Lettres d'un Sicilien, contenant une agréable critique de Paris et des François. (De la main du professeur Schenk, gouverneur du comte Zaluwski, 1715.)

153. — Préambule de la correspondance française (?), 1797. (62 f.)

156. — Lettres et nouvelles écrites pendant la campagne de 1737. (26 f.)

158. — Minutes d'une correspondance secrète de quelque agent secret employé près la cour de France, 1734.

159 — Ordres des généraux commandant l'armée française en Hollande, de janvier en septembre 1797. Proclamation franco-hollandaise.

160. — Essai sur le siècle de Louis XIV. (24 f. Original corrigé par Voltaire.)

HISTOIRE (suite) O.

2 *s.* — Situation des ci-devant provinces prussiennes formant le nouveau royaume de Westphalie, 1807. Administration, agriculture, commerce.

3 *z.* — Les Amours de Mlle de La Vallière (manuscrit du XVIIe siècle, très-curieux; copié par M. Howyn de Tranchère).

10. — Lettre d'un duc à un ministre, janvier 1721, avec réponse dudit milord.

12 *z.* — Avertissement au roy très-chrestien (Louis XIII) sur la guerre de religion, par un protestant.

De 22 à 24. — Voyages en Allemagne, 1616 (315 f.); — en Italie, 1616 (456 f.); — en Franche-Comté, 1678 (327 f.).

43. — Voyages en Italie, 1655.

44. — Voyages d'Italie à Constantinople.

HISTOIRE (1re subdivision) F. *v.*

1 *d.* — Cronique de France depuis la naissance des François jusques à Charles VII. (3 vol. XVe siècle, miniatures.)

3 *d.* — Croniques martiniennes, traduites par Séb. de Mammerot, 1468.

4 *d.* — Vies de Plutarque, traduites par Symon Bourgouin, bachelier en lois. (Quantité de miniatures.)

5 *d.* — Histoire de le vaillant Godefroy de Bouillon, duc de Loherene, et histoire de la Terre Sainte jusqu'en 1266. (XIIIe siècle. 18 miniatures.)

Digitized by Google

6 *d.* — Histoire de Jules César, trad. xve siècle.

7 *d.* — Croniques d'Amboise, xvie siècle.

8 *z.* — Histoire des royaumes de France et d'Angleterre, par Du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris, dédiée à Henry II.

9 *z.* — Recueil des rois de France, fait pour Charles IX, et avec quelques mots de sa main.

Ces extraits ne donnent qu'une faible idée de la richesse de ce dépôt de documents relatifs à l'histoire de France. Nous aurions pu joindre aux notes qu'on vient de lire celles que nous avons prises dans les sections de Poésie, d'Éloquence, des Beaux-Arts... Mais, au lieu d'un travail partiel et provisoire, nous aimons mieux promettre qu'on n'attendra pas longtemps le catalogue complet des manuscrits français de la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg.

Gustave Bertrand.

Membre du Comité.

LETTRES ORIGINALES DE MARGUERITE DE FRANCE, DUCHESSE DE SAVOIE, ADRESSÉES À LA FAMILLE ROYALE DE FRANCE, 1560-1574.

Recueil coté 46 dans la collection des autographes de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

PREMIÈRE LETTRE. (Dictée.)

(*Suscription*) : Mon cousin, Monsr de Bordillon, chevalier de l'ordre du Roy mon seigneur et nepveu, et lieutenant général de Sa Ma^té [1] en Piedmont. (*Et à gauche*) : Madame de Savoye, du 6ème d'octobre 1560.

Mon cousin, je suys bien ayse d'avoir entendu, tant par ce gentilhomme present porteur que par voz lectres, la deliberation qu'avez prinse de me veoir, m'attendant d'entendre de vous conme les dernières difficultez survenues pour le service du Roy et de mons^r mon mary auront passé, encores que par les responces qui ont esté faictes de sa part, jen aye peu congnoistre une partye, et que sur aucuns poinctz et articles il n'estoit fort besoing d'en attendre plus ample declération de sa Magesté, à laquelle, puisque le tout est renvoyé, il n'est besoing d'en parler davantaige, sinon que j'espere que la raison nous sera faicte par della [2]. De ma part, en tout

[1] Lisez *Majesté* comme plus bas.

[2] *Pardellà*, en un seul mot.

Digitized by Google

ce qui est intervenu, selon la congnoissance qae j'en ay peu avoyr, je n'ay jamays eu aultre intention sinon de regarder premierement au service de sadicte Magesté, que je n'ay en moindre recommandation que le plus affectionné de tous ses serviteurs, et voudroys tousjours pour ce respect postposer tout le bien que je pourroys avoyr en ce monde. Quant aux informations dont vous m'escripvez, je n'en ay faict ne volunté de faire faire (*sic*) contre les ministres de sadicte Magesté, et ce que je vous ay touché des abbuz qui se pouvoyent commectre se devoit entendre d'aultre sorte conme je croy que vous avez faict, quelque instance que lesdictz ministres vous ayent peu faire tant pour leur descharge que pour savoir ce qui en est. Mais pour cette heure je n'en diray davantaige et remectray ce tout à nostre veue. Cependant j'accepte l'offre que vous me faictes de vostre bonne volunté et affection d'aussy bon cueur que je vous prye vous asseurer de la mienne, priant Dieu vous maintenir, mon cousin, en sa garde.

De Savillan, ce sixiesme jour d'octobre.

(Autographe.) Vostre bonne cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

DEUXIÈME LETTRE. (Dictée.)

(*Suscription*) : A mon cousin, Monsr de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roy mon seigneur et nepveu, et lieutenant général de Sa Ma^té en Piedmont. (*Et à gauche*) : Madame la duchesse de Savoye, du xxiij^eme juin 1562.

Mon cousin, j'ay ce matin receu lectres de la court par lesquelles l'on me faict entendre que la Royne estoit retournée une fois de Toury au boys de Vincennes sans avoir pu rien faire avec ceulx d'Orleans, mais que depuis le xviiie de ce mois elle avoit receu nouvelles d'eulx qui la feirent ce jour mesme monter à cheval pour retourner à Boygency, où elle espere donner fin à ces troubles et quelque bon accord. Elle ne tarda point de s'y acheminer tout aussitost, encores qu'elle se sentist assez mal d'une cheute de cheval qui luy avoit faict fort grand mal à une main, une (le mot *cuisse* effacé) hanche et au bras : qui la garde de me pouvoir escripre de sa main. L'on me mande encores que le camp du Roy est beaucoup plus fort de cavallerye, mais que ceulx d'Orleans le sont plus d'infanterye; mais, nonobstant tout cela, l'on me donne fort grande esperance d'accord. Je croy, mon cousin, que vous aurez entendu ces nouvelles; toutefois je n'ay voulu faillir à les vous mander et vous advertiray de ce que j'en auray [1] par cy après davantaige, ce que je vous prie aussi vouloir faire de ce que vous serez adverty premier que moy. Me recommande pour fin d'aussi

[1] *Auray* est une faute du scribe pour *orray* (entendrai).

Digitized by Google

bon cueur à vostre bonne grace que je supplye le Createur vous donner, mon cousin, en santé, très-bonne et longue vye.

De Fossan, ce 28me juin (1562).

(Autographe.) Vre bonne cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

TROISIÈME LETTRE.

(*Suscription*) : Mon cousin, Monsr de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roy mon seigneur et nepveu, et lieutenant général de Sa Mate en Piedmont.

Mon cousin, j'ay veu les lettres que vous avez escriptes à Monsieur de Savoye, auxquelles il vous fera faire si ample responce, qu'il n'est besoing que je vous en dye davantage, sinon que je suys extremement marrye de voir continuer ces[1] troubles; et vouldroye que Monsieur de Savoye et moy puissions estre si heureux de faire quelque bon service au Roy et à la Royne, car nous ne y espargnerons ny bien ne vye quant l'occasion se presentera. En attendant, je prye Dieu, mon cousin, vous avoir en sa ste garde.

De Foussan, ce 26e jour de juillet.

Vre bonne cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

QUATRIÈME LETTRE. (Dictée.)

(*Suscription*) : A mon cousin, Monsieur de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roy mon seigneur et nepveu, et lieutenant général de Sa Mate en Piedmont. Madame la duchesse de Savoye, ce premier septembre 1562.

Mon cousin, le sieur Fausson, tresorier de monsieur mon mary en Piedmont, m'a faict entendre que le procès qu'il a pardevant le parlement de Thurin contre une nommée Madona Bochona pour quelque somme d'argent qu'elle lui doibt, duquel je vous ay quelquefoys escript, est prest à juger; et pour ce que depuis deux ans en çà sa partie a tousjours fuy le plus qu'il luy a esté possible et qu'il craint bien fort qu'elle n'empesche encores le jugement, je vous prie, mon cousin, le vouloir avoir pour recommandé en la meilleure et plus brefve expédition de justice que l'on pourra pour ledict procès, et au reste luy donner aussi moyen de pouvoir habiter et faire reparer une maison qu'il a dans Turin, laquelle depuis long temps en çà a esté tousjours occupée par gentilzhommes et aultres soldatz, de façon qu'il n'a eu moyen de remedier à la ruyne où il m'a faict entendre

[1] L'original porte : *ses*. C'est une faute du secrétaire.

Digitized by Google

qu'elle pourra tomber, si par vostre aide je n'y donne ordre. En quoy, mon cousin, je vous prie le vouloir gratiffier pour l'amour de moy. Et sur ce point, je prie nostre seigneur vous donner, mon cousin, en santé, tres bonne et longue vie.

De Rivoles, ce premier de sept^bre^.

Votre bonne cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

CINQUIÈME LETTRE. (Dictée.)

(*Suscription*) : A Monsieur de Morvilliers, conseiller du Roy mon seigneur et neveu, en son conseil privé.

Monsieur de Morvilliers, saichant la bonne assistance et la faveur que vous prestez à tous ceulx qui vous sont recommandez de ma part, et particulièrement l'amityé que vous portez à Monsr le president de Saluces, et qu'avez esté dernierement rapporteur des articles de ceulx de Savillan, entre lesquelz en estoit ung de la justice de Lavaudix qui appartient audict president, je vous ay bien voulu faire la presente pour vous prier de vouloir entendre de ce porteur ce que reste à faire pour le dict president et sa femme, non seullement pour regard de ladicte justice, mais pour aucuns autres articles que j'ai voulu signer moy mesme pour vous tesmoigner et aux autres parquoy et comment je les trouve raisonables, mesmes pour vous oster de l'oppinion ou soupçon que vous peuvent avoir donnez lesdictz de Savillan que Monsieur de Savoye et moy pensions de recouvrer la souveraineté de Lavaudix, si la justice dudict lieu estoit separée de celle dudict Savillan. A quoy nous n'avons pensé ny penserons jamais. Et neantmoins nous voudrions bien soustenir le droict dudict president pour les bonnes qualitez que sçavez estre en luy et en sa femme, pour les services qu'ilz ont faict et continuent de faire à Sa Ma^té^ et à mon filz, et parce qu'il me semble touttes leurs requestes estre bien fondées, sur lesquelles si vous trouvez quelque difficulté, je vous prie m'en advertir et ledict porteur aussy qui pourra vous y satisfaire, lequel j'envoye expressement pour solliciter ce faict, comme j'escritz aussy à Monsieur le chancellier, saichant bien que de vous deux principalement proviendra la pluspart de l'ayde et bien qu'ilz recevront en cela, que je vous recommande derechef autant et plus que mes propres affaires, affin qu'au plustost cedict porteur s'en puisse retourner bien depesché.

Priant Dieu sur ce, Monsieur de Morvilliers, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Thurin, ce VIIIme jour d'avril 1567.

Vostre bonne amie.

MARGUERITE DE FRANCE.

Digitized by Google

SIXIÈME LETTRE. (Dictée.)

(*Suscription*) : Monsieur de Morvillier, conseiller du Roy mon seigneur, en son conseil privé.

Monsieur de Morviellier (*sic*), je ne vous puis assez remertier des bonnes nouvelles que vous m'avez departies par vos lettres du XIIème de ce moys. Pour l'asseurance que vous me donnez que la paix sera bientost conclue et arrestée en France, je vous prie de croire que cette nouvelle m'a rendue si contente et satisfaicte qu'il seroit mal aisé de vous exprimer par lectres le plaisir que j'en ay. Car j'ay tousjours estimé que la paix apporteroict plus de fruict et de commodicté au royaume que nul aultre remede; et m'asseure que si ceulx qui ne la desirent poinct avoyent veu voz lettres, qu'ilz peseroient myeulx les choses qu'ilz ne font. Mays je loue Dieu grandemant de ce que la Royne a esté si bien conseillée, et m'asseure qu'en ce faict vous n'aurez rien oblyé de vostre prudance et bon jugemant à luy remonstrer combien ceste paix est salutaire, et qu'au contraire une telle guerre ne peult apporter que la ruyne et la subvertion d'un estat; chose certainement qui doibt estre bien meurement deliberée, et beaucoup plus considerée que la passion de ceulx qui ne savent pas congnoistre le malleur qui en peult parvenir jusques ad ce qu'ilz l'ayent experimanté à leurs despens. Je vous prie, Monsieur de Morvillier, et puysque vous avez voullu prendre cette peyne pour moy, de me donner ung sy bon advis, vouloir parachever et m'advertir de la concludsion qui aura esté faicte de la paix; car j'ay si grand peur que quelques ungs l'empeschent, que je n'auray plaisir entier que je n'en sois certainemant asseurée; vous remertiant au demourant de l'asseurance que vous me donnez de vous voulloir emploier pour Madame de Piquigny. Je vous prie avoir ses affaires en telle recommandation que les miennes propres, car je l'ayme tant que je ne puys estre à mon aise la voyant tourmentée. Mais j'espere que par le moien de la paix elle sera relevee d'une grande peyne, moyenant qu'il plaise à la Royne ne permettre qui lui soict faict tort en son bon droict, ce que je crainct d'aultant que, par les lettres qu'elle m'escript, elle me mande que l'heritier de feu Monsieur le vidame d'Amyens le traictera doulcement. Quant à moy, je pense qu'il n'y a poinct d'aultre heritier que le filz de Madame de Piquigny.

Ce que la Royne m'a escript me fait croire qu'elle est fort importunée du sieur de Tranchelyon, qui me faict vous prier derechef, Monsieur de Morvillier, de vous y emploier de bonne façon pour l'amour de moy. Et vous asseure que j'estimeray ce plaisir comme faict à moy-mesmes, qui pour ne vous faire plus longue lectre je feray fin à ceste cy, en vous priant faire estat de moy comme de la meilleure et plus seure amye que

Digitized by Google

vous ayez en ce monde; priant Dieu, Monsieur de Morvillier, vous donner tres bonne et longue vye.

Du Thurin, ce XXIIIIe jour de mars 1568.

(Autographe.) Vostre bien bonne amie,

MARGUERITE DE FRANCE.

SEPTIÈME LETTRE.

(*Suscription*) : Monsieur de Morvillier, conseiller du Roy mon seigneur et neveu, en son conseil privé.

Monsieur de Morvillier, j'ai receu à la fin par le sieur Corvellio et par voz lettres le contantement que j'ay si longtemps desiré, qui estoit d'entendre une bonne pacification des fascheux troubles de ce pauvre royaume. De quoy je loue Dieu et suis infiniment ayse de ce qu'il luy a pleu en avoir pityé. De ma part, j'ay tousjours pensé que le repos de leurs majestés et la tranquillité de leurs peuples dépendoit totallement d'une si bonne et aymable paix, que j'espere que ceste cy sera, laquelle je prie à Dieu voulloir continuer de bien en mieux. Cependant je vous fais ce mot pour vous remercyer de la peyne que vous avez pensé à me faire participer à une si bonne nouvelle. Et vous prie de m'en escrire quelquefois quand le loysir vous en sera donné; car entre tous les plaisirs que vous me scauriez faire, cestuy là m'est le plus agréable. Et pour récompense je vous prie de faire estat de moy comme de la meilleure amye que vous ayez en ce monde, et qui desire vous faire plaisir de bien fort bon cueur comme vous congnoistrez avecques le temps, attendant lequel je fais fin, et prie Dieu, Monsr de Morvillier, vous avoir en sa saincte garde.

De Thurin, ce XXIIIIe jour d'avril 1568.

(Autographe.) Vostre bonne amye,

MARGUERITE DE FRANCE.

HUITIÈME LETTRE. (Autographe.)

(*Suscription*) : A la Royne.

Madame, encores qu'il ne soit nul besoin de vous ramentevoir l'affection et bonne vollonté que le sieur de Morette present porteur et tous ceux de sa maison ont tousjours eu aux services de voz Majestés, si est ce que je ne me sçaurois garder de l'accompagner de ceste lettre pour vous tesmoigner, Madame, que, à l'occasion d'une longue malladie qu'il a eue, il n'a peu depuis la mort de feu son frère vous aller baiser les mains et vous offrir le très humble service qu'il vous doibt. De quoy je vous supplie très hum-

Digitized by Google

blement, Madame, le tenir pour excusé, et qu'il vous plaise luy fere sentir le fruict des services que feuz son pere et frere ont faict à vos majestés; et ce faisant, Madame, ce luy sera d'aultant plus d'occasion d'y emploier la vie et les biens, à l'imitation de ses predecesseurs. Il vous plaira aussy, Madame, luy fere tant de faveur de fere cesser le trouble qui est donné au sieur Ferdinant Scaglia son parent pour raison de l'abbaïe de Pralli en Tourraine, de laquelle il fust pourveu il y a quattre ans avec le plasset du Roy, et print possession. Je vous supplie derechef très humblement, Madame, l'avoir pour recommandé et moy tres humblement à vostre bonne grace; priant Dieu, Madame, vous donner, en très bonne santé, heureuse et longue vie.

De Thurin, ce xxve jour de may 1570.

Vost re tres humble et tres obeisante seur et subgecte,

MARGUERITE DE FRANCE.

NEUVIÈME LETTRE. (Autographe.)

(*Suscription*) : A Monsieur.

Monsieur, m'ayant faict entendre Monsr le maistre Rouz present porteur qu'il s'en alloit vers leurs Majestez, je ne l'ay voullu laisser partir sans l'accompagner de ce mot de lectre, pour vous asseurer que depuis que je suys pardeça je l'ay tousjours congneu si affectionné au service du Roy, que je ne me puis mainctenant garder de vous supplier très humblement, Monsieur, de l'avoir en vostre protection, affin qu'il puisse jouir du bien qu'il a pleu à leurs dictes Ma^tés luy faire en consideration de la requeste que je leur ay cy devant faicte et de ses bons et fidelz services, lesquelz d'eux mesmes le rendent si recommandable que je m'asseure qu'il sera favorisé de vostre bonté; et, pour ne vous ennuyer de plus long discours, je finiray la presente par mes tres humbles recommandations à vostre bonne grace; priant Dieu, Monsieur, vous donner très bonne et longue vie.

De Thurin, ce xiiie jour de novembre 1570.

Monsieur, je cognois Monsieur le mestre Rous si affectionné au service du Roy et si homme de bien, que je vous ay bien voullu escrire ce mot de ma main pour vous suplier de l'avoir en vostre protection.

Vostre tres humble et tres obeissante tante,

MARGUERITE DE FRANCE.

NOTA. — La signature est au bas de la page dans la lettre originale, et le *postscriptum* est écrit entre le corps de la lettre et la signature, dans la moitié gauche de la page.

L'écriture de Marguerite est belle, régulière et très-facile à lire.

Digitized by Google

DIXIÈME LETTRE. (Autographe.)

(*Suscription*) : A Monsieur.

Monsieur, j'ay prié Monsr Boyvin de vous faire une requeste de ma part, touchant certaine monstre de la compaignye d'hommes d'armes de mon filz, qui me gardera vous ennuyer de plus longue lettre; seullement je vous suppliray tres humblement, Monsieur, le voulloir croire de ce qu'il vous en dira, et me faire si heureuse que de me conserver tousjours en vostre bonne grace, à laquelle je présente mes tres humbles recommandations, avec prières à Dieu de vous donner, Monsieur, aultant d'heur et de contantement que vous en souhaite.

De Thurin, ce 2e jour de decembre 1570.

Vostre tres humble et obeissante tante,

MARGUERITE DE FRANCE.

ONZIÈME LETTRE. (Sans signature.)

..... au Roy usant de son acoustumée clemence, liberalité et bonté, et en consideration des services que luy a ci-devant faitz Eymand de Savoye, prisonnier détenu ès prisons du grant Chastelet de Paris pour troys ans, voulloir le délivrer desdictes prisons, captivité et misere en laquelle il est à present en extrémité de maladie, en danger de perdre la vie, et sadicte Majesté frustrée du très humble et fidelle service qu'il espère luy faire; et pour cest effect se chargera s'il luy plaist des debtes dudict de Savoye, montant environ six mil livres, que ses commis obtenues contre luy en la cour des aydes audict Paris par arrest, en hayne des services que icelluy de Savoye a cy devant faictz à sadicte Majesté pour avoir differé iceulx commis et aultres faisans malversations en ses finances; et lesquelz commis doibvent encores à sadicte Magesté environ seize mil livres de deniers revenans bons; ou bien donner à icelluy Savoye pareille somme de six mil livres pour acquicter lesdictes debtes et d'icelle luy faire bailler assignation, oultre et par dessus la somme de six mil livres données par ledict sieur, laquelle en ce faisant demourera à icelluy de Savoye pour tout bien et marque desdictz services faictz, et moyen de vivre pour le reste de ses jours.

DOUZIÈME LETTRE. (Partie dictée.)

(*Suscription*) : A mon cousin, Monsr le Mar^al de Bourdillon.

Mon cousin, je depesche expressement Forget present porteur devers leurs Magestez, tant pour les acertainer de la disposition de Monsieur de

Digitized by Google

Savoye que rendre compte des autres particularitez survenues par deça durant sa malladye, dont je luy ay donné charge de vous faire ample communication, et au demeurant tesmoigner du contentement infiny que j'ay receu du Sr Ludovic pour les bons offices qu'il a faictz par diverses fois envers moy pendant mon affliction, desquelz je n'ay failly de me louer à la Royne; comme je demeure aussi bien contante de ce qu'il a pleu à leurs dictes Magestez d'envoyer visiter Monsieur de Savoye et moy par Monsr le president de Birague pour la bonne oppinion que j'ay de ce personnaige là. Vous asseurant que là où j'auray jamais moyen de recognoistre les honnestetez que je reçois de tous deux, ce sera tousjours de bien fort bonne volunté tant envers eulx que tout ce que leur appartiendra, ainsi que ledict Forget vous dira plus au long avec le reste de mes nouvelles, dont me remectant sur luy, et après vous avoir prié de le croire, je supplie le Createur, mon cousin, qu'il vous doinct sa grace, me recommandant de bien bon cœur à la vostre.

De Thurin, ce dernier jour de septembre 1562 [1].

(Partie autographe.)

Mon cousin, Monsieur de Pequigny m'a fait entendre la souvenance que vous avés eue de luy pour la recommandation que je vous en ay faicte, dont je vous remertie bien fort et vous prie pour l'amour de moy continuer de fason qu'il en puisse sortir quelque bon effet, car j'estimeray ce bien là comme si c'étoit pour moy mesme.

Vostre bonne cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

TREIZIÈME LETTRE. (Autographe.)

(*Suscription*) : Au Roy de Poullongne (*sic*).

Monsieur, j'ay entendu de Monsr le cardinal Bobbe qu'il se resjouit avec vous comme il a faict avec moi de vostre creation au royaulme de Poullongne; et pource que je sçay qu'il a tousjours esté fort affectionné à la couronne de France et particullièrement à vous, Monsieur, j'ay bien voullu accompagner la lettre qu'il vous escrit de la presente pour vous rendre tesmoignage de sa devotion et fidelité, et vous supplyer tres humblement de sa part de croire qu'il n'y a personne en ce monde qui de meilleure affection vous desire complaire et servir que luy, lequel je vous supplye de confirmer et moy aussy en vostre bonne grace, à laquelle, pour fin de

[1] La suscription est au bord déchirée. On y lit très-nettement : « ce dernier jour de sept^bre 1572 (*sic*). »

Digitized by Google

ceste, tres humblement je me recommande; priant Dieu, Monsieur, vous donner, en très bonne santé, tres heureuse et longue vie.

De Thurin, ce x^e juing 1573.

Vostre tres humble et tres hobeisante tante,

MARGUERITE DE FRANCE.

NOTA. — On trouve sur l'enveloppe : Mme de Savoye, du 10e *juilliet* 1573, — jour de la réception de la lettre.

QUATORZIÈME LETTRE. (Partie dictée.)

(*Suscription*) : Monsieur de Morvillier, conseiller du Roy mon seigneur et nepveu, en son conseil privé.

Monsieur de Morvillier, la confiance que j'ay en l'amytié et bonne volunté que je sçay que vous me portez est cause que, s'en allant maintenant Monsr l'évesque de Mondevy en France pour resider pres le Roy de Poullogne pour nunce de Sa Saincteté, je n'ay voullu faire tant de tort à la congnoissance que j'ay de ses merites que de le laisser partir sans vous escripre ce mot de lettre pour vous tesmoigner qu'il vous est particullierement fort affectionne et qu'il vous ayme et honore extremement; car il m'a dict plusieurs fois que vous estes le personnaige de ce monde le plus sage et homme de bien qu'il a jamays veu et le plus accomply en toutes vertus, qui faict que d'aultant plus voluntiers je vous ay bien voullu prier par ceste lettre, Monsr de Morvillier, que pendant qu'il sera par dela vous le vueillez pour l'amour de moi favoriser et assister de vostre ayde et support en tout ce qu'il en pourra avoir de besoing, comme une personne qui merite beaucoup, et lequel je suys bien fort ayse qu'il ayt esté esleu de sa Saincteté pour tenir ung tel lieu près le Roy de Poullongne. Car je m'asseure que leurs Magestez ne recepvront moindre contantement de luy que nous avons faict, Monseigneur de Savoye et moy, pendant cinq ou six ans qu'il a demeuré par deça auprès de nous, durant lequel temps il a faict de si bons offices pour nous vers Sa Saincteté, que si vous faictes quelque chose pour luy par dela, je ne vous en auray moindre obligation que luy mesme, lequel, pour fin de ceste, je vous recommande de tout mon cueur, duquel je prie Dieu, Monsr de Morvillier, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Thurin, ce 2e jour de juillet 1573.

(Partie autographe.)

Monsieur de Morvilier, je congnois Monsr l'évesque de Mondevis si ad-

Digitized by Google

fectionné à la couronne de France, que cela et l'obligation que je luy ay me faict le vous reconmander d'afection par ce mot de ma min (*sic*).

Vostre bonne amye,

MARGUERITE DE FRANCE.

QUINZIÈME LETTRE. (Autographe.)

(*Suscription*) : A la Royne.

Madame, partant d'icy le secretaire Forget pour s'en retourner par devers voz Majestez, je luy donne charge de vous supplyer de ma part de faire donner assignation au s^r Girard, commissaire des guerres et antien secretaire des affaires d'estat pres les lieutenans generaulx du Roy par deça, de la somme de troys mil livres que Monseigneur de Savoye luy a assigné sur ses pentions, ce que depuis ledict Forget m'a faict entendre avoir proposé à V. Ma^té et en avoir eu bonne responce de faire bien tost payer ledict Girard par le tresorier de l'espargne; mays depuis estant survenu qu'il fault que ledict Girard fournisse promptement audict tresorier de l'espargne mil livres pour satisfaire de sa part à l'arrest donné sur les commissaires et controlleurs des guerres, j'ay bien osé prendre la hardiesse de vous escripre ceste lectre pour vous supplyer tres humblement, Madame, de commander audict tresorier de l'espargne de preconter lesdictz mil livres sur ladicte partie de troys mil, et du demeurant qu'il en paye et contante ledict Girard en fournissant de quictance de mondict seigneur de Savoye, qui désire grandement que ledict Girard soit satisfaict de ceste somme, tellement que nous tiendrons luy et moy à grace particulliere le bien que vous ferez en cecy audict Girard, lequel je vous recommande et moy tres humblement à vostre bonne grace; priant Dieu, Madame, vous donner, en tres bonne santé, tres heureuse et longue vie.

Ce xxvij^e de mars 1574.

Votre tres humble et tres hobeisante seur et sugette,

MARGUERITE DE FRANCE.

SEIZIÈME LETTRE. (Dictée.)

(*Suscription*) : Monsieur de Morvillier, cons^r du Roy mon seigneur et nepveu, en son conseil privé.

Monsieur de Morvillier, je me sens si obligée à vous des lettres que vous m'avez escriptes par le chevallier Delbene et des honnestes offres que vous me faictes par icelles, que je ne puis permectre de laisser partir ledict Delbene present porteur (lequel nous envoions par dela, Monseigneur de Sa-

Digitized by Google

voye et moy) sans vous en remercier par ceste lectre, et des nouvelles que vous m'avez escriptes; vous asseurant, Monsieur de Morvillier, que c'est le plus grand contentement que je puisse avoir que d'en recevoir bien souvent de leurs Ma^tés, mesmes quant elles viennent de ceulx que je sçay qui m'ayment comme vous, qui m'avez par tant de preuves rendue si certaine de vostre bonne volunté en mon endroict, qu'il fault que je vous die que je ne desire rien plus en ce monde que de vous faire paraistre par effect quelle est l'amytié que je vous porte, de laquelle vous pouvez faire estat comme de celle de la plus parfaicte amye que vous aiez; ainsi que j'ay donné charge audict Delbene vous faire plus emplement entendre de ma part; sur lequel me remectant, je ne vous en feray la presente plus longue, et priray Dieu, Monsr de Morvillier, vous donner tres bonne et longue vie.

De Thurin, ce x^e jour d'apvril 1574.

Vostre bonne amye,

MARGUERITE DE FRANCE.

DIX-SEPTIÈME LETTRE. (Autographe.)

Au Roy.

Monseigneur, si ceste laitre vous pouvoit representer la joye que j'ay receue d'entendre les bonnes et heureuses nouvelles de l'election de Monsieur au royaulme de Poulongne, il ne seroit point de besoing que Monsieur Peres present porteur vous aseurast de ma part l'heur et le bien que j'en ressens, mays elle vous rendra s'il vous plaist tesmoingnage, Monseigneur, que tout ce qui peult aporter grandeur et reputasion à vostre couronne, comme faict ceste election, me touche tant au cueur (comme celle qui est naturellement aubligée) qu'il n'y a chose en ce monde que je y puisse esgaller, ainsi que j'ay donné charge audit sieur de Peres faire plus amplement entendre à vostre Majesté et le desir que j'ay de vous faire tres humble service qui puysse meriter l'heur de vostre bonne grace, à laquelle je présente mes tres humbles recommandasions, avec prieres à Dieu de vous donner, Monseigneur, autant de grandeur et contantement que vous en souhaite.

Vostre tres humble et tres hobeissante tante et sugette,

MARGUERITE DE FRANCE.

DIX-HUITIÈME LETTRE. (Autographe.)

A Monsieur.

Monsieur, puys que je n'ay aultre moyen que par lettre de vous ramen-

Digitized by Google

tevoir le desir que j'ay de vous hobeyr et faire tres humble service, je ne dois, ce me semble, perdre une si bonne aucasion que celle de Monsieur d'Arcona sans vous tesmoigner par ce mot que le plus grand regret que j'ay en moy est de ne vous pouvoir à mon gré assés faire paroistre la puyssance que vous avés sur moy; Monsieur, je vous avois cy devant faict une requeste pour ung des frères de Monsieur d'Arcona, vous supliant de l'onnorer d'un estat de gentilhomme de vostre chambre; et pour ce, Monseigneur, que je n'ay encores eu responce de vostre volunté, je vous suplie me la voulloir faire entendre, et me continuer, s'il vous plaist, l'heur de vostre bonne grace, à laquelle je presente mes tres humbles recommandasions, avec prieres à Dieu de vous donner, Monsieur, autant d'heur et de grandeur que vous en peult souhaicter.

Monsieur [1], depuis mes laitres escrites j'ay receu les bonnes et desirées nouvelles qu'il vous a pleu me mander par le filz de la contesse de Pancalier, qui me faict d'aultant plus congnoistre la bonne souvenance qu'il vous plaist avoir de moy, veu que vous n'avez faict part de l'un des plus grands heurs que j'euse sceu souhaiter, car c'est une assurance d'un bon et desirable repos en France, par lequel vous pourrés avoir d'autant plus de moyen de parvenir à la grandeur et contantement que je vous souhaicte et desire plus que toutes les choses du monde, et d'estre si heureuse que de vous y pouvoir faire quelque jour ung bon service.

Vostre tres humble et hobeissante tante,

MARGUERITE DE FRANCE.

DIX-NEUVIÈME LETTRE. (Autographe.)

Au Roy.

Monseigneur, s'en allant presentement trouver vostre Magesté le sieur Amé Louys, filz de Monsieur de Raconis, en deliberation de continuer le tres humble service qu'il vous a dédié, je ne l'ay voullu laisser partir de ce pays sans l'accompaigner de ce mot de laitre pour vous suplier tres humblement, Monseigneur, de l'avoir en vostre protection et bonne grace, conme celluy qui n'a aultre desir que de se rendre digne de vos commandemens; mays, oultre cela, Monseigneur, nous vous demeurerons tres obligés, Monsieur de Savoye et moy, de l'honneur et faveur qu'il recepvera de vostre Magesté pour estre de la maison de Raconis, qui faict que je le vous reconmande de plus grande adfection et moy tres humblement à vostre

[1] Ce *post-scriptum* est écrit entre le corps de la lettre et la signature; j'ai conservé cette disposition.

Digitized by Google

bonne grace; priant Dieu, Monseigneur, vous donner, en tres bonne santé, heureuse et longue vye.

Votre tres humble et tres obeissante tante et sugette,

MARGUERITE DE FRANCE.

Nota. Cette lettre ne porte aucune date.

VINGTIÈME LETTRE. (Autographe.)

Au Roy.

Monseigneur, Monsieur de Savoye n'eust failly de vous envoyer plus tost le conte de Montreal, pour vous faire entendre le plaisir que nous avons receu des bonnes et heureuses nouvelles qu'il vous a pleu nous mander de la resolution de la pais, sans la malladie d'une collique qu'il a eue, de laquelle après qu'il a esté gueri mon filz s'est trouvé surprins d'une fievre tierce, mais, graces à Dieu, ilz se portent fort bien maintenant; et pour ce, Monseigneur, que je ne puys rien ajouster au desir que nous avons de vous faire tres humble service, je ne vous en ferai redite, m'asseurant que vous me ferez bien cest honneur de croire ce que ledit conte vous en dira de ma part; sur lequel me remettant, je vous supliray seullement tres humblement, Monseigneur, me faire ceste faveur de croire que toute ma vye tout ce qu'il y aura en moy de cueur, de volunté et d'afection sera dedié et voué pour vous faire tres humble service; et en atendant que j'aye ce bien de vous en faire paroistre quelque effect, je vous suplye tres humblement me conserver en vostre bonne grace, à laquelle je presente mes tres humbles recommandations, avec prieres à Dieu de vous donner, Monseigneur, en tres bonne santé, heureuse et longue vye.

Vostre tres-humble et tres obeissante tante et sugette,

MARGUERITE DE FRANCE.

VINGT-ET-UNIÈME LETTRE. (Autographe.)

Au Roy.

Monseigneur, s'en retournant vers vostre Magesté le cousin de Monsieur de l'Aubespine présent porteur, je serois bien marrie qu'il fust repassé par icy sans prendre la hardiesse de me ramentevoir tres humblement en vostre bonne grace et souvenance, et vous suplier de croire, Monseigneur, que le plus grand heur qui me sauroit arriver ce seroit de vous pouvoir faire congnoistre l'affection que j'ay de vous faire tres humble service, ainsi que je l'ay prié vous faire plus particulierement entendre de ma part; et m'en

Digitized by Google

remettant sur sa sufisance, je vous baiseray tres humblement les mains; priant Dieu, Monseigneur, vous donner en tres bonne santé, heureuse et longue vye, avec tout l'heur et contantement que vous souhaicte

Vostre tres humble et tres obeissante tante et sugette,

MARGUERITE DE FRANCE.

VINGT-DEUXIÈME LETTRE. (Autographe.)

(*Suscription*) : Mon cousin, Monsieur de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roy mon seigneur et nepveu, mareschal de France et lieutenant géneral de sa Mageste en Piedmont.

Mon cousin, je croy que par le pacquet que Monsieur de Savoye et moy vous despeschasmes hyer après disner, vous aurez veu qu'il ne nous pouvoit arriver meilleure nouvelle que celle que nous entendismes par Nicquet, de ce que vous m'advez advertye presentement par ce porteur vostre serviteur. Vous pouvez juger, mon cousin, si j'ay occasion d'en estre contente pour le desir que j'ay tousjours eu de vous veoir au degré que voz vertus et services meritent, et particulierement aussi, pour mon respect, ayant recouvré en vous toute la perte que j'ay ces jours faicte en feu Monsr le mareschal de St André, qui est toute la consolation que Monsr de Savoye m'en a peu donner, me remectant devant les yeulx l'amityé que je doibz esperer de vous et de Monsr de Vieilleville qui tous deux avez succedé en ce degré. Au reste, mon cousin, j'ay bien particulierement[1] fait entendre à vostre serviteur ce que j'ay entendu des nouvelles de ceste bataille; qui me gardera de vous en dire davantage. Priant Dieu, vous donner, mon cousin, en santé, tres heureuse et longue vye.

De Rivoles, xxivme decembre (1562)[2].

Vostre bien bonne cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

VINGT-TROISIÈME LETTRE. (Autographe.)

A la Royne madame et mère.

Madame Hidet vous dira l'honneur et bonne chere que j'ai reçue du Roi mon mari à mon arivée et le contantement à quoi je suis, qui seroit perfait si je vous savois, Madame, et mon frere, en bonne santé; mes avec

[1] Mot douteux.

[2] Le millésime se trouve indiqué seulement sur l'enveloppe : «Madame de Savoye, du xxiiij^me décembre 1562.»

Digitized by Google

telle doute je ne puis vivre qu'an extreme paine, car il n'est jour que l'on n'an fase coure des bruis qui me donnet de tres cruelles aprehantions, ancore que celui que j'anvoie (*sic*) mons^r mon frere m'ait asuré qu'il l'avoit laisé sans fièvre, et vous, Madame, du tout hors de mal, comme il vous a pleu me l'escrire; de quoi je loue Dieu et le suplie, Madame, vous donner an santé tres longue et tres heureuse vie.

[Ma]dame je vous suplie tres humblement
[vous] vouloir ressouvenir de Mr du Fainer pour
[le fa]ire poier; il a bien servi et an paines
[de] ce retirer du service.

Vostre tres humble et tres obeissante servante, fille et sugete,

MARG[UERITE][1].

VINGT-QUATRIÈME LETTRE. (Autographe.)

A la Royne. (La suscription manque, mais cette lettre est évidemment pour la reine.)

Madame, je viens tout à set heure d'estre avertie que don Guersie doit arriver de jour à aultre à Gènes, si le temps ne luy an anpeche; il amene carente galères avecq luy, et an doit prandre sis de celles d'Andriete Dorie et laiser les sis aultres à Genes; l'on dit ausi qu'il maine avecq luy les deulx terses, tant de Naples que de Sicile; il s'et fort diligenté à mestre en ordre ces galeres, qui me faict penser que le Roy d'Espagne veult avanser son voyage; et ancore, Madame, que vous en soiés avertie de vostre ambasadeur d'Espagne de la verité, si n'ai ge voulu fallir à mon devoir, vous assurant, Madame, que tout ce que nous pourons aprendre et savoir, que vous en cerez soudin avertie; je vous suplie, pour la fin de ma letre, tenir mon mari et moy tousjours en vostre bonne grace pour tres humblement

[1] Cette pièce n° 23 est de Marguerite de France, reine de Navarre, femme de Henri III de Navarre (depuis Henri IV de France), et fille de Henri II et de Catherine de Médicis à qui la lettre est adressée. C'est par erreur qu'on l'avait fait entrer dans un recueil de lettres de Marguerite de France, fille de François Ier et femme du duc Emmanuel Philibert de Savoie. Cette lettre devrait figurer logiquement dans le vol. 57 de cette même collection des autographes, avec d'autres lettres de Marguerite, reine de Navarre, fille de Henri II. Ce n'est pas la seule méprise qu'on puisse relever dans cette précieuse collection : il faut toujours contrôler le classement des pièces, aussi bien que les annotations de divers genres que les archivistes des XVIIe et XVIIIe siècles ont souvent ajoutées dans les marges des originaux. Quand le jour sera venu de publier la correspondance de Marguerite, reine de Navarre, on devra y joindre la lettre cotée 23; provisoirement, le lecteur étant averti, il nous a semblé qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de la laisser ici, afin de donner la transcription intégrale du volume 47 de la collection des autographes de Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

recommendés, et vous assurer que n'arés jamais de plus affectionés serviteur et servante.

Le XXIIIIe d'octobre.

Vostre tres humble et tres obeissante seur[1] et sugette,

MARGUERITE DE FRANCE.

VINGT-CINQUIÈME LETTRE. (Autographe.)

A la Royne. (Sans date.)

Madame, Monsieur d'Orlleans me vient de conceiller que je vous suplie tres humblement d'escripre à Monsieur de Bourdillon que quand ancores l'artillerie et munitions ne pourroit sitost estre enlevée des villes que vous nous baillez, qu'il ne lesse pas pour cella d'en fayre sorttyr les souldarcts en les paient comme nous avons acordé, et nous y lessés entrer, vous assurant, Madame, sur nostre honneur et sur nos vies, et sur la foy que nous vous debvons, que quand nous serons dedans, que nous ferons mener ladicte artillerie là où il playra au Roy et à vous, sens qu'il luy en ait faulte de la valleur d'ung escu; ce qu'il faict desirer cella à mons^r d'Orlleans et à nous, c'est pour abreger le temps, que nous employrons, si Dieu plaist, après, en chose qui sera plus uttille pour vostre service; et je m'assure, Madame, que, s'il vous plaist en escripre de bonne façon à Monsieur de Bourdillon et lui monttrer que vous voulés prenred cette fiance en nous et luy en respondre, qu'il le fera. Pardonnés moy, je vous suplie, Madame, si cette lettre n'est de ma main, car je me suis ung peu trouvée lasse après que j'ay eu faicte la premyere. Je vous baise tres humblement les mains.

Votre tres humble et tres obeissante seur et subgette,

MARGUERITE DE FRANCE.

VINGT-SIXIÈME LETTRE. (Autographe.)

A la Royne.

Madame, Monsieur le cardinal de Loraine est passé par icy, qui m'a bien faict congnoistre qu'elle est vostre intention de nous faire du bien, car il s'et (*sic*) tellement emploié à nos afaires qu'ils sunt presques toutes resolues; je ne me mesterai point pour set heure à vous dire l'aubligation que je vous ay; Dieu me face si heureuse de le vous monstrer par effect. Madame, vous entenderez, s'il vous plaist, de Forget, en quels termes sunt nos

[1] Le mot *seur*, étant au bord du papier, est presque effacé, mais on peut encore le lire tant bien que mal. La lettre est sans date.

Digitized by Google

dites afaires, et qu'il vous plaise empescher que l'on ne nous y fasent plus de nouvelle difficulté, afin que nous ne pensions plus qu'à vous faire service; et une des choses, Madame, qu'il nous peult plus hayder, s'et qu'il vous plaise faire du bien à Monsieur de Bourdillon; car, avec le repos que cela nous aportera, il demeurera aubligé de vous faire service, à quoi il dit avoir tant d'afection, qu'il ne veult espérer ne despandre que de vous; il ha beaucoup d'aultres requestes que je remes à Forget à vous dire pour beaucoup de vos serviteurs de pardesa, entre lesquels je vous suplie avoir le frere de Monsieur de Gordos pour recommendé, suivant ce que vous dira Forget; ils s'adressent tous à moy pour l'amour qu'ils congnoissent qu'il vous plaict me porter, et estant serviteurs du Roy, je ne les puis refuser. Madame, nous envoions ce porteur visiter le Roy de Navare, aiant[1] entendu sa blessure de quoy nous sommes en bien fort grant paine; si luy et Monsieur de Guise continuent de se hasarder de sete fason, ils ceroient en danger d'avoir pis; et ferés fort bien, Madame, de les en nangarder; pleut à Dieu que vous pusiés faire ung si bon acort par tout, que tans de gens de bien ne fusent plus en se danger, et que je fuse si heureuse de vous pouvoir faire service. Dieu vous doint, Madame, tout le bien et repos que vous desire

Vostre tres humble et tres obeissante seur et subgete,

MARGUERITE DE FRANCE.

P. S. Madame, il fault que je vous die encores que monsieur de Sanfre s'et fort bien aquité de sa cherge et qu'il vous est bien affectioné serviteur, afin qu'il vous souviene de luy quant l'aucation s'i presentera.

L'original est sans date.

VINGT-SEPTIÈME LETTRE. (Autographe.)

A la Royne.

Madame, ce gentilhomme present porteur m'a fait entendre qu'il désire se retirer par devers vous pour vous faire tres humble requeste et remonstrance de quelques affaires qu'il a par delà, et pour ce que, par le rapport de plusieurs personnes qui sçavent juger des gens de semblable qualité, il m'a esté fait entendre qu'il merite bien d'estre en vostre protection, et aussi que je l'ay tousjours congnu fort homme de bien et affectionné au service du Roy et vostre, je l'ay bien voulu accompaigner de ce mot de lettre, et vous suplie tres humblement, Madame, de l'avoir pour l'amour de moy en recommandation et favoriser ses affaires en ce qu'il vous sera possible, comme il vous a tousjours pleu faire ceux pour qui je vous ay fait tres

[1] J'ai corrigé pour *aient*, qui est dans le texte, parce que lecteur aurait pu croire qu'il s'agit d'un subjonctif.

Digitized by Google

humble requeste; priant Dieu, Madame, vous donner, en santé, très-heureuse et longue vie.

Vostre tres humble et tres obeissante seur et subgette,

MARGUERITE DE FRANCE.

VINGT-HUITIÈME LETTRE. (Autographe.)

(Suscription) : A Monsieur le cardinal de Lorraine.

Mon cousin, vous ne vous contentez de nous accommoder, Monsr de Savoie et moy, en tous nos affaires, dont nous nous sentons infiniment obligez et pour la bonne voulonté que nous faictes congnoistre en tous les endroictz que nous avons besoing de vostre ayde; mais, oultre cela, vous ne vous ennuyez de prendre la peine de m'escrire des principalles nouvelles de la court, comme par vostre lectre du IIIe jour de ce moys vous me faictes entendre ce qu'il plaist au Roy faire sur les differens de luy et de la Royne d'Angletterre; laquelle, comme je pense, ne sera si mal conseillée que de commancer et vouloir soustenir la guerre contre ung prince si puissant et qui a le droict et la raison pour luy, en voulant maintenir et garder ce qui est sien. Touteffoys, pour le repos, le bien et tranquillité que le feu Roy avant son trespas avoyt acquis à toute la chrestienté, je vouldroie bien que tous les differens feussent passez par quelque bon accord, et prye Dieu que par sa saincte grace il luy plaise mettre la main tant à cest affaire qu'aulx aultres troubles de la relligion, que me mandez n'estre encores du tout appaisez. Entre aultres choses que je regrette, c'est la peine et travail que je sçay que vous y prenez pour l'honneur de Dieu et service de sa Magesté, et crainds qu'avecques le temps vous n'eussiez pas assez de force pour soustenir tant de labeurs; desquelz je m'attends bien que vous ferez maintenant part à Monsr le chancellier, qui vous y servira aussi fidellement et suffisamment qu'il vous est obligé et que vous le congnoissez homme de bien.

Celle[1], mon cousin, me donne un peu de repoz à mon esprit pour la craincte que j'ay de vous, qui n'est moindre que celle que vous avez de ma malladye, de laquelle vous devez prendre maintenant quelque seuretté pour l'amendement que je commance avoir. J'ay laissé pour quelques heures du jour le lict depuis quattre ou cinq jours en ça, et me faiz porter dans une chaise le plus longtemps que je peux par mon logis, affin que peu à peu je puisse prendre l'air[2] et me fortiflier, pour m'en aller par après loger au chasteau, où j'ay esperance de recouvrer le demeurant de ma santé avecques l'ayde de Dieu, lequel je prye, me recommandant de bien fort bon

[1] Il y a un mot oublié, *persuasion*, ou autre.

[2] Mot douteux. Je crois lire *laer*.

Digitized by Google

cueur à vostre bonne grace, vous donner, mon cousin, en santé, longue vie [1], que vous desyre.

De Nice, ce xvij jour de may 1560.

P. S. Mon cousin, si je gueriz de ceste malladie comme j'espère, je tiendray ma santé de Dieu premierement et puis de Monsieur de Castellan, lequel je vous recommande autant que je puis.

Vostre plus obligée cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

VINGT-NEUVIÈME LETTRE. (Dictée.)

Au Roy (Madame de Savoye, du 23e de mai 1560).

Monseigneur, j'ay receu en ce lieu, entre quelques meubles du feu seigneur de La Vigne, en son vivant vostre ambassadeur en Levant, ung grant cymeterre, deux arcs turquoys avecques leurs carquoys, et ung vase de terre sygilacte que ledict sr de La Vigne avoit destiné pour vous, comme il m'a mandé par une lettre qu'il m'avoit escritte ung peu auparavant son trespas. J'ay pryé Monsr le président de l'Hopital de vous faire ce present, et de vous ramentevoir les services que ledict de La Vigne vous a faictz et avoit volunté de faire s'il eust vescu; ausquelz je vous supplye tres humblement, Monseigneur, voulloir avoir esgard et les recongnoistre envers deux petites nieces qu'il a laissées despourveues de tout support; s'il ne vous plaist en avoir pityé, du moings de leur faire payer ce qui estoit deu audict de La Vigne pour son entretenement et estat d'ambassadeur, dont plus amplement vous pourra rendre compte M. de Houllier, l'un des anciens amyz et serviteurs dudict de La Vigne; ensemble de plusieurs autres choses concernans voz affaires, et particullierement du faict de ma santé; qui me gardera de vous ennuyer de plus longue lettre, à laquelle je feray fin par mes tres humbles recommandations à vostre bonne grace; priant Dieu, Monseigneur, vous donner, en santé, tres heureuse et longue vye.

De Nice, ce xxiiie jour d'avril (1560) [2].

Vostre tres humble et tres obeissante tante et subjecte,

MARGUERITE DE FRANCE.

[1] *Longue vie* est douteux. Ces deux mots sont cachés par une déchirure qui les traverse dans le sens de la longueur; on ne voit guère distinctement que la queue des lettres *l* et *g*.

[2] Le chiffre de l'année n'est pas à cette place, par exception; mais, *comme dans toutes les lettres*, on trouve sur la feuille extérieure ces mots, *Madame la duchesse de Savoye*, accompagnés de la date. — D'ailleurs la lettre suivante est écrite le même jour.

Digitized by Google

TRENTIÈME LETTRE. (Dictée.)

A Monsr le cardinal de Lorrayne, mon cousin.

Mon cousin, ayant receu en ceste ville quelques meubles du feu s^r de la Vigne, en son vivant ambassadeur pour le Roy en Levant, j'ay advisé de vous choisir ses tappiz de turquye des plus beaulx avecques une courte poincte scyothe de cramoisy et un cuyr de Bulgarye, que je vous envoye. Et ay donné charge à Monsieur le président de l'Ospital de vous presenter de ma part, sachant bien l'obligation que vous avoyt ledict sieur de La Vigne pour la bonne volunté que luy avez toujours portée, laquelle, mon cousin, je vous prye voulloir continuer envers deux petittes niepces qu'il avoyt, lesquelles par son testament il a faictes ses heritieres; et pareillement avoir pityé de deux de ses anciens amyz et serviteurs, l'un nommé Odo Houllier, present porteur, et l'autre Nicollas de Biaille, entre les mains desquelz il desiroit faire tomber son abbaye de Bonlieu, prez Tholoze, de laquelle le s^r esvesque de Tarbes luy debvoyt recompence d'un benefice de huict à neuf cens livres de rente; ainsi que plus amplement vous dira de tous ces affaires ledict s^r president de l'Ospital; et particullièrement de l'assurance que j'ay que vous ayderez tant ausdicts heritiers que serviteurs à recouvrer ce qui est deu audict de La Vigne par le Roy pour son entretenement et estat d'ambassadeur; comme aussi ledict Odo vous fera apparoir de la verité, sy vous luy faictes cet honneur de l'escouter pour l'amour de moy, et vous rendra si bon compte de ceste charge, ensemble de ma santé, qu'il n'est besoing que je vous en face aultre discours et plus longue lettre, à laquelle je feray fin par mes recommandations bien fort à vostre grace, priant Dieu, mon cousin, vous conserver en la sienne.

De Nice, ce XXIIIme jour d'apvril 1560.

Vostre plus obligée cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

TRENTE-ET-UNIÈME LETTRE. (Dictée.)

A Monsieur le cardinal de Lorraine, mon cousin.

Mon cousin, oultre les bonnes nouvelles que mon cousin Monsr le grand prieur vostre frere a apportéez à Monsr de Savoye et à moy de la charge qu'il a de nous bailler les quatre galleres avec la cheurme, cy devant promises et accordées par le Roy, comme vous avez mandé, ce m'a esté bien fort grand plaisir de le voir, pour me consoller avec luy du mal que j'ay receu en ceste longue malladye, et me semble que sa presence et la souvenance que j'ay de vous en le voyant m'ont aydé beaucoup à supporter

Digitized by Google

la longueur de ceste dicte malladye, qui touttefois va tousjours en diminuant par le soing et dilligence que le s^r de Castellan faict auprès de moy; dont j'espere bientost garison avec l'ayde de Dieu, lequel je prye, me recommandant bien fort à vostre bonne grace, vous donner, en santé, mon cousin, tres bonne et longue vye.

De Nice, ce xme jour de jung (1560)[1].

TRENTE-DEUXIÈME LETTRE.

Au Roy.

Monseigneur, j'ay entendu tant par vos lettres que par mon cousin Monsr le grand prieur, la bonne souvenance qu'il vous plaist avoir de moy, dont, oultre les infiniz biensfaicts que Monsr de Savoy et moy recepvons ordinairement de vostre Majesté, je me sens particullierement obligée et redevable; et me croist d'un jour en aultre la volunté que j'ay de vous faire service, comme le debvoir et obligation me commendent. En quoy je m'attendz bien, estant hors de ceste malladye, pouvoir satisfaire à vostre dicte Majesté, par l'obéissance que j'ay toutte ma vye deliberé luy porter. Mon dict cousin Monsr le grand prieur m'exposant la charge qu'il a de bailler de vostre part à mon dict s^r de Savoye les quatres galleres qu'il a pleu cy devant à vostre dicte Majesté luy promectre et accorder avec la cheurme, il s'est excusé de[2] le pouvoir faire presentement, si ce n'est en prenant les deux galleres du cappitaine Cabassolles, et luy baillant par une assignation de la valleur d'icelles; et quant aux deux aultres qui resteroyent, qu'il nous en accomoderoyt le mieulx qu'il luy seroit possible, sur celles que vous avez à Marseille. Pour ce que ceste promesse a esté faicte de vostre grace et pure liberallité, il vous plaira commander qu'elle soit executée; et vous supplye, Monseigneur, ne vous ennuyer de la tres humble requeste que je vous en faiz, estant certain que lesdictes galleres ne seront moings vostres, estant ès mains de Monsr de Savoye, que si elles demouroient en vostre port de Marseille; car vous pouvez vous asseurer que sa vye et le demourant de tous ses biens seront toujours employez pour vostre service, d'aussi bon cueur que de serviteur que vous ayez en ce monde.

Je laisseray ce propos pour vous mander de ma disposition, qui n'est encore celle que je vouldroye bien desirer, plus pour le respect de vostre service que pour mon bien particulier. J'espère toutefois avoir bientost garison, car il ne me reste plus qu'une foeblesse et debilitation, à cause de la longuenr de ma malladye; à quoy j'ay bien oppinion que le s^r de

[1] Le millésime n'est indiqué que sur l'enveloppe, mais par l'écriture d'un des secrétaires.

[2] Il faut lire : de *ne* le pouvoir, etc.

Digitized by Google

Castellan remedira, avec l'ayde de Dieu, lequel je prye, me recommandant tres humblement à vostre bonne grace, vous donner, Monseigneur, en parfaicte santé, tres heureuse et longue vye. De Nice, ce XXII^de^ jour de jung (*sic*).

Vostre tres humble et tres obeissante tante et sujete,

MARGUERITE DE FRANCE.

NOTA. — La suscription, écrite par un secrétaire, indique l'année 1560.

TRENTE-TROISIÈME LETTRE.

A Monsieur le cardinal de Lorraine, mon cousin.

Mon cousin, je voy assez par vostre lettre du XXIIe jour de may dernier passé le soin que vous avez de moy, et la peyne où vous avez esté pour ne sçavoir si souvent de mes nouvelles comme vous avez accoustumé; il me semble toutesfoys qu'en cela je n'ay esté si paresseuse que vous en avez oppinion, car je vous en ay faict cy devant amplement entendre par le s^r^ de Parelle que Monsr de Savoye a despesché vers sa Majesté, et depuys je vous en ay aussi faict entendre par le s^r^ de La Cretys, l'un de mes gentilzhommes. Toutes foys je ne veulx par la presente tant m'excuser que vous remercier des nouvelles que vous me départez par vostre dicte lectre, par laquelle je voy que les troubles qui surviennent à cause de la religion ne sont encores apaisez, et que, quelque peyne que l'on y puisse mectre, il en reste tousjours quelque racine que l'on ne peut extirper, si ce n'est par le travail et sollicitude que vous avez envye d'y employer; qui me faict craindre qu'avec tant d'autres affaires dont vous estes chargé, vous n'y puissiez satisfaire, et que ce travail vous soit cause de quelque malladye, laquelle ne me faschera moings que celle qui m'a duré si longuement. Quant aux nouvelles d'Angleterre, ce m'a esté bien fort grand plaisir d'entendre ce qui en est, ensemble de celles d'Escosse par les coppyes des lectres et advis que vous m'avez faict envoyer par le s^r^ de Fresne. Par ceste depesche, j'ay peu congnoistre en quel estat sont les dictz affaires, et ne me puys persuader que ceste royne d'Angleterre soit si mal conseillée que d'entreprendre si legerement de rompre le traicté d'entre le feu Roy mon seigneur et frère et elle, pour commancer une guerre si mal fondée et contre la puissance du Roy, n'estant mesmement secourue et aydée par le Roy catholique, lequel, comme vous me mendez, faict en cest endroit tous les bons offices qu'il doibt pour empescher que le repos et tranquillité de toute la chrestienté ne soit troublée par le malheur et inconvenient de guerre; et m'attends que le sieur de Randan, qui lors de vostre dicte lettre n'estoit encores de retour, vous en aportera quelques bonnes nouvelles, car il me semble qu'elle ne peult reffuser les honnestes offres que le Roy luy

Digitized by Google

faict, plus pour le respect de l'interest de ladicte chrestienté que de nulle aultre chose; outre la fiance que nous devons avoir en la bonté de Dieu, qui en ung mesme temps ne nous vouldra abismer de tant de maux; entre tous ces malheurs, ce que je regrette et pleins autant est l'ennuy et peyne que reçoit la royne d'Escosse vostre seur, qui toutesfoys, en mon avis, n'a faulte de bon courage, se voyant si bien pourveue de vaillants hommes et qui font si bon devoir pour le service du Roy, comme j'ay peu entendre par lesdictz avis et memoires. Mays, pour ne vous faire plus long discours de ses dictz affaires, je ne vous menderay autre chose sinon que j'espere que par vostre prudence et bonne conduitte le Roy en aura telle fin qu'il desire. Au surplus, mon cousin, j'ay receu une autre lectre de vous par mon cousin Monsr le grand prieur, lequel a dict à Monsieur de Savoye et à moy la charge qu'il avoit de luy bailler les quatre galleres qui cy davant luy ont esté promises; toutesfoys anvoyez du voyage d'Escosse qu'il va faire. Il dict ne pouvoir satisfaire à ce qu'il luy a esté commandé, si ce n'est en prenant deux galleres qui sont au cappitaine Cabassoles, avec la cheurme; lequel, en ce faisant, il fauldroit estre payé de la valleur de ses dictes galleres par le Roy en luy baillant quelque bonne assignation; et quant aux deux autres qui resteroient, mon dict cousin Monsr le grand prieur nous a promis de nous en acommoder le myeulx qu'il luy sera possible et à nostre contentement. Pour ce, mon cousin, que nous tenons en partye ce bienfaict de vous, je vous prye d'y mettre la main de sorte qu'il puisse venir à effect, et faire bailler audict Cabassolles assignation et recompense de sesdictes deux galleres. Quant aux deux autres, s'il vous plaisoit, mon cousin, voulloir faire tant pour nous que la cheurme se preigne partye sur les dix galleres qui demourront après le partement de mondict cousin Monsr le grand prieur au port de Marseille, vous obligeriez beaucoup mondict s^r de Savoye, lequel, après tant d'asseurances de sa Majesté, de la Royne mere et particullierement de vous et de mon cousin Monsr le duc de Guyse, s'est tousjours tenu pour certain d'avoir lesdictes galleres en tel équipaige qui (*sic*) luy ont esté promises; et en a conceu pour cela une bien grande envye et oppinion de les avoir, qui faict que je vous prye derechef, mon cousin, avoir souvenance en cest endroit tant de vostre promesse que de la fiance que nous avons en vostre bonne volunté; car je pense bien qu'il est en vous d'exécuter ce bienfaict, don et liberalité de sadicte Magesté; lequel ne peult estre empesché pour le respect de son service, car je croy que vous avez bien oppinion que lesdictes quatre galleres, restant es mains de mondict seigneur de Savoye, seront autant en la puissance et disposition de sadicte Magesté que si elles estoient en son port de Marseille, et que l'on en finera aussi aisement, pour la volunté que vous sçavez que mondict s^r de Savoye a d'employer tout ce qu'il a en ce monde pour sondict service. Touchant ma disposition, il m'est demouré de la longueur de ceste malladye une si grande debilitation, que je ne me puys encores bien fortiffier.

Digitized by Google

Je sens bien toutesfoys que j'amende quelque peu de jour en autre, mesmement depuys que le s^r de Castellan m'a ordonné de prendre du lait d'anesse et les baings à certains jours, comme luy mesmes m'a promis vous mender plus particullierement. Et pour ce il me suffira de me recommander pour le present bien fort à vostre bonne grace, d'aussi bon cueur que je prye Dieu, mon cousin, vous donner, en santé, tres bonne et longue vye.

De Nice, ce xiime jour de juing.

Vostre plus obligée cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

TRENTE-QUATRIÈME LETTRE.

A Monsr le cardinal de Lorraine, mon cousin.

Mon cousin, j'ai receu en ung mesme temps deux lectres de vous. Par celle du troisiesme jour de ce moys vous me faictes sçavoir bien amplement les nouvelles que vous avez receus d'Angleterre par Monsr de Randan, et la bonne et saincte deliberation que le Roy a de conserver le repoz de la chrestienté, aussi l'aide et support que le Roy catholique a promis à sa Magesté si elle en a besoing. Je vous remercye, mon cousin, de la peine que vous prenez de me faire part de toutes cesdictes nouvelles, que je suis bien fort aise d'entendre, pour l'affection que j'ay au service de sadicte Magesté, et mesmement pour l'esperance que me donnez de quelque bonne fin. Au surplus je vouldroys bien que le present dont vous me remercyez si fort eust esté encores plus beau, mais je m'attendz que vous ne regarderez tant à la valleur qu'à la bonne volunté de celle qui vous l'envoye, qui ne desire rien davantaige que vous faire congnoistre combien elle se sent vostre obligée; et pour ce que cela vient des biens du feu s^r de La Vigne que j'ay retenu pour leur prix, je vous prie, mon cousin, avoir quelquefoys souvenance et pitié de quelques pauvres heritiers et serviteurs qu'il m'a laissez et dont j'ay prins la charge, à ce qu'ilz puissent, quant la commodité des affaires du Roy le permettra, recouvrer ce qui estoit deu audit La Vigne, qui est le seul moyen qu'ilz ont de vivre et d'estre pourveuz. Par vostre aultre lectre du ixme jour de cedict moys vous me monstrez assez de quelle affection vous m'aymez, tant pour le desplaisir que vous avez de la longueur de ma maladye que pour la prière que me faictes et conseil que me donnez d'obeyr à la consultation qui a esté faicte par les medecins du Roy, pour l'air qu'ilz sont d'advis que je change. Graces à Dieu, depuis peu de temps je me trouve bien fort amandée et de beaucoup plus que je n'ay faict par cy devant. Toutesfoys, en quelque estat que je soys, je ne feray rien de ma teste, et croyray entierement ce que le

Digitized by Google

s^r de Castellan ordonnera pour ma santé, mesmement puisqu'il plaist ainsy au Roy et Royne me le commander, et que mes meilleurs amys me conseillent le semblable; entre lesquelz vous sçavez combien je suis tenue de suyvre vostre conseil. Je vous feroys par la presente plus ample responce à ce que vous me mandez touchant le retardement des quatre gallaires données à Monsieur de Savoye; mais, apres le partement de mon cousin Monsr le grand prieur vostre frere, nous vous en avons faict une si ample expedition, que pour cest heure je ne vous diray aultre chose, sinon que je me santiroys fort heureuse si en cest endroit je pouvois voir mondict seigneur de Savoye bientost content, selon qu'il espere en l'asseurance que luy en avez donnée; et vous recommandant cest affaire aultant que je puis, et moy de bien bon cueur en vostre bonne grace, je prye Dieu, mon cousin, vous conserver en la sienne.

De Nice, ce xxixme jour de juin 1560.

Vostre plus obligée cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

TRENTE-CINQUIÈME LETTRE.

(*Suscription*) : A Monsieur le cardinal de Lorraine, mon cousin.

Mon cousin, j'ay antendu comme Monsr de Bourdillon envoyoit à la cour certains articles proposez par le procureur du Roy à Thurin de quelques plainctes qu'il faict, comme plus amplement vous pourrez veoir par le contenu d'iceulx; ausquelz a esté faict responce par les gens de Monsr mon mary, lesquelles, je pense, ne trouverez impertinentes ne desraisonnables; dont toutesffoys je ne vous veulx faire plus ample discours, remectant le tout à vostre bon jugement et à ce que Monsr de Tholon vous en fera entendre; et pour ce il me suffist vous asseurer d'une chose, qu'en toutes les ordonnances que Monsr de Savoye a faictes sur ses terres et subgectz de Piedmont, il n'a eu aultre intention sinon de pourveoir aux abbuz qui se peuvent commectre au service de sa Magesté et au sien, et de prendre raisonnablement de sesdictz subgectz ce que par eulx luy a esté accordé, les consignations et registres qu'il faict tenir des vivres ne tendent à aultre fin, parce que l'on congnoisse que plusieurs marchans et aultres particuliers veulent faire leur proffict de la liberté octroyée aux cinq villes retenues par sadicte Magesté. Et semble toutesfoys qu'iceux marchans et aultres soyent les principaulx instigateurs de sesdictes plainctes, veu le support qu'ilz ont des officiers de sa dicte Ma^té. Quant à la distribution du scel et le surplus desdictz articles, je m'attends, mon cousin, que vous vous en contenterez, et que vous ferez ce bien à Monsieur de Savoye et à moy que de le soustenir en ce qu'il vous semblera juste et equitable; et

Digitized by Google

que particullierement luy vouldrez bien aider à ce que, par l'ordre qu'il veult tenir audit Piedmont, il puisse avoir moyen de satisfaire au fournissement des vivres qu'il doibt ausdictes cinq villes; ce que commodément il ne pourra faire si ce n'est en reformant les abbuz que lesdictz marchans et aultres pourroient faire. Mais je ne vous diray aultre chose de tous cesdictz affaires, et me suffira de remectre le tout en voz mains; vous les recommandant et moy de bien bon cueur à vostre bonne grace, priant Dieu, mon cousin, vous conserver en la sienne.

De Nice, ce vj^me^ jour de septembre 1560.

(Autographe.) — Mon cousin, pour ce que vous estes celluy à qui je me plains privément de ce que l'on nous faict, je vous prie vouloir pourvoir à cete affaire, et avoir esgard qu'au sortir de ma malladie et pensant me remettre du tout, fus en Piemont où, je voys, je y auray bien peu de contentement et de plaisir, si vous ne faictes que je y puisse vivre en paix et faire cesser toutes ces cryeryes.

Vostre plus obligée cousine,

MARGUERITE DE FRANCE.

TRENTE-SIXIÈME LETTRE.

A la Royne.

Madame, voyant l'estat auquel mes affaires sont maintenant à Bourges et le peu de seureté qu'il y a pour mes officiers et mesmes pour Mondin present porteur, commis au domaine et à la recepte de mes finances, de pouvoir vacquer à ce qui est besoing pour mon service et la charge qu'il y a par delà, tant pour la haine particulière d'aulcuns des principaulx ministres et officiers du Roy mon seigneur et nepveu et de ladicte ville, que pour le peu de recours qu'il y a de present à la justice, comme je l'ay faict entendre à Monsr le chancelier, par ce qui m'en a esté escript et mandé de delà, pour s'il vous plaist en estre advertye. J'ay esté contrainctc de vous importuner de ce mot de lectre et vous envoyer cedict porteur par delà pour vous supplyer tres humblement, Madame, qu'après l'avoir ouy et faict ouyr en ses plainctes, il vous plaise luy moyenner telle seureté à l'endroict de ceux de ladicte ville, qu'il ne soit empesché au maniement de mes affaires; attendu que m'estant informée à la vérité des occasions qu'il leur pourroit avoir données de le traicter de ceste façon et avoir si peu d'esgard au service qu'il me faict, je n'ay point trouvé qu'ils en ayent eu grande raison. Je croy, Madame, que vous vous asseurez bien que je ne vouldrois permectre qu'aulcun des miens eust liberté de mal faire, ny moins les soustenir quand ilz auroient offencé; mais j'espère aussi qu'en ce que l'on les tour-

Digitized by Google

mentera sans propos et au desadvantage de mes affaires, il vous plaira les avoir en protection, comme je vous supplye tres humblement, Madame, avoir ledict Mondin et le recommander aussi à mon cousin, Monsr le prince de la Rochesurion, affin qu'il tienne la main que le s^r de Montovert, son lieutenant en ladicte ville de Bourges, continue à le favoriser et mesdictz affaires, comme il a faict par cydevant en ce qui luy a esté possible. Je me remectray du reste à Monsr le chancellier, Madame, et à Forget, ausquelz j'ay escriptz bien amplement, et vous supplieray derechef tres humblement avoir moy, les miens et mesdictz affaires en vostre protection et bonne grace accoustumée, à laquelle après m'estre tres humblement recommandée, je supplye le Createur vous donner, Madame, en santé, tres heureuse et longue vye.

De Rivoles, ce dernier jour de décembre 1562.

Vostre tres humble et tres obeissante seur et subjecte,

MARGUERITE DE FRANCE.

TRENTE-SEPTIÈME LETTRE.

Au Roy.

Monseigneur, je voy par les deux lectres qu'il vous a pleu m'escrire, l'une par Parelle, l'autre par Le Plessis, present porteur, le soing et souvenance qu'il vous plaist avoir de moy et de ma maladye, de laquelle par vostre commandement voz medecins ont faict consultation, ainsi que j'ay veu par ce qui en a esté envoyé au s^r de Castellan qui est avec moy. Et encores que depuis peu de temps je me retrouve beaucoup plus amandée que je n'ay faict par cydevant, si est-ce, Monseigneur, que je ne laisseray d'obeyr à ce qu'il vous plaist me commander, faisant tout ce que ledict s^r de Castellan advisera estre besoing pour le recouvrement de ma santé, laquelle je mectray poine de conserver pour employer le reste de la vie qu'il plaira à Dieu me donner à vous faire service, ainsy que j'ay toujours desiré, tant pour la naturelle affection que je vous ay que pour l'obligation que vous avez sur moy, de laquelle je n'ay moyen de m'acquicter que par l'obeissance et servitude que tant que je vivray je porteray à vostre Magesté, pour avoir toujours part à vostre bonne grace, à laquelle je me recommande tant et si tres humblement que je puis, priant Dieu, Monseigneur, vous donner, en parfaicte santé, tres heureuse et tres longue vie.

De Nice, xxixme jour de juin 1560.

Vostre tres humble et tres obeissante tante et subjecte,

MARGUERITE DE FRANCE.

Digitized by Google

Ces trente-sept lettres composent le tome 97 de la collection des autographes à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg; elles font partie d'une suite de quatre recueils de « Lettres des princes et princesses de Savoie adressées à la cour de France. » Les trois autres recueils sont cotés 45, 46, 48.

Les lettres de Marguerite de France, duchesse de Savoie, avaient été copiées par M. Émile Durand, alors professeur de littérature française à Saint-Pétersbourg, lequel m'a chargé d'en faire hommage au Comité des travaux historiques. J'ai collationné sur les originaux ces copies, qui étaient faites avec le soin le plus scrupuleux.

Les trois autres recueils, 45, 46, 48, ne tarderont pas à être transcrits à leur tour.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Un cimetière romain près de Solliès-Pont (Var),

Communication de M. D. Rossi.

La section m'a fait l'honneur de renvoyer à mon examen une dissertation, qui lui a été adressée par M. D. Rossi, ancien directeur du *Propagateur du Var*, dissertation intitulée *Un cimetière romain près de Solliès-Pont*[1], et qui semble avoir pour objet principal l'explication d'une inscription antique découverte dans une des tombes du cimetière dont il s'agit.

Cette inscription se lit sur une plaque carrée de marbre blanc, de 28 centimètres de côté et de 3 centimètres d'épaisseur; les caractères en ont été grossièrement tracés avec la pointe d'un stylet. M. Rossi en a donné un dessin en *fac-simile*, que nous reproduisons plus loin sur une échelle un peu plus petite.

Il la lit ainsi:

Marcus ATILius RVFVS IC lacet Imperante
HELIOgabalo Pontifex AVgustalis In Suo
Ministerio Omnibus Optime Vsus Officiis
VLtimo Omnibus Vnice Carus
SABInis Natus Longe A Patria Quievit I
DIBVS Maii AN
NO B (c'est-à-dire *secundo*)....

et il fait précéder cette lecture de la déclaration suivante :

« Nous n'avons aucune prétention à l'infaillibilité, et l'arrogance d'auteur messied à tout écrivain qui travaille à la recherche de la vérité. Nous reconnaissons nous-même l'impuissance où nous avons été de nous *accouder* sur un critérium tant soit peu solide. Notre

[1] Extrait du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, 1872, in-8°.

Digitized by Google

interprétation donc est tout arbitraire; et, si nous nous hasardons à la placer ici, c'est dans l'espoir qu'elle soulèvera des critiques d'où jaillira la lumière. »

C'est pour répondre à cet appel modeste que nous avons écrit ce rapport.

Si l'inscription dont il s'agit ne pouvait se lire autrement que ne l'a lue M. Rossi, on devrait sans hésiter la regarder comme un do-

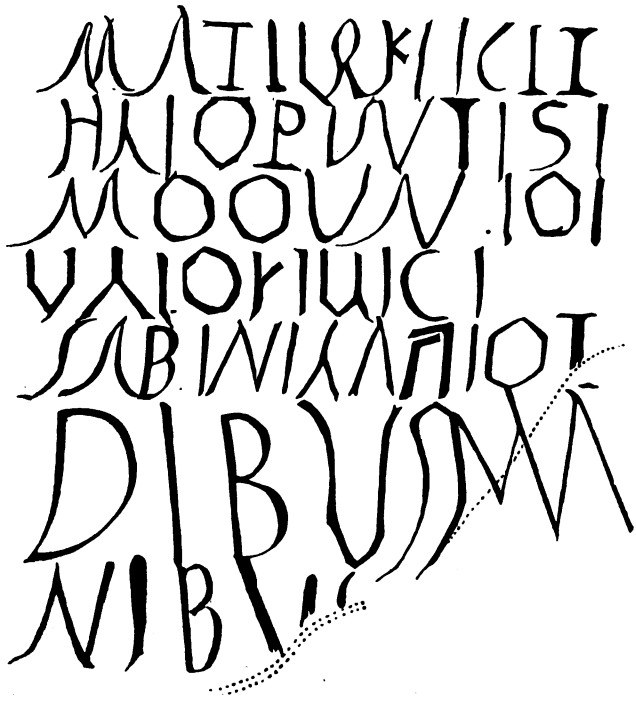

cument apocryphe; car elle contiendrait plusieurs mentions absolument impossibles.

D'abord le successeur de l'empereur Macrin ne s'appelait pas *Heliogabalus*. Certains historiens [1], il est vrai, le désignent quelquefois ainsi, mais la véritable forme est *Elagabalus*, nom populaire, véritable sobriquet, qui lui fut donné à cause de la divinité dont il desservait le temple à Émèse lors de son avénement, et dont il con-

[1] Aurelius Victor et Lampride.

Digitized by Google

tinua ensuite à s'appeler le prêtre, *sacerdos dei Solis Elagabali*[1]. Ce sobriquet ne s'est rencontré jusqu'ici sur aucun monument authentique, et l'on peut affirmer qu'on ne l'y rencontrera jamais, pas plus que ceux de *Caligula* et de *Caracalla*, donnés également par le peuple à deux autres empereurs, le successeur de Tibère et le fils de Septime Sévère.

Ses véritables noms étaient *Sex. Varius Avitus Bassianus*. Il avait reçu les deux premiers de son père, *Sex. Varius Marcellus*, mari de sa mère *Iulia Soemias;* le troisième de son grand'père, *Iulius Avitus*, mari de sa grand'mère *Iulia Maesa*, et le quatrième de *Bassianus*, père de cette princesse et de *Iulia Domna*. Du reste, il abandonna ces noms lors de son avénement à l'empire, pour prendre ceux de *M. Aurelius Antoninus*, et ceux-ci sont, par conséquent, les seuls sous lesquels il puisse être désigné sur les monuments où il figure comme empereur.

J'ajouterai qu'on connaît des *augustales*, des *seviri*, des *magistri* et des *flamines augustales*, mais qu'on n'a jamais rencontré et qu'on ne rencontrera jamais de *pontifices augustales*, parce que les fonctions des pontifes et celles des augustales étaient essentiellement différentes et ne pouvaient être réunies.

Enfin, M. Rossi fait remarquer lui-même que *usus officiis* pour *functus officiis* n'est pas latin : il aurait pu ajouter que *ultimo* pour *ad ultimum* et *Sabinis natus* pour *in Sabinis natus* ne le sont pas davantage.

M. Rossi a été amené à interpréter ainsi cette inscription par l'idée fausse que les abréviations dans les inscriptions romaines n'étaient soumises à aucune règle. Je dis que c'est là une idée absolument fausse, et M. Rossi pourra s'en convaincre facilement, s'il veut prendre la peine de jeter les yeux sur les tables d'abréviations des recueils d'inscriptions latines, notamment de celui d'Orelli et Henzen. Il y verra que les titres officiels s'abrégent toujours de la même manière; que, par exemple, le mot *imperante* ou *imperator* s'abrége constamment par IMP; le mot *augustalis* par AVG; le mot *pontifex* par PONT; la lettre P toute seule ne peut être l'abrévia-

[1] On connaît maintenant deux inscriptions dans lesquelles ce titre lui est donné : une inscription trouvée à Ferentino (Henzen, p. 497, n° 7414*) et un fragment de diplôme militaire de l'an 222, publié par M. Baudi di Vesme (Turin 1869, in-8°). Il lui est également donné sur plusieurs médailles; voy. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. VII, p. 250; Cohen, *Médailles imp.*, t. III, p. 529, n°s 116-119, et p. 542, n°s 222-224.

Digitized by Google

tion de ce titre que quand elle est suivie de M, abréviation de *maximus*, et qu'il s'agit d'un empereur.

Au surplus, l'inscription dont il s'agit ne contient aucune abréviation, et même un mot qui s'abrége presque toujours, un prénom, y est écrit en toutes lettres. Elle doit se lire ainsi :

MATIIR FIICIT
FILIO PINTISI
MO QVNTO I
VLIO FIILICI
SABINILA FIICIT
DIBVS MA
NIBVS

C'est-à-dire :

Mater fecit
filio pientisi-
mo Quinto I-
ulio Felici.
Sabinila fecit
Dibus Ma-
nibus.

Les E y sont figurés par II comme dans les inscriptions en caractères courants, et il ne me serait pas difficile de citer d'autres exemples de *pientisimo* pour *pientissimo*, de *Sabinila* pour *Sabinilla* et de *Dibus* pour *Diis;* ce sont des particularités du langage populaire, qui se rencontrent assez fréquemment dans les inscriptions du genre de celle-ci.

En résumé, cette inscription est fort intéressante, précisément comme spécimen de ce langage, et nous devons des remercîments à M. Rossi pour nous en avoir donné un très-bon *fac-simile*.

L. Renier,

Membre du Comité.

Noms d'artistes français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, relevés sur des documents inédits dans les archives de la Brie.

Communication de M. Th. Lhuillier.

M. Darcel, qui s'en serait parfaitement acquitté lui-même, m'a fait envoyer l'examen du travail de notre correspondant M. Th.

Digitized by Google

Lhuillier. Les notes de celui-ci ne comprennent pas les noms d'artistes nombreux contenus dans les registres paroissiaux de Fontainebleau et d'Avon, déjà bien connus par le relevé de M. l'abbé Tisserand, depuis 1542 jusqu'en 1661, communiqué au Comité (*Bulletin des Comités, archéologie*, t. III, 1852, p. 133, et *Bulletin du Comité de la langue*, etc. etc. t. II, 1853-1855, p. 249), et par les extraits postérieurs de M. de Laborde dans le second volume de sa *Renaissance des arts à la cour de France*, 1855, p. 662-690, qui s'arrêtent à 1603, sauf pour les artistes déjà mentionnés par lui avant cette époque. M. Lhuillier n'a rien emprunté non plus au travail de M. Grésy sur Vaux-le-Vicomte, d'après les registres paroissiaux de Maincy, publié d'abord dans les *Archives de l'art français* (1re série, t. VI, 1858, p. 3-19) et réimprimé par lui à Melun, en 1864.

La communication de M. Lhuillier, qui continue les travaux que je viens de rappeler et qui se vient joindre à eux en les complétant, est donc entièrement nouvelle. Ses mentions analytiques, disposées par lui dans l'ordre alphabétique des noms, sont tirées non-seulement des archives départementales de Seine-et-Marne, mais de celles de Meaux, de Montereau, de l'hospice de Melun, de celles de la fabrique de Dammartin, des minutes de quelques notaires, et surtout des registres paroissiaux d'Avon, Boissise-le-Bertrand, Brie-Comte-Robert, Chailly-en-Bierre, Chaumes, Coulommiers, Fontainebleau, Lagny, la Madeleine-lez-Tournan, la Rochette, Maincy, Meaux (pour les paroisses Saint-Étienne, Saint-Nicolas, Saint-Martin et Saint-Rémy), Melun, Misy-sur-Yonne, Moret, Saint-Port et Saint-Sauveur.

Ces mentions se rapportent aux artistes les plus divers, architectes, peintres, graveurs, brodeurs, fondeurs de cloches, organistes, musiciens et instrumentistes. Tous ne sont évidemment pas d'égale valeur, mais l'ensemble est des plus intéressants, et le travail de M. Lhuillier mérite d'être imprimé en entier dans le recueil du Comité.

Sans entrer dans le détail, on y trouvera des renseignements sur une des filles d'Eustache Le Sueur, sur une sculpture non encore connue d'un des Jacquet, dit Grenoble, sur un peintre distingué et peu connu, Jean Senelle qu'on appelle ailleurs Snelle, ce qui donnait à son nom une tournure presque italienne, et la rectification de la date et du lieu de la mort du grand architecte Jacques-Jules

Digitized by Google

Gabriel. Une mention donne des regrets par sa brièveté, celle des artistes du XVIe siècle, Simon, Joseph et Jean de Sergonne, qui ont travaillé aux sculptures du portail de l'église de Montereau-Faul-Yonne de 1549 à 1566; plus de détails eussent pu être intéressants; peut-être M. Lhuillier les réserve-t-il pour une autre communication.

Mais je demanderai la permission d'insister un peu plus sur quatre noms. On connaît sous Louis XIII un Nicolas Cochet, sculpteur; il avait fait une Didon sur laquelle, presque comme en Italie, il a paru au moment même tout un volume d'assez méchants vers, dont j'ai autrefois donné l'analyse et des extraits dans la *Revue universelle des arts*, publiée à Bruxelles par notre collègue M. Paul Lacroix. Nous trouvons ici un Cochet, sculpteur à Paris, qui perd un tout petit enfant en 1688; l'autre, étant contemporain de Richelieu, doit en être différent, et, par suite, ce qui rentre dans cette sorte de loi, parmi les artisans et les artistes du temps passé, de fils qui continuent à exercer la profession de leur père, ce nouveau sculpteur pourrait bien être le fils de l'ancien.

M. Lhuillier donne aussi des dates précises sur la vie d'un Pierre Blacet, sculpteur, le propre frère du célèbre, et peut-être au delà de sa valeur, Nicolas Blasset, sculpteur amiénois. Cela s'ajoutera au peu qu'a dit de ce frère M. A. Dubois dans sa monographie de Blasset, imprimée à Amiens en 1858, et lui montrera, puisqu'il a travaillé à Provins, qu'il a bien pu travailler seul à Montdidier. En même temps l'orthographe du nom est à remarquer. M. Dubois a prouvé incontestablement que les ancêtres de Nicolas Blasset et lui-même, pendant presque toute sa vie, ont signé *Blassel*. Cependant il a fini par signer *Blasset;* c'est l'orthographe donnée à son nom dans le beau portrait gravé par Lenfant en 1658, un an avant sa mort, et c'est celui sous lequel il est connu dans tous les historiens locaux et, à leur suite, dans les biographies générales. M. Dubois a certainement raison pour le passé et pour la forme première; mais on peut d'autant plus s'en tenir à l'habitude postérieure que, du temps de Nicolas et dans sa propre signature, le nom s'était modifié et pour lui et pour son frère, qui signe aussi par un *t* et qui même remplace les deux *ss* par un *c*. Il est probable que dans la prononciation ancienne qui faisait sonner beaucoup moins de consonnes qu'aujourd'hui, — ce qui est une suite de la diffusion de la lecture qui porte à détailler toutes les lettres et est en train de modifier

Digitized by Google

profondément la vraie prononciation du français, — on ne faisait sonner ni l'*s* ni le *t* final, alors indifférent parce qu'on disait tout simplement *Blassé* avec un son final plein et sur la voyelle. M. Lhuillier parle de l'épitaphe de Pierre dans une église de Provins. Il eût été bon de la donner, même si elle est dans l'histoire de Provins de M. Bourquelot que je n'ai pas sous la main.

Un fait plus important, c'est la mise au jour du céramiste Berthélemy, de Blénod en Lorraine, auquel Henri IV accorde des lettres de naturalisation en 1602. Si ce que M. Lhuillier a analysé n'est pas une mention, mais une transcription, il serait utile de la donner en entier. D'un côté, Berthélemy devait travailler en France depuis un certain temps, puisqu'il obtint une faveur qui n'était pas commune; de l'autre, puisqu'il fait enregistrer ses lettres à Melun, il devait être établi, non pas à Paris, mais à Fontainebleau, comme rival ou plutôt comme collaborateur d'Antoine Cléricy, de Marseille. On voit par le Journal d'Héroard que le petit Louis XIII a visité plus d'une fois la fabrique de celui-ci et lui a acheté des figurines, entre autres la célèbre et jolie Nourrice, qu'on avait d'abord faussement attribuée à Palissy, au style duquel elle ne ressemble, du reste, en rien. Quelques exemplaires en sont signés sous le pied des deux lettres bien connues BB, où on avait d'abord voulu voir Bernard, le prénom de Palissy, et qui ne se rapportent ni au nom ni même au prénom de Cléricy. Serait-ce la marque du nouveau potier que M. Lhuillier nous révèle, marquant par ces deux B et son nom et sa patrie, Berthélemy de Blénod, et plutôt, comme il arrive si souvent dans les signatures monogrammatisées, doublant la première lettre de son nom de Berthélemy.

Si ma supposition est juste, et je ne la donne que comme une hypothèse, elle viendra heureusement compléter le travail spécial et tout récent de M. Grasset aîné, conservateur du musée de Varzy (Nièvre): «Notice établissant que la marque BB ne peut être attribuée à Bernard Palissy,» Paris et Nevers, 1872, in-8° de 22 pages avec planches. Cette marque BB, qui se trouve sous le socle des deux épreuves au moins de la Nourrice, se trouve également sous un colimaçon du musée céramique de Sèvres, sous un chien assis du musée de Varzy, sous deux autres chiens vendus à la vente Humann, en 1858, et sous un groupe de Jésus et de la Samaritaine qui a fait partie de la collection Debruge-Dumesnil. M. Grasset a très-bien établi que toutes ces pièces ne peuvent pas être de Pa-

Digitized by Google

lissy [1]; l'indication relevée par M. Lhuillier donne peut-être le nom de leur véritable auteur.

Enfin j'attirerai l'attention sur la mention qui se rapporte au fameux peintre Valentin et qui est plus importante qu'elle n'en a l'air. On savait qu'il était de Coulommiers et qu'il ne s'appelait pas Moïse, mauvaise traduction ou plutôt reproduction déformée du *Mousu* italien; c'était acquis dès le XVIIIe siècle, ou, pour mieux dire, depuis Mariette; mais le nom de famille était inconnu. Un de nos plus dévoués correspondants et l'ami de presque tous les membres du Comité, le regretté M. Anatole Dauvergne, avait appris et répandu qu'il appartenait à une famille de Coulommiers, du nom de Boulogne, qui n'a, du reste, rien de commun avec les Boulongne connus comme peintres à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. La découverte de M. Dauvergne avait été presque universellement acceptée, et elle est maintenant courante. J'avoue, pour ma part, qu'il ne m'avait alors nullement convaincu, et j'ai donné les raisons de mon doute persistant dans une note de l'*Abecedario* de Mariette [2]. Les preuves ou, pour mieux dire, les textes qu'il produisait d'après les registres d'état civil ne me semblaient ni concluants ni formels. Je ne répète pas ce que j'ai dit alors, parce que je l'abandonne et que je me range à l'avis de M. Dauvergne qui y tenait beaucoup et était désolé quand il était question de cela et qu'on n'était pas convaincu par sa croyance; mais c'est seulement devant le texte nou-

[1] Puisque j'ai l'occasion de citer l'estimable travail de M. Grasset, il est difficile de ne pas y relever une opinion qu'il adopte d'après M. Greslou (*Recherches sur la céramique*, p. 10) et qui introduirait une erreur manifeste, si elle était acceptée e continuait de faire son chemin. Parce que le compte manuscrit de la grotte des Tuileries, conservé aux manuscrits de la bibliothèque Nationale et publié d'abord par M. Champollion-Figeac dans le *Cabinet de l'Amateur*, puis par moi-même dans les *Archives de l'art français*, porte «Bernard, Nicolas et Mathurin Palissis,» le nom donné serait faux et devrait désormais s'écrire avec un *s* à la fin. D'abord Bernard dans les deux livres qu'il a imprimés, n'a pas mis d'*s* à la fin de son nom; ensuite il y a tout simplement, si simplement même que le doute est au moins singulier et presque naïf, une question grammaticale; les Palissy ont tout bonnement été mis au pluriel, parce qu'ils ont été nommés trois à la fois, et il suffit de cette raison pour empêcher d'accepter la modification qu'on propose pour le nom. Cette simple question de pluriel peut, au reste, se retrouver; ainsi il y a une famille d'architectes normands qui s'appelle *Viet*; on l'avait trouvée dans une pièce sous cette forme *les Viets*; on en avait fait le nom *Esviets* (voir le *Dictionnaire des architectes français* de M. Lance, t. II); la grammaire suffit à rester ou à faire rentrer dans la vérité.

[2] Voyez t. V, p. 358.

Digitized by Google

veau produit par M. Lhuillier, qui est explicite et plus formel. Il n'y est pas davantage question que Valentin de Boulogne soit peintre, mais en 1629, moment où le Valentin était déjà depuis longtemps à Rome, puisqu'il y est mort en 1634, il est «absent» de Coulommiers, et à cause de cela Jean de Boulogne, vitrier, passe en son nom, comme curateur, déclaration d'une maison qui lui appartient et dont son absence l'empêche de s'occuper. La présomption d'identité est bien meilleure qu'aucune de celles produites et échafaudées par M. Dauvergne, et leur vient apporter une possibilité que je me plais à reconnaître. Je m'étonne toujours que ses contemporains et ses concitoyens n'aient pas dit le vrai nom de Valentin, alors qu'un tel peintre faisait tant d'honneur non-seulement à sa ville, mais, ce qui est plus important, à son pays et à sa patrie; malgré cela, ce détail d'un Valentin de Boulogne, absent de Coulommiers en 1629, est, je le répète, la meilleure et peut-être même la seule confirmation de l'affirmation produite et répandue par M. Dauvergne sur ce point.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

NOMS D'ARTISTES RELEVÉS SUR DES DOCUMENTS INÉDITS DANS LES ARCHIVES DE LA BRIE.

Première série.

ALLIEZ (Edme-Honoré), «peintre de Mme la princesse d'Orléans, à Paris, île Saint-Louis,» baptise une de ses filles, à Melun, paroisse Saint-Ambroise, le 6 décembre 1740.

(Arch. municip. de Melun; état civil.)

ANTHEAULME (Denis), «maître joueur d'instruments à Marly-la-Ville,» en 1581, possesseur de biens à Montjay-la-Tour, paroisse de Villevaudé.

(Arch. du départ. de Seine-et-Marne, E. 1519.)

ARPIN, sculpteur à Paris, porte Saint-Denis; sa fille, Marie-Louise, meurt à Brie-Comte-Robert, le 30 octobre 1721.

(Arch. de Brie-Comte-Robert; reg. paroiss. GG. 10.)

AUBÉ, facteur d'orgues à Paris, passe marché, le 15 janvier 1716, pour réparer les orgues de Coulommiers, moyennant 500 livres.

(Arch. de Coulommiers, BB. 3.)

Digitized by Google

Aubin (Jacques), «ancien entrepreneur des fortifications et bâtiments du roi, à Paris,» tient des biens en censive des Bénédictins de Melun, à Melun et Boissise, en 1700.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1305.)

Barthélemy (le R. P.), sacristain des Cordeliers de Meaux et organiste (1726-1730). «Ce religieux travailla à la fabrication des orgues du couvent des Cordeliers et fit les sommiers du grand orgue. La montre des deux orgues grand et positif, la trompette, etc., ont été faites et posées par MM. Labour, facteurs; le reste des jeux fabriqué par le sieur Collard, de Paris, facteur en réputation. Il a coûté 500 livres pour les six jeux, afin de perfectionner le grand orgue . . .»

(Note extraite d'un registre ms. tenu chez les Cordeliers de Meaux. — Arch. de Seine-et-Marne.)

Beaurain, géographe du roi, eut trois filles qui firent profession à l'abbaye des Bénédictines de Faremoutiers-en-Brie; deux se retirèrent à Lagny à la Révolution. Les actes de baptême de ces deux dernières sont d'autant plus intéressants à reproduire que les registres originaux, malheureusement, n'existent plus; ils sont extraits de la paroisse Saint-André-des-Arts, à Paris.

«L'an mil sept cent vingt-sept, le jeudy vingt-sept novembre, a esté baptisée Marie-Charlotte, née le jour précédent, fille de M. Jean de Beaurain, conseiller du roy et géographe de Sa Majesté, du quay des Augustins, et de dame Marie-Marguerite Voisin, son épouse, de cette paroisse. Le parrain, Jean-François Cadet, sieur de la Vasserie, clerc tonsuré du diocèse de Boulogne; la marraine, dame Marie-Magdelaine-Claude Hauffray, veuve de M. Jean-Baptiste Oudot, avocat au parlement, lesquels on signé.

«Beaurain, de la Vasserie, C. Hauffray (la signature du curé manque).

«L'an mil sept cent trente-quatre, le vingt-deuxième juin, a été baptisée Marie-Magdelaine-Julie, née le dix-huit de ce mois, fille de Jean de Baurain, conseiller du roy et géographe ordinaire de Sa Majesté, et de Marie-Magdelaine Voisin, son épouse; le parain, Alexandre Fillieux, écolier en mathématiques; la maraine, Marie-Magdelaine de Beaurain, fille du père soussigné.

«Jean de Beaurain, Alexandre Fillieux, Beaurain. Saint-Albert.

(Arch. de Seine-et-Marne, série H.)

Berthélemy (Claude), peintre émailleur sur terre, natif de Blénod, dio-

Digitized by Google

cèse de Toul, obtient de Henry IV, au mois de novembre 1602, des lettres de naturalisation, qu'il fait enregistrer au bailliage de Melun, en 1603[1].

(Arch. de Seine-et-Marne, B. 432.)

Besvillier (Jacques), «maître sculpteur à Châlon-sur-Saône,» marié à Marie-Philbert Volant; leur fils, Henri-Nicolas Besvillier, garçon sculpteur, épouse à Melun, le 4 septembre 1702, Marie Beaugé.

(Arch. de Melun, reg. de la paroisse Sainte-Ambroise.)

Blasset (Pierre), sculpteur. D'une famille d'artistes originaire d'Amiens; le plus célèbre, Nicolas Blasset, porta le titre de sculpteur ordinaire du roi, sous Louis XIV.

Pierre a laissé de très-belles boiseries aux Cordeliers de Provins, où il fut enterré en 1663. Ces boiseries et la tombe de l'artiste ont été transportées dans l'église Saint-Ayoul de la même ville; on lit sur la pierre tumulaire qu'il était «sculpteur en bois, pierre et marbre[2].»

A Meaux, où sans doute il a exécuté d'autres ouvrages, on constate son séjour en 1651 et 1652 :

Le 15 mai 1651, on baptise à l'église paroissiale Saint-Remy, Antoine «fils de Pierre Blacet, maistre sculpteur;» la mère, Marie Le Givre (d'une famille de Château-Thierry, implantée à Provins). Le parrain fut «frère Antoine Guillemin, prestre, prieur de Grestz, ordre de Saint-Augustin; la marraine dame Agnès Guériboult, fille de Me Jean Guériboult, conseiller du roi et élu à Meaux.»

Le 11 août 1652, cet enfant est enterré au cimetière Saint-Remy de Meaux.

[1] Doit être le grand père d'Antoine Berthélemy, peintre de portraits, né à Fontainebleau, reçu à l'Académie de peinture et sculpture en 1663, mort le 11 juin 1669 à l'âge de 36 ans.

[2] F. Bourquelot a mentionné dans son *Histoire de Provins* l'épitaphe de Pierre Blasset, mais, comme il ne l'a pas rapportée textuellement, la voici telle que je l'avais déjà publiée dans le 4e *Bulletin* de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne :

«Cy gist honorable homme P. Blasset, natif de la ville d'Amiens, en son vivant sculpteur en bois, pierre et marbre, qui peu de temps auparavant son décez a faict tous ces beaux ouvrages que voyez en cette église et en d'autres lieux. Ensuite, N. Seigneur l'ayant appelé en l'aage de 51 ans, le 25 janvier 1663, p. le récompenser de la félicité des bienheureux, vu les soins qu'il avoit apportés pendant le cours de sa vie à la décoration de ses temples, je vous supplie, passant, en considérant tous ces beaux édifices, d'avoir mémoire de lui en vos prières, au moins de lui dire un *Requiescat in pace*.

«Et gisent aussy Magdeleine et Marie Agnès Blasset, ses filles.

«Fait par Pierre Godot, son apprenti.»

Digitized by Google

et le 28 septembre suivant on baptise «Pierre, fils de Pierre Blasset et de Marie Legisvre; le parrain Antoine Le Gisvre, la marraine Barbe Legisvre.» Cet enfant meurt le lendemain.

(Reg. paroiss. de Meaux; arch. municipales.)

Blin, sculpteur à Meaux, parrain, le 30 septembre 1761, de François-Isaac Jacob, fils du brigadier des tailles et concierge de la Grande maison de Meaux (dépôt de mendicité).

(Reg. paroiss. de Meaux; église Saint-Martin.)

Caly (Jean-Claude), «entrepreneur, maître plombier et fontainier du roi, au château de Fontainebleau,» est parrain à la Rochette, près de Melun, le 7 janvier 1788.

(Reg. paroiss. de la Rochette.)

Château (Jean-Louis), de Brie-Comte-Robert, «architecte juré du roi, vérificateur général des bâtiments de Mgr le comte d'Artois,» assiste, à Brie, le 8 mai 1782, à l'inhumation de son père, Denis-Louis Château, ancien conseiller du roi, son procureur au grenier à sel, ancien maire de la ville, décédé à 80 ans.

(Reg. paroiss. de Brie-Comte-Robert.)

Chauvet (Nicolas-Jean-Pierre), organiste de la paroisse Saint-Hilaire de Paris, est reçu au même titre à l'église Notre-Dame de Brie-Comte-Robert en 1767.

(Arch. de Seine-et-Marne, G. 261.)

Chenu (Nicolas), maître sculpteur de Paris, présente, en 1757, à la municipalité de Meaux, le «mémoire des sculptures faites à la porte de l'hôtel de ville de Meaux: douze consoles pour le cadran; à la porte de pierre... rapporté trois pieds des anges et une aile à un des anges, prix fait à cent livres; rapporté deux morceaux de pierre tant pour l'ovail des armes du roy, du cordon, un estomas, un anche (une hanche) aux anges, et quelques morceaux au troffé... etc.. 30 livres.»

(Archives munic. de Meaux. CC. 19 ancien.)

Chéri (Paul), maître brodeur à Paris, marié à Marguerite de Fresne, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs; leur fils, Louis Chéri, peintre et brodeur, âgé de 29 ans, épouse à Meaux, le 21 août 1690, Suzanne Le Comte, fille d'un maître serrurier.

(Arch. de Meaux; reg. paroiss.)

Clément (Guillaume-André), organiste de l'abbaye Saint-Jacques de

Digitized by Google

Provins à la Révolution, était fils de Pierre-Charles Clément, tisserand, et d'Anne-Catherine Oudin; né à Provins le 27 octobre 1744.

(Arch. de Seine-et-Marne, H. 456.)

Clicquot, famille de charpentiers et plus tard de constructeurs d'orgues, qu'on retrouve sur les registres des paroisses, à Meaux, de 1650 à 1793.

Simon Clicquot, maître charpentier, marié à Marguerite Pepin, meurt à Meaux, paroisse Saint-Remy, le 16 février 1653;

Antoine Clicquot, maître charpentier-ingénieur à Paris, parrain à Meaux le 6 juillet 1691;

François-Henry Clicquot, facteur d'orgues à Paris, parrain à Meaux le 10 avril 1759.

(Arch. municip. de Meaux.)

En 1768, la fabrique de Notre-Dame de Dammartin-en-Goëlle fait établir des orgues; Miocque, maître facteur, menuisier et sculpteur à Paris, les construit; les sculptures du buffet sont confiées à François Lointier, sculpteur de l'académie de Saint-Luc, demeurant ordinairement à Paris, rue Saint-Victor. Pour vérifier les travaux, les fabriciens appellent à Dammartin «le sieur Clicost, maître facteur du roy à Paris,» qui s'y transporte en effet le 25 mai 1770.

(Délibérations de la fabrique de Dammartin.)

En 1792, un Clicquot, architecte à Meaux, est encore chargé de l'évaluation des biens nationaux situés dans l'étendue de ce district.

Cochet, sculpteur à Paris; le 20 février 1688, on enterre sa fille Marie-Jeanne, âgée de 3 mois, morte en nourrice à Meaux, chez la veuve P. Robert.

(Reg. de la paroisse Saint-Remy de Meaux.)

Collard, facteur d'orgues. (Voy. Barthélemy.)

Cotelle (Jean), peintre, né à Meaux. «Du mesme jour (24 décembre 1607) a esté baptizé Jean, filz de Richart Cotelle, la mère Jehanne Foullé; son perrein Jehan Foullé, la merrine Jehanne Bénard.»

(Reg. paroiss. de Meaux; église Saint-Remy.)

Richard Cotelle avait eu d'autres enfants en 1604 et 1605. Jean travailla sous Vouet et Guyot pour le palais de Fontainebleau, pour les Gobelins et les Tuileries; il est compris, en 1652, dans l'état de la maison du roi. Mort en 1676.

Son fils Jean, qu'on a souvent confondu avec le peintre Meldois, est né

Digitized by Google

à Paris en 1645; celui-ci excellait dans la miniature, il fut de l'académie et mourut le 24 septembre 1708[1].

Cretté (Étienne-Louis), «entrepreneur des plans et terrasses chez le roi, demeurant ordinairement à Paris, hôtel du prince de Conti, enclos du Temple,» passe déclaration, en 1750, des biens qu'il a recueillis de la succession de Louis Cretté, jardinier à Melun, son père, dans la censive de Marchémarais.

En 1759-1760, il figure au terrier de Villaroche avec le titre d'«architecte des bâtiments de Mgr le prince de Conti.»

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1329, 1422.)

Doré (Jean), ex-officier de la reine mère, organiste de la cathédrale de Meaux; plusieurs enfants de cet artiste sont nés à Meaux, sur la paroisse Saint-Remy, de 1648 à 1655.

Mre Dominique de Ligny, grand maître des eaux et forêts de France, frère de l'évêque de Meaux, fut parrain d'une de ses filles, avec Mme Isabelle Boyer, femme de l'intendant d'Auvergne Jean de Ligny, pour marraine.

Jean Doré était souvent appelé lui-même comme parrain. Un de ses frères a été chapelain à la cathédrale et vicaire de Penchard.

L'organiste mourut le 15 septembre 1687, à 77 ans; son fils, Louis Doré, qui lui succéda en cette qualité, décéda lui-même à 30 ans, le 30 novembre 1689.

(Reg. paroiss. de Meaux.)

Dubois (Jean), peintre et valet de chambre du roi, à Fontainebleau, fils d'Ambroise Dubois[2].

«Le samedy onziesme dud. moys (juillet 1648) que dessus, nous curé de Chailly, certifions avoir applicqué et administré l'exorcisme, le saint cresme et *oleum sanctum* à un enfant à noble homme Jean de Boys, peintre et valet de chambre du roy, et de Dlle Marie Outrebon; lequel enfant a esté nommé Jacques par Jacques de Lion, assisté de Magdelaine Bryé, et ladite Brier nous a juré et affirmé que led. enfant avoit esté ondoyé. Signé Lozzy.»

(Reg. de la paroisse de Chailly-en-Bierre.)

Du Castel (François), facteur d'orgues, à la Croix de fer, rue aux Fromages, à Meaux, élève de Valeran de Héman.

[1] C'est de ce dernier que sont les vues des châteaux royaux maintenant au Musée de Versailles.

[2] Voir le relevé des actes des paroisses d'Avon et Fontainebleau, communiqué au Comité des travaux historiques par M. l'abbé Tisserand; voir aussi la Notice sur les peintres Dubois (*Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, 4e bulletin).

Digitized by Google

Le 3 août 1644 fut baptisée à Meaux, paroisse Notre-Dame-de-Chaage, Marie, fille de François Du Castel, facteur d'orgues, et de Louise Lourdet.

(Reg. paroiss. de Meaux.)

Duval, peintre et doreur à Paris, fournit et pose un tabernacle et des gradins dorés à l'église de Villiers-en-Bierre, plus un tableau représentant N. S. J.-C. avec les pèlerins d'Emmaüs pour le maître-autel; le tout moyennant 140 livres (1600).

(Arch. de Seine-et-Marne, G. 372.)

Ferdinand Elle, peintre du roi, membre de l'Académie de peinture.

Le 18 juillet 1667, devant Saint-Wast et Léger, notaires à Paris, «Louis Elle Ferdinand, peintre ordinaire de Sa Majesté, demeurant faubourg Saint-Germain-des-Prez, rue du Collége-des-Quatre-Nations, paroisse Saint-Sulpice,» donne procuration à Élisabeth Dallemagne, sa femme, pour passer déclaration au terrier des Célestins des biens qu'il possède à Orgenoy, près Melun. — Le 27 août 1667, devant Canet, notaire à Melun, déclaration est passée au terrier des Célestins pour une maison à Orgenoy et neuf à dix arpents de terre acquis en 1661 et 1662 par «noble homme Louis Ferdinan.»

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1456.)

Ferdinand de Saint-Urbain[1], chevalier romain, graveur de monnaies de S. A. R. le duc de Lorraine, marié à Élisabeth Montinonète.

Cette dame est marraine à l'église Sainte-Croix de Pont-à-Mousson, le 7 septembre 1735, avec Jean-Baptiste Wuillemain, parrain, docteur en droit, d'une fille (Élisabeth-Ursule) de Jean-Baptiste-Antoine-Nicolas Viard, avocat à la cour, et de Anne-Ursule de Saint-Urbain. Cette enfant devint religieuse à Faremoutiers.

(Arch. de Seine-et-Marne, H. 482.)

Gabriel (Jacques), architecte du roi, parent et élève de Mansart, premier inspecteur des ponts et chaussées, inspecteur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures, meurt à Fontainebleau le 23 avril 1742[2].

(Arch. de Fontainebleau.)

Garnier, graveur. En 1579, Augustin Garnier naquit à Fontainebleau;

[1] Voir les deux notices de M. Beaupré sur cet artiste et sa famille, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

[2] Il s'agit de Jacques-Jules, né à Paris le 6 avril 1667. Habituellement on le faisait mourir à Paris le 1er avril 1742. On trouvera dans le *Dictionnaire des architectes français*, de M. Lance, I, 280-91, les détails les plus nouveaux et les plus précis sur cette famille de grands architectes.

Digitized by Google

on le voit figurer sur les registres d'Avon avec le titre de «maître graveur;» sa sœur Marie est marraine, le 7 juillet 1607, à Avon, avec Claude de Hoëy et Fréminet.

Le fils d'Augustin, Antoine Garnier, devint peintre et graveur du roi; en 1646, il reproduit et publie les fresques dont le Primatice avait orné la chapelle du château de Fleury-en-Bierre [1]. Après avoir habité Fontainebleau et Paris, il achète, en 1667, le 5 novembre, de Nicolas Guérin, élu de Melun, une maison dans le village de Boissise-la-Bertrand. Au mois de septembre 1672, il passe déclaration de cette maison au terrier de M. de Vaudetar, seigneur du lieu.

(Minutes de Canet, notaire à Melun, et arch. de Seine-et-Marne, E. 1397.)

Génuy (Philippe), sculpteur à Paris, meurt en travaillant au château du financier Bouret, à Croix-Fontaine.

Le 27 juillet 1762, dit l'acte d'inhumation, a été enterré Philippe Genuy, sculpteur, époux de Anne Leclerc, de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, âgé de 37 ans environ, mort le même jour au château de Croix-Fontaine. Présents : Nicolas Chantepie, Marie-Louise-Odile Lecocq, François Durpy, Toussaint Vautrin, Bernard Floché, Jean Babé, tous ses amis.

(Reg. par. de Saint-Port, près Melun.)

Gobert (Pierre), peintre ordinaire du roi, né à Fontainebleau. Sa fille, Anne-Magdeleine, fait profession au couvent de Moret, le 13 septembre 1719.

(Minutes du notariat de Moret.)

Godiveau (Jean), fondeur de cloches à Mormant, refait la cloche d'Ozouer-le-Voulgis, en 1770, pour 300 livres.

(Arch. de Seine-et-Marne, G. 325.)

En 1730, Jacques et Louis Godiveau, fondeurs à Mormant, avaient refait l'une des cloches de Champeaux, ainsi que le constate l'inscription encore existante.

Gondoin (Jacques), architecte du roi, rue d'Artois, à Paris, et Marie-Anne Seingler, sa femme, achètent des biens à Vosves, paroisse de Dammarie, et à Fortoiseau, près Melun, de 1774 à 1788 [2].

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1346.)

[1] M. Robert Dumesnil a catalogué son œuvre dans le *Peintre-graveur français*.

[2] Il était né à Saint-Ouen-sur-Seine, le 7 juin 1737, et mourut à Paris le 29 décembre 1818. Quatremère de Quincy, *Notices historiques*, 1838, p. 192-213.

Digitized by Google

Goussier (Michel), maître sculpteur à Paris, faubourg Saint-Denis, épouse à Melun, en 1763, Suzanne Guérin, fille majeure, dotée de 6,000 livres par Mme Marie-Thérèse Maillet, épouse de M. Pierre Thoré, ancien huissier ordinaire du roi au Parlement, demeurant à Melun.

(Arch. de Seine-et-Marne, B. 383.)

Guillomont (Jean-François), tapissier du clergé de France, à Paris, marié à Madeleine Dupuis, perd un fils (Charles) à Moret, le 21 septembre 1740.

(Reg. paroiss. de Moret.)

Guillaumot (Charles-Azel), architecte du roi, possède une maison à la Rochette, près Melun, où son oncle est curé.

Le 24 mai 1776, au baptême d'une fille de son domestique, le parrain est Jean-Charles Teniers, architecte à Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois; la marraine Marie-Françoise Guillaumot.

Le 21 août 1779, Mme Catherine Le Blanc, épouse de M. Guillaumot, «architecte du roi et intendant de ses bâtiments,» est marraine à la Rochette.

(Reg. paroiss. de la Rochette.)

Au terrier du chapitre Notre-Dame de Melun, dressé en 1781, figure parmi les déclarants maître Charles-Azel Guillaumot, intendant général des bâtiments du roi, à Paris, faubourg Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent.

(Arch. de Seine-et-Marne.)

Gutel, menuisier à Sourdun, fournit des boiseries sculptées au sanctuaire de l'église de sa paroisse, pour 205 livres. (1760.)

(Arch. de Seine-et-Marne, G. 361. Comptes de la fabrique de Sourdun.)

Hardon, charpentier de cloches, à Brie-Comte-Robert, retourne les quatre cloches de Brie et restaure un serpent de chœur, en 1767, moyennant 38 livres.

(Arch. de Seine-et-Marne, G. 261.)

Hémont (Nicolas), graveur à Fontainebleau, marié à Marie-Suzanne Duchange, meurt en 1765, laissant deux enfants : Marie-Suzanne, qui mourut jeune, et Marie-Thérèse, qui épousa Jean Gueffier, greffier du bailliage de Montereau.

(Arch. de Seine-et-Marne, B. 413.)

Hoëy (Claude de), peintre. Le 26 février 1631, devant Simon Boucher, notaire à Samois, Fontainebleau et le Monceau, «noble homme Claude

Digitized by Google

de Hoëy, peintre et valet de chambre ordinaire du roi, à Fontainebleau, » et Gabrielle Tabouret, sa femme, se font donation mutuelle de leurs biens.

(Arch. de Seine-et-Marne, B. 437.)

Jacquart (Claude), peintre de S. A. R. à Nancy, est parrain de Anne-Françoise Mongenot, fille d'un bourgeois de cette ville, à l'église Saint-Sébastien, le 15 mars 1712. Cette fille, qui fut religieuse aux Augustines de Versailles, se retira à Fontainebleau à la Révolution.

(Arch. de Seine-et-Marne, Série H.)

Jacquet de Grenoble, famille de peintres et sculpteurs. Le 16 décembre 1556, on baptise à Avon Noël Jacquet de Grenoble, qui devint peintre du roi.

Le 20 février 1560, baptême de Mathieu Jacquet.

Le 20 novembre 1566, baptême de Nicolas Jacquet, qui devint sculpteur.

(Reg. paroiss. d'Avon.)

» 1597. A Mathieu Jacquet, dit de Grenoble, maître sculpteur et paintre à Paris, v escus pour ung épitaphe faicte par led. de Grenoble et apposée dans le cœur dud. Hôtel-Dieu, pour exécuter la vollonté de M. Loys Robin, prebtre habitué en l'esglise Saint-André-des-Artz. »

(Extr. d'un compte de l'Hôtel-Dieu de Paris, layette 333, liasse 1452.)

1640. Marie Jaquet de Grenoble, marraine à Vaux-le-Vicomte.

(Reg. paroiss. de Maincy, près Melun.)

Jolly (Michel), peintre à Provins, reçoit, » pour avoir lavé et repeint le tableau de l'église de Saint-Brice, cent sols. »

(Comptes de fabr. 1653. — Arch. de Seine-et-Marne, G. 347.)

Jonquet (Jean), officier de la musique de la chambre du roi, baptise sa fille à Fontainebleau, le 7 octobre 1683; parrain, M. le duc d'Enghein; marraine, Mme de Thianges.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Lancelle (Jean-Baptiste), graveur à la manufacture de toiles peintes de Meaux, dirigée par Jonas-Pierre Dutoit, meurt à Meaux, le 23 janvier 1789. Présent, Daniel Humbert, dessinateur à la manufacture.

(Arch. de Meaux; reg. des protestants.)

Le Boursier, architecte. (Voy. Tassaërt.)

Digitized by Google

Le Chevalier (Ferdinand), horloger du roi à Paris, épouse à Melun, paroisse Saint-Aspais, Angélique Chevart, le 11 octobre 1759.

Le 24 avril 1765, comparaît comme parrain à Saint-Aspais de Melun, Ferdinand Le Chevalier, «horloger du roi au château des Tuileries.»

(Reg. paroiss. de Melun.)

Lefebure, peintres et sculpteurs. Le 5 janvier 1702, devant Angot et Pioger, notaires à Paris, ont comparu : Nicolas Lefebure, maître sculpteur, bourgeois de Paris, rue et île Saint-Louis; Mathieu Vigué, maître peintre à Paris, et Marguerite Lefebure, sa femme, demeurant au même lieu, lesquels donnèrent pouvoir à Edme Lefebure, peintre à Paris, leur frère et beau-frère, pour se transporter à Champs-sur-Marne, à l'effet de poursuivre l'inventaire des biens et effets laissés par Marie Abraham, veuve de Guillaume Masson, dit *La Montagne*, dont ils sont héritiers.

(Arch. de Seine-et-Marne, série E.)

Leguay (Florentin), maître fondeur de cloches, de la paroisse Saint-Médard, à Paris, entre à l'Hôtel-Dieu de Meaux, le 22 avril 1749, meurt le même jour et est inhumé le lendemain au cimetière Saint-Remy.

(Arch. de Meaux.)

Lepage (François), ordinaire de la musique du roi; sa fille, Marie-Agnès-Charlotte, entre au couvent de Fontaine-les-Nones en 1726 et devient prieure.

(Arch. de Seine-et-Marne, série H.)

Le Roy (Pierre), organiste. — Alexandre Le Roy, seigneur de la Grande-Poële et de la Baste, chambrier de la cathédrale de Beauvais, censeur royal des livres et avocat au parlement de Paris (1725), possède, conjointement avec Pierre Le Roy, son frère, organiste et maître de musique de la collégiale Saint-Martin de Champeaux, des bâtiments et des terres à Champeaux.

Marie, fille de Pierre Le Roy et de Marie-Claire Cuissaud, épouse, en 1725, Jacques Guilbert.

(Minutes du notariat de Bombon, et arch. de Seine-et-Marne, E. 1364.)

Leschenet (Didier), compositeur de musique. Au baptême de Barbe Dagron, en l'église Saint-Nicolas de Meaux, le 12 janvier 1582, le parrain est «M. Didier Leschenet, maître compositeur et chantre de la chapelle du roy, chancelier et chanoine de l'église de Meaux.

(Arch. de Meaux; reg. paroiss. de Saint-Nicolas.)

Digitized by Google

C'est le même personnage que M. Gomart a cité comme chantre, chanoine et organiste de Saint-Quentin en 1578.

Lesueur (Eustache); sa fille marraine à Meaux, paroisse Saint-Remy. «Le deuxiesme (novembre 1662) a esté baptisée Marie-Magdelaine, fille de Guillaume Gouin, maistre chandelier, et de Magdelaine Violaine; le parain, François Violaine, fils de M. Violaine, marchand espicier; la maraine, Marie-Geneviefve Le Sueur, fille de maistre Eustache Le Sueur, peintre du roy.»

F. Violaine. — Marie Le Sueur. A. Gaudeau [1].

A l'époque de ce baptême, Marie-Geneviève Le Sueur, cinquième enfant du peintre, n'avait que 9 ans, étant née le 8 septembre 1653, à Paris, paroisse Saint-Louis-en-l'Ile. Le peintre était mort depuis plusieurs années.

Cette fille, qui avait été marraine à Meaux avec François Violaine, devint sa femme le 9 octobre 1668, et tous deux exploitèrent le commerce d'épicier-cirier de «M. Violaine, père,» place Maubert.

Le Valentin, peintre. En 1628-29, Jean de Boullongne, vitrier à Coulommiers, passe déclaration au terrier du prieuré Sainte-Foy de cette ville, «comme curateur de Valentin de Boullongne, absent du pays, détenteur d'une maison au montcel Sainte-Foy, faisant le coin de la rue du Sac.»

(Arch. de Seine-et-Marne, H. 822.)

Lointier, sculpteur. (Voy. Clicquot.)

Loir (Jean-Baptiste), architecte du roi juré-expert et entrepreneur de bâtiments, travaille au château de Fontainebleau, épouse Françoise-Élisabeth Ménessier, et met sa fille, Marie, au couvent du Lys, près Melun.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau, et arch. de Seine-et-Marne, H. 599.)

Loppin (Michel), fontainier du roi à Meudon, travaille, en 1713-1714, au château de Combreux, et signe, le 27 janvier 1714, l'acte d'inhumation d'un habitant de la Madeleine-lez-Tournan.

(Reg. paroiss. de la Madeleine.)

Luce (Étienne), organiste à Chaumes, marié à Hélène-Geneviève Forqueray, 1738.

(Reg. paroiss. de Chaumes.)

[1] S'ajoute aux actes publiés par M. L. Dussieux, dans ses *Recherches sur Le Sueur* (*Archives de l'art français*, *Documents*, t. II, p. 1 et suiv., publié en 1853), et par M. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*.

Digitized by Google

A l'inhumation de Nicolas-Gilles Forqueray, organiste de Saint-Séverin, à Paris, qui eut lieu à Chaumes, le 23 octobre 1761, figure Michel-Vincent de Paul Luce, neveu du défunt[1].

Mansart, famille d'artistes. A l'époque où l'architecte François Mansart ou Mansard naissait à Paris (1598), une branche de cette famille s'était établie à Meaux. Nicolas Mansart, maître menuisier, se retrouve souvent sur les registres des paroisses Saint-Remy et Saint-Nicolas de cette ville; il eut plusieurs enfants baptisés à Saint-Nicolas : Michel, Philippe, Jean, Pascal (1594, 1596, 1600, 1603), prénoms qu'on retrouve chez les proches parents de Jules Hardouin-Mansard.

Le séjour de François Mansart, l'architecte, se constate dans la Brie, notamment à Coulommiers, lors des travaux du château, et à Fresnes, pour la construction d'une chapelle, aujourd'hui détruite, mais qui est citée comme un chef-d'œuvre.

Jules Hardouin, qui prit de son oncle le nom de Mansart et devint célèbre à son tour, apparaît jeune dans le voisinage de Melun. Il est parrain d'un enfant à Saint-Sauveur-sur-École, le 22 mars 1659, et assisté de sa mère, «honneste femme Marie Gaultier, femme de honorable homme Pascal Hardouin, peintre du roy, bourgeois de Paris.»

Le 6 octobre 1667, Jules Hardouin et son frère Michel passent déclaration, au terrier d'Orgenoy, d'une maison située à Saint-Sauveur-sur-École et de quelques terres qu'ils ont recueillies de leur père. Ils sont qualifiés tous deux «architectes des bâtiments du roy, à Paris, rue de Charenton, faubourg Saint-Antoine.»

(Reg. paroiss. de Saint-Sauveur et arch. de Seine-et-Marne.)

Marillier (Clément-Pierre), graveur et dessinateur, propriétaire à Beaulieu, paroisse de Boissise-la-Bertrand, mort maire de cette localité le 11 août 1808.

Le 25 décembre 1789 a lieu à Boissise l'inhumation de sa sœur, «Louise Marillier, âgée de 48 ans, fille de Jean-Baptiste Marillier, musicien, et de Catherine Brouée, décédés et enterrés à Saint-Philibert de Dijon.»

Clément-Pierre Marillier avait un frère, prénommé comme lui, qui recueillit sa succession, après avoir été successivement inspecteur du théâtre Feydeau et de l'Opéra-Comique. Le fils de ce dernier, officier de hussards, épouse à Boissise-la-Bertrand, le 6 avril 1812, une Dlle Courtois; au mariage assiste «Nicolas Ponce, graveur, membre de plusieurs académies, âgé de 66 ans, demeurant à Paris, faubourg Saint-Jacques.»

(Reg. paroiss. de Boissise-la-Bertrand.)

[1] Notes sur quelques musiciens dans la Brie, par Th. Lhuillier (*Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, 5e bulletin, 1870).

Digitized by Google

Michault (Les frères). Le 15 novembre 1753 naquit, à Boissise-la-Bertrand, Charles, fils de Bonaventure Michault, graveur, et de Marguerite Poulain.

Le 15 octobre 1756 naquit, au même lieu, François fils de Bonaventure Michault, «vigneron,» et de Marguerite Poulain.

(Reg. paroiss. de Boissise.)

Le 26 mars 1785, Charles Michault, «graveur en taille-douce à Paris, rue Mazarine,» et François Michault, «architecte, faisant ses études à Rome,» passent déclaration, au terrier du seigneur de Saint-Port et Boissise, pour les héritages qu'ils ont recueillis de leur père.

(Arch. dép. de Seine-et-Marne, E. 1433.)

Miocque, facteur d'orgues. (Voy. Clicquot.)

Nicolas, dit *La Jeunesse,* tailleur de pierres, passe marché, le 14 avril 1749, avec les échevins de Coulommiers pour «raccommoder la figure de Neptune, qui domine la fontaine de la place du Marché, refaire deux bras, un trident de pierre dure, réparer le corps et le manteau, mettre le tout dans l'attitude convenable,» moyennant 30 livres.

(Reg. municipaux de Coulommiers, BB, 7.)

Nivelon (René), sculpteur, né à Fontainebleau, d'un jardinier du château, frère de Claude Nivelon, peintre, épouse, à Fontainebleau, en 1660, Marguerite Meunier.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Il existe de cet artiste, dans l'église de Villiers-sous-Grez (arrondissement de Fontainebleau), une chaire sculptée et un banc d'œuvre sur lequel on lit : R. Nivelon, 1673.

Noël, «maître de violon de la cour,» donne des leçons au vicomte de Polignac, fils du seigneur de Claye; Nadermann, luthier, fournit les instruments, 1770.

(Comptes; arch. de Seine-et-Marne, E. 924.)

Norblin de la Gourdaine (Jean-Pierre), peintre et graveur, anobli par le roi de Pologne Stanislas-Auguste, né à Misy-sur-Yonne, près Montereau, mort à Paris le 23 février 1830.

«L'an mil sept cent quarante-cinq, le quinze juillet, je soussigné, curé, ai baptisé Jean-Pierre, né du même jour, de légitime mariage, fils du sieur Pierre-Martin Norblin et de Dme Élisabeth Collet, sa femme, ses père et mère, de cette paroisse. Le parrain a été le sieur Jean Norblin, prévost de

Digitized by Google

la justice de Vinneuf, et la marraine dame Marie Collet, veuve de feu le sieur Legras, vivant banquier à Paris pour les païs étrangers, de la paroisse du Saint-Sépulcre de Paris, lesquels ont signé avec moi le présent acte. »

Norblin, Marie Collet, Thierrat, curé de Misy.

(Reg. paroiss. de Misy-sur-Yonne.)

Parmentier (Thomas), fontainier et concierge du château de Brunoy (1738-40), fils de Guillaume Parmentier, auteur de fontaines et cascades renommées.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1257.)

Parvy (Charles-Nicolas), architecte du roi à Roissy-en-Brie, marié à Marie-Anne Mallé; leur fille, Perrette-Marie, née à Roissy, le 21 février 1726, devint religieuse au couvent du Pont-aux-Dames.

(Arch. de Seine-et-Marne, H. 475.)

Pasquier (Jean), organiste à Lagny, marié à Marie-Madeleine Lepreux, baptise une de ses filles à Saint-Furcy de Lagny, le 12 mai 1734; cette enfant est nommée Marie-Madeleine-Cécile par Charles Henriot; la marraine est Marie-Claude Sensèvre, fille de Michel Sensèvre, organiste.

(Actes paroiss. de Lagny.)

Pastel (Jean), «architecte juré du roi ès œuvres de maçonneries et entrepreneur des bâtiments de Sa Majesté,» marié à Charlotte Doublet; possède des biens à Maisoncelles, près Crécy-en-Brie; 1675.

(Arch. de Seine-et-Marne; bailliage de Maisoncelles.)

Pechon (André), compositeur de musique. Le 8 janvier 1652, à l'église Saint-Remy de Meaux, baptême de André Macquin, fils de Antoine et d'Anne d'Espagne; parrain, «vénérable et discrète personne Me André Peschon, grand chapelain de l'église Saint-Étienne de Meaux, maître de musique de ladite église.»

Signé : Pechon.

Le 12 octobre 1663, baptême d'Anne Bocquet, paroisse Saint-Remy de Meaux; parrain, «vénérable et discrète personne maître André Péchon, grand chapelain de la cathédrale, maître et compositeur de musique.»

(Reg. paroiss. de Meaux.)

Pécoul (Nicolas), graveur à Paris, rue Saint-Jacques, héritier d'Anne

Digitized by Google

Pécoul, femme de Laurent Leblanc, et de Catherine Pécoul, ses tantes, décédées à Nanteuil-sur-Marne, près la Ferté-sous-Jouarre, avril 1699.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1529.)

Petit (Louis-Jacques), organiste de l'église de Chaage, à Meaux, marié à Marie Richer, baptise un de ses enfants à la paroisse de Chaage, le 11 avril 1751.

(Reg. paroiss. de Meaux.)

Picart (Jacques), dit *Verdelet*, «maître joueur d'instruments,» à Paris, rue de la Huchette; sa femme, Catherine Braconnier, passe déclaration au fief de l'Empereur, à Chessy, en 1682.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1207.)

Ponce, graveur. (Voy. Marillier.)

Potain (Nicolas-Marie), architecte du roi, contrôleur général de ses bâtiments à Fontainebleau, assiste, le 12 décembre 1785, à l'inhumation d'Edme Daubenton, à Avon [1]. Il a pour gendre le sculpteur Roland.

(Reg. paroiss. d'Avon.)

Quillou (Louis), menuisier, refait la boiserie sculptée de l'autel de la Vierge, dans l'église de Rouilly, près Provins; 60 journées à 18 sols, non compris la nourriture, à raison de 15 sols par jour (1680).

(Arch. de Seine-et-Marne, G. 341.)

Regnard (Nicolas), tailleur d'images; — «taille de pierre pour la tour de l'église Saint-Ambroise de Melun, 6 écus 18 s. tz.» (1585-1587.)

(Comptes; arch. de Seine-et-Marne, G. 314.)

Renet (Robert), peintre, s'oblige, en 1650, à peindre deux tableaux posés aux côtés du retable du grand autel, dans l'église de Germigny-sous-Coulombs : l'image Saint-Hubert et une Marie-Madeleine «de belle et bonne painture,» moyennant 30 livres.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1226.)

Rossignol (Pierre), né à Quincy, près Meaux, fils de Pierre et de Thomasse Picard, est tapissier et valet de chambre ordinaire du roi, en même temps que le père de Molière (1655-60).

(Arch. de Seine-et-Marne.)

[1] L'inscription funéraire de Daubenton existe encore sous le porche rustique de l'église d'Avon; nous l'avons publiée ailleurs.

Digitized by Google

Saget des Louvières, architecte du prince de Montmorency au xviiie siècle, reconstruit le château de Saint-Ouen-lez-Rebais, et possède des biens à Luzancy.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 114.)

Senelle, peintre meldois. Gédéon Senelle, vitrier-verrier à Meaux, fait baptiser plusieurs enfants à l'église Saint-Nicolas de cette ville, de 1582 à 1602. En 1612-14, il restaure les grandes vitres de la chapelle du château.

(Arch. municipales de Meaux.)

Jean Senelle, de la même famille, né à Meaux et baptisé à Saint-Nicolas le jeudi 15 janvier 1603, obtint de la réputation comme peintre; il était fils de Jacques Senelle et de Jeanne Bégin.

Sur les registres de la paroisse Saint-Remy de Meaux, à la date du 28 juin 1649, se trouve l'acte suivant :

«Le 28e juing a esté baptizé Didier Durant, fils de Didier Durant et de Guillemette Boitel; le parin, Jean Urbain, apothicaire, demeurant à Meaulx; la marine, Marguerite de Bouloigne (de Coulommiers?), femme de Jean Senelle, peintre ordinaire du roy, y demeurant, et baptizé par moy soubsigné, en l'absence de M. le curé.

«Margerite de Boulloine, J. Urbin, F.-J. de Mouronval.»

La cathédrale de Meaux possède plusieurs toiles de ce peintre; une autre paroisse du diocèse, Saint-Remy-la-Vanne (canton de Rebais), a le *Baptême de Clovis*, bonne toile de Senelle, offerte au xviie siècle par Gabriel Coquelet, religieux de Chaage [1].

Sergonne (Simon, Joseph et Jean de), «tailleurs d'images et maîtres maçons de pierre,» réparent le portail et exécutent d'importants travaux à l'église de Montereau-Faut-Yonne, de 1549 à 1566.

(Comptes de fabrique; arch. municipales de Montereau.)

Soyez, sculpteur à Provins vers 1750, fait des peintures et sculptures

[1] Il a aussi travaillé à Orléans. Les notes de Beauvais de Préau sur Polluche (*Essais historiques sur Orléans*, 1778) en indiquent plusieurs : des dessus de portes au palais épiscopal (p. 79), dans la chapelle du tiers ordre des Cordeliers un saint François donnant les cordons à un roi (p. 136), et aux Capucins (p. 152) un Pape, accompagné de cardinaux, faisant l'ouverture du tombeau de saint François. Ce dernier ouvrage se trouve au musée d'Orléans, et il est remarquable. Beauvais de Préau dit qu'on l'attribue aussi à Blanchard. Comme ce dernier est plus connu et que le tableau ne lui ressemble en rien, il y a tout lieu de croire qu'il est de Senelle (A. de M.).

Digitized by Google

dans l'église de Courtacon; il sculpte un aigle de pupitre à Sourdun, moyennant 120 livres.

(Comptes de fabrique; arch. de Seine-et-Marne, G. 279-361.)

Stouf (Luc), menuisier de Saint-Sulpice, à Paris, rue du Sépulchre, fournit, en 1735, à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Melun, un autel de sa façon [1].

(Arch. de l'hosp. de Melun, E. 11.)

Tabart (Pierre), grand chapelain et maître de musique de la cathédrale de Meaux, parrain à l'église Saint-Nicolas, le 15 juillet 1693.

(Reg. paroiss. de Meaux.)

Tassaert (Jean-Pierre-Antoine), sculpteur à Paris, rue de Grenelle, est parrain d'un enfant de François Beauclert, postillon chez Bouret, à Croix-Fontaine, le 18 juillet 1762.

Le 10 février 1766, «M. Pierre de Tassart» assiste au mariage de N. Giboureau, à Saint-Port. Il signe, cette fois, De Tassaert.

(Reg. paroiss. de Saint-Port, près Melun.)

Le 10 mai 1772, Tassaert, sculpteur du roi, logé au Vieux-Louvre, signe comme témoin avec Jean-Baptiste-Louis-Élisabeth Le Boursier, architecte à Paris, quai de la Mégisserie, une procuration donnée par le financier Bouret, devant Eicher de Rivière, notaire à Melun.

(Arch. de Seine-et-Marne; notaires et tabellions.)

Teniers, architecte. (Voy. Guillaumot.)

Thibault (Pierre), peintre et bourgeois de Paris, absent, héritier de Charles Thibault, son père, bourgeois de Paris; 1694.

(Arch. de Seine-et-Marne; minutes du notariat de Bombon.)

Varin (Nicolas), architecte juré-expert pour les bâtiments au bailliage de Melun, logé à Fontainebleau, dans les dépendances du château, est chargé du soin de l'allée royale et des ruisseaux du parc [2], moyennant 1,000 livres, plus 200 livres de gratification, en 1703.

[1] Le père du sculpteur Jean-Baptiste Stouf, né à Paris en 1747 et mort en 1828.

[2] «A la droite du Jardin des Pins, le long de l'Étang, étoit la belle Allée, de cent soixante toises de long et ung et demi de large, nommée par préférence l'Allée royale, soit à cause de sa beauté ou parce que les rois y touchèrent ordinairement les écrouelles. A gauche et tout proche de cette Allée étoit un canal de même longueur, etc.» (L'abbé Guilbert, *Description de Fontainebleau*, Paris, 1731, in-12, I, 90.)

Digitized by Google

Son fils, Jules-Louis Varin, officier, architecte du roi, demeurant dans le parc de Fontainebleau, possède des biens à Noisy-sur-École, en 1730-1740.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1540.)

Verdelet. (Voy. Picard.)

Vierdo, menuisier à Villiers, exécute, pour l'église de Combault-en-Brie, un pupitre sculpté et ornementé; 1670-72.

(Comptes de fabrique; arch. de Seine-et-Marne, G. 273.)

Vigué, peintre. (Voir Lefebure.)

Deuxième série.

Aubry, architecte du roi (XVIIIe s.), dresse les plans de l'hôpital de Chaumes-en-Brie, fondé en 1719.

M. Hénin, intendant ordonnateur des bâtiments du roi, exécuteur du testament de sa mère, laisse 200 ^tt à cet hôpital nouvellement créé.

(Registres des délibérations de l'hospice de Chaumes.)

Bailly (Jacques), peintre et garde général des tableaux du roi, marié à Marie-Cécile Guignon, achète une maison à Paris, rue de Montceaux, au Roule, provenant de Sébastien Buirette, architecte. (29 juillet 1743, Gervais, notaire à Paris.)

Les époux Bailly revendent cette maison à Charles-François Pajot de Marcheval, receveur général des finances, moyennant une rente perpétuelle de 1,200 livres, le 11 avril 1755. (Girault, notaire à Paris.)

L'inventaire, après le décès de Jacques Bailly, a été dressé par Girault jeune, notaire, le 28 novembre 1768. Il laissait entre autres héritiers : Paulin Bailly et Jean-Sylvain Bailly (futur maire de Paris et académicien), lequel épousa Jeanne Le Seigneur, veuve sans enfants de Raymond Gaye, greffier du domaine des gens de main-morte (contrat de mariage devant Farmain, notaire à Paris, du 6 novembre 1787).

(Archives de Seine-et-Marne. Biens sequestrés, Émigrés, etc.[1].)

Besse (René), architecte, bourgeois de Paris, paroisse Saint-Étienne du Mont, épouse Marie-Suzanne Ducros.

[1] Jean-Sylvain Bailly habitait Melun au moment où il fut arrêté en 1793 et exécuté révolutionnairement.

Digitized by Google

Leur fils, Antoine Besse, se fait religieux à Chambre-Fontaine, à 20 ans, en 1737, après la mort de son père.

(Arch. de Seine-et-Marne, H. 45.)

Brosseau (Claude), prêtre et musicien, «ordinaire de la chapelle et musique du roi,» signe l'acte d'inhumation de Marie-Thérèse de la Sauvagère, à Fontainebleau, le 20 octobre 1701.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Chappe (demoiselle Marie), ordinaire de la musique du roi, est marraine à Fontainebleau, le 1er octobre 1701, de Nicolas-Gédéon Foüin, fils d'un boulanger; le parrain est Nicolas-Gédéon de Hallot, seigneur d'Auffreville, écuyer ordinaire de Sa Majesté.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Chardin (la famille).

Deux sœurs du peintre Chardin s'étaient retirées à Crécy-en-Brie dans une communauté de filles charitables.

L'une, Agnès-Suzanne[1], devint mère des novices de la communauté; l'autre, Marie-Agnès, était simplement pensionnaire.

Le 20 novembre 1764, Marie-Agnès Chardin, «ouvrière en linge, demeurant ordinairement à Crécy, dans la maison séculière des dames pieuses et charitables, où elle est pensionnaire,» fait donation de 61 livres de rente perpétuelle :

A Pierre Chardin, pensionnaire du roi, son neveu, fils de son frère Jean-Simon Chardin, peintre de l'Académie royale de peinture et sculpture à Paris, rue du Battoir, paroisse Saint-André-des-Arts;

A Marie-Jeanne Chardin, fille de son frère Juste Chardin, menuisier des menus plaisirs du roi, rue Princesse;

A Just-Sébastien Chardin, sculpteur, fils du même, et à ses sœurs Marie-Angélique et Marie-Agnès-Just Chardin.

Elle fait également donation de 40# de rente viagère à Agnès-Suzanne Chardin, sœur et mère des novices de la communauté de Crécy.

(Minutes des notaires de Crécy, étude Demassue.)

Gérard (François), peintre d'histoire.

Son père, maître d'hôtel chez M. de Breteuil, est plusieurs fois parrain à Fontenay-Trésigny, de 1775-1780.

(Arch. municipales de Fontenay.)

Le 16 novembre 1782, M. de Breteuil adresse à M. d'Angivillier, direc-

[1] Elle était dans cette maison dès 1721.

Digitized by Google

teur général des bâtiments du roi, la lettre suivante (aujourd'hui conservée aux Archives nationales, O, 1925) :

«Vous m'avés fait espérer, mon cher Directeur, une place pour le fils de mon maître d'hôtel qui annonce du talent, surtout de l'amour pour l'art de la peinture, et de l'application au travail; il y en a trois de vacantes : serez-vous assez bon pour vouloir bien vous ressouvenir de luy et luy en donner une. Je l'espère de votre amitié. Ma reconnaissance égalera les sentimens d'amitié et de respect que je vous ait voué (*sic*).

«Ce 16 9bre 1782.

«Le Bailli de Breteuil.

«Mille respects à Madame Dangivillé.»

Au dos de cette lettre se trouve la minute d'une réponse favorable adressée à M. de Breteuil le 23 du même mois, et qui ouvrit la carrière au futur peintre de l'*Entrée d'Henri IV à Paris*.

Giroust (Jean-Antoine-Théodore), né à Bussy-Saint-Georges, près Lagny.

«L'an mil sept cent cinquante trois, l'onzième jour de novembre, Jean Antoine Théodore Giroust, né le jour précédent du légitime mariage d'Antoine Giroust, receveur de la terre de Bussy-St.-Georges, et de Jeanne Thaveau, ses père et mère, a été baptisé par nous, soussigné; le parrain a été Thomas Antoinne Bloceau, laboureur, et la marraine Geneviève Louise Coindard, qui ont signé avec nous, le père absent.

«Bloceau, G. L. Coindard, Burnel, curé.»

(Reg. paroiss. de Bussy-Saint-Georges.)

Cet artiste est mort à Mitry (Seine-et-Marne), dans sa propriété du Vivier, le 19 juillet 1817, à 6 heures du soir. Son acte de décès constate qu'il était alors «membre associé à l'Institut» et époux de Françoise-Nicole Dieu. Il avait été militaire, aide-camp de Dumouriez et compagnon d'armes du duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe.

Gittard (Daniel), ingénieur et architecte du roi, à Paris, est nommé expert dans une contestation portée au bailliage de Melun, au mois de février 1655, entre Pierre Mortillon, charpentier ordinaire du roi au château de Fontainebleau, et Étienne Pelletier, greffier de la maréchaussée de Fontainebleau.

(Arch. du greffe du tribunal de Melun.)

Il est encore nommé expert, avec Philippe, maître maçon à Paris, par ordonnance de Nicolas de Guelin, conseiller au parlement, pour vérifier les travaux de reconstruction de l'église Saint-Aspais de Melun exécutés en 1676-77, par Isambert Simon, maître maçon à Paris, rue de Cléry.

(Collection de l'auteur.)

Digitized by Google

Daniel Gittard était né à Blandy, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Melun; sa biographie a été publiée par M. Taillandier, dans les *Archives de l'art français*, et reproduite, avec un appendice de M. Eugène Grésy, dans le deuxième *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.*

Huguet (Armand) fils, comédien du roi.

Le roi, par brevet du 22 décembre 1768, conserve à Pierre-Armand Huguet la jouissance, sa vie durant, de la salle de spectacle construite au château de Fontainebleau, aux dépens de feu Armand, son père, et de la Torilière, auxquels Sa Majesté en avait fait don le 8 avril 1756.

Armand devait remettre aux enfants mineurs que son père avait eus de Charlotte-Victoire Camouche, le tiers du produit net de la recette des spectacles donnés à Fontainebleau pendant le séjour du roi; ce tiers est fixé à 1000# par an.

(Arch. de Seine-et-Marne, pièces achetées à la vente Grésy.)

Leguay (Florentin) et Gilles-Edeline du Coudray, fondeurs à Paris, passent un marché en 1696 pour la refonte de la moyenne cloche de Mitry, moyennant 330#.

(Arch. de Seine-et-Marne, E. 1514.)

Logez (François-Charles), peintre, originaire de Fontainebleau.

Il était cousin germain et élève de Lenfant, peintre de l'académie de peinture et sculpture. En 1756, le procès-verbal du tirage de la milice de Fontainebleau le déclare *fuyard.*

Le marquis de Marigny en écrivit alors à Cochin, secrétaire de l'académie, lui exprimant son regret des atteintes portées aux priviléges concernant les élèves, qui sont exempts du sort de la milice. Lenfant réclama également et fit connaître que Logez travaillait chez lui, aux Gobelins.

(Archives nationales, O[1] 1925.)

Loret (Thomas), maître menuisier du roi en son château de Fontainebleau, est parrain, en 1700, à l'église Saint-Louis de cette ville. — Le 9 décembre 1701, il signe encore comme tel l'acte de baptême de Marie-Hélène, fille de Jean Gandouin, menuisier, et de Marie Lagé; la marraine est Marie-Hélène Morlon, femme de Jacques-Philippe-Rossignol, maître serrurier du roi.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Moranzel (Louis-François Thouron de), architecte, contrôleur des bâtiments du roi, seigneur de Cangé, et Marie-Anne Bobusse, son épouse,

Digitized by Google

prennent à rente pendant leur vie, des Carmes des Basses-Loges, à Avon, moyennant 30 ⁱⁱ par an, le 20 mars 1750, l'ermitage de la Madeleine, situé dans la forêt de Fontainebleau, près Samois, et donné aux religieux par Louis XIV, en 1651.

[Acte passé devant Pesard, notaire du roi à Fontainebleau, en présence de Jacques-Philippe-Charles Picot, officier du roi, et de Louis Chenuet, entrepreneur des bâtiments de Sa Majesté.]

(Arch. de Seine-et-Marne.)

Varignon (Jacques), architecte, entrepreneur des bâtiments du roi à Fontainebleau, épouse Marie Guérin. Leur fille, Marie, est marraine dans cette paroisse d'un enfant Gillet, le 14 novembre 1701; le parrain est le fils de Nicolas Varin, officier du roi.

(Reg. paroiss. de Fontainebleau.)

Vaudoyer, famille d'architectes célèbres.

Paul Vaudoyer, maître maçon, entrepreneur à Paris, fait marché, en 1609, avec Nicolas Favières, secrétaire de la chambre du roi, né à Crécy, seigneur de la Chapelle-sur-Crécy, pour l'achèvement du château de la Chapelle.

Il achète des biens dans le voisinage de Crécy pendant la durée des travaux, et, en 1615, il les revend à Favières, pour le rembourser d'avances que ce dernier lui a faites.

(Arch. de Seine-et-Marne, série E, suppl.)

Th. Lhuillier,

Correspondant du Ministère.

Rapport, avec dessin, de M. l'amiral Lapelin, commandant en chef la division navale de l'océan Pacifique, signalant l'existence, dans l'île de Pâques, de statues d'une origine inconnue.

Par une lettre datée de Papeete (île de Pâques), le 6 février 1872, l'amiral Lapelin annonce l'envoi du buste d'une statue monolithique signalée par le commandant Penfentenyo. Cette statue a été trouvée au milieu de l'île, renversée à terre, la face contre le sol. Trop lourde pour être transportée à bord (elle mesure 4 mètres de hauteur sur 1ᵐ,80 de largeur), l'amiral a dû se borner à faire enlever le buste, qui porte encore 1ᵐ,85 de hauteur. Il signale

Digitized by Google

dans la même île beaucoup d'autres statues monolithiques d'un volume bien plus considérable, puisque les plus élevées n'ont pas moins de 11 mètres de hauteur.

Le capitaine Cook, l'amiral russe Kotzebue, l'amiral Dumont-Durville ont vu et décrit ces statues. La relation du voyage de ce dernier contient en outre une gravure qui en donne une idée exacte des plus remarquables.

Un dessin très-fidèle fait par le lieutenant de vaisseau Rodolphe accompagne la lettre de l'amiral Lapelin et permet de décrire cette statue. Elle est vue jusqu'à l'extrémité inférieure du ventre, soit que dans sa chute elle ait été brisée, soit qu'elle se composât à l'origine de deux pierres dont le point de jonction était à cet endroit. La calotte cérébrale manque au buste, et la relation de l'amiral Dumont-Durville nous explique pourquoi.

«Elles portent,» c'est l'amiral Dumont-Durville qui parle, «au-dessus de la tête un appendice en pierre, sorte de coiffure égyptienne du goût le plus singulier, couronne ou chapiteau, ornement ou fardeau en équilibre.» La section au ras du front du buste s'explique donc naturellement. Lors de la chute de la statue sur le sol, l'espèce de chapiteau qu'elle portait s'est détaché et les débris auront été enlevés. L'examen de la gravure donne à cette conjecture le caractère de la certitude.

La face est imberbe; le nez, remarquablement large à son sommet, sépare deux arcades sourcillières très-larges, très-profondes et vides. Les yeux, en matière différente, s'enchâssaient dans ces cavités. La mâchoire inférieure carrée, lourde et proéminente, les oreilles singulièrement longues et étroites donnent à toute la face un aspect simiesque très-sensible. Le cou est court, le thorax saillant. Les bras beaucoup trop courts, soit par suite de l'inhabileté de l'ouvrier, soit qu'il ait voulu rendre un trait caractéristique de la race qu'il avait sous les yeux, tombent le long du corps; les mains étendues se rejoignent et s'appuient sur l'abdomen, le pouce en haut. L'absence de proportion entre la grosseur de la tête et l'exiguïté du corps imprime à toute la figure un caractère grotesque. Est-ce une preuve d'ignorance? Est-ce l'imitation d'un type? Sans doute les deux.

L'amiral Lapelin trouve une ressemblance entre cette statue et celles de l'île Amstepec ou Zapatero sur le lac de Nicaragua. Le curieux ouvrage sur le Nicaragua publié à Londres en 1852 par M. Squier permet de contredire cette opinion. La barbarie de l'exé-

Digitized by Google

cution est le seul point commun qu'elles offrent. Mais les types humains représentés dans les deux séries de monuments diffèrent essentiellement et n'appartiennent certainement pas à la même race. Ce que l'on peut affirmer encore, c'est que ce type n'a aucun rapport avec celui des figures mexicaines et péruviennes du musée du Louvre. Enfin notre collection ethnographique du Louvre possède un fétiche en bois haut de 25 centimètres, provenant également de l'île de Pâques. Le type de ce fétiche n'a aucune ressemblance avec la figure qui nous occupe. Je ne remarque entre les deux monuments qu'une seule similitude; c'est la longueur démesurée des oreilles. Il est évident que dans tous deux cette longueur n'est qu'une déformation occasionnée par l'insertion dans le lobe des oreilles de cylindres ornementaux qui ont distendu les tissus.

A quelle race oubliée, à quelle époque inconnue, appartient l'art grossier qui a sculpté cette idole? Est-ce la représentation d'une divinité, est-ce l'image d'un guerrier ou d'un législateur? Se rattache-t-elle de près ou de loin aux origines des civilisations toltèques ou péruviennes qui, à huit cents lieues de là, ont laissé de si vigoureux vestiges de leur puissance? Est-ce une dernière trace des civilisations hindoues dont on a constaté le passage jusque sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, venant mourir à travers le Pacifique sur les plages de l'île de Pâques? Est ce enfin le produit d'une industrie autochthone sans infusion étrangère? et faut-il voir dans la vague ressemblance simiesque que j'ai signalée une espèce de confirmation des étranges doctrines de Darwin? Questions insolubles et d'autant plus attrayantes, mais dont l'étude appartient plutôt à l'ethnologie qu'à l'archéologie.

Je propose le dépôt aux archives.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Sarcophage antique de l'église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne).

Communication de M. G. Tholin.

J'ai l'honneur d'adresser au Comité quelques notes, accompagnées d'un dessin, sur un cercueil antique conservé dans l'église de Saint-Loup, laquelle était autrefois une annexe de la paroisse de Montagnac (Lot-et-Garonne).

Digitized by Google

Ce cercueil, en marbre blanc, se compose de deux pièces à peu près intactes : une grande auge rectangulaire, et son couvercle, qui représente exactement un demi-cylindre. Ces pièces ont les proportions suivantes :

Longueur du cercueil et du couvercle, $2^m,18$ cent.;

Largeur du cercueil et du couvercle, 88 centimètres;

Hauteur du cercueil, 61 centimètres;

Hauteur du couvercle, 42 centimètres, en tout $1^m,03$ cent.

Ce sarcophage est décoré de quelques sculptures. Sur le devant de l'auge on remarque quatre moulures horizontales, l'une en bas, les trois autres en haut; une rosace encadrée au milieu de la face, et de chaque côté de cette rosace un écusson de la forme des boucliers scythiques.

Le couvercle offre à sa base un filet qui produit un léger rebord. La surface du cylindre est divisée en quatre compartiments remplis

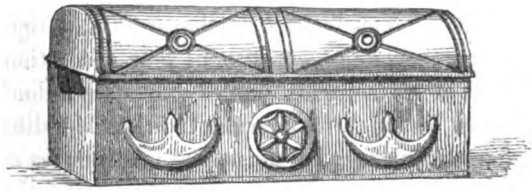

par des diagonales qui se rencontrent sur des patères. Ces motifs d'ornement sont exécutés en creux.

Les faces latérales sont lisses. Il m'a paru que la face postérieure n'avait pas non plus de sculpture. Je regrette de n'avoir pu ni déplacer ce cercueil, qui est adossé à l'abside, ni le faire ouvrir pour l'étudier d'une manière plus complète. Il est d'un poids considérable, et de plus renfermé dans un cadre grossier portant une table de bois. C'est dans cet état que depuis un temps immémorial il sert d'autel à l'église de Saint-Loup.

Une singulière dévotion s'attachait autrefois à ce sépulcre. Il existe une cassure irrégulière sur le côté gauche de l'auge. Ceux qui souffraient de migraines ou de névralgies venaient passer leur tête dans cette ouverture pour obtenir leur guérison. A en juger par le poli de la cassure, un nombre infini de personnes ont accompli cette pratique superstitieuse. M. de Saint-Loup, propriétaire actuel de l'église et du tombeau, aujourd'hui fort âgé, m'a dit en avoir été maintes fois témoin.

Digitized by Google

Ce cercueil, qui appartient évidemment au IVe ou Ve siècle de notre ère, avait été signalé depuis longtemps par M. Samazeuilh; mais il n'a jamais été décrit, que je sache. Il me paraît intéressant par ses dimensions extraordinaires, par la forme rare de son couvercle, par le caractère de ses sculptures dont le symbolisme est moins caractérisé que dans la plupart des sarcophages chrétiens auxquels on peut le comparer. C'est avec les cercueils de plomb du IVe siècle qu'il a le plus d'analogie.

Je rappellerai que plus de dix sarcophages antiques, également en marbre et de forme quadrangulaire, ont été découverts à Agen. Quelques-uns seulement se retrouvent encore au musée et dans la chapelle de Saint-Caprais. Ils sont presque tous décrits et dessinés dans les mémoires archéologiques de M. Boudon de Saint-Amans[1].

On remarque sur tous ces cercueils des symboles chrétiens, tels que des monogrammes variés ou des sujets d'iconographie : les enfants dans la fournaise, l'histoire de Jonas. La vigne et le laurier (il y a un exemple de longues feuilles flamboyantes), en tiges feuillées à rinceaux ou en couronnes, constituent leur décoration végétale. Les imbrications et les rinceaux sur les couvercles à double pente; sur les parements les moulures creuses et contournées dites *strigiles*, ou des cannelures en zigzag; les pilastres cannelés ou les colonnettes élevées sur les angles : tels sont les motifs d'ornementation qui leur sont généralement appliqués.

Les cercueils d'Agen se rapprochent beaucoup plus que celui que je décris de ceux plus connus des musées d'Arles et de Bordeaux.

Il ne serait pas indifférent de constater que le cercueil de Saint-Loup n'a jamais été déplacé. Le fait incontestable est qu'il a servi d'autel à une petite église de la fin du XIIe siècle, remarquable par le luxe de son ornementation romane. Mais cette église elle-même paraît avoir remplacé un édifice plus ancien, un riche oratoire.

A l'extérieur du sanctuaire, au sud, on remarque une portion de soubassement en petit appareil dont le raccord irrégulier avec les assises en moyen appareil est un indice d'antériorité. A 50 mètres environ, au nord de l'église, on a trouvé, en creusant les caves du château, des substructions en petit appareil, des portions de mo-

[1] Ces mémoires, qui mériteraient d'être plus connus, ont été réunis en un volume publié sous ce titre : *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, Agen, Prosper Noubel, 1859.

Digitized by Google

saïques, sept fragments considérables de fûts de colonnes dont le marbre paraît provenir de trois ou de quatre carrières différentes : marbre blanc; marbre bleu, veiné de blanc; marbre gris et rouge; pouddingue rouge, blanc et vert. Deux fragments qui se raccordent et paraissent former un fût complet mesurent en hauteur 1^{m},90 cent.; leur diamètre est à la base de 35 centimètres, au-dessous de l'astragale de 25 centimètres.

Une tête de cheval en pierre et des monnaies trouvées dans ces fouilles n'ont pas été conservées.

Tout le plateau de Saint-Loup est couvert de débris de tuiles à rebords.

Il est donc possible que sur ce point deux églises se soient succédé sur l'emplacement d'un riche établissement gallo-romain[1], et que le cercueil ait constitué de tout temps dans ces églises une sépulture apparente.

G. Tholin,

Archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Note sur un objet de bronze découvert à Angers.

On vient de trouver à Angers, dans les fondations de la nouvelle église de Saint-Laud, un objet dont le dessin est reproduit à la page suivante (grandeur naturelle).

Cet objet est en cuivre recouvert d'une belle patine verte.

La branche A est brisée; le sommet B l'est également. L'écusson C représente au *droit* une croix au pointillé et au *revers* D un lacis exécuté par le même procédé. L'anneau E servait évidemment à tenir suspendu un écusson semblable qui a été détruit.

L'opinion de la plupart des personnes qui ont vu cet objet est

[1] Au reste, cette superposition des civilisations et parfois des cultes n'est pas rare dans le département de Lot-et-Garonne. M. Samazeuilh, correspondant du ministère, a cité (*Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, 1865, et *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, t. II, 1872) six exemples, bien constatés par des fouilles, d'églises de campagne élevées sur des substructions gallo-romaines. Je connais un autre fait pareil. Le même auteur cite une église construite sur un tumulus. Je pourrais citer un second exemple de cette particularité.

Digitized by Google

qu'il devait être fixé au frontal d'un cheval. Ne serait-ce point un chanfrein?

Je le crois du XIIe siècle; il a été découvert dans un terrain qui autrefois faisait partie d'une commanderie du Temple.

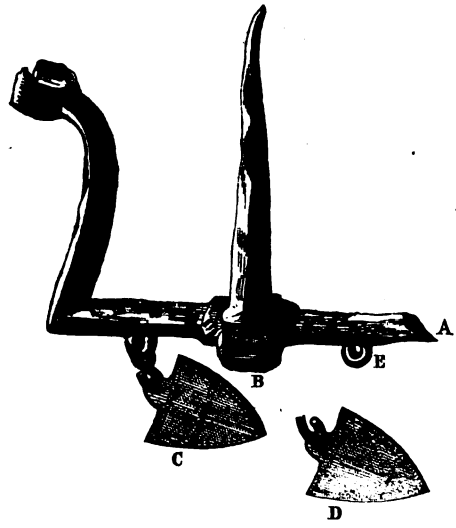

On se demande s'il n'aurait point appartenu au harnais d'un cheval de bataille de quelque templier?

GODARD-FAULTRIER,

Correspondant à Angers.

ENVOI DE PLUSIEURS ESTAMPAGES D'UNE BULLE DE PLOMB, par M. l'abbé ANDRÉ (de Vaucluse).

Les estampages envoyés par M. l'abbé André (de Vaucluse) ont été pris sur une bulle de plomb de 36 millimètres de diamètre et fort oxydée. On y voit à la face la tête de Saint-Pierre, et ses clefs en sautoir au revers. Sur les estampages envoyés, les légendes sont presque illisibles, en sorte que l'on ne pourrait, pour ainsi dire, en rien tirer, si la collection des Archives ne possédait heureusement une empreinte du même sceau, qui est de beaucoup meilleure et sur laquelle on lit très-bien à la face **SIGILLVM DOMINI**

Digitized by Google

PAPE, et au revers IN COMITATV VENAYSINI. C'est, par conséquent, le sceau du pape pour le Comtat-Venaissin. Comme l'empreinte de la collection des Archives ne porte, sur le registre d'entrée, aucune indication de provenance, ni mention d'acte, la difficulté est de trouver la date de cette bulle. Par l'examen de la gravure et par la forme des lettres, nous la croyons de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Dans le premier cas, cette bulle s'appliquerait à l'époque du pontificat de Grégoire X, qui, au concile de Lyon, en 1274, reçut des mains de Philippe le Hardi la cession du Comtat-Venaissin; dans le second cas, il faudrait descendre au pontificat de Clément V, qui établit son siége à Avignon en 1309.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Châsse émaillée du tombeau d'Eulgerius, évêque d'Angers au XIIe siècle.

Communication de M. Armand Parrot.

Parmi les évêques qui occupèrent le siége épiscopal d'Angers au moyen âge, un des plus distingués fut le savant *Eulgerius* [1].

Ce prélat, instruit à l'école épiscopale d'Angers, avait occupé dans cette école, avant d'être promu à l'épiscopat, les fonctions importantes d'écolâtre, en remplacement du docte Anglais, Geoffroy Babion, démissionnaire. Pendant quatorze ans (1111 à 1125), Eulgerius dirigea avec un talent si remarquable l'établissement confié ses soins, que le souvenir en est toujours resté vivace dans les fastes de école d'Angers transformée en université [2].

Tandis qu'Eulgerius exerçait les fonctions d'écolâtre, le siége épiscopal d'Angers vint à vaquer par l'élévation de son titulaire, Renaud de Martigné, à la dignité d'archevêque de Reims. Les

[1] Cet évêque est nommé *Eulgerius* dans l'épitaphe de son tombeau et *Ulgerius* dans une charte originale conservée aux archives de Maine-et-Loire (fonds Marmoutier). Cette dernière dénomination, dont on a fait *Ulger*, a depuis souvent prévalu.

[2] Voir mon *Histoire de l'École épiscopale et de l'Université d'Angers au moyen âge*.

Digitized by Google

vertus et la science d'Eulgerius le désignèrent aussitôt comme devant être le successeur de l'éminent Renaud de Martigné. Aux vœux du clergé et du peuple se joignit bientôt la sanction royale, et Eulger fut élu évêque d'Angers. Son sacre eut lieu avec une grande solennité, selon les chroniques de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Florent de Saumur, le 12 des calendes d'octobre (20 septembre) 1125, dans la basilique de Saint-Maurice d'Angers reconstruite par Hubert de Vendôme [1].

Après un épiscopat de vingt-quatre années souvent troublé par des querelles assez vives, surtout avec Geoffroy, cardinal-abbé de la Sainte-Trinité de Vendôme, Eulgerius rendit son âme à Dieu le 16 des calendes de novembre (17 octobre) 1149. Son corps fut inhumé dans la belle nef de la cathédrale, à l'embellissement de laquelle il avait puissamment contribué. Ce fut, croit-on, le premier évêque qui eut les honneurs de la sépulture dans la cathédrale d'Angers. Avant lui, les administrateurs du diocèse avaient été, pour la plupart, enterrés au milieu des fidèles dans le grand cimetière, dont une partie forme maintenant la place du Ralliement.

Ce fut dans le mur de la seconde travée de la nef, de cette nef grandiose que son successeur, Normand de Doué, compléta en remplaçant son plafond par des voûtes en coupoles d'une remarquable hardiesse, que le sarcophage en pierre calcaire, contenant le corps d'Eulger, fut inhumé à un mètre au-dessus du sol. On scella la moitié de ce cercueil dans la muraille, et l'on fit reposer l'autre partie sur un soubassement *ad hoc*, pour avoir la vue du sarcophage dans toute sa longueur et en même temps le garantir des outrages et de la cupidité des violateurs de sépulture. Quoique les tombeaux parallélipipèdes ne fussent plus en usage, on donna cette forme à celui d'Eulgerius, et on le recouvrit avec un *opertorium* prismatique, à cause, sans doute, de la décoration extérieure dont on le revêtit. Cette décoration consista en un second cercueil, c'est-à-dire une châsse en bois de chêne, entièrement recouverte d'orfévrerie émaillée; luxe jusqu'alors inaccoutumé en faveur des évêques d'Angers, et que les mérites d'Eulger purent seuls provoquer de la part de ses contemporains et en particulier de son clergé.

[1] L'évêque Hubert de Vendôme, avec le secours de son père, entreprit, au commencement du XIe siècle, la reconstruction de la cathédrale d'Angers; mais il ne put achever que les murs.

Digitized by Google

Sous son riche revêtement d'or et d'émaux aux couleurs éclatantes, le sarcophage d'Eulgerius mesurait 1 mètre 87 centimètres de longueur et 60 centimètres de hauteur, compris l'*opertorium;* il avait 34 centimètres de saillie en dehors de la muraille, chiffre qu représente la moitié de la largeur du cercueil. La châsse qui recouvrait le tombeau ne l'excédait guère en longueur et en largeur que de la dimension nécessaire pour l'entourer; il n'en était pas de même de la hauteur qui était beaucoup plus élevée que celle de l'*opertorium*, car elle avait 1 mètre 33 centimètres. Cette dimension représentait d'un côté la hauteur, du corps de la châsse, 78 centimètres, et de l'autre celle du toit, 55 centimètres.

Le milieu du toit était orné par un tableau oblong de 41 centimètres de hauteur sur 25 centimètres de largeur entièrement émaillé, sur lequel était représenté, dans un oval resplendissant d'or et d'azur, le Christ assis, la tête rayonnante et les mains appuyées sur les genoux, comme un Dieu animé d'une grande mansuétude. De chaque côté de la divinité étaient, sur deux rangs, douze petits portiques plein-cintre en bronze doré, ciselés avec habileté, hauts de 20 centimètres et larges de 10 centimètres. Des plaques d'émaux sur lesquelles des saints étaient figurés remplissaient chacune de ces arcatures, qui étaient en relief et soutenues par des pilastres romans avec piédestaux et chapiteaux dorés.

Le corps de la châsse était décoré, comme le toit, par un grand émail et par vingt-quatre petits de même dimension que les précédents. Sur le tableau qui occupait le milieu du parement était représenté le portrait en pied d'Eulgerius. Ce portrait demi-relief émaillé sur toute sa surface indique le degré de perfection auquel s'étaient élevés les artisans du XIIe siècle; car il fut exécuté sans cloisons ou épargnes pour maintenir la substance fusible, qui ne recouvrait le métal que d'une pellicule très-mince et opaque, difficulté qui est d'autant plus grande que, pour réussir, il faut que l'émail, posé à froid au pinceau, puisse entrer en fusion sans couler ni craqueler en se refroidissant.

Dans son portrait, Eulger était représenté debout, bénissant de la main droite et tenant sa crosse de la main gauche. L'émail de sa figure et de ses mains était couleur de chair. Il avait sur la tête son amict et par-dessus sa mitre, qui reproduisait la forme habituelle de l'amict présentant deux cornes produites par les plis de l'étoffe. L'une et l'autre coiffures étaient blanches, ainsi que les

Digitized by Google

fanons de la mitre. La chasuble était verte, la tunique bleu clair, l'étole dorée, l'aube d'un blanc verdâtre et les chaussures dorées. Tous ces vêtements étaient ornés au milieu et autour de bandes dorées, ciselées en losanges et rehaussées d'escarboucles et de lapis posés alternativement. La hampe de la crosse était blanche avec nœuds d'or, ainsi que la volute qui était tournée en dedans. Le personnage se dessinait sur un fond d'un beau bleu lapis semé de croisettes ovoïdes d'or, et une double bordure encadrait ce précieux portrait. Une de ces bordures était verte avec palmettes d'or superposées et remplies d'émail bleu à teinte dégradée, obtenue par la fusion du bleu foncé et du bleu clair; l'autre bordure était en bronze doré, dessus étaient tracés en lettres noires les six vers suivants qui constituaient l'épitaphe d'Eulger:

✠ HIC · IACET · EVLGERIVS · TENERIS · CONSVETVS · ABANNIS.
LINGVA · MENTE · MANV · FRVCTIFICARE · DEO ·
HVIVS · OPVS · MVLTIS · PRODESSE · DOCERE · MONERE ·
EXTIRPARE · SCELVS · CONSOLIDARE · FIDEM ·
FLENTEM · SOLARI · NVDVM · VESTIRE · SVPERBVM ·
FRANGERE · NEC QVEMQVAM · LEDERE · RECTA · SEQVI.

Un double étage de portiques semblables à ceux du toit accompagnaient le portrait d'Eulgerius; seulement ils étaient séparés par une plate-bande en bronze doré, sur laquelle était une inscription en lettres noires, dont on ne connaît que ce fragment:

MET IADIS SITVS... QVO IACET INVOLVNTA

Sous chacune des arcatures du parement, au lieu de saints, étaient representés en pied vingt-quatre dignitaires de l'Église d'Angers, amis du défunt. Ces curieuses figures émaillées étaient d'autant plus précieuses qu'elles donnaient une idée exacte du costume ecclésiastique porté, au XIIe siècle, par les principaux représentants du chapitre de la cathédrale d'Angers, et, pour qu'il n'y eût pas de confusion, on avait eu soin d'écrire autour de chaque arcade le nom du personnage placé au-dessous. Enfin des bandes de bronze doré et ciselé, ornées de cabochons bleus et rouges, entouraient le parement et le toit de la châsse.

Digitized by Google

Les côtés du tombeau, quoique très-peu apparents, avaient été divisés en trois parties. Les deux du bas étaient cintrées, et celle du haut avait la forme d'un triangle rectangulaire. On ignore si des émaux remplissaient ces espaces, dont les bordures en bronze doré portaient des entrelacs et des rais-de-cœur repoussés. Pour compléter la décoration de cette œuvre remarquable d'orfévrerie, on avait entouré sa base d'une plinthe oblique en bronze doré.

Quand on voulut mettre la châsse en place, elle était, paraît-il, de quelques centimètres trop petite; aussi fut-on obligé d'enlever une partie de l'épaisseur du cercueil en pierre, vers les pieds, pour obtenir le résultat désiré. Cette fausse mesure permet de supposer que la châsse d'Eulger a dû être exécutée en dehors d'Angers, sans doute par les habiles émailleurs de Limoges.

Enfin, pour que rien ne fît défaut à l'aspect grandiose du monument funéraire, érigé par la reconnaissance à la mémoire d'un des plus célèbres prélats angevins, on avait eu soin de creuser dans l'épaisseur du mur une arcade romane de 36 centimètres de profondeur. Plus tard, à droite de cette arcade, on construisit un autel sous le vocable de saint Mathurin, et à gauche une porte pour communiquer avec le cloître des chanoines.

Le moyen âge transmit sans doute intacte la décoration du tombeau d'Eulger aux générations de la Renaissance; mais il n'en fut pas de même depuis. Les protestants, lorsqu'ils pillèrent la cathédrale au mois d'avril 1562, donnèrent peut-être le signal des dilapidations, en enlevant une partie des petites plaques émaillées sur lesquelles étaient représentés des saints et des dignitaires de l'Église d'Angers. En 1636, Bruneau, sieur de Tartifume, constatait qu'il ne restait plus sur la châsse que les deux grands tableaux émaillés et dix-sept petits au lieu de quarante-huit qui y étaient à l'origine. (*Ms. 871 de la bibl. d'Angers.*)

A la fin du XVIIe siècle, les changements opérés dans la cathédrale par l'évêque Michel Le Peltier pour transformer le chœur à la romaine ne firent éprouver, grâce à sa situation dans la nef, aucun préjudice au tombeau d'Eulgerius. Malheureusement, il n'en fut pas de même des mausolées érigés en l'honneur des princes de la maison royale d'Anjou et des évêques d'Angers, qui furent en partie brisés et relégués dans la nef. Mais, un demi-siècle plus tard, la curiosité faillit être plus préjudiciable au tombeau d'Eulger que la main dévastatrice des protestants et celle de l'évêque Le Peltier :

Digitized by Google

c'est l'abbé Jacques Rangeard, secrétaire du chapitre, qui, dans une *note inédite*, nous en a conservé le souvenir.

«Le 20 septembre 1757, dit-il, un chanoine de l'église cathédrale ayant fait ôter ce tombeau, en forme d'un cercueil de bois couvert de cuivre doré, on découvrit une tombe placée dans le mur à la hauteur d'environ quatre pieds. Il y fit faire une ouverture, à la faveur de laquelle on put voir au dedans le corps de ce grand évêque. On le trouva couvert de ses ornements épiscopaux. Ses souliers étoient carrés par les extrémités et sans talons. Le dessus étoit découpé à la façon de la chaussure des anciens. Son suaire s'étoit conservé entier et presque dans sa première blancheur. Comme je n'ai vu aucuns restes de sa soutane, j'ignore s'il en avoit une. Son rocher étoit d'une toile assez fine; sa chasuble, d'une étoffe de soie à fleurs rouges sur un fond violet, étoit entière. Sa crosse en bois étoit dans toute sa longueur. La populace, informée de cette découverte et poussée par une curiosité funeste ou par une aveugle superstition, accourut en foule le 21 à ce tombeau. On l'ouvrit par l'endroit qu'on avoit inutilement refermé dès le matin. Chacun s'empressa d'enlever quelques parties des vêtements qui couvroient les ossements de ce grand évêque. Rien n'eût échappé au pillage, si on ne se fût empressé de cacher ce précieux monument à ces regards. On y réussit en couvrant cette tombe de pierre du cercueil ou petit mausolée de bois qui y est aujourd'hui. On lit sur ce mausolée, orné autrefois des figures des apôtres en bronze doré, cette seconde épitaphe, différente de celle qui est autour de la figure (d'Eulger) :

Hic jacet Ulgerius qui presul nomine .....,
Quidquid dura potest sors dare sustinuit.
Gaudia nulla dies dedit illi, nec loca pacem,
Solamenque tulit nullus amicus ei;
Post res ablatas propria de sede fugatus,
Hospes erat mundi, certa statione carebat.»

(Ms. 628 de la bibl. d'Angers, fol. 142.)

Quand on répara la cathédrale, en 1764, avec les anciens pavés retaillés et les pierres tombales déplacées, le tombeau d'Eulger n'eut point à souffrir. Il n'en fut pas de même lorsque, le 12 mars 1764, les chanoines vendirent à un fondeur les épitaphes en cuivre scellées dans les murs de l'église. On voulait alors faire disparaître

Digitized by Google

de la vieille basilique tout ce qui rappelait le sentiment inappréciable de l'art et le nom des hommes qui s'en étaient inspirés pour enrichir l'édifice de quelques chefs-d'œuvre de sculpture et de ciselure. Dans ce but on badigeonna les murs, après avoir maçonné les arcades sous lesquelles reposaient dans leurs sépulcres séculaires quelques évêques. Le tombeau d'Eulgerius fut du nombre de ceux qui disparurent sous la truelle du maçon; grâce à cette circonstance, il fut épargné par le vandalisme révolutionnaire.

Depuis cette époque, il n'était plus question de ce tombeau, et les archéologues regardaient le lieu où il avait existé comme déshérité de son trésor; aussi la surprise fut générale, lorsque les restaurations qui s'exécutent dans la cathédrale firent découvrir, il y a quelque temps, le tombeau d'Eulgerius recouvert de sa châsse. Mais cette châsse a bien perdu de son ancienne splendeur. Tous les émaux ont disparu; l'ornementation en bronze doré seule subsiste encore, et sur les arcades du parement on peut lire les noms suivants, tracés en lettres d'or sur fond noir, des personnages qui étaient représentés au-dessous :

PAGANVS · ENGELA'
GAVFRID' BEIVL
VALET · MAGIST · SCO'
NORMAND' ARCHIDO'
VANV
GAVFRID'
RADVLP' ARCHID'
HVGO DE SAMBLENCIA
GVILLELM' POTAN
✠ GVIDO DE PRESCENTIA

Quelques-uns de ces noms rappellent des célébrités de l'époque; tels sont ceux de l'archidiacre Normand de Doué, qui succéda à Eulger sur le siége épiscopal d'Angers; du maître-école Valet; de l'archidiacre Raoul; du chanoine pénitencier Hugues de Samblançay, auquel la cathédrale est redevable des belles verrières qui décorent sa nef, et de Geoffroy, qui est sans doute Geoffroy dit *La Mouche*, doyen puis évêque d'Angers en 1162. Si toute chance de retrouver les portraits de ces illustrations est depuis longtemps perdue, il n'en est pas de même de la possibilité de restaurer le beau monument d'orfévrerie auquel ils appartenaient. C'est dans ce but que la châsse

Digitized by Google

a été enlevée du lieu qu'elle occupait, afin d'être remise, autant qu'il sera possible, dans son état primitif. Deux dessins coloriés représentant l'un l'ensemble de la châsse et l'autre la figure d'Eulger, conservés dans la *collection Gaignières à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford*, et dans la même collection à la *bibliothèque Nationale de Paris, fonds latin, 17030, fol. 66 et 67*, pourront être d'une grande utilité dans cette circonstance. Enfin, lorsque la châsse aura recouvré son ancien lustre, elle viendra reprendre sa place sur le cercueil d'Eulgerius, qui sera ouvert préalablement, afin qu'on puisse constater ce qu'il renferme. Après cet examen, le cercueil et la châsse seront scellés de nouveau.

Telles sont les vicissitudes par lesquelles a passé le tombeau d'Eulger, vicissitudes bien légères quand on les compare à celles qu'ont éprouvées tous les tombeaux de ses successeurs [1]. Aussi va-

[1] Parmi les monuments funéraires qui disparurent de la cathédrale pour faire place à des décorations d'un goût plus que douteux, il convient de rappeler la belle tombe en cuivre de l'évêque Guillaume de Beaumont, mort en 1240, sur laquelle il était représenté de grandeur naturelle, vêtu de ses habits épiscopaux, les mains croisées sur la poitrine, et serrant de son bras droit sa crosse tournée en dehors. Cette tombe, par ordre du chapitre, fut enlevée, le 13 mai 1747, du milieu du chœur de la cathédrale où elle recouvrait la sépulture de l'évêque, et elle fut vendue à un fondeur, le 31 mai 1748, pour la modique somme de 900 livres. Il en fut de même des autres plaques funéraires qui étaient dans la cathédrale. Les sépultures épiscopales placées en dehors de l'église de Saint-Maurice n'eurent pas un meilleur sort. De ce nombre est celle de Michel Loiseau (*Michael Avis*), décédé en 1260. Ce prélat avait été inhumé dans le chœur de l'église des Jacobins d'Angers, dont il avait été l'un des principaux fondateurs. Son tombeau, un peu élevé de terre, consistait en une plaque oblongue de cuivre émaillé d'un merveilleux travail et qui contenait la figure de grandeur naturelle du prélat, couchée, la tête appuyée sur un coussin et les pieds sur un dragon. Il était vêtu de ses habits pontificaux et coiffé d'une mitre; dans la main droite il tenait sa crosse, et dans la main gauche un livre. La tête et une partie des vêtements étaient colorés d'émaux champlevés demi-ronde bosse. «Des pierres précieuses, dit Bruneau de Tartifume (*fol. 145, ms. 871 de la bibl. d'Angers*), grosses comme œufs de pigeon, et des perles» relevaient de leur éclat les riches bordures de la chasuble et de la tunique. Sa crosse était, selon le même chroniqueur, «de bresil;» mais la pointe et la volute étaient de bronze doré. Au-dessus de la tête de l'évêque on lisait, sur une sorte de rouleau déployé :

MICHAEL QVON
DAM EPISCOPVS
ANDEGAVENSIS

Quatre lions ronde bosse en bronze doré étaient aux quatre coins de la tombe, dont le fond quadrillé était rempli de rosaces habilement ciselées. Enfin une bor-

Digitized by Google

t-il devenir un des plus précieux monuments historiques de la cathédrale d'Angers.

ARMAND PARROT.

RAPPORT SUR DES COMMUNICATIONS DE MM. CHERBONNEAU, NOZOT, THUOT, ET BEAUCHET-FILLEAU.

M. Cherbonneau adresse au Comité les photographies de trois lampes en terre cuite du musée de Constantine. Je ne puis que partager l'opinion de notre correspondant sur les deux premières, qui représentent certainement une Diane chasseresse et un combat de gladiateurs. Quant à la troisième, comme lui, j'en regarde l'origine chrétienne comme indiscutable, mais je ne puis accepter la description qu'il en donne. Il y voit trois soldats romains préposés à la garde du sépulcre, et le Christ s'élevant dans les airs au moyen de deux ailes attachées à ses épaules. L'erreur est manifeste. Les trois premiers personnages, dont le costume n'a rien de guerrier et qui portent pour coiffure de petits bonnets phrygiens, sont les trois jeunes Hébreux, Ananias, Misaël et Azarias, que Nabuchodonosor fit jeter dans la fournaise ardente pour lui avoir refusé leur adoration. Des

dure gravée sur épargne contenait une suite d'arcades garnies de statuettes d'évêques et de moines, ainsi que l'inscription suivantes en lettres d'or :

UILLA : CREAUIT AUIS MICHAELEM SIC TUMULTUM ETDEDIT ANDEGAUIS DOMINUS SIBI POATIFICATUM · DOCTRINA CLARUS : CUNATIS DULCEDINA CHANUS : ECCLESIE TUTOR : PRIMUM PROBITATA SEQUTOR : SUMMA DEUS CELI QUI LESUS CUSPIDA TELI : CLAMASTI TER HALI : UENIAM DES HUIC MICHAELI : FUNUS : AUIS : UILLA : MICHAELIS SIC CAPE MILLE ANNIS : MISCERBIS BIS CENATUM TRIGINTA Q 2 : BIS :

Ce splendide morceau d'orfévrerie, où l'or alliait son éclat à celui des émaux, fut vendu en 1725 à un fondeur pour être remplacé par une épitaphe en marbre. Il fut racheté à cette époque par un amateur éclairé des arts; mais depuis qu'est-il devenu? Ses héritiers auront sans doute vendu de nouveau à un fondeur ce chef-d'œuvre que les anciens avaient conservé, pendant plusieurs siècles, sous des volets soigneusement fermés. Grâce encore à la collection de Gaignières, on en possède au moins le dessin.

Digitized by Google

flammes sont figurées sous leurs pieds. Le personnage ailé et nimbé n'est autre que l'ange du Seigneur qui vint leur apporter rafraîchissement et consolation. (Daniel, chapitre III.) Ce sujet se retrouve fréquemment dans les peintures, sculptures, poteries et verreries des premiers siècles chrétiens. La Rome souterraine de Bosio, le livre de Ciampini et les ouvrages récemment publiés sur les catacombes en fournissent de nombreux exemples.

Notices intéressantes, transmises par M. Nozot, sur quatre localités du département des Ardennes, Gerson, Barby, Signy et Montlibert. A classer avec les envois precédents du même correspondant pour le répertoire du département.

Le terroir du village de Gerson, aujourd'hui détruit, fait partie de la commune de Barby. Ce lieu est célèbre pour avoir donné naissance, en 1363, à l'illustre et saint chancelier de l'Université de Paris, Jean Le Carlier, plus connu sous le nom de Jean Gerson. Un ancien maire de Barby possède un vieux tableau représentant le chancelier de grandeur naturelle. C'est dans l'église de Barby que repose, en un cercueil de pierre, la mère de Jean Gerson, dont M. Nozot nous a communiqué une première fois l'épitaphe en 1857 (*Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. II, p. 33). On voit dans la même église une inscription relatant les fondations du curé Gamart, mort en 1694, et une cloche datée de 1791, dont l'inscription mérite d'être publiée en raison de sa singularité :

L'AN DE GRACE 1791, 3 DE LA CONSTITUTION FRANCAISE, I'AI ETE BENITE PAR M. REMI COLSON, CURE DE LA PAROISSE DE BARBY ET GERSON, ET NOMMEE MARIE IEANNE, A L'HONNEUR DE LA Ste VIERGE ET DE St IEAN-BAPTISTE, PATRON DE CETTE PAROISSE.

«IE SUIS LA LIBERTE, I'ANNONCE LA LOY «ET LA RELIGION.»

M. REGNARD FONDEUR.

M. Marion a rendu compte de la notice de M. Thuot sur l'ancienne forteresse gauloise du Puy-de-Gaudy. L'auteur de cette notice me fait l'honneur de demander mon opinion sur une inscription trouvée au même lieu. M. Thuot la croit d'origine chrétienne; elle est en effet précédée d'une petite croix. Elle ne paraît pas compo-

Digitized by Google

sée de plus d'un mot. Est-elle en caractères grecs; comment doit-on la lire? Telle est la question. Autant que permet d'en juger l'estampage, les caractères me semblent latins, mais grossièrement formés. Quant à la lecture, avec le secours de la sagacité de notre confrère M. Quicherat, nous croyons voir là un nom barbare, celle du défunt CHUINDO. La racine de ce mot se retrouve dans un certain nombre de noms d'origine germanique en usage surtout aux VIe et VIIe siècles.

Le Comité a reçu de M. Beauchet-Filleau le procès-verbal très-détaillé de la fouille d'une sépulture du commencement du XIVe siècle dans l'église de Bouin, commune de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Les précautions prises, il y a cinq siècles, pour en assurer l'inviolabilité, n'ont pu garantir cette tombe des recherches d'une curiosité peut-être indiscrète. On n'a rencontré aucune inscription; mais seulement des vases en terre d'un travail grossier, des fragments de verre et deux pointes de fer.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UN CACHET D'OCULISTE ROMAIN ET UN PETIT EX-VOTO EN BRONZE TROUVÉS AU BOLAR, PRÈS DE NUITS.

Communications de M. Aurès.

La section m'a fait l'honneur de me renvoyer deux communications de M. Aurès, notre correspondant à Nîmes.

La première, qui est datée du 24 octobre dernier, est relative à un cachet d'oculiste romain, trouvé il a quelques années au quartier de *Bolar*, près de *Nuits*, et appartenant aujourd'hui à un zélé collectionneur de cette ville, M. Boudié.

Un autre cachet d'oculiste romain avait déjà été trouvé au même endroit en 1845; publié la même année par M. le docteur Duret, dans une note additionnelle à l'*Essai sur l'histoire de Nuits*, de M. Vienne [1], il a été reproduit depuis, d'une manière plus exacte, par le docteur Sichel [2] et par M. Grotefend [3]. Celui-ci est nou-

[1] Dijon, 1845, in-8°, p. 370.

[2] *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains*, Paris, 1866, in-8°, p. 58 et suiv.

[3] *Die Stempel der römischen Augenärzte*, Hanovre, 1867, in-8°, p. 44, n. 26.

Digitized by Google

veau et inédit; c'est le 130e dont j'aie pu jusqu'ici recueillir les inscriptions [1].

Il ne forme pas un carré, comme la plupart des cachets aujourd'hui connus, mais un rectangle de 92 millimètres de longueur sur 46 de largeur; et il ne porte que deux inscriptions, une sur chacune de ses tranches les plus longues. Je reproduis ici ces inscriptions d'après les dessins et estampages de M. Aurès.

1re SEPT · SOTERICHIAN
PALLAD · AD DIATHES

2e SEPT · SOTERICHIANI
DIAMYS · AD · VET · CICA

C'est-à-dire :

1re *Sept(imii) Soterichiani*
Pallad(ium) ad diathes(es).

2e *Sept(imii) Soterichiani*
Diamys(us) ad vet(eres) cicat(rices).

Le nom de l'oculiste *Septimius Soterichianus* est nouveau pour nous; il ne s'est rencontré sur aucun des autres cachets jusqu'ici connus; le propriétaire du cachet trouvé au Bolar en 1845 s'appelait *C. Dedemo.*

Le nom du collyre *palladium*, mentionné dans l'inscription de la première tranche, s'est rencontré sur deux autres cachets [2]; mais on ne le trouve chez aucun des médecins de l'antiquité qui ont traité des maladies des yeux. M. Sichel [3] pense que c'est un de ces noms pompeux, comme *isotheon*, *isochryson*, etc., imaginés par les inventeurs pour exprimer l'efficacité de leurs remèdes, mais sans en indiquer la composition. Quant au mot *diatheses*, le même savant a démontré [4] que c'était le terme général dont on se servait pour désigner les maladies des yeux; et, en effet, on trouve sur les cachets jusqu'ici connus onze collyres *différents* employés, comme celui-ci, *ad diatheses.*

[1] L'auteur du recueil de ces monuments le plus complet qui ait encore paru, M. Grotefend, n'en connaissait que 108 en 1867.

[2] Un de Bavai (Grotefend, n° 46), l'autre de la bibliothèque Nationale (*ibid.* n° 98).

[3] *Cinq cachets d'oculistes romains*, Paris, 1845, in-8°, p. 11; *Nouveau recueil de pierres sigillaires*, p. 41.

[4] *Nouveau recueil*, p. 57.

Digitized by Google

Le nom du collyre mentionné dans l'inscription de la seconde tranche est écrit d'une manière fautive ; M. Aurès le fait remarquer avec raison. Au lieu de *diamysus* il faudrait *diamisyos* (*διαμίσυος*) ; mais cette faute avait passé dans l'usage : ce collyre est un de ceux qui se rencontrent le plus souvent sur les cachets, et son nom y est écrit indifféremment *diamysus*, *diamisus* et *diamisyos*.

Quant aux anciennes cicatrices pour lesquelles on l'employait, *ad veteres cicatrices*, ce n'étaient pas des cicatrices quelconques, et il n'y a pas lieu de conclure de la mention qui en est faite ici, que *Septimius Soterichianus* « ne s'occupait pas seulement des maladies des yeux, mais qu'il exerçait aussi quelquefois la médecine proprement dite ; » c'étaient seulement les *cicatrices de la cornée transparente*, maladie des yeux qui était, à ce qu'il paraît, assez commune, puisqu'on la trouve mentionnée plus de trente fois sur nos cachets [1].

La seconde communication, datée du 26 octobre, est relative à un petit *ex-voto* en bronze, trouvé au même endroit que les deux cachets d'oculistes, au Bolar, près de Nuits, et appartenant aujourd'hui à M. Marey-Monge.

Cet *ex-voto*, dont M. Aurès nous envoie un excellent dessin, est la représentation, assez grossière d'ailleurs et exécutée sans doute par un artiste gaulois, d'un âne ou d'un mulet, sur le socle de laquelle se lit l'inscription suivante, qui est gravée au pointillé et distribuée sur deux des faces de ce socle :

1° Sur la face antérieure,

GALLIO·L·
MATVRCI

2° Sur la face latérale gauche,

V· S· L· M· DEO
SEGOMONI·DONAVI

C'est-à-dire :

Gallio, l(ibertus) Maturci,
v(otum) s(olvens) l(ibenter) m(erito) Deo Segomoni donavi.

M. Aurès remarque avec raison que cet *ex-voto* a été publié dans une note additionnelle à l'*Essai historique sur la ville de Nuits* de

[1] Voy. Sichel, *Cinq cachets d'oculistes romains*, p. 9.

Digitized by Google

M. Vienne, mais sans l'inscription, que l'auteur de cette note n'avait pu déchiffrer. Je dois ajouter qu'on en trouve une très-bonne gravure dans l'ouvrage intitulé : *Autun archéologique, par les secrétaires de la Société éduenne et de la Commission des antiquités d'Autun*[1], et que l'inscription y est exactement reproduite et très-bien expliquée.

Quant à *Segomon*, l'une des divinités gauloises que les Romains avaient assimilées à leur dieu Mars, on pourra consulter dans la nouvelle édition de l'*Antiquité de Lyon*, de Jacob Spon[2], une note où se trouvent citées les diverses inscriptions dans lesquelles il est mentionné.

L. Renier,

Membre du Comité.

Inventaire du matériel du théâtre de Saint-Cyr.

Communication de M. G. Desjardins.

Quelle bonne fortune ce serait pour l'histoire du théâtre que de posséder l'inventaire de la mise en scène d'*Esther*, cette tragédie que Louis XIV fit représenter avec tant de luxe par les élèves et dans la maison de Saint-Cyr, le 26 janvier 1689!

Pour les costumes seuls on avait dépensé 14,000 livres.

C'étaient des robes à la persane, ornées de perles et de diamants qui avaient autrefois servi au roi dans ses ballets, dit M. Lavallée dans *La maison de Saint-Cyr*.

Les décors avaient été peints par le décorateur des spectacles de la cour.

Et le roi lui-même, placé à la porte, « la canne haute pour servir de barrière, » remplissait les fonctions de contrôleur.

Malheureusement, la communication que M. G. Desjardins a envoyée au Comité ne tient pas toutes les promesses de son titre, sans qu'il y ait aucunement de la faute de notre correspondant. Mais la pièce, sans date, dont il a pris copie, de l'avis des personnes expertes aux choses du théâtre que nous avons consultées, ne semble être que le carnet d'un garçon d'accessoires relatant les choses dont il est chargé. C'est l'opinion de M. Émile Perrin, administrateur de la Comédie-Française, après l'avoir été de l'Opéra.

[1] Autun, 1848, in-8°, p. 262 et suiv.
[2] Lyon, 1858, in-8°, p. 154 et suiv.

Digitized by Google

Cet inventaire comprend les décors, les meubles, les accessoires et les ustensiles qui ont servi aux représentations d'*Esther* et à celles d'*Athalie*, qui fut jouée avec bien moins d'éclat et en simple costume de classe dans la chambre de Mme de Maintenon, à Versailles, en présence du roi.

Parmi les meubles nous remarquons «le fauteuil d'Athalie en .....velours d'Utrecht,» détail qui jette des aperçus étranges, mais non inattendus, sur l'exactitude de la mise en scène.

Parmi les ustensiles nous en trouvons dont l'explication est difficile. Ce sont des plaques de fer-blanc au nombre de 195, puis de 13, qui étaient peut-être des réflecteurs pour les «chandelles» que l'on brûlait alors pour éclairer la scène et que l'on venait moucher pendant la représentation.

Quant aux 35 biscuits de fer-blanc, sont-ils des pâtisseries qui décoraient la table du festin indiqué au 3e acte d'*Esther?* sont-ils les bobèches où brûlaient les chandelles de la rampe? Les experts n'osent se prononcer.

Les pierres et brillants à l'usage des classes sont cités dans les *Mémoires de Luynes*, à propos d'une représentation d'*Esther* donnée à Saint-Cyr, le 15 janvier 1756, en présence du dauphin et de la dauphine.

«On s'était servi, dit le duc de Luynes, de toutes les étoffes de la maison que l'on avait chamarrées avec du clinquant, et l'on avait fait usage d'un grand nombre de pierreries fausses qui appartiennent à la maison; elles lui avaient été données par Louis XIV, et l'on estime qu'il y en a pour vingt mille livres. Ces pierreries ont été données à l'occasion d'*Esther* et d'*Athalie*.»

Pour cette représentation, «les filles qui chantaient avaient conservé sur le théâtre les distinctions de leur classe,» ajoutent les *Mémoires*.

Ce détail nous ferait penser que l'inventaire qui nous occupe ne remonte peut-être pas au delà du XVIIIe siècle, et qu'il fut fait à l'occasion de cette représentation isolée, souvenir des anciennes fêtes dramatiques où le grand roi prenait un intérêt si vif. Car nous savons qu'à l'origine les demoiselles de Saint-Cyr qui prenaient part à la représentation portaient des robes à la persane. Celles qui n'y prenaient point part occupaient des gradins dans la partie de la salle qui était réservée au public.

«La salle était le spacieux vestibule des dortoirs. On l'avait par-

Digitized by Google

tagée en deux parties, l'une pour la scène, l'autre pour les spectateurs. Les deux amphithéâtres avaient été adossés aux murs : le plus petit réservé à la communauté, le plus grand aux jeunes pensionnaires; les plus petites, qui formaient la classe rouge, et qui étaient âgées de moins de onze ans, furent placées sur les gradins d'en haut; au-dessous d'elles les vertes, qui n'avaient pas encore quatorze ans; au-dessous des vertes les jaunes, parmi lesquelles on était rangé de quatorze à dix-sept ans; enfin sur les gradins du bas les plus grandes, les bleues.» Entre les deux amphithéâtres étaient les siéges pour les spectateurs du dehors[1].

La «maîtresse générale,» qui figure dans cet inventaire pour 75 pierres blanches et 1 pierre en rosette, ne peut être Mme de Maintenon, qui assistait derrière le roi à la première représentation d'*Esther*. Nous ne savons à qui ce titre doit se rapporter.

Malgré les immenses lacunes que présente l'inventaire trouvé par M. G. Desjardins, nous pensons qu'il est intéressant d'en publier le texte, rien de ce qui touche, même de loin, les œuvres de nos grands littérateurs n'étant indifférent au public.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Inventaire du matériel du théâtre de Saint-Cyr.

Un petit cahier in-8° de 6 feuillets, couvert de papier à fleurs rouges, jaunes, vertes et violettes sur fond doré, et intitulé «Inventaire de la chambre d'exercices,» contient l'énumération du matériel qui a servi à jouer *Esther* et *Athalie* devant Louis XIV. Au revers de la couverture on lit : «Maîtresse générale.» Le théâtre était dans ses attributions. Suit un faux titre : «Inventaire du théâtre.» Le manuscrit commence au 2e feuillet.

Chaque page du cahier a été paraphée par les commissaires du district de Versailles qui ont fait l'inventaire de la maison de Saint-Cyr en 1790[2].

INVENTAIRE DU THÉÂTRE.

4 rideaux y compris celui de l'avant-scène.
20 coulisses avec les toiles plaffonées.
Le jardin d'Esther, toile dormante.

[1] Notice sur *Esther*, par M. Paul Mesnard, dans *Les grands écrivains de France*.
[2] Archives de Seine-et-Oise, série D. Abbaye de Saint-Cyr.

Digitized by Google

Les coulisses de l'avant-scène dormantes.
Le trosne d'Assuérus.
Le trosne de Joas et les gradins.
Le fauteüil d'Athalie, velours d'Utrech.
1 armoire à 2 battans.
1 bureau à 8 guichets.
1 bureau à 2 guichets.
3 gradins de bois blanc.
4 bancs de bois de chêne.
48 chaises communes.
1 grande échelle double.
1 corbeille pour les cordages.

Ustencilles.

195 plaques de fer blanc.
13 ditto plus petites.
35 biscuits fer blanc.
Piques, sabres, etc., pour la tragédie d'*Hester* et d'*Athalie*, en bois et fer blanc, que l'on ne remplace qu'à l'extrémité.
3 enveloppes de toile rousse.
L'épée d'Abner.
Le sceptre de Joas en bois doré.

Pierres brillantes à l'usage des classes.

Maîtresse générale.

75 pierres blanches.
1 ditto en rosette.

Classe bleue.

300 pierres blanches.
103 ditto plus petites, de couleurs.
114 ditto à 2.
21 ditto plus petites.
6 grosses agraffes.
34 dittos (*sic*) moyennes.
37 ditto petites.
Petites figurées pour coëffer.
Coliers et autres ajustemens sur lequels tienent d'autres pierres à demeure.

Classe jaune.

318 pierres.
9 agraffes.
3 rosettes.

Digitized by Google

Classe verte.

128 pierres.
24 ditto à 2.
5 ditto en rosette.

Classe rouge.

122 pierres.

Pectoral du grand-prêtre.
Thiare du grand-prêtre.
Thiare de Mathan.
Revetües de pierres de toutes couleurs.

Pour copie conforme :

G. Desjardins,

Archiviste de Seine-et-Oise.

Note sur trois découvertes archéologiques faites dans la Seine-Inférieure.

Communication de M. l'abbé Cochet.

Sur le territoire de l'ancienne abbaye de Bellosanne, canton de Gournay, le garde de M. le général Pajol, en bêchant la terre, a trouvé d'anciennes poteries dont plusieurs fragments ont été envoyés à l'examen de M. l'abbé Cochet. Il y a reconnu des vases gaulois décorés de raies horizontales, de pointes saillantes imitant des clous, et enfin ayant un caractère tout particulier d'ornementation. Le terrain a été réservé pour une fouille dès que le temps le permettra.

La seconde découverte est celle d'une ville romaine sur le plateau élevé qui domine la ville d'Eu et dans un taillis nommé le *Bois-l'Abbé*. Cette ville n'est autre que celle d'*Augusta*, déjà entrevue par M. Estancelin en 1820 et 1821. Cette ville eut un théâtre très-voisin des ruines explorées. M. l'abbé Cochet promet à la section une note détaillée sur sa découverte.

La dernière trouvaille a eu lieu à Longueville, dans le grand puits de l'ancien château. Il s'agit d'une tête humaine en pierre de taille du poids de 20 kilogrammes. Cette tête, coiffée d'un casque, est évidemment celle d'un chevalier. Le style, qui annonce le XIVe ou le

Digitized by Google

xve siècle, fait penser que cette tête dut appartenir à une statue de du Guesclin, comte de Longueville, sous Charles V, et dont l'image se voyait dans l'ancien prieuré.

FOUILLES À EU.

Exploration de la ville romaine d'*Augusta*.

Les origines de la ville d'Eu sont obscures comme toutes celles des anciennes villes de France. Dès le siècle dernier, elles furent l'objet d'études et de travaux scientifiques. M. Capperon, ancien doyen de Saint-Maixent (Picardie), retiré à Eu vers la fin de sa carrière, s'efforça d'en élucider les antiquités dans le *Mercure de France*[1] et les *Mémoires de Trévoux*[2], ces véritables moniteurs scientifiques du XVIIIe siècle. L'abbé Lebœuf[3] et le Père Claude du Moulin, plus connu sous le nom d'abbé des Thuilleries[4], relevèrent le gant et soutinrent à ce sujet une polémique dans les mêmes recueils.

En 1820 et 1821, M. Louis Estancelin, le futur historien des comtes d'Eu, transporta la question sur son vrai terrain. De l'histoire, qui était muette, il en appela aux fouilles qui sont toujours éloquentes. Il interrogea l'étroit plateau de *Beaumont*, que le *Bois-l'Abbé* recouvrait alors de ses halliers et de ses broussailles. Il y trouva le siége de la ville antique, absolument comme M. Grignon en trouva une au Châtelet, près Saint-Dizier, sous Louis XVI, comme MM. Mignard et Coutant ont rencontré *Landunum* sur un plateau de la Bourgogne, comme M. de Roucy en a rencontré une au Mont-Berny et à Champlieu dans la forêt de Compiègne.

Malheureusement, en 1820, l'heure de l'archéologie, déjà fort avancée aux Iles Britanniques, n'avait pas encore sonné sur le sol de la France. La Société des antiquaires de Normandie, dont M. Estancelin fut un des plus ardents promoteurs, ne devait naître que quatre ans plus tard. Aussi cet archéologue prématuré ne sut-il pas tirer de ses fouilles tout le parti que comportait un pareil travail. Il se borna à des sondages, et de ces essais de deux années il ne

[1] *Mercure de France* de juillet, août et septembre 1720, de mai 1722, avril et mai 1731, février et juin 1732.

[2] *Mémoire de Trévoux* de mai 1714 et mai 1716.

[3] *Mercure de France*, juin 1731.

[4] *Mémoire de Trévoux* de septembre 1716 et *Mercure de France* de juin 1722.

Digitized by Google

nous est resté qu'une note, qui, en 1825, forma la première page des publications de la Société des antiquaires de Normandie[1]. Plus tard, M. Estancelin en fit la préface de son *Histoire des comtes d'Eu*[2]. Nous regretterons toujours que le premier explorateur d'*Augusta* n'ait pas conservé de son travail un plan géométrique, cette suprême consolation de toute ruine destinée à retourner sous terre.

Grâce à une allocation votée par le conseil général de la Seine-Inférieure, et dont M. le Préfet de ce département a bien voulu disposer en ma faveur, j'ai pu cette année commmencer, sur l'emplacement d'*Augusta*, une exploration que les pluies de l'automne ont vivement contrariée.

Malgré cette épreuve inattendue, j'ai continué mon œuvre entreprise dans les premiers jours de septembre 1872. Je l'avais commencée au point où M. Estancelin tenta ses premiers sondages, et là où MM. Émile et Daniel Fauquet, de Rouen, avaient fondé, vers 1860, un établissement rural.

C'était à l'endroit où la route d'Eu à Faucornaux, ouverte seulement depuis un demi-siècle, coupe la crête des monuments antiques. J'ai pu m'assurer, par une série de fouilles et de sondages, que l'ensemble des constructions ne mesure pas moins de 150 mètres de longueur. Tout cet espace que la charrue ne saurait entamer est couvert de salles, de couloirs, de galeries, de carrés, dont la destination nous paraît à cette heure impossible à déterminer.

Toutefois je suis porté à croire qu'à l'est de la ferme et vers la partie orientale de nos fouilles le premier édifice qui se présente est un temple ou une *cella* antique. C'est une construction carrée dont les proportions sont de $12^{m},60$ sur $11^{m},90$; les murs n'ont pas moins de $1^{m},20$ d'épaisseur sur trois côtés. Le quatrième n'a que 80 centimètres, mais il touche à d'autres bâtiments.

Au bas des murs et au niveau du pavage, qui a disparu, mais dont l'assise subsiste, on remarque trois canaux en terre cuite disposés pour l'écoulement des eaux. Toutefois il existe, à l'intérieur, des murs beaucoup moins épais que ceux du dehors et dont je ne saurais donner l'explication.

J'ai supposé ce bâtiment consacré à des usages religieux, parce que sa forme carrée rappelle les temples d'Avallon, de Jublains, de

[1] *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, année 1825, p. 1 à 24.
[2] *Histoire des comtes d'Eu*, p. 1 à 20 et 399 à 404, Rouen, Miegard, 1828.

Digitized by Google

Champlieu, du Mont-Berny, de Sainte-Marguerite-sur-Mer et de la cité de Limes près Dieppe; mais cette détermination ne me paraît pas sans appel.

Les murs de ce petit édifice, mystérieux comme toutes les constructions antiques, étaient construits, à l'intérieur, avec du silex et autres matériaux de notre sol; mais l'appareil extérieur était revêtu avec de la pierre tuffeuse taillée carrément et en petit appareil. C'est à ce petit monument que commençait la suite des édifices que nous avons reconnus. La chaîne était ininterrompue, mais les constructions étaient presque arasées.

L'édifice principal que nous ayons dégagé entièrement est d'une étendue beaucoup plus considérable que le précédent. Il n'a pas moins de 40 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur. Dans certaines parties, les murailles ont encore $1^{m},80$ de hauteur; leur épaisseur est de plus de 1 mètre. Ces murs sont construits en moellon taillé en petit appareil et chaînés avec des assises de briques rouges, ce qui leur donne l'aspect bien connu des constructions antiques. Tous ces murs furent autrefois recouverts de crépis coloriés; nous en avons rencontré des masses parmi les décombres. Les couleurs qui dominaient étaient le rouge et le bleu, obtenus à l'aide de l'ocre à la fritte d'Alexandrie. En dehors des lignes horizontales qui composaient l'ensemble de la décoration, nous avons recueilli des grappes de fruits imitant des raisins gigantesques.

Ce grand édifice se partageait en salles et en galeries, dont il est plus aisé de montrer la place que d'en assigner la destination. Des marbres l'ont autrefois décoré, car nous en avons encore recueilli des débris de plusieurs couleurs, bien qu'il en ait été ramassé davantage dans les précédentes explorations.

Nous pensons que cet édifice, si imposant à son origine, était orné de colonnes rondes d'ordre corinthien. Nous avons recueilli trois fûts et deux chapiteaux que nous supposons provenir de cet endroit. La pierre de ces colonnes est jaune, et nous la croyons du bassin de Paris.

Mais ce qui provient assurément de ce monument antique, ce sont trois fragments de corniche qui dénotent une grande importance et presque la destination de l'édifice. Le premier fragment ne se composait que de feuillages profondément gravés à l'aide du ciseau. Le second, beaucoup plus important, présente des trophées d'armes où l'on reconnaît des boucliers ronds, des faisceaux de bou-

Digitized by Google

cliers allongés, des pointes de lances, des poignées d'épées, enfin tous les attributs de la guerre et du dieu des combats. Le troisième, enfin, déjà déposé au musée depuis quinze ans, provient des fouilles de M. Estancelin, qui me le céda peu de temps avant sa mort. Ce morceau est imposant, et il donne une grande idée du travail qu'il couronnait. Sous de puissants rameaux de chêne et de lauriers qui surplombent, on voit des boucliers et des trophées d'armes antiques. Tout ceci fait naturellement penser à un temple de Mars.

Ajoutons que le point de vue dont on jouit ici est vraiment magnifique, et il semble que les maîtres de la Gaule aient voulu y placer tout à la fois un signe de leur domination et une sentinelle vigilante pour surveiller les pays conquis.

Cette fouille nous a fourni peu d'objets d'art. Cependant nous devons signaler, au premier chef, quelques débris de verre et de cristal, parmi lesquels nous avons remarqué un fragment de verre à vitre. C'est une preuve de plus, parmi tant d'autres, qui viennent témoigner en faveur de l'usage des fenêtres dans l'antiquité. Ce genre de débris est rare parmi nous, et il a fallu toute l'attention de l'archéologie moderne pour parvenir à recueillir les preuves d'une coutume dont les restes sont cachés sous nos ruines antiques.

En dehors du verre à vitre, nous signalerons une fibule en bronze couverte d'une belle patine verte, un ornement composé d'une plaque d'argent doré et imitant des pommes, des épis de blé et des grappes de raisin; enfin on a également recueilli quelques monnaies romaines en bronze dont la plus grande partie était fruste. Pourtant j'ai pu discerner un Constant (337) et une Lucille (161).

Il nous faut dire un mot du sondage que nous avons tenté dans le théâtre situé à la naissance de la vallée de la Bresle. Il était adossé au couchant et s'ouvrait au levant. Il est aujourd'hui tout recouvert d'un épais taillis, et l'œil des hommes exercés peut seul le reconnaître. De ce théâtre, qui semble avoir été recouvert de terre avec une intention difficile à deviner, nous nous sommes contenté de reconnaître les hauts gradins, mais il nous paraît que sa forme est bien conservée. Il devait être aussi grand que celui de Jublains (Mayenne) et de Saint-André-sur-Cailly (Seine-Inférieure).

Un peu au-dessous de ces grandes constructions, en allant vers la forêt d'Eu, nous avons trouvé une maison particulière. Nous avons reconnu des murailles qui descendaient à plus de deux mètres

Digitized by Google

dans le sol. Cette maison était construite en petit appareil. L'intérieur était revêtu de dalles en terre cuite. Nous avons cru y reconnaître des appareils de chauffage. Depuis longtemps la charrue passe sur cette terre, où s'agita si longtemps l'homme des temps antiques.

Tout le plateau de Beaumont fut autrefois couvert de maisons qui demandent à revoir le jour. Il y a là une ville gisante sous les broussailles des taillis ou sous l'herbe des prairies. En 1863, lorsque MM. Fauquet opéraient les défrichements nécessaires pour préparer leur exploitation rurale, ils trouvèrent, à peu de distance de ce que nous nommons le petit temple ou *cella*, un vase de bronze contenant treize cents monnaies d'argent à bas titre. Un millier environ de ces pièces fut recueilli par les propriétaires. Quelques-unes étaient frustes, mais 996 furent déchiffrées. On y reconnut des Trébonien Galle, des Volusien, des Gallien, des Salonin, des Salonine et surtout des Posthume. Ces derniers, au nombre de 669, sembleraient indiquer l'époque de l'enfouissement du trésor, la fin du IVe siècle. Il est probable qu'à partir de cette époque, l'existence d'*Augusta* fut languissante, et que les invasions saxonnes achevèrent ce que les guerres civiles avaient si bien commencé.

Espérons que M. Daniel Fauquet, de Rouen, dont la bienveillance nous a permis la fouille de cette année, ne se lassera pas, et que, dans l'intérêt des arts, de la science et de l'histoire, il nous permettra une autre année quelques sondages qui nous révéleront une partie des richesses que cette terre recèle.

LA TÊTE DE DU GUESCLIN À LONGUEVILLE.

L'histoire du château de Longueville est encore à faire. Moins heureux que les châteaux d'Eu, d'Arques, de Tancarville, du Château-Gaillard, de Valmont même, celui de Longueville n'a pas encore trouvé de chroniqueurs. Nous croyons pourtant que c'est l'un des plus intéressants de la Normandie. Le manoir des Giffard, qui devinrent comtes de Buckingham, du fameux Guillaume le Maréchal, le dominateur de l'Irlande, de Bertrand du Guesclin, de La Hire, du beau Dunois, et de cette génération d'Orléans qui a semé son nom par toute la France et dont le dernier représentant fut cette duchesse de Longueville, l'héroïne de la Fronde, la reine

Digitized by Google

de Paris au XVIIe siècle, cette châtellenie, cette comté-pairie, ce duché, enfin, mériterait d'avoir son historien. Ses murs, qui ont résisté à tout, semblent avoir attendu patiemment cette suprême satisfaction d'une oraison funèbre.

Ces considérations générales nous sont inspirées par la découverte récente, faite dans ce château, d'une tête en pierre de taille recouverte d'un casque de chevalier, et qui paraît évidemment provenir d'une statue chevaleresque du moyen âge. Cette tête, qui était en la possession de Mme Lainé, propriétaire des ruines, et qu'elle a bien voulu céder au musée des antiquités de Rouen, provient du grand puits du château, qui a été vidé il y a quelques années : ce chef, haut de 20 centimètres, large de 27, pèse plus de 20 kilogrammes; il a été détaché d'une statue de chevalier et remonte évidemment au XIVe ou au XVe siècle. Elle est connue sous le nom de tête de du Guesclin, et nous ajouterons à ce dire populaire qu'elle pourrait avoir appartenu au comte de Longueville à la fin du XIVe siècle aussi bien qu'au XVe.

Voici sur quelles données nous basons ce que nous avançons :

Un très-intéressant recueil intitulé *Les Archives de l'art français* a paru à Paris, de 1850 à 1860, sous la direction de M. Anatole de Montaiglon. En 1855, dans le tome V de ce recueil (III des *Documents*), nous voyons, p. 134 et suiv., une pièce fort intéressante, publiée par M. de Beaurepaire, qui l'avait tirée des archives de la Seine-Inférieure : c'est le compte du receveur du comté de Longueville, de Pâques 1467 à Pâques 1468.

Dans cette pièce, curieuse à plus d'un titre et artistique au suprême degré, on voit que Dunois, comte de Longueville par la grâce de Charles VII, est venu au château de Longueville en 1467, l'année même qui précéda sa mort. « Lui estant en sa place dudit lieu de Longueville, au moys de juing IIII C LXVII » (1467) » il visita l'église du prieuré, où il vit trois représentations ou statues : la sienne d'abord, celle de messire Bertrand du Glesquin et celle de La Hire, en leur vivant comtes de Longueville. Il remarqua que ces statues, évidemment commémoratives, manquaient de niches, ce qu'il voulut leur procurer.

Il fit donc venir de Rouen un sculpteur distingué, maître Pierre Lesvignierre, et fit marché avec lui, pour 45 livres tournois, de trois tabernacles en pierre de Vernon. Quant à ces tabernacles, nous croyons qu'il faut entendre des niches sculptées fort en usage

Digitized by Google

pour les statues de cette époque. Ces niches furent posées l'année suivante et payées par le receveur, comme le prouve la quittance trouvée par M. de Beaurepaire et publiée par M. de Montaiglon.

Nous pensons que ce fut une coutume ancienne et sacrée de nos anciens monastères de posséder, par la pierre sculptée, soit au dedans, soit au dehors, l'image de ceux qui furent leurs bienfaiteurs. Saint-Ouen montre encore, dans sa galerie du midi, les statues de Clotaire Ier, de Richard Ier et de Richard II de Normandie, de l'impératrice Mathilde, de Charles de Valois et de Philippe le Long. Fécamp étale à son portail les niches vides où trônèrent Richard Ier et Richard II, ces pères des moines dont les images sépulcrales brillent encore derrière les autels. Guillaume le Conquérant couvre de sa statue les restes du prieuré de Saint-Victor. Les ruines de Jumiéges ont gardé les débris des Énervés et d'Agnès Sorel, et la place du prieuré de Longueville proclame encore les noms sacrés de Bertrand du Guesclin, de La Hire et de Dunois le bâtard d'Orléans.

L'abbé Cochet,

Membre non résidant

Rapport fait à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, sur une visite à la villa gallo-romaine découverte à Moncrabeau (Lot-et-Garonne), par MM. Ad. Magen et G. Tholin, correspondants du Ministère pour les travaux historiques.

Le 25 novembre 1871, M. le Préfet, M. le secrétaire général de la préfecture et nous, nous avons visité les ruines de la villa gallo-romaine découverte par M. Faugère-Dubourg[1].

La villa est située à l'extrémité de la commune de Moncrabeau, en face du château de Lasserre, sur un large plateau qui s'abaisse en pente douce jusqu'au ruisseau de Lassaigne. L'axe des constructions, ou plutôt des substructions, est dans la direction du nord au sud.

Les fouilles ont mis au jour l'emplacement de sept pièces desser-

[1] M. Faugère-Dubourg, auteur de la découverte, en a rendu compte dans le *Moniteur universel* (9 janvier 1872). C'est également à son obligeance que l'on doit les plans et les dessins de la villa.

Digitized by Google

vies par une longue et large galerie. Évidemment ce n'est là qu'une faible partie de la villa. Des substructions, qui s'étendent principalement dans la direction de l'est et du midi, indiquent une série probable d'appartements que nous avons lieu de croire d'autant plus nombreux que des sondages exécutés sous nos yeux, au sud-est, à 100 mètres environ de la partie explorée, et sur divers points, ont mis à découvert de nouvelles mosaïques.

A 150 mètres environ, à l'ouest, on remarque à fleur de terre les fondations d'une sorte d'hémicycle qui pourrait avoir appartenu à une salle de bains.

Nous ne ferons que mentionner un puits antique et une source situés à quelque distance, rien ne prouvant que les constructions se soient étendues jusque-là.

Les villas gallo-romaines avaient généralement des dépendances pour l'exploitation agricole. Il reste encore à découvrir des ruines auxquelles on puisse attribuer cette destination.

Dans l'état actue lides fouilles, il est donc impossible de se rendre compte de l'ensemble d'un établissement dont l'importance et l'étendue devaient être considérables, si l'on s'en rapporte au luxe des quelques chambres que nous allons décrire.

La galerie (le portique dirions-nous volontiers), qui longe le mur de clôture à l'ouest, mesure $4^{m},30$ de largeur pour une longueur encore indéterminée; on l'a déjà reconnue sur une étendue de 36 mètres. Le pavé est formé d'une mosaïque de trois couleurs, représentant des carrés et des losanges alternés ou plutôt enchevêtrés d'une façon fort originale.

Une porte, à l'extrémité nord de ce couloir, donne accès dans une pièce d'une surface de 100 mètres carrés ($10^{m},80$ de longueur sur $9^{m},25$ de largeur), pavée tout entière en mosaïque. Les cubes, de trois couleurs, représentent des combinaisons aussi complexes qu'ingénieuses de cercles de différents diamètres inscrivant des sortes de croix pattées ou plutôt lancéolées. La conservation de ce pavé était admirable. Nous y signalons avec regret quelques soufflures causées par les dernières gelées. Cette salle était sans doute l'exèdre ou salon de conversation de la villa.

Une porte, au seuil de marbre, la faisait communiquer avec une pièce infiniment plus petite (plus de 10 mètres de surface : $3^{m},12$ sur $3^{m},45$), dont le pavage en mosaïque est d'un bel effet et d'une grande richesse. Les cubes offrent ici cinq teintes différentes :

Digitized by Google

noir, rouge, blanc, jaune et bleu. Au centre s'épanouit une opulente rosace cruciforme, inscrite dans un octogone, autour duquel se déroule une large guirlande, formée d'un triple rang de fleurettes. Cet ensemble ornemental a pour cadre deux rectangles d'égale dimension s'appliquant l'un sur l'autre, de manière à former, par l'intersection de leurs angles, une véritable étoile à huit pointes. A chacun des quatre coins de la salle se dessine, en un élégant profil, une fleur de lotus. Une grecque de fantaisie sert de bordure à ce magnifique pavage. Le reste ou le témoin d'une niche, pratiquée dans un mur de cette petite salle, a particulièrement attiré notre attention. Était-ce le sanctuaire des dieux domestiques ou l'abri pieux d'un vase funéraire? Le caractère emblématique du lotus peut rendre admissible cette dernière hypothèse.

Nous indiquons en passant, comme un sujet d'étude assez piquant, l'analogie qui existe entre le galbe des fleurs de lotus et celui de nos fleurs de lys primitives.

On ne peut rien encore conjecturer sur la destination de cinq petites pièces (chacune de 10 à 25 mètres carrés de surface) communiquant entre elles et ayant une porte sur la galerie. Une seule de ces chambres a offert des débris de mosaïque.

Toutes les pièces étant sur un plan quadrangulaire, les murs qui les délimitent sont exactement parallèles ou perpendiculaires.

La grande salle que nous avons d'abord décrite paraît être la limite de la villa au nord-ouest. Le long de ses murs de clôture court un aqueduc en maçonnerie, à coupe quadrangulaire, de 40 centimètres de largeur, recouvert par des dalles de pierres posées à plat. Cet aqueduc, qui se prolonge le long de la galerie, recevait les eaux de la toiture, laquelle était sans doute à double pente, sur trois tuiles à rebords juxtaposées et légèrement inclinées. Cette forme de gouttière ne nous paraît pas avoir été encore signalée.

La faible épaisseur de tous les murs de clôture (36 à 60 centimètres) indique bien que cette villa, comme toutes celles qui nous sont connues, n'avait qu'un étage unique.

Il est difficile de se rendre compte de l'ornementation intérieure. Des stucs, offrant un semé confus de taches irrégulières et sombres sur un fond blanc ou chamois, servent de revêtement dans le pourtour de la grande salle; on en retrouve les traces jusqu'à une hauteur de 50 centimètres. Sans doute cette décoration n'en excluait pas une plus riche encore pour quelques parties de la villa. On

Digitized by Google

trouve en effet, à profusion, des plaques de marbre dont la faible épaisseur fait présumer qu'elles étaient employées comme revêtement.

Ces marbres sont de différentes couleurs : gris blanc, blanc et rouge pâle, blanc veiné de gris et de vert.

Malgré le soin avec lequel les fouilles ont été opérées, on n'a point pu se rendre un compte exact de la position occupée par les colonnes dont on a découvert çà et là les fragments. Elles décoraient peut-être le portique déjà signalé : supposition d'autant plus probable que les deux chapiteaux dont nous allons parler ont été trouvés dans le lit de l'aqueduc qui ceint le portique au nord-ouest.

Quoi qu'il en soit, nous avons observé trois diamètres différents pour les fûts : 37 centimètres pour un fût de pierre, 17 et 22 centimètres pour des fûts de marbre. Ces deux derniers diamètres n'indiquent peut-être pas un double module, et la différence des mesures peut provenir du renflement normal de l'une de ces pièces. Les bases des colonnes sont de style ionique.

On a découvert deux chapiteaux en marbre blanc, de grandeurs différentes et de style composite. L'un, orné d'oves, de volutes et de feuilles d'acanthe, est d'une rare élégance et témoigne d'un goût élevé; l'autre, plus grand, est orné de palmettes et de feuilles digitées d'une exécution assez habile, mais relativement grossière. Faudrait-il l'attribuer à une autre époque infiniment plus rapprochée de la nôtre? L'un de nous, se fondant sur l'exactitude et la naïveté de l'imitation de la nature végétale qui frappe d'abord dans ce chapiteau, y croit voir une œuvre du XIIe siècle. Quoi qu'il en soit, il offre une particularité souvent observée et, croyons-nous, insuffisamment expliquée : sa tablette supérieure est profondément creusée en bassin. Ce chapiteau devint-il un bénitier?

Nous terminerons ce rapport sommaire par la simple énumération des objets trouvés en faisant les fouilles, particulièrement dans l'aqueduc.

Bronze.

Des monnaies du Haut et du Bas-Empire : des Othon, des Antonin le Pieux, des Faustine, des Constantin; un intervalle de près de six siècles.

Une petite tête de bélier creuse, ayant orné sans doute une pièce importante, siége ou lit, du mobilier qui garnissait la maison.

Digitized by Google

Un grand anneau ayant dû servir de bracelet.

Une petite chaîne dont quelques anneaux sont doublés. Un amas de fer oxydé, trouvé à l'extrémité de cette chaîne, semble indiquer qu'elle supportait un trousseau de clefs.

Des aiguilles.

Des feuilles minces battues au marteau.

Fer.

Les instruments de fer, particulièrement les clous, sont en nombre assez considérable pour faire supposer qu'ils proviennent de revêtements brisés, ou peut-être de constructions en bois servant d'annexes ou de décharges.

Des clefs en forme de rossignols.

Un sabot de cheval, très-large, véritable hipposandale.

Un coutre de charrue.

Une paire de ciseaux de la forme actuelle, des gouges et des vrilles. Ces pièces nous ont paru modernes, quoiqu'elles ne soient pas moins oxydées que les autres.

Poterie.

Des fragments de deux beaux vases en terre noire, l'un plat, l'autre en forme de soupière et portant à la panse un léger renflement terminé en pointe, décoration rudimentaire assez commune dans les vases des cimetières gallo-romains de la Normandie. La couleur brillante de ces deux pièces paraît due à une sorte de vernis. De simples filets ou de petits ronds, marqués d'un point à leur centre, complètent leur ornementation.

Fragments de poterie rouge, fine, glacée à la façon de la pâte samienne, et de poterie grise à grains micacés grossiers.

Fond d'amphore.

Un poids en terre cuite.

Objets divers.

Un peigne de corne et une sorte de sifflet en os. Le peigne est orné de ronds ponctués, rappelant ceux que nous avons signalés dans les fragments de poterie noire.

Une petite pierre dure arrondie.

Des fragments de marbre avec moulures.

Des débris de verre irisés, les uns en feuilles plates, les autres

Digitized by Google

laissant entrevoir les courbes des petits vases auxquels ils appartenaient. Un couvercle de petit vase, aussi en verre.

Des perles qui ont pris la teinte d'une patine métallique.

Un fragment de vase arrondi par polissage.

De nombreux restes de tuyaux de plomb.

Nous n'émettrons aucune hypothèse sur les dates de la construction et de la destruction de la villa de Lassaigne. On sait que le second et le troisième siècle ont vu s'élever en France la plupart de ces riches établissements dont les ruines, quand elles n'excitent pas notre admiration, éveillent du moins et piquent vivement notre curiosité. Attendons, Messieurs, la reprise des travaux d'exhumation, qui se fera aux premiers jours de printemps prochain. Peut-être serons-nous assez heureux pour mettre la main sur quelque inscription qui permette de déterminer la date approximative de la construction de la villa.

M. Faugère-Dubourg et son beau-frère, M. Teulère, ont fait jusqu'à ce jour les fouilles à leurs frais, en dirigeant et en surveillant les travaux avec un soin et une méthode rares. Nous pouvons espérer beaucoup des nouvelles explorations. A nous de contribuer au succès d'une entreprise déjà féconde en résultats par un vote de crédit fait au nom de la Société.

Nous n'avons prétendu vous donner aujourd'hui que des notes sommaires, d'après nos propres observations. Lorsque l'ensemble des constructions sera connu, M. Faugère-Dubourg doit adresser à nore Société un mémoire complet, accompagné de dessins et de plans, sur ces intéressantes découvertes.

Ad. Magen. G. Tholin.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique de Laon. — Bulletin, t. XIX, années 1869-1870. Laon et Paris, 1872, in-8°.

Rapport sur les travaux des années 1868-69 et 1869-70, par M. Éd. Fleury. P. 1 à 15.

Louis XV à Laon, en 1744, par M. l'abbé Baton. P. 1 à 14.

Découverte de monnaies romaines à Montbavin, par M. Pilloy. P. 15 à 18.

Note justificative, par M. de Beauvillé, à propos du plan de Laon. P. 19 et 20.

Gabrielle d'Estrées et le testament de Nicolas d'Amerval, par M. Melleville. P. 21 à 27.

Le bailliage de Ribemont, par M. Matton. P. 29 à 66.

Un délit de chasse en 1727, par M. Combier. P. 67 à 74.

Guillaume Dupré, graveur et statuaire, par M. Éd. Fleury. P. 75 à 92.

Prémontré. Étude sur l'abbaye de ce nom et sur l'ordre, par M. Taïcé. P. 93 à 261.

Dissertation sur l'ancienne ville de Bibrax et le camp de César, par M. Thillois. P. 263 à 276.

Notice sur Mathieu Beuvelet, par M. l'abbé Baton. P. 277 à 288.

La Ferté-Milon. Étude par M. l'abbé Poquet, avec plan. P. 289 à 310.

Les peintres Colart de Laon et Colart le Voleur, par M. Éd. Fleury. P. 311 à 361.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — Mémoires, t. XXXIV de la collection, (VII de la 3e série), année 1870. Troyes, in-8°.

Décentralisation administrative. — Des maires, des échevinages et des

Digitized by Google

conseils de ville depuis le XIIe siècle jusqu'en 1789, par M. Théophile Boutiot. P. 5 à 29.

Étude philologique sur le mot français *Rossignol*, par M. d'Arbois de Jubainville. P. 31 à 40.

Notes sur des objets de l'âge de la pierre, trouvés à Bruniquel (Tarn-et-Garonne) dans une fouille faite par M. Peccadeau de l'Isle, par M. François Lenoir. P. 41 à 46.

Rapport sur le livre intitulé *Caractères et Talents*, études sur la littérature ancienne et moderne de M. Courdaveaux, par M. Assolant. P. 85 à 96.

Lettres inédites du maire et des échevins de la ville de Troyes aux habitants de Châlons-sur-Marne, à l'occasion de la mort de Henri III, par M. Édouard de Barthélemy. P. 103 à 108.

Encore un mot sur la bataille de Mauriacus, en 451, par M. d'Arbois de Jubainville. P. 109 à 116.

Rapport sur deux recueils de poésie, par M. Amédée Gayot. P. 121 à 130.

Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Trainel, par M. l'abbé Charles Lalore. (Avec planches.) P. 177 à 271.

Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux, par M. Le Brun-Dalbanne. (Suite.) P. 273 à 344.

Inscriptions dans l'église de Saint-Louis-des-Français à Rome, par M. l'abbé Coffinet. P. 345 à 361.

Épitaphe, par M. Sardin. P. 363 et 364.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. — Procès-verbaux des séances (t. VII), du 1er juillet 1868 au 5 juin 1870. Rodez, 1870, in 8°.

Rapport de M. E. de Barrau sur la conférence de M. J. Duval relative au *Premier âge des colonies françaises*. P. 14 à 17.

Rapport de M. Guirondet sur l'ouvrage en langue italienne de M. Lancia di Brolo. P. 27 à 30.

Compte rendu du congrès scientifique de Montpellier, par M. L. de Pegueyrolles. P. 43 à 51.

Lettre de M. Duval sur les deux congrès de la Sorbonne et de la rue Bonaparte et sur la famille Monteil. P. 57 à 63.

Mémoire de M. l'abbé Cérès sur les dolmens explorés par lui. P. 67 à 71.

Le départ du jeune soldat; sur la mort d'un enfant; Rome, poésies. par M. le vicomte d'Armagnac. P. 86 à 89.

Digitized by Google

Rapport de M. Maisonabe sur l'ouvrage de M. Duval, *Antoine de Montchrétien*. P. 89 à 96.

Rapport de M. l'abbé Cérès sur ses découvertes au Puech-de-Briounas, etc. P. 96 à 102.

Rapport de M. de Cabrières sur l'ouvrage de M. de Labaudie, *Guide aux eaux de Vic-sur-Cère*. P. 112 à 114.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. (Suite.)— *Procès-verbaux des séances* (t. VIII), du 1er juillet 1870 au 7 avril 1872. Rodez, 1872, in-8°.

Prière, poésie, par M. le vicomte d'Armagnac. P. 7 et 8.

Notice nécrologique sur M. Jules Duval, par M. E. de Barrau. P. 8 à 17.

A Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, poésie, par M. Galibert. P. 25 et 26.

Aux contempteurs de Dieu ! poésie, par le même. P. 26 à 29.

Mémoire sur les monnaies découvertes à Goutrens, par M. H. de La Blanchère. P. 30 à 37.

Lettre de M. de Saint-Rémy relative au dessin de la bague de Mas-Marcou. P. 44 à 46.

La République française, chant patriotique, par M. de Costeplane. P. 47 et 48.

Rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Rouquette, *Le Rouergue sous les Anglais*, par M. Guirondet. P. 49 à 57.

Rapport sur le même ouvrage, par M. Viallet. P. 57 à 78.

Rapport de M. Palous sur le livre de M. Affre, *La baronnie de Peyre*. P. 92 à 103.

Examen d'une inscription que M. le docteur Viallet a composée et qu'il propose de placer sur la tour de Nattes, à Rodez, par M. l'abbé Rouquette. P. 110 à 118.

Appréciation de M. de Costeplane sur l'ouvrage de M. l'abbé Rouquette et les critiques qui en ont été faites par MM. Guirondet et Viallet. P. 119 à 124.

Rapport de M. Touzery sur la biographie de M. de Bonald, par M. l'abbé Alazard. P. 125 à 127.

Lettre de M. Clément sur une inscription gravée sur une des tours de la cathédrale de Rodez. P. 135 à 138.

Mémoires sur le Rouergue, manuscrit du XVIIIe siècle. Appréciation de cet ouvrage par M. Advielle. P. 138 à 141.

Digitized by Google

Le prisonnier alsacien, poésie, par M. le vicomte d'Armagnac. P. 141 à 143.

Société de statistique de Marseille. — *Répertoire des travaux*, t. XXVIII (III de la 6e série). — 1er fascicule[1]. Marseille, 1866, in-8°.

Rapport sur le mémoire de M. Alfred Saurel intitulé *Fossæ Marianæ*, par M. Mortreuil. P. 33 à 35.

Rapport sur une brochure de M. l'abbé Cayol intitulée *Histoire du quartier de Saint-Loup*, par M. Sicard. P. 36 à 47.

Rapport sur le mémoire de M. Kothen intitulé *Borghini*, par M. F. Laugier. P. 48 à 51.

Note sur quelques maisons monumentales de Marseille. P. 52 à 54.

Borghini ou Borduni, par M. Kothen. P. 55 à 61.

Condition des terres et des personnes dans les domaines du territoire de l'étang de Berre au XIVe siècle, par M. Blanc. P. 62 à 75.

Des monnaies de Constantin le Grand relatives à la Provence, par M. Penon. P. 76 à 82.

Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille à son origine et au temps du siége de cette ville par Jules César, par M. Alfred Verdillon, avec plan. P. 83 à 134.

L'hôpital de Saint-Esprit de Marseille, par M. Mortreuil. P. 135 à 191.

Quelques mots sur les bibliothèques marseillaises, par M. Laurent de Crozet. P. 192 à 201.

Société de statistique de Marseille. (Suite.) — *Répertoire des travaux*, t. XXXIII (IIIe de la 7e série). Marseille, 1872, in-8°.

Benjamin Poucel, notice biographique, par M. Dugas. P. 55 à 61.

Le commerce de Marseille avec le Sénégal, par M. Sauveur Théraizol. P. 109 à 121.

L'architecte et l'ouvrier de bâtiments en France du IVe au XIXe siècle, par M. Paul Levenq. P. 122 à 135.

Observations sur les projets des halles centrales, par M. Alfred Verdillon. P. 136 à 149.

Erratum aux souvenirs marseillais, XVIIIe siècle, publiés par la *Revue de Marseille et de Provence*, par M. Segond-Cresp. P. 150 à 154.

Le temple de la vénérable mère loge écossaise en France à l'Orient de Marseille, par le même. P. 155 à 164.

[1] Ce fascicule, dont l'impression fut commencée en janvier 1866, n'a été publié qu'en novembre 1872.

Digitized by Google

L'hôpital n'est pas fait pour les chiens, boutade, par M. Alfred Saurel. P. 165 à 171.

Campagne de Marius dans les Gaules, suivie de Marius, Marthe, Julie, devant la légende des saintes Maries, rapport par M. Louis Blancard. P. 172 à 176.

Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille (Bouches-du-Rhône), par M. J.-A.-B. Mortreuil, avec une pagination particulière. P. 1 à 64.

Société de statistique de Marseille. (Suite.) — *Répertoire des travaux*, t. XXXIV (IV de la 7e série). Marseille, 1872, in-8°.

Inscriptions rédigées ou relevées par M. Xavier Barbier de Montault. P. 168 à 177.

La Penne, la Pennelle et le général Penellus, par M. Alfred Saurel, avec planche. P. 178 à 202.

Règlement marseillais fixant, dans le territoire de la ville, la distance qui doit séparer les plantations du terme voisin, par M. Segond-Cresp. P. 203 à 207.

De l'école primaire au point de vue de la famille, par M. Laurent de Crozet. P. 208 à 212.

Utilisation de la chute d'eau dans le Rhône, près de Bellegarde, par M. Adolphe Latil. P. 213 à 215.

Des bulletins de la huitième section électorale de Marseille, le 8 février 1870, par M. Segond-Cresp. P. 216 à 223.

Des réformes à apporter à la législation des annonces judiciaires et légales, par M. Alfred Saurel. P. 224 à 240.

De la publicité légale, rapport par M. Segond-Cresp. P. 241 à 247.

Une thèse dédiée à l'ordre des avocats de Marseille en 1769, par le même. P. 248 à 256.

De l'influence des ambulances civiles sur l'état physique et moral des soldats admis dans ces établissements, par M. Verdillon. P. 257 à 280.

L'ambulance de Bourjac, compte rendu par M. Adrien Sicard. P. 281 à 292.

Rapport sur l'ambulance des frères de la doctrine chrétienne du chemin de Saint-Charles, par M. Dugas. P. 293 à 299.

La consommation des fraises à Marseille, par M. Alfred Saurel. P. 300 à 311.

Le culte de Sainte-Madeleine à Rome, par M. Xavier Barbier de Montault. P. 323 à 344.

La vallée de l'Huveaune, par M. Alfred Saurel. P. 345 à 386.

Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille (Bouches-

Digitized by Google

du-Rhône), par M. J.-A.-B. Mortreuil, avec une pagination particulière. (Suite.) P. 65 à 208.

Société archéologique de la province de Constantine. — Recueil des Notices et Mémoires, IVe volume de la 2e série (t. XIV de la collection), 1870. Constantine, Alger et Paris, 1870, in-8° avec planches.

Histoire des villes de la province de Constantine, *Gigelli*, par M. L. Charles Féraud. P. 1 à 291.

Rectification d'une partie de ma traduction de l'inscription libyque de Lalla-Maghnia, par le docteur O. Judas. P. 293 à 298.

Notes archéologiques, par M. Payen. P. 299 à 307.

Simple hypothèse sur les tombeaux dits *celtiques*, par M. Oppetit. P. 309 à 348.

Études algériennes, par le capitaine Villot. P. 349 à 604.

Rapport sur les fouilles faites à la basilique de Tébessa pendant l'année 1870, par le commandant Clarinval. P. 605 à 611.

Société archéologique de la province de Constantine. (Suite.) — *Recueil des Notices et Mémoires*, Ve volume de la 2e série, 1871-1872 (t. XV de la collection). Constantine, Alger et Paris, 1872, in-8°.

Histoire des villes de la province de Constantine, par M. L. Féraud. P. 1 à 380.

Révoltes et dévastations en Afrique des deux Ibn-R'anïa (1184-1233), fragment historique, par M. Ernest Menier. P. 381 à 406.

Notice sur la statue de Bacchus, par M. L. Féraud. (Avec figure.) P. 407 à 410.

Des silex en Algérie, par le même. P. 410 à 414.

Inscriptions de la province, par M. A. Poulle. P. 415 à 426.

Société des sciences naturelles de Semur (Côte-d'Or). — Bulletin, 8e année, 1871, Semur, 1872, gr. in-8°.

Notice historique sur le château de Bourbilly, par M. Charles de Franqueville. P. 223 à 280.

Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne, par M. Éd. Flouest : Le tumulus du bois de Langres, commune de Prusly-sur-

Digitized by Google

Ource (Côte-d'Or); les sépultures antéhistoriques de Veuxhaulles (Côte-d'Or); avec deux planches. P. 281 à 334.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Séance publique du 24 août 1872. Besançon, 1872, in-8°.

Discours de M. Druhen aîné. P. 1 à 18.

Pièce de vers sur la mort de M. l'abbé Ruellet, par M. l'abbé Pioche. P. 19 et 20.

Louis Gallut, ou l'histoire en Franche-Comté au XVIe siècle, par M. Éd. Clerc. P. 21 à 179.

Rapport sur le concours de poésie, par M. l'abbé Pioche. P. 180 à 188.

Rapport sur le concours de la pension Suard, par M. l'abbé Besson. P. 189 à 192.

Les Prophètes, pièce de vers par M. Viancin. P. 193 à 201.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 4e série, t. V, 1869. Besançon, 1870, in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société en 1869, par M. Boullet. P. 1 à 12.

Le Champ de Mars de Vesontio, par M. A. Castan. (4 planches.) P. 13 à 47.

Essai sur la séparation de la France et de l'Allemagne aux IXe et Xe siècles, par M. L. Drapeyron. P. 49 à 88.

L'horlogerie à l'exposition universelle de 1867 à Paris, par M. George Sire. (17 planches.) P. 89 à 248.

L'église et le monastère de Moutier-Grandval, par M. A. Quiquerez. (1 plan.) P. 249 à 311.

Sully et le collége de Bourgogne, par M. A. Castan. P. 313 à 330.

Les savants modernes de la Franche-Comté : d'Auxiron et de Jouffroy, par M. Boullet. P. 331 à 342.

Les Gorrevod et leur sépulture dans l'église de Marnay, par M. Jules Gauthier. P. 343 à 356.

Notice sur le sculpteur Monnot, par M. Lancrenon. P. 357 à 365.

Le menhir de Norvaux et le muraillement de la Châtelle (pourtour d'Alaise), par M. Ch. Thuriet. P. 366 à 368.

Notice sur le marquis de Moustier, par M. J. Valfrey. (1 portrait.) P. 369 à 387.

Digitized by Google

Société d'émulation du Doubs. (Suite.) — *Mémoires*, 4e série, t. VI, 1870-1871. Besançon, 1872, in-8°.

Travaux de la Société en 1870 et 1871, par M. Émile Delacroix. P. 1 à 7.

Les bibliothèques incendiées de Strasbourg, par M. A. Tuetey. P. 8 à 13.

Besançon place forte, par M. Alphonse Delacroix. P. 14 à 73.

Quelques expressions et locutions usitées en Franche-Comté, par M. Gascon. P. 101 à 111.

Charte des coutumes de Jougne, publiée par M. Jules Gauthier. P. 120 à 140.

Gœthe et le livre de la métamorphose des plantes, par M. François Leclerc. P. 155 à 182.

Poliorcétique des Grecs : traités didactiques (Philon de Byzance, Ænéas, Anonyme de Byzance, Héron de Constantinople, Compilation anonyme), traduits et commentés par M. de Rochas d'Aiglun. (40 bois gravés.) P. 183 à 441.

Les sceaux de la Commune, l'Hôtel de ville et le Palais de justice de Besançon, par M. A. Castan. (12 bois gravés et 2 lithogragraphies.) P 443 à 500.

Les chefs de la justice de France issus de la Franche-Comté, par M. Henri Éloy. P. 501 à 524.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. — *Bulletin*, années 1871 et 1872, t. VI (20e, 21e, 22e et 23e livraisons). Valence, 1871 et 1872.

Étymologies des noms de lieu du département de la Drôme (10e et dernier article), par M. le baron de Coston. P. 1 à 113.

Une inscription à Cléon-d'Andran. (Lettre de M. Allmer.) P. 114 et 115.

Description de Valence, par Claude Rogier. P. 121 à 137.

Recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence (fin), par M. Dupré de Loire. P. 138 à 174.

Notices relatives aux guerres de religion par M. E. Arnaud. (Fin.) P. 175 à 183.

Notice historique sur le couvent de Sainte-Claire de Romans, par M. le docteur Chevalier. P. 184 à 193, et 255 à 263.

Essai historique sur la baronnie de Clérieu et sur les fiefs qui en ont dépendu, par M. Anatole de Gallier. P. 217 à 254 et 337 à 353.

Digitized by Google

Jeton de Magdelaine de Poitiers, fille de Diane de Poitiers et de Henri II, par M. J. Roman. P. 264 à 266.

Inscriptions diverses, par M. Allmer. P. 267 à 298 et 354 à 379.

Saint-Bertrand de Garrigue, par M. l'abbé Isnard. (4e et 5e articles.) P. 299 à 314 et 380 à 392.

Le Dauphiné en 1698, par M. Brun-Durand. (11e et 12e articles.) P. 315 à 323 et 404 à 421.

Serment (Louise-Anastasie), par M. A. Lacroix. P. 324 à 327.

Les poëtes patois du Dauphiné : Roch Grivel. P. 393 à 403.

Observations sur les monnaies anonymes des évêques de Valence, par M. Ludovic Valentin. P. 428 à 443.

Une lettre de Des Adrets. P. 444 à 446.

Andancette, par M. A. Lacroix. P. 447 et 448.

Chronique. P. 117 à 120, 206 à 211, 331 à 336 et 451 à 456.

Société archéologique de Touraine. — Mémoires, t. XXII. Tours, 1872, gr. in-8°.

Cartulaire de l'abbaye de Noyers, publié par M. l'abbé C. Chevalier. VIII et 815 pages.

Tome XXIII, 1er fascicule, Tours, 1873, gr. in-8°. Histoire de l'abbaye de Noyers, par M. l'abbé C. Chevalier, servant d'introduction au Cartulaire. CLV pages.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Annales, 1er et 2e semestres 1871, t. I de la 5e série. Nantes, 1871, in-8°.

Correspondance de M. de La Rochefoucauld, par M. de Girardot. (Fin.) P. 1 à 160.

Réponse à M. Pasteur, de l'Institut, par M. Bobierre. P. 161 à 184.

Notice biographique sur Fréderic Huette, par M. Doucin. P. 185 à 191.

Notice biographique sur M. Lame, par le même. P. 206 à 209.

De l'utilité qu'il y aurait à multiplier en France les facultés de médecine, par M. Th. Laënnec. P. 210 à 230.

Rapport sur les travaux de la section des lettres en 1870 et 1871, par M. Prevel. P. 263 à 268.

Compte rendu des travaux de la Société académique en 1870 et 1871, par M. Lefeuvre. P. XIII à XL.

Digitized by Google

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Bulletin, t. IX, 2e, 3e et 4e trimestres 1869. Nantes, 1869, in-8°.

Le gibet de la Trémissinière, par M. le vicomte Sioc'han de Kersabiec. P. 91 à 103.

Les seigneurs et la châtellenie de Sion (Loire-Inférieure)[1], par M. l'abbé Guillotin de Corson. (Fin.) P. 105 à 122.

Biographies nantaises inédites: Jeanne de Rays, XIVe siècle, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. (Avec planche.) P. 123 à 144.

Études archéologiques: Territoire de Guérande, note II, Télégraphie gallo-romaine, Tours de Tréveday en Escoublac et de Saint-Donatien près Nantes, par M. le docteur J. Foulon-Menard. (Avec planches.) P. 147 à 174.

Sur la dénomination de Dolmens ou Cromlechs, par M. W. C. Luckis, F. S. A. Lond. (Avec planches.) P. 175 à 184.

La robe rouge portée par les maires de Nantes au XVIIe siècle. P. 185 à 194.

Documents inédits publiés par M. Paul Marchegay. P. 195 à 208 et 215 à 228.

Vultaconnum, fouilles faites à Voultegon, septembre 1869, par M. le baron Louis des Dorides. (Avec 1 planche.) P. 229 à 233.

Descente des Anglais en Bretagne et siége de Lorient en 1746, par M. Charles Bougoin fils. P. 235 à 261.

Chronique. P. 263 et 264.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. (Suite.) — *Bulletin*, t. X, 1870-1871. Nantes, 1871, in-8°.

Inscription et tombeaux chrétiens, par M. F. Parenteau. (Avec planches). P. 15 à 19.

Promenade à travers les registres de l'état civil. P. 21 à 61.

Projet de lettre de M. de Kervégan. (Nov. 1791.) P. 62 et 63.

Documents, par M. N. Muterse. P. 64 à 70.

Note sur l'âge de la pierre, par M. le docteur J. Foulon-Ménard. P. 70.

Segora (statio), par M. F. Parenteau. (Avec planches.) P. 81 à 91.

Procès-verbal *de commodo et incommodo* pour la translation de la chapelle de Barbechat, par M. Ch. Bougouin. P. 107 à 114.

[1] Voir le premier trimestre 1869, p. 71 à 80.

Digitized by Google

Un canon de bronze au siége d'Orléans en 1428, par M. F. Parenteau. (Avec 1 planche.) P. 133 à 142.

Le prieuré de Quinquenavant, commune de Machecoul, par M. Ch. Bougouin. P. 143 à 148.

Lettres missives originales du Chartier de Thouars, série du xve siècle, par M. Paul Marchegay. P. 149 à 187.

Description des meubles et ornements de la chapelle de Rohard, par M. Ch. Bougouin. P. 189 et 190.

Académie de Sainte-Croix d'Orléans. — Lectures et Mémoires, t. I. Orléans et Paris, 1865-1872, in-8°.

Lettre à un membre de l'Académie de Sainte-Croix sur les études d'un homme du monde, par Mgr l'évêque d'Orléans. P. 1 à 200.

Sainte Monique et saint Augustin à Cassiacum, par M. l'abbé Bougaud. P. 201 à 240.

L'instruction criminelle à Rome, par M. Quinton. P. 241 à 285.

Une soirée chez Auguste, par M. l'abbé Baunard. P. 287 à 325.

Étude sur Châteaubriand, par M. Baguenault de Puchesse. P. 327 à 367.

Un abbé au ixe siècle, par M. Maxime de La Rocheterie. P. 369 à 466.

Chute et captivité de Fouquet, par M. Maxime de La Rocheterie. P. 467 à 496.

Le P. Lacordaire et Mme Swetchine, par M. Baguenault de Puchesse. P. 497 à 509.

Saint Jérôme et les dames romaines au ive siècle, par M. l'abbé Lagrange. P. 511 à 577.

Académie de Sainte-Croix d'Orléans. (Suite.) — *Lectures et Mémoires*, t. II. Orléans et Paris, 1872, in-8°.

Orléans et le caractère orléanais, par M. l'abbé Bougaud. P. 1 à 29.

Le P. Lacordaire et Frédéric Ozanam, d'après leur correspondance, par M. A. Johanet. P. 30 à 62.

De deux inscriptions tumulaires qui se lisent en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, d'Orléans, par M. Mantellier. P. 63 à 118.

Pensées diverses extraites d'un manuscrit de M. Defay-Boutheroue, par M. de Buzonnière. P. 119 à 136.

L'éducation dans la comédie. Les Adelphes de Térence et l'École des maris de Molière, par M. Gustave Baguenault de Puchesse. P. 137 à 173.

Digitized by Google

Coup d'œil sur la justice criminelle en France avant 1789, par M. H. Isnard. P. 174 à 232.

Un mois de captivité en Hongrie, par M. Maxime de La Rocheterie. P. 233 à 270.

Le prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans au xve siècle, ou la réforme de l'ordre de Fontevraud, par M. Ludovic de Vauzelles. P. 271 à 316.

La dernière controverse du P. Gratry avec M. Vacherot, par M. Baguenault de Puchesse. P. 317 à 360.

L'assistance publique, son origine, ses phases successives, par M. Maxime de Beaucorps. P. 361 à 424.

La dernière campagne du maréchal de Villars, par M. H. de Lacombe. P. 425 à 455.

La première expédition de Jeanne d'Arc, Blois, Chécy, Orléans, 27, 28, 29 avril 1429, par M. Boucher de Molandon. P. 456 à 530.

Société académique de Maine-et-Loire. — Mémoires, t. XXV et XXVI [1]. Angers, 1871, in-8°.

La fondation d'une république au temps de la Ligue. Notice sur l'histoire de Saint-Malo (1578 à 1591), de Nic. Frottet de La Landelle, ligueur, par M. B. Antoine. P. 28 à 54.

Un héros inconnu, par M. le docteur T. Ridard. P. 55 à 58.

Rapport sur les racines et les éléments simples dans le système linguistique indo-européen de M. Abel Hevelacque, par M. A. Loiseau. P. 59 à 66.

Du serment, par M. A. Biéchy. P. 67 à 102.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — Mémoires, année 1869. Châlons-sur-Marne, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1868-1869, par M. Ch. Gillet. P. 19 à 49.

Rapport sur le premier concours, par M. le docteur Salle. P. 51 à 65.

Rapport sur le deuxième concours, par M. l'abbé Aubert. P. 67 à 79.

Notice biographique sur M. le docteur Nicaise, par M. Émile Perrier. P. 81 à 85.

[1] Le tome XXVI est exclusivement consacré à des travaux scientifiques.

Digitized by Google

Projet de ferme-école à Étoges, par M. Duguet. P. 97 à 106.
La tour de Babel, rapport par M. Savy père. P. 107 à 112.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. (Suite.) — *Mémoires*, années 1870-1871. Châlons-sur-Marne, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1870-1871, par M. Ch. Remy. P. 49 et 50.
Rapport de M. Burel sur l'enseignement. P. 93 à 105.
Rapport de M. Savy sur l'homme préhistorique. P. 107 à 124.
Rapport de MM. Nicaise et Burel sur Gustave Navlet. P. 125 à 132.
Essai de numismatique départementale, par M. Denis. (Avec planches.) P. 133 à 194.

Académie de Stanislas. — *Mémoires*, 1869. Nancy, 1870, in-8°.

Compte rendu de l'année 1869-1870, par M. Lombard. P. v à xxi.
L'improvisation oratoire, par M. Volland. P. xxiv à xl.
L'improvisation intime et privée, par M. Duchesne. P. xli à lxi.
L'Amrita, douzième méditation orientale, par M. L. Leupol. P. 1 à 9.
Les perles de la Vologne et le Château-sur-Perle, par M. D. A. Godron. P. 10 à 30.
Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine, par M. Meaume. P. 31 à 145.
Monnaies au type esterlin, par M. J. Chautard. (Suite.) P. 337 à 450.
Mme de La Fayette, par M. A. de Margerie. P. 470 à 526.

Académie de Stanislas. (Suite.) — *Mémoires*, 1870 et 1871, cxxiie année, 4e série, t. IV. Nancy, 1872, in-8°.

Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais, professeur à Pont-à-Mousson et à Angers, 1546-1608, par M. Dubois. (Avec portrait.) P. lvii à clxxvi.
La charrue et la loi, poésie. P. cxciv à cxcvi.
Notice nécrologique sur le docteur J.-B. Simonin, père, par M. L. Leupol. P. ccxiv à ccxxi.
Notice historique sur les Jardins de plantes de Pont-à-Mousson et de Nancy, par M. D. H. Godron. (Avec 2 plans.) P. 26 à 65.

Digitized by Google

Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine, par M. Meaume. (2e partie.) P. 130 à 256.

L'organisation du travail dans l'empire romain, par M. L. Lacroix. P. 300 à 324.

La guerre, nouvelle méditation orientale, par M. L. Leupol. P. 325 à 346.

Tempus edax rerum, par M. J. Gomont. P. 347 à 350.

Le dernier barde, par M. H. Gomont. P. 351 à 354.

La lieue romaine, par M. Clesse. P. 355 à 368.

Le cloarec ou le soldat séminariste à l'armée de la Loire. Épître à l'Académie de Stanislas, par Henri Galleau. P. 369 à 375.

Société d'archéologie lorraine. — Mémoires, 2e série, t. XIV. Nancy, 1872, in-8° avec planches.

L'ancien diocèse de Metz et pouillés de ce diocèse, par M. Henri Lepage. P. 5 à 178.

Imitations des monnaies lorraines, par M. J. Chautard. P. 179 à 258.

Promenades antiques aux alentours de Château-Salins, par M. J.-A. Schmit. P. 259 à 276.

Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine, par M. Arthur Benoit. P. 277 à 300.

L'ancien prieuré de Dürrenstein, près Walscheid (comté de Dabo), par M. Dagobert Fischer. P. 301 à 322.

Notice historique sur le barreau lorrain, suivie du tableau général et chronologique des avocats reçus en la cour souveraine de Lorraine, au parlement et en la cour d'appel de Nancy, à partir du 10 mai 1661, d'après le registre des matricules et les tableaux successifs de l'ordre, par M. L. Mengin. (1re partie.) P. 323 à 382.

Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain. — Journal, 21e année, 1872. Nancy, 1872, in-8°.

Pierre tombale dans l'église de Froville, canton de Bayon (Meurthe.) P. 11 et 12.

Une table du château de Manonville. P. 12 et 13.

Une lettre du général de Custine, 1790, communication de M. Arthur Benoit. P. 13 et 14.

Un jeton du chevalier d'Aumale, par M. J. Chautard. P. 31 à 52.

Digitized by Google

Souvenirs lorrains à Saint-Omer : 1° Monument de l'ancien évêque de Toul et de Verdun, Guillaume Fillâtre; 2° Custine à Saint-Omer, par M. Arthur Benoit. P. 52 à 55.

Deux bornes de la Route-de-France, par M. J.-A Schmit. P. 67 à 70.

Note sur les deux derniers abbés commendataires de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, par M. Arthur Benoit. P. 70 à 72.

Le drapeau lorrain, par M. Henri Lepage. P. 78 à 92.

Pierre tombale de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, dans l'église des Pères de la Mission, à Paris, par M. Arthur Benoit. P. 92 à 94.

Notice historique sur le musée d'histoire naturelle de Nancy, par M. D.-A. Godron. P. 103 à 112 et 116 à 125.

Du mariage de Louis XV avec une princesse lorraine, par M. Lefebvre. P. 126 à 128.

Le lit du duc Antoine au Musée Lorrain. P. 129 à 131.

Pièces nouvelles sur l'enlèvement du cheval de bronze de Nancy, par M. J.-A. Schmit. P. 135 à 147.

La reconstruction du palais ducal. P. 149 à 155, 193 à 196 et 223 à 224.

Sur le droit d'asile en Lorraine, par M. Henri Lepage. P. 160 à 163.

Armorial de quelques abbayes de l'ordre de Prémontré en Lorraine, par M. Arthur Benoit. P. 163 et 164.

Sur des cyrographes conservés aux archives de la Meurthe, par M. Henri Lepage. P. 165 à 187.

Extraits des archives transférés à la préfecture des Vosges, à Épinal, par M. Bastien. P. 187 à 190.

La vigne à Escarponne (Meurthe), station gallo-romaine, par M. Raoul Guérin. P. 190 à 192.

Le chef-lieu administratif et judiciaire du département de la Meurthe en l'année IVe de la république française (Nancy-Lunéville), 1790-1796, par M. Jules Renauld. P. 205 à 211.

Notice sur un sceau de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, par M. Léopold Quintard. P. 220 à 222.

Chronique. P. 55 et 56 et 198 à 204.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers. — Bulletin, 2e série, t. IV. Nevers, 1870.

Registre terrier de l'évêché de Nevers, rédigé en 1287 (bibliothèque Nationale, manuscrit latin, n° 5207). P. 14 à 210.

A propos de céramique, poésie, par M. Moreau de Charny. P. 212 à 216.

Pierre de Frasnay. P. 219 à 259.

Digitized by Google

Notes communiquées par M. l'abbé Pot, relatives à différentes trouvailles faites dans la commune de Magny-Cours. P. 260 à 263.

Notes manuscrites sur l'évêque Jacques Spifame et sa famille, par Mme d'Aunay, née Marguerite Spifame, en 1669, par M. F. Boutillier. P. 263 à 267.

Notice historique sur la commune de Saincaize-Meauce, par M. Adrien Bonvallet. P. 268 à 349.

Notice historique sur les forges de la Chaussade à Guérigny (Nièvre), par M. Claude Corbier. P. 350 à 411.

Notes de M. Bornes sur la notice précédente. P. 412 à 460.

Comité flamand de France. — Bulletin, t. V, janvier 1869 à décembre 1871. Lille et Dunkerque, in-8°.

Réponse à une lettre du R. P. Apollinaire de Valence, par M. A. Bonvarlet. P. 16 à 24.

Bergues, port de mer; lettre de M. J.-J. Carlier. P. 24 à 40.

Document touchant Gravelines, communiqué par M. Alex. Pinchart. P. 40 à 42.

De quelques récents écrits français sur la littérature et l'art néerlandais, d'après M. Albert Réville, par M. A. Desplanque. P. 43 à 48.

Lettre sur la bataille de Gravelines en 1558, communiquée par M. Borgnet. P. 61 à 63.

Documents historiques sur la Flandre maritime, extraits du grand cartulaire de Saint-Bertin, par M. E. de Coussemaker. P. 64 à 90, 134 à 144, 175 à 192, 269 à 288 et 294 à 336.

Analectes sur l'histoire de la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker. P. 90 à 95 et 101 à 113.

Démolition de Thérouanne, communication de M. E. de Coussemaker. P. 96.

Liste des curés titulaires et canoniques des paroisses de la Flandre maritime, faisant partie de l'ancien diocèse de Saint-Omer. Notes communiquées par M. C. David. P. 114 à 129, 161 à 167, 239 et 240, 255 à 263.

Gravure des martyrs du Japon, par M. J.-J. Carlier. P. 129 à 131.

Une inscription funéraire, par M. J. Cordonnier. P. 131 et 132.

Restauration de la chambre échevinale d'Ypres. P. 132 à 134.

Le château de Bourbourg; sa démolition en 1528, par M. E. de Coussemaker. P. 150 à 154.

Privilége octroyé par Charles-Quint aux arbalétriers, archers et arquebusiers de Bourbourg, en 1520. P. 155 à 160.

Digitized by Google

Les poëtes flamands de la décadence : H. Schoonaert, par D. C. P. 167 à 170.

Notes recueillies sur les vestiges historiques des flamands, par M. J.-J. Carlier. P. 170 à 174.

Notice historique sur la commune de Wylder, par M. B. Verbeke. P. 197 à 228.

Notes et documents pour servir à l'histoire des maisons religieuses ou hospitalières et des églises de la Flandre maritime, par M. A. Bonvarlet. P. 228 à 238 et 541 à 544.

Michiel de Swaen et sa famille, par M. J.-J. Carlier. P. 246 à 254.

Léonard-Louis Van Raveschot, peintre natif de Bailleul, note communiquée par M. J. Cordonnier. P. 263 et 264.

Mélanges. Documents flamands. Un volume flamand. La légende de Jean Reinaud. P. 264 à 268.

Alexandre Desplanque, discours prononcé sur sa tombe. P. 343 à 355. Liste des sceaux relatifs à la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker. P. 356 à 377.

Jubés de Bourbourg et de Bergues, par le chevalier Léon de Burbure. P. 378 à 380.

Liste de ceux de la châtellenie de Cassel qui ont pris le parti de Philippe le Bel contre Gui de Dampierre. P. 381 à 384.

Courtes notices sur quelques membres des ordres religieux nés au pays dunkerquois (loisirs d'exil), par M. J.-J. Carlier. P. 389 à 326 et 436 à 464.

Documents historiques sur la Flandre maritime, communiqués par M. E. de Coussemaker. P. 426 à 431.

Sceaux de la Flandre maritime. P. 432.

Filiation des seigneurs de Catsberg, par M. J. Cordonnier. P. 464 à 469.

Fondation de l'école dominicale des filles et du collége des Jésuites à Bailleul, par M. Ignace de Coussemaker. P. 469 à 476.

Ancien tabernacle de l'église de Saint-Jean-Baptiste à Bourbourg, par M. E. de Coussemaker. P. 476 à 480.

Seigneurie et famille du Wez, par M. E. de Coussemaker. (Avec planches.) P. 487 à 540.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Mémoires, année 1869, 3e série, t. VII. Paris et Lille, 1820, in-8° avec planches.

Étude sur le Journal de Narbonne, premier commissaire de police de Versailles sous Louis XIV et Louis XV, publié par M. Le Roi, archiviste de la ville de Versailles, par M. Chon. P. 1 à 54.

Digitized by Google

Poésies, par M. V. Delerue. P. 55 à 60.

Un mot sur l'esprit chez les anciens, à propos d'une satire d'Horace, par M. Jules Deligne. P. 65 à 71.

De l'impôt et des douanes, par M. Telliez. P. 73 à 112.

La photographie, ses origines, ses progrès, ses transformations, par M. Blanquart-Evrard. P. 161 à 214.

Poésies, par M. Jules Dutilleul. P. 225 à 239.

Premiers désordres à Lille et dans ses environs, mars à décembre 1789 (extrait d'une étude sur le mouvement révolutionnaire de 1789 à Lille, chap. III), par M. V. Delerue. P. 257 à 271.

Histoire des États de Lille, par M. le comte de Melun. (Fin.) P. 273 à 290.

Notice sur Noyelles-sur-Selle et ses barons, par M. J. Desilve. P. 379 à 416.

Sépultures anciennes de Fierrière-la-Grande, découvertes par M. Dombret. P. 417 à 436.

Compte rendu du voyage de M. Mage dans le Soudan, par M. de Norguet. P. 443 et 444.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Gosselet. P. 466 à 475.

Rapport de M. Guiraudet sur le concours Wicar. P. 476 à 482.

Rapport sur les concours d'histoire, de littérature et des beaux-arts, par M. Dutilleul. P. 487 à 497.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. (Suite.) — *Mémoires*, année 1870, 3e série, t. VIII. Paris et Lille, in-8° avec planches.

Science économique, ses origines, son état actuel et son influence sociale, par M. R. Telliez. P. 1 à 16.

Causerie sur le prix du silence, au point de vue de la philosophie morale, de la littérature et des relations de société, par M. J. Deligne. P. 17 à 27.

Quelques notes bibliographiques pour servir à l'étude des ouvrages de Philippe de Comines et d'Auger de Bousbecques, par M. A. Dupuis. P. 57 à 101.

Poésies, par M. J. Deletombe : La chapelle de Penchenies, Pierre. P. 103 à 108.

Collection complète des inscriptions numidiques (libyques), avec des aperçus ethnographiques sur les Numides, par le général Faidherbe. (Avec planches.) P. 361 à 424.

Économie sociale et statistique ; prix du blé, des objets de première né-

Digitized by Google

cessité et de la journée de travail; ses variations depuis un siècle à Lille, par M. Auguste Scrive. P. 543 à 578.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. (Suite.) — *Mémoires*, année 1871, 3e série, t. IX. Paris et Lille, 1872, in-8° avec planches.

L'homme physique et l'homme moral, par M. Tissandier. P. 21 à 39.

Historique et mode de fonctionnement des caisses de secours des bataillons des mobiles et des mobilisés de l'armée du Nord pendant et après la guerre de 1870-1871, par M. Houzé de l'Aulnoit. P. 49 à 79.

Le droit de senne dans la châtellenie de Lille, par M. Th. Leuridan. P. 153 à 164.

Le droit du seigneur dans la châtellenie de Lille, par le même. P. 165 à 187.

Sur la destruction de la colonne Vendôme, poésie, par M. J. Dutilleul. P. 189 à 192.

La Guerre, poésie, par le même. P. 193 à 196.

La Nymphe de la Source, poésie, par le même. P. 197 et 198.

La Rose, poésie, par le même. P. 199 et 200.

Les Franches Vérités, plaids généraux et timaux dans la châtellenie de Lille, par M. Th. Leuridan. P. 209 à 232.

Étude sur le mouvement révolutionnaire à Lille, de 1789 à 1795, chap. II, par M. V. Delerue. P. 233 à 252.

Le Torrent, poésie, par le même. P. 265 et 266.

Le Chat et le Chien, fable, par le même. P. 267 et 268.

Le Renard et le vieux Coq, fable, par le même. P. 268 et 269.

L'Auteur et les Champignons, fable, par le même. P. 270 et 271.

Les Épis, fable, par le même. P. 271 et 272.

Étude sur un poëme inédit de Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon, au IXe siècle, par M. Desplanque. P. 273 à 482.

Inscriptions numidiques, réponse au docteur Judas, par M. le général Faidherbe. P. 483 à 488.

Notice sur la vie et les travaux de M. Desplanque, par M. l'abbé Dehaisnes. P. 553 à 590.

Notice bibliographique sur M. Ch. Verly. P. 591 et 592.

Biographie d'Érasme-Auguste-Victor Delerue, par M. E. Van Hende. P. 593 à 595.

Discours prononcé sur la tombe de M. Desplanque. P. 605 à 608.

Discours prononcé sur la tombe de M. Verly. P. 617 et 618.

Discours prononcé sur la tombe de M. Delerue. P. 618 à 620.

Digitized by Google

Fouilles archéologiques, par M. Frossard. P. 621 à 625.
Compte rendu des travaux de la Société. P. 633 à 644.
Rapport sur le concours Wicar, par M. Leuridan. P. 645 à 653.
Rapport sur le concours de poésie et d'histoire, par M. Chon. P. 668 à 681.

Société d'émulation de Cambrai. — Mémoires, tome XXXI, 2e partie, séance publique du 19 novembre 1871. Cambrai, 1872, in-8°.

Rapport de M. A. Durieux sur le concours de moralité. P. 19 à 32.
Bourgeoisie cambrésienne au XVIe siècle, par M. C.-A. Lefebvre (dit Faber). P. 33 à 52.
Les armoiries de la ville de Cambrai, par M. A. Durieux. (Avec planche.) P. 53 à 80.
Statuts de l'hôpital Saint-Jean à Cambrai, 1531, par M. A. Bruyelle. P. 81 à 113.
Médaille de Notre-Dame-de-Grâce, par M. Ch. Roth. (Avec planche.) P. 115 à 118.
Notice historique sur Walincourt, par M. J.-B. Blin. (Avec planche.) P. 119 à 194.
Les lampadaires votifs de l'église métropolitaine de Cambrai, par M. A. Durieux. P. 195 à 204.
Sépultures gallo-romaines découvertes à Beauvais, par M. A. Durieux. (Avec planche.) P. 217 à 236.
Bulletin archéologique de l'arrondissement de Cambrai, par M. A. Bruyelle. P. 237 à 246.
Les États du Cambrésis, par M. A. Wilbert. P. 247 à 308.

Tome XXXI, 3e partie, comptes rendus des séances tenues depuis le 23 janvier 1868 jusqu'au 20 juillet 1870 (6e fascicule de comptes rendus). Cambrai, 1871, in-8°.

Société historique de Compiègne. — Bulletin, t. I (1er fascicule). Compiègne, 1869-1872, gr. in-8°, avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société jusqu'au 31 décembre 1869[1], par M. A. Demarsy. P. 22 à 30.

[1] Cette société a été fondée en 1868.

Digitized by Google

Sépultures gauloises du Tremblaye, par M. Woillez. P. 60 à 70.

Sur la police et le commerce de Compiègne au milieu du XVIIIe siècle, par M. A. de Roucy. P. 71 à 81.

La pierre torniche ou pierre qui tourne du Mont-Saint-Mard (forêt de Compiègne), par M. L. Plessier. P. 82 à 99.

État de vins de présent donnés par la ville de Compiègne au seizième voyage fait par le roi Louis XIV, en 1658. Document communiqué par M. Aubrelicque. P. 100 à 103.

Tableau des bienfaiteurs et fondateurs du collége de Compiègne (1608). Document communiqué par M. Eugène de Labrunerie. P. 104 à 108.

Fondation de la chapelle de la Salvation élevée à la Vierge en 1468, par Louis XI, près la porte de Pierrefonds à Compiègne. Documents communiqués par M. Fernand le Proux. P. 109 à 140.

Notes sur quelques médailles et jetons relatifs à la ville de Compiègne, par M. du Lac. P. 141 à 149.

Le cardinal d'Ailly, étude biographique, par M. Aubrelicque. P. 150 à 158.

Le séjour de Louis XV à Compiègne en 1764, d'après un journal manuscrit, communiqué par M. A. Demarsy. P. 159 à 168.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. — Mémoires, 2e série, t. IV. Arras, 1871, in-8°.

La sainte Chandelle d'Arras, par M. Louis Watelet. P. 7 à 34.

Notice sur les tableaux des églises d'Arras, par M. C. Le Gentil. P. 35 à 77.

Le tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne de Durazzo, par M. Ch. de Linas. P. 78 à 83.

Étude sur l'instruction primaire obligatoire, par M. l'abbé Robitaille. P. 92 à 113.

Rapport sur un ouvrage de M. Dancoisne, par M. Boulangé. (Numismatique de l'abbaye de Saint-Waast.) P. 114 à 117.

Rapport sur diverses antiquités découvertes à Ervillers, par M. l'abbé Proyart. P. 118 à 125.

Le logement d'un gouverneur d'Arras, par M. Lecesne. P. 126 à 159.

Rapport sur le concours de poésie, par M. de Sède. P. 165 à 177.

Concours d'histoire. Rapport sur les mémoires hors concours, par M. l'abbé Proyart. P. 178 à 190.

Rapport sommaire sur les travaux de l'année, par M. l'abbé Van Drival. P. 192 à 195.

Nécrologie et biographie. P. 199 à 307.

Digitized by Google

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. (Suite.) — *Documents concernant l'Artois*, n° 5. Arras, 1872, in-8°, VII, 334 pages.

Histoire de l'Académie d'Arras, depuis sa fondation, en 1737, jusqu'à nos jours, par M. le chanoine E. Van Drival. Tout le volume.

Société des antiquaires de la Morinie. — *Bulletin*, 19e année (73e, 74e, 75e et 76e livraisons). Saint-Omer, 1870-1871, in-8°.

Du vicus Helena de Sidoine Apollinaire, communication de M. le comte de A. de Beaulaincourt. P. 380 à 395.

Saint Treverius à Térouenne, vers l'an 520, résumé historique, communication de M. Edmond Liot de Nortbécourt. P. 396 à 408 et 428 à 444.

Documents inédits touchant les limites de la ville d'Hesdin et du bourg de Marconne, extraits du registre aux Mémoires de la ville susdite, communication de M. l'abbé Robert. P. 445 à 447.

Pièces diverses concernant Thérouanne et Boulogne, communication de M. le comte de Galametz. P. 448 à 451.

Charte d'Anselme, comte de Saint-Pol (XIIe siècle), communication de M. le baron d'Anvin de Hardenthun. P. 452 à 455.

20e année. 77e, 78e, 79e et 80e livraisons, 1872.

Note sur des découvertes récentes faites à Andres, communication de M. Louis Deschamps de Pas. P. 476 à 482.

Alexandre Desplanque, archiviste en chef du département du Nord, ancien archiviste de l'Indre, membre de la Société des antiquaires de la Morinie et de nombreuses sociétés savantes. Son œuvre et sa vie, par M. l'abbé Fromentin. P. 483 à 498.

Extrait du nouveau terrier de la terre et seigneurie de Floyecques, communication de M. J. Lion. P. 499 à 508.

Charte de Milon, évêque de Morins, extraite des anciennes archives de l'abbaye de Samer, concernant l'église de Boningues et l'abbaye de Saint-Vulmare. (1153.) P. 509.

Lettre de Henri IV, roi d'Angleterre, portant ordre au bailli de Guines de conduire à Calais Thomas Shirburn, renvoyé devant le maire de cette ville pour l'exécution de la sentence du connétable d'Angleterre qui le déclare coupable de trahison. (10 mars 1402.) P. 510.

Découverte archéologique. P. 511 et 512.

Digitized by Google

Notice sur MM. de Valbelle, 15e, 16e et 17e évêques de Saint-Omer, bienfaiteurs des pauvres de cette ville (de 1684 à 1754), par M. Henri de Laplane. P. 521 à 563.

Essai sur les Franciscaines hospitalières et gardes-malades, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Communication du P. Apollinaire, de l'ordre des FF. MM. Capucins, à Paris. P. 564 à 592.

Société des sciences, lettres et arts de Pau. — *Bulletin*, 1871-1872, (1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons). Pau, 1872, in-8°.

Discours de M. François Saint-Maur, président, sur les Sociétés savantes qui ont existé à Pau. P. 7 à 32.

Une révolte de paysans contre Alain, sire d'Albret, communication par M. Luchaire. P. 37 à 43.

Extraits des registres de la chambre des comptes de Pau (XVIe et XVIIe siècles.) P. 60 à 64, 83 à 96, 127 à 144 et 163 à 192.

Compte de la ville de Pau (1547-1548), communication de M. Raymond. P. 78 à 82.

Un règlement pour la saison thermale des Eaux-Chaudes en 1576. Communication de M. Raymond. P. 111 à 118.

Société académique des Hautes-Pyrénées. — *Bulletin*, 10e année, 1867. Tarbes, 1868, in-8°.

Notice sur d'Espourrin, par M. Charles Du Pouey. P. 53 à 76.

Réponse de M. Émile d'Espourrin. P. 77 et 78.

Rapport de M. Tapie sur le concours. P. 79 à 83.

Étude historique sur le château de Mauvesin, par M. Alcide Curie-Seimbres. P. 85 à 138.

Les Pyrénées, pièce de vers, par M. Barandeguy-Dupont. P. 139 à 143.

A d'Espourrin, poésie patoise, par M. Barbet. P. 145 et 146.

Causerie, par M. de Rességuier. P. 147 à 154.

Société académique des Hautes-Pyrénées. (Suite.) — *Bulletin*, 11e année, 1868. Tarbes, 1871, in-8°.

Mémoire de M. Curie-Seimbres : Capbern historique, ses antiquités, son état actuel, ses eaux thermales. P. 1 à 36.

Digitized by Google

Compte rendu de deux volumes intitulés *le Chasseur* et *Chasse et Pêche*, de M. Delphin Dastugue, par M. Charles Du Pouey. P. 37 à 39.
Nouvelles artistiques, littéraires et archéologiques. P. 41 à 46.

Société académique des Hautes-Pyrénées. (Suite.) — *Bulletin*, 12e année, 1869-1870. Tarbes, 1872, in-8°.

Notice historique sur le Magnoac et sur la ville de Castelnau, par M. Lô. P. 3 à 19.
Analyse du mémoire intitulé *Capbern historique*, par M. Des Francs. P. 21 à 25.
Réponse de M. Curie-Seimbres à l'analyse de son mémoire faite par M. Des Francs. P. 27 à 29.
Un épisode inédit des guerres de Vendée, par M. Des Francs. P. 37 à 44.
Mouvement intellectuel dans les Hautes-Pyrénées, par M. Joseph Lacroix. P. 45 et 46.
Compte rendu du travail de M. Clapeyron. P. 47 et 48.
La Gloire, poésie, par M. Charaux. P. 49 et 50.
L'Oiseleur et le Petit Garçon, poésie par M. Dartiguenave. P. 51 et 52.
Le Singe, le Renard, le Loup et l'Éléphant, fable, par M. X. P. 53 et 54.
Notice sur la chanson, par M. Antoine Clesse (de Mons). P. 55 à 68.
Nouvelles littéraires, artistiques et archéologiques. P. 69 à 72.

Société académique des Hautes-Pyrénées. (Suite.) — *Bulletin*, 13e 14e et 15e années, 1870-1871-1872. Tarbes, 1872, in-8°.

Héro et Léandre, par M. Benjamin Barbé. P. 15 à 17.
Du percement des Pyrénées, par M. Joseph Lacroix. P. 27 à 29.
Chants traditionnels des Pyrénées, par M. le baron Taylor. P. 31 à 34.
Rapport de M. Michelier sur la manière d'utiliser les eaux de la Neste. P. 35 à 45.
Napoléon et M. de Sismondi, ou une entrevue au palais de l'Élysée en 1815, par M. Achille Jubinal. P. 47 à 57.
Voyage à Madagascar, par M. Grandidier. P. 59 à 63.
Le marquis de Pombal, par M. Gerbedat. P. 65 à 71.
Le Retour aux Pyrénées, poésie, par M. P.-J. Lesguillon. P. 73 à 83.

Digitized by Google

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. — XIXe volume. Perpignan, 1872, in-8°.

Biographie de M. Louis Companyo, docteur en médecine et savant naturaliste, par M. Louis Fabre. (Avec portrait.) P. 7 à 32.

Note sur une inscription romaine de Corneilla-del-Vercol, par M. Alart. P. 196 à 198.

Notes historiques sur la peinture et les peintres roussillonnais, par M. Alart. P. 199 à 237.

Monuments celtiques de la Porteilla et de las Clusas, situés sur la montagne de Molitg, par M. Rouffiandis. P. 238 à 243.

Première satire d'Horace, traduite en vers français par M. Louis Fabre. P. 279 à 284.

Guillaume de Cabestany, opéra comique en un acte, paroles de M. Mercadier, musique de M. Joseph Coll. P. 285 à 310.

L'Arabe et son Cheval, par M. Mercadier. P. 311 à 314.

Rêverie, par M. Alfred de l'Hôpital. P. 315 à 316.

Le Devoir, par Mme Ernest Barutel. P. 317 à 320.

Hyacinthe Rigaud, par M. Ernest Delamont. P. 321 à 360.

Rapport sur le dernier concours de poésie et d'histoire, par M. Léon Fabre de Llaro. P. 361 à 387.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. — *Bulletin*, 3e série, n° 2. (Fin du 1er volume.) Vesoul, 1870, in-8°.

Étude historique sur la condition du peuple au comté de Bourgogne pendant le moyen âge, par M. Déy. *Première partie :* Introduction ; chapitre I (coup d'œil sur les temps antérieurs au moyen âge); chapitre II (des seigneurs); chapitre III (des bourgeois ou hommes libres); chapitre IV (des serfs ou esclaves); chapitre V (de la justice); chapitre VI (code pénal des populations libres). P. 169 à 266.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. (Suite.) — *Bulletin*, 3e série, n° 3. Vesoul, 1872, in-8°.

Étude historique sur la condition du peuple au comté de Bourgogne pendant le moyen âge, par M. Déy : *Deuxième partie :* Condition des biens

Digitized by Google

(biens allodiaux, biens tenus en franchise, biens mainmortables, biens d'abergement, biens communaux, voies d'exécution sur les biens des débiteurs). P. 1 à 99.

Troisième partie : Condition des communes (continuation des municipes romains, administration suivant les traditions bourguignonnes, administration suivant les institutions du moyen âge, régime de transition entre le moyen âge et les temps modernes). P. 149 à 230.

Quatrième partie : Pièces justificatives. P. 231 à 307.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. — Mémoires, 2e série, t. XII. Chambéry, 1872, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'Académie (janvier 1869 à juillet 1871), par M. François Chamousset. P. XIII à CCLVI.

Étude préhistorique sur la Savoie, discours de réception de M. André Perrin. P. 1 à 34.

Histoire de l'agriculture en Savoie, par M. Pierre Tochon. P. 35 à 345.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens. — Mémoires, 2e série, t. IX. Amiens, 1872, in-8°.

Le Triomphe de l'Amour, composition dramatique de Métastase, traduit de l'italien, par M. Fuix. P. 1 à 21.

Influence de la musique sur la civilisation, poëme, par M. Hippolyte Henriot. P. 23 à 35.

Notice sur M. Alexandre, membre de l'Institut, par M. Henri Dauphin. P. 37 à 45.

Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la statue de M. de Forceville, représentant *la France en 1870,* par M. de Beaussire. P. 47 à 54.

Rapport sur le tome XVIII des Bulletins de la société académique de Laon, par M. Garnier. P. 55 à 69.

Le bassin du Nil, par M. Leleu. P. 71 à 104.

Compte rendu des travaux de l'Académie en 1869, 1870 et 1871, par M. E. Yvert. P. 147 à 167.

Le public et le théâtre, dialogue en vers, par le même. P. 169 à 179.

La chasse aux livres, par M. A. Decaïeu. P. 311 à 331.

Digitized by Google

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Bulletin archéologique, t. I, nos 1 à 9. Montauban, 1869, gr. in-8°, avec planches.

Notice sur l'hôtel de ville de Montauban, par M. Devals aîné. P. 11 à 20 et 40 à 48.

Le pont de Montauban, par M. l'abbé F. Pottier. P. 33 à 39.

Orfévrerie du moyen âge : encensoir d'Ambialet (Tarn), par le baron de Rivières. P. 49 à 52.

Bref d'indulgences accordées à Notre-Dame-des-Carmes de Castelsarrasin, par M. F. V. P. 53 à 57.

Notice sur le bourg et le château de Beaupuy, par M. Jouglar. P. 65 à 75.

Oppida primitifs et camps romains dans le département de Tarn-et-Garonne. P. 76 à 80.

Albias et ses coutumes, par M. F. Moulenq. P. 97 à 112 et 129 à 146.

Vase en terre cuite recueilli en 1852 à Grand (Vosges), dans les ruines de l'amphithéâtre romain dit de Julien, par M. Devals aîné. P. 118 à 121.

Vase à boire en verre trouvé à Colchester (Angleterre), par M. E. Hubner. P. 122 à 124.

Orfévrerie religieuse : encensoir d'Ambialet (Tarn). P. 147 et 148.

Le feu dit de la Saint-Jean, par M. Devals. P. 161 à 167.

Rapport de la commission chargée de décerner le prix triennal d'histoire dans l'Académie de Toulouse, par M. Bladé. P. 168 à 176.

Comment, au XIIe siècle, le comte de Toulouse et le comte de Foix donnèrent satisfaction aux abbayes qu'ils avaient dépouillées. Quelques mots sur saint Antonin, martyr, par M. A. Couget. P. 193 à 206.

Coup d'œil sur l'âge antéhistorique dans le département de Tarn-et-Garonne, par M. Devals. P. 207 à 213.

Les habitations trogloditiques, lettre à M. le docteur J.-B. Noulet, par M. Devals aîné. P. 225 à 244.

L'habitation souterraine de Bonrepos. P. 245 et 246.

Mosaïque de Lillebonne, par M. Ch. Rœssler. P. 247 et 248.

De la valeur de quelques monnaies en usage à Moissac dans la deuxième moitié du XVe siècle, par M. Lagrèze-Fossat. P. 257 à 267.

Sur un passage des Mémoires de Sully, par M. A. Mignot. P. 268 à 273.

Mélanges d'archéologie :

Le palais des papes à Avignon, Monstrance de Notre-Dame-du-Moutet, par M. l'abbé Fernand Pottier. P. 21 à 24 ;

Notes sur les tombeaux de Durand de Bredon, abbé de Moissac, et de Begon, abbé de Conques, par MM. Mignot et Pottier. P. 81 à 84 ;

Le tombeau de Saint-Raymond à Moissac, par M. l'abbé Henry Calhiat. P. 113 à 117 ;

Digitized by Google

Villes gallo-romaines et franques des forêts de Compiègne et d'Eawy. Musée de Narbonne, par M. Tournal. P. 149 à 155 ;

Tombes présumées de l'époque mérovingienne trouvées à Laquigne (Lot), par M. Ch. Lalande. P. 177 à 179 ;

Caveau de la tour Saint-Michel de Bordeaux. P. 179 ;

Rapport fait sur les antiquités du département, par M. Devals aîné. P. 274 à 278.

Chronique. P. 25 à 32, 58 à 62, 85 à 94, 125 à 128, 156 à 160, 180 à 188, 214 à 219, 249 à 252, 279 à 284.

Société académique de Poitiers. — *Bulletin*, année 1870, nos 144-154.

De l'abolition des octrois, par M. de Curzon. Bulletin n° 146, avec une pagination spéciale, 96 pages.

Élégie ; par M. de Touchimbert. P. 27.

Statistique du département de la Vienne, par M. de Curzon. P. 27 à 38.

Étude sur Lulli, par M. Robin. P. 49 à 53, 71 à 86, 103 à 118, 146 à 151, 207 à 215, 230 à 238.

L'impôt sur le revenu, par M. de Curzon. P. 223 à 230.

Société académique de Poitiers. (Suite.) — *Bulletin*, année 1871, nos 155-164.

Étude sur Lulli, par M. Robin. P. 16 à 32, 54 à 61.

Rapport, par M. de Curzon, sur l'ouvrage intitulé *Les octrois et les budgets municipaux*, de M. P. Deloynes. P. 95 à 104.

De l'instruction primaire au point de vue agricole, par M. de Curzon. P. 104 à 121.

Du recrutement de l'armée, par M. de Curzon. P. 126 à 134.

Le tabac, par M. de Touchimbert. P. 163 à 172.

Société archéologique et historique du Limousin. — *Bulletin*, t. XXI, année 1872, 1re livraison. Limoges, 1872, in-8°.

M. Allou, par M. Dubédat. P. 5 à 83.

Monographie du canton de Châteauponsac, par M. A. Lecler. P. 84 à 132.

Digitized by Google

Armorial des évêques de Limoges et de Tulle, par M. A. Lecler. P. 133 à 159.

M. Amédée Alluaud, par M. Albert Guillemot. P. 160 à 167.

Société d'émulation du département des Vosges. — *Annales*, t. XIII, 2e cahier. Épinal et Paris, 1869, in-8°.

Rapport sur le concours littéraire, par M. Cornu. P. 99 à 110.

Études morales, par M. Charton. P. 117 à 172.

Le pape Léon IX et les monastères de la Lorraine, par M. Duhamel. P. 173 à 283.

Rapport de M. Maud'heux sur le mémoire de M. Marchal. P. 289 à 318.

Noviomagus des tables de Peutinger, par M. Mouton. P. 319 à 325.

Le déluge de la Saint-Crépin, par M. Maud'heux père. P. 326 à 370.

Poésies : la Vipère, le Renard, par M. Charton. P. 371 et 372.

Poésies : la Vieillesse, la Neige, par M. Rambaud. P. 373 à 375.

Essai de traduction, par M. Gley. P. 376 à 392.

Quatre-vingts ans d'histoire, souvenirs et réflexions, petit poëme en quatre chants, par M. Resal. P. 393 à 404.

Rapport sur les accroissements des collections du Musée départemental, par M. Jules Laurent. P. 405 à 412.

Société d'émulation du département des Vosges. (Suite.) — *Annales*, t. XIII, 3e cahier. Épinal et Paris, 1870, in-8°.

La délivrance de Bruyères en 1475, poésie, par M. Charton. P. 62 à 67.

Rapport sur le concours littéraire, par M. Lebrunt. P. 86 à 106.

Examen de deux brochures de M. l'abbé Martin intitulées : *Les deux Germanies cis-rhénanes, Questions alsaciennes à l'occasion de la Vie de César,* par M. Maud'heux père. P. 107 à 126.

Ateliers monétaires établis pendant le moyen âge dans le département des Vosges, par M. Laurent. (Avec 6 planches.) P. 127 à 156.

Un mot sur Marie Stuart et son temps, par M. Conus. P. 157 à 189.

Examen du projet de loi sur le régime des eaux, par M. Maud'heux père. P. 190 à 209.

Régime économique, par le même. P. 210 à 217.

De la nationalité de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Riant. P. 218 à 226.

Digitized by Google

Étude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc, par M. Chapellier. P. 227 à 238.

Histoire vosgienne. Souvenirs de 1814 à 1848, par M. Charton. P. 239 à 273.

Les déceptions d'une excursion en Égypte, par le même. P. 274 à 279.

Au Rhin, poésie, par M. L. Rambaud. P. 280 à 282.

Le souvenir, poésie, par le même. P. 283 et 284.

Extrait du rapport sur la situation du Musée départemental, par M. Laurent. P. 285 à 292.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin*, année 1872 (1er semestre), t. XXVI (VI de la 2e série). Auxerre et Paris, 1872, in-8°.

Sciences historiques.

La Puisaie et le Gatinais dans le département de l'Yonne, par M. Challe. (Avec figures.) P. 5 à 246.

Catalogue du musée d'Auxerre (3e section), par M. Passepont. P. 247 à 383.

Note historique sur la conservation des ponts d'Orléans, par M. le général de Marsilly. P. 385 à 398.

Société des sciences et arts de la Réunion. — *Bulletin*, année 1869. Saint-Denis (Réunion), 1869.

Du théâtre au point de vue de la morale, par M. C. Aubry. P. 11 à 19.

Le Chabouc, par M. Volsy-Focard. P. 20 à 25.

Une mère corse auprès du corps de sa fille unique, par Auguste Vinson. P. 26 à 28.

Population de Madagascar, par M. H. Lacaze. P. 29 à 69.

Influence européenne à Madagascar, par le même. P. 83 à 116.

Principales transformations de la prose française depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution, par M. C. Aubry. P. 157 à 164.

Le système Torrens, ou le transfert de la propriété en Australie par l'enregistrement du titre, par M. Thomy Lahuppe. P. 166 à 171.

Note sur la valeur des anciens biens curiaux au moment de leur vente, par M. Élie Pajot. P. 186 à 191.

Étude sur la constitution politique des colonies australes, par M. Thomy Lahuppe. P. 192 à 209.

Digitized by Google

Société des sciences et arts de la Réunion. (Suite.) — *Bulletin*, année 1870. Saint-Denis (Réunion), 1870.

Quelques mots sur la réalité du corps, par M. J.-E. Bon. P. 11 à 25.
Quelques notes sur Nossi-Bé, par M. E. Doublet. P. 47 à 60.
Notice sur la Guyane française, par M. A. Delteil. P. 63 à 77.
Le passage du bonhomme Picard, par M. A. Vinson. P. 79 à 93.
Le Roi des aulnes, ballade, par M. A. Vinson. P. 94 et 95.
Quelques notes sur les premières années d'Évariste de Parny, par M. Élie Pajot. P. 97 à 124.
Des rapports qui ont existé entre Voltaire et J.-J. Rousseau, par M. B. Duffour. P. 126 à 147.
Voyage chez les Indiens de la Guyane, par M. A. Delteil. P. 190 à 217.
De l'immigration africaine, par M. Châtelain. P. 219 à 257.

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. (Suite.) — *Bulletin*, année 1871. Saint-Denis (Réunion), 1871, in-8°.

Les grandes pêches, par M. Bégué. P. 13 à 23.
Châteaubriand et Napoléon Ier, étude littéraire, par M. B. Duffour. P. 27 à 39.
Documents pour servir à l'histoire de l'introduction du choléra à l'île Bourbon en 1820 et en 1859, par M. A. Vinson. P. 43 à 61.
Le roman en France, par M. Aubry. P. 96 à 108.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Composition du bureau pour l'année 1873.

Président : M. Jules Simonnet, conseiller à la cour d'appel.
Vice-Président : M. Henri Chevreul, propriétaire.
Secrétaire : M. Joseph Garnier, archiviste du département.
Secrétaire adjoint : M. Auguste Rouget, greffier à la cour.
Bibliothécaire-Trésorier : M. Auguste Brullé, doyen de la Faculté des sciences.

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai. — Composition du bureau pour l'année 1873.

Président : M. le conseiller Hardouin.
1er *Vice-Président :* M. le docteur Maugin.
2e *Vice-Président :* M. A. Asselin, ancien maire.
Secrétaire général : M. Montée, docteur ès lettres.
1er *Secrétaire adjoint :* M. Boulanger, ingénieur civil.
2e *Secrétaire adjoint :* M. Parez, ingénieur civil.
Trésorier : M. Paix.
Archiviste-Bibliothécaire : M. Brassart.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Programme des sujets mis au concours pour 1873.

Dans la séance solennelle de 1873, la *Société dunkerquoise* décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or au meilleur travail sur le sujet suivant :

HISTOIRE.

Biographie du peintre flamand Jean de Reyn, né à Dunkerque, au XVIIe siècle. Donner un catalogue raisonné de ses œuvres. (Sujet maintenu.)
Prix : Une médaille d'or de 200 francs.

Digitized by Google

Les envois seront adressés *franco* au Secrétaire général de la Société dunkerquoise, avant le 1er octobre 1873.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom, les prénoms, la profession et la résidence de l'auteur, qui certifiera que *son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.*

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail mériterait un prix ou une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance et de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

Les travaux envoyés au concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Le lauréat qui, couronné à l'un des cinq derniers concours de la Société, obtiendrait le premier rang, n'aurait droit qu'à un rappel de médaille. Dans ce cas, une mention honorable, inscrite sur une médaille d'argent, pourrait être accordée au travail placé en seconde ligne. Le lauréat qui, pour l'un des sujets mis au concours, obtiendrait plusieurs récompenses, ne recevrait que la médaille supérieure.

La Société se réserve de décerner des médailles aux personnes qui lui auront fait l'envoi de dons ou de travaux inédits qui, bien que n'étant pas demandés par le programme, lui paraîtraient mériter une distinction.

On s'adressera, pour tous autres renseignements, au secrétaire général de la Société.

Société historique de Compiègne. — Composition du bureau pour l'année 1873.

Président : M. le baron de Bicquilley, ancien officier d'artillerie.
Vice-Président : M. A. Leveaux, adjoint.
Secrétaire : M. A. Demarsy.
Secrétaire adjoint : M. Émile Delarche.
Trésorier : M. Dehesdin.
Archiviste conservateur : M. Meresse.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise à Versailles. — Composition du bureau pour l'année 1873.

Président : M. Rimbault.
Vice-Présidents : MM. Chardon, Durand de Laur.
Secrétaire perpétuel : M. Anquetil.
Vice-Secrétaires : MM. Courteville, Fontaine.
Trésorier : M. Bougleux.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Programme du concours de 1873.

FONDATION LE PRINCE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'archéologie relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

FONDATION LEDIEU.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'archéologie relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Les mémoires seront adressés, avant le 1er juin de l'année 1873, à M. le Secrétaire perpétuel; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

L'auteur qui se sera fait connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens. — Composition du bureau pour l'année 1873.

Président : M. J. Garnier.
Vice-Président : M. Michel Vion.
Secrétaire général : M. le Dr Dours.
Secrétaire adjoint : M. L. de Beaussire.
Trésorier : M. E. Paris.

Société académique du Var, à Toulon. — Composition du bureau pour l'année 1873.

Président : M. Édouard L'Hôte.
Secrétaire général : M. Rimbaud.
Secrétaire des séances, archiviste : M. Rat.
Trésorier : M. Ginoux.

Digitized by Google

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — Programme du concours de 1873.

1° Recherches sur un point d'histoire, de critique littéraire, d'archéologie, etc., intéressant la Provence ou le Comtat-Venaissin.

La Société signale aux concurrents, sans toutefois prétendre restreindre le cadre de leurs recherches et le libre choix de leurs sujets, les questions suivantes :

Études historiques sur le comté de Forcalquier. Son origine et ses limites à diverses époques. — Épisodes inédits des guerres de religion et de la peste de 1720. — Biographies vauclusiennes : évêques, magistrats municipaux, artistes, écrivains, etc. — Examen critique des diverses opinions sur Laure.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

2° Travail sur une question scientifique que les auteurs seront libres de choisir eux-mêmes, pourvu qu'elle se rapporte à la circonscription indiquée plus haut.

La Société signale aux prétendants (aux mêmes titres que ci-dessus) : Études d'histoire naturelle locale. — Catalogues scientifiques. — Essais d'acclimatation. — Moyens d'irrigation. — Travaux météorologiques. — Statistiques médicales. — Recherches locales sur la maladie des vers à soie, de la vigne, etc.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

3° Concours de poésie *française*.
Le sujet est laissé au choix des prétendants; — 200 vers au maximum.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

4° Concours de poésie *provençale*.
Mêmes conditions que pour la poésie française; le choix du dialecte est laissé aux auteurs, qui devront joindre un *glossaire* à leurs pièces.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

Nota. — Il pourra être décerné des médailles de vermeil, d'argent ou de bronze, comme second prix, ou à titre de mention honorable.

Digitized by Google

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les pièces, écrites très-lisiblement, devront être adressées *franco* au secrétariat de la Société, *avant le 31 octobre,* et porter, en tête, une épigraphe ou devise reproduite sur une enveloppe, cachetée et séparée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec la déclaration signée que le travail est *inédit* et n'a été présenté à aucun concours.

Les prétendants qui se feraient connaître seraient exclus; ils ne devront pas employer une écriture qui aurait figuré dans un concours précédent de la Société.

Ces conditions sont de rigueur.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus; ils restent déposés aux archives de la Société.

Société archéologique de Sens. — Composition du bureau pour l'année 1873.

Président : M. G. Julliot.
Vice-Président : M. A. Compérat.
Secrétaire : M. l'abbé Vivien.
Pro-Secrétaire : M. A. Tonnellier.
Archiviste : M. Nauroy.
Vice-Archiviste : M. l'abbé Pautrat.
Trésorier : M. Loriferme.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IVe VOLUME DE LA 5e SÉRIE.

A

Abbaye de Beaulieu, près de Douai (Sceau de l'), p. 189.
Abbaye de Clairmarais (Charte de donations faites à l'), p. 392.
Abbaye de Froidmont (Notice de M. Deladreue sur l'), p. 395.
Abbaye de Jumiéges (Emploi des fonds donnés par Agnès Sorel à l'), p. 307.
Abbaye de Léoncel (Cartulaire de l'), p. 3.
Abbaye de Notre-Dame-de-Bon-Repos, à Marcilly-lez-Avallon, p. 277.
Abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne (Cartulaire de l'), p. 3.
Abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey (Concessions faites à l'), p. 299.
Abbayes de Saint-Vincent, Saint-Clément, Saint-Arnoult et Saint-Symphorien et Gorze (Plaids annaux des), p. 286.
Abbeville (Notice sur le musée de M. Boucher de Perthes à), p. 211.
Abel (Charles). — Coutumes religieuses et superstitions populaires, p. 136.
Agnès Sorel. — Dons faits à l'abbaye de Jumiéges, p. 307.
Aigues-Mortes. — Examen de la question si la mer a baigné ses murs, p. 259.
Aigues-Mortes (Proposition de l'érection de pyramides sur le littoral d'), p. 370, 385.
Aigues-Mortes et ses environs (Souvenirs archéologiques d'), p. 362.
Aimon de Chissé (Notice sur le cartulaire d'), p. 3.
Aire (Requête adressée à l'évêque de Boulogne pour une maison de refuge dans la ville d'), p. 392.
Alembert (D'). — Lettre authographe à M. Guérin de Vence, p. 208.
Alesia (Emplacement d'), par M. de Breuze, p. 40, 266.
Alger. — Études sur les mœurs des indigènes par M. le capitaine Villot, p. 223.
Alger (État des négociants français ayant résidé à), p. 155.
Alger (Archives du consulat de France à), p. 287.
Algérie (Découvertes ethnographiques et archéologiques faites dans le S.-E de l'), p. 15.
Allmer. — Calque de vingt-sept inscriptions romaines des environs de Belley (Ain), p. 21.
Détails sur les Ceutrons, p. 407.
Inscription trouvée à Aixme, département de la Savoie, p. 407.
Relevé des inscriptions découvertes dans le territoire de Royans, p. 407.

Digitized by Google

Allmer et Robert. — Polémique au sujet de l'inscription taurobolique de Tain, p. 406.
Alise-Sainte-Reine (Mémoire de M. Charleuf sur), p. 411.
Alpes Graies, Pennines et Cottiennes, par M. l'abbé Ducis, p. 207.
Alpes-Maritimes (Dictionnaire topographique des). — Envoi de la lettre A, p. 348.
Amat. — Mémoire sur les origines gauloises, p. 348, 357.
Amboise (Compte des dépenses faites pour le château d'), p. 77.
Amé (Émile). — Communication de deux anciens inventaires, p. 168.
Amiens (Coutumes ecclésiastiques et faits concernant l'église Saint-Germain d'), p. 150.
Amiens (Les troupes de Bohémiens pendant le xvie siècle à), 151.
Amphores acquises par la Société archéologique de Béziers, p. 59.
André (Abbé). — Extraits de manuscrits des églises de Vaucluse et de Carpentras, p. 107.
Envoi de l'estampage d'une bulle de plomb, p. 211, 522.
Contumes religieuses et superstitions populaires, p. 136.
Légende de Saint-Antonin, p. 2.
Angers (Objets en bronze découverts à), p. 521.
Angers (Inventaire du trésor de la cathédrale d'), p. 365.
Angers (Renaissance de l'Université à), p. 396.
Angers (Objet trouvé dans les fondations de la nouvelle église Saint-Laud à), p. 15.
Annibal (Question relative au passage d'), p. 207.
Anselme, comte de Saint-Pol. — Information de donations faites à l'abbaye de Clairmarais, p. 392.
Antibes (Pièces conservées dans les archives de l'hôtel de ville d'), p. 348.
Aquæ Alisinciæ de l'itinéraire d'Antonin (Emplacement d'), p. 411.
Aquis Nisinæi de Peutinger (Emplacement d'), p. 411.
Araucana (Traduction de l'), par M. Nicolas Alexandre, p. 220.
Arbois de Jubainville (D'). — Interprétation de l'inscription d'un lec'h breton, p. 211.
Archives de la Brie (Noms d'artistes français relevés dans des documents des), p. 489.
Archives de Lorraine (Recherches de documents dans les), p. 354.
Argot des peigneurs de chanvre du Jura (Recherches sur l'), p. 31.
Armailhac (L. d'). — Exposition céramique à Saintes, p. 238.
Armes spéciales chez les Romains, par M. de Rochas d'Aiglun, p. 32.
Arras (Confrérie des sayetteurs en l'église Sainte-Croix d'), p. 392.
Arrière-ban du bailliage de Meaux (Notice sur l'), p. 18.
Artistes troyens (Essai sur les), par M. Jacquot, p. 266.
Arvieux (Tombe et épitaphe du chevalier d'), p. 72.
Ascia (Opinion de divers savants sur l'), p. 269, 270.
Assiette de terre en Bourgogne au xive siècle, p. 97.
Astre (Florentin). — L'université de Toulouse devant le Parlement de Paris, p. 233.
Histoire des intendants du Languedoc, 233.
Atelier monétaire de Mezin (Documents relatifs à l'), p. 459.
Aubertin (Charles). — Assiette de terre en Bourgogne au xive siècle, p. 97.
Exorcisme des animaux nuisibles à l'agriculture, p. 133.
Frais d'exécution prononcés par le Parlement de Besançon, p. 120.

Digitized by Google

Envoi de documents, p. 206.
Extrait du registre des délibérations de la ville de Beaune au sujet des honneurs à rendre à la reine Christine, p. 356.
Audiat (Louis). — Notice biographique sur M. Des Salles, p. 237.
Les États provinciaux de la Saintonge, p. 238.
Augustins réformés déchaussés de Marseille (Couvent des), p. 74.
Aurès. — Communication d'un cachet d'oculiste, d'un *ex-voto*, p. 361, 373.
Réclamation au sujet d'un rapport de M. L. Renier, 361.
Aureus inédit de Caracalla appartenant à M. de Lhotellerie, p. 16.
Autun (Cartulaire de l'église d'), par M. A. de Charmasse, ouvrage cité, p. 376.
Autun (Histoire de l'antique cité d'), par M. Edme Thomas, p. 379.
Autun (L'instituteur primaire dans l'ancien diocèse d'), p. 376.
Autun (Recherches historiques sur les médecins et la médecine à), p. 379.
Avallon (Dons faits au musée; médaillier d'), 277.
Avallon (Histoire topographique et archéologique d'), p. 276.
Avesnes (Nord) (Sceau de la ville d'), p. 189.
Azaïs. — Considérations sur la fête de Noël, p. 26.

B

Backer (De). — Hommage d'un essai de grammaire comparée des langues germaniques, p. 8.
Bailly (Anatole). — Rapport sur un mémoire de M. Loiseleur, p. 9.
Ballin (Extraits des ouvrages de dom), p. 392.
Barbier de Montault (Chanoine). — Demande relative à des copies d'autographes de saints, p. 8.
Copies d'inscriptions recueillies en France et en Italie, p. 15.
Hommage du VIIIe volume de sa collection des décrets authentiques des sacrées congrégations romaines, p. 15.
Envoi d'inscriptions recueillies dans le Bourbonnais, p. 362.
Hommage de deux brochures, p. 277.
Bardin. — Mouvement du médaillier d'Avallon en 1865-1866, p. 277.
Barthélemy (Anatole de). — Nommé commissaire pour des communications de M. G. Bertrand, p. 2.
Opinion sur l'*Ascia*, p. 270.
Rapport sur des communications de M. Lhuillier, p. 358.
Chargé de l'examen des documents, p. 348, 354.
Rapport sur le Bulletin du Comité flamand de France, p. 41.
Barthélemy (Édouard de). — Rapport sur le Journal de la Société d'archéologie du Musée lorrain, p. 279.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 262.
Rapport sur la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, p. 258.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Besançon, p. 255.
Communication de la copie d'un contrat de 1377, p. 345.
Basoche toulousaine (Quelques mots sur la), p. 233.
Basternay (Note sur la dégradation du tombeau des), p. 77.
Baudouin. — Mémoire sur l'excommunication pour dettes, p. 235.

Digitized by Google

Histoire topographique et archéologique des rues, quartiers et écarts d'Avallon, p. 275.
Baudry (Abbé). — Découverte d'un 21e puits funéraire au Bernard, p. 21.
Baye (Joseph de). — Exploration de grottes sépulcrales, p. 363.
Beauchet-Filleau. — Note sur une sépulture de l'église de Bouin, p. 212, 533.
Notes sur des dessins de vases exécutés à la gouache sur une sépulture du xive siècle, p. 212.
Beau (Considérations sur le), par M. l'abbé Émerit, p. 221.
Beaufort (Couplet sur le duc de), p. 225.
Beaufort (Histoire de l'Hôtel-Dieu de), p. 396.
Beaumanoir (Philippe de). — Ses poëmes de la Manekine, de Jean de Dammartin et Blonde d'Oxford, p. 393.
Beaune (Henri). — Note sur des lettres inédites de Henri IV, p. 2.
Travail manuscrit sur Voltaire et l'administration du pays de Gex, p. 8.
Taxe des métiers et prix des ouvrages au xvie siècle, p. 97.
Beaune (Règlement de la chambre de la ville de), p. 206.
Beaune-Samblançay (Notice sur l'hôtel de) à Tours, p. 76.
Beaurepaire (Charles de). — Récit du procès fait en 1639 au maréchal de La Valette, p. 5, 289.
Documents relatifs à des fondations dans l'abbaye de Jumiéges par Agnès Sorel, p. 11.
Extrait d'un compte de Jean de La Cauchie, abbé de Jumiéges, p. 307.
Copies de documents extraits des archives de la Seine-Inférieure, p. 346.
Hommage de deux ouvrages, p. 346.
Beauvais (Documents relatifs aux communes, aux maires et pairs de), p. 206.
Beffroi de l'hôtel de ville de Compiègne (Note sur le), p. 317.
Begon (Michel), intendant de la Rochelle, création d'élections, p. 239.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 8, 9, 347, 353.
Commissaire pour la correspondance de Mazarin, p. 206.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 220.
Rapport sur une communication de M. Combet, p. 358.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 46.
Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences et arts de Lille, p. 43.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers, p. 395.
Rapport sur les Mémoires de la Société Éduenne, p. 376.
Benataincourt (Comte de). Recherches sur le vieux Helena de Sidoine Apollinaire, p. 393.
Benoit (Arthur). — Essai sur les limites du diocèse de Strasbourg dans le département de la Meurthe, p. 246.
Relevé d'inscriptions lapidaires, p. 279.
Bérenger (Étude sur) d'après sa correspondance, p. 381.
Bernard (Émile). — Note sur le canal de Marius, p. 73.
Berromp [Robert de] (Sceau armorial de), p. 190.
Bertrand (Alexandre). — Demande du titre de membre résidant de la section d'archéologie, p. 368.
Documents historiques conservés dans la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 209.

Digitized by Google

Rapport sur sa mission à Saint-Pétersbourg, p. 1.
Documents historiques conservés à Saint-Pétersbourg, p. 447.
Documents rapportés de sa mission en Russie, p. 350.
Bertrand (Gustave). — Rapport sur la Société d'études d'Avallon, p. 276.
Rapport sur le Bulletin de la Société de statistique des sciences et arts de l'Isère, p. 274.
Besançon (Statue de l'empereur Charles-Quint à), p. 32.
Besançon (Frais d'exécution prononcés par le Parlement de), p. 120.
Besonce, près Nîmes (Autel votif gallo-romain trouvé à), p. 370.
Béziers (Acquisitions du musée lapidaire de), p. 59.
Béziers (Documents tirés des archives de), p. 353.
Béziers (Fête de Caritach célébrée à), p. 208.
Béziers (Monuments et inscriptions antiques trouvés à), p. 52.
Bial (Commandant). — Formes et dimensions des camps romains au temps de Jules César, p. 31.
Bibliographie des Sociétés savantes, p. 192, 334, 343, 558.
Bibliothèque de Saint-Pétersbourg (Documents concernant la France conservés dans la), p. 209.
Bigot de La Touanne (Marquis de). — Collection de pièces historiques et diplomatiques, p. 421.
Biographies :
Calemard de Lafayette, par M. Jouin, p. 221.
Alphonse Legeay, p. 221.
Philippe de Beaumanoir, par M. Bordier, p. 393.
Béranger, d'après sa correspondance, par M. E. Lambert, p. 381.
De Voucoux (Monseigneur), évêque d'Évreux, p. 378.
Gérard et Girodet, par M. Lancrenon, p. 247.
Sœur Jeanne, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, par M. Léon Cosnier, p. 396.
Le comte Élie Janvier de Lamotte, par M. Lachèse, p. 221.
Le général Liautay, par M. Castan, p. 33.
M. A. Morren, doyen de la Faculté des sciences de Marseille, p. 396.
Moreau de La Rochette, par M. Léon de Breuze, p. 40.
Théodore Jouffroy, par M. Gérard, p. 33.
Des Salles, par M. S. Audiat, p. 237.
Bezon (De), intendant de Languedoc, p. 232.
Biskra (Inscriptions latines déposées dans la cour du commandant supérieur de), p. 15.
Blancard. — Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence (suite), p. 27.
Discours sur l'origine phénicienne de Marseille, p. 73.
Blois (Histoire du monastère de Saint-Lomer de), p. 236.
Blois (Prise de) par les Huguenots en 1658, p. 347.
Blondeau. — Hommage d'une brochure : Église Notre-Dame-des-Marais de Villefranche (Rhône), p. 364.
Boece de Bout. Le parfait chevalier, ouvrage cité, p. 413.
Boeswilwald. — Rapport sur les fouilles exécutées au Mans, p. 367.
Boissonneau, artiste angevin (Acte de décès de), p. 370.

Digitized by Google

Bolard, près Nuits (*Ex-voto* en bronze trouvé à), p. 533.
Bonnardot. — Projet de publication de textes inédits du XIIIe siècle, p. 5, 285.
Rapport sur une mission en Lorraine, p. 354.
Inventaire de pièces historiques appartenant à M. le marquis Bigot de La Touane, p. 421.
Pièces relatives à l'histoire d'Orléans, p. 421.
Bonnet. — Rapport sur les recherches relatives aux noms des rues du Vieux Valence, p. 219.
Bonvallet (Adrien). Monographie du château-des Bordes (Nièvre), p. 413.
Bordier. — Biographie de Philippe de Beaumanoir, p. 393.
Borne milliaire trouvée près de la commune du Montblanc, acquise par la Société archéologique de Béziers, p. 58.
Boucher de Molandon. — Compte rendu des travaux de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 364.
Boucher de Perthes (Souvenirs du musée de), p. 211.
Boucicaut (Note sur la date de naissance du maréchal de), p. 76.
Boudant (Abbé). — Compte de tutelle de Michelle de Reynaud, veuve de Jean de Miller, seigneur de Moralles, p. 106.
Boudard. — Études étrusques et ibériennes, ouvrage cité, p. 51.
Boudonville, près Toul (Objets antiques trouvés à), p. 279.
Bougie (Monographie de), par M. Ch. Féraud, p. 223.
Bouin, commune de Chef-Boutonne [Deux-Sèvres] (Dessins de vases trouvés dans l'église de), p. 212.
Bourassé, chanoine de Tours (Mort de M. l'abbé), p. 362.
Bourbon-l'Archambault (Collection d'inscriptions donnée par M. Barbier de Montault au musée de), p. 362.
Bourges (Calques d'inscriptions du diocèse de), offerts par M. Dumoutet, p. 372.
Bourjeot (Le docteur). — Commentaire d'Hirtius Pansa sur le récit de la guerre faite en Afrique par César, p. 398.
Boutaric. — Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 2, 30.
Rapport sur la table manuscrite de M. Octave Teissier, p. 80.
Rapport sur un extrait des anciennes coutumes de Saint-Gilles, p. 356.
Rapport sur les communications de M. G. Bertrand, relatives à des documents conservés à Saint-Pétersbourg, p. 209, 447.
Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences et lettres de Maine-et-Loire, p. 236.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, incriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 231.
Rapport sur l'histoire du monastère de Saint-Lomer de Blois, par M. Dupré, p. 11.
Chargé de l'examen de communications manuscrites, p. 4, 9, 208.
Boutellier (Abbé). — Extraits de l'inventaire des biens de l'Hôtel-Dieu de Nevers, p. 412.
Brémond-d'Ars (De). — Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis, p. 240.
Breuze (Léon de). — Notice sur Moreau de La Rochette, p. 40.
Mémoire sur l'emplacement d'*Alesia*, p. 40, 266.

Digitized by Google

Bribes historiques, titre d'un livre de M. Victor Derode, p. 383.
Brissonnet (Guillaume), cardinal-archevêque de Reims (Entrée à Nîmes de), p. 95.
Brun (Eugène). — Une visite à Pompéi, p. 26.
Brun-Durand. — Lettre sur l'histoire ecclésiastique du Dauphiné, p. 220.
Bruyères-sous-Laon [Aisne] (Sceau de la ville de), p. 190.
Bulle de plomb (Estampage d'une) envoyé par M. l'abbé André, p. 367, 522.
Bullin (Fragments des ouvrages de Jean), p. 392.
Bullion (Peintures murales dans l'église de), p. 68.
Bullion. — Demande d'une allocation pour continuer les fouilles du mont Beuvray, p. 369.
Bullion. — Vie et œuvres de Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux, p. 378.
Burgault. — Discussion sur les monuments dits *mégalithiques*, p. 403.

C

Cachet d'oculiste, communiqué par M. Aurès, p. 361.
Caillemer. — Les limites de la Savoie (*Sapaudia*) au ve siècle, p. 30.
Note sur la découverte de vases d'origine romaine, p. 212, 367.
Cailliaux. — Note sur les fouilles exécutées au Mans, par M. Caplain du Parc, p. 17.
Calemard de Lafayette (Éloge de), par M. Jouin, p. 221.
Cambrai à l'époque féodale (Histoire de), p. 46.
Cambrésis (Matériaux pour l'histoire de l'art dans le), p. 46.
Camps romains au temps de César (Formes et dimensions des), p. 31.
Canal de Marius (Note sur le), par M. E. Bernard, p. 73.
Canéro (Abbé). — Hommage d'une brochure sur Notre-Dame-de-Lourdes, p. 362.
Caplain du Parc. — Fouilles exécutées au Mans, p. 17.
Caracalla (Note sur un *aureus* inédit de), p. 16.
Carbaux [Haute-Garonne] (Inscriptions découvertes dans l'église de), p. 364.
Caritat (Fête de), célébrée à Béziers, p. 208.
Carlier (J.-J. Robert), de Cassel, seigneur de Dunkerque, etc., p. 41.
Carnac [Morbihan] (Fouilles exécutées dans la commune de), p. 401.
Caron. — Mémoire sur Biterra, p. 51.
Éloge d'Alexis Mathon, p. 51.
Carpentras (Siége épiscopal de), occupé par Saint-Antonin, p. 2.
Cartulaire de l'église d'Autun, par M. A. de Charmasse, p. 376.
Cartulaires de Notre-Dame-de-la-Roche et des Vaux-de-Cernay, publiés par la Société archéologique de Rambouillet, p. 66.
Castan (Eusèbe). — Notice sur le général Léautey, p. 33.
Statue de l'empereur Charles-Quint à Besançon, p. 32.
Castelnau d'Essenault. — Envoi d'une notice manuscrite, p. 362.
Cathédrale de Chartres. — Achèvement des planches de sa monographie, p. 213.
Cathédrale de Toul. — Inscriptions tumulaires, p. 280.
Cessac (De). — Suppression des jours fériés dans le diocèse de Limoges, p. 120.
Ceutrons (Détails sur les), par M. Allmer, p. 407.
Chabouillet. — Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 13, 20, 211, 360, 365.

Digitized by Google

Chabreuil [Drôme] (Manuscrits en langue hébraïque saisis au péage de), p. 346.
Chapeaux des évêques de Carpentras (Notes sur les), p. 116.
Chansons populaires recueillis dans le Morbihan, p. 357, 416.
Chaplain-Duparc. — Fouilles exécutées au Mans, p. 387.
Charles. — Estampage d'une inscription de l'église paroissiale de Pontlevoy, p. 5.
Charles VI et Mgr de Beaujeu (État des comptes des dépenses de), p. 93.
Charles VIII. — Dépenses pour le château d'Amboise, p. 78.
Charles-Quint (Statue de l'empereur) à Besançon, p. 32.
Charleuf. — Mémoire sur Alise-Sainte-Reine, p. 411.
Charmasse (A. de). — Cartulaire de l'église d'Autun, p. 376.
L'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun, p. 376.
Charte du comte de Saint-Pol. — Donations faites à l'abbaye de Clairvaux, p. 392.
Chartes et documents français recherchés dans les archives de Lorraine, p. 354.
Charvet (Gratien). — Racine et sa famille maternelle à Uzès et à Saint-Maximin-sur-Uzès, p. 26.
Châsse émaillée d'un évêque d'Angers (Notes sur la), communiquées par M. A. Parrot, p. 213, 523.
Château des Bordes (Monographie du), dans la Nièvre, p. 413.
Châtillon (Dalles funéraires d'un seigneur dans l'église de), p. 412.
Chaudoir. — Ouvrage sur les monnaies russes, cité, p. 238.
Chautard. — Hommage de deux publications, p. 364.
Chauvigny (Château d'Harcourt à), p. 369.
Cherbonneau. — Envoi de photographies de lampes du musée de Constantine, p. 20, 531.
Chéruel. — Copie du tome II de la correspondance de Mazarin, p. 1, 10, 205.
Chevalier (Abbé), à Romans. — Reproduction d'un document en langue hébraïque, p. 346.
Inventaire de livres juifs saisis au péage de Chabreuil, p. 346.
Hommage de plusieurs publications, p. 3.
Hommage de documents sur le Dauphiné, p. 206.
Chevreuse (Notice sur le vieux château de), par M. Auguste Moutié, p. 67.
Chon. — Étude sur le Journal de Narbonne, publié par M. Leroy, p. 45.
Christine de Suède (Honneurs rendus par la ville de Beaune à la reine), p. 206, 356.
Chronique de la Revue des Sociétés savantes, p. 199, 344, 582.
Chronique de Sainte-Marie de Loches, citée, p. 251.
Chroniques polonaises, par M. Louis Gimon, p. 400.
Clairvaux (Station lacustre dans le lac de), p. 255.
Clément (Abbé). — Découverte de la dalle funéraire d'un seigneur de Châtillon, p. 411.
Clément (Pierre). — Rapport sur le Bulletin de l'Académie du Var, p. 27.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 25.
Rapport sur les Annales de la Société historique de Château-Thierry, p. 26.
Clément de Ris (Comte). — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 76.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 400.
Chargé de l'examen de documents, p. 370.

Digitized by Google

Rapport sur une communication du contre-amiral Lapelin, p. 215, 516.
Rapport sur le Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts, p. 410.
Cléopâtre (Étude sur), par M. L'Hôte, p. 385.
Clervaux (J. de). — Méreau d'église trouvé en Saintonge, p. 237.
Clochers de Marennes et de Moeze (Travail sur les), par M. Éd. L'Hôte, p. 258.
Closmadeuc. — Fouilles et découvertes dans les communes du Morbihan, p. 402.
Cloz (Louis). — Rapport sur les fouilles de la grotte des Roches, vallée de la Baume, p. 64.
Cocheris (Hippolyte). — Rapport sur plusieurs communications manuscrites, p. 358, 420.
Chargé de l'examen de documents, p. 346, 347.
Cochet (Abbé). — Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure, p. 360.
Rapport sur des fouilles dans la forêt de Roumare, p. 330.
Rapport sur des découvertes faites dans la Seine-Inférieure, p. 375, 540.
Coëtivy (Prégent de), amiral de France. — Dépenses pour armes et armures de luxe, p. 92.
Collet (Abbé). — Percement d'un puits dans un tumulus à Beg-en-Au, p. 402.
Combat de la Galère (Documents relatifs au). — Envoi de M. Soucaille, p. 208.
Combet. — Extrait d'un procès-verbal de l'assemblée des consuls et corps de ville d'Uzerche, p. 8.
Comminges (Carte du diocèse de), en 1387, p. 232.
Commission des subventions aux Sociétés savantes dans la section d'archéologie, p. 18.
Commission nommée pour l'examen des rapports de M. G. Bertrand, p. 350.
Commission de la section d'histoire pour les questions relatives à la réunion des Sociétés savantes, p. 350.
Commission pour la publication des lettres de Mazarin, p. 205.
Compte de tutelle de Michelle de Reynaud, veuve de Jean, seigneur de Morelles, p. 106.
Comtat-Venaissin (Prix des denrées et de la main-d'œuvre dans le), p. 107.
Comtes de Paris (Les) et l'avénement de la troisième race, p. 220.
Confrérie des Sayetteurs en l'église de Sainte-Croix d'Arras, p. 392.
Congrès archéologique de France (Réunion du), p. 61, 250.
Constantine (Projet de création d'un cours d'antiquités romaines à), p. 14.
Constantine (Lampes en terre cuite du musée de), p. 531.
Constructions anciennes mises à découvert à Toulouse, p. 213.
Contrat d'un paysan se déclarant serf de son seigneur, p. 345.
Corneil Saint-Marc. — Tablettes historiques, biographiques et statistiques de la ville de Saint-Amour (arrondissement de Lons-le-Saunier), p. 64.
Corporations d'arts et métiers dans le midi de la France, p. 399.
Correspondance de Mazarin (Publication de la), p. 1, 205.
Correspondants du Comité. — Révision de la liste, p. 355.
Correspondants (Observations sur la nature des documents demandés aux), p. 356.
Cosnier (Léon). — Renaissance de l'Université à Angers, p. 396.
Notice sur la sœur Jeanne, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, p. 396.
Costeplane (De). — Communication de dix-neuf lettres écrites par le duc de Rohan, p. 421.
Coston (Baron de). — Étymologies des noms de lieux de la Drôme, p. 217.

Digitized by Google

Couaraze de Laà. — Envoi de plusieurs documents, p. 346.
Lettres de Henri de Navarre, p. 424.
Extrait d'un rituel du xᵉ siècle, p. 424.
Courajod. — Portrait de Henri de Lorraine dans le musée de Reims, p. 281.
Courson (A. de). — Rapport sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, p. 230.
Courtin. — Traduction en vers de l'Avare de Molière, p. 388.
Cousin (Louis). — Notice sur l'emplacement de Quentovic, p. 260.
Coussemaker. — Inventaire d'objets appartenant au refuge de Saint-Bertin, p. 392.
Dénombrement des villes et châtelleries de Dunkerque, etc., p. 43.
Coutumier de Saint-Gilles (Cartulaire municipal du), p. 6.
Couture (De La). — Recueil d'inscriptions donné au musée archéologique de Bourbon-l'Archambault, p. 362.
Crach [Morbihan] (Fouilles exécutées dans la commune de), p. 401.
Crapaudine (Note sur la pierre nommée), p. 412.
Croisilles (Sceau armorial de Pierre de), p. 190.
Croix de pierre dans la ville de Frouard, p. 280.
Crosnier (Mgr). — Monographie de la croix, p. 411.
Crypte du xiᵉ siècle à Saint-Eutrope de Saintes, p. 288.
Culte de Sainte-Madelaine à Rome (Le), p. 362.
Cylindre creux en bronze trouvé dans le lac du Bourget, p. 16.

D

Dancoisne. — Mémoires sur les anciens établissements religieux à Douai, p. 389.
Dargel. — Rapport sur l'inventaire du théâtre de Saint-Cyr, p. 536.
Rapport sur une communication de M. Dusevel, p. 323.
Rapport sur une communication de M. Th. Lhuillier, p. 322.
Rapport sur une communication de Lamothe, p. 326.
Rapport sur le caractère d'architecture des vieilles maisons de Villefranche, p. 368.
Rapport sur l'inventaire du matériel du théâtre de Saint-Cyr, p. 374.
Rapport sur une communication de M. Léo Drouyn, p. 318.
Découverte d'une statue à Pons (Charente), p. 213.
Chargé de l'examen de documents, p. 16, 21, 361, 363, 365, 370.
Dauphin (Henry) : Hélène, type du beau dans l'art grec, p. 36.
Dauphiné (Géographie ancienne du), par M. Guilleminet, p. 219.
(Lettre sur l'histoire ecclésiastique du), p. 220.
Dauphins de Viennois (Inventaire des Archives), p. 3.
David (Le baron). — Note sur une imprimerie à Hesdin, p. 392.
Découvertes :
Baptistère roman dans l'église de Fischbach, p. 279.
Cercueil de Foulques Nerra dans l'église abbatiale de Beaulieu, p. 251.
Cylindre creux en bronze dans le lac du Bourget, p. 16.
Hache en quartz-agathe, tombelles et autres objets trouvés dans plusieurs communes du Morbihan, p. 403.
Inscriptions dans les murs des églises de Saint-Aventin et des Careaux (Haute-Garonne), p. 364.

Digitized by Google

Objets antiques sur la commune de Boudonville, près Toul, p. 279.
Sabres mérovingiens et mosaïques dans le bois de Chagnols, p. 277.
Sépulture réputée franque trouvée à Saint-Amand, canton de Beine, p. 213.
Station lacustre dans le lac de Clairvaux, p. 255.
Tombeaux creusés dans le roc à Saint-Nectaire, p. 363.
Tube en bronze garni d'anneaux trouvé dans le lac du Bourget, p. 212.
Vases d'origine romaine trouvés à Entraigues, commune de Valbonnais (Isère), p. 212.
Villa gallo-romaine à Moncrabeau (Lot-et-Garonne), p. 547.
Delacroix. — Luxeuil, abbaye et thermes, p. 32.
Deladreue. — Notice sur l'abbaye de Froidmont, p. 395.
Delamont. — Travaux historiques sur le Roussillon, p. 232.
Delègue. — Essai sur les travaux de Pascal touchant la géométrie infinitésimale, p. 384.
Deligne (Jules). — Un mot sur l'esprit chez les anciens, p. 45.
Delisle (Léopold). — Rapport sur diverses communications manuscrites soumises à son examen, p. 10.
Communication relative à un document en langue hébraïque traduit par M. Zotenberg, p. 357.
Chargé de l'examen de documents, p. 2, 345, 346.
Délivrance d'esclaves nègres (Notice de M. Féraud), p. 3, 11.
Deloye. — Supplément à un mémoire sur les *cornua*, p. 360.
Demarsy. — Envoi de 50 empreintes de sceaux, p. 17.
Compte rendu d'une excursion à l'église de Saint-Martin-aux-Bois, p. 188, 364.
Denais (Joseph). — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, p. 396.
Dépenses faites pour l'ameublement et l'ornementation du château d'Amboise, p. 78.
Dépenses pour armes et armures de luxe faites par Prégent de Coëtivy, p. 92.
Dépôts aux archives du Comité :
Acte en langue hébraïque communiqué par M. l'abbé Chevalier, p. 358.
Délibération de la ville de Beaune sur les honneurs à rendre à la reine Christine de Suède, p. 356.
Documents tirés par M. Soucaille des archives de Béziers, p. 353.
Documents envoyés par M. A. de Jussieu, relatifs à l'histoire de Savoie, p. 207.
Étude sur la garde Freinet, par M. A. de Lamotte, p. 356.
Extrait du procès-verbal d'une assemblée de la ville d'Uzerche, p. 358.
Lettre autographe de Mirabeau, p. 208.
Lettre du général Reille au président Guérin, p. 208.
Lettres autographes de Masséna, p. 208.
Note concernant l'attentat sur Louis XV, p. 208.
Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité dans la Bourgogne, p. 364.
Notice de concessions faites à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bruges, par M. Guigne, p. 11.
Ordonnances relatives à la garde bourgeoise et à la milice en Languedoc, p. 347.
Permission de faire des quêtes pour l'Hôtel-Dieu de Paris, p. 11.

Digitized by Google

Relation du voyage de Mme l'Infante et de Mme Élisabeth de France, p. 208.
Transcriptions de divers documents, par M. Soucaille, p. 356.
Travail de M. Arnal sur les origines gauloises, p. 357.
Dépôts à la bibliothèque du Comité :
Album de plans et vues du Lyonnais et de la Picardie, p. 16.
Alpes Graies, Pennines et Cottiennes, par M. l'abbé Ducis, p. 207.
Ancien fief de Villange et église de Sainte-Asmanne, par M. Leroy, p. 3.
Ancienne navigation du littoral septentrional de la Vendée, par M. de Sourdeval, p. 23.
Archives de l'Académie d'Orléans, son passé et conditions de son avenir, par M. Loiseleur, p. 8.
Cartulaire d'Aimon de Chissé aux archives de l'évêché de Grenoble, p. 3.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, p. 3.
Cartulaire de l'abbaye de Léoncel, p. 3.
Cartulaire municipal de Montélimart, p. 3.
Compte rendu de la Commission archéologique de la Sarthe, par M. Hucher, p. 16.
Correspondance politique et littéraire du marquis de Valbonnais, par M. l'abbé Chevalier, p. 206.
Décrets authentiques des sacrées congrégations romaines (t. VIII), par M. Barbier de Montault, p. 15.
Documents historiques sur le Dauphiné, par M. l'abbé Chevalier, p. 206.
Essai de grammaire comparée des langues germaniques, par M. de Backer, p. 8.
Étude sur la vallée de l'Huveaume, par M. A. Saurel, p.
Études Saint-Quentinoises, par M. Ch. Gomart, p. 16.
Histoire des villes de la province de Constantine, p. 347.
Inventaire des archives des Dauphins de Viennois, p. 3.
Imitations de monnaies au type de gros tournois et de types propres à la Lorraine, p. 364.
Jeunes années de Sainte-Beuve, par M. Morand, p. 206.
Livre d'heures du xve siècle et culte de Sainte-Madelaine à Rome, par M. Barbier de Montault, p. 362.
Long-pré-lez-Amiens et les du Gard, par M. F. Puay, p. 345.
Monographie du Palais de Justice de Dijon, p. 349.
Note sur des constructions anciennes mises à découvert à Toulouse, p. 212.
Notice sur le cartulaire d'Aimon de Chissé, p. 3.
Notre-Dame de Lourdes (Étude monographique de la chapelle), p. 361.
Recherches sur la population de la généralité de Rouen avant 1789, p. 346.
Recherches sur les établissements d'instruction publique dans l'ancien diocèse de Rouen, p. 346.
Rapport sur les travaux de la Commission d'histoire de Belgique, p. 349.
Rôles de l'armée de Gaston-Phœbus, comte de Foix, p. 347.
Sigillographie du Maine, par M. Hucher, p. 16.
Souvenir du musée de M. Boucher de Perthes, p. 211.
Tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne de Durazzo, p. 14.
Derode (Victor). — Conférence sur la littérature en 1868, p. 383.
Notes sur Dunkerque, p. 261.
Notice sur ses ouvrages et sa vie, par M. Ph. Guthlin, p. 383.

Digitized by Google

Deselve. — Notice sur Noyelles-sur-Selle et ses bains, p. 43.
Desjardins (Abel). — Publication des négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, V^e et dernier volume, p. 7
Desjardins (Arthur). — Étude sur les États généraux, p. 399.
Desjardins (G.). — Communication de plusieurs documents judiciaires, p. 359.
Copie du matériel du théâtre de Saint-Cyr, p. 21, 536.
Copie de pièces tirées des archives de l'Oise, p. 206, 431.
Desnoyers (Jules). — Rapport sur divers documents manuscrits, p. 82.
Chargé de l'examen de documents, p. 207.
Devoucoux (Mgr), évêque d'Évreux. — Sa vie et ses œuvres, p. 378.
Devoulx (Albert). — Demande de publication dans la Collection des documents inédits, p. 5.
État des négociants français ayant résidé à Alger, p. 155.
Inventaire des archives du consulat de France à Alger, p. 287.
Dictionnaire topographique des Alpes-Maritimes (lettre A), p. 348.
Dictionnaire topographique de l'Oise, envoi de M. Mathon, p. 347.
Dictionnaire topographique et archéologique des rues, quartiers et écarts d'Avallon, p. 276.
Dictons et proverbes populaires de la Franche-Comté, p. 357.
Dijon. — Extrait du cartulaire de la Chambre des comptes, p. 206.
Monographie du Palais de Justice, p. 349.
Diocèse de Strasbourg. — Ses limites dans le département de la Meurthe, p. 246.
Dion. — Notice sur l'ancien château de Montfort-l'Amaury, p. 69.
Documents imprimés dans la *Revue*.
Catalogue de la collection des autographes de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 449.
Concessions faites de 1140 à 1182 à l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey, p. 299.
Extrait d'un compte de Jean de La Cauchie, abbé de Jumiéges, p. 307, 310.
Inventaire des objets mobiliers et vêtements sacerdotaux du monastère de Chirac, p. 170.
Jugement contre le duc de La Valette en 1639, p. 291, 295.
Lettres originales de Marguerite de France à la famille royale (1560-1574), p. 457, 485.
Noms d'artistes relevés sur des documents inédits des archives de la Brie, p. 494, 516.
Pièces communiquées par M. Bonnardot, p. 427.
Pièces pour l'année 1349-1350, concernant un atelier monétaire, p. 169.
Pour l'Ostel-Dieu à Paris pour faire questes parmy les pays, p. 298.
Prise de Melun par Henri IV (1590), p. 432, 435.
Prix pour l'exécution d'un retable dans l'église de Vauvert, p. 327.
Reprise et bataille de Rethel (1650), p. 297.
Rôles journaliers des dépenses de la maison du dauphin François II, p. 436.
Ruines de l'église de Rozoy-sur-Sèvre (1602), p. 312.
Saisie de trente volumes luthériens trouvés à Toulon en 1545, p. 427.
Documents manuscrits de Guy-Allard, extraits par M. l'abbé Chevalier, p. 10.
Doüet d'Arcq. — Note sur des estampages d'une bulle de plomb, p. 522.
Rapport sur une communication de l'abbé André, p. 367.

Digitized by Google

Rapport sur des sceaux communiqués par M. Demarsy, p. 188.
Rapport sur un sceau communiqué par M. Pouy, p. 374.
Rapport sur les mémoires de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon, p. 269.
Chargé de l'examen de documents, p. 17, 211, 365.
Draguignan. — Ordonnances somptuaires du Conseil municipal, p. 91.
Drapeyron (Ludovic). — Ébroïn et Saint-Léger, cité, p. 32.
Drouyn (Léo). — Inventaire des meubles du château de Vayres, p. 318.
Druhen. — Discours sur les malheurs du temps présent, p.
Dubois (Pierre). — Histoire de l'horlogerie, ouvrage cité, p. 75.
Duchés de Lorraine et de Bar, par MM. Lepage et A. Bonneval, p. 241.
Ducis (Abbé). — Hommage d'une brochure, p. 207.
Dufour (Léon). — Note sur les mots de saint Augustin, *magnus in magnis, maximus in maximis*, p. 397.
Du Guesclin (La tête de) à Longueville, p. 545.
Dumoutet. — Calques d'inscriptions du diocèse de Bourges, p. 372.
Préparation des répertoires archéologiques des départements de l'Indre et du Cher, p. 372.
Dunkerque, Bourbourg et Warneton (Villes et châtellenies de), p. 43.
Dunkerque (Notes sur), par M. V. Derode, p. 261.
Dunkerque (Remise du concours de l'histoire populaire de), p. 385.
Dupré. — Documents sur la prise de Blois par les huguenots en 1658, p. 347.
Histoire du monastère de Saint-Lomer de Blois, p. 11, 236.
Durand (Paul). — Communication relative aux planches de la monographie de Notre-Dame de Chartres, p. 213.
Durand de Fontmagne. — Opinion sur les pierres de Doueras, p. 408.
Durieux (A.). — Les dîners de Mgr l'évêque du Nord à Cambrai en 1791, p. 46.
Une alerte à Cambrai, p. 46.
Dusevel. — Coutumes ecclésiastiques et faits concernant l'église de Saint-Germain d'Amiens, p. 150.
Examen de l'église de Bernaville, p. 361.
Dépenses faites à l'occasion des suicidés, p. 117.
Extrait de l'Inventaire de l'église de Saint-Valery, p. 316, 323.
Hommage d'une brochure sur le musée de M. Boucher de Perthes, p. 211.
Nécessité de faire dans les églises des inventaires exacts, p. 13.
Note sur une collection d'Amiens, p. 21.
Protestations contre les échanges faits avec des brocanteurs dans certains villages, p. 13.
Rapport sur la pierre tumulaire de Raoul de Roye, p. 361.
Troupes de bohémiens à Amiens au xve siècle, p. 151.

E

Ébroïn et Saint-Léger, par M. Drapeyron, p. 32.
Échanges faits dans certains villages avec les brocanteurs signalés par M. Dusevel, p. 13.
Écoles épiscopales de Toul pendant la durée du siége, fondé par Saint-Mansuy, p. 244.

Digitized by Google

Église des Bénédictins de Beaulieu (Fouilles dans l'), p. 77.
Église de Bernaville (Examen de l'), p. 361.
Église de Bouin (Deux-Sèvres). — Sépulture du XIVe siècle, p. 212.
Église de Cannes à Marseille. — Tombe et épitaphe du chevalier d'Arvieux, p. 72.
Église de Cazedarnes (Hérault). — Inscriptions, p. 60.
Église de Château-Landon. — Exécution d'un retable d'autel, p. 322.
Église de Fischbach. — Baptistère romain, p. 279.
Église de Notre-Dame-des-Marais (Rhône). — Notice de M. Blondeau, p. 364.
Église de Notre-Dame de Vauvert. — Marché pour un retable, p. 326.
Église de Quarante (Hérault). — Ses monuments, p. 59.
Église de Rozoy-sur-Serre. — État de ses ruines, p. 311.
Église de Saint-Eutrope de Saintes. — Notice historique, p. 258.
Église de Saint-Germain-sur-Bresles. — Projet de grille pour sa crypte, p. 13.
Église de Saint-Germain d'Amiens. — Coutumes ecclésiastiques, p. 150.
Église de Saint-Gildas de Rhuys. — Sépulture des princes de Bologne, 405.
Église de Saint-Laud à Angers. — Objet en cuivre trouvé dans ses fondations, p. 15.
Église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne). — Sarcophage antique, p. 518.
Église de Saint-Martin-aux-Bois (Excursion à l'), p. 364.
Église de Saint-Martin de Tours. — Inscription du Xe siècle, p. 252.
Église de Saint-Merry à Paris. — Fondation d'une chapelle, p. 18.
Église de Saint-Ours à Loches. — Sa nef, p. 250.
Église de Saint-Paul-Trois-Châteaux (arrondissement de Montélimart). — Monographie, p. 409.
Église de Saint-Valery. — Inventaire d'ornements, p. 323.
Église de Sainte-Aphrodite à Béziers. — Inscriptions, p. 17.
Église de Sainte-Croix d'Arras. — Confrérie des Sayetteurs, p. 392.
Église de Santigny. — Notice historique, p. 278.
Église abbatiale de Beaulieu. — Découverte d'un cercueil de pierre, p. 251.
Église collégiale de Saint-Maurille. — Inscriptions, p. 365.
Églises de Saint-Aventin et de Careaux. — Inscriptions, p. 364.
Églises du canton de Ramerups (arrondissement des Arcis), p. 262.
Églises romanes du midi de la France (Notes sur quelques), p. 60.
Élections créées par Louis XIV en Saintonge, p. 239.
Éléphants des armées carthaginoises, par M. Faidherbe, p. 398.
Enseignement de notre langue, par M. Marty-Lavaux, p. 349.
Entraigues (canton de Valbonnais). — Vases d'origine romaine, p. 212.
Entrée à Nîmes de Guillaume Brissonnet, cardinal, p. 95.
Épernon (Château d'), fondé par Guillaume de Hainault, p. 69.
Épisode judiciaire du XIVe siècle, par M. Guthlin, p. 384.
Espalonga. — Lettre de Henri de Navarre en sa faveur, p. 424.
Espinay (D'). — Étude sur l'abbesse Herrad de Landsberg, p. 251.
Esquié. — Note sur des constructions mises à découvert à Toulouse, p. 212.
Établissements religieux à Douai avant la Révolution française, par M. l'abbé Dancoisne, p. 389.
État des personnes admises par Mgr le duc de Vendosmois à manger à sa table, p. 100.
Etats généraux de 1789 (Études sur les), par M. A. Desjardins, p. 399.

Digitized by Google

ÉTATS GÉNÉRAUX de 1789 (La noblesse de Saintonge aux), p. 240.
ÉTATS PROVINCIAUX de la Saintonge, par M. L. Audiat, p. 238.
ÉTUDES algériennes. — Mœurs des indigènes, par le capitaine Villot, p. 228.
ÉTYMOLOGIES des noms de lieu du département de la Drôme, p. 217.
EU (Fouilles à). — La villa *Augusta*, p. 541.
EULGERIUS, évêque d'Angers. — Châsse émaillée de son tombeau, p. 213, 523.
EUZENOT (Abbé). — Discussion sur les monuments mégalithiques, p. 403.
ÉVÊQUES de Gap (Bulles des), 275.
EXCOMMUNICATION pour dettes (Mémoires sur l'), p. 235.
EXORCISMES des animaux nuisibles à l'agriculture en Bourgogne, p. 133.

F

FAIDHERBE. — Mémoire sur les éléphants des armées carthaginoises, p. 398.
FAREZ. — Rapports sur l'homme préhistorique, p. 388.
FAROTS ou feux de garde sur les côtes de Provence au moyen âge, p. 75.
FÉRAUD (Charles). — Monographie de Bougie et de Gigelli, p. 223.
Copies de quelques inscriptions latines à Biskra, p. 15.
Notice sur la délivrance d'esclaves nègres, p. 3.
Découvertes ethnographiques et archéologiques dans l'extrême sud de l'Algérie, p. 15, 214.
Envoi du IIIe volume de son Histoire de la province de Constantine, p. 347.
FERRIÈRE (Comte DE LA). — Dépôt de copies de documents rapportés de la Russie, p. 350.
FINOT (Jules). — Notice sur le *pagus Scodingorum* au comté de Bourgogne, p. 157.
FISCHBACH (Église de). — Description d'un baptistère roman, p. 279.
FISCHER. — Description d'un baptistère roman dans l'église de Fischbach, p. 279.
FLOUEST. — Autel votif gallo-romain trouvé à Besouce, près Nîmes, p. 370.
Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité de Bourgogne, etc., p. 364.
FONS (Victor). — Fondation de Gaillac-Toulza par les moines de Cala et le comte de Toulouse, p. 234.
Quelques mots sur le parlement Maupeou, p. 233.
FONTENAY (Harold DE). — Mandrin et les contrebandiers à Autun, p. 379.
FONTENAY (Joseph DE). — Publication de l'Histoire de l'antique cité d'Autun, par Edme Thomas, p. 379.
FORMULE de bénédiction d'eau bouillante, extraite d'un recueil du xe siècle, p. 424.
FORMULES (Recueil général des), par M. E. de Rozière, p. 424.
FORTS vitrifiés de la Creuse. — Réclamation de M. Thuot, p. 371.
FOUILLES exécutées dans les communes du Morbihan, p. 401.
FOUILLES dans l'ancienne église abbatiale de Beaulieu, p. 251.
FOUILLES à Eu. — Exploration de la ville romaine d'*Augusta*, p. 541.
FOUILLES près de la forêt de Moidons (Jura), p. 64.
FOUILLES pour découvrir le tombeau de Foulques Nerra, p. 77.
FOUILLES dans des grottes à ossements dans la vallée du Gave (Landes), p. 365.
FOUILLES dans la grotte des Roches, vallée de la Baume, p. 64.
FOUILLES du mont Beuvray, p. 369.
FOUILLES exécutées au Mans, p. 365.
FOUILLES de Saint-Orens d'Auch. — Demande d'une subvention, p. 362.

Digitized by Google

Fouilles dans les terrains formant le sol de la commune de Chaltruil, arrondissement d'Épernay (Marne), p. 22.
Foulques Nerra, comte d'Anjou. — Son tombeau dans l'ancienne église des Bénédictins de Beaulieu, p. 77, 251.
Fourches patibulaires de Toulouse, par M. Molinier, p. 233.
Frais d'exécution prononcés par le Parlement de Besançon, p. 120.
François Ier, grand-duc de Toscane. — Son élection, p. 381.
François II, dauphin. — Rôles des dépenses de sa maison, p. 436.
François III, duc de Lorraine (Lettres adressées par le président Lefebvre à), p. 282.
Frécourt (Abbé). — Extrait de la chronique de Pierre le Prêtre, abbé de Saint-Regnier, p. 392.
Frémar, près Angers (Estampages d'inscriptions trouvées à), p. 369.
Frouard (Note sur une croix de pierre trouvée dans la vallée de), p. 280.

G

Gachard. — Rapport sur les travaux de la Commission d'histoire de Belgique, p. 349.
Gaillac (Établissement du consulat dans l'arrondissement de), p. 235.
Galametz (Comte de). — Envoi de plusieurs pièces concernant Thérouanne, p. 392.
Gally. — Notice sur l'abbaye de Notre-Dame-de-Bon-Repos, à Marcilly-lez-Avallon, p. 77.
Garde-Freinet (La) et les Sarrazins en Provence, par M. A. Saurel, p. 349.
Gasc. — Découverte de débris de statuaire antique, p. 58.
Gaston Phœbus, comte de Foix. — Rôles de son armée, p. 347.
Gauthier (J.). — Charte d'affranchissement du bourg d'Oiselay, p. 31.
Gave (Fouilles dans les grottes de la vallée du), p. 365.
Gay Besse. — Apologie de Bernard Palissy en vers saintongeois, p. 237.
Géographie ancienne du Dauphiné, par M. Guilleminet, p. 219.
Gérard et Girodet (Vie et œuvres de), par M. Lancrenon, p. 247.
Gérard. — Le philosophe Jouffroy, d'après sa correspondance avec Ch. Weiss, p. 33.
Gigelli (Monographie de), par Ch. Feraud, p. 223.
Gillet. — Extraits de comptes des dépenses de Charles VI et de Mgr de Beaujeu, p. 93.
Gimon (Louis). — Les chroniques salonaises, p. 400.
Girodet, peintre, par M. Lancrenon, p. 258.
Giry (Arthur). — Analyse d'un mémoire de M. de Longnon sur le Boulonnais, p. 392.
Godart-Faultrier. — Note sur un objet en bronze découvert à Angers, p. 15, 215, 521.
Estampages d'inscriptions romaines à Frémar, près d'Angers, p. 369.
Gomart (Ch.). — Hommage de deux ouvrages, 16.
Goze. — Avis de la découverte du tombeau de Raoul de Roye, 363.
Projet de grille pour la crypte de l'église Saint-Germain de Bresles, p. 13.
Grammaire comparée des langues germaniques, par M. de Backer, p. 8.
Grandmaison. — Notice sur l'hôtel de Beaune-Semblancay, p. 76.
Publication de pièces relatives à la biographie de Juste, p. 18.
Grand-Revaux, près Nancy. — Traces de l'homme primitif, p. 279.
Grand-Serre. — Étude par M. A. Lacroix, p. 216.

Digitized by Google

Grenoble. — Inventaire des archives des dauphins de Viennois à Saint-André, p. 3.
Gresset (Découvertes relatives à), communiquées par sa famille, p. 35.
Grignan (Inscriptions trouvées à), p. 407.
Grille (B.). — Notice sur Horace, p. 220.
Grottes sépulcrales découvertes par le comte de Mellet, p. 363.
Guadet. — IXe et dernier volume des lettres missives de Henri IV, p. 5.
Chargé de l'examen de documents relatifs à Henri IV, p. 2, 353.
Guérin. — Découverte d'objets antiques sur la côte de Boudonville, près Toul, p. 279.
Traces de l'homme primitif trouvées à Grand-Revaux, près Nancy, p. 279.
Guérin de Vence (Extraits des papiers de M.), par M. l'abbé Tisserand, p. 208.
Guerres de religion en Provence (Histoire des), par M. G. Lambert, p. 27.
Gui Allard (Document en langue hébraïque extrait de la collection de), p. 346.
Guigne (M. C.). — Communication de concessions faites à l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey, p. 11, 299.
Guilhermy (De). — Rapport sur diverses communications relatives à l'épigraphie, p. 316, 367.
Rapport sur les Mémoires de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, p. 250.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 252.
Rapport sur le Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, p. 253.
Chargé de l'examen de documents, p. 21, 23, 212, 362, 365, 369.
Guillaume (Abbé). — Les écoles épiscopales de Toul pendant la durée du siége, fondé par Saint Mansuy, p. 244.
Relevé des inscriptions tumulaires de la cathédrale de Toul, p. 280.
Guillaume de Hainaut, fondateur du château de Montfort-l'Amaury, p. 69.
Guillaume de Laon (Sceau armorial de), p. 190.
Guilleminet. — Géographie ancienne du Dauphiné, p. 219.
Guthlin. — Épisode judiciaire du XIVe siècle, p. 384.
Essai sur la dernière conversion de Pascal, p. 384.
Notice sur la vie et les ouvrages de Victor Derode, p. 383.
Schiller considéré comme poëte lyrique, p. 384.
Guyet (Émile). — De l'*Ascia* des Égyptiens, p. 269.
Guyot. — Rapport sur l'état de dégradation du tombeau des Besternay, p. 77.
Gutton (Docteur). — Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun, p. 379.

H

Helena le Vieux de Sidoine Apollinaire, p. 393.
Hélène, type du beau dans l'art grec, p. 30.
Hellénie (L') depuis les temps préhistoriques jusqu'à la LXe olympiade, par M. Olivier, p. 398.
Hennebert. — Mission d'exploration relative au passage d'Annibal dans les Alpes, p. 219.

Digitized by Google

Henri III. — Lettres relatives à l'envoi d'une ambassade au Grand Turc, p. 348.
Henri IV. — Dernier volume de ses lettres missives, p. 5.
Henri IV. — *Fac-simile* d'une lettre envoyé par M. Nozot, p. 353.
Henri de Lorraine, marquis de Mouy. — Son portrait dans le musée de Reims, p. 281.
Henri de Navarre. — Lettre en faveur d'Espalonga, p. 424.
Henzen. — Opinion sur le mot *gustator* dans une inscription de Valence, p. 407.
Hérincourt (Comte d'). — Notice sur un manuscrit relatif à l'histoire des Frères Prêcheurs, p. 392.
Herrad de Landsberg, par M. d'Espinay, p. 251.
Hesdin (Documents touchant les limites du bourg de Marienne et de), p. 392.
Hippeau. — Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 1, 7, 205, 345, 352.
Rapport sur une communication de M. Saurel, p. 356.
Rapport sur les Annales de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, p. 237.
Proposition de publication des Mémoires de Tillières, p. 354.
Commissaire en remplacement de M. Huillard-Bréholles pour les Négociations avec la Toscane, p. 7.
Idem pour la correspondance de Mazarin, p. 206.
Chargé de l'examen de documents, p. 206, 349.
Histoire ecclésiastique du Dauphiné (Lettre sur l'), p. 220.
Histoire des villes de la province de Constantine, par M. Féraud, p. 347.
Hôtel-Dieu de Nevers (Inventaire des biens de l'), p. 412.
Hôtel-Dieu de Paris. — Quêtes à faire, p. 11, 298.
Hroswitha (Remarques sur la versification de), p. 37.
Hucher. — Hommage de deux brochures ornées de gravures, p. 16.
Humbert. — Nouvelle étude sur Toulouse, cité latine, p. 233.
Hubert Touquet (Sceau armorial de), p. 190.

I

Imitations de monnaies au type du gros tournois, p. 364.
Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine, p. 364.
Im-Thurn (Émile). — Étude sur Ingres, p. 26.
Imprimerie en Franche-Comté (Établissement de l'), p. 386.
Ingres (Étude sur), par M. Émile Im-Thurn, p. 26.
Inscription du xe siècle dans les murs de Saint-Martin de Tours, p. 252.
Inscription de l'église de Sainte-Aphrodite, relevée par M. Sabatier, p. 60.
Inscription commémorative de la consécration de l'autel de Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Pontlevoy, p. 15.
Inscription relevée dans la cathédrale de Soissons, p. 375.
Inscription sur un cippe dans l'église de Cazedaines, p. 60.
Inscription relative au *Forum Claudii Ceutronum*, aujourd'hui Moutiers, trouvée à Aixme (Savoie), p. 407.
Inscription taurobolique de Tain. — Discussion à ce sujet, p. 406.
Inscription de l'époque mérovingienne à Vieux-Pont-en-Auge, p. 252.
Inscriptions carlovingiennes recueillies à Angers, par M. A. Parrot, p. 365.

Digitized by Google

Inscriptions découvertes dans l'église Saint-Vincent-de-Paul à Marseille, p. 74.
Inscriptions sur les murs des églises de Saint-Aventin et de Careaux (Haute-Garonne), p. 364.
Inscriptions trouvées dans le Royans, à Grignan et à Valence, p. 407.
Inscriptions recueillies en Bourbonnais, par M. Barbier de Montault, p. 362.
Inscriptions lapidaires de localités situées dans les vallées de la Sarre et de la Seille, p. 279.
Inscriptions latines déposées dans la cour du commandant de Biskra, p. 15.
Inscriptions recueillies en France et en Italie par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 15.
Instruction primaire dans le diocèse d'Autun, p. 376.
Instruction publique à Rouen (Établissements d'), p. 346.
Inventaire des archives du consulat de France à Alger, p. 5.
Inventaire des reliquaires du trésor de la cathédrale d'Angers, p. 365.
Inventaire du matériel du théâtre de Saint-Cyr, p. 21, 536, 540.
Inverness (Les monuments celtiques et scandinaves d'), p. 369.
Itinéraire descriptif de Rusicada, aujourd'hui Philippeville, à Hippone, p. 399.
Isidore de Séville. — Opinion sur l'*Ascia*, p. 271.

J

Jacquot. — Essai sur les artistes troyens, p. 266.
Étude sur Villehardouin et les princes régnant d'Achaïe, p. 38.
Jal. — Abraham Duquesne et la marine de son temps, ouvrage cité (note), p. 215.
Janvier de La Motte [Comte Élie] (Biographie de), par M. Lachèse, p. 221.
Janus de Lusignan (Lettre de) à Amédée VIII, duc de Savoie, p. 156.
Jean Ier d'Angers du Lys (Lettre adressée par Armand de Bourbon-Condé à), p. 346.
Jehova et Agni. — Études biblico-védiques, par M. Obry, p. 35.
Jouin (H.). — Biographie d'Alphonse Legeay, p. 221.
Éloge de M. Calemard de La Fayette, p. 221.
Mademoiselle Fleuriot. — Du rôle des femmes dans la littérature populaire, p. 396.
Jourdain (Ch.). — Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 391.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, p. 388.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie de l'Oise, p. 393.
Observations sur la nécessité de publier le recueil des chants populaires de la France, p. 357.
Rapport officiel sur l'état de l'Université de Toulouse en 1668, p. 230.
Jumiéges (Fondations faites par Agnès Sorel dans l'abbaye de), p. 11.
Jussieu (A. de). — Proposition de publication de divers documents relatifs à la Savoie, p. 207.

Digitized by Google

K

Kolben. — Notes sur les monuments funéraires et héraldiques de quelques églises de Marseille, p. 71.
Notice sur les inscriptions de l'église Saint-Vincent-de-Paul à Marseille, p. 74.

L

Labrune (Docteur). — Influence funeste de l'alcoolisme, p. 386.
Lachèse (Docteur). — Détails sur le typhus des prisonniers de guerre à Angers, p. 396.
Note sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, p. 396.
Biographie de M. Janvier de La Motte, p. 221.
Lacroix (A.). — Études sur le canton de Grandserre, p. 216.
Mémoire sur un amas de pierres dans la commune de Saint-Barthélemy-de-Vals, p. 408.
Lacroix (Paul). — Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, p. 66.
Rapport sur les travaux de la Société archéologique de Marseille, p. 70.
La Grange (Marquis de). — Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Béziers, p. 51.
Lambert (Eugène). — Étude sur Bérenger, d'après sa correspondance, p. 381.
Lambert (Gustave). — Histoire des guerres de religion en Provence, p. 27.
Lamothe (A. de). — Extrait des anciennes coutumes de l'abbaye de Saint-Gilles, p. 356.
Prix de construction d'un retable pour l'église Notre-Dame de Vauvert, p. 16, 326.
Dépenses à l'occasion de l'entrée à Nîmes de Guillaume Briçonnet, p. 95.
Communication de copies d'un cartulaire municipal, p. 6.
Lampes en terre cuite de Constantine, p. 20.
Lamure (Fin du siége de), p. 217.
Lange. — Chargé de l'examen de documents, p. 351.
Lancrenon. — Notes sur les peintres Gérard et Girodet, p. 247, 258.
Langue *belleau*. — Argot des peigneurs de chanvre du Jura, p. 31.
Lapelin (Contre-amiral). — Rapport adressé de Papeete, île de Pâques, p. 215, 516.
Laplar (Henri de). — Fragments inédits des ouvrages de dom Jean Bullin, p. 392.
Larvière (C. de). — Étude sur le *sinus Itius*, p. 42.
Lascoux. — Rapport sur un document transmis par M. de Beaurepaire, p. 5.
Rapport sur le récit du procès du maréchal de La Valette, p. 289.
Rapport sur la copie de deux pièces tirées des archives du département de l'Oise, p. 431.
Rapport sur deux communications de M. Desjardins, p. 359.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 216.
Chargé de l'examen de documents, p. 207.

Digitized by Google

Laugardière. — Note sur Paul Liébaut, peintre de la famille ducale du Nivernais, p. 412.
Laugier. — Monnaies françaises frappées depuis le Consulat jusqu'à nos jours, p. 72.
Notice sur quelques monnaies anciennes acquises par le cabinet des médailles de Marseille, p. 74.
Lavenat. — Fouilles exécutées sur le territoire de Carnac, p. 403.
Le Bœuf (Abbé). — Opinion sur l'*Ascia*, p. 270.
Lec'h breton (Interprétation d'un). — Note de M. d'Arbois de Jubainville, p. 211.
Lec'hs (Sépultures surmontées par des), p. 405.
Ledain (B.). — Observations sur le château d'Harcourt, à Chauvigny, p. 369.
Lefebvre (Charles). — Matériaux pour l'histoire des arts dans le Cambrésis, p. 46.
Lefebvre (Président). — Lettres au duc de Lorraine François III, p. 282.
Legeay (Alphonse). — Biographie de M. H. Jouin, p. 221.
Légende de saint Antonin, évêque de Carpentras, par l'abbé André, p. 11.
Legrand de Béthune. — Envoi d'un diplôme conférant le titre d'avocat, p. 353.
Le Héricher. — Version normande de la chanson de la jeune fille et du meunier, p. 418.
Lemire. — Découverte d'une statue lacustre dans le lac de Clairvaux, p. 255.
Lens (De). — Notice sur M. A. Morren, doyen de la Faculté des sciences de Marseille, p. 396.
Lenthéric. — Proposition de l'érection de pyramides sur le littoral d'Aigues-Mortes, p. 370.
Lepage (Henri). — Document sur des quêtes à faire pour l'Hôtel-Dieu de Paris, p. 11, 298.
Note sur la croix de Frouard, p. 280.
Lepage et Bonneval. — Les offices des duchés de Lorraine et de Bar, p. 241.
Le Prêtre (Extrait de la chronique de Pierre), p. 392.
Leroi. — Journal de Narbonne, premier commissaire de police de Versailles sous Louis XIV et Louis XV, p. 45.
Leroy (G.). — Hommage de deux notices, p. 3.
Notice sur la prise de Melun par Henri IV, p. 357, 432.
Lettre autographe de d'Alembert à M. Guérin de Vence, p. 208.
Lettre autographe de Mirabeau (1791), p. 208.
Lettre d'Armand de Bourbon-Condé à Jean Ier d'Angers du Lys, p. 346.
Lettre du baron de Sainte-Colome en Béarn à don Jean d'Autriche, p. 346.
Lettre de Henri IV, du 26 avril 1603, p. 353.
Lettre de Marguerite de France, reine de Navarre (sous le n° 23), p. 471.
Lettre de M. de Longpérier sur la mosaïque de Lillebonne, p. 371.
Lettre sur le beau en littérature, par l'abbé Mérit, p. 396.
Lettres adressées à François III de Lorraine par le président Lefebvre, p. 282.
Lettres de Catherine de Médicis. — 1er volume préparé, p. 351.
Lettres de Janus de Lusignan au duc de Savoie Amédée VIII, p. 156.
Lettres de Mazarin (Observations de M. Rathery sur la publication de), p. 10.
Lettres missives de Henri IV (Dernier volume des), p. 2, 5.
Lettres de Marguerite de France, duchesse de Savoie, p. 457.
Lettres de Pontchartrain (Envoi de deux), p. 349.

Digitized by Google

Lettres royales de Henri III, communiquées par M. l'abbé Tisserand, p. 348.
Lettres originales et instructions diplomatiques de Louis XIV, d'Anne d'Autriche et de Loménie de Brienne, p. 425.
Levasseur. — Remise du IXe et dernier volume des lettres missives de Henri IV, p. 5.
Chargé de l'examen de documents, p. 348.
Lhuillier (Th.). — Acte de fondation d'une chapelle dans l'église Saint-Merry à Paris, p. 18.
Noms d'artistes français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, p. 214, 489.
Envoi de divers documents, p. 358.
Note sur un retable d'autel dans l'église de Château-Landon, p. 322.
L'Hôte. — Les Ardennes françaises, ou itinéraire de Charleville à Givet, p. 385.
Étude sur la philosophie de l'art, p. 259.
Hommage d'une notice sur l'arrière-ban du bailliage de Meaux (en 1689), p. 18.
La mer a-t-elle baigné les murs d'Aigues-Mortes? p. 259.
Éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, p. 384.
L'église Saint-Eutrope de Saintes, p. 258.
Lhotellerie (De). — Note sur un *aureus* inédit de Caracalla, p. 16.
Envoi de communications manuscrites, p. 363.
Estampages de monuments puniques funéraires sur l'emplacement de Carthage, p. 21.
Liéautaud, sculpteur de la Ciotat, p. 212.
Liébault (Paul), peintre de la famille ducale du Nivernais, p. 412.
Lille (Histoire des États de), par M. le comte de Melun, p. 43.
Limborch. — *Historiæ inquisitionis*, ouvrage cité, p. 232.
Lime, village du canton de Braisnes, arrondissement de Soissons, p. 83.
Limites de la Savoie au Ve siècle, par M. Caillemer, p. 30.
Limoges. — Suppression de jours fériés dans le diocèse, p. 120.
Linas (Ch. de). — Photographie d'un ivoire du trésor de la cathédrale de Trèves, p. 14.
Liste des correspondants du Comité (Révision de la), p. 355.
Liste des volumes concernant la France, faisant partie de la collection des autographes de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 209.
Littérature en 1866 (La), par Victor Derode, p. 383.
Livre d'heures du XVe siècle, publié par M. Barbier de Montault, p. 362.
Loches (Étude sur le donjon et l'hôtel de ville de), p. 250, 251.
Loches (Ancienne église des Bénédictins de Beaulieu, près de), p. 78.
Loiseleur. — Collection de lettres et instructions diplomatiques adressées au marquis de Fontenay-Mareuil, p. 425.
Hommage d'une brochure : Les Archives de l'Académie d'Orléans, p. 8.
Long-en-Ponthieu (Sceau de la ville de), p. 189.
Longpré-lez-Amiens et les du Gard. — Hommage, par M. Pouy, p. 385.
Lorraine (Chartes et documents recherchés par M. Bonnardot dans les archives de), p. 354.
Lory. — Opinion sur les pierres accumulées de Doueras, p. 408.
Louis XIII. — Condamnation au bannissement du maréchal de La Valette, p. 290.
Luynes (Duc de), fondateur de la Société archéologique de Rambouillet, p. 66.
Luxeuil, ville, abbaye et thermes, par M. Delacroix, p. 32.

Digitized by Google

M

Magen (Ad.) et Tholin (G.). — Une visite à la villa gallo-romaine de Moncrabeau, p. 374.
Magloire Giraud (Abbé). — Communication sur le sculpteur Lieautaud de la Ciotat, p. 212.
Médaille trouvée à Saint-Cyr (Bouches-du-Rhône), p. 72.
Documents sur les farots ou feux de garde sur les côtes de Provence au moyen âge, p. 75.
Mailly [Colart de] (Sceau armorial de), p. 190.
Mallay. — Détails sur la découverte de tombeaux à Saint-Nectaire, p. 363.
Mans (Le). — Fouilles exécutées par M. Chaplain-Duparc, p. 367.
Marchais (Monographie du château de), p. 220.
Marché passé par le chapitre et les officiers de Montreuil-Bellay, p. 370.
Marchegay. — Documents relatifs à l'atelier monétaire de Mezin, p. 159.
Note des dépenses faites par Prégent de Coëtivy pour armes et armures de luxe, p. 92.
Marcilly-lez-Avallon. — Abbaye de Notre-Dame-de-Bon-Repos, p. 277.
Marguerite, duchesse de Savoie. — Projet de publication de sa correspondance, p. 209.
Marion (Jules). — Rapport sur une communication de M. Ch. Aubertin, p. 315.
Rapport sur une communication de M. Thuot, p. 314.
Rapport sur une communication de MM. Magen et Tholin, p. 374.
Hommage d'un mémoire sur les monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness, p. 369.
Marseille. — Discours sur son origine phénicienne, p. 73.
Marseille. — Notes sur les monuments funéraires et héraldiques de quelques-unes de ses églises, p. 71.
Marseille. — Tombe de l'église de Saint-Martin, p. 71.
Marseille. — Acquisition pour le cabinet des médailles de quelques monnaies anciennes, p. 74.
Martin (Jacques). — Opinion sur l'*Ascia*, p. 269.
Martin-Daussigny. — Étude sur la dédicace de tombeaux gallo-romains, p. 269.
Marty-Laveaux. — Rapport sur les Mémoires de la Société dunkerquoise, p. 382.
Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes, p. 381.
Hommage d'un livre sur l'enseignement de notre langue, p. 349.
Mas-Latrie (De). — Nommé commissaire pour l'examen des communications de M. Bertrand, p. 2.
Rapport sur une demande de publication de M. Devoulx, p. 5.
Proposition au sujet d'une notice de M. Féraud sur la délivrance d'esclaves nègres, p. 11.
Rapport sur deux communications de MM. Devoulx et Roussel, p. 155.
Rapport sur l'inventaire des archives du consulat de France à Alger, p. 287.
Rapport sur le Bulletin de l'Académie d'Hippone, p. 397.
Masséna (Lettres autographes de), p. 208.
Mathon. — Envoi d'un spécimen de son Dictionnaire topographique de l'Oise, p. 347.

Digitized by Google

Mathon (Alexis). — Son éloge, par M. Caron, p. 51.
Matton. — Documents relatifs à la prise de Rethel, p. 5, 296.
État des personnes désignées par Mgr de Vendôme pour manger à sa table, p. 100.
Communication sur un procès-verbal de l'état des ruines de l'église de Rozoy-sur-Serre, p. 311.
Maurin (Léonce). — Étude sur l'orateur Thémiste, p. 25.
Mazarin. — Discussion au sujet de la publication de sa correspondance, p. 205.
Meaux (Notice sur l'arrière-ban du bailliage de), p. 18.
Médaillier de la ville d'Avallon en 1865-1866, p. 277.
Médecine (La) et les médecins à Autun, par M. le docteur Guyton, p. 379.
Mellet (Comte de). — Explorations dans les terrains formant le sol de Chaltruit, p. 22.
Inscriptions relevées dans diverses églises de la Marne et de Loir et-Cher, p. 316.
Envoi de deux chansons en patois périgourdin, p. 352.
Communication sur des grottes sépulcrales trouvées dans le voisinage de sa résidence, p. 363.
Melun (Comte de). — Suite de l'histoire des États de Lille, p. 43.
Melun (Prise de) par Henri IV, 7 avril 1590, p. 434.
Méreau russe relatif à un impôt sur la barbe, p. 238.
Mérit (Abbé). — Considérations sur le beau en littérature, p. 221, 396.
Mesures de superficie et de capacité dans le Comtat-Venaissin au xviie siècle, p. 115.
Métivier. — Monographie du château de Marchais, p. 220.
Meyer (P.). — Communication sur le *Psalterium triplex*, p. 5, 10.
Observations sur les étymologies des noms de lieu du département de la Drôme, p. 218.
Rapport sur un travail de M. Amat relatif aux origines gauloises, p. 357.
Chargé de l'examen de documents, p. 206, 349.
Meynier (Albert). — Étude sur Jean Goujon, p. 26.
Les derniers jours du Tasse au couvent de Saint-Onufre, p. 26.
Réflexions sur la sculpture, p. 26.
Michel (Francisque), éditeur du *Psalterium triplex*, p. 10.
Michel de Renty (Sceau armorial de), p. 189.
Michelant, commissaire responsable pour la publication de textes inédits du xiiie siècle, p. 5.
Rapport sur un projet de publication de textes lorrains, par M. Bonnardot, p. 285.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine, p. 241.
Millin. — Voyage dans le midi de la France, ouvrage cité, p. 272.
Mirabeau. — Lettre autographe à M. Guérin, p. 208.
Miracles et sépultures de Saint-Valery, notice de M. Dusevel, p. 316.
Mireur. — Communication d'une ordonnance somptuaire rendue par le conseil communal de Draguignan, p. 91.
Molinier. — Mémoires sur les fourches patibulaires de Toulouse, p. 233.
Monastère de Saint-Lomer de Blois, par M. Dupré, p. 11, 236.
Moncrabeau (Visite à une villa gallo-romaine découverte à), p. 374, 547.
Mondrot (Le colonel fédéral). — Recherches sur les armoiries, p. 33.
Monnaie d'Égypte signalée par M. de Lhotellerie, p. 22.

Digitized by Google

Monnaies et médailles trouvées à Saint-Cyr, p. 72.
Monnaies de Charles Ier, comte de Provence, par M. Blancard, 27.
Monnaies françaises frappées depuis le Consulat, p. 72.
Monnaies au type du gros tournois imitées, p. 364.
Monographie de la cathédrale de Chartres (Planches de la), p. 213.
Monographie du Palais de Justice de Dijon, p. 349.
Monographie de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arrondissement de Montélimart, p. 409.
Montaiglon (A. de). — Observations sur la publication de notes relatives à la biographie des Juste, p. 18.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, p. 68.
Rapport sur la copie de deux anciens inventaires communiqués par M. E. André, p. 168.
Rapport sur une communication de M. Th. Thuillier, p. 214, 489.
Chargé de l'examen de documents, p. 212.
Mont-Beuvray (Continuation des fouilles de), p. 369.
Montée. — Examen du Traité des devoirs par Cicéron, p. 389.
Montélimart (Cartulaire municipal de), p. 3.
Montfort-l'Amaury (Ancien château de), p. 69.
Montrésor (Le tombeau des Bastarnay à), p. 77.
Monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness, p. 369.
Monuments de l'église de Quarante (Hérault), p. 59.
Monuments mégalithiques (Discussion sur les peuples constructeurs des), p. 403.
Monuments funéraires puniques trouvés sur l'emplacement de Carthage, p. 21.
Morand. — Hommage d'une brochure, p. 206.
Morbihan (Chansons populaires du), p. 414.
Moreau. — Lettre sur la découverte d'un temple romain sur le Mont-Martre, près d'Avallon, p. 278.
Moreau de La Rochette. — Notice par M. Léon de Breuze, p. 39.
Morel de Saint-Gaudens. — Carte du diocèse de Comminges en 1387, p. 232.
Morinerie (Léonce de La). — La noblesse de Saintonge et d'Aunis aux États généraux de 1789, p. 240.
Morren (A.), doyen de la Faculté des sciences de Marseille (Notice sur M.), p. 396.
Mosaïque découverte en 1870 à Lillebonne, p. 371.
Mosaïque découverte dans les bois des Chagnats, p. 277.
Mourin. — Histoire des comtes de Paris et de l'avénement de la 3e race, p. 220.
Moutié (Auguste). — Notice historique sur le vieux château de Chevreuse, p. 66.
Mouzé. — Notice sur des sépultures murales dans l'église de Bullion, p. 68.
Muratori. — Opinion sur l'*Ascia*, p. 270.
Musée d'Avallon (Dons faits au), p. 277.
Musée de Constantine (Photographie de lampes du), p. 531.
Musée de Toulouse. — Notice par M. de Roschach, p. 253.
Mystère de Mgr Saint-Sébastien, manuscrit trouvé par M. Rabut, p. 4.

N

Narbonne (Démolition des murs de), p. 365.
Narbonne, premier commissaire de police sous Louis XIV et Louis XV; son journal, p. 45.

Digitized by Google

Navigation (Ancienne) du littoral septentrional de la Vendée, par M. de Sourdeval, p. 23.
Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, Ve et dernier volume, p. 7.
Nevers (Inventaire des biens de l'Hôtel-Dieu de), p. 412.
Nicolas (A.). — Concours d'archéologie de Rennes, p. 396.
Traduction de l'Araucana, p. 220.
Nobilleau. — Document sur Jean IV de Boucicaut, p. 77.
Noguier (Louis). — Monuments et inscriptions antiques trouvés à Béziers, p. 52.
Dessins et monuments de l'église de Quarante (Hérault), p. 59.
Notes sur quelques églises romanes du midi de la France, p. 60.
Noms d'artistes français relevés dans les archives de la Brie, p. 489.
Noms des rues du Vieux Valence, p. 219.
Nortbécourt (Liot de). — Acte d'accusation contre un maire de Cassel, p. 391.
Saint Treverius à Thérouanne, résumé historique, p. 393.
Notices sur des communes du département des Ardennes, par M. Nozot, p. 23.
Notre-Dame-de-la-Roche (Publication du cartulaire de), p. 66.
Notre-Dame-de-Lourdes (Monographie de la chapelle de), p. 362.
Noyelle-sur-Selle et ses barons, par M. l'abbé de Silve, p. 43.
Nozot. — Envoi de documents, p. 9.
Notices sur des communes du département des Ardennes, p. 23, 532.
Ordonnance de Mgr Henry de la Tour de Sedan, p. 106.
Usages et superstitions populaires des Ardennes, p. 122.
Documents relatifs à l'histoire de Sedan, p. 353.
Documents relatifs à la prise de Rethel, p. 352.
Envoi de la copie d'un portrait de Thomas Morus, p. 369.

O

Obry. — Jehova et Agni, études biblico-védiques, p. 35.
Oiselay [Doubs] (Charte d'affranchissement d'), p. 31.
Olivier. — Études sur l'Hellénie depuis les temps préhistoriques jusqu'à la 60e olympiade, p. 398.
Ordonnance somptuaire rendue par le conseil communal de Draguignan, p. 91.
Ordonnance de Mgr Henry de la Tour de Sedan touchant les denrées vendues à Sedan, p. 106.
Ordonnances relatives à la garde bourgeoise et à la milice en Languedoc, p. 34.
Origine de la rime, par M. Tivier, p. 37.
Origines de la fête de Noël, par M. Ariste Vignié, p. 26.
Orléans (Pièces relatives à l'histoire d'), p. 421.
Orléans (Projets de publication de documents conservés à), p. 358.

P

Pagus Scodingorum au comté de Bourgogne. Notice, p. 157.
Pâques (Statues d'origine inconnue existant dans l'île de), p. 515.
Parlement Maupeou (Mémoire sur le), par M. Estignard, p. 233, 248.

Digitized by Google

Parrot (A.). — Châsse émaillée du tombeau d'un évêque d'Angers au xiie siècle, p. 213, 523.
Estampages d'inscriptions carlovingiennes, p. 365.
Inventaire des reliquaires du trésor de la cathédrale d'Angers, p. 523.
Pascal (Essai sur les travaux de) touchant la géométrie infinitésimale, par M. Delègue, p. 384.
Essai sur sa dernière conversion, par le même, p. 384.
Passage d'Annibal dans les Alpes (Mission relative au), p. 219.
Payen (Commandant). — Copies d'inscriptions de mosaïques trouvées dans les thermes de Sétif, p. 370.
Pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, document envoyé par M. G. Desjardins, p. 207.
Pailibert (Emmanuel). — Perte de ses lettres autographes, p. 4.
Philosophie de l'art, étude de M. Éd. L'Hôte, p. 259.
Pierson (Abbé). — Le prieuré de Saint-Christophe à Vic, p. 245.
Pignot. — Histoire de l'ordre de Cluny, ouvrage cité, p. 376.
Plouharnel (Fouilles exécutées dans la commune de), p. 401.
Pompéi (Une visite à), par M. E. Brun, p. 26.
Pons (Découverte d'une statue à), p. 213.
Pontchartrain (Envoi de deux lettres de), p. 349.
Pontlevoy (Inscription dans l'église paroissiale de), p. 15.
Pontlevoy (Statue de la Vierge dans la chapelle de), p. 316.
Port (Célestin). — Copie d'un marché contracté par le chapitre du château de Montreuil-Belley, p. 370.
Portus Secor. — Observations au sujet de l'emplacement, p. 348.
Poteries trouvée à Béziers, p. 59.
Pottier (Raimond). — Demande d'une subvention pour continuer des fouilles, p. 365.
Pouy (F.). — Hommage d'une brochure, p. 345.
Communication de deux lettres de Pontchartrain, p. 349.
Empreinte d'un sceau avec la légende *Sigillum csi satiri*, p. 365, 374.
Prieuré de Saint-Christophe à Vic, par M. l'abbé Pierson, p. 245.
Prioux (Stanislas). — Testament de la fin du xiiie siècle, p. 81.
Prix proposés par la Société archéologique des monuments de la France à Toulouse, p. 201.
Prix proposés par la Société académique de Saint-Quentin, p. 199.
Prix proposés par l'Académie des lettres, sciences et arts de Metz, p. 202.
Prix proposés par l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens, p. 204.
Prix des denrées et de la main-d'œuvre dans le Comtat-Venaissin, p. 107.
Procès-verbal de saisie de trente volumes luthériens, p. 421.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 13, 20, 211, 360, 368.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 1, 7, 205, 345, 352.
Psalterium triplex (Rapport sur le), par M. P. Meyer, p. 10.
Puits funéraire (21e) trouvé au Bernard, p. 21.
Puy-Gaudy, près Guéret (Objets trouvés au), p. 314, 372.
Puy-Gaudy (Ancienne forteresse du), p. 532.

Digitized by Google

Q

Quarré-les-Tombes (Note sur la conservation des tombes de), par M. Quantin, p. 13.
Quentowic (Derniers éclaircissements sur l'emplacement de), p. 260, 384.
Quiberon (Fouilles exécutées dans la presqu'île de), p. 402.
Quicherat (J.). — Rapport sur des communications de MM. Tholin et Godard-Faultrier, p. 215.
Appréhension au sujet de la démolition des murs de Narbonne, p. 365.
Rapport sur une communication de M. Caillemer, p. 367.
Rapport sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, p. 401.
Chargé de l'examen de documents, p. 16, 17, 21, 370.
Quintard. — Lettre adressée au duc de Lorraine, François III, par le président Lefebvre, p. 282.

R

Rabut (Laurent). — Communication relative à des lettres autographes d'Emmanuel Philibert, p. 4.
Découverte d'un manuscrit dans la haute Maurienne, p. 3.
Croquis des tubes de bronze trouvés dans le lac du Bourget, p. 16, 212, 370.
Publication d'une Revue mensuelle ayant pour titre *Sabaudia*, p. 363.
Racine et sa famille maternelle à Uzès, p. 26.
Rapports sur des communications manuscrites :
Boutaric, p. 80, 447.
Chabouillet, p. 159.
Cocheris, p. 420.
Darcel, p. 318, 322, 323, 326, 536.
Desnoyers, p. 82.
Guilhermy (De), p. 316.
Lascoux, p. 289, 431.
Marion (Jules), p. 314.
Mas-Latrie (De), p. 155, 287.
Michelant, p. 285.
Montaiglon (A. de), p. 168.
Rathery, p. 346, 414.
Renier (L.), p. 486, 533.
Rougé (Comte de), p. 363.
Wey (Fr.), p. 157, 295.
Rapports sur des mémoires de sociétés savantes :
Barthélemy (A. de), p. 41.
Barthélemy (Éd. de), p. 255, 258, 262, 279.
Bellaguet, p. 43, 46, 220, 376, 381, 395.
Bertrand (G.), p. 274, 276.
Boutaric, p. 30, 231, 236.
Clément de Ris, p. 25, 26, 27, 46, 76, 410.

Digitized by Google

Courson (A. de), p. 230.
Doüet d'Arcq, p. 269.
Guilhermy (De), p. 250, 252, 253.
Hippeau, p. 237.
Lacroix (P.), p. 66, 70.
Lagrange (Marquis de), p. 51.
Jourdain, p. 388, 391.
Lascoux, p. 216.
Marty-Laveaux, p. 382.
Mas-Latrie (De), p. 397.
Montaiglon (A. de), p. 63.
Quicherat (J.), p. 401.
Rathery, p. 222, 399.
Théry, p. 30, 38, 247, 385.
Wey, p. 34.
Rat (G.). — Traduction d'un conte des Mille et une Nuits, p. 27.
Rathery. — Chargé de l'examen de documents, p. 8, 9.
Commissaire pour la correspondance de Mazarin, p. 1, 205, 206.
Avis sur le Ve volume des Négociations avec la Toscane, p. 7.
Observation sur la publication du XIe volume des lettres de Mazarin, par M. Chéruel, p. 10.
Rapport sur des envois de MM. l'abbé Richard et Rosenzweig, p. 357.
Rapport sur le récit de la prise de Melun, p. 357.
Rapport sur le Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, p. 222.
Rapport sur les séances publiques de l'Académie d'Aix, p. 399.
Rapport sur les chansons populaires du Morbihan, p. 414.
Raymond (P.). — Hommage d'un volume, p. 347.
Raymond de Sebonde (Mémoire sur), p. 232.
Recherches sur l'origine des Berbères, par M. Olivier, p. 398.
Règlement de la chambre de la ville de Beaune, envoi de M. Aubertin, p. 206.
Reille (Lettre écrite au président Guérin par le général), p. 208.
Reims (Portrait de Henri de Lorraine dans le musée de), p. 281.
Reinezius. — Opinion sur l'*Ascia*, p. 270.
Reliquaire à Villers-Cernay (Description d'un), p. 369.
Renier (Léon). — Communication au sujet de la création d'un cours d'antiquités romaines à Constantine, p. 14.
Observation sur l'emploi de la formule *sub ascia*, p. 20.
Observation sur une communication de M. Féraud, p. 214.
Rapport sur une dissertation de M. D. Rossi, p. 214.
Rapport sur des communications de MM. Aurès, de Lhotellerie et Tholin, p. 374.
Rapport sur un cimetière romain près de Solliès-Pont, p. 486.
Rapport sur un cachet d'oculiste, communiqué par M. Aurès, p. 533.
Chargé de l'examen de documents, p. 15, 21, 364, 369, 370.
Rennes (Concours d'archéologie de), p. 396.
Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure, par l'abbé Cochet (terminé), p. 360.

Digitized by Google

Répertoires archéologiques des départements de l'Indre et du Cher, préparés par M. Dumoutet, p. 372.
Rethel (Reprise et bataille de), p. 6, 297.
Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne (Arrêté relatif à la), p. 355.
Réunion des Sociétés savantes; proposition de la section d'archéologie à ce sujet, p. 366.
Ribbo (Charles de). — Étude sur les corporations d'arts et métiers dans le midi de la France, p. 399.
Richard (Abbé). — Dictons et proverbes populaires recueillis en Franche-Comté, p. 357.
Ridder (Isidore de). — Mémoire sur l'industrie cotonnière, p. 385.
Rituel du xe siècle conservé à Albi, p. 424.
Rivière-Bourdet, commune de Saint-Martin-de-Quévillon (Archives de la), p. 355.
Robert (Abbé). — Documents touchant les limites de Hesdin et du bourg de Marconne, p. 392.
Robert de Cassel, seigneur de Dunkerque, cité par M. J.-J. Carlier, p. 41.
Rochas-d'Aiglun (Capitaine de). — De l'organisation des armes spéciales chez les Romains, p. 32.
Rochefoucauld (Frédéric-Jérôme de Roye de La). — Sa correspondance, p. 381.
Rossler (Charles). — Hommage d'une brochure, p. 371.
Rohan. — Communication de lettres du duc de Rohan, p. 421.
Rôle des femmes dans la littérature populaire, p. 396.
Rôles de dépenses de la maison du dauphin François II, p. 436.
Rôles de l'armée de Gaston Phœbus, comte de Foix, p. 347.
Rondeau (L.). — Session du congrès archéologique de France, p. 396.
Roschach. — Mémoire sur le musée de Toulouse, 253.
Analyse d'un mémoire sur Jean Chalette, p. 235.
Une émigration bourguignonne au xiiie et au xive siècle, p. 232.
Rose de Jérico (Superstitions populaires relatives à la), p. 136.
Rosenzweig. — Envoi de chansons populaires du Morbihan, p. 387.
Mémoires sur les sépultures surmontées par les lechs, p. 105.
Rapport sur les sépultures des princes de Bretagne dans l'église de Saint-Gildas-de-Rhuys, p. 405.
Rossi (D.) — Notice sur un cimetière romain près de Solliès-Pont, p. 214, 486.
Rossignol. — Le Consulat dans le midi de la France, p. 234.
Rostan. — Extraits d'un registre des priviléges et statuts de la ville de Saint-Maximin-en-Provence, p. 87.
Rouen (Établissements d'instruction publique dans l'ancien diocèse de), p. 346.
Rouen (Recherches sur la population, en 1789, de la généralité de), p. 346.
Rouen (Fouilles pratiquées dans la crypte de Saint-Gervais de), p. 330.
Roussel (Théophile). — Copie de cinq lettres de Janus de Lusignan, p. 156.
Route de France ou route de la Reine dans le Saulnois, par M. Schmit, p. 243.
Roy (Le). — Un des auteurs de la satire Ménippée, p. 346.
Roye (Raoul de). — Découverte de la pierre tumulaire de son tombeau, p. 361, 363.
Rozière (De). — Compte rendu d'une communication de M. A. de La Mothe, p. 6.
Recueil général des formules, ouvrage cité, p. 424.

Digitized by Google

Rozoy-sur-Serre (État des ruines de l'église de), p. 311.
Rue-Saint-Esprit-en-Ponthieu (Sceau de la ville de), p. 189.
Ruffin (Victor). — Essai sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de Solesme-en-Hainaut, p. 46.
Ruisseauville. — Requête adressée à l'évêque de Boulogne, p. 392.

S

Saratier. — Copie d'une inscription dans le porche de Sainte-Aphrodite, p. 60.
Sabaudia. — Revue mensuelle publiée par M. Rabut, p. 363.
Sabran (Sceau de plomb trouvé dans la tour de), p. 211.
Sabres mérovingiens du musée d'Avallon, p. 277.
Sadolet (Jacques), évêque de Carpentras, p. 117.
Saint-Amour [Jura] (Tablettes historiques, biographiques et statistiques de la ville de), p. 64.
Saint-Andéol (De). — Monographie de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux, arrondissement de Montélimar, p. 409.
Saint Antonin, évêque de Carpentras (Légende de), p. 2, 11.
Saint Arnoul (Mémoire sur le bras de), par M. G. Vallier, p. 275.
Saint Augustin. — Commentaire des paroles *magnus in magnis, maximus in maximis*, p. 397.
Saint-Aventin [Haute-Garonne] (Inscriptions découvertes dans l'église de), p. 364
Saint-Barthélemy-de-Vals (Amas de pierres à), p. 408.
Saint-Bertin (Objets appartenant au Refuge de), p. 392.
Saint-Cyr (Inventaire du matériel du théâtre de), p. 536.
Saint-Germain-sur-Bresle. — Projet de grille pour sa crypte, p. 13.
Saint-Gervais de Rouen. — Fouilles dans sa crypte, p. 330.
Saint-Gildas de Rhuys (Sépulture des princes de Bretagne dans l'église de), p. 405.
Saint-Lomer de Blois (Histoire du monastère de), p. 11, 236.
Saint-Martin-aux-Bois (Excursion à l'église de), p. 364.
Saint-Maurille (Inscriptions découvertes dans l'église de), p. 365.
Saint-Maximin [Provence] (Extraits d'un registre des priviléges et statuts de), p. 87.
Saint-Nazaire-en-Royans (Inscriptions découvertes à), p. 407.
Saint-Nectaire (Découvertes de tombeaux dans le cimetière de), p. 363.
Saint-Orens d'Auch (Demande d'une subvention pour la continuation des fouilles de), p. 362.
Sains-Paul-Trois-Châteaux (Monographie de l'église de), p. 409.
Saint-Pétersbourg (Documents historiques conservés dans la bibliothèque de), p. 209.
Saint-Quentin (Empreinte de sceaux trouvés aux environs de), p. 17.
Saint-Satur (Communication du sceau du chapitre de), p. 374.
Saint-Sulpice-en-Bugey (Concessions faites à l'abbaye de), p. 11.
Saint Treverius à Thérouanne vers 520, p. 393.
Saint-Valery. — Inscriptions relatives au saint de ce nom à Saint-Valery, p. 316.
Saint-Valery (Ornements appartenant à l'église de), p. 323.
Sainte-Agathe (De). — Établissement d'une imprimerie en Franche-Comté, p. 386.

Digitized by Google

Sainte-Beuve. — Ses jeunes années, jugement sur son père, p. 206.
Sainte-Colome-en-Béarn (Baron de). — Lettre adressée au justicier d'Aragon, p. 346.
Saintes (Notice sur l'église Saint-Eutrope à), p. 258.
Sansas. — Opinion sur l'*Ascia*, p. 270.
Santigny (Notice historique sur l'ancienne église de), p. 278.
Sarcophage antique dans l'église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne), p. 215, 518.
Sarcophage romain donné à la Société archéologique de Béziers par M. Vidal, p. 58.
Saurel. — Étude sur la vallée de l'Huveaume, p. 349.
Envoi de deux fascicules des Mémoires de la Société de statistique de Marseille, p. 354.
Étude sur la Garde-Freinet, p. 356.
Saussine. — Don à la Société archéologique de Béziers d'un spécimen de pavage, p. 59.
Sauvia (Découverte d'un sarcophage romain dans la commune de), p. 58.
Sceau de plomb trouvé près de Narbonne (Empreintes d'un), p. 211.
Sceaux en plâtre de diverses localités, p. 189.
Schiller considéré comme poëte lyrique, par M. Guthlin, p. 384.
Schmit. — Description d'un livre imprimé à Pont-à-Mousson, intitulé *Catechismi novitiorum et eorumdem magistri*, p. 281.
La route de France ou la route de la Reine, dans le Saulnois, p. 243.
Sedan (Envoi de plusieurs documents relatifs à l'histoire de), p. 353.
Sentence rendue contre le cadavre d'un suicidé en 1433, p. 207.
Sépulcre de l'époque franque à Saint-Amand, canton de Beine, p. 213.
Sépulture gallo-romaine à Saintes, p. 238.
Sépultures antéhistoriques de Vaux-Haullas, p. 366.
Sépultures des princes de Bretagne dans l'église de Saint-Gildas de Rhuys, p. 405.
Servais de Lavinelz, général de l'ordre de Prémontré, auteur du *Catechismi novitiorum et eorumdem magistri*, p. 281.
Servaux. — Proposition relative à une communication de M. d'Arbois de Jubainville, p. 211.
Sétif (Inscriptions de mosaïques trouvées dans les Thermes de l'ancienne), p. 370.
Sigillographie du Maine, par M. Hucher, p. 16.
Simon, cordonnier, geôlier de Louis XVII (Renseignements sur), p. 353.
Sinus Itius (Étude sur le), par M. C. de Laroière, p. 42.
Société archéologique de l'Orléanais. — Projet de publication de documents tirés de la bibliothèque d'Orléans, p. 358.
Sociétés savantes des Départements :
Aix (Académie), p. 399.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), p. 586.
Amiens (Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Somme), p. 34, 197, 578.
Amiens (Société linnéenne du nord de la France), p. 586.
Angers (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 196, 220, 395, 564, 582.
Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente, p. 192.
Apt (Société des lettres, sciences et arts), p. 582.
Arras (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 574.

Digitized by Google

Autun (Société éduenne), p. 196, 376.
Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), p. 582.
Avallon (Société d'études), p. 276.
Beauvais (Société d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 393.
Besançon (Société d'émulation du Doubs), p. 255, 559, 560.
Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 249, 255, 559.
Béziers (Société d'archéologie, sciences et arts), p. 51.
Blois (Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher), p. 236.
Cambrai (Société d'émulation), p. 46, 572.
Cannes (Société des sciences naturelles, lettres et beaux-arts), p. 192.
Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts), p. 564, 565.
Chambéry (Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), p. 528.
Château-Thierry (Société historique et archéologique), p. 26.
Compiègne (Société historique), p. 572, 585.
Constantine (Société archéologique), p. 221, 558.
Dijon (Académie des sciences, arts et belles-lettres), p. 584.
Douai (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 388.
Draguignan (Société académique du Var), p. 27.
Dunkerque (Société pour l'encouragement des sciences, lettres et arts), p. 258, 382, 584.
Épinal (Société d'émulation des Vosges), p. 581.
Grenoble (Société de statistique des sciences naturelles de l'Isère), p. 30.
Hippone (Académie d'), p. 397.
Laon (Société académique de l'Aisne), p. 553.
Lille (Société des sciences, de l'agriculture et des arts), p. 43, 569, 570, 571.
Lille et Dunkerque (Comité flamand de France), p. 41, 568.
Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), p. 580.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), p. 63.
Lyon (Société littéraire historique et archéologique), p. 269.
Marseille (Société de statistique), p. 354, 556, 558.
Marseille (Société archéologique), p. 70.
Montauban (Bulletin archéologique), p. 579.
Nancy (Académie de Stanislas), p. 564.
Nancy (Société d'archéologie de Lorraine), p. 241, 279, 566.
Nantes (Société académique), p. 381, 561, 562.
Nevers (Société nivernaise des sciences, lettres et arts), p. 410, 567.
Nîmes (Académie du Gard), p. 25, 193.
Orléans (Académie de Sainte-Croix), p. 563.
Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), p. 364.
Pau (Société des sciences, lettres et arts), p. 576.
Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), p. 577.
Poitiers (Société académique), p. 580.
Rambouillet (Société archéologique), p. 66.
Rhodez (Société des lettres, sciences et arts), p. 554, 555.
Rouen (Commission des antiquités de la Seine-Inférieure), p. 253.

Digitized by Google

Saint-Denis (Société des sciences et arts de la Réunion), p. 582, 583.
Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), p. 391, 574.
Saintes (Société des arts, sciences et belles-lettres), p. 237.
Semur (Société des sciences naturelles de la Côte-d'Or), p. 558.
Sens (Société archéologique), p. 588.
Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), p. 575, 576.
Toulon (Société académique du Var), p. 586.
Toulouse (Académie des jeux floraux), p. 194.
Toulouse (Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres), p. 231, 252.
Tours (Société archéologique de Touraine), p. 76, 561.
Troyes (Société académique d'agriculture, de sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube), p. 38, 262, 553.
Valence (Société d'archéologie et de statistique de la Drôme), p. 216, 406, 560.
Vannes (Société polymathique du Morbihan), p. 230, 401.
Versailles (Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise), p. 585.
Vesoul (Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône), p. 557.
Sociétés savantes auxquelles la commission propose d'accorder des subventions, p. 209.
Sœur Jeanne, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul (Notice sur), p. 396.
Solesmes-en-Hainaut (Essai sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de), p. 46.
Sollliès-Pont [Var] (Cimetière romain près de), p. 486.
Soucaille. — Envoi de documents tirés des archives de Béziers, p. 4, 9, 17, 208, 347, 353.
Soultrait (De). — Dictionnaire topographique de la Nièvre, p. 411.
Sourdeval (De). — Hommage d'un ouvrage, p. 23.
Observations au sujet d'un rapport sur son travail ayant pour objet l'ancienne navigation sur la côte vendéenne, p. 348.
Souvenirs archéologiques d'Aiguillon et de ses environs, p. 362.
Stadler (De). — Projet de publication des États généraux du xive siècle, p. 445.
Station lacustre découverte dans le lac de Clairvaux, p. 255.
Station préhistorique découverte à Verdun-sur-Saône, p. 315.
Statistique du canton de Ramerupt, par M. A. Thévenot, p. 262.
Statue découverte à Pons (Charente), p. 213.
Statue en pierre de la Vierge dans la chapelle de Pontlevoy, p. 316.
Statues d'origine ancienne existant dans l'île de Pâques, p. 516.
Stephan. — Notice sur les moyens de compter le temps depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, p. 75.
Suicide (Punition du), p. 117.
Suicidés (Défenses faites à l'occasion des), p. 117.

T

Table des Bulletins des différents Comités et de la Revue des Sociétés savantes, p. 80.
Tasse (Derniers jours du), au couvent de Saint-Onuphre, par M. Albert Magnier, p. 26.

Digitized by Google

Tauxier. — Itinéraire descriptif de Rusicada, aujourd'hui Philippeville, à Hippone, p. 399.
Taxe des métiers et prix des ouvrages de Beaune, xvie siècle, p. 97.
Teissier (Octave). — Étude historique sur la ville de Toulon au moyen âge, p. 27.
Table des Bulletins des différents Comités et de la Revue des Sociétés savantes, p. 80.
Félicitations votées pour la table des Bulletins, p. 82.
Copie d'un procès-verbal de saisie de trente volumes luthériens, p. 421.
Télégraphie au moyen âge, par M. de Vertus, p. 27.
Telliez. — De l'impôt et des douanes, p. 45.
Temple romain sur le mont Martre, près d'Avallon, p. 278.
Testament de la fin du xiiie siècle, par Stanislas Prioux, p. 82.
Têtu. — Hommage d'une Monographie du Palais de Justice de Dijon, p. 349.
Textes lorrains du xiiie siècle (Publication de), p. 285.
Théâtre de Saint-Loup (Inventaire du matériel du), p. 536.
Thérouanne (Pièces concernant la ville de), p. 392.
Théry. — Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Isère, p. 30.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique de l'Aube, p. 38.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 247, 385.
Thévenot (Arsène). — Statistique générale du canton de Ramerupt, arrondissement d'Arcis, p. 262.
Tholin. — Envoi d'estampages d'inscriptions, p. 363.
Notes sur un sarcophage antique de l'église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne), p. 215, 518.
Thomas (Edme). — Publication de l'histoire de l'antique cité d'Autun, p. 379.
Thomas Morus (Envoi d'un portrait de), p. 369.
Thuot. — Notice relative à des objets trouvés sur le Puy-de-Gaudy, note sur l'ancienne forteresse, p. 314, 532.
Réclamation au sujet d'un rapport sur les forts vitrifiés de la Creuse, p. 371.
Tillières (Le comte Leveneur de). — Proposition relative à la publication de ses Mémoires, par M. Hippeau, p. 354.
Tisserand (Abbé). — Envoi de la lettre A du Dictionnaire topographique des Alpes-Maritimes, p. 348.
Envoi d'extraits des papiers de feu M. Guérin de Vence, p. 208.
Copie de pièces trouvées dans les archives de l'hôtel de ville d'Antibes, p. 348.
Tivier. — Étude sur l'origine de la rime, p. 37.
Tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne Durazzo, par M. de Ch. de Linas, p. 14.
Tombeaux gallo-romains (Dédicace des), p. 269.
Tombes de Quarré-les-Tombes (Note sur la conservation des), p. 13.
Tombes des familles de Gérente, d'Armand et de Carfeuil dans l'église de Saint-Martin de Marseille, p. 71.
Toubin (Ch.). — Recherches sur la langue *belleau* dans le Jura, p. 31.
Toul (Inscriptions tumulaires dans la cathédrale de), p. 280.
Toul (Écoles épiscopales de) pendant la durée du siége, p. 244.
Toulouse (Université de) au xviie siècle, p. 231.

Digitized by Google

Toulouse (Les fourches patibulaires de), p. 233.
Toulouse (Cité latine, nouvelle étude sur), p. 233.
Toulouse (Constructions anciennes mises à découvert à), p. 213.
Trèves (Photographie d'un ivoire du trésor de la cathédrale de), p. 14.
Trinité (Fouilles exécutées dans la commune de), p. 401.
Troyes (Architectes, peintres, sculpteurs, etc., de), p. 267, 268.
Tubes en bronze munis d'anneaux, envoyés par M. Rabut, p. 16, 212, 370.
Tumulus du bois de Langres (Note sur le), p. 364.
Typhus des prisonniers de guerre à Angers, p. 396.

U

Université de Toulouse devant le Parlement de Paris, p. 231.
Usages et superstitions populaires des Ardennes, p. 122.
Uzerche. — Procès-verbal de l'Assemblée des consuls et du corps de ville, p. 8.

V

Vaïsse-Cibel. — Note rétrospective sur la basoche toulousaine, p. 233.
Valbonnais (Correspondance politique et littéraire du marquis de), p. 206.
Valence (Noms des rues du Vieux), p. 219.
Valette (Récit du procès du maréchal de La), p. 289.
Vallées de la Sarre et de la Seille. — Inscriptions lapidaires, p. 279.
Vallier (G.). — Les bulles des évêques de Gap et le bras de Saint-Arnoul, p. 275.
Valras, près Béziers (Inscriptions trouvées au tènement de), p. 17.
Vases d'origine romaine trouvés sur le territoire de la commune d'Entraigues (Isère), p. 212, 267.
Vatinel (Antoine), sculpteur d'un retable d'autel dans l'église de Château-Landon, p. 322.
Vaucluse (Bulle de plomb découverte près de), p. 367.
Vaux-Cernay (Publication des cartulaires des), p. 66.
Vaux-Haullas (Sépultures antéhistoriques de), p. 364.
Vayras (Gironde). — Inventaire des meubles du château, p. 318.
Verdun-sur-Saône (Station préhistorique à), p. 315.
Verneilh. — Réflexions sur les décorations élevées à Saint-Nazaire dans le siècle dernier, p. 63.
Vertus (De). — La télégraphie au moyen âge, p. 27.
Vidal. — Don d'un sarcophage romain à la Société archéologique de Béziers, p. 58.
Vienne (Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas à), p. 3.
Vieux-Pont-en-Auge (Ancienne inscription à), p. 252.
Vignié. — Étude sur les origines de la fête de Noël, p. 26.
Villefranche (Notice sur l'église Notre-Dame-des-Marais à), p. 364.
Villefranche (Architecture des vieilles maisons de), p. 368.
Villegille (De La). — Demande de nomination d'une commission pour les subventions aux Sociétés savantes, p. 10.
Lecture de la liste des Sociétés savantes auxquelles le Comité propose de donner des subventions, p. 209.

Digitized by Google

Villehardouin (Geoffroy de) et les princes régnants d'Achaïe, p. 38.
Villemir. — Renseignements biographiques sur le cordonnier Simon, p. 353.
Villequin (Edme), acteur de la troupe de Molière connu sous le nom de de Brie, p. 9.
Villers-Cernay (Description d'un reliquaire appartenant à un habitant de), p. 369.
Villot (Capitaine). — Études algériennes : Mœurs des indigènes, p. 223.
Voltaire et l'administration dans le pays de Gex, par M. H. Beaune, p. 8.

W

Waben-sur-Mer [Pas-de-Calais] (Sceau de la ville de), p. 190.
Wehrgeld en 1290 (Exemple de), p. 207.
Welbert (A.). — Histoire de Cambrai à l'époque féodale, p. 46.
Wey (Francis). — Rapport sur un document envoyé par M. Matton, p. 6.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la Somme, p. 34.
Rapport sur un document relatif à la reprise de Rethel, p. 295.
Rapport sur une communication de M. J. Finot, p. 157.
Chargé de l'examen de documents, p. 352.
Woillez. — La cloche du beffroi de l'hôtel de ville de Compiègne, p. 317.

Z

Zotenberg. — Traduction d'un document en langue hébraïque communiqué par M. l'abbé Chevalier, p. 358.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS
se vend au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ A. DURAND, LIBRAIRE,

9, RUE CUJAS,

Ancienne rue des Grès.

Digitized by Google